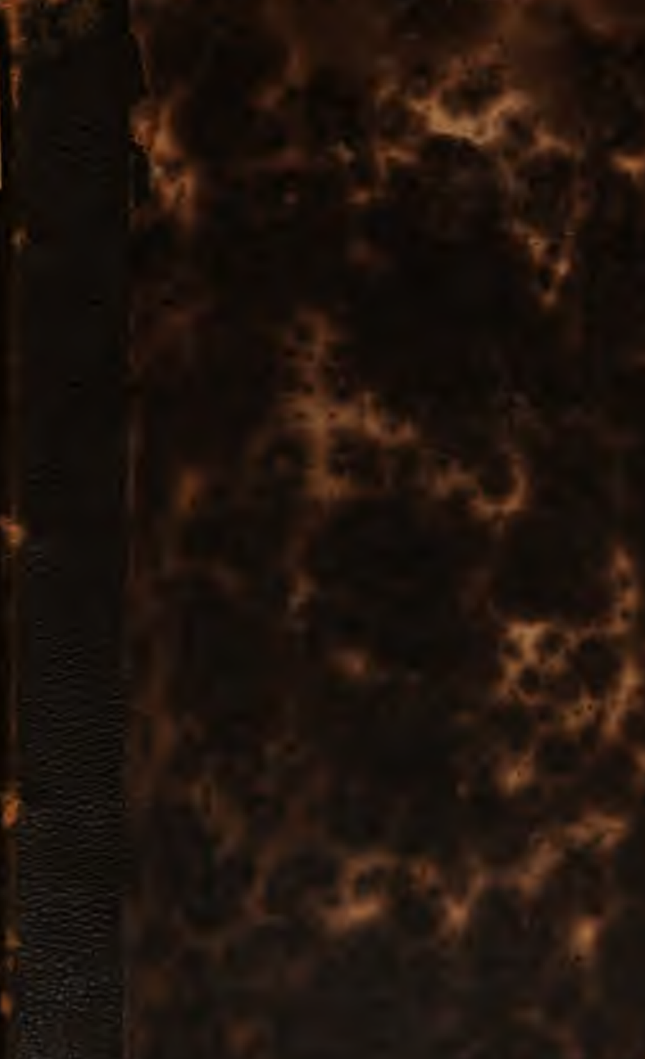










# ANNUAIRE

DE

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE

## Pour 1844,

PAR LES RÉDACTEURS

DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES,

Joseph (Clément) Garnier ...
Urbain Gilbert Guillaumin ...

1re ANNÉE.

Agriculture,—Industrie,—Commerce,—Statistique,—Administration.
Finances,—Instruction publique,—Institutions de prévoyance,
Voies de communication,—Postes,—Monnaies, etc., etc.


PARIS
GUILLAUMIN, rue St-Marc, 10, galerie de la Bourse, 5,
PAGNERRE, rue de Seine, 14.

1844

Les principales branches des connaissances humaines ont leur *annuaire*. — Désormais L'ÉCONOMIE POLITIQUE aura également le sien. — Le temps est arrivé, pour cette science, véritable physiologie sociale, de vulgariser ses principes, de populariser ses enseignements. A cette époque de paix, d'industrie et de réformes, au moment où la science de l'économie politique est étudiée par ceux qui sont appelés à se prononcer sur toutes les questions relatives au bien-être matériel et moral des populations, cette vulgarisation est devenue un devoir pour les publicistes autant qu'un besoin pour la société. — Le principal but de cette publication est donc de constater annuellement les progrès des doctrines économiques, de suivre les oscillations de la Population, l'état des Finances et la marche du Budget, les progrès des Caisses d'épargne et des institutions de Prévoyance ou de Charité, l'extension du Commerce intérieur et extérieur de la France; l'accroissement des Voies de communication, telles que Routes, Canaux, Chemins de fer; le mouvement du Crédit public, les améliorations de l'Instruction publique; etc., etc. — L'*Annuaire* donnera également chaque année des notices raisonnées sur les plus importantes questions de la science : sur les monnaies, les postes, les octrois, les expositions de l'industrie; etc. Il dressera, en un mot, les *annales* du travail agricole, manufacturier ou commercial, et l'état de ces populations, qui sont à la fois le but et le moyen de ce travail.

L'*Annuaire de l'Économie Politique* est, on le voit, une entreprise sérieusement utile. Aussi l'idée de cette publication a-t-elle recueilli de toutes parts les plus honorables suffrages, qui seront, nous osons l'espérer, sanctionnés entièrement par le public.

LES ÉDITEURS.

# ANNUAIRE

DE

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

## LES POURQUOI DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Qu'est-ce que l'économie politique ? Telle est la question qu'aujourd'hui chacun se pose. Le nom de cette science est dans tous les livres ; ses adeptes sont nombreux. Quel est donc l'objet de leurs recherches ? De quoi s'occupent-ils ? Qu'est-ce que l'économie politique ?

Si nous avions quelque peu d'*esprit de corps*, nous pourrions, pour toute réponse, faire à notre tour cette autre question : Que n'est-ce pas que l'économie politique ? à quel intérêt cette science ne touche-t-elle pas ? quelle est la science morale à laquelle elle ne fasse quelque emprunt ? quelle est la science physique dont elle n'analyse pas les résultats sociaux ?

Bornons-nous toutefois dans l'essor que nous pourrions prendre dans le vaste champ des définitions ; contentons-nous de dire que la science de l'économie politique s'occupe de la création, de la conservation, de la distribution des richesses.

Mais à peine avons-nous écrit ces mots qui nous paraissent si clairs, que déjà nous nous apprêtons à répondre à une question nouvelle. Qu'appelez-vous donc richesse ? Celui qui amasse des écus contribue-t-il à l'accroissement de la richesse ? Celui qui se ruine en plantant un bois, en desséchant un marais, a-t-il réellement, en se ruinant, diminué la masse des richesses acquises ?

La richesse, pour presque tout le monde, c'est l'argent. L'argent est une richesse sans doute, puisque c'est celle contre laquelle toutes les autres richesses s'échangent, mais ce n'est pas la seule richesse. Le *settler* américain qui sème, récolte, chasse et pêche, qui vit dans l'abondance de toutes choses, est riche, bien qu'il

n'ait pas d'argent. Sa terre, ses récoltes, son bois, ses bestiaux ont pour sa famille une ***grande valeur***, même lorsqu'il ne peut les échanger contre de l'argent.

La richesse, c'est tout ce qui se consomme, et qui contribue au bien-être de l'homme.

Au reste, ce mot consommer ne veut pas toujours dire détruire. On consomme des pierres, pour bâtir un pont; on consomme du bois pour faire des vaisseaux, et le pont, les vaisseaux sont de nouvelles richesses. Et pour tous ces travaux on a consommé la subsistance des ouvriers qui les ont créées. Puis après on consomme en détail le pont, le vaisseau. On paie cinq centimes pour passer le pont; cent francs pour passer en Angleterre sur le vaisseau.

La richesse, c'est donc aussi ce qui sert à la production, et la production n'a qu'un but, la consommation. C'est dans ce sens que les travailleurs ont de la reconnaissance pour les riches. « Ils font aller le commerce. »

Production, consommation, voilà les deux grands mots de l'économie politique. Consommer pour reproduire, produire pour consommer, consommer pour jouir, c'est à l'analyse de ces actes que se borne la science. Aujourd'hui l'on y ajoute la ***distribution*** qui n'est qu'une simple conséquence de la production.

Réduite à d'aussi brèves expressions, il semblerait que la science est bien simple. D'où viennent donc tant de controverses, d'où viennent tant de luttes acharnées; d'où vient que désormais, c'est pour des questions économiques que les nations s'émeuvent et s'agitent? C'est que si l'expression est simple, il a fallu longtemps pour la trouver. C'est que pour la comprendre et l'apprécier, il faut passer par de longues et dures études, et que cette simplicité même lui nuit, car il semble à tout le monde qu'elle peut être sue sans être apprise. Chacun produit, chacun consomme, chacun croit donc être économiste-né. La médecine est la science du corps humain. Les ignorants se moquent des médecins qui ont la prétention de mieux connaître qu'eux-mêmes leur corps et ses besoins.

Les axiômes sont peu nombreux dans la science éco-

nomique. Les énoncer est facile. Les expliquer en quelques pages est une tâche plus ardue. Essayons pourtant.

Nous l'avons dit en commençant : tout ce qui se consomme est richesse. Mais nous l'avons dit aussi, il y a deux manières de consommer. Consommer pour reproduire, consommer pour jouir. Le fermier qui sème son grain, le boulanger qui chauffe son four, l'ouvrier qui mange et boit consomment dans le but de reproduire. C'est une consommation *utile*. Une consommation qui augmente ou doit augmenter les richesses. L'homme de lettres, le médecin, le ministre, l'ouvrier, qui, fatigués de travail se reposent au spectacle, au cabaret, consomment pour jouir; mais c'est encore pour reproduire, car la récréation répare leurs forces pour un travail nouveau. Consommer pour jouir est donc encore souvent consommer pour reproduire. Et quoiqu'en disent les livres, il est bien difficile d'établir, dans la pratique, la démarcation entre la consommation reproductive et la consommation improductive.

Consommer pour reproduire *directement* s'appelle travailler. Les richesses sont donc le produit *direct* du travail. *Le travail crée la richesse.*

Voilà pourquoi le travail est honoré; voilà pourquoi il est juste que le travail créateur ait sa part dans la richesse créée.

Pour s'enrichir donc, il faut travailler. La richesse *consommée* en travaillant donne une richesse nouvelle qui aide à son tour un travail nouveau.

Voilà pourquoi les économistes disent que le fonds du salaire est la richesse accumulée par le travail précédent. Cette richesse accumulée c'est le capital.

Mais on peut travailler sans s'enrichir. D'abord si le travail de la production dépense autant que vaut l'objet produit. Ainsi lorsqu'un cordonnier achète pour 1 fr. de cuir, et emploie deux jours avec une dépense de 2 fr. par jour pour faire une paire de souliers qu'il vend 5 fr., il y a là travail, reproduction de richesse. Mais le capital accumulé n'est pas augmenté, et le sort des ouvriers n'est pas amélioré, car le fonds du salaire reste le même. La nation qui travaille ainsi ne s'enrichit pas.

Si le produit du travail est moindre que la dépense faite dans la reproduction, c'est pis encore. La nation s'appauvrit; elle fait, comme on dit, de deux sous deux liards. Les ouvriers deviennent misérables. Qu'un peuple produise chèrement, c'est-à-dire presque sans produire d'excédant, et qu'à côté de lui un peuple produise à bas prix, c'est-à-dire avec un excédant notable, on comprend tout de suite quelle position respective ces deux peuples vont occuper. L'un restera ce qu'il était, l'autre aura des produits à vendre. L'un pourra consommer et jouir, l'autre vantera l'excellence de la pauvreté. Que le contact puisse s'établir entre ces peuples, et l'on verra le plus riche chercher à répandre au dehors l'excédant de ses produits. Le plus pauvre, chose étrange, se croira ruiné par cette menace d'invasion. Il lui serait facile de faire ce raisonnement, cependant; si son voisin tient à lui fournir ses produits, c'est probablement qu'il pense qu'on les lui paiera. Mais pour les payer il faut donner quelque chose en échange. Ce sera de l'argent ou des produits. Si c'est de l'argent, il deviendra bientôt plus rare que dans le pays riche. Un franc y équivaudra à deux francs, c'est-à-dire qu'on paiera les produits moitié moins cher, et la nation voisine cessera ses apports. Si c'est avec des produits, ces produits, apparemment, seront le travail de quelqu'un; les travailleurs ne seront donc pas inactifs, comme on le répète si légèrement, et le contact des deux peuples rétablira l'excédant de la production sur la consommation, seule source de l'accumulation.

Voilà pourquoi l'on dit que la liberté des échanges enrichit tout le monde et ne ruine personne.

Voilà donc trois positions bien distinctes.

Le produit du travail est

Supérieur à la consommation qu'il a faite, et alors il y a accroissement dans la richesse;

Égal à la consommation qu'il a faite, et alors il y a *statu quo* dans la richesse;

Inférieur à la consommation qu'il a faite, et alors il y a détérioration dans la richesse.

Cette distinction dans le travail est d'une importance

extrême. Il ne suffit pas de travailler. Il faut le faire utilement. L'écureuil qui tourne travaille avec ardeur, et n'avance pas. Le pauvre ouvrier qui, exténué de fatigue, travaille dès l'aube du jour jusqu'à la nuit, et qui vit chétivement sans amasser, travaille peu utilement pour lui. — Le seul travail utile doit être celui qui crée plus qu'il ne consomme.

Depuis le commencement du monde, on a travaillé utilement, car il y a beaucoup de richesses accumulées. Des routes, des ponts, des canaux, des chevaux, des maisons, des voitures, des étoffes, des métaux précieux, du fer, du plomb, du cuivre, des machines, des moulins, etc., etc. Et chaque année des moissons abondantes et qui, bien distribuées, suffiraient au genre humain.

Puisque c'est le travail qui produit la richesse, tous les détenteurs de richesses ont dû être d'abord des travailleurs. Tel est le droit. Mais ce n'est pas le fait. Si l'on peut travailler sans s'enrichir, on peut aussi s'enrichir sans travailler. Le conquérant, le fripon, le voleur, le brigand, l'assassin, peuvent amasser sans travailler ; mais alors, qu'on le remarque bien, il n'y a pas là reproduction, moins encore accroissement de richesse. C'est une simple mutation. Pierre était pauvre, Jean était riche. Les rôles ont changé, mais c'est tout un pour le pays.

C'est la même chose lorsque le peuple est accablé d'impôts que se partagent des courtisans, des courtisanes et autres gens de même famille. Il y a déplacement, vol, rapine, gaspillage, il n'y a pas production. Ces gens-là disent souvent, « les gros impôts font vivre le commerce, ils sont dépensés par les parties prenantes, de quoi se plaignent les imposés, l'argent leur rentre par le travail. » Eh ! mon Dieu, ils se plaignent d'une chose bien simple, c'est qu'on ne les laisse pas à leur gré dépenser leurs épargnes. Ils ne les eussent pas enfouies sous terre ; elles auraient donc profité à la reproduction au moins tout aussi bien, et à eux beaucoup mieux.

La portion de richesses acquise est, avons-nous démontré, le fonds qui paie le salaire. — Voilà pourquoi l'on dit que le capital est utile au travail.

Le travail paie cette utilité, rien n'est plus juste. Pierre prête à Jean cinq boisseaux de blé, le travail de celui-ci en fait croître trente, il est juste que Pierre ait une part dans cet accroissement de richesses : utilité réciproque, avantages réciproques.

Le travail est indispensable à la reproduction, le capital lui est nécessaire. *Capital* et *travail*, tels sont donc les deux éléments de la richesse. Le travailleur actuel et le possesseur du capital ou l'ancien travailleur sont les seuls soutiens de la société.

Plus le travail laisse d'excédant de production sur la consommation, plus il y a d'accumulation de richesses, et plus par conséquent s'accroît le fonds qui sert aux salaires. Voilà pourquoi l'on dit que la tendance des machines est d'accroître les salaires.

Si une machine faisait tout le travail du monde, chacun serait à l'aise : l'âge d'or serait revenu. On ne travaillerait plus que pour se divertir, ce qui veut dire qu'on ne travaillerait guère, car travailler n'est pas précisément un plaisir. L'introduction des machines fait chaque jour un pas vers un résultat sinon identique, du moins analogue. On obtient avec le travail d'un seul ce qui exigeait le travail de 100; 99 ouvriers sont donc libres pour faire autre chose ; et comme la machine n'a pas détruit la moindre portion du fonds du salaire, ces 99 hommes *doivent* retrouver du travail. Le salaire qu'ils recevaient existe ; il ne s'agit que de le réappliquer.

On le voit, l'extension des machines est un bienfait, et ce bienfait pourrait être sans mélange d'amertume. L'avenir n'a rien qui doive effrayer. C'est bien quelque chose, mais ce n'est pas tout. Dans la pratique, il y a des misères à endurer. C'est à la société d'y veiller, elle le peut, puisqu'encore une fois le fonds du salaire des ouvriers congédiés existe toujours. Il s'est accru, même, puisque la machine permet de donner à plus bas prix les produits. Nous voici revenu à la *distribution*.

Les fruits du travail aidé du capital sont partagés entre le propriétaire du capital et le travailleur. Quelle sera la part de chacun? Combien au travailleur? combien au capitaliste?... Qui règlera ce compte? quelle

formule mathématique pourra-t-on appliquer à ce partage ? Des esprits sérieux ont tenté la solution de ce problème. Nous-mêmes l'avons cherchée ! Vanité ! Résoudre par le calcul une question où l'homme, ses besoins, ses passions, ses goûts, son libre arbitre sont en jeu ! Il n'y a qu'une solution possible, c'est la communauté, ou ce qui revient au même, l'égalité absolue ; mais le remède est pire que le mal ! La communauté ne dispenserait pas du despotisme affreux que rendrait nécessaire un règlement semblable. Prescrire à chacun sa tâche, diviser les biens acquis en portions égales, c'est tenter l'impossible. Il est des choses que la folie seule peut vouloir.

Il est clair, au reste, malgré tout ce qu'on écrit pour prouver le contraire, que ces misères tendent à diminuer. Les progrès de la richesse, forcent son expansion. Ce qu'il faudrait, c'est la liberté à chacun de l'acquérir par le travail. La liberté ! il y a des gens que ce mot épouvante. Ils disent que c'est précisément la liberté du travail qui tue. Mais quel est donc le travail libre ? Qu'on passe en revue nos industries, leur vocabulaire va nous apprendre ce qu'il faut croire de cette liberté pratique. Impôts, patentes, péremption, droits d'entrée, octrois, droits réunis, exercice, acquits-à-caution, passavant, droits de timbre, enregistrement, douanes, abonnement, prime, drawback, protection, etc., voilà certes de beaux mots d'ordre pour un régime de liberté.

Il y a, dit-on, plus de travailleurs que d'ouvrage ? Mais si c'est le capital épargné qui paie le travailleur, c'est le travailleur qui crée le capital à épargner. Où donc est ce capital ? Qui l'a volé, absorbé, détruit ?

Il y a plusieurs manières de détruire le capital accumulé. La plus facile, celle qu'ont suivie l'Espagne et le Portugal, par exemple, c'est de laisser tomber en friche les bonnes terres. Alors il n'y a plus de nourriture pour les travailleurs, partant plus de travail pour la reproduction.

Une autre manière consiste à dépenser improductivement ou à nourrir les gens sans rien faire. Supposons, par exemple, qu'un million d'hommes soient enlevés à

leur ouvrage, et qu'on leur dise : A l'avenir, vous ne produirez plus rien. Quittez la lime, le rabot, la bêche, la charrue; occupez-vous de tourner à droite, puis à gauche; apprenez à aller les uns derrière les autres sans vous marcher sur les talons; prenez cet instrument moitié fer et moitié bois et apprenez à le frotter soir et matin, matin et soir, à le placer tantôt sur une épaule, tantôt sur une autre, à frapper dessus lorsqu'il passe des gens habillés de certaine façon, et pour cela vous serez nourris, chauffés, logés, habillés aux frais de tous. Qu'arrivera-t-il? C'est que ces hommes consommeront sans reproduire; qu'ils détruiront de la richesse déjà produite sans qu'elle leur serve à reproduire encore.

Il peut arriver, comme nous l'avons vu, que le travail soit tel que la reproduction ne reste pas égale à la consommation. Dépenser 300 millions pour des canaux à peu près inutiles, ce sont des choses qui se sont vues. 300 millions de fortifications, c'est plus de 300 millions perdus pour la reproduction, car c'est un capital qui n'a rien produit. Il a passé de la main des contribuables dans celle du gouvernement, de celui-ci aux ouvriers; mais il n'a rien créé qui soit une *richesse*, rien qui se puisse consommer pour reproduire encore.

Les Pyramides d'Égypte sont un autre exemple du même genre.

De telles dépenses, pourtant, peuvent être utiles. Mais alors ce n'est plus l'économie politique qui les juge.

Enfin, le moyen le plus ordinaire, c'est d'avoir un budget de 1,200 millions, dont la majeure partie ne soit pas employée à la reproduction.

La première de toutes les richesses, c'est la subsistance. C'est la richesse indispensable. Voilà pourquoi l'on dit que l'agriculture est le premier des arts. Je le crois bien. C'est une trivialité que de le répéter.

La terre est au reste la source de toute richesse. Pour qu'un ouvrier travaille utilement à quelqu'ouvrage que ce soit, il faut qu'il ait en capital (lui ou celui qui l'emploie), sa nourriture au moins, jusqu'à l'achèvement de sa tâche.

Supposons qu'il s'agisse de défricher une lande.

C'est au mois de novembre qu'on commence. Il faut avoir les charrues, les bœufs et leur nourriture; il faut avoir de quoi manger, de quoi semer. Il faut, en un mot, des provisions jusqu'à la moisson prochaine. Ces provisions, c'est le capital accumulé, c'est le fonds qui nourrit l'ouvrier.

Il importe que la récolte en blé, en vin, en laine, en soie, en coton, en cuirs, en viande, etc., etc., soit toujours assez abondante pour nourrir tout le monde. Car sans nourriture, point d'ouvriers; sans ouvriers, point de travail. Dire qu'on produit trop, cela signifie que tout le monde a trop de blé, trop de vin, trop de viande trop d'habits, trop de souliers, trop de linge, etc.; c'est dire une absurdité. Les gènes ne peuvent provenir de trop de production, car si l'on produisait plus, il y aurait plus de consommation, plus de richesse.

La nourriture est indispensable à l'homme qui travaille, la terre est la source de la nourriture, voilà pourquoi l'on dit que tous les travailleurs ont droit à la production de la terre.

Mais ce serait perdre un temps précieux, et la production serait trop chère, si chacun était obligé de cultiver, de récolter, de mettre en œuvre les choses nécessaires à sa nourriture. Les hommes se sont donc tout naturellement partagé les travaux. L'un sème et récolte, un second moud le grain, un troisième fait le pain. Pendant ce temps, d'autres confectionnent les bas, les souliers, les habits; d'autres font les routes, creusent les canaux, jettent des ponts sur les rivières; chacun donne à consommer à l'autre une partie de sa propre production.

Voilà l'association, la distribution du travail et les échanges.

Il s'est trouvé des hommes plus forts que les autres. Ils ont dit : Je ne veux plus donner qu'un sac de blé pour un habit. je m'oppose à ce qu'un autre donne un sac et demi. Cette prétention était impie; elle réussit pourtant, et les lois contre l'introduction des produits de la terre furent rendues. Le prix de la subsistance s'élevant, les travailleurs voulurent vendre aussi à plus haut prix les produits de leur travail; chacun voulut être protégé, le prix

des produits augmenta, on crut que cela revenait au même. Mais la perturbation porta ses fruits, le travail laissa moins d'excédant, moins de produit net, et la nation ne s'enrichit pas aussi vite. Elle resta derrière les nations voisines, et alors ses travailleurs demandèrent de nouvelles protections. Une fois dans cette voie, il devint de plus en plus difficile d'en sortir, car les nations plus riches firent des progrès rapides, et les droits établis ne tardèrent pas à être insuffisants.

Voilà l'origine des impôts de protection. Ils doivent donc tendre à s'accroître sans cesse, car ils deviennent indispensables à certaines industries. Se gratter est aussi une nécessité pour les galeux ; mieux vaut cependant ne pas avoir la gale.

On dit que ce système fait affluer l'argent dans le pays. Ce n'est pas vrai, mais quand ce serait vrai, à quoi bon qu'il en soit ainsi ? On dit que les travailleurs obtiennent un plus haut prix pour le travail. La belle avance ! Haut prix, bas prix, voilà deux mots qui sont souvent répétés. Quelle est leur valeur ? que veut-on dire par là ?

Quand l'argent est abondant, les produits sont à plus haut prix, cela est évident. On en a moins pour plus d'argent. Quand l'argent est rare, les produits sont à plus bas prix, on en a plus pour moins d'argent. Mettez en contact deux peuples placés aux deux extrémités de ces positions, celui qui aura plus d'argent achètera ses produits à l'autre, et le niveau s'établira. Mais les industriels du premier souffriront, car ils produiront plus chèrement. Si donc l'isolement est impossible, il faut renoncer aux hauts prix, il faut renoncer à accaparer l'argent ; cette tentative a le tort d'être vaine ; son succès ne servirait à rien.

Avoir beaucoup d'argent, cela veut dire disposer de beaucoup de produits.

Voilà pourquoi M. de Lamartine a dit un jour qu'il etait pour l'économie politique des produits à *bon marché*. C'est le sens de ce mot ; il n'en faut pas chercher d'autre, et c'est à assurer ce résultat que travaillent les économistes.

HIPPOLYTE DUSSARD.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE.

Chaque époque a son caractère ; autrement elle est sans nom et ne vit pas dans l'histoire. La nôtre a le sien visiblement écrit sur le front. Elle cherche à fonder solidement la liberté sur la base du bien-être. Affermir les franchises civiles et politiques en leur donnant l'appui des intérêts matériels, tel est son but, telle est sa loi.

Vainement, pour la détourner, des esprits prévenus lui ont dit qu'elle s'apprêtait à subir un joug ignominieux ; qu'elle allait fléchir honteusement le genou devant le veau d'or. Elle reste sourde à la voix de ces moralistes quinteux ou aveugles. Elle sent que le travail, auquel elle demande le bien-être matériel, est sain à l'âme comme au corps. Un infaillible instinct lui révèle que la voie où elle est entrée la conduira à une destination où, au lieu de se prosterner devant la matière, elle la dominera.

C'est au début de la civilisation ou chez les peuples retardés, quand les moyens manquent de satisfaire les besoins les plus élémentaires, c'est alors que le plus grand nombre des hommes est esclave des appétits matériels. Ou bien ce sont les peuples amollis et dégénérés, sans grandeur ni courage, comme furent les Romains de la fin de l'Empire, qui assignent pour but à leur existence une molle sensualité. Or, sommes-nous un peuple sans courage, nous dont les victoires retentissent encore sur toute la terre; sans grandeur, nous qu'on a vus tenir le continent sous nos lois? Est-elle dénuée d'énergie morale, cette nation qui, dans des luttes de géants contre l'Europe, égalait, il y a quelques années à peine, les traits de dévouement héroïque les plus renommés de l'antiquité ?

Non, le genre humain en masse, et la France en particulier, ne retournent point au matérialisme abrutissant des sociétés primitives. Ils ne se précipitent pas non plus vers les orgies des derniers empereurs. Les peuples restent fidèles au culte de la liberté pour laquelle ils se sont pris d'enthousiasme il y a un demi-siècle, d'une

liberté positive, réglée, ordonnée. Jalouses de compléter l'œuvre de leur émancipation, les sociétés modernes appliquent la puissance de leur esprit et leurs capitaux, fruits du travail antérieur, péniblement amassés, à asservir la nature. Elles s'affranchissent ainsi elles-mêmes du joug dégradant des besoins matériels, de l'oppression qu'exerce la misère. Par l'industrie, on l'a dit, l'homme devient réellement le roi de la création, le maître de l'univers; et la planète, sur laquelle il se tenait courbé dans l'attitude d'un serf, se change pour lui en un trône du haut duquel son intelligence commande en souveraine. Associée au sentiment religieux, sans lequel pour les sociétés il n'est point de salut ni de bonheur, l'industrie, créatrice des intérêts matériels, dispensera autour d'elle mille jouissances morales; elle sera la bienfaitrice du genre humain.

Un des hommes les plus spirituels du dernier siècle, un de ceux qu'on accusera le moins de penchant pour le régime abusif qu'on a nommé l'industrialisme, Fontenelle, a dit : Toutes nos richesses, même celles de l'esprit, viennent du commerce.

Afin d'opérer une diversion fatale, on a évoqué des sentiments arriérés et barbares. Mais en vain on a essayé d'attiser le feu des passions guerrières, et on a soufflé la discorde entre les peuples civilisés. Les nations un moment émues en entendant vibrer une corde à laquelle avait répondu longtemps une des fibres les plus sensibles de leur cœur, se sont bientôt calmées. Elles sont amoureuses aujourd'hui de la paix, de cette paix majestueuse et féconde qui fait fleurir les arts utiles et les beaux-arts, à l'ombre de laquelle les intérêts matériels se développent et la morale générale de l'espèce humaine se déploie; de cette paix qui a ses entreprises grandioses aussi bien que la guerre, qui même peut offrir à de jeunes âmes aventureuses l'attrait de la lutte et du péril.

Notre siècle tirera donc son nom des intérêts matériels ainsi compris. Dès lors il convient qu'il se livre à l'étude de la science dont les lois régissent ces intérêts, qui enseigne comment ils naissent, comment ils grandissent, comment ils s'organisent. L'Économie Politique

est cette science. Appelée à jouer un rôle immense dans l'administration des affaires des Etats, des provinces des communes, des individus, et même dans le gouvernement des hommes, il est indispensable qu'une grande place lui soit faite dans l'enseignement public.

Ce motif est général. Il s'applique à tous les peuples civilisés ; à ceux qui jouissent du régime représentatif comme à ceux qui en sont privés.

Partout le corps social se transforme. Sa transformation s'opère ici avec agitation et fièvre, là avec plus de quiétude : mais elle est universelle. Les lois et les règlements qui concernent les intérêts matériels sont soumis partout à des variations, les unes inévitables, les autres éventuelles, qu'il est opportun de connaître. Ainsi changent les tarifs de douane, l'assiète des impôts et leur mode de perception. Les faits qui influent le plus sur les intérêts matériels, se développent en nombre et en puissance avec une magique rapidité. La création des canaux, des chemins de fer ou des routes ; l'établissement des banques commerciales et des diverses institutions de crédit, la diffusion des lumières par l'enseignement public, les applications multipliées, indéfinies des sciences mécaniques, physiques et chimiques, renouvellent tous les procédés du travail manufacturier et même du travail agricole. De là, des effets complexes qui se font sentir directement ou indirectement, mais d'une façon irrésistible, sur les fortunes privées comme sur la richesse des Etats. Sous cette influence, les rapports de province à province, de profession à profession, et d'homme à homme, ceux d'égal à égal et de supérieur à inférieur, se modifient sans cesse. L'économie intérieure des empires, celle de notre glorieuse Europe, celle du monde entier, subissent un remaniement profond. Hier, les corporations et le privilège politique ; aujourd'hui, la liberté du travail et l'égalité devant la loi. Nous voisinons aujourd'hui avec celui qui était hier *l'ultima Thule*. L'Amérique n'est plus qu'à onze jours de distance ; la Chine, sur laquelle nous raisonnions à peu près comme les astronomes sur la lune, nous ouvrant maintenant ses portes, présente à nos industriels un marché de 350 mil-

lions de producteurs et de consommateurs, au philosophe, au moraliste et à l'historien un champ d'études sans limites, une immense société tout-à-fait inconnue, aux hommes d'Etat le plus vaste sujet de spéculation politique et d'entreprises, aux princes ambitieux un but si éclatant, que nous verrons peut-être sortir de terre, par accident et pour un jour, afin de poursuivre le rêve de la domination universelle, un imitateur des Alexandre et des Charlemagne, le dernier des conquérants.

Ce mouvement universel, qui tient en suspens tous les intérêts, depuis les plus grands jusqu'aux moindres, du plus humble ouvrier au plus fier des potentats, depuis le village ou travaille la pauvre fileuse (¹) jusqu'au plus solide des empires, n'est point celui d'un tourbillon livré au caprice du hasard. Il obéit à des lois dictées par la Providence dès l'origine des temps. Car, disons-le, il n'y a pas de principes nouveaux dans le monde. Les principes fondamentaux de la société sont vieux comme elle-même, et ils ne sauraient changer, puisque la nature humaine reste imperturbablement la même. Ce qui varie, ce sont les applications de ces principes, les combinaisons qui en sont faites; ce qui se renouvelle, ce sont les sanctions matérielles de plus en plus amples que les hommes ont le moyen de donner à ces principes salutaires. A proprement parler, le progrès n'est point l'inauguration de principes nouveaux : il consiste plutôt dans l'accroissement successif du nombre des membres de la famille nationale, sinon universelle, qui sont admis à revendiquer, sous une forme à chaque instant appropriée à l'étendue indéfiniment croissante des connaissances humaines et à la fécondité progressive des arts, le bénéfice de principes suprêmes qui ont lui sur la terre dès l'aurore de la civilisation.

Or, là où existent des lois naturelles immuables, même sous une apparence désordonnée, il y a des éléments d'ordre qu'on peut saisir et régulariser ; il y a lieu à une science certaine qu'il importe d'asseoir sur ses bases po-

(¹) Cet exemple de la pauvre fileuse à la main n'est pas choisi ici sans dessein. On sait quelle perturbation a porté dans cette industrie primitive la machine à filer le lin, tout récemment inventée.

sitives, et qu'il convient d'enseigner dans tous les États, du moment qu'elle touche aux intérêts vitaux des sociétés.

Ainsi, l'Économie Politique est une science qu'il est nécessaire de cultiver chez tous les peuples civilisés. Que les phénomènes qui sont de sa compétence soient complexes, malaisés à observer, je le reconnais; que l'application de ses règles, une fois bien reconnues, exige un œil exercé, une main dextre et ferme en même temps, je ne le nie point. Mais plus une science est difficile, et plus il est indispensable qu'on lui consacre d'efforts. Plus le public est sujet à errer sur un sujet, et plus il est essentiel de lui en révéler les notions les plus positives.

L'Économie Politique est au corps social ce que la physiologie est au corps humain. De même que la physiologie, pour devenir une science certaine, requérait que les sciences plus élémentaires, telles que la physique, la chimie, l'anatomie humaine et comparée fussent extrêmement avancées, l'Économie Politique, pour sortir de l'idéal et du romanesque, et pour passer à l'état positif et pratique, supposait que les moyens d'observation et d'action qui lui sont propres fussent portés à un haut degré de perfection. Il fallait que les applications des sciences naturelles eussent été produites en grand nombre, que la comptabilité fût sortie des langes et que la statistique existât, que la publicité eût été fondée, que les instruments de travail (capitaux) ceux d'échange (voies de communication, lettres de change), fussent multipliés ou fussent devenus d'un usage général; il fallait que le commerce eût fait ses plus vastes opérations au grand jour, pendant un certain temps; que l'expérience manufacturière eût pareillement été poussée très avant, que l'agriculture eût parcouru aussi un cercle spacieux d'essais, et dans ses méthodes de travail, et dans l'échelle des domaines territoriaux. Il fallait enfin que tous les intérêts à satisfaire eussent une place au soleil. Toutes ces conditions sont remplies en ce moment.

Sans doute il n'appartient pas à tous le monde de por-

ter la main sur l'économie des sociétés. Il s'en faut. La complication des intérêts et la variété des forces qui sont en jeu dans les phénomènes économiques sont telles, que, comme dans toutes les affaires de gouvernement, il convient au plus grand nombre des hommes de se montrer réservé dans ses jugements sur les questions d'Économie Politique, plus sobres encore d'action; c'est ainsi qu'il serait fâcheux que chacun prétendît être son médecin à soi-même dans les cas aigus et graves. Mais de même qu'il serait bon que tout homme fût familier avec les règles principales de l'hygiène, de manière à exercer sur sa santé ce gouvernement qu'on ne saurait trouver hors de soi; de même tout industriel, agriculteur, manufacturier ou commerçant, et tout homme investi d'une fonction administrative, ont besoin, pour se conduire pertinemment dans les circonstances usuelles, de posséder les éléments de l'Économie Politique.

Ainsi l'Économie Politique est bonne à savoir et à vulgariser partout, même dans les États où les citoyens sont exclus de toute participation au gouvernement.

Mais dans les contrées où il y a une représentation nationale, là où une multitude de citoyens sont appelés à participer aux actes de l'autorité ou à les surveiller, là où les institutions électives livrent en totalité ou en partie l'administration de l'État, des provinces et des communes à quiconque est jugé par ses concitoyens doué de quelque aptitude à s'en mêler, et où même le premier venu qui se suppose fondé à émettre un avis peut le porter à la connaissance de ses concitoyens, c'est de nécessité publique et privée.

L'essence du gouvernement représentatif, c'est la participation du citoyen à l'administration des intérêts de l'État, de la province et de la cité. Le gouvernement représentatif est faussé si les citoyens ne sont pas à même d'exercer cette participation, si leurs études ne les y ont pas préparés : par conséquent dans les pays en possession du gouvernement représentatif, l'enseignement de l'Économie Publique est d'urgence.

Quand les citoyens ne sont pas en état d'intervenir utilement dans la gestion des affaires publiques, ils

ne s'y ingèrent que pour les brouiller. Quand ils n'y peuvent apporter le tribut de connaissances positives, ils s'y jettent avec des idées arriérées, des préjugés, des paradoxes ramassés dans la rue, des erreurs prises dans le ruisseau ; heureux quand ce ne sont pas d'intraitables passions qu'ils précipitent au travers.

Ainsi, dans les pays à institutions représentatives, la diffusion générale de notions exactes sur l'Économie Politique est une des conditions de la prospérité publique et du maintien de l'ordre.

Le gouvernement représentatif suppose aux populations les qualités de l'homme d'affaires ; or, on ne naît pas tel, on ne le devient que par une éducation appropriée. Et évidemment cette éducation comprend l'Économie Politique.

Où en sommes-nous cependant? Combien la France compte-t-elle de chaires d'Économie Politique ? Deux seulement : celle du Collège de France et celle du Conservatoire des arts et métiers qui, à proprement parler, n'a pour objet qu'une partie de l'Économie Politique, car elle est qualifiée d'Économie Industrielle. L'école polytechnique, qui fournit à tous les services publics les ingénieurs civils et militaires, c'est-à-dire les hommes chargés d'exécuter les travaux de la plus grande influence sur les intérêts matériels, n'a pas de cours d'Économie Politique, et c'est un extrême dommage. Il y a une trentaine d'années, on introduisit dans l'enseignement de cette illustre école, des leçons, au nombre de quatre, destinées à l'exposition de quelques faits généraux sur la population, et de quelques résultats offerts par le calcul des probabilités; on les indiqua sur le programme sous le titre d'Arithmétique Sociale. C'est l'embryon d'un cours d'Économie Politique qu'il faudrait développer. Un exemple, au surplus, va être donné à l'école polytechnique, à qui il appartiendrait de servir de modèle à toutes les écoles scientifiques de l'univers : l'école centrale des arts et manufactures, excellente institution, de fondation privée, va avoir un cours d'Économie Politique. A Vienne, l'institut polytechnique, qui certes ne remplit pas une mission aussi élevée que notre

école dont elle reproduit le titre, et où l'enseignement a une bien moindre hauteur scientifique, possède, dans la division du commerce, un cours dit de la *Science du commerce* qui correspond à ce qu'on appellerait chez nous l'Économie Industrielle ou Commerciale. En Belgique, les écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures, établies par l'État, ont un cours *d'Économie Sociale*. Il est étrange que nous nous soyions laissé devancer par les Autrichiens et les Belges. Le flambeau du progrès s'échapperait-il de nos mains?

Nous avons *neuf* Facultés de droit, *six* Facultés de lettres et *onze* Facultés des sciences, en comptant celles de Paris. On conçoit difficilement une école de droit sans une chaire d'Économie Politique. De même chaque faculté des lettres devrait offrir une chaire semblable. Les Universités allemandes qui représentent nos facultés condensées, Droit, Médecine, Lettres et Sciences ensemble, ont des chaires d'Économie Politique. Les universités anglaises et celles des États-Unis sont de même. L'Allemagne cependant est peu représentative, et partant la connaissance de l'Économie Politique est moins nécessaire chez elle que chez nous.

Mais, disent quelques personnes, l'Économie Politique est une science dangereuse, ou tout au moins vaporeuse, inapplicable, dès lors à quoi bon l'enseigner? Cette objection s'adresse à toute Économie Politique qui serait fausse, et nous ne réclamons ici que pour l'Économie Politique vraie, sensée, pratique, pour celle qui est raisonnable et non pour celle qui déraisonne. Car il y a des idées prétendues d'Économie Politique qui sont dans la circulation et qu'il faudrait renvoyer pourtant dans la région des chimères. Cette soi-disant Science Économique a eu de nos jours des mots curieux qui ont trouvé un public pour les applaudir. Tel fut celui d'un législateur de la Restauration proclamant du haut de la tribune que la France produisait trop, tandis qu'il y avait des millions de Français qui, par l'insuffisance de la production nationale, restaient mal logés, mal nourris, mal vêtus, avec le désir de travailler pourtant? Telle a eté plus récemment cette parole d'un député, homme de beau-

coup d'esprit cependant, que les vices des riches faisaient le bien-être du pauvre. Telle est encore cette éternelle métaphore du *tribut payé* à l'étranger qu'on retrouve stéréotypée dans mille discours, comme si le commerce, lien des nations, n'enrichissait pas, quand il s'opère régulièrement, les deux parties contractantes. Voila l'Economie Politique inapplicable et funeste dont un enseignement bien constitué ferait prompte et bonne justice.

Quand on veut acclimater chez un peuple une politique déterminée ou des habitudes bien définies, on organise l'éducation en conséquence. C'est ce qu'ont fait toutes les sociétés qui se sont prises au sérieux. Les Romains et les Spartiates voulaient que leurs enfants fussent d'infatigables guerriers : ils façonnaient donc leur corps à mille exercices, leur esprit à l'obéissance. De même faisaient les seigneurs dans le moyen-âge : ils dressaient leurs fils à dompter des chevaux, à revêtir de lourdes armures. Aujourd'hui la sociétéréclame des hommes versés dans la théorie et la pratique de l'industrie manufacturière, agricole et commerciale, familiers avec les règles d'une bonne et libérale administration publique, et l'on garde, à peu de chose près, le système d'éducation conçu par l'Église catholique pour former des clercs en état de lutter avantageusement par la souplesse de leur esprit, par l'ascendant que leur donnait la connaissance des Écritures, contre des guerriers violents et superstitieux !

Tout cela se couronne par une scolastique de la même origine, science creuse dont le raisonnement a banni la raison, et qu'on nomme de la philosophie quoiqu'elle en soit à peu prèscomme le jeu du casse-tête chinois est de la géométrie. Il n'y a de philosophie que ce qui dirige le mouvement de l'esprit humain et indique la voie aux sciences, ou ce qui exerce une influence étendue sur le sentiment public. S'il en est ainsi, qu'on dise ce qu'a de commun avec la philosophie, même après les changements heureux, je le reconnais, qui ont eu lieu depuis 1830, le cours par lequel on termine aujourd'hui les études de la jeunesse et pour lequel on lui dérobe une année.

C'est ainsi qu'on élève les jeunes hommes avant de les lancer dans une société qui ressemble, comme on le sait, à celle du moyen-âge. Le drame alors se passait entre un tiers-état passif, un clergé habile, patient, infatigable, et des conquérants brutaux et ignorants. Aujourd'hui les conquérants ne sont plus; la lutte n'existe plus qu'entre une société une et compacte et une nature avare de ses dons, et ne cédant ses trésors qu'à ceux qui se présentent armés d'expédients tirés de l'arsenal de la science positive. Cependant, en nos colléges, les choses ont lieu comme si la science positive n'existait pas. En lisant le programme des cours, on se prend à penser qu'il s'agit d'un État où les travaux des Galilée, des Pascal, des Newton, des Laplace, des Lavoisier, des Monge, des Gay-Lussac, des Davy, des Cuvier, des Chaptal, des Thenard, des Wollaston, des Berzelius, des Dumas, des Chevreul, des Dulong et de mille autres sont encore inconnus. Que dirait, s'il revenait au monde, Beaumarchais, qui s'étonnait de ce qu'on présentait un danseur là où il fallait un mathématicien? Eh que faisons-nous d'autre!

L'instruction publique ne sera sur ses bases, et la société ne marchera d'un pas délibéré vers la destination de son choix, que lorsqu'on apprendra à la jeunesse les sciences d'application. Les lettres, certes, ne doivent pas être exclues de l'éducation; elles forment le cœur; elles représentent l'une des gloires de notre patrie; mais elles ne sauraient être toute l'éducation. Ce serait aussi sans préjudice de cette philosophie tantôt douce et réconfortante, sœur cadette de la religion, qui ressort des lettres et de l'histoire pour calmer l'âme ou la fortifier, quelquefois pour l'exciter; tantôt puissante et lumineuse dont la science reçoit l'impulsion et suit la trace. Les grands historiens, les grands écrivains et les savants à l'esprit généralisateur sont les grands philosophes. Et l'Économie Politique serait le complément des études, le dernier degré que les jeunes hommes auraient à franchir avant d'entrer dans la vie réelle.

En vérité, si nous maintenions une éducation publique en désharmonie à ce point avec la mission des citoyens,

et avec les exigences de la vie réelle, ce serait à désespérer de nous. Il faudrait croire que, pour nous, le Bas-Empire a commencé. Nous aurions eu, comme Moïse, la gloire de conduire la civilisation aux portes de la terre promise : mais, comme lui, nous aurions le chagrin de ne pouvoir que l'entrevoir de loin sans y mettre le pied. MICHEL CHEVALIER.

---

## Esquisse historique des doctrines économiques.

---

### DIALOGUE DES MORTS.

### PLATON, ARISTOTE, ADAM SMITH.

ARISTOTE. Ne vous semble-t-il pas, ô divin Platon, que nous vivons dans un monde singulier? La vie que nous menons dans ce séjour bienheureux ne ressemble guère à celle que, sous les frais ombrages des jardins d'Académus, vous promettiez aux misérables humains. Dieux immortels, quels hécatombes vous ai-je donc refusées pour que vous m'accabliez d'un tel outrage! Un homme, que dis-je, une brute, un de ces animaux à face humaine que la nature a créés pour nous servir, un esclave enfin a été placé par Junon à côté de moi à la table des dieux! Je l'ai bien reconnu, le traître : son front était encore souillé de la marque que je lui fis imprimer pour qu'on me le ramenât, s'il lui prenait fantaisie de s'échapper. C'était un présent de mon royal élève qui le choisit lui-même parmi les milliers de Thébains qu'il fit vendre à l'encan après le sac de leur ville. Je l'envoyais boire à la rivière avec mes chevaux. Eh bien, la divine Hébé lui a versé avec le même sourire la céleste ambroisie, et lui sans pudeur a vidé la coupe tout entière! Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en proie à l'indignation que je ressentais d'un si scandaleux voisinage je ne trempai même pas les lèvres dans la mienne. Que le puissant Jupiter vous préserve à jamais d'un tel outrage!

PLATON. Votre souhait vient trop tard, Aristote : une insulte éclatante m'était aussi réservée.

Aristote. Que voulez-vous dire ?

Platon. Je me promenais hier avec Xénophon m'efforçant de lui prouver une chose qu'il n'avait pas l'air de saisir parfaitement, à savoir les notables avantages qu'Athènes retirait des distributions de vivres et d'argent faites au peuple aux frais du trésor public, lorsque j'avisai certain individu à figure suspecte qui s'avançait vers nous. Il semblait me désigner à son interlocuteur que j'ai su depuis être né dans une île inconnue et jouir d'un certain renom scientifique parmi les habitants de la terre. Mon homme m'aborda d'un air narquois : « Disciple de Socrate, me dit-il, avez-vous recouvré ici la mémoire des deux cents drachmes que vous me deviez pour mes blés du Pont-Euxin ? » et il se retira en riant. Vit-on jamais pareille insolence ! Un commerçant importuna-t-il jamais à Athènes un citoyen de détails aussi vils ? Sur mon âme, il s'adresse bien à moi qui ai placé ma république au milieu des terres pour la garantir de cette engeance ! Qui m'eût dit que nous la retrouverions un jour ici ! L'agriculture est une occupation à laquelle un homme libre et honnête peut se livrer sans rougir. La charrue n'a rien qui déshonore. Mais le commerce, ce n'est qu'un métier de trompeurs qui ne cherchent qu'à faire des dupes. Oh, que j'approuve cette loi d'Athènes qui défendait à tout citoyen, sous peine d'une année d'emprisonnement, de se livrer à ce trafic immoral permis seulement à de vils étrangers ! Que j'apprécie l'utilité de ces contrôleurs chargés de visiter les livres des traficants pour veiller à ce qu'ils ne fassent pas de trop gros bénéfices et à ce qu'ils ne s'enrichissent point de la dépouille des citoyens ! Certes, ce n'est pas sans raison que Mercure, le dieu des voleurs, est aussi celui des marchands. Est-il possible que Jupiter nous compromette avec de pareils gens ! J'en suis presque réduit maintenant à regretter la terre.

Aristote. Heureux ceux qui n'ont point passé l'onde noire du Styx !

Platon. Mais hâtons-nous de nous éloigner d'ici ; car j'aperçois là-bas l'ami de mon industriel d'hier, et je ne me soucie pas de lui parler. Cet insulaire me semble

assez bon homme, mais son compagnon ne prouve pas en sa faveur et je n'augure rien de bon de lui....

Smith. Arrêtez, illustres philosophes, je m'appelle Adam Smith et je suis l'un des vôtres. Vous ne dérogerez pas, je pense, en donnant la main à un homme qui, comme vous, mais autrement que vous, s'est efforcé d'améliorer le sort de ses semblables. Vous avez surtout travaillé à perfectionner les facultés morales de l'homme : j'ai tâché de lui enseigner à discerner ses véritables intérêts et à satisfaire ses besoins légitimes ; je lui ai révélé les lois de l'utile comme vous lui aviez montré celles du beau et du bien. La route que nous avons parcourue est différente, mais le but est le même. Je le sais, la description des ressorts qui font mouvoir le corps social a aussi exercé vos méditations ; mais l'organisation vicieuse de votre temps vous a empêchés de démêler les éléments véritables qui constituent cette science. Vous avez eu des idées éparses et incomplètes sans avoir de système ; vous avez découvert quelques vérités, mais vous n'avez pu montrer en quoi elles étaient vraies. Depuis vous, le cercle s'est élargi et les idées ont marché. Cette science, qui vous compte avec orgueil parmi ses ayeux, que par l'intuition du génie vous aviez devinée, Aristote, sous le nom de Chrématistique, la restreignant ainsi à la seule production des richesses ; cette science que Xénophon, dans ses Économiques, avait bornée à l'enceinte étroite du foyer domestique, l'Europe la cultive aujourd'hui sous le nom d'Économie Politique, emprunté à votre langue, et elle embrasse le système social tout entier.

Platon. Voilà une enseigne bien modeste pour une si vaste hôtellerie : lois qui régissent la maison et la ville !

Smith. J'en conviens avec vous : ce titre étroit ne saurait donner une idée exacte de tout ce qu'elle embrasse, et c'est avec plus de raison qu'on pourrait lui donner le nom d'économie sociale. Mais quoi de plus fécond que les principes qu'elle proclame ! C'est parce qu'elles ont méconnu les lois auxquelles cette science attache la prospérité des peuples et la fortune des individus,

que les nations anciennes sont tombées de si haut. Regardez aujourd'hui ces contrées autrefois si florissantes, et dont vous serez toujours la gloire la plus pure, et vous verrez que ce n'est pas impunément que l'on foule aux pieds les droits les plus sacrés de la dignité et de la liberté humaines. Votre système économique tout entier reposait sur l'esclavage, et c'est ce grand crime social qui vous a menés à votre ruine. Le maître et l'esclave se sont corrompus l'un par l'autre; deux classes séparées par un abyme ont vécu dans la cité; d'un côté vous n'avez eu qu'une production sans énergie et sans avenir, et de l'autre qu'une oisiveté stérile, turbulente et sans frein dans ses écarts. Vos places publiques, le foyer de votre vie politique, ont fait éclater au grand jour l'éloquence de quelques-uns, l'ambition d'un plus grand nombre, la corruption et la servilité de tous. La concentration des propriétés dans les mains aristocratiques n'a abouti qu'à laisser le sol sans produits, la patrie sans citoyens, les constitutions sans garantie. Et, quand les aigles romaines apparurent à vos frontières, vous vous êtes sentis à la fois affaiblis et désarmés : le travail lent, mais irrésistible de l'esclavage, avec le cortège de vices qu'il traîne à sa suite, avait tari la source de ces vertus héroïques qui rendirent vos ancêtres si grands; aucun bras ne se leva pour défendre une patrie d'où la liberté était exilée et qui était devenue le patrimoine de quelques familles. Croyez-moi, Aristote, il n'est point d'Alexandre qui eût pu conjurer une si grande chute.

Aristote. Il l'eût du moins retardée!

Smith. Non, l'heure de la mort sonne aussi bien pour les nations que pour les individus, et cette heure est irrévocable. Aucune main humaine ne saurait ajouter seulement un grain de poussière dans le sablier vide. La Grèce fut couchée au cercueil qu'elle s'était creusé de ses propres mains, mais plus tard arriva aussi le moment fatal pour ses vainqueurs. Rome succomba à son tour, mais elle ajouta d'autres vices à ceux qui avaient précipité votre ruine. Elle avait vécu par l'épée, elle périt par l'épée. La guerre fut le but de ce peuple, les rapines son moyen d'existence, du pain et des jeux le cri de

la vie entière, et la statue qu'il avait élevée à Jupiter Pillard, son idole la plus révérée. De quels sacrifices n'a-t-il pas ensanglanté ses impitoyables autels! Consommer sans produire, tel était son système. La force des armes maintint pendant longtemps les abus de la conquête, mais elle devint à la fin victime d'elle-même. Quand ces ravisseurs des nations eurent épuisé le travail d'autrui et dissipé stérilement ces richesses accumulées chez les vaincus, surtout dans les grandes colonies commerçantes que vous aviez fondées en Sicile, en Afrique et en Asie, tout leur manqua à la fois et ils furent réduits à se dévorer eux-mêmes. Le monde entier fut l'arène où s'entretuèrent ces gladiateurs souverains prédestinés à la mort; et ce fut par les grandes voies de communication qu'ils avaient tracées, sous leurs arcs de triomphe, monuments de la défaite des vaincus, que passèrent des hordes de barbares venus des forêts du nord, pour recueillir l'héritage de Rome à l'agonie, faire revivre les sentiments d'indépendance personnelle et de libre clientelle qui semblaient anéantis à jamais; et pour reconstruire un monde nouveau sur les débris de l'ancien. La vraie religion cimenta le nouvel édifice, et le monde s'achemina vers des destinées plus complètes et plus dignes de la nature humaine.

Platon. Du moins l'univers a été vengé! Ils ont porté la peine de leur orgueil ignorant et farouche, ces cruels conquérants de notre patrie qui chassaient nos philosophes, méprisaient nos arts et épuisaient nos richesses. Ne vous a-t-on pas raconté qu'un de leurs consuls dit sérieusement à un soldat qui emballait un tableau d'Apelle pris à Corinthe : « Prends garde, si tu le gâtes, tu le remplaceras! » Quelle pitié! Je ne m'étonne point qu'un peuple si grossier n'ait jamais cultivé avec succès les arts qu'Apollon, qui conduit le chœur des muses, enseigne à ses disciples.

Smith. Vous ne vous étonnerez pas davantage, ô Platon, quand je vous dirai que ce peuple si éminemment guerrier n'a pas écrit une ligne sur une science qui ne promet de palmes qu'à la paix et aux arts utiles. Combien la Grèce l'emporte en cela sur ses vainqueurs, et

combien ne vous doit-elle pas à tous deux qui, parmi tant d'autres gloires, lui avez réservé le privilège de cette illustration !

Aristote. Mais votre science, ce me semble, ne dut guère gagner au change; car une invasion de barbares est loin d'être favorable à la culture des études pacifiques.

Smith. En effet, pendant les temps de bouleversement et d'anarchie qui accompagnèrent et suivirent l'invasion, les hommes devinrent le jouet de la force brutale, et les esprits, subissant une direction impérative, furent livrés presque exclusivement aux études théologiques. Mais, après un laborieux enfantement de dix siècles, des idées plus saines se produisirent, et du sein de ce chaos finirent par poindre la sécurité dans les relations, l'activité dans les échanges et l'indépendance dans les opinions. Les ténèbres se dissipèrent peu à peu, et ce fut en Italie, parmi les descendants des illustres déprédateurs du monde, que se ralluma le flambeau. Le spectacle de faits nouveaux dans le monde moderne engendra des idées nouvelles. A la vue des richesses et de la puissance que les villes du Nord, et surtout de l'Italie, devaient au commerce et à l'industrie, on se demanda quelles étaient les lois qui présidaient à la production de cette richesse et au développement de cette puissance. Mais ces essais trop hâtifs avortèrent : les écrivains qui se livrèrent à cette épineuse étude se trompèrent, plutôt par vice de méthode que par insuffisance d'esprit; ils méconnurent la nature des choses, et au lieu de remonter des faits aux principes, ils descendirent des principes aux faits. Ils n'émirent que des opinions plus ou moins erronées sans les rattacher à aucun système. Mais leurs erreurs n'eurent aucune influence sur la politique des nations et ne dépassèrent pas la sphère des idées. Il n'en fut pas de même d'une doctrine dont l'empire fut pendant longtemps fortement établi. Les théories s'imposèrent alors aux faits. Au moment où un Slave ouvrait les cieux aux recherches de l'homme, un Germain un champ sans limites à l'indépendance de sa pensée, un

Génois ouvrait un nouveau monde à son activité. Ce monde qu'il avait découvert, l'Espagne le reçut de ses mains, mais ce fut un funeste présent. Cette immense contrée, peut-être votre Atlantide, ô Platon, renfermait dans son sein de riches mines d'or et d'argent, et, comme ses possesseurs parvinrent alors à un haut degré de puissance, cette puissance fut exclusivement attribuée aux métaux précieux qu'ils recevaient. Alors on estima que les espèces métalliques étaient le seul élément constitutif de la richesse, et qu'un pays s'enrichit à proportion de ce qu'il en peut recueillir des autres pays avec lesquels il entretient des relations commerciales. Une nation se croyait en perte si elle ne recevait pas en numéraire le retour de ses expéditions, comme si la perte ou le gain venait de l'intermédiaire dont on se sert et non pas de la valeur relative des marchandises vendues et achetées. Attirer le numéraire dans l'enceinte du pays et prévenir le danger de le laisser s'écouler au-dehors, fut donc le principal objet de la politique des gouvernements ; pour faire pencher de leur côté une chimérique balance du commerce, ils employèrent tous les moyens, les prohibitions, les règlements oppressifs, les monopoles, la force des armes, et, pendant des siècles, le sang des peuples expia une erreur de doctrine. Tel fut le déplorable résultat du *Système exclusif*. Une partie des entraves dont il chargea les nations pèse encore aujourd'hui sur elles. Battu sur le terrain des idées, il lutte encore sur celui des faits. Il s'était formé par l'erreur, il se maintient par la ténacité des intérêts et par la faiblesse des gouvernements. Ce fut l'empereur Charles-Quint qui l'intronisa ; aussi l'Espagne, dont il était souverain, en fut la première victime, et ce fut parce qu'elle s'était épuisée à courir après des biens illusoires, négligeant ainsi les biens véritables susceptibles d'être consommés, son agriculture et ses manufactures, que jadis première puissance de l'Europe, elle en est devenue l'une des dernières.

Aristote. Sa décadence n'a rien qui me surprenne ; qu'il me soit permis de me flatter, illustre étranger, que si ce Charles-Quint, dont vous nous parlez, avait lu et

médité le premier livre de ma Politique, il se serait préservé des erreurs qui perdirent ses peuples. Ne les ai-je pas en effet réfutées d'avance, quand j'écrivais à peu près ces mots : « La monnaie n'est qu'une marchandise intermédiaire, destinée à faciliter l'échange entre deux marchandises; elle n'a de valeur que par ses usages, et ses usages sont essentiellement restreints. N'a-t-on pas besoin d'autre chose que de monnaie ? A côté d'un monceau d'or ne peut-on pas manquer des plus indispensables aliments ? Quelle folie d'appeler richesse une abondance au sein de laquelle on meurt de faim ! » Ce passage, ce me semble, aurait dû l'instruire.

Smith. Ce passage sur les propriétés de la monnaie, ô Aristote, ne l'eût pas instruit davantage pour l'éloigner de l'erreur, que celui de Platon sur la division des travaux, pour me rapprocher de la vérité. Vous ne tiriez de ces vérités isolées aucune conséquence, et vous n'en aviez pas mesuré la portée; elles n'étaient liées à aucun ensemble de doctrines. Ce sont des anneaux épars auxquels il a manqué une main assez puissante pour en former une chaîne. Que votre fierté ne s'en offense pas, ô génies immortels : il est plus facile de compter ce qui vous manque que de mesurer seulement l'étendue de ce que vous possédez. Non, Aristote, ce n'est pas à vos écrits qu'il était réservé de démonétiser les idées qui avaient présidé à l'établissement du régime exclusif, c'était à une école qui prit naissance chez la postérité de ces barbares que vos concitoyens précipitèrent du rocher de Delphes. Ces savants ingénieux prouvèrent d'une manière irrésistible que la richesse réside dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. Le privilège de donner naissance à la richesse qu'ils refusaient aux métaux précieux, ils l'attribuèrent exclusivement à la terre : « Le travail appliqué au sol, disaient-ils, est le seul travail d'où puisse sortir la richesse; en dernière analyse, Dieu seul est producteur. Le travail qui s'exerce sur les productions détachées de la terre, c'est-à-dire celui des manufactures et du commerce, n'est que l'équivalent du salaire plus ou moins élevé des

ouvriers ou de l'entreperueur qui a dirigé ce travail, en sorte que lorsqu'il est achevé, la somme totale des richesses existantes dans la société est précisément la même qu'auparavant, à moins que ces travailleurs n'aient mis en réserve une partie de ce qu'ils pouvaient consommer. Ils ne peuvent donc concourir à l'augmentation de la masse des richesses que par leurs économies; car ils ne sont que les salariés des propriétaires. Ceux-ci, par les mains de qui le revenu annuel se répand dans toutes les classes de la société, doivent être seuls assujettis à l'impôt. Cet impôt est nécessairement prélevé sur le produit net, c'est-à-dire sur le surplus qui leur reste après avoir suffi à leur entretien et à la rémunération de leurs salariés. Toutes les taxes indirectes sont donc arbitraires et absurdes. Plus de restrictions, plus de barrières entre les provinces ou entre les nations; qu'on laisse les choses suivre leur libre cours, et les produits la pente qu'ils affectent naturellement; laissez faire, laissez passer! » Tel était le langage des *Physiocrates*. Ces hommes, dont l'esprit était empreint de tant de générosité et d'enthousiasme, ne firent que remplacer une erreur, plus grande il est vrai, par une autre erreur. Mais s'ils ne surent pas arriver à la vérité, je dois leur rendre justice, ce furent eux qui en approchèrent le plus. En attaquant avec tant de zèle les privilèges et les prohibitions, ils remirent en honneur ou produisirent sur la scène des principes d'une vérité éternelle : la fraternité entre les hommes, l'égalité entre les citoyens, la concorde entre les peuples. Ils ont prouvé que l'isolement commercial entre les nations, regardé jusque-là comme un heureux calcul, était une faute, comme l'inégalité sociale entre les individus est une injustice. Jamais zèle plus ardent ne fut mis au service de la cause de l'humanité. Penseurs enivrés de leurs doctrines, écrivains pleins de feu, ils ont vivement attiré l'attention des esprits sur des questions si importantes pour le bonheur du genre humain. Les premiers, ils les ont réduites en corps de doctrine, en formule scientifique, et en donnant à la science une partie des principes qui la constituent, ils l'ont aussi dotée du nom

qui la désigne. C'est de cette école de libres penseurs, qui fut son berceau, que date véritablement son histoire. Je méditai avec fruit leurs écrits; je m'instruisis des vérités qu'ils découvrirent et même de leurs erreurs. Ce n'est qu'avec charme que je me rappelle encore nos savants entretiens dans la retraite studieuse où ces hommes de bien me reçurent; c'était nos jardins de l'Académie. C'est là que je connus ces maîtres éminents qui furent aussi mes amis : Quesnay, que la mort a soustrait à l'hommage public que je voulais lui rendre, en lui dédiant mon œuvre; et Turgot, surtout, Turgot qui fut le ministre de leurs idées, comme Colbert avait été celui des idées du système exclusif, comme Huskisson devint plus tard le ministre des miennes.

Aristote. Vous ne voudrez pas nous laisser ignorer, ô le plus grand de tous, quelle révolution elles ont opéré dans la science.

Smith. La science n'avait été qu'ébauchée par les Physiocrates, et, je puis le dire sans vanité, ce fut de mon œuvre qu'elle sortit armée de toutes pièces, comme votre Minerve du cerveau de Jupiter. Mais cette création de mon génie et de dix années de méditations, n'apparut point menaçante, armée de la lance et de l'égide; elle ne montra aux peuples que les attributs de la paix et du travail, et les y convia au nom de leurs intérêts réciproques. J'ai relevé le travail de la déchéance dont vos funestes préjugés l'avaient frappé, et je lui ai rendu ses lettres de noblesse. Combiné avec la fécondité du sol et avec l'action des capitaux, il est la véritable source de la richesse. La division de ses branches et l'amélioration de ses procédés accroît son énergie; l'accumulation des capitaux son étendue; la libre concurrence son activité; l'intervention des gouvernements ses embarras; la liberté dans les relations, ses forces naturelles et ses débouchés. Son action ajoute aux choses une utilité qu'elles n'auraient pas sans elle, et c'est dans cette utilité que réside la valeur en échange, que vous aviez pressentie, Aristote, mais que vous n'aviez pas démontrée. Ainsi toute richesse peut être créée, répartie, accumulée, conservée, détruite. C'est alors que l'économie

politique est devenue une science positive, le prix courant de chaque chose étant une quantité déterminée dont on peut analyser les éléments, assigner les causes, étudier les rapports et prévoir les vicissitudes. La prospérité comme l'appauvrissement des nations a été soumise à des causes et à des lois certaines; vous n'aviez pu vous enrichir ou vous ruiner que par instinct; les hommes de ce siècle savent prendre l'un ou l'autre parti avec méthode. Les classes de producteurs, que mes devanciers avaient considérés comme les vassaux et les tributaires de la propriété foncière, élevés par moi au rang où leurs services les placent dans la société, sont désormais respectables, utiles et responsables au même titre. Ils sont investis des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations.—C'est ainsi que furent ruinées de fond en comble les erreurs passées, ainsi que la théorie trop absolue des Physiocrates; et je ne suppose pas, Aristote, que cette fois vous réclamiez votre part dans la victoire.

Aristote. Ainsi, vous avez été le dieu Terme de la science.

Smith. Les bases fondamentales étaient jetées, mais la limite que j'avais posée n'était pas immuable. Après moi il restait encore à faire; quelques pierres manquaient au monument sorti de ma pensée; d'illustres disciples comblèrent les lacunes qui déparaient l'œuvre du fondateur. Certaines idées qui n'existaient qu'en germe furent développées par eux, et de phénomènes jusque-là inconnus jaillirent d'autres problèmes. L'un de ces disciples [1], austère dans ses principes, exagéré dans ses déductions, remarquant que la population de certains pays s'augmentait à chaque période, suivant une proportion fixe, en déduisit une loi générale et jeta un cri d'alarme; il chercha à démontrer, que l'augmentation des subsistances ne marchant point de pair avec celle du nombre des hommes, une époque devait nécessairement arriver où tous les peuples seraient réduits aux cruelles extrémités de la famine et voués à la mort.

[1] Malthus.

L'autre ([1]), logicien aussi inexorable, mais plus abstrait, expliqua par une théorie différente de la mienne, pour arriver néanmoins au même but, l'origine du profit foncier, et jeta de vives clartés sur les questions de monnaie, de crédit et d'impôt. Tous deux furent mes compatriotes, mais c'est à un étranger ([2]) qu'il appartenait de résumer leurs découvertes, de couronner mon œuvre et de l'agrandir. Dans cet heureux séjour, où nous sommes réunis maintenant, c'est lui dont le commerce m'est le plus familier et l'entretien le plus agréable. Esprit plein de raison, de lucidité et de vigueur, il soumit à une analyse plus rigoureuse les diverses opérations de l'industrie, le mécanisme des échanges, la distribution des richesses et circonscrivit la science dans les limites qu'elle ne doit pas franchir sous peine de voir son autorité compromise et ses attributions dépassées. Définir le champ où doit s'exercer sa puissance, c'était déjà la doubler. Il acheva de donner à chacun le grade qui lui est dû dans l'armée des travailleurs, en assignant aux créateurs de produits immatériels, dont j'avais trop méconnu les services, une fonction importante dans le phénomène de la production ; et, par sa belle theorie des débouchés, il montra, avec une précision nouvelle et infaillible, que toutes les nations gagnent à une prospérité mutuelle ; idée féconde, qui ouvrit pour le monde l'ère d'une paix active et intelligente ! Le plus ardent apôtre de la science, le plus illustre propagateur de ses principes, il marcha d'un pas sûr et inébranlable à la tête de cette phalange d'hommes d'élite qui prit mon livre pour drapeau.

Aristote. Combien vous avez été plus heureux que moi ! à peine eus-je rejoint, dans l'Olympe, Socrate mon maître, que mon école fut abandonnée, et que les Grecs inconstants coururent à celle d'Épicure.

Smith. Oui, mes doctrines ont prévalu, et j'espère qu'elles prévaudront toujours, parce qu'elles sont fondées sur l'observation de la marche naturelle des choses. Mais ne croyez pas, Aristote, qu'elles l'aient emporté sans avoir senti la fumée du combat : l'un de ceux

([1]) Ricardo. ([2]) J.-B. Say.

qui jadis m'avaient porté le plus haut, l'une de mes plus chères espérances ('), déserteur de ma cause, se fit le chef d'un parti opposé et battit en brèche les autels sur lesquels il avait d'abord sacrifié. Il employa un beau talent à prouver que la pratique de mon système n'avait engendré que l'encombrement dans les marchés et la souffrance pour les classes laborieuses; mais arrivé à la dernière ligne, ses mains tombèrent de découragement, et il fut réduit à confesser son impuissance à indiquer le remède des maux qu'il signalait. Son livre ne fut qu'un manifeste éloquent et une critique plus généreuse que vraie. Mais la lutte qu'il a engagée ne fut pas stérile : elle réveilla les esprits, leur imprima une direction salutaire, et maintenant que les vérités dogmatiques de la science sont établies avec certitude, les recherches de ses sectateurs se dirigent surtout vers les moyens de guérir les infirmités du corps social. Ce rude joûteur écarté, je fus exposé aux attaques de sectes nouvelles qui, tout en contestant la plupart de mes idées, ne prétendirent à rien moins qu'à changer la face de la société. Elles immolèrent sans pitié le passé tout entier qui avait la prétention de compter pour quelque chose à un avenir qui était leur ouvrage et leur espérance. La hardiesse des opinions fut poussée jusqu'à l'utopie, la ferveur des convictions jusqu'à la constitution d'une église, le dévouement spéculatif jusqu'à la gloire du martyre, et la fièvre de réforme universelle jusqu'à la négation de tout état social. Les exagérations du sentiment et l'abus de la logique devinrent pour eux le type de la raison, et l'amour du bien et l'éclat du talent furent souvent impuissants à voiler la monstruosité des systèmes. Ces hardis novateurs remuèrent plus d'idées qu'ils ne réalisèrent de faits ; les présomptueuses théories finirent par s'amender aux dures leçons de l'expérience, et après ce mouvement, qui semblait devoir tout entraîner, les choses suivirent la même marche qu'auparavant. Il ne fallait rien moins qu'un être surhumain et un miracle pour changer ainsi le monde. Mais que dis-je ! en cette occa-

(') Sismondi.

sion, le ciel ne fit pas défaut à la terre : le miracle s'opéra et le dieu naquit! Vos compatriotes, illustres Grecs, ont dressé des autels au dieu inconnu; eh bien, plus heureux, les mortels de ce temps-ci ont connu et coudoyé un dieu! Il se divulgua aux hommes sous le nom de Saint-Simon, et, en sa qualité de dieu, il voulut défaire tout ce que les hommes avaient fait. Fatalement appelé par les augures à une mission réparatrice mais pleine de tribulations, arbitre suprême des jouissances et des fonctions, il débuta par abolir la transmission des propriétés par l'héritage.

Platon. Mais ceci ne me semble pas si mal imaginé.

Aristote. Par Hercule, je vous crois sans peine, et c'est bien le moins que vous, Platon, qui avez prêché dans votre république la communauté des femmes et des enfants, vous approuviez celle des biens.

Platon. Au moins vous avouerez, ô Péripatéticien, que je ne réclame pas avec une insistance aussi jalouse que la votre la priorité de mes idées, et que je ne me vante point d'avoir découvert toutes les vérités et réfuté d'avance toutes les erreurs.

Aristote. Sur ma foi, Platon, vous eussiez été digne d'être saint-simonien, et je soupçonne fort...

Smith. Faites trève à des propos indignes de vous, ô amis de la sagesse, et tâchez mériter vous-même ce nom que vous avez élevé si haut. Je veux vous réconcilier. Avant que je vous quitte, acceptez ce livre, Aristote. Il vous enseignera à tous deux ce que je n'ai pas le temps de vous dire, et vous servira de médiateur dans vos dissentiments. Vous le lirez ensemble; en le lisant vous aurez à vous souvenir de peu, à oublier beaucoup et à apprendre plus encore; et après l'avoir lu, j'espère que vous aurez l'un moins d'horreur pour un esclave, et l'autre moins de mépris pour un commerçant. Adieu.

Platon. Quel est donc, Aristote, le titre du livre dont cet estimable étranger nous fait présent?

Aristote. Ce titre est celui d'un ouvrage dont, je l'avoue cette fois, ô Platon, je n'aurais jamais eu l'idée : *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations.*

Maurice Monjean.

## DE L'INSTITUT, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, et principalement de la section d'Économie politique.

### I.

L'Institut fut créé par l'acte constitutionnel de l'an III, (1794), ainsi conçu : « Il y a pour toute la république un Institut national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

L'Institut succédait aux anciennes académies : à la célèbre *Académie française* instituée par Richelieu ; à *l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, fondée en 1663, par Colbert, et que son peu d'importance fit nommer dans les premiers temps *Petite Académie* ; à l'*Académie royale des sciences*, également fondée par Colbert en 1666 ; toutes trois supprimées par la Convention, sur la motion de l'abbé Grégoire, le 6 août 1793, sans doute comme institutions monarchiques, pour être réorganisées au point de vue républicain. La loi qui règle l'établissement primitif de l'Institut est du 25 octobre 1795. Le premier article explique le but de cette grande institution, consacrée non seulement aux sciences, mais aux arts : « l'Institut national appartient à toute la république ; il est destiné : 1° à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères. 2° à suivre, conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la république. »

L'Institut fut composé de 144 membres, résidant à Paris, d'un pareil nombre de membres associés dans les départements, et de 24 associés étrangers. Le Directoire en nomma 48, et ceux-ci élurent les 96. L'Institut devait nommer tous les ans 20 citoyens, pour faire des voyages agricoles, et 10 de ses membres, pour voyager aussi, mais pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines, autres que l'agriculture. Cette prescription n'a pas été ponctuellement exécutée. Il en est de même de celle qui reliait toutes

les parties de l'Institut, en fixant une séance commune tous les mois, dans laquelle on devait s'occuper des affaires générales, prendre connaissance des travaux des classes et procéder aux élections. L'Institut devait aussi rédiger le compte de ses travaux, le détail de ses dépenses, et le soumettre aux présidents des deux conseils.

Dans cette première organisation, l'Institut fut divisé en trois classes :

1re classe : *Sciences physiques et mathématiques*,

2e classe : *Sciences morales et politiques*,

3e classe : *Littérature et beaux arts.*

La nature des classes était parfaitement définie ; celle des sections présentait la même netteté, et l'on trouve dans cette association nationale, cette grandeur qui est le caractère des institutions de cette époque mémorable.

Malheureusement, cette organisation, qui embrassait toutes les connaissances humaines, ne plut point au premier consul. Il eut l'esprit assez étroit pour éliminer la classe des Sciences morales et politiques dans laquelle siégeaient des opposants du tribunat auxquels il donnait ironiquement le nom d'*idéologues*.

Le premier consul fit un beau matin disparaître la classe des Sciences morales et politiques au moyen d'un de ces artifices de langage que les hommes éminents ne devraient jamais employer. Le 3 pluviôse an II, sur le rapport du ministre de l'intérieur et le conseil d'état entendu, il fut décidé ce qui suit : « L'Institut national, actuellement divisé en trois classes, le sera désormais en quatre. » Ce qui voulait dire que sur trois classes on supprimait une. En effet, après avoir modifié un peu la classe des sciences, dans laquelle il fit entrer la *géographie* accompagnée de la *navigation* ; après avoir ajouté la *gravure* aux *beaux arts*, il supprima toutes les sciences morales et politiques et scinda la littérature en deux pour faire la 2e classe, *de la langue et de la littérature françaises*, et la 3e *des langues et de la littérature anciennes*. La 2e classe reconstruisait l'ancienne Académie française, et le premier consul la chargea de ce célèbre Dictionnaire qui fait toujours le bonheur de ceux qui veulent rire aux dépens des quarante membres, con-

mus sous le nom d'immortels. Le premier consul lui prescrivait aussi de faire l'examen des ouvrages importants et de publier ses critiques quatre fois par an.

C'était dans la 3e classe que le premier consul ensevelissait toute l'ancienne classe des Sciences morales et politiques ; il disait dans son décret : « Les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les *sciences morales et politiques*, (comme si elles n'eussent pas valu la peine d'être détaillées ; et il ajoutait encore, comme correctif) *dans leur rapport avec l'histoire*, seront les objets de ses travaux. Elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des autres pays, latins et orientaux.... Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques. »

Après l'empire, Louis XVIII vint et dit : « N'ayant pu voir sans douleur la chute de ces académies dont la fondation avait été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs.... Mais ayant vu aussi avec une vive satisfaction la considération et la renommée que l'Institut a méritées en Europe.... Nous avons jugé convenable de rendre à chaque classe son nom primitif. » En conséquence, à partir du 21 mars 1816, l'Institut se divisa en quatre *Académies : L'Académie française*, *l'Académie royale des inscriptions et belles lettres*, *l'Académie royale des sciences*, *l'Académie royale des beaux-arts*.

Une ordonnance de la même époque et une autre du 11 avril nommaient sans autre forme de procès : MM. *Cauchy*, l'évèque de *Bausset*, de *Bonald*, le comte *Ferrand*, le comte *Lally-Tollendal*, le duc de *Lévis*, le duc de *Richelieu*, l'abbé de *Montesquiou*, *Lainé*, *Auger*, le comte *Choiseul-Gouffier*, le comte *Laplace*, *Letronne*, *Mollevaut*, tous gens bien pensants, et à deux ou trois exceptions près fort nuls, en remplacement des savants dont les noms suivent et qui furent exclus comme idéologues, bonapartistes ou régicides : *Monge* et *Carnot*, *Garat*, *Cambacérès*, *Merlin*, *Sieyes*, *Rœderer*, *Arnault*, l'abbé *Maury*, *Marel*, *Louis Bonaparte*, *Régnault-St-Jean-d'Angély*, *Joseph Bonaparte*,

*Lakanal*. *Lebreton* et *Grégoire*, compris également dans cette élimination, n'eurent pas de successseurs (1).

Pour compléter l'histoire des proscriptions académiques, nous ajouterons que Carnot avait déjà été condamné une première fois à la déportation, le 19 fructidor an V, et le 5 nivôse an VI. La classe des sciences mathématiques le remplaça dans la section de mécanique par *Napoléon Buonaparte* (2). L'abbé Sicard et Fontanes, avaient aussi été fructidorisés; mais ils étaient rentrés, le premier en l'an IX, èt le second en l'an XI.

Le gouvernement de juillet, par les soins de M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, eut le bon esprit de corriger l'erreur du premier consul, et rétablit l'ancienne deuxième classe, qui forme aujourd'hui la cinquième académie.

La première classe de l'Institut avait une allure plus pratique que celle d'aujourd'hui, qui tend à exclure les applications, à tort selon nous, car il vaudrait mieux augmenter le nombre des membres que de laisser à des associations étrangères et forcément inférieures, le soin de rendre à l'industrie tous les services dont elle à besoin, services que l'académie des sciences ne peut lui rendre complètement. C'est ainsi que les Mathématiques pures ont envahi la section de Mécanique et de physique; que la Géographie est devenue plus Astronomique et que l'Économie rurale se croirait déshonorée en compagnie de l'Art Vétérinaire.

L'Académie française, est une collection d'hommes supérieurs à peu près improductive; elle ne complète jamais son fameux Dictionnaire, parce qu'un pareil travail exige trop de soins matériels : il est urgent de

(1) La plupart de ces membres furent bannis de la France en juillet 1815.

(2) Nous avons trouvé cette orthographe dans les registres de l'Académie, elle avait été dictée par Napoléon lui-même au secrétaire de l'Institut. Elle prouve qu'à cette époque, ce conquérant ne dédaignait pas un nom *italien* et ne pensait pas encore à fonder une dynastie *française*. C'est là un détail curieux qui n'est pas sans importance. Bonaparte était très fier de son titre de membre de l'Institut; il s'en glorifia plus d'une fois dans ses belles proclamations d'Egypte. Il ne donna sa démission qu'en 1813. Ses successeurs au fauteuil académique ont été M. Molard, et en 1837 M. Gambey.

trouver à cette phalange d'élite, dont les forces se neutralisent par la concentration, un emploi plus digne d'elle que la correction des épreuves de ce dictionnaire(¹). Il y aurait peut être lieu à faire de nouveau une fusion heureuse entre cette Académie et l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui semble trop se complaire dans la philologie et le silence, et avec celle des Beaux-arts, cousins germains de toutes les conceptions poétiques. C'est d'ailleurs ce qu'avaient bien conçu les savants de la république, qui avaient habilement marié les beaux-arts et la littérature, dans l'intérêt de la gloire nationale.

II.

Le coup d'œil historique que nous avons jeté sur le passé de l'Institut nous explique comment l'Académie des sciences a pu seule briller d'un vif éclat dans le demi siècle qui vient de s'écouler; en effet, seules, les sciences physiques et mathématiques n'ont point effrayé l'esprit ombrageux du grand homme qui fonda l'empire, et celui des deux Bourbons qui ont régné avant 1830. Sans compter qu'un heureux concours a fait se renconter dans l'arène scientifique, les Gay-Lussac, les Arago, les Thénard, les Dulong, les Biot, les Poisson, les Ampère, les Cuvier, les Fourrier, et tant d'autres avec les Monge, les Berthollet, les Lagrange, les Fourcroy, les Maury, les Jussieu, les Delambre.

Un pareil avenir de gloire, basé sur de grands services rendus à la civilisation intellectuelle, est réservé à l'Académie des sciences morales et politiques, et tôt ou tard elle deviendra plus nombreuse, elle appellera dans son sein toute l'élite des penseurs de notre époque et elle ouvrira ses portes au public avide de suivre les puissants débats d'une assemblée aussi éminente. C'est à elle qu'il appartient de poser les problèmes sociaux à résoudre; c'est elle qui doit régulariser cette exubérance qui se manifeste de toutes parts au sujet des réformes politiques et sociales; c'est elle même qui de loin doit préparer les éléments des solutions que les chambres et le

(¹) L'Académie française décerne aussi les prix légués par Montyon aux actes de vertu. Cette fonction, quelque honorable qu'elle soit, ne prend pas les loisirs de quarante sommités littéraires.

pouvoir exécutif convertiront en projets de loi une fois qu'elles seront suffisamment élaborées et en état de passer dans la pratique.

L'Académie des sciences morales et politiques, créée de nouveau par M. Guizot, diffère en quelques points de la classe primitive à laquelle elle fait suite. Ainsi, la première section n'est plus celle *de l'analyse des sensations et des idées*, mais *celle de la philosophie*. Le premier nom avait le tort de s'appliquer exclusivement à une manière de voir toute spéciale; le second embrasse des connaissances mal définies, diversement interprétées. Dans la troisième section, la *législation*, le *droit public* et la *jurisprudence* valent mieux que la *science sociale* et la *législation*. Et dabord, qu'entendait-on par science sociale? Si c'est la recherche d'un meilleur avenir pour la société, il ne serait pas hors d'à-propos qu'une section tout entière, fut composée des hommes supérieurs qui ont consacré leurs veilles à ces questions de premier ordre. Ce serait un bon procédé pour enlever aux recherches raisonnables cette teinte mystérieuse et prétentieuse à la fois qui gâte souvent les écrits les plus dignes d'attention. A *l'Économie politique*, toute seule dans l'ancienne classe, M. Guizot a réuni la *Statistique*. C'est trop peu qu'une demi-section, pour la science de la richesse; il lui faut désormais une grande et belle section, car elle tend à se diviser en parties fécondes et à occuper de nombreuses intelligences. Déjà même nous voyons qu'elle déborde dans la section de Morale. Enfin la Géographie, au point de vue des voyages et des découvertes, servant ainsi d'auxiliaire à toutes les autres sections, à l'économie politique surtout, n'aurait pas fait double emploi avec la géographie des mathématiciens qui occupe une demi-section dans l'Académie des sciences physiques et mathématiques.

L'Académie des sciences morales est composée en ce moment comme suit:

| DATES des élections. | 1re Section. —*Philosophie.* | SUCCÉDANT A |
|---|---|---|
| 1832. | MM. Cousin . . . . . . . . . | (De la fondation.) |
| 1836. | Damiron. . . . . . . . . | Destutt de Tracy. |

1839. Barthélemy St-Hilaire . . . Broussais.
1842. Rémusat . . . . . . . . . Jouffroy.

Les deux autres membres succédant à MM. *Edwards* et *de Gérando* ne seront nommés qu'à la fin de l'année 1843.

2e Section. — *Morale.*

1832. Dunoyer. . . . . . . . . (De la fondation.)
1832. Droz . . . . . . . . . . (*Id.*)
1795. } 1834. } Lakanal . . . . . . . . . Garat.
1836. Ch. Lucas . . . . . . . . Rœderer.
1838. De Tocqueville . . . . . Jouffroy (1).
1841. De Beaumont . . . . . . . De Cessac.

3e Section. — *Législation, Droit public et Jurisprudence.*

1832. Dupin aîné . . . . . . . . (De la fondation.)
1832. Bérenger. . . . . . . . . (*Id.*)
1839. Portalis père . . . . . . . Merlin.
1840. Bériat-St-Prix . . . . . . . Maret.
1840. Troplong . . . . . . . . Daunou.
1842. Giraud . . . . . . . . . . Siméon.

4e Section. — *Économie politique et Statistique.*

1832. Charles Dupin . . . . . . (De la fondation.)
1832. Villermé. . . . . . . . . (*Id.*)
1836. Rossi. . . . . . . . . . . Sieyes.
1838. Blanqui . . . . . . . . . Ch. Comte.
1838. Passy . . . . . . . . . . Talleyrand.
1842. Duchâtel (2). . . . . . . . De Laborde.

5e Section. — *Histoire générale et Philosophie.*

1832. Naudet . . . . . . . . . (De la fondation.)
1832. Guizot . . . . . . . . . (*Id.*)
1832. Mignet, secrétaire perpétuel . Reinhard.
1838. Michelet. . . . . . . . . De Pastoret.
1840. Thiers . . . . . . . . . . (De la fondation.)
1841. Amédée Thierry . . . . . Bignon.

*Académiciens libres.* — MM. Feuillet, De Broglie, Benoiston de Châteauneuf (statisticien), Blondeau, Dutens (économiste).

*Associés étrangers.*—Brougham, à Londres ; Shelling, à Munich; De Savigny, à Berlin ; Hallam, à Londres ; Mac-Culloch (économiste), à Londres. Les quatre derniers succédant à Malthus, Livingston, Ancillon et Sismondi.

(1) Jouffroy, entré dans la section de morale, passa bientôt dans celle de philosophie.

(2) M. Duchâtel avait pour concurrent M. Moreau de Jonnès, depuis longtemps correspondant de la section de statistique de l'Académie des sciences, et auteur d'un grand nombre de travaux cités par les économistes.

*Correspondants.* — Nous ne citerons que ceux de la section d'économie politique : MM. Quételet, à Bruxelles ; Hoffmann, à Berlin ; William Jacob, à Londres.; Ramon de la Sagra, à Madrid; Porter, à Londres ; De Villeneuve-Bargemont ; Nassau-Senior, à Londres.

Lors de la nouvelle fondation de l'Académie des sciences morales et politiques, quelques anciens membres de la 2e classe de l'institut vivaient encore, l'ordonnance royale du 25 octobre 1832, leur rendit leur siège. Ce furent :

MM. Dacier, Daunou, Garat, de Cessac, Merlin, de Pastoret, Reinhard, Rœderer, Sieyès et Talleyrand ; plus Destutt de Tracy et de Gérando, anciens correspondants redevenus membres. Dacier, Daunou, Garat, de Cessac, de Pastoret, Reinhard, Talleyrand et de Gérando, appartenaient dans le moment, soit à l'Académie française, soit à l'Académie des inscriptions, soit aux deux. M. Lakanal, que les évènements de 1814 avaient conduit aux États-Unis, ne revînt qu'en 1834 de son exil, réclamer son ancien fauteuil dans la section de morale.

Aux termes de l'ordonnance, les douze membres promus se choisirent immédiatement quatre collègues au sein de l'Institut; les seize en nommèrent plus tard sept autres ; plus tard encore les vingt trois se complétèrent et suivirent le cours des évènements. Au moment ou nous écrivons, les douze premiers titulaires ont payé leur tribut, et leurs sièges sont en général remplis par des hommes de la génération présente. C'est depuis ce moment que l'Académie s'est jetée dans une certaine initiative pleine de mesure, et dans laquelle elle s'est vue puissamment secondée par son secrétaire perpétuel M. Mignet, dont les lectures en séance publique, ont déjà jeté sur cette Académie l'éclat que celles des Cuvier et des Arago, ont répandu sur l'Académie des sciences physiques et mathématiques.

Nous avons sous les yeux la liste des titulaires de l'ancienne classe supprimée par le premier consul; nous y voyons que la section de l'analyse des sensations et des idées avait dans son sein entre autres célébrités :

Volney, Garat, Cabanis; celle de morale: Grégoire, La Reveillère-Lépeaux, Daunou; celle d'histoire: Raynal, Anquetil; celle de Géographie: Bougainville; celle d'économie politique; Sieyes, Creuzé-Latouche (mort en l'an IX et remplacé par Lebrun), Dupont de Nemours, Lacuée, plus tard comte de Cessac, Talleyrand, Rœderer, Lévesque. Cette section avait pour associé Destutt de Tracy, et Prévost de Genève; et pour correspondants: Forbonnais, mort le 5e jour complémentaire de l'an VIII; Germain Garnier et Duvillard (1). Enfin l'Académie comptait parmi ses associés étrangers, Jefferson et Fox.

La section d'économie politique n'était, on le voit, dignement représentée que par le physiocrate Dupont de Nemours. (2) Nous ne connaissons rien, en fait de travaux économiques, de Sieyès, de Creuzé-Latouche, Lebrun, Lacuée et Lévesque. Quant à Rœderer, il avait publié depuis 1796 un *journal d'économie publique, de morale et de politique*, et plus tard en 1799 un volume de mémoires sur les mêmes matières. Nous avons encore de lui un petit volume in-18 sur la propriété, datée de 1830. On peut consulter sur ses écrits une notice beaucoup trop flatteuse de M. Mignet, lue à l'Académie des sciences morales et politiques. Talleyrand a fait à sa classe quelques lectures qui sont dans les Mémoires de l'Académie.

Somme toute, les véritables représentants de l'économie politique étaient parmi les associés ou les correspondants et même en dehors de la section de l'Institut. Garnier, qui devait plus tard traduire Smith et faire l'histoire des monnaies, avait publié en 1796 *un abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*, et une brochure sur la propriété en 1792. Prévost de Genève (3) avait donné dès 1783 *l'Économie Politique des anciens comparée avec celle des modernes*. De Tracy, *le commentaire de l'esprit des lois*. Forbonnais avait publié presque

(1) Duvillard s'occupait de statistique. Il a publié en 1806 un travail sur la mortalité par la petite vérole.
(2) Il avait déjà publié presque tous ses ouvrages.
(3) L'un des traducteurs de Malthus, âgé aujourd'hui de plus de 92 ans.

tous ses ouvrages (') et nous ne comprenons pas bien comment il n'était que simple correspondant, à moins qu'il n'ait pas voulu quitter sa retraite de Champessant dans la Sarthe. Quoi qu'il en soit, son grand âge ne l'avait pas empêché de publier ses observations sur l'émission de deux milliards d'assignats en 90.

Nous ne nous expliquons pas non plus l'absence de J.-B. Say. Il n'a publié son *Traité*, il est vrai, qu'en 1803 ; mais il était au nombre des écrivains de la *décade philosophique*, et sa réputation était assez grande pour qu'il fût compris dans les membres du tribunat. Il est curieux de ne pas le trouver au moins correspondant de l'institut, quand on voit la section d'économie politique remplie de nullités économiques. D'ailleurs, il était écrit la haut que le plus illustre des économistes français ne ferait pas partie de l'institut; J.-B. Say était mort avant l'ordonnance de M. Guizot. Nous ne retrouvons pas non plus Adam Smith parmi les correspondants étrangers; il était mort en 1790.

III.

Nous complèterons ce tableau de l'Académie des sciences morales et politiques par un coup d'œil historique très rapide sur les membres de cette académie qui s'occupent d'Économie politique et de Statistique, en suivant l'ordre des sections.

I. M. Dunoyer (Barthélemy-Charles-Pierre-Joseph), né à Carennac, dans le Lot, le 20 mai 1786, fut, en compagnie de Charles Comte, l'adversaire généreux et intrépide de toutes les illégalités des Cent jours et des deux Restaurations. Il publia, avec son ami, de 1814 à 1819, le *Censeur*, et plus tard le *Censeur européen*, paraissant par volumes pour éviter la censure, et dans lequel ces deux écrivains surveillèrent avec persévérance toutes les menées anti-constitutionnelles. Ils triomphèrent des saisies, des procès et de toutes les tracasseries d'un pouvoir ombrageux. Le *Censeur européen* se fondit avec le *Courrier Français*, en 1819.

M. Dunoyer a été l'un des préfets de la Révolution de juillet, dans l'Allier d'abord, dans la Somme ensuite.

Nous devons à cet économiste un *Nouveau traité d'économie*

(') Nous comptons quarante-et un volumes ou brochures, dont quelques-uns remontent au commencement du dix-huitième siècle.

*sociale*(*). Cet ouvrage, dont il n'a été publié que deux volumes, n'a pas été mis dans le commerce. L'impression en fut arrêtée en 1830 par suite des fonctions que l'auteur remplissait. M. Dunoyer fit distribuer quelques exemplaires de ces deux volumes lors de sa candidature à l'Institut, et plus tard l'édition fut presque totalement consumée par l'incendie de la rue du Pot-de-Fer.

Après avoir fait ses études de droit à Paris, M. Dunoyer entra dans la carrière des lettres par la traduction des *Novelles de l'empereur Léon* dans la traduction complète du corps du Droit romain. Indépendamment de ces ouvrages, M. Dunoyer est auteur d'un grand nombre d'articles publiés dans plusieurs revues, et de quelques publications isolées, notamment d'un mémoire sur les questions soulevées par la révolution de juillet, d'un autre sur la Bibliothèque du roi, enfin d'un troisième où l'auteur compare l'esprit et les méthodes de la France et de l'Angleterre en matière de travaux publics.

M. Dunoyer a publié des articles remarquables dans le *Journal des économistes*. C'est un défenseur de la liberté en matière d'industrie et de commerce.

M. Dunoyer est conseiller-d'état depuis 1837. Il n'a rempli que quelques mois seulement les fonctions d'administrateur général de la bibliothèque royale.

II. M. DROZ (François-Xavier-Joseph), né à Besançon (Doubs), le 31 octobre 1773. Sa famille, qui était dans la robe, le destinait à la magistrature; quant à lui, il préféra s'essayer dans la poésie tragique. La réquisition l'ayant appelé aux armées, M. Droz porta les armes trois ans; à son retour, il fut nommé professeur d'éloquence à l'école centrale de Besançon. Lors de la suppression de cette école, M. Droz refusa la place de censeur du lycée de la même ville, et vint se fixer à Paris. Il a successivement publié un *Essai sur l'art oratoire;* un roman intitulé *Lina;* un *Essai sur l'art d'être heureux;* l'*Eloge de Montaigne*, couronné par l'Académie en 1813; des *Études sur le beau dans les arts;* les *Mémoires de Jacques Fauvel;* un volume intitulé *de la Philosophie morale*, et un autre intitulé *Application de la morale à la politique*, une *Notice sur Michel de l'Hôpital;* enfin, il a consacré les loisirs de sa vieillesse à l'*Histoire de Louis XVI*. M. Droz, après avoir eu de l'Académie française une médaille d'or et le prix Montyon, est devenu membre de cette illustre compagnie en 1813.

Indépendamment de ces nombreux travaux philosophiques et moraux, M. Droz a fait deux excursions dans le champ de

(*) La première édition de cet ouvrage portait pour titre : L'*Industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*. Un volume in-8 ; 1825.

l'économie politique, une première fois en 1801, dans une brochure sur les *Lois relatives aux progrès de l'industrie*, ou *sur les maîtrises, les règlements, les priviléges et les prohibitions;* et une seconde, en 1829, dans son *Économie politique* (1 v. in-8). Le premier de ces ouvrages est une monographie pleine d'intérêt. M. Droz le composa pour combattre les velléités qu'on avait de revenir aux anciennes corporations. L'exposition de 99 avait réuni les manufacturiers, qui, commençant à souffrir, jetaient déjà un regard vers le passé. Le premier consul semblait les approuver dans leurs désirs, lorsqu'un négociant et un littérateur, Roux, de Lyon, et Joseph Droz, soutinrent dans deux écrits remarquables la cause de la liberté. La brochure de M. Droz est aujourd'hui devenue rare. Son ouvrage sur l'économie politique est écrit avec une grande clarté, et a pour but d'appeler, sur la science des richesses, l'attention d'une foule de gens éclairés qui en ignorent cependant les plus simples notions. Il a eu l'honneur d'être traduit en allemand, en italien, en espagnol et en portugais.

III. M. Charles Dupin (Pierre-Charles-François), ancien député, pair de France, membre du conseil d'amirauté, de l'académie des sciences, professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers, chevalier de l'ordre militaire du royaume de Suède, grand officier de la Légion-d'honneur, baron, etc., naquit à Varzy, petite ville de la Nièvre, de Charles-André Dupin, membre de l'assemblée législative, le 6 octobre 1784.

M. Charles Dupin est entré le premier, en 1801, à l'école polytechnique; cette circonstance lui valut l'amitié de Monge. Deux ans après, il choisit le génie de la marine, et suivit, en 1808, l'escadre de l'amiral Ganthaume, se fixa à Corfou, devint secrétaire de l'*Académie ionienne*, et fit, jusqu'en 1811, de la littérature grecque. Il fonda les prix *olympiadiques*, traduisit les *Olinthiennes* de Démosthène, etc. De Corfou, il passa en Italie, et s'occupa encore de littérature et de beaux-arts. Il serait impossible de résumer les évènements d'une vie aussi entreprenante, et les travaux littéraires, artistiques, d'architecture navale, politiques, scientifiques et statistiques auxquels l'honorable académicien s'est livré dans le cours de son active carrière. Il nous suffira de dire que, depuis 1813, il a fait plus de quarante publications, sans compter ses discours.

M. Charles Dupin a pris place parmi les statisticiens économistes par une partie de son grand ouvrage sur l'Angleterre, intitulée *Force commerciale* (2 v. in-4), et par un ouvrage analogue sur la France, *Force commerciale de la France* (2 vol. in-4). M. Charles Dupin a aussi publié, sous le titre de *Petit producteur français*, une série de sept petits volumes du genre familier. Dans l'un de ces petits ouvrages, *le Petit commerçant*, le

système prohibitif est attaqué avec une grande verve. M. Charles Dupin a en outre fait imprimer une grande quantité de discours qu'il a prononcés dans les chambres, aux séances de l'Institut, aux leçons d'ouverture et de clôture de son cours de géométrie, au Conservatoire des arts et métiers, et ailleurs. Dans ces discours, il a traité des questions relatives à l'industrie, aux arts, au commerce, aux sciences appliquées, à l'économie politique, aux caisses d'épargne, etc., il a réuni plusieurs de ses leçons dans deux volumes qu'il a publiés en 1827, et fait imprimer séparément tous ses autres écrits. Dans ses travaux économico-statistiques, ce savant procède volontiers par voie de conclusion numérique, et l'on trouve toujours chez lui une grande abondance de chiffres.

IV. M. Villermé (Louis-René), né à Paris, le 10 mai 1782, quitta Paris peu de temps après sa naissance. Il n'y revint qu'à seize ans pour finir ses études et apprendre la médecine. A l'âge de la conscription, il partit en qualité d'*aide-commissionné* et ne rentra dans le civil qu'en 1814. M. Villermé n'a fait de médecine qu'à l'armée, où il apprit à réfléchir sur les conditions de guérison et de mortalité. Ses premiers travaux statistico-hygiéniques datent de 1818; ils ont été insérés dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*. Plus tard, à partir de 1829, il a publié divers mémoires dans les *Annales d'hygiène*, qui se font tous remarquer par une grande indépendance dans les conclusions. On y trouve pour la première fois la preuve positive de plusieurs vérités qui ont pu depuis éclairer l'administration.

Les premiers membres de l'Académie des sciences morales l'ont appelé parmi eux à l'époque de la fondation, en 1832. M. Villermé a publié depuis, en 1840, deux volumes intitulés : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Cet ouvrage est le résultat d'une mission que lui avait confiée l'académie. L'économiste peut y puiser de nombreux matériaux.

M. Villermé a puissamment contribué à faire intervenir le gouvernement dans le travail des enfants dans les manufactures.

Il est aussi en compagnie de M. Benoiston de Châteauneuf et Parent-Duchâtelet, auteur d'un rapport sur le choléra, au nom d'une commission centrale chargée de surveiller ce fléau. Il s'occupe d'un grand travail sur la population, dont il recueille depuis longtemps les éléments avec intelligence et labeur.

V. M. Rossi (Pellegrino-Louis-Edouard), est né à Carrare, le 13 juillet 1787. Ce savant n'est connu en France (où nous savons en général fort peu ce qui se passe chez nos voisins) que depuis 1826, époque où il est venu à Paris publier son *Cours de droit pénal*. Il a d'abord été avocat plaidant à Bologne, pro-

fessant en même temps le droit pénal et la procédure à l'université de cette ville. Il quitta l'Italie en 1816 pour venir se fixer à Genève, où l'académie lui confia le droit romain et le droit pénal. C'est là qu'en dehors de l'enseignement officiel, il tint des cours libres d'économie politique, de droit et d'histoire, dans lesquels l'exposition de plusieurs idées nouvelles commencèrent sa réputation en Europe. A la même époque, il écrivait dans la *Bibliothèque universelle*, et rédigeait avec Sismondi et Bellot (célèbre jurisconsulte), les *Annales de législation et d'économie politique*, que les auteurs n'ont pas voulu soumettre à la censure de la sainte-alliance, et qui ont, par conséquent, cessé de paraître en 1821.

Genève l'a envoyé trois fois à la Diète, et c'est lui qui fut rapporteur de la commission du nouveau pacte fédéral, qu'on a appelé *pacte Rossi*, et qui, après avoir été adopté par la diète, fut rejeté par la majorité des communes, par l'influence combinée de Lucerne et du parti jésuite, qui n'y était pas favorisé.

Un peu fatigué des tiraillements interminables de la république helvétique en général, et de la ville de Genève en particulier, M. Rossi se décida à venir en France, où il était appelé par de puissants protecteurs (MM. de Broglie et Guizot) qui crurent pouvoir concilier les devoirs de l'amitié et l'intérêt de la science, en confiant à un homme d'un aussi incontestable talent, la chaire de droit constitutionnel qui venait d'être fondée à l'école de droit. L'expérience a prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés; et lorsque la jeunesse a pu apprécier la portée des vues de l'habile légiste et du profond économiste; elle ne s'est plus demandée si son professeur était né au-delà ou en-deçà du Pô. C'est qu'en effet le talent a droit de cité partout.

J.-B. Say venait de mourir, laissant vacante la chaire d'économie politique au collège de France. M. Rossi se présenta. Le collège de France le choisit pour candidat en 1833; mais l'Académie des sciences morales vota pour son secrétaire perpétuel, M. Charles Comte. Le ministre se conforma au vœu du collège de France, et M. Rossi commença son cours auquel, pendant quelques années, il attira un public d'élite avide de puiser auprès de lui une instruction solide. L'enseignement du collège de France doit être éminemment élevé, et prendre un caractère de transcendance que l'on a l'habitude de qualifier de philosophie. M. Rossi l'a admirablement compris, et tous ceux qui liront les deux premiers volumes, qu'il a publiés en 1840, de son *Cours*, pourront apprécier tout ce qu'il y a eu de science et de profondeur dans cet enseignement, remarquable aussi par une élégante clarté.

M. Rossi a donné sa démission de la chaire du collège de France, en 1840, pour entrer au Conseil royal de l'instruction

publique (¹), au sein duquel les études économiques ont enfin leur représentant, bien capable de lutter contre cette antipathie que montrent les autres facultés à l'égard d'une science qui, après tout, importe tant à la prospérité et à la gloire nationales.

M. Rossi a reçu les grandes lettres de naturalisation et il fait partie de la chambre des pairs.

VI. M. Blanqui (Jérôme-Adolphe), est né à Nice, le 21 novembre 1798 : son père était député de l'ancien département des Alpes-Maritimes à la Convention. Après avoir fini ses études classiques au lycée de Nice, M. Blanqui vint à Paris pour s'y faire une carrière, et ne tarda pas à entrer à l'institution Massin, où il devint répétiteur de seconde, en même temps qu'étudiant en médecine. C'est dans cette maison qu'il eut occasion de faire la connaissance de J.-B. Say, à l'un des fils duquel il donnait des leçons. Cette circonstance changea sa carrière; de professeur de littérature et d'étudiant en médecine il se fit économiste. Sur la recommandation de J.-B. Say, il fut introduit comme professeur d'économie politique et d'histoire du commerce à l'école du commerce qui s'était fondée depuis quelques années. Trois ans après, il y dirigeait les études avec M. Poux-Franklin, et c'est sur ses débris qu'il fonda, en novembre 1830, l'école qu'il dirige aujourd'hui.

M. Blanqui a beaucoup voyagé; et dès 1824, il publiait ses Impressions sur la Grande-Bretagne, qu'il venait de parcourir. En 1826, la police ombrageuse de Madrid l'empêchait de séjourner dans cette capitale. Il y a peu d'années, M. Blanqui a visité la Corse et l'Algérie, avec une mission de l'Académie des sciences morales, et ses rapports académiques ont eu un grand retentissement (²). Tout dernièrement, il revenait de Constantinople, où l'avait conduit son humeur voyageuse, et d'où il a rapporté une élégante relation et d'intéressantes communications qui sont insérées dans les Mémoires de l'académie.

Les discours que M. Blanqui prononça, dans les dernières années de la Restauration, aux séances publiques de fin d'année, à l'École de commerce, en compagnie de MM. Charles Dupin et Laffitte, et de nombreux articles qu'il insérait à cette époque dans le *Courrier Français*, le *Commerce*, le *Figaro*, etc., firent sa réputation, qu'il a plus tard agrandie par son cours au Con-

(¹) Il a été remplacé par M. Michel Chevalier, que le *Journal des Économistes* et cet *Annuaire* comptent au nombre de leurs rédacteurs.

(²) Lors de son voyage en Afrique, il eut le bonheur de signaler dans le *Courrier* l'état déplorable des soldats et de contribuer à l'amélioration de leur bien-être matériel.

servatoire des arts et métiers, et par ses voyages auxquels il a toujours su donner un vif intérêt.

Au conservatoire des arts et métiers, M. Blanqui succéda à J.-B. Say. Il avait préludé au professorat public, non-seulement par les leçons modestes de l'école de commerce, mais encore par un cours brillant fait en 1828 à l'Athénée royal, sur l'histoire de la civilisation des nations européennes.

M. Blanqui a publié, outre ses voyages, le *Résumé de l'Histoire du commerce*, 1 vol. in-18 (1826); un *Précis élémentaire d'économie politique* (in-32); l'*Histoire de l'économie politique en Europe*, ouvrage qui lui a ouvert les portes de l'Institut. Tous ces écrits se distinguent par un style vif, coloré, d'un goût pur et d'une rare élégance. Deux de ses auditeurs, M. Blaise (des Vosges) et l'auteur de ce article ont publié, sous leur responsabilité personnelle, mais avec les notes que leur confiait le professeur, ses *Leçons de* 1836-37, *de* 1837-38, et M. Blaise seul a continué ce travail pour le cours de 1838-39.

VII. M. Passy (Hypolite-Philibert), est né à Garches-Villeneuve, près Saint-Cloud, le 16 octobre 1793. M. Passy a peu écrit, mais ses discours aux chambres et son apparition aux affaires, ont donné de lui l'idée d'un homme d'un vaste savoir en toutes choses, d'une intelligence supérieure et d'un observateur habile dans les questions économiques. M. Passy a d'ailleurs donné la preuve de ce qu'il savait faire la plume à la main, dans les mémoires qu'il a lus à l'Institut, et dans la *Statistique du département de l'Eure*, insérée dans le 1er vol. du *Journal des économistes*. — Ses mémoires académiques sont relatifs à la division des héritages, aux formes des gouvernements, à l'association des douanes allemandes. Le premier ouvrage de M. Passy a été son livre intitulé : *De l'Aristocratie*. L'auteur considérait cette institution dans ses rapports avec les progrès de la civilisation. Cette publication remonte à 1826. Dans sa jeunesse, M. Passy a suivi la carrière des armes; élève de l'école de cavalerie en 1809, lieutenant de hussards en 1812, il a pris part à toutes les campagnes qui ont précédé la catastrophe de 1815.

M. Passy a été ministre du commerce et des travaux publics en 1836, et ministre des finances en 1839. Il est député depuis 1830.

Il s'est fait remarquer à la chambre par la concision, et la lucidité de ses discours.

VIII. Tanneguy Duchatel (Charles-Marie, *comte*) est né à Paris le 19 février 1803, d'une famille qui appartient à l'ancienne noblesse. M. Duchâtel faisait partie de cette brillante pléiade des écrivains du *Globe* de la Restauration, et avait une réputation d'économiste, quand la Révolution de juillet est

venue lui ouvrir de bonne heure le chemin du pouvoir. M. Duchâtel a été plusieurs fois ministre de l'intérieur et des finances; et dans ces éminentes fonctions il est resté fidèle aux grands principes de la science économique, et notamment à la liberté du commerce. C'est dans cet ordre d'idées qu'il organisa la célèbre Enquête de 1834 sur les prohibitions, et nous n'hésitons pas à penser que l'Union belge n'a pas eu de plus énergique défenseur.

M. Duchâtel a publié, en 1829, un ouvrage intitulé : *De la Charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société.* Ce mémoire remarquable fut rédigé à l'occasion d'un concours provoqué par l'Académie française. Il obtint une mention fort honorable pour l'époque.

M. Duchâtel est député et de nouveau Ministre de l'Intérieur.

IX. M. BENOISTON DE CHATEAUNEUF (Louis-François), né à Paris le 23 mars 1776, s'est d'abord occupé d'histoire. Il a fait un *Essai sur la poésie et les poëtes des* 12e, 13e *et* 14e *siècles*, une *Histoire du pontificat* et un *Précis historique des guerres des Sarrasins dans les Gaules.* Ses derniers travaux ont été d'un tout autre ordre, purement statistiques, et lui ont valu le titre de membre libre de l'académie des sciences morales; ils sont fort nombreux et ont été publiés dans divers recueils. Les plus importants sont les *Recherches sur les consommations en tous genres de la ville de Paris en* 1817, *comparées à ce qu'elles étaient en* 1789; les *Considérations sur les enfants trouvés, dans les principaux états de l'Europe.*

M. Benoiston de Châteauneuf a reçu de l'Académie, en même temps que M. Villermé, une mission dans l'ouest de la France, au sujet de laquelle il a fait des communications intéressantes qui sont insérées dans les Mémoires de l'Académie. Il est aussi l'un des rédacteurs du rapport sur le choléra.

M. Benoiston s'est occupé l'un des premiers de recherches numériques; aussi ses collègues l'ont-ils surnommé le père de la statistique.

X. M. DUTENS (Joseph-Michel) naquit à Tours, le 15 octobre 1765. Il suivit la carrière du génie, et parvint, en 1830, au grade qu'il a en ce moment, d'inspecteur général des ponts et chaussées. Il fut envoyé, en 1818, en Angleterre, pour étudier le système de petite navigation; il en rapporta un mémoire sur les travaux publics de l'Angleterre, un autre sur l'esprit d'association et les modes de concession.

Comme économiste et statisticien, M. Dutens commença sa réputation par un mémoire sur les moyens de nationaliser l'instruction (1800); une notice sur Louviers (1801); l'*Analyse raisonnée des principes d'économie politique* (1804). Trente ans après, il publia sa *Philosophie de l'économie politique, ou nou-*

*velle exposition des principes de cette science;* l'auteur y reproduit quelques-unes des théories de Quesnay, et l'a fait suivre d'une *défense* et d'un *appendice* où il résout les objections qu'avait fait naître sa publication. Enfin, l'année dernière, ce laborieux écrivain a publié un *Essai comparatif entre le revenu de la France en* 1815 *et celui de* 1838.

En 1829, M. Dutens a aussi publié un important ouvrage en deux vol. in-4, intitulé : *Histoire de la navigation intérieure de la France.*

XI. M. Mac-Culloch (N.) est associé de l'académie des sciences morales depuis cette année seulement, en remplacement de Simonde de Sismondi. Ce savant, d'abord professeur d'économie politique à Edimbourg, et puis à l'université de Londres, a successivement publié, depuis 1830 : des *Principes d'économie politique* (in-8); une édition d'*Adam Smith;* son célèbre *Dictionnaire du commerce*, et une *Statistique de la Grande-Bretagne.* Le *Statistical account of British empire*, en deux vol., est une excellente mine de faits pour l'économiste.

XII. Les économistes de l'académie des sciences morales et politiques ont aussi, pour auxiliaires, plusieurs membres des autres sections : *MM. Lucas, de Tocqueville, de Baumont* et *de Bérenger,* qui, en s'occupant activement de la question des prisons, se trouvent naturellement portés vers tout ce qui peut intéresser l'amélioration des classes pauvres; *M. Giraud,* qui a fait intervenir l'économie politique dans une dernière lecture; *MM. Guizot, Michelet, Thiers* et *Thierry* qui, par leurs travaux d'histoire, lui ont fourni de précieux renseignements; *M. de Broglie,* si persévérant à demander l'abolition de l'esclavage; enfin *M. Mignet*, qui a apprécié les travaux de Rœderer et de Destutt de Tracy avec un si remarquable talent d'analyse.

XIII. Indépendamment des *trente* membres qui composent les cinq sections de l'académie des sciences morales, des *cinq* membres libres et des *cinq* associés étrangers, l'Académie compte encore trente-sept *correspondants* (les règlements lui en permettent quarante), qui diffèrent des autres académiciens en ce qu'ils ne touchent pas d'émoluments ainsi que les membres *libres* et les *associés*, et en ce qu'ils n'ont pas le droit de prendre part aux délibérations. La section d'économie politique en compte huit : *MM. William Jacob,* à Londres; *Ramon de la Sagra,* à Madrid; *Porter,* à Londres; *Alban de Villeneuve-Bargemont*, à Nancy; *Nassau-Senior*, à Londres. Deux places restent vacantes par la mort de *M. Ordinaire,* à Besançon, et de *M. Delacroix,* à Valence (Drôme).

M. William-Jacob a publié des recherches pleines d'intérêt sur les métaux précieux (1831, 2 vol.). La chambre des com-

mones a aussi fait imprimer, en 1826, le rapport que cet économiste lui avait fait sur le commerce des grains.

M. Ramon de la Sagra est auteur d'une *Statistique sur l'île de Cuba*, de *Recherches sur l'industrie Belge*, de *Communications sur les États-Unis*, ce dernier travail n'es tpoint encore imprimé, etc. Il est aussi l'un des rédacteurs du *Journal des Economistes*.

M. Porter, membre du bureau de commerce à Londres, a publié une série de documents, traduits par M. Chemin-Dupontès, sous le titre : *Progrès matériels de l'Angleterre*. Un vol. in-8.

M. Alban de Villeneuve, ancien préfet dans sept départements, sous l'Empire et la Restauration, a publié, en 1834, une *Économie politique chrétienne*, 3 vol. in-8, et en 1841, une *Histoire de l'économie politique* en 2 vol. in-8.

M. Senior, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford, dans la chaire fondée en 1825 par M. Drummond, a résumé quelques-unes de ses leçons sous le titre de *Principes fondamentaux*.

Tels sont les représentants de l'économie politique à l'Institut. Joseph Garnier.

---

L'Académie des Sciences Morales et Politiques tient des séances qui sont publiques, le samedi de chaque semaine, de midi à deux heures.—Les lectures qui sont faites chaque semaine, soit par les membres même de l'Académie, soit par des étrangers, présentent souvent un vif intérêt qu'elles empruntent à l'actualité des questions qui sont traitées et aux savantes discussions qui en sont presque toujours le résultat. — L'importance de ses travaux est encore attestée par le choix qu'elle apporte dans les sujets de prix proposés pour les concours dans les différentes sections. Chaque sujet est accompagné d'un programme qui est destiné à diriger les concurrents.

Le *Journal des Économistes*, dans son numéro d'août 1843 (tome VI, page 69 et suivantes), a fait connaître les sujets de prix et les progammes adoptés dans la dernière séance solennelle du mois de mai pour les années 1844, 1845 et 1846.—Ces prix sont de *quinze cents francs* chacun, excepté celui fondé par le baron Félix de Beaujour, qui est de *cinq mille francs*.

MOUVEMENT DES IDÉES ÉCONOMIQUES EN ALLEMAGNE.

Le mouvement qui s'accomplit en Allemagne mérite de fixer l'attention des économistes. L'association douanière, si fortement liée par le génie politique de la Prusse, confond en une parfaite communauté d'intérêts les membres épars de la grande famille germanique ; la *confédération* n'est devenue une réalité, n'a pris, pour ainsi dire, un corps, que depuis que cette grande révolution pacifique a fait tomber les barrières intérieures des douanes, en réalisant une œuvre immense, qu'un bouleversement social eut seul la force de mener à terme en France. Désormais, une ère nouvelle a commeneé pour l'Allemagne ; le libre échange des produits sur un vaste territoire a donné l'élan à la fabrication et fourni un puissant stimulant à l'activité industrielle ; mais aussi la facilité même, acquise pour le placement réciproque de leurs denrées, fait naître dans les divers États de l'union des idées hostiles au commerce extérieur. Car, c'est là un fait fort bien observé par un illustre publiciste, par l'un des hommes qui ont le plus contribué à l'établissement de l'association douanière, par M. Nebenius, ancien ministre de l'intérieur du duché de Bade ; plus les limites d'un pays sont restreintes, et moins il peut se contenter de son commerce intérieur ; les avantages, la nécessité des relations journalières avec le dehors, deviennent alors saillants ; mais à mesure que le marché intérieur s'élargit, les besoins divers de la population rencontrent une satisfaction plus complète, et il devient possible, nous ne disons pas utile, de songer à se passer des provenances de l'étranger.

D'ailleurs, les idées purement économiques cèdent alors le pas à des considérations d'un autre ordre. C'est au nom de l'indépendance nationale, pour fortifier la puissance publique et augmenter l'influence politique du pays, que l'on réclame pour lui une sorte d'autonomie de la production, que l'on veut le doter de tous les genres de fabrication, sans se préoccuper de la question de savoir si la prospérité commune doit recueillir un

bénéfice réel de cette manière d'agir, sans examiner suffisamment si toutes les industries peuvent s'acclimater dans une certaine contrée, avec un égal avantage.

Tel est en ce moment l'état des choses, au-delà du Rhin. Si les données les mieux assises de la science économique y ont rencontré, dans ces derniers temps, une sorte de répulsion de la part d'hommes éminents; si les vérités depuis longtemps reconnues et proclamées semblent être de nouveau remises en question, c'est que la pensée de la grande patrie allemande, de l'unité germanique, préoccupe surtout les esprits; c'est que, dans un élan d'enthousiasme facile à comprendre, on sacrifie tout au désir dominant de cimenter cette fédération d'intérêts matériels, dont nos voisins ont raison d'être jaloux.

C'est principalement à un entraînement de cette nature, que l'on doit attribuer la sensation produite au-delà du Rhin, par l'ouvrage du docteur List, intitulé : *Système national de l'économie politique*. L'auteur, dont nous sommes loin de méconnaître la verve originale et le talent plein de sève, s'attache à battre en brèche ce qu'il appelle l'économie politique cosmopolite; il croit que chaque peuple, suivant le degré de son développement industriel, doit avoir un système économique à lui, approprié à son individualité nationale, qui constitue un milieu entre les prétentions personnelles de chaque membre de l'association et les exigences trop vastes de l'humanité toute entière.

M. List nous semble avoir dépensé beaucoup d'esprit à s'escrimer contre un malentendu. La production des richesses a des lois immuables, uniformes, quand on l'envisage d'une manière abstraite; toutes les vérités de la science peuvent être déduites avec une précision géométrique de cet axiôme fondamental, que l'on doit s'attacher à obtenir le produit le plus abondant avec la moindre dépense de forces et de capitaux. Mais suivant le milieu dans lequel l'homme d'État doit agir, il faut qu'il sache modérer l'application de la science pure, qui dégénérerait autrement en un empirisme aventureux. Les théorèmes généraux ne cessent point d'être

vrais en eux-mêmes, parce que des circonstances locales commandent d'en adoucir les conséquences. On ne saurait faire abstraction du temps, de l'espace ni de la nationalité; c'est pourquoi les faits pratiques semblent souvent contrarier les déductions rigoureuses de la spéculation. Mais, si la prudence commande cette réserve et ces ménagements, il ne faut pas croire que la lumière scientifique devienne superflue, ni qu'il faille la laisser à l'écart. Elle montre en effet quel est le but véritable, dont les nécessités du moment peuvent nous éloigner, mais que nous ne devons jamais perdre de vue, pour travailler à nous en rapprocher chaque jour davantage, sans secousse violente et en ménageant soigneusement la transition. En effet, toute secousse trop brusque risque de briser la machine de la production.

M. List arrive, sur nombre de points, à des conclusions qui nous semblent vraies, quand on envisage la situation actuelle de l'association douanière; mais il a le tort de vouloir ériger des nécessités d'application en axiômes scientifiques, il a le tort de prendre le contingent pour l'absolu.

Si, dans l'esquisse rapide que nous voulons tracer, pour donner une idée quelque peu exacte du mouvement des esprits en Allemagne sous le rapport de l'économie politique, nous avons d'abord parlé du livre de M. List, c'est qu'il nous a paru être l'expression véritable du nouveau cours donné aux idées, au-delà du Rhin, par l'unité matérielle, se substituant sans effort au morcellement national. Tout fiers de cette conquête pacifique, nos voisins sont portés à oublier, que si la destruction des douanes intérieures leur a tant profité, ils gagneraient davantage encore à voir s'abaisser les barrières qui les séparent d'autres peuples non moins puissants. Les bénéfices de l'extension d'un marché libre, dont ils viennent de faire l'épreuve sur une échelle assez large, ne peuvent que grandir à mesure que cette échelle s'accroîtra.

Les principes exacts de la science ne manquent pas en Allemagne de défenseurs habiles et éclairés. Nous devons nommer en première ligne M. Rau, professeur d'éco-

nomie politique à la Faculté de Heidelberg, et M. Mohl, professeur à la Faculté de Tubingue. Les *Principes d'économie politique* de M. Rau sont parvenus à leur quatrième édition avec un succès sans cesse croissant. Il est difficile de rencontrer ailleurs une exposition plus nette, de doctrines mieux approfondies. C'est une véritable encyclopédie des études économiques, où l'auteur a indiqué avec soin les sources, où il a présenté de la manière la plus exacte, ce qu'on nomme en Allemagne la *littérature* de la branche d'études qu'il explorait.

Esprit ingénieux et élevé, M. Mohl occupe le premier rang parmi les publicistes de l'Allemagne; il a abordé l'étude de l'économie politique par son côté le plus pratique; son livre sur la science de la police (*Polizei Wissenschaft*) s'occupe de tous les rouages de l'administration publique; il brille par la profondeur et la finesse des aperçus.

A côté de MM. Rau et Mohl, nous devons citer M. Hermann, professeur à Munich, dont les *Recherches économiques* ont produit une grande sensation. Il est à regretter que l'auteur de ce livre remarquable, qui a déjà dix ans de date, devienne plus avare de nouveaux travaux, car personne n'est plus que lui en état de rendre des services signalés à l'économie politique.

M. Buss, professeur à la Faculté de Fribourg, a récemment entrepris la traduction de l'*Histoire de l'économie politique* de M. Blanqui, en l'accompagnant de ses observations. Il est difficile de rencontrer un homme qui possède des connaissances plus variées, qui réunisse d'une façon aussi complète les qualités du jurisconsulte, du publiciste et de l'économiste; mais M. Buss pèche peut-être par la surabondance de ces qualités. Il ne respecte pas suffisamment les lignes de démarcation que chaque science doit s'imposer, pour mériter le nom de science, et cette confusion dans les aperçus nuit à l'exactitude de la doctrine.

Bien que fort limités dans le cadre que nous avons choisi en ce moment, nous ne saurions passer sous silence les travaux qui ont placé si haut M. Nebenius dans l'estime du monde savant, ni les intelligentes re-

cherches de M. Dietérici, professeur à la Faculté de Berlin, sur les résultats de l'union douanière; nous devons mentionner aussi le livre de M. Bülau, professeur à Leipsig, publié sous le titre : *l'État et l'industrie.*

Nous avons commencé par indiquer les tendances de l'Allemagne en ce qui concerne l'appréciation scientifique des doctrines de liberté commerciale, car c'est là, dans sa situation présente, la question la plus importante qui puisse s'agiter; car c'est aussi un des problèmes les plus intéressants de la science. M. List a rudement engagé le combat; il traite les travaux de ses devanciers d'une façon cavalière, et use vis-à-vis d'eux d'un ton tranchant qui dépasse souvent les limites d'une discussion décente. Du reste, ce défaut, il a été le premier à le reconnaître; il s'excuse du ton acerbe qui règne dans son livre, en invoquant la nécessité de saisir vivement les esprits; mais ne risque-t-il pas plutôt de les rebuter par les aspérités du langage?

Les doctrines de M. List ont rencontré de nombreux antagonistes, qui se sont empressés de relever le drapeau de la science. M. Rau a réfuté avec mesure et sagacité les assertions de ce véritable O'Connell des fabricants allemands. M. Bruggemann s'est laissé entraîner sur le terrain des récriminations empreintes d'une certaine aigreur. Nous devons citer encore comme adversaires de M. List, MM. Osiander, Schulze, Baumstark.

L'économie politique guerroyante de M. List, qui a surtout dirigé ses batteries contre Adam Smith et Jean-Baptiste Say, constitue une de ces oscillations qui semblent nécessaires pour ramener les esprits dans la voie de la vérité. Les professeurs distingués que possèdent les diverses universités de l'Allemagne, n'ont pas déserté la bonne cause; ils sont demeurés fidèles aux principes de la liberté industrielle. Cette résistance scientifique est d'autant plus méritoire, que M. Frédéric List a fait surtout un énergique appel au sentiment national, qui s'est éveillé au-delà du Rhin avec une grande énergie. Sous ce point de vue, lorsqu'il s'agit d'institutions nationales pour fortifier l'Allemagne et pour en lier les diverses parties, la voix de M. List est sûre de

rencontrer partout une approbation sans réserve ; mais c'est le devoir des hommes distingués, et fortement trempés dans l'étude consciencieuse des faits et des doctrines, de discerner ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans cet appel à des sentiments généreux. Si l'Allemagne se laissait aveugler par une sorte d'amour-propre mal placé, qui la pousserait à une prédilection dangereuse pour l'industrie manufacturière, et par conséquent dans la voie des tarifs protecteurs et prohibitifs, elle ne tarderait pas à se repentir de son imprudence.

M. Frédéric List est l'apôtre de l'union douanière, du pavillon allemand, des chemins de fer et des droits différentiels de navigation. Pour propager plus activement ses idées, il a fondé le *Zollvereins-Blatt*, la feuille de l'union douanière, qu'il publie tous les quinze jours, et dont il est l'unique rédacteur. Son activité d'esprit est prodigieuse, et fréquemment il lui arrive de montrer autant d'instruction que de zèle, de faire preuve d'un sens pratique très remarquable ; mais souvent aussi il pèche par l'exagération.

La Prusse a grandi en influence; elle tend à absorber les États groupés autour d'elle, depuis que le lien des interêts matériels a réuni la majeure partie de l'Allemagne sous le protectorat véritable, quoique habilement déguisé, du cabinet de Berlin. C'est là surtout que l'idée politique prime toutes les autres ; l'association douanière a augmenté les revenus de tous les petits États, elle a puissamment contribué à l'accroissement rapide de leur richesse ; sous ce rapport, ils ont plus gagné que la Prusse, mais celle-ci a un autre but ; elle y marche à grands pas.

L'Autriche voit avec inquiétude, la puissance rivale de la maison de Brandebourg prendre un développement menaçant ; elle songe à créer une Union du Midi, avec les États de l'Italie septentrionale, pour faire contrepoids à l'Union du Nord. Mais il est un autre projet, d'une réalisation plus immédiate, qui lui promet de conserver une influence directe et prépondérante dans les destinées de la confédération germanique ; c'est le

projet de créer une marine allemande, sous le pavillon de la confédération, de réaliser ainsi pour le commerce extérieur, une révolution analogue à celle que l'union douanière a opérée dans le commerce intérieur de l'Allemagne.

La France ne peut voir qu'avec satifaction des marines nouvelles se créer, pour disputer à l'Angleterre l'empire absolu des mers. Par une conséquence rationnelle, irrésistible, toutes les marines de second ordre deviennent nos alliées, et le plan poursuivi en ce moment par l'Autriche, peut grandement contribuer à resserrer les relations politiques entre la France et l'Allemagne.

La question commerciale domine aujourd'hui l'économie politique des Allemands; mais elle est loin d'absorber leurs efforts scientifiques. Certes, nous pouvons le dire avec un légitime orgueil, la France n'a rien à envier à aucun peuple pour le progrès de toutes les branches des connaissances humaines. Pourquoi donc la dénomination de *la savante Allemagne* est-elle en quelque sorte consacrée par un assentiment unanime? C'est qu'on reconnaît que nulle part la science n'a d'adeptes plus fidèles et plus dévoués; on lui a voué un culte véritable; l'activité intellectuelle de nos voisins ne se repose jamais, et la puissance d'abstraction dont ils sont doués les entraîne souvent vers des régions inconnues, inexplorées. Ils aiment la science pour ellemême, ils font, qu'on nous passe cette expression, de la science pour la science, comme une certaine école littéraire a voulu faire chez nous de l'art pour l'art, et ces investigations désintéressées inspirent un respect involontaire. Nulle part on n'a résumé plus d'idées, abordé plus de problèmes; plus les Allemands sont circonspects sur le domaine des faits, et plus ils sont hardis, audacieux, sur le domaine de la spéculation.

Il ne nous appartient pas de les suivre en ce moment dans ce riche labyrinthe; nous le ferons peut-être un jour, car les témérités de la pensée nous semblent renfermer toujours de profitables leçons.

Les idées sur l'organisation du travail ont fait une

impression assez vive de l'autre côté du Rhin ; mais comme on évite, par principe, et le vrai socialisme et le communisme, il ne reste au demeurant qu'un désir un peu vague de trouver un remède contre les maux qui pèsent sur les classes laborieuses. M. Stein a publié dernièrement un livre intéressant sur le socialisme et le communisme en France (*Ueber den Socialismus und Communismus in Frankreich*).

Mais les idées d'organisation artificielle rencontrent peu d'assentiment, parce que l'Allemagne est en grande partie dans la phase de l'affranchissement industriel et non dans celle de la reconstruction d'un ordre de choses nouveau. Nul autre pays ne présente, sous ce rapport, un sujet d'étude plus varié et plus instructif ; on y voit pratiquer toutes les formes de l'organisation industrielle qui se sont successivement développées dans l'histoire, depuis le régime des corporations, cristallisé pour ainsi dire dans son antique immobilité, jusqu'au régime de la libre concurrence, en passant par tous les degrés intermédiaires. Si l'on en excepte les hommes épris d'un amour d'artistes pour le moyen-âge et ses institutions, il est rare de rencontrer des partisans décidés des maîtrises et des jurandes. L'honorable directeur de l'école industrielle de Hanovre, M. le professeur Karmarsch, interrogé par nous sur les effets du maintien des corporations dans ce pays, nous a répondu d'une manière aussi pittoresque que concluante. Il nous demanda de soulever la chaise sur laquelle nous étions assis dans son cabinet, elle était fort lourde. « Eh bien, nous dit-il, nous n'avons ici que cette forme de chaise et une autre plus lourde encore, voici le résultat des jurandes. »

On commet une étrange erreur lorsque l'on représente le système des corporations comme favorable aux ouvriers et aux apprentis. Ceux-ci sont livrés à une exploitation odieuse de la part des maîtres, qui seuls recueillent tout le bénéfice du monopole de la fabrication.

Du reste, bien que les jurandes trouvent encore quelques défenseurs, on en reconnait généralement les abus ;

le terme moyen auquel le plus grand nombre d'économistes semble disposé à s'arrêter, c'est l'établissement d'associations libres de travailleurs, sans exclusion ou privilège.

L'antique édifice de la corporation est battu en brèche de toute part; la législation des brevets d'invention lui porte notamment des coups sensibles. Dans son excellent ouvrage sur les moyens d'encourager l'esprit d'invention, M. le conseiller aulique, Antoine de Krauss, montre combien les privilèges accordés pour les découvertes nouvelles contribuent en Autriche à l'émancipation de l'industrie. Quiconque améliore quelque procédé de fabrication, obtient le droit d'exploiter son invention, qu'il fasse ou non partie de la corporation; de cette manière, les innovations peuvent se produire sans entrave.

Une des questions économiques la plus vivement controversées dans ces derniers temps en Allemagne, a été la question de la division de la propriété foncière. MM. Funche, Grævell, de Sparre, Kosegarten se sont attachés à démontrer les dangers du morcellement; ils l'ont accusé de mener d'une manière irrésistible à l'appauvrissement des paysans et au dépérissement de la culture; ils ont demandé que le législateur vînt poser des limites à la division du sol et qu'il s'attachât à maintenir celles qui existent déjà dans certains pays, dans le Hanovre, par exemple, où chaque tenure de terre forme un tout indivisible, qui résiste à l'application de la loi du partage. Il ne faut pas s'y méprendre, la préférence donnée à la grande et moyenne culture ne dérive pas uniquement d'un système économique, et n'a pas pour but réel la multiplication de la richesse territoriale; elle se lie à des vues politiques contraires au développement de la démocratie. On désire, dit-on, s'appuyer sur un corps de paysans fort et aisé (*einen Kraftvollen, wohlhabenden Bauernstand*), et l'on n'hésite pas à sacrifier aux droits de primogéniture, le bien-être des enfants puinés.

La question de la grande et de la petite propriété ne se laisse pas résoudre d'une manière absolue; tout dé-

pend de la destination du sol. Aux abords des grandes villes, la petite propriété ne mérite pas seulement la faveur de ceux qui croient que le peuple, comme le géant de la fable, sait doubler sa force, lorsqu'il touche le sol ; elle est indispensable pour la culture-jardinage qui s'établit pour répondre aux besoins des grandes masses de population. Ailleurs, la grande culture l'emporte pour la richesse des produits sur le morcellement. La véritable solution de ce grand problème serait, même dans ces contrées, de concilier les avantages de la grande culture avec le puissant levier démocratique de la petite propriété.

Dans la réunion des agriculteurs allemands, tenue à Stuttgard en 1842, M. Knaus, professeur de Tubingue, a fait une motion sur le morcellement du sol ; et cette question a été soumise à un comité, dont M. le professeur Rau, de Heidelberg, fut nommé président. La plupart des membres de cette sorte de congrès agricole se prononcèrent contre la liberté absolue des partages ; mais le comité n'a pas voulu prendre de conclusion dans ce sens, la majeure partie de ses membres, partageant l'opinion de son honorable président, qui avait émis l'avis de s'attacher uniquement à éviter les abus d'un morcellement poussé au-delà des limites raisonnables, en éclairant les paysans sur leurs véritables intérêts, en leur faisant arriver les bienfaits de l'instruction pour combattre les faux calculs et les mauvaises spéculations.

Mais le comité a insisté sur l'utilité des réunions des parcelles appartenant aux mêmes propriétaires, et sur l'avantage qu'on rencontre à donner à ces réunions toutes les facilités législatives, en affranchissant les échanges de terrain de toute charge, de toute redevance.

En effet, la confusion d'un territoire découpé, enclavé, présente un obstacle insurmontable aux améliorations de toute espèce. Nulle part on n'est plus à même de reconnaître cette vérité qu'en France, où de nombreux territoires se trouvent désunis, enchevêtrés, divisés en lambeaux presque imperceptibles, sans chemins pour y arriver, et par conséquent tous serfs les uns des autres.

La *réunion* des territoires enclavés faciliterait l'exploitation et contribuerait à la multiplication des produits.

Nous venons de le dire, ce qui domine dans la discussion engagée en Allemagne au sujet de la division de la propriété, ce sont les idées politiques, principalement celles de la Prusse ! On redoute les abus, les aberrations du système représentatif, on cherche à corroborer le principe monarchique et à resserrer les liens des *Etats* (*Staende*, *Landstaende*). Ce que l'on voudrait obtenir, c'est une organisation politique où, au lieu du régime de l'égalité des droits, on vît au contraire s'établir, pour chaque classe, pour chaque condition, des droits particuliers et une sorte de corporation. Le moyen-âge offre les traits dont on aime à composer l'idéal d'un état parfait. Les systèmes économiques servent d'instrument pour la réalisation de cette pensée favorite du cabinet de Berlin.

Car en Allemagne l'étude de l'économie politique n'est pas uniquement l'affaire des savants de profession, elle forme la base de l'administration, elle constitue le fondement des sciences camérales. (*Cameral-Wissenschaften.*) L'organisation des Universités y est beaucoup plus large qu'en France. Chose singulière, avec le système de centralisation le plus fortement coordonné, avec une organisation administrative qui pénètre dans tous les détails de la vie sociale et demande par conséquent des études approfondies de la part des fonctionnaires, nous abandonnons presqu'au hasard la formation des cadres des employés publics. L'enseignement supérieur ne présente rien qui constitue une initiation suffisante à l'exercice des fonctions administratives. Un diplôme de licencié en droit est la monnaie courante qui exprime l'aptitude exigée des candidats, pour les carrières où Les conditions d'aptitude ont été posées. Mais si la connaissance des lois du pays est indispensable à l'administrateur, il faut qu'il soit appelé à l'acquérir autrement qu'un jurisconsulte de profession, et l'étude de l'économie politique, des finances, de la statistique, ne doit pas demeurer pour lui une lettre morte.

Ce qui contribue grandement à populariser les idées

économiques en Allemagne, c'est l'enseignement des facultés des sciences administratives. Dans chaque Université, plusieurs chaires, confiées à des hommes capables, connus par d'utiles travaux, sont destinées à former des administrateurs. En France, que possédons-nous? Une chaire d'économie politique au collége de France, une chaire d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers; mais quel que soit le talent des professeurs, appelés à les occuper, ces deux créations ne sauraient suffire pour une science aussi vaste, dont les ramifications sont aussi nombreuses.

D'ailleurs, ces cours ne réunissent que des auditeurs purement bénévoles; ils ne provoquent aucune constatation des progrès accomplis dans l'intelligence des assistants; nous ne possédons, comme on le voit, que l'embryon d'un enseignement, sollicité avec insistance pour les besoins les plus sérieux de l'époque, et par la constitution du pouvoir en France.

Que l'on consulte les programmes des Universités de Heïdelberg, de Tubingue, de Berlin, de Leipzig, de Munich, et l'on verra combien les études économiques y occupent une place considérable; on aura ainsi l'explication du mouvement remarquable des idées, dont l'Allemagne est aujourd'hui le théâtre.

L'enseignement des facultés n'est en quelque sorte que le commencement d'un riche ensemble d'institutions destinées à dispenser l'éducation industrielle et professionnelle. On ne saurait assez admirer l'organisation adoptée sous ce rapport dans les divers Etats de l'Allemagne. Il n'est pas de petit Etat qui ne possède une école industrielle supérieure, et une quantité d'écoles inférieures où le commerçant, le fabricant, l'agriculteur et l'artisan obtiennent les notions nécessaires à l'exercice de leurs carrières diverses. A peine a-t-on franchi le Rhin, que l'on rencontre, dans le duché de Bade, à Carlsruhe, une grande école polytechnique (c'est la dénomination adoptée dans la plupart des Etats allemands pour les hautes écoles industrielles); en outre de nombreuses écoles d'artisans, des écoles du soir et des écoles du dimanche contribuent à répandre

l'instruction au sein des classes laborieuses. Nous serions entraînés beaucoup trop loin, si nous voulions énumérer tous les établissements de cette nature, que nous avons visités avec un vif intérêt, et pourquoi ne le dirions-nous pas, avec un égal regret de voir que la France demeure, sous ce rapport, tellement en arrière de l'Allemagne. Nous nous bornerons à signaler ici les institutions qui nous ont paru le plus remarquables.

La Prusse et l'Autriche comprennent que *puissance oblige*; elles se sont attachées avec un soin intelligent à doter leurs sujets d'un enseignement industriel fort complet, très développé. L'École polytechnique de Vienne est, sans contredit, une des meilleures écoles d'application que l'on puisse rencontrer; elle forme comme une Université industrielle, dans la plus large acception du terme, tandis que dans les provinces de l'Empire, des écoles industrielles secondaires concourent au même but.

A Berlin, le *Gewerb-Institut*, dirigé par un homme supérieur, par M. le conseiller *Beuth*, fournit également un excellent modèle à étudier. Des écoles spéciales d'industrie sont établies dans les localités les plus importantes; en outre, les *Ecoles réelles*, sorte d'écoles primaires supérieures, ayant un programme d'études fort étendu, fournissent des candidats pour le *Gewerb-Institut*, et d'excellents sujets pour les diverses branches de la production nationale.

La ville de Berlin entretient, à son compte, une école industrielle, sous la direction de M. le professeur Kloeden. L'enseignement y est habilement distribué, et M. Kloeden s'attache à réaliser le but qu'il nous a signalé en ces termes : « Il faut former des hommes pensants et non des machines. » Nous n'avons jamais rencontré d'homme plus convaincu des mauvais effets de l'enseignement des humanités, mêlé à l'enseignement industriel : « Le latin, le grec, nous disait-il un jour, sont comme les mauvaises herbes ; elles étouffent tout, si on n'a pas soin de les arracher. »

La Saxe, si éclairée, si industrieuse, n'est point en

arrière pour l'enseignement industriel; outre une bonne école à Dresde, il en existe huit autres dans ce petit royaume, et une excellente école de commerce à Leipzig, fondée et dirigée par un français, M. Schiebe, de Strasbourg.

La Bavière et le Wurtemberg possèdent également des écoles polytechniques à Munich et à Stuttgard, outre de nombreuses écoles techniques et industrielles. Enfin, nous devons signaler l'école supérieure de Hanovre, et la division *technique* du *Collegium Carolinum* de Brunswick, placées sous la direction de deux hommes d'un grand mérite, de MM. Karmarsch et Uhde, comme des institutions dignes d'une attention sérieuse.

Dans ce rapide coup-d'œil jeté sur les *Ecoles spéciales* de l'Allemagne, nous avons voulu uniquement montrer combien les gouvernements et les peuples s'y préoccupent de tout ce qui a trait à la production nationale et aux moyens de la faire prospérer. L'esprit d'association vient également en aide à ces efforts, pour concourir au même but. De toutes parts, de nombreuses *Sociétés* s'occupent de réunir les renseignements utiles, de débattre les questions de quelque intérêt pour les manufactures, le commerce et la fabrication. La Saxe, qui ne compte pas deux millions d'habitants, possède vingt-sept sociétés industrielles. Pour donner un exemple de l'activité de ces associations, nous nous bornerons à citer un fait. On sait combien la belle découverte de Jacobi promet à l'industrie de riches résultats; à peine les premières applications mécaniques de l'électro-magnétisme avaient-elles été tentées, que la société industrielle de Prague chargait un homme habile de la mission de les étudier, dans le but d'ouvrir un cours d'électricité appliquée à l'industrie.

Le mouvement des idées économiques en Allemagne, activé par l'union douanière, rencontre des foyers d'action permanente dans les Universités, dans l'enseignement des Ecoles techniques et dans les associations industrielles. Le puissant levier de la presse ne lui fait pas non plus défaut. La *Gazette universelle d'Augsbourg* et celle *de Leipzig*, la *Gazette d'état de Prusse*,

le *Journal de Vienne*, renferment fréquemment des articles pleins d'intérêt sur les diverses questions d'économie politique, agitées, soit en Allemagne, soit à l'étranger. Une quantité innombrable de recueils, à périodicité plus ou moins fréquente, s'en occupent également, et les sociétés industrielles possèdent encore des compte-rendus distincts, souvent fort importants. Nous avons déjà mentionné la feuille de l'*Association douanière*, publiée par M. Frédéric List; en outre, M. Pochhammer est le rédacteur des *Annales du Zollverein*. La *Revue trimestrielle* de Stuttgard, un des meilleurs recueils périodiques de l'Europe, est consacrée en grande partie aux travaux d'économie politique. Enfin, les *Archives d'économie politique*, publiées à Heidelberg, par M. le professeur Rau, donnent à la science un organe spécial.

Nous devons borner ici une esquisse, bien incomplète sans doute, mais qui servira peut-être à montrer combien nous avons à faire pour maintenir la France au rang qui lui appartient à la tête des idées nouvelles et de la civilisation. L. Wolowski.

---

## L'Économie Politique et la Jurisprudence.

Si, comme il n'est pas possible d'en douter, les lois, qui ont pour objet le maintien de l'ordre social, doivent tenir compte de la manière dont se forment et se distribuent les richesses, il n'est pas possible de douter, non plus, que ceux qui veulent faire une étude approfondie et raisonnée de la législation, doivent avoir les connaissances économiques sans lesquelles ils ne pourraient jamais embrasser l'ensemble de la science et en mesurer toute la hauteur. Celui qui ne voit dans les lois qu'un texte qui doit s'expliquer plus ou moins logiquement par le rapprochement des autres textes, peut être un légiste habile, mais cela ne suffit pas pour mériter le nom de jurisconsulte. Il faut encore posséder certaines qualités d'un ordre plus élevé, parmi lesquelles figure au premier rang, l'aptitude à expliquer et à éclairer les

lois en les rapprochant des nécessités sociales, démontrées par l'économie politique.

L'économie politique est une science nouvelle, en ce sens que les principes sur lesquels elle repose, et leurs conséquences, n'ont été réunis que depuis peu en corps de doctrine. Mais c'est une science ancienne, en ce sens que ces principes ont existé de tout temps, bien qu'on ne s'en rendit pas compte : on a toujours fait, sans le savoir, une application plus ou moins exacte de leurs conséquences. Les jurisconsultes anciens, comme ceux de nos jours, prenaient donc nécessairement pour point de départ les données économiques de leur temps; et comme l'histoire des besoins d'un peuple, de ses habitudes, de sa constitution intérieure, de son commerce et de son industrie se retrouve dans ses lois, les jurisconsultes qui les enseignent et les développent, qui montrent en quoi elles sont conformes aux exigences de l'état social, et en quoi elles doivent être modifiées, ne doivent pas oublier qu'ils complètent cette histoire pour laquelle ils préparent des matériaux.

Ce devoir n'a jamais été plus impérieux que de nos jours, où la science de l'économie politique et celle du droit sont exploitées avec une égale ardeur, ardeur stérile pour l'une et pour l'autre, si elles restent étrangères et sans rapprochement; ardeur féconde, si elles se prêtent un mutuel appui. L'économie politique qui se placerait en dehors du droit et de la législation applicable, ne produirait que des utopies; les lois qui ne prendraient pas leur point d'appui dans les principes économiques sur lesquels repose la société qu'elles régissent, manqueraient leur but et seraient impuissantes pour faire le bien et pour empêcher le mal. Sans doute, ce serait une erreur de croire qu'il est donné à la législation et aux jurisconsultes de corriger tous les vices que démontre l'économie politique : les tendances d'une époque ont quelque chose de providentiel et de fatal qu'il faut savoir subir. Cependant, tout en subissant ces tendances, on peut les modifier, les régler et les diriger. C'est là l'office du gouvernement, mais c'est

aussi l'office des jurisconsultes, dont la tâche s'agrandit de toute la hauteur du but proposé à leurs efforts.

On sait combien les esprits se préoccupent des réformes sociales, les uns pour les proposer, les autres pour les combattre; ceux-ci pour les craindre, ceux-là pour y placer toutes leurs espérances. Si l'économie politique peut discuter ces réformes d'une manière abstraite, faire table rase, et reconstruire par la pensée une société nouvelle, c'est aux jurisconsultes qu'il appartient de mettre les systèmes en présence de la réalité, et de rappeler au respect du droit les utopies qui s'en écartent.

Une des questions les plus graves de ce temps-ci, la réforme du système hypothécaire, ne peut se résoudre que par les efforts combinés de l'économie politique et de la jurisprudence. Si le régime actuel a des vices, s'il ne favorise pas à un degré convenable le crédit privé, c'est l'économie politique qui a révélé ses imperfections, et c'est la jurisprudence et les jurisconsultes qui indiqueront et qui formuleront les moyens d'y porter remède.

Au milieu des tendances industrielles, dans lesquelles s'absorbe l'activité humaine, et qui ont remplacé, depuis plus d'un quart de siècle, l'humeur guerrière qui avait momentanément arrêté les progrès de l'agriculture, des arts et du commerce, l'économie politique et la jurisprudence ont chacune à remplir un rôle également important. L'agriculture, les arts et le commerce produisent et distribuent la richesse; les lois qui les régissent sont donc l'organisation de l'économie politique. Toutes les lois, faites ou à faire, qui touchent au commerce, à l'industrie manufacturière ou agricole, supposent dès-lors, dans ceux qui les font et dans ceux qui les interprètent, des connaissances économiques sans lesquelles ces lois ne répondraient pas aux besoins qu'elles doivent satisfaire.

Cependant, tous ceux auxquels l'économie politique est indispensable ont-ils une notion suffisante des principes de cette science? Ceux que le mouvement des affaires entraîne loin du mouvement scientifique, ne la relè-

guent-ils pas sans réflexion parmi les sciences purement spéculatives et sans application immédiate? On s'imagine trop facilement que chaque science se suffit à elle-même, sans remarquer que les sciences morales ont toutes entre elles une liaison presque nécessaire, de même que les sciences physiques et mathématiques. Nulle erreur ne serait plus préjudiciable aux progrès des unes et des autres. Le légiste qui veut rester praticien peut sans doute se passer d'appliquer son esprit à des études élevées; mais celui qui, dans les affaires, au barreau ou dans la magistrature, croit n'avoir jamais trop de lumières pour guider les autres, les défendre, les juger, ne peut se dispenser d'acquérir les connaissances capables d'accroître son intelligence et les forces de son esprit.

De toutes les sciences morales, l'économie politique est peut-être celle qui, depuis 1830, a fait les plus rapides progrès. Les grands travaux des maîtres sont, il est vrai, antérieurs à cette époque. Mais la connaissance de leurs doctrines était le partage du petit nombre; leurs disciples nouveaux ont eu la gloire de populariser ces doctrines, de telle sorte qu'il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer les grands principes d'une science qui est celle des rapports sociaux qu'a produits et qu'entretient la formation et la distribution des richesses.

Ce n'est pas assez toutefois pour les jurisconsultes de ne pas ignorer ces principes et de connaître les premiers éléments de la science. Il est nécessaire qu'ils l'approfondissent, il faut que les principales déductions leur soient familières. Ils doivent surtout étudier l'économie politique dans ses rapports avec la jurisprudence. Envisagée de ce point de vue, la science leur paraîtra moins étrangère à leurs travaux antérieurs; plus féconde en résultats pratiques; riche de solutions inattendues, devant lesquelles disparaîtront les difficultés légales les plus compliquées.

On n'enseigne l'économie politique qu'au Conservatoire des arts et métiers, et au collège de France : ce n'est pas assez. L'étude de cette science devrait marcher de pair avec celle du droit auquel elle s'associe

nécessairement. Si l'économie politique était enseignée dans les facultés de droit, les études juridiques y gagneraient en force et leur direction serait meilleure. La science se populariserait encore davantage ; et alors, que d'utopies seraient réduites à leur juste valeur ; que de systèmes n'auraient pas osé se produire ; que de folles espérances n'auraient pas même été conçues ; que d'erreurs auraient été évitées ; que de forces n'auraient pas été inutilement épuisées ; que d'intelligences, mieux dirigées, auraient concouru au bien général, au lieu de se perdre en vains efforts et quelquefois en tentatives coupables ! G. Massé.

---

## BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1844,

### Suivi de quelques annotations statistiques.

#### BUDGET DES DÉPENSES.

PREMIÈRE PARTIE. — DETTE PUBLIQUE : 363,111,175 fr.

*1° Dette consolidée et amortissement.*

| | |
|---|---|
| Rentes 5 p. 100 | 147,040,533 f. |
| 4 1/2 p. 100 | 1,026,600 |
| 4 p. 100 | 22,507,375 |
| 3 p. 100 | 49,734,684 |
| | 220,309,192 |
| Fonds d'amortissement : dotation annuelle | 46,526,683 |
| | 266,835,875 |

*2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*

| | |
|---|---|
| Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor | 6,565,243 |
| Amortissement desdits emprunts | 2,880,057 |
| Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses | 1,000,000 |
| | 10,445,300 |

*3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*

| | |
|---|---|
| Intérêts de capitaux de cautionnements | 9,250,000 |
| Intérêts de la dette flottante du trésor | 18,500,000 |
| | 27,750,000 |

*4° Dette viagère.*

| | |
|---|---|
| Rentes viagères . . . . . . . . . . . | 3,000,000 |
| Pensions. . . . . . . . . . . . . . | 48,010,000 |
| Subventions à diverses caisses de retraites, et secours . . . . . . . . . . . . | 9,070 000 |
| | 60,080,000 |

DEUXIÈME PARTIE. — DOTATIONS : 15,052,000 fr.

| | |
|---|---|
| Liste civile. . . . . . . . . . . . . | 13,300,000 |
| Chambre des pairs . . . . . . . . . . | 745,000 |
| des députés . . . . . . . . . | 722,000 |
| Légion-d'Honneur (supplément à sa dotation). | 285,000 |
| | 15,052,000 |

TROISIÈME PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES : 811,218,998 fr.

| | |
|---|---|
| Ministère de la justice et des cultes. justice. | 21,000,900 |
| cultes. | 38,156,594 |
| Ministère des affaires étrangères. . . . . | 8,573,291 |
| de l'instruction publique . . . . | 16,994,433 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . | 102,797,385 |
| de l'agriculture et du commerce. . | 13,678,480 |
| des travaux publics. . . . . . | 55,900,600 |
| de la guerre . . . . . . . . . | 306,779,996 |
| de la marine . . . . . . . . . | 106,500,000 |
| des finances . . . . . . . . . | 17,337,319 |
| | 687,718,998 |

*Travaux publics extraordinaires.*

| | |
|---|---|
| Ministère des travaux publics. Travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841. 40,700,000 — par la loi du 11 juin 1842. . 43,500,000 | 84,200,000 |
| Ministère de la guerre (loi du 25 juin 1841). | 34,800,000 |
| Ministère de la marine (loi du 25 juin 1841). | 4,500,000 |
| | 811,218,998 |

QUATRIÈME PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS PUBLICS : 147,714,577 fr.

| | |
|---|---|
| Contributions directes . . . . . . . . | 17,333,800 |
| Enregistrement, domaines et timbre. . . . | 11,070,200 |
| Forêts . . . . . . . . . . . . . . | 5,562,676 |
| Douanes . . . . . . . . . . . . . | 24,977,600 |
| Contributions indirectes et poudres à feu. . | 25,164,630 |
| Tabacs . . . . . . . . . . . . . . | 31,794,000 |
| Postes . . . . . . . . . . . . . . | 31,811,671 |
| | 147,714,577 |

CINQUIÈME PARTIE. — REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES : 65,416,960 fr.

| | |
|---|---|
| Remboursements aux communes, et non-valeurs sur contributions directes . . . . | 44,308,960 |
| — sur produits indirects et divers. . . . . | 2,366,000 |
| Répartition de divers droits . . , . . . | 4,612,000 |
| Primes à l'exportation des marchandises. . | 11,500,000 |
| Escomptes sur divers droits. . . . . . . | 2,630,000 |
| | 65,416,960 |

RÉCAPITULATION.

| | |
|---|---|
| Dette publique . . . . . . . . . . . | 365,111,175 f. |
| Dotations . . . . . . . . . . . . . | 15,052,000 |
| Services généraux des ministères. . . . | 811,218,998 |
| Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics. . . | 147,714,577 |
| Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes. . . . . . . . . . . | 65,416,960 |
| Total général des dépenses de l'exerc. 1844. | 1,404,513,710 |

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES.

1° *Contributions directes.*

| | |
|---|---|
| Contribution foncière . . . . . . . . . | 273,534,322 |
| personnelle et mobilière . . . | 57,697,508 |
| des portes et fenêtres . . . . | 32,778,016 |
| des patentes. . . . . . . | 44,297,220 |
| Taxe de premier avertissement . . . . . | 712,500 |
| | 409,019,566 |

2° *Enregistrement, timbre et domaines.*

| | |
|---|---|
| Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses . . . . . | 204,345,000 |
| Droits de timbre . . . . . . . . . . . | 35,059,000 |
| Revenus et prix de ventes de domaines . . | 5,610,000 |
| Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères. . . . . . . . | 1,425,440 |
| Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État. . . . . . . . . | 921,260 |
| | 247,360,700 |

3° *Produits des forêts et de la pêche.*

| | |
|---|---|
| Produits des coupes de bois . . . . . . | 30,342,500 |
| Produits divers et droits de pêche . . . . | 2,998,500 |
| Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois. . | 1,659,000 |
| | 35,000,000 |

4° *Douanes et sels.*

| | |
|---|---|
| Droits à l'importation | 139,557,000 |
| à l'exportation et autres | 4,176,000 |
| de navigation | 3,573,000 |
| Taxe de consommation des sels | 57,000,000 |
| | 204,306,000 |

5° *Contributions indirectes.*

| | |
|---|---|
| Droits sur les boissons | 97,719,000 |
| Sels (droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur) | 9,559,000 |
| Sucre indigène (droit de fabrication) | 8,470,000 |
| Droits divers et recettes à différents titres | 38,181,000 |
| Produit de la vente des tabacs | 102,000,000 |
| de la vente des poudres à feu | 5,855,000 |
| | 261,784,000 |

6° *Produits des postes.*

| | |
|---|---|
| Produit de la taxe des lettres | 43,438,000 |
| des places dans les malles-postes | 2,579,000 |
| des places dans les paquebots | 1,122,000 |
| Droits divers | 2,597,000 |
| | 49,736,000 |

7° *Produits universitaires.*

| | |
|---|---|
| Rétributions et droits divers | 3,546,000 |
| Produit de rentes et domaines | 532,000 |
| | 4,078,000 |

8° *Divers revenus.*

| | |
|---|---|
| Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements | 11,360,000 |
| Produits et revenus de l'Algérie | 2,650,000 |
| Rente de l'Inde | 1,050,000 |
| Recettes des colonies | 6,001,100 |
| | 21,061,100 |

9° *Produits divers.*

| | |
|---|---|
| Bénéfice sur la fabrication des monnaies, redevances sur les mines, droits de vérification des poids et mesures, etc. | 14,883,000 |

10° *Recettes extraordinaires.*

| | |
|---|---|
| Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 | 80,000,000 |

RÉCAPITULATION.

| | |
|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . | 409,019,566 |
| Enregistrement, timbre et domaines . . . | 247,360,700 |
| Produit des forêts et de la pêche . . . . | 35,000,000 |
| Douanes et sels . . . . . . . . . . | 204,306,000 |
| Contributions indirectes. . . . . . . . | 261,784,000 |
| Produit des postes. . . . . . . . . . | 49,736,000 |
| Produits universitaires . . . . . . . . | 4,078,000 |
| Divers revenus. . . . . . . . . . . | 21,061,100 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . | 14,883,000 |
| Recettes extraordinaires. . . . . . . . | 80,000,000 |
| Total général des recettes de l'exercice 1844. | 1,327,228,366 |

*Résultat général des recettes et des dépenses du budget de l'exercice* 1844.

| | |
|---|---|
| Dépenses. . . . . . . . | 1,404,513,710 fr. |
| Recettes . . . . . . . . | 1,327,228,366 |
| Excédant de dépenses. . . | 77,285,344 |

ANNOTATIONS STATISTIQUES.

*Dette consolidée et amortissement.* — La dette consolidée, sous le rapport de la nature des fonds, du nombre d'inscriptions, des arrérages à servir par le trésor, et du capital nominal des rentes, se résumait ainsi qu'il suit au 1er janvier 1844:

| | Nombre d'inscriptions. | Arrérages annuels. | Capital nominal. |
|---|---|---|---|
| Rentes 5 p. 100. | 230,975 | 147,112,481 f. | 2,942,249,620 f. |
| — 4 1/2 p. 100. | 925 | 1,026,600 | 22,813,333 |
| — 4 p. 100. . . | 2,900 | 11,978,766 | 299,469,150 |
| — 3 p. 100. . . | 30,647 | 35,793,290 | 1,193,109,666 |
| Totaux. . . | 265,447 | 195,911,137 | 4,457,641,769 |

Dans cette masse de rentes, il y a lieu de distinguer celles qui ne peuvent circuler qu'accidentellement sur la place, de celles qui peuvent s'y présenter journellement. La première catégorie se compose des inscriptions qui appartiennent à la caisse d'amortissement (¹), à des communes, à des établissements publics, ou sont affectées à des majorats, etc.; et la seconde, des rentes qui se trouvent en dehors de ce classement. Les chiffres ci-après font connaître, par nature de fonds, la valeur respective de ces deux espèces de rentes.

(¹) Celles de la caisse d'amortissement sont immobilisées d'une manière définitive.

| | 5 p. 100. | 4 1/2 p. 100 | 4 p. 100. | 3 p. 100. |
|---|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. | fr. |
| Rent. immobil. | 44,318,744 | 130,633 | 10,059,227 | 12,859,169 |
| R. mobilisées. | 102,793,737 | 895,966 | 1,919,539 | 22,934,121 |
| Totaux. . . | 147,112,481 | 1,026,600 | 11,978,766 | 35,793,290 |

***Résultat.***

| | |
|---|---|
| Rentes immobilisées. . . | 67,367,773 fr. |
| Rentes mobilisées . . . | 128,543,364 |
| Masse totale des rentes. | 195,911,137 |

***Mouvement de la dette consolidée, du*** **1er** ***avril*** **1814** ***au*** **1er** ***janvier*** **1840.**

| RENTES. | Dette inscrite au 1er avril 1814. | Rentes créées postérieurement. | Rentes annulées postérieurement. | Accroissement. | Décroissement. | Total des rentes inscrites au 1er janvier 1840. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. | fr. | | fr. |
| 5 % | 63,307,637 | 151,427,407 | 67,622,563 | 83,804,844 | » | 147,112,481 |
| 4 1/2 | » | 1,034,764 | 8,164 | 1,026,600 | » | 1,026,600 |
| 4 % | » | 11,993,408 | 14,642 | 11,978,766 | » | 11,978,766 |
| 3 % | » | 51,859,394 | 16,066,104 | 35,793,270 | » | 35,793,290 |
| Tot. | 63,307,637 | 216,314,973 | 83,711,473 | 132,603,500 | » | 195,911,137 |

Il résulte de ce tableau que, malgré les opérations de la caisse d'amortissement, la dette fondée s'est accrue, dans l'espace d'un quart de siècle (25 ans 3/4) de 211 p. 100.

Le chiffre de cette dette est porté, au budget de 1844 (voyez ce budget), pour 220,309,192 fr. L'augmentation sur 1840, qui est de près de 25 millions, a pour cause la *consolidation* des réserves de l'amortissement et l'emprunt en 3 p. 100, de 150 millions, autorisé par la loi du 25 juin 1841. Toutefois, ce chiffre de 220,309,193 fr. ne peut pas être considéré comme l'expression véritable de la dette, parce qu'il comprend, par approximation, 53,035,000 fr. de rentes dont la caisse d'amortissement est titulaire, et que cette caisse n'étant autre chose que l'État lui-même, il n'y a pas lieu de tenir compte de cette fiction administrative. De ce point de vue, la dette *consolidée* ne s'élève réellement qu'à la somme de 167,274,192 fr.

L'amortissement a son régime organique écrit dans les lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 10 juin 1833. La première avait attribué à cette caisse le revenu des postes et une sub-

vention annuelle de 12 millions. La seconde porta cette dotation à 40 millions, et lui donna pour garantie tous les bois de l'État, à l'exception de la quantité nécessaire pour former un revenu de 4 millions, qui devait être consacré à la dotation des établissements ecclésiastiques. Il avait été statué que la caisse d'amortissement ne pourrait aliéner les bois qu'en vertu d'une loi, mais elle était autorisée à en mettre en vente, à partir de 1818, jusqu'à concurrence de 150 mille hectares. La loi du 10 juin 1833 éleva la dotation à la somme de 44,616,413 fr., et la répartition ainsi qu'il suit, entre les diverses natures de fonds publics :

| | 5 p. 100. | 4 ½ % | 4 p. 100. | 3 p. 100. | Total. |
|---|---|---|---|---|---|
| Dotation. . . | 32,035,779 | 246,254 | 821,439 | 11,512,991 | 44,616,463 |
| R. affectées. | 33,103,532 | 260,014 | 853,495 | 11,345,458 | 45,562,499 |
| Totaux. | 65,139,311 | 506,268 | 1,674,934 | 22,858,449 | 90,178,962 |

*Résultat des opérations de la caisse d'amortissement, depuis l'époque de sa reconstitution par la loi du 28 avril 1816, jusqu'au 1er janvier 1840.*

Dans cette période de temps (1er juin 1816 au 1er janvier 1840), cette caisse a reçu du trésor, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Pour sa dotation annuelle. . . . . | 980,350,472 f. | 60 c. |
| Pour arrérages des rentes rachetées. | 636,680,240 | 50 |
| Pour le produit de la vente de 121,957 hectares de bois de l'État . . . . . | 88,241,164 | 97 |
| Pour intérêts des bons du trésor composant la réserve des rentes au-dessus du pair . . . . . . . . . . . . . | 12,825,684 | 66 |
| Pour arrérages de rentes provenant de la consolidation des mêmes bons. . | 26,302,745 | 50 |
| | 1,744,400,308 | 23 |

Dans la même période, la caisse d'amortissement a dépensé, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Pour rachat de rentes . . . . . | 1,390,214,171 f. | 87 c. |
| Pour *consolidation* des bons du trésor. | 154,041,745 | 07 |
| Pour frais de recouvrement de la vente des bois. . . . . . . . . . . | 4,775,825 | 99 |
| Total. . . . . | 1,549,031,742 | 93 |
| Ce qui, joint à la somme de numéraire. . . 1,543 f. 97 c. bons du trésor . 195,367,021 33 | 195,368,565 | 30 |
| qu'elle possédait au 1er janvier 1840, reproduit la recette ci-dessus, ou . . . | 1,744,400,308 | 23 |

L'effet produit, par l'application du capital de 1,390,214,171 f. 87 c., au rachat de la dette inscrite, se trouve énoncé dans les chiffres suivants :

| Nature des fonds rachetés. | Fonds employés au rachat. | | Rentes rachetées. | Capital nominal des rentes rachetées. |
|---|---|---|---|---|
| Rentes | fr. | c. | fr. | fr. |
| 5 p. 100 . . . | 734,727,450 | 08 | 44,540,978 | 890,819,560 |
| 4 1/2 p. 100. | 2,792,398 | 03 | 133,276 | 2,961,686 |
| 4 p. 100 . . . | 12,967,122 | 19 | 580,252 | 14,506,300 |
| 3 p. 100 . . . | 639,727,201 | 57 | 26,190,449 | 873,014,965 |
| Totaux. . . | 1,390,214,171 | 87 | 71,444,955 (¹) | 1,781,302,511 |

En rapprochant ce tableau de celui du *mouvement* de la dette inscrite, on aperçoit qu'à peu près dans la même période de temps où le grand-livre ouvre ses pages à l'inscription de 132 millions de rentes, l'amortissement n'en efface que 71, ce qui prouve que le rapport comparatif de la puissance qui endette l'État, à celle qui le libère, équivaut à l'expression fractionnaire 22/12, très approximativement.

*Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.* — Diverses lois, rendues de 1818 à 1835, ont autorisé le gouvernement à emprunter à différentes compagnies les fonds nécessaires à la construction ou à l'achèvement de ponts, de canaux, et autres travaux publics analogues.

La valeur totale de ces emprunts s'est élevée à 145,780,000 fr.

Les uns, qui forment une somme de 11,882,000 fr., ne sont remboursables qu'en partie par le trésor, parce qu'il a été concédé des droits de péage, de tonnage et de navigation aux prêteurs.

Les autres, montant à 133,898,000 fr., sont intégralement à la charge de l'État, qui restait devoir, au 1er janvier 1840, pour ceux de la première espèce, en *intérêts* et *primes*. 102,331,373 f. 83 c.

Et en annuités ou droits concédés, pour ceux de la seconde. . . . . . . . . 11,158,886 88

En tout, donc. . . . . 113,490,240 71

Sans préjudice de la somme de 118,185,699 fr. 45 c., solde à amortir du capital de la première catégorie.

*Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.* — Il s'agit, en premier lieu, des intérêts de *capitaux de cautionnement en numéraire.*

(¹) Il a été annulé, sur ladite somme de rentes, 48,020,094 fr., en vertu des lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.

| | | |
|---|---|---|
| Au 1er avril 1814, ils figuraient, sur les registres du trésor, pour . . . . . . . . . . . . . | 152,975,907 f. | 62 c. |
| La loi de finances du 28 avril 1816, qui a reconstitué la vénalité des offices en France, augmenta cette inscription par la demande de cautionnements nouveaux ou supplémentaires, de . . . . . . . . | 65,122,000 | » |
| Ensemble donc. . . . | 218,097,907 | 62 |
| En outre, dans la période du 1er avril 1814 au 1er janvier 1840, le mouvement des recettes et des dépenses sur ce compte, s'est balancé par un encaisse de . . . | 22,523,951 | 85 |
| Ce qui porte, comme on l'a dit plus haut, le passif total du trésor à la somme de. . | 240,621,859 | 47 |

Mais cette valeur, sauf l'encaisse de 22 millions, n'existe plus que *pour mémoire*. Les gouvernements antérieurs à 1814 l'ont absorbée jusqu'à concurrence de 151 millions, et la restauration a dévoré le surplus en 1816 et 1820, sous le titre de *ressources extraordinaires* des budgets de cette époque.

De la classification ci-après, ressort le nombre des titulaires de cautionnements, ainsi que l'importance respective des fonds versés, par département ministériel :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ministère de la justice. | 31,394 titulaires. | 66,474,846 f. | 17 c. |
| — de l'instr. publique. | 42 | 389,220 | 52 |
| — de l'intérieur. . . . | 1,274 | 8,306,978 | 63 |
| — des trav. publics. . | 760 | 6,610,573 | 74 |
| — de la guerre . . . . | 628 | 5,651,920 | 46 |
| — de la marine . . . . | 688 | 3,362,628 | 53 |
| — des finances . . . . | 54,588 | 149,825,691 | 42 |
| | 89,374 | 240,621,859 | 47 |

Il s'agit en second lieu de la *dette flottante*.

Voici les éléments et le chiffre total de cette dette, au 1er janvier 1840 :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement. . . . . . . . . . . . . | | | 195,367,021 f. | 33 |
| *Effets à payer.* | | | | |
| Bons du trésor à divers. | 14,338,813 f. | 50 | 34,591,631 | 67 |
| Traites et mandats . . . | 20,243,018 | 17 | | |
| Oblig. de l'empr. nation. | 9,800 | » | | |
| *Créances passives.* | | | | |
| Comptes cour. et fonds en dépôts . . . . . . | 159,689,110 | 03 | 189,772,152 | 32 |
| Avances des recev. gén. | 30,039,361 | 22 | | |
| — de divers comptables. | 43,681 | 07 | | |
| Total. . . . . . . . | | | 419,730,805 | 32 |

Sur le chiffre général de la *dette flottante*, au 1er janvier 1840, les créanc. passiv. d'intér. s'élevaient à 376,752,721 f. »
et celles sans intérêts à. . . . . . . . 42,977,884 32

Total égal. . . . . . 419,730,805 32

*Dette viagère.* — L'administration évalue à 425 millions le capital que représentent les *rentes viagères.*

Leur situation présentait les résultats suivants au 1er janv. 1840:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re classe. | — Sur 1 tête . . . | 13,657 parties. | 3,007,999 f. |
| 2e | — Sur 2 têtes. . . | 5,121 | 848,407 |
| 3e | — Sur 3 têtes. . . | 269 | 49,100 |
| 4e | — Sur 4 têtes. . . | 83 | 19,544 |
| | | 19,130 | 3,925,050 |

Les *pensions* ont imposé au trésor, pour l'année 1839, une charge de 53,210,330 fr.

Les chiffres ci-après expriment, par nature de pensions, le nombre des parties prenantes, et la dépense relative à chaque catégorie :

| | | |
|---|---|---|
| Pensions de la pairie et de l'ancien sénat . . . . | 91 parties. | 971,000 f. |
| — civiles. . . . . . . . | 2,348 | 1,600,890 |
| — ecclésiastiques . . . . | 9,170 | 2,038,892 |
| — militaires. . . . . . . | 111,140 | 46,650,521 |
| — de donataires . . . . | 2,805 | 1,364,427 |
| — pour récomp. nationales. | 1,270 | 584,600 |
| | 126,824 | 53,210,330 |

*Services généraux des ministères. — Tableau comparatif de la dépense des exercices* **1817**, **1830** *et* **1844**.

| MINISTÈRES. | 1817. | 1830. | 1844. |
|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. |
| Justice et cultes . . . . | 38,970,900 | 55,455,038 | 59,157,494 |
| Affaires étrangères. . . | 6,500,000 | 8,942,372 | 8,573,291 |
| Instruction publique (¹). | » | 2,258,957 | 16,994,435 |
| Intérieur . . . . . . . . | 62,234,500 | 57,383,345 | 102,797,385 |
| Agricult. et commerce. | » | 10,868,303 | 13,678,480 |
| Travaux publics. . . . | » | 54,379,229 | 55,900,600 |
| Guerre. . . . . . . . . | 139,800,000 | 233,613,402 | 306,779,996 |
| Marine. . . . . . . . . | 44,000,000 | 90,367,075 | 106,500,000 |
| Finances. . . . . . . . | 21,215,500 | 21,789,088 | 17,337,319 |
| Police générale . . . . | 1,000,000 | » | » |
| Totaux. . . . | 313,720,000 | 535,058,809 | 687,718,998 |

(¹) Ce ministère, ainsi que celui de l'*agriculture et du commerce*,

*Différence en plus au budget de 1844.*

Sur 1817. . . 373,998,998 fr.
Sur 1830. . . 152,660,189

***Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.*** — Les chiffres qui suivent font connaître, par chaque branche de revenu public, le nombre d'agents employés à la perception, le produit brut et le produit net de l'impôt, le montant des frais de perception et le taux pour 100 de ces frais (1).

| Nature des impôts et revenus publics. | Nombre des agents de la perception. | Produit brut des impôts et revenus publics. | Produit net des impôts et revenus publics. | Montant des frais de perception. | Taux pour 100 des frais de perception. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | millions | millions | millions | |
| Contribut. directes . | 944(2) | 396 | 381 | 15 | 3 79 |
| Enreg. et domaines. | 3,287 | 202 | 192 | 10 | 4 95 |
| Timbre . . . . . . . | 283 | 34 | 33 | 1 | 2 94 |
| Forêts. . . . . . . . | 3,280 | 32 | 27 | 5 | 15 62 |
| Douanes et sels. . . | 28,919 | 181 | 156 | 25 | 13 81 |
| Contr. indir. et poudres à feu. . . . . | 8,146 | 145 | 121 | 24 | 16 55 |
| Tabacs . . . . . . . | 360 | 95 | 69 | 26 | 27 36 |
| Postes. . . . . . . . | 13,845(3) | 47 | 21 | 26 | 55 32 |
| Totaux. . . . | 59,064 | 1132 | 1000 | 132 | 11 66 |

et celui des *travaux publics*, n'existaient pas en 1817. — Nous empruntons les chiffres qui concernent cette année à un ouvrage intitulé : *Des finances de la France en* 1817, par J.-B.-E. Pousselgue, inspecteur-général des finances. L'auteur avait supposé qu'au 1er janvier 1839, l'État serait libéré de toutes ses dettes amortissables.

(1) Ces chiffres s'appliquent au budget de 1842.

(2) Non compris les percepteurs.

(3) Ce chiffre comprend 8,676 facteurs ruraux, mais ne tient pas compte des maîtres de poste, des courriers, ni des états-majors et équipages des paquebots-postes.

*Service général du ministère des finances. — Résumé de l'emploi des 20 millions que le budget affecte à ce service.*

| | Personnel. — Nombre d'agents. | Traitement et autres frais. |
|---|---|---|
| Cour des comptes | 175 | 1,151,000 f. |
| Administrations centrales (¹) | 1,644 | 5,875,000 |
| Commission des monnaies | 15 | 77,000 |
| Inspection générale des finances | 52 | 486,000 |
| Service des établissements monétaires | 134 | 241,000 |
| Cadastre | » | 2,840,000 |
| Service de trésorerie. { Frais de trésorerie | » | 3,000,000 |
| Service de trésorerie. { Traitements et remises des recev. des finances. | 456 | 5,081,000 |
| Traitements et frais de service des payeurs | 85 | 980,000 |
| Totaux | 2,561 | 19,731,000(²) |

*Résumé de la situation financière au 1er janvier 1843, exposant, par périodes gouvernementales, les résultats généraux des vingt-neuf budgets dressés depuis 1814.*

*Première période.* — 1814 à 1829.

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses ordinaires et extraordinaires. | | 15,931,408,697 f. |
| Recettes ordinaires | 14,362,935,656 f. | 15,911,135,625 |
| Ressources extr. (³) | 1,548,199,969 | |
| Déficit | | 20,273,072 |

*Deuxième période.* — 1830 à 1843.

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses ordinaires et extraordinaires. | | 15,472,844,732 |
| Recettes ordinaires | 13,905,866,801 f. | 15,080,699,992 |
| Ressources extraord. | 1,174,833,191 | |
| Déficit | | 392,144,740 |

EUG. DAIRE.

(¹) Du trésor, de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des douanes, des contributions indirectes, des tabacs et des postes.

(²) Le chiffre est de 19,733,096 fr. au budget de 1842. La différence vient de ce qu'on a négligé, dans le calcul, les appoints au-dessous de 1,000 fr.

(³) Les *ressources extraordinaires* se composent principalement de contributions extraordinaires, d'emprunts sous toutes les formes, d'aliénations du domaine public (bois), et des revenus de l'amortissement. Les emprunts *en rentes* ont produit, pour la première période, 2,217,386,371 fr., et 474,968,092 fr. pour la seconde : ensemble, 2,692,354,463 fr.

## BUDGET DE L'ANGLETERRE

### pendant l'année finissant le 5 janvier 1842.

**RECETTES.**

| | liv. | s. | d. |
|---|---|---|---|
| A recouvrer sur les exercices antérieurs. | 1,548,505 | 12 | 4 1/2 |

*Produits des droits de douanes sur :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le sucre. . . . | 5,114,389 | Les œufs. . . . | 33,488 |
| — thé . . . . | 3,973,667 | — groseilles . . | 221,124 |
| — tabac . . . | 3,550,824 | — raisins . . . | 189,702 |
| — vin . . . . . | 1,720,732 | — soies fabriq. . | 243,138 |
| — timbre . . . | 1,500,310 | — id. brutes. . | 14,598 |
| — brandy . . . | 1,329,081 | — mélasses . . | 193,985 |
| — rhum . . . | 1,063,086 | — gr. et semences | 137,568 |
| — café . . . . | 887,721 | — suif et graisses. | 205,838 |
| — blé, grain et far. | 568,340 | — laine de mouton et d'agneau. | 129,852 |
| — coton en laine. | 528,507 | — droits étrangers | 127,890 |
| — beurre . . . | 262,613 | — autres articles. | 1,585,000 |
| — fromage. . . | 134,621 | | |

*Produits des droits d'excise sur :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les spiritueux . . . | 5,178,173 | Le houblon. . . . . | 69,034 |
| — bière . . . . . . | 5,262,362 | — adjudications . . | 301,788 |
| — licenc. de débit. | 1,036,581 | — poste aux chev. | 199,863 |
| — savon. . . . . . | 814,227 | — vinaigre. . . . . | 26,105 |
| — glaces et verres. | 660,558 | — sucre . . . . . . | 2,700 |
| — papier . . . . . | 583,643 | — amendes, confiscations . . . . | 11,356 |
| — briques. . . . . | 443,018 | | |

*Produits des droits de timbre sur :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les actes de procédures et autres pièces. . | 1,665,296 | Les ass. maritimes. | 284,494 |
| — legs. . . . . . . | 1,205,452 | — certif. et licenc. pour l'exerc. de la médecine et de la pharmacie. | 222,153 |
| — ass. contr. l'inc. | 964,144 | — journaux . . . . | 245,865 |
| — vérif. de testam. | 927,019 | — voitures publiq. | 460,733 |
| — lettr. de change. | 624,769 | — voitur. de place. | 50,846 |
| — patent. des banq. | 106,725 | — annonces . . . . | 131,605 |
| — bill. de banques. | 17,816 | | |
| — quitt. timbrées. | 174,745 | | |

*Produits des taxes sur :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les fenêtres . . . . | 1,664,052 | — Poudr. à poudrer | 5,421 |
| — domestiques . . | 215,843 | — Armoiries. . . . | 70,058 |
| — voitures. . . . . | 464,591 | — Perm. de chasse. | 136,324 |
| — chevaux de selle | 342,377 | — Abonnements. . | 31,533 |
| — autr. ch. et mul. | 72,298 | — Taxes diverses. | 721 |
| — chiens . . . . . | 172,190 | — Droits additionn. de 10 p. 100. . | 311,357 |
| — march. de chev. | 14,151 | | |

| | liv. | s. | d. |
|---|---|---|---|
| Produits des postes . . . . . . . . . | 1,495,510 | 9 | 0 3/4 |

*Diverses recettes sur :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les pensions . . . . . | 3,752 | Les reven. héréditaires. | 3,362 |
| — terr. de la couron. | 438,297 | — offices publics. . . | 93,504 |

RÉCAPITULATION.

| | liv. | s. | d. |
|---|---|---|---|
| A recouvrer sur les exercices antérieurs. | 1,548,503 | 12 | 4 1/2 |
| Produits des droits de douanes. . . . . | 23,515,374 | 12 | 0 3/4 |
| Produits des droits d'excise. . . . . . . | 14,602,847 | 5 | 9 1/2 |
| Produits des droits de timbre . . . . . | 7,276,360 | 19 | 11 1/4 |
| Produits des taxes . . . . . . . . . . . . | 4,715,353 | 8 | 0 3/4 |
| Produits des postes. . . . . . . . . . . . | 1,495,540 | 9 | 0 3/4 |
| Diverses recettes . . . . . . . . . . . . . | 543,118 | 1 | 4 |
| Total. . . . . . . . . . | 53,697,100 | 8 | 7 1/2 |
| A déduire, restant à recouvrer à la fin de l'année . . . . . . . . . . . . . . | 1,499,989 | 12 | 8 |
| Net. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 52,197,110 | 15 | 11 1/2 |
| Autres ressources . . . . . . . . . . . . | 166,838 | 13 | 2 |
| Montant des recettes encaissées pendant l'année finissant le 5 janvier 1842. . | 52,363,949 | 9 | 1 1/2 |

DÉPENSES.

| | liv. | s. | d. |
|---|---|---|---|
| Frais de perception et autres payements. | 4,279,589 | 10 | 9 1/2 |
| Intérêts de la dette perpétuelle. . . . . | 24,476,904 | 9 | 9 |
| Annuités viagères. . . . . . . . . . . . . | 4,076,775 | 12 | 10 |
| Intérêts des bons de l'échiquier . . . . | 896,464 | 12 | 8 |
| | 29,450,144 | 15 | 3 |
| Liste civile . . . . . . . . . . . . . . . | 389,022 | 3 | 11 |
| Secours et pensions pour l'armée, la marine, la magistrature, etc. . . . . | 620,514 | 8 | 5 |
| Salaires et remises à divers agents. . . | 246,079 | 3 | 7 |
| Traitements et pens. du corps diplomat. | 185,770 | 0 | 10 |
| Cours de justice . . . . . . . . . . . . | 736,994 | 8 | 9 |
| Diverses charges sur les fonds consolid. | 232,734 | 9 | 7 |
| | 2,411,414 | 15 | 1 |
| Dépenses de l'armée. . . . . . . . . . | 6,418,421 | 16 | 4 |
| de la marine. . . . . . . . . | 6,489,074 | 0 | 0 |
| de l'artillerie. . . . . . . . . | 1,815,132 | 0 | 0 |
| diverses votées par le parlem. | 2,927,660 | 2 | 5 |
| Insurrection du Canada. . . . . . . . . | 117,153 | 7 | 8 |
| Expédition en Chine . . . . . . . . . | 400,000 | 0 | 0 |
| | 18,167,441 | 0 | 0 |

| | liv. | s. | d. |
|---|---|---|---|
| Payé à la banque d'Angleterre pour suppléer à l'insuffisance de ses revenus. | 157,028 | 3 | 8 |
| Total général. . . . . | 54,465,318 | 11 | 2 1/2 |

RÉSULTATS DU BUDGET 1841-42.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les dépenses se sont élevées à. . . . . | 54,465,318 | 11 | 2 1/2 |
| Les recettes à. . . . . . . . . . . . . . . | 52,363,949 | 9 | 1 1/2 |
| Déficit. . . . . . | 2,101,369 | 2 | 1 |
| A cette somme il faut ajouter la différence entre les restes à recouvrer au commencement et à la fin de l'exercice, dont le solde a profité l'année 1841-42. | 48,515 | 19 | 8 1/2 |
| Ce qui porte le déficit réel de l'exercice à. | 2,149,885 | 1 | 9 1/2 |

Soit 54,812,000 fr.

(Extrait de *Statistics of the British empire* 1843, par *M. W. Fr. Spackman.)*

---

DES BUDGETS COMMUNAUX ET DES OCTROIS.

Le grand intérêt qui s'attache au maintien de l'unité nationale et à une application régulière des mêmes lois civiles et administratives, à tous les citoyens et à toutes les parties du territoire, a fait entrer de plus en plus la France dans un système complet de centralisation gouvernementale. Le fantôme d'un fédéralisme qui, en fractionnant les forces du pays, l'aurait infailliblement affaibli, a constamment agi sur l'esprit des divers gouvernements révolutionnaires, aussi bien que sur le génie impériale; et la crainte de l'anarchie autant que le goût du pouvoir a servi de guide dans l'œuvre de la réorganisation administrative du pays. Il n'y a plus eu en quelque sorte d'administration locale pour aucune partie du territoire, et partout les autorités n'ont dû agir que par délégation du gouvernement central et en son nom. Les préfets, les sous-préfets, les maires ont été réduits au rôle de simples agents du pouvoir exécutif, et si des conseils délibérants ont été placés près d'eux, pour éclairer leurs décisions ou celles des autorités supérieures chargées de contrôler leurs actes, ces conseils ne prenant leur origine dans aucun principe de libre élection, ne représentaient réellement pas les habitants de la circonscription administrée, et n'étaient en quel-

que sorte eux-mêmes que des rouages de la grande machine gouvernementale. Mais si la centralisation a été utile à la puissance politique du pays, il faut s'empresser de reconnaître que, poussée à l'excès et maintenue d'une manière absolue, lorsque le moment du danger était passé, et alors que l'unité nationale était établie de manière à ne plus laisser de crainte pour l'avenir, elle a eu pour effet d'ôter la vie et toute action propre aux départements et aux communes; chaque habitant a dû prendre son parti de se laisser gouverner, sans songer à coopérer activement pour sa part à la gestion et au développement des intérêts communs, soit de sa ville, soit du canton ou du département auquel il appartenait. La centralisation poussée au-delà des limites raisonnables conduisait ainsi à l'égoïsme individuel et à l'apathie des populations pour tout ce qui touchait aux intérêts collectifs; c'est ce qui a été senti généralement et ce qui a enfin amené la promesse contenue dans l'article 69 de la charte de 1830, relativement à l'introduction du principe électif dans les institutions départementales et communales.

Les lois de 1834 et de 1837 sur les attributions municipales, ont relaché les liens dans lesquels était enchaînée l'action locale des communes; les conseils municipaux ont pris de l'importance, et ont acquis un droit réel d'action, tout en restant cependant soumis au contrôle d'autorités qui leur sont supérieures, et à l'action régulatrice du gouvernement central. La réforme à cet égard a été timide, elle est encore loin d'être complète sans doute, mais le premier pas était important à faire, et déjà une vie nouvelle se revèle sur tous les points du pays. Les routes départementales, les chemins vicinaux de grande et de petite communication s'améliorent; les villes deviennent plus propres, mieux pavées et mieux éclairées; des édifices élégants s'y élèvent et un aspect général de plus grande aisance et d'une prospérité plus également répartie se révèle aux yeux du voyageur qui, après un intervalle plus ou moins long, visite de nouveau les différentes parties de notre belle France.

Une fois lancé dans cette voie de progrès, le pays ne devra pas s'arrêter; on reconnaîtra la nécessité de se relâcher encore de la sévère tutelle exercée sur les communes, ou du moins, si les actes des autorités municipales continuent d'être soumis à un contrôle supérieur, on verra la nécessité d'abréger les délais dans lesquels les autorisations d'agir sont maintenant données. Dans l'état actuel des choses, il est telles délibérations prises par les conseils municipaux des plus grandes villes, sur les points les plus importants de la gestion financière, et de nature à exercer un effet notable sur la position des classes les plus intéressantes de la population, qui cependant restent sans effets et traînent, sous prétexte d'examen, pendant des années dans les différents bureaux des ministères de l'intérieur, du commerce ou des finances.

Ce qui arrête encore le développement de l'activité locale, c'est l'état précaire des ressources sur lesquelles peuvent être prises les dépenses communales, et la difficulté de percevoir des revenus et de demander des contributions là où les agents fiscaux sont déjà venus puiser pour les besoins du gouvernement central. Le gros budget général dont nos hommes d'état sont si fiers, fait tort à tous les petits budgets communaux, et le collecteur municipal se présentant après les agents du fisc risque fort de trouver vides les poches des contribuables. Outre la centralisation administrative, il est une autre œuvre de centralisation, commencée depuis longtemps par l'ancienne monarchie, continuée par les gouvernements révolutionnaires qui lui ont succédé, et que ne néglige pas aujourd'hui notre gouvernement constitutionnel, c'est celle qui fait arriver le produit de tous les impôts dans la caisse générale du trésor. Les contributions directes ou indirectes en France sont donc centralisées, et il ne peut être pourvu aux dépenses locales qu'en levant de nouvelles contributions sur des matières imposables déjà frappées de droits, comme on dit en langage financier. Il est pourvu aux dépenses départementales au moyen de centimes additionnels sur les quatre contributions directes, et quant aux dépenses

communales, bien que diverses ressources leur soient affectées, il est facile de reconnaître, en examinant les budgets des villes, qu'elles ne tirent leurs revenus importants que de la contribution indirecte portant sur les denrées de consommation et sur les matériaux de construction et connue sous le nom *d'octroi*.

Les dépenses sont assez généralement bien réglées, et les garanties résultent à cet égard de l'élection des conseillers municipaux par les administrés, et surtout de la publicité donnée aux comptes; ce qui doit donc attirer maintenant les méditations des amis éclairés de nos institutions communales, c'est ce qui touche aux recettes beaucoup plus que ce qui a rapport aux dépenses.

Les budgets communaux, après avoir été discutés par les conseils municipaux, sur la présentation des maires, sont ensuite définitivement réglés par les préfets lorsque les revenus sont inférieurs à 100,000 francs, et par ordonnance royale lorsque les revenus annuels des communes sont supérieurs à cette somme. Le revenu d'une commune est réputé atteindre 100,000 francs, lorsque les recettes ordinaires, constatées dans les comptes, se sont élevées à cette somme pendant les trois dernières années.

Par suite de l'accroissement de la population et des progrès de l'aisance générale, quelques villes viennent chaque année s'ajouter à la liste de celles dont les budgets sont ainsi réglés par ordonnance royale. Pour l'exercice de 1843, cent sept villes se sont trouvées dans ce cas. L'importance de leurs recettes est assez régulièrement proportionnée à leur population et à l'activité de leur industrie, ainsi qu'on le verra par le tableau suivant.

*Tableau des villes dont les revenus excèdent* 100,000 *fr., d'après leurs budgets pour l'exercice de* 1843, *et suivant l'importance des revenus.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris . . . | fr. 42,432,494 | Nantes . . . . | 1,859,383 |
| Marseille. . . . | 7,615,720 | Toulouse . . . | 1,384,230 |
| Lyon . . . . . | 3,948,224 | Strasbourg . . . | 1,331,225 |
| Bordeaux . . . | 2,733,417 | St-Étienne . . . | 1,160,362 |
| Rouen . . . . | 2,369,326 | Lille . . . . . | 1,157,621 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rheims . . . . | 773,849 | Schlestadt (B.-Rhin) | 267,419 |
| Grenoble. . . . | 735,265 | Roubaix . . . . | 267,239 |
| Le Hâvre . . . | 730,112 | Dieppe . . . . | 259,399 |
| Caen . . . . . | 708,336 | Béziers . . . . | 258,943 |
| Nismes . . . . | 697,058 | Cambrai . . . . | 257,481 |
| Orléans . . . . | 688,497 | Perpignan . . . | 252,446 |
| Versailles . . . | 681,165 | La Croix-Rousse (Rh.) | 249,214 |
| Metz . . . . . | 638,848 | Arles . . . . . | 246,662 |
| Toulon . . . . | 635,869 | Elbeuf . . . . | 245,612 |
| Montpellier . . . | 630,960 | St-Germain . . . | 235,449 |
| Angers . . . . | 627,739 | St-Omer . . . . | 232,995 |
| Amiens . . . . | 622,664 | Tourcoing . . . | 232,401 |
| Avignon . . . . | 593,417 | Rochefort . . . | 230,707 |
| Brest . . . . . | 519,434 | Périgueux . . . | 229,836 |
| Clermont . . . | 516,817 | Beauvais. . . . | 224,285 |
| La Guillotière (Rhône) | 511,154 | Sedan. . . . . | 205,752 |
| Boulogne. . . . | 489,845 | Saumur . . . . | 203,220 |
| Le Mans . . . . | 481,917 | Châlons-sur-Marne. | 202,383 |
| Limoges . . . . | 475,467 | Castres . . . . | 195,960 |
| Nanci. . . . . | 474,259 | Chartres . . . . | 194,765 |
| St-Quentin . . . | 472,262 | Vienne . . . . | 192,955 |
| Mulhouse . . . | 452,955 | Lorient . . . . | 191,700 |
| Colmar . . . . | 446,155 | Calais . . . . . | 183,105 |
| Aix . . . . . | 435,103 | Cette . . . . . | 181,086 |
| Tours. . . . . | 426,222 | Moulins . . . . | 179,271 |
| Troies . . . . | 425,945 | Carcassonne . . | 179,004 |
| Besançon . . . | 425,186 | Blois . . . . . | 176,433 |
| Angoulème . . . | 383,452 | Lisieux . . . . | 175,055 |
| Douay . . . . | 382,451 | Valence . . . . | 168,060 |
| Dijon . . . . . | 367,000 | Lunéville. . . . | 166,795 |
| Bayonne . . . . | 344,184 | Agen . . . . . | 165,221 |
| Arras . . . . . | 341,107 | Alençon . . . . | 162,060 |
| Châlon-sur-Saône . | 338,823 | Épinal . . . . | 158,218 |
| Valenciennes . . | 324,681 | Sens . . . . . | 153,206 |
| Laval . . . . . | 324,301 | Alais . . . . . | 148,238 |
| Dunkerque . . . | 314,889 | Pau . . . . . | 144,336 |
| Poitiers . . . . | 310,285 | Verdun . . . . | 143,776 |
| Nevers . . . . | 309,265 | Dôle . . . . . | 142,682 |
| Mâcon . . . . | 308,991 | Compiègne . . . | 140,675 |
| Bourges . . . . | 300,708 | Meaux . . . . | 139,444 |
| La Rochelle . . . | 299,848 | Melun. . . . . | 139,268 |
| Hagueneau . . . | 292,833 | Saintes . . . . | 133,837 |
| Abbeville. . . . | 290,853 | Beaucaire . . . | 132,975 |
| Niort . . . . . | 270,315 | Vannes . . . . | 129,875 |
| Montauban . . . | 268,618 | Évreux . . . . | 127,543 |
| Cherbourg . . . | 267,497 | Auxerre . . . . | 127,320 |

a

| | | | |
|---|---|---|---|
| Soissons . . . . | 125,686 | Fontainebleau . . | 115,830 |
| Le Puy . . . . | 123,434 | Rennes (¹) . . . | *mémoire.* |
| Bayeux . . . . | 117,397 | | |

Si quelques villes ont des budgets qui paraissent hors de proportion avec les autres, eu égard à leurs populations respectives, cela tient en général à ce qu'elles ont momentanément des recettes extraordinaires provenant d'emprunts ou d'impositions spéciales, destinées à quelque emploi déterminé, et devant tôt ou tard disparaître, aux recettes aussi bien qu'aux dépenses. C'est le cas spécialement pour Marseille, dont le budget prend rang immédiatement après Paris et s'élève au double de celui de Lyon, dont la population est cependant à peu près pareille.

Pour plus de moitié, le budget de Marseille porte sur une entreprise de la plus grande importance, et dont la dépense totale dépassera treize à quatorze millions; il s'agit d'amener par un canal les eaux de la Durance, non seulement pour les besoins de la ville, mais encore pour arroser et fertiliser tout le territoire environnant, et procurer, en même temps, par la différence de niveau des eaux, une force motrice qui, à elle seule, constituera une richesse considérable.

Ce canal, par les travaux d'arts qu'il nécessitera, dépassera ce que les Romains ont fait de plus beau et de plus monumental en ce genre; sa longueur totale, depuis la prise d'eau dans la Durance jusqu'à Marseille, est de 82,634 mètres (environ 20 lieues 1/2); dont les 4/5 à ciel ouvert et le surplus en galeries souterraines. Ces galeries, au nombre de 38, qui ensemble auront 15,787 mètres de long (environ 4 l.) étaient nécessaires pour faire traverser au canal cette chaîne découpée de montagnes, dernière ramification des Basses-Alpes, qui rejette les eaux dans le bassin du Rhône et se termine au bord de la mer par un vaste amphithéâtre, au centre duquel est posée l'antique et riche Marseille. Un long souterrain entr'autre, celui des Taillades, a nécessité des travaux extraordinaires, par suite des sources abondantes qui

(¹) Au 15 août 1843, le budget de cette ville n'était pas encore parvenu au ministère de l'intérieur.

ont inondé ses galeries; il a fallu aussi, pour traverser la vallée profonde de l'Arc, et pour maintenir le niveau du canal, construire un pont-aqueduc qui n'aura pas moins de 80 mètres de hauteur et de 372 mètres de longueur; la hauteur totale dépasse de moitié celle du pont du Gard, ouvrage si remarquable et si célèbre des Romains. Ces travaux sont conduits avec talents et avec une rare activité par M. de Mont Richer, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui a su s'aider des progrès les plus récents de la mécanique, en se servant de nombreuses machines fournies par le bel établissement fondé à Marseille par M. Philip Taylor.

Pour entreprendre et conduire à fin de si grands travaux, la ville de Marseille a été autorisée à contracter un emprunt de dix millions, et à s'imposer une taxe d'octroi sur les farines et sur le pain pour payer les intérêts et pourvoir tant à l'amortissement du capital qu'au complément des dépenses. Cette taxe spéciale est de 2 fr. 65 c. pour 100 kil. de farine blutée; de 2 fr. 50 c. pour la farine non-blutée et de 2 fr. 80 c. pour 100 kil. de pain. Partout ailleurs le pain et la farine sont exempts de droits d'octroi, mais la population marseillaise paraît se résigner volontiers à payer momentanément le pain plus cher pour obtenir en abondance l'eau, cet autre élément non moins nécessaire de la vie, et pour voir arroser un territoire qui, sous ce beau ciel, n'a besoin que d'eau pour voir décupler ses produits. C'est ainsi que les versements successifs de l'emprunt et le produit de la taxe sur le pain et la farine, qui s'élève annuellement à 550,000 fr., doublent en ce moment le budget ordinaire de cette ville.

D'autres villes présentent, quoique sur une moins grande échelle, des circonstances analogues; ainsi le budget de Colmar est momentanément doublé par les dépenses nécessaires à la construction de casernes et d'une école; celui de St-Quentin pour la construction d'une salle de spectacle, et celui du Hâvre va éprouver le même sort pour relever également son théâtre détruit cette année par un incendie.

Les sommes auxquelles les communes puisent les

moyens de pourvoir à leurs dépenses ordinaires obligatoires, sont les centimes additionnels qui leur sont affectés par les lois des finances, le revenu des biens qu'elles peuvent posséder, les droits de location de places dans les halles et marchés, ceux de stationnement sur la voie publique ; mais surtout, et pour la plus forte part, le produit des octrois municipaux.

Les centimes communaux sur la contribution foncière ne fournissent guères que de 5 à 10 pour cent du montant général de leurs recettes, et, d'un autre côté, il est peu de communes qui possèdent des biens susceptibles de donner des produits ; la plupart de leurs immeubles sont des bâtiments affectés à des services publics, ne produisant par conséquent aucun loyer. Quelques-unes des villes de l'est de la France font seules exception à cet égard ; c'est ainsi que l'on voit figurer aux recettes sur le budget de la ville de Strasbourg jusqu'à 300,000 f. en une seule année, pour des coupes dans les forêts qui lui appartiennent, mais pour cette ville encore les revenus de l'octroi sont plus forts que toute autre branche de recette, et ne s'élèvent pas à moins de 660,000 fr.

A Bordeaux, sur des recettes générales de 2,800,000 f., plus de 2,000,000 sont donnés par les droits d'octroi. A Versailles, sur 680,000 fr., ils en fournissent 545,000. A Dunkerque, c'est 228,000 fr. qu'ils donnent sur 315,000 ; à Carcassonne, 143,000 fr. sur 179,000. Et ainsi de suite pour toutes les villes de France. Les frais de perception varient en général de 6 à 12 pour cent du produit brut des octrois.

C'est surtout, du reste, en étudiant dans ses détails le budget considérable de la ville de Paris, que l'on voit le rôle que jouent les octrois, et que l'on peut mesurer l'importance de la révolution financière à laquelle il faudrait se résoudre pour arriver à leur suppression.

Un simple coup d'œil jeté sur ce budget de 42,000,000, suffit pour se convaincre que les droits d'octroi forment la principale source où la ville puise le moyen de pourvoir à ses dépenses. L'octroi procure les 4/5mes du montant total des recettes ; mais si l'on pénètre plus avant dans le sujet, si, comparant les dépenses aux re-

cettes, prenant en considération et les frais de perception, et la valeur des propriétés communales, et l'entretien auquel il faut pourvoir avant de considérer les recettes comme acquises aux besoins généraux, on cherche à se rendre compte de la proportion dans laquelle chaque branche de revenu contribue à fournir aux dépenses générales; en un mot, si l'on s'attache à rechercher quel est le *produit net* de chacune des branches du revenu municipal, on arrive à reconnaître que c'est l'octroi, et l'octroi seul, qui permet de pourvoir aux dépenses les plus obligatoires, ainsi qu'à tous les grands travaux de construction ou de voierie.

Sans vouloir établir ici le bilan de chacun des chapitres de recettes, en le mettant en comparaison avec toutes les dépenses qui s'y rapportent directement, on peut cependant remarquer que si le premier chapitre, par exemple, indique un produit important dépassant un million perçu en centimes additionnels sur les contributions directes de répartition et sur les patentes, cette recette est bien amplement compensée par les cinq millions annuellement prélevés par le Trésor sur les fonds municipaux.

La plupart des autres articles de recettes ont ainsi une dépense correspondante qui en absorbe presque en entier le produit; ainsi, entre autres, si l'on reçoit pour les expéditions d'actes de l'état-civil 90,000 fr., on trouve au chapitre 7 des dépenses des frais correspondants s'élevant à 80,000 fr., dans lesquels ne sont pas même compris les frais de personnel.

Le produit des établissements hydrauliques est porté pour 911,000 fr., et l'on trouve une dépense correspondante de 455,000 fr., qui ne comprend pas les frais de travaux extraordinaires, non plus qu'aucune partie des intérêts énormes dont la ville de Paris a été grevée pour l'achèvement du canal de l'Ourcq.

Des calculs, si l'on pouvait les établir avec précision, montreraient de la manière la plus évidente que les droits de place et d'abri, dans les halles et marchés, sont loin de couvrir les frais d'entretien, de surveillance, et l'intérêt (au taux même le plus modique) de la

valeur foncière des marchés. Le prix du bail du marché Saint-Germain, le plus productif de tous, est de 78,000 fr., et cette somme elle-même serait insuffisante à représenter l'intérêt du capital foncier, c'est-à-dire du terrain et des constructions, laissant en dehors les frais d'entretien, de surveillance et de police.

Les halles d'approvisionnement produisent davantage, il est vrai; mais la nature de la perception en a fait contester la légalité. On a soutenu, avec raison, que les droits perçus à tant pour cent sur la valeur des ventes en gros, et portés à des taux élevés, étaient de véritables droits de consommation imposés sur les denrées. Des réclamations se sont élevées de toutes parts contre les perceptions ainsi faites, notamment pour ce qui concerne la vente en gros de la volaille et du gibier, au marché de la Vallée; l'on s'est adressé aux deux préfets, aux ministres, aux deux chambres, et lorsque le conseil municipal a été saisi de la question, il a reconnu que l'objection était fondée, et a décidé que les droits sur les ventes en gros seraient convertis en droits d'octroi; lesquels seraient perçus aux barrières pour ce qui irait directement à destination, et sur les halles d'approvisionnement, comme donnant une plus grande facilité au commerce, pour ce qui serait exposé en vente publique. La délibération prise à ce sujet remonte au 9 juillet 1841, et cependant cette mesure utile ne paraît pas devoir être mise de sitôt encore à exécution, par suite de la lenteur excessive et de l'impardonnable négligence avec lesquelles sont conduites les affaires municipales dans les bureaux des divers ministères. Après deux ans d'attente, cependant, des observations sur cette délibération sont enfin parvenues à la préfecture de la Seine; le conseil municipal devra être saisi de nouveau de l'affaire, il n'abondera peut-être pas dans les idées des trois ministres de l'intérieur, du commerce et des finances, qui veulent que la ville de Paris se contente des droits d'octroi, et livre ensuite gratuitement l'usage de ses halles pour la vente en gros des diverses denrées. Une nouvelle délibération devra être prise par le conseil et éprouvera sans

doute encore les mêmes délais avant d'être approuvée ou seulement même contestée par les ministres, et c'est ainsi que toute amélioration se trouve sans cesse ajournee.

Il est fort à craindre qu'une autre délibération ré cente, et portant sur un point plus important encore des tarifs, décision d'après laquelle la perception des droits d'octroi, actuellement établie par tête, du bétail destiné à la boucherie, devra se faire à l'avenir au poids, n'éprouve les mêmes lenteurs et les mêmes délais avant de sortir des bureaux ministériels. Si Paris, qui renferme dans ses murs le gouvernement central tout entier, éprouve de semblables inconvénients de la tutelle dans laquelle sont maintenues les administrations municipales, qu'est-ce donc lorsqu il s'agit de communes éloignées? Les villes de Carpentras ou de Quimper-Corentin feront bien de s'armer de patience si elles songent jamais à améliorer le régime de leurs perceptions municipales.

D'après ce qui a été dit plus haut, il n'y a donc que l'octroi, dont la perception absorbe seulement à Paris 5 fr. 95 c. pour cent, et laisse par conséquent 94 fr. 5 c. de produit net pour chaque 100 fr. levés sur les contribuables ; il n'y a que l'octroi enfin qui, portant sur l'ensemble des denrées de la consommation la plus courante, arrive à une recette totale suffisante pour que la ville puisse payer cinq millions d'intérêts sur ses anciens emprunts, consacrer une somme plus forte encore aux établissements de bienfaisance, appliquer un million à l'instruction primaire, autant à la garde nationale, pourvoir aux frais de police et d'éclairage s'élevant à près de onze millions, solder une administration nombreuse, et trouver encore des ressources à appliquer à de grands travaux.

C'est donc ainsi dans l'impôt indirect que se trouve tout le revenu municipal, et les inconvénients de cette nature de contribution ont été trop souvent signalés pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce sujet. On sait d'ailleurs que les droits d'octroi, portant sur les denrées de la consommation la plus courante, ne sont pas dans la réalité équitablement proportionnés aux reve-

nus des contribuables, et qu'ils sont particulièrement lourds pour la classe qui vit de son travail journalier. Cependant, les améliorations sont difficiles à introduire; les meilleurs impôts, ou, pour mieux dire, les moins mauvais, sont souvent ceux que l'on est le plus habitué à payer; et, avec les difficultés qui résultent du système général des finances publiques en France, on ne saurait faire un reproche au conseil municipal de Paris de la réserve avec laquelle il s'occupe du tarif de l'octroi, cherchant toujours à le rendre meilleur sans cependant compromettre les revenus municipaux.

A aucune époque, en effet, les revenus de la ville de Paris n'ont éte plus généralement attaqués et menacés, et cependant, à aucune époque, on ne lui a demandé plus de dépenses et de sacrifices. On veut qu'elle crée de nouveaux hôpitaux et de nouveaux colléges; on lui demande des améliorations de voierie et de nombreux embellissements; on lui donne incessamment de nouvelles propriétés onéreuses, telles que la place de la Concorde, les avenues des Invalides et de l'École-Militaire, la Madeleine; on lui donnera peut-être un jour le Louvre et la place du Carrousel, si mal entretenus maintenant par la Liste civile; on lui impose chaque jour de nouveaux sacrifices, et en même temps on attaque l'octroi, qui lui fournit seul cependant le moyen de pourvoir à ses dépenses.

L'octroi est attaqué à la fois aujourd'hui par les représentants des pays vignobles, qui affectent souvent de confondre à dessein les droits d'entrée perçus au profit du trésor avec les droits d'octroi proprement dits; par les propriétaires et marchands de bois, par les éleveurs de bestiaux. Les ministres eux-mêmes, répondant à la délibération sur la conversion des droits sur la volaille et le gibier, demandent que les droits sur la volaille soient réduits; la volaille étant, disent-ils, un utile supplément à la viande de boucherie, qui est elle-même soumise à des droits trop élevés. Ce serait donc l'ensemble de tous les droits qu'il faudrait réduire; mais si la consommation y trouvait avantage, ce ne serait certainement qu'au détriment des revenus munici-

paux; on ne saurait espérer qu'une consommation beaucoup plus considérable vînt compenser la diminution des droits, et pour conserver dans ce cas des revenus, c'est ailleurs qu'il faudrait les chercher.

Les droits d'octroi portent particulièrement sur les denrées les plus nécessaires à l'alimentation de toutes les classes, on s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'imposer plutôt les articles de luxe, le café, le sucre, ou tout autre; on est même allé jusqu'à parler de frapper de droits quelques marchandises destinées, soit à l'ameublement, soit à la toilette; mais ne serait-ce pas rétablir par le fait les douanes intérieures que notre grande révolution a entendu supprimer pour toujours. Ce qu'il faudrait faire pour arriver à la suppression des octrois, ce serait d'abandonner aux communes certaines branches des contributions directes. S'il est un impôt qui tombe particulièrement sur les populations urbaines, c'est celui des patentes; sur 40 millions qu'il donne au Trésor, près du quart, soit 9 à 10 millions, sont levés sur les habitants de Paris. La patente est un impôt perçu sur l'industrie commerciale principalement, un peu sur l'industrie manufacturière, l'industrie agricole en est affranchie; il n'y aurait donc que justice à transférer aux villes le droit de lever un semblable tribut. Si l'on voulait établir quelques taxes somptuaires, telles que des droits sur les voitures, les chevaux ou les chiens, c'est encore aux communes que le profit devrait en être attribué, et c'est ainsi que l'on pourrait arriver à remplacer équitablement des revenus essentiels demandés jusqu'à présent aux seuls droits d'octroi.

En Angleterre, ainsi qu'on l'invoque souvent, il n'y a point d'octrois, et les villes n'en sont ni moins bien pavées, ni moins bien éclairées; mais c'est que là, précisément, la plupart des taxes directes sont perçues au profit des paroisses. On serait toutefois dans l'erreur si l'on pensait que notre régime municipal est moins bon que celui de l'Angleterre; en ce pays, au contraire, on demande de toutes parts la réforme du système des corporations paroissiales, et l'administration de la ville de Londres présenterait au besoin des exemples frappants

d'abus curieux que les révolutions, comme les réformes, ont laissé subsister jusqu'à ce jour.

Il est difficile de comparer Londres, cette ville sans limites précises, avec Paris enfermé dans une muraille continue ; dans tous les cas, il faudrait ajouter à la population contenue dans l'enceinte de cette dernière ville, et qui est de 935,000 âmes, celle qui est agglomérée autour de ses barrières, ce qui la porterait à 1,100,000. La métropole de l'Angleterre aurait, d'après les derniers relevés qui ont été publiés :

| | | |
|---|---|---|
| District de l'ouest. . . | 300,705 | habitants. |
| District du nord . . . | 365,660 | — |
| District central. . . . | 373,806 | — |
| District de l'est . . . | 392,496 | — |
| District du sud. . . . | 438,060 | — |
| Total. . . . . | 1,870,727 | — |

La cité de Londres, proprement dite, contient seulement 129,250 habitants, et ses dépenses pour les églises, les pauvres, le pavage, l'éclairage, le nettoiement et la police municipale, ne s'élèvent pas à moins, suivant lord Brougham, d'un million sterling (25,000,000 fr.). La paroisse de Marylebone, qui est de beaucoup plus récente formation, est aussi beaucoup mieux administrée ; elle contient 137,955 habitants ; ses dépenses de même nature s'élèvent à 134,200 liv. st. (3,500,000 fr.). Cette paroisse forme environ la quinzième partie de la ville, et si les autres parties ne dépensaient que dans la même proportion, ce qui est loin d'être le cas, cela ferait plus de 52 millions de francs pour le budget de Londres, ce qui laisserait encore en dehors une foule de taxes spéciales et de dépenses diverses. Il n'y aurait rien non plus qui correspondît, dans ce budget, aux dépenses que fait la ville de Paris pour l'instruction publique, pour la garde nationale, pour les pompiers, et beaucoup d'autres encore. En Angleterre, l'administration communale se confond perpétuellement avec l'administration paroissiale, le respect du passé y est poussé à l'excès, et la cité de Londres, dans sa petite étendue, ne contient pas moins de 112 paroisses, 98 d'entr'elles contiennent ensemble 7,925 maisons, et chaque maison

n'est guère occupée que par un seul ménage; il est telle de ces paroisses qui n'en compte que trente. Chacune a cependant son administration distincte, les corporations de métiers ont la leur, la juridiction du lord-maire la sienne; aussi la *Revue de Westminster* dit-elle avec raison, que le gouvernement de la cité de Londres est une hydre à cent têtes.

Il n'y a ni contrôle ni publicité pour les comptes, ce qui fait que les abus deviennent d'autant plus graves qu'ils remontent plus haut; il est telle corporation où les membres s'attribuent des pensions ou les distribuent à leurs proches. Sous prétexte d'affectations spéciales, on dilapide certains revenus; c'est ainsi que ne pouvant rendre des repas assez dispendieux pour absorber des recettes qu'on se croit en droit d'employer en frais de représentation, on place quelquefois une guinée sous l'assiette de chacun des convives officiels, qui, après avoir bien dîné, se retire encore avec le gousset bien garni.

Outre les taxes municipales directes, les habitants de Londres ont encore à payer de certains droits qui renchérissent les objets de la consommation la plus essentielle; la cité perçoit des droits sur la houille qui ne produisent pas moins de 4 millions de francs par an; aussi est-il arrivé souvent, dans ces dernières années, que le charbon de terre anglais était livré au même prix sur le quai de Marseille que sur les quais de Londres.

Il nous reste beaucoup à faire encore en France pour rendre nos institutions municipales parfaites, mais il ne faut pas toutefois porter trop aveuglément envie à nos voisins. Nous avons obtenu déjà les deux plus grandes garanties d'une bonne administration, la publicité et l'élection; il nous reste à obtenir plus de liberté d'action pour les autorités locales, moins de complication dans les rouages supérieurs et une plus prompte expédition de toutes les affaires. On trouvera moyen, il faut l'espérer, de diminuer la paperasserie des bureaux et de faire plus de besogne en moins de temps, et sans doute aussi avec moins d'employés. HORACE SAY.

# DU COMMERCE EXTÉRIEUR
## DE LA FRANCE.

Assise sur trois mers, la Méditerranée, l'Océan et la Mer du nord; coupée par de vastes et nombreux cours d'eau qui mettent ses provinces intérieures en communication avec ses ports et ses bassins maritimes; placée comme à l'avant-garde du continent européen, et riche par son sol et par son climat des productions les plus variées, la France, physiquement et hydrographiquement, est dans les conditions économiques les plus favorables pour le développement d'un immense commerce intérieur et extérieur.

C'est du commeree extérieur que nous avons à nous occuper ici. Nous en envisagerons d'abord l'ensemble, c'est-à-dire, collectivement, le commerce de mer et celui de terre; puis, reprenant d'une manière spéciale les transactions maritimes, nous examinerons l'état de la navigation qui y est affectée.

Tonte indication de valeurs est insignifiante, fort insuffisante du moins lorsqu'elle demeure isolée et sans points de comparaison, ou même lorsque la comparaison ne porte que sur deux années qui se suivent immédiatement; les grandes fluctuations commerciales ne se produisent le plus souvent que dans un laps de temps beaucoup plus étendu. En présentant les valeurs du commerce français en 1841, (¹) nous aurons donc soin de les mettre en regard des valeurs d'une époque suffisamment distante pour qu'on puisse se rendre un compte exact et positif des progrès qu'a pu réaliser notre mouvement commercial.

Nous prendrons pour point de comparaison l'année 1830, que n'a pas sensiblement affectée, sous le rapport des échanges extérieurs, la crise politique qui l'a marquée. 1830, en outre, représente assez exactement la moyenne des 3 ou 4 années, généralement prospères sous

(¹) L'administration des douanes n'a point encore fait paraître son tableau du commerce pour 1842.

le rapport commercial, qui ont clos l'ère politique de la Restauration. En produisant, en outre, des relevés qui établissent les mouvements généraux de chacune des années de la période 1830-1841, nous aurons posé un point de départ qui deviendra fort utile à consulter pour la suite des articles que l'*Annuaire* donnera ultérieurement sur le commerce de la France.

La valeur officielle [1] du commerce général [2] de la France, en 1841, s'est élevée à 2 milliards 187 millions de francs.

En 1830, elle ne dépassait pas 1,211 millions; différence en plus 976 millions ou accroissement en onze années de 81 p. 0/0.

Sur la valeur totale de 2 milliards 187 millions représentant notre commerce de 1841, nos importations de marchandises étrangères figurent pour 1,122 millions,

(1) *Officielle*, c'est-à-dire officiellement attribuée à chacune des marchandises, à la suite d'une enquête dont les résultats ont été sanctionnés par ordonnance royale du 29 mai 1826. Il suit de là que la valeur adoptée par nos douanes dans la rédaction de leurs états est fixe et invariable, et que par conséquent elle peut souvent manquer d'exactitude, puisqu'il n'y est pas tenu compte des variations de prix qu'ont pu, d'une année à l'autre, éprouver les objets. Mais, d'abord, ces variations, ces différences, dans un ensemble aussi considérable que celui du commerce français, peuvent jusqu'à un certain point se pondérer; et puis il était impossible à l'administration de fixer, chaque année, officiellement, la valeur moyenne de deux ou trois mille articles qui composent les échanges. Il convenait, enfin, pour suivre et comparer entr'eux les mouvements annuels du commerce, d'adopter une base fixe et invariable, qui se prêtât ainsi aux calculs et aux investigations de la statistique. En indiquant d'ailleurs, dans son *Tableau du commerce*, la valeur officielle attribuée à chaque article, l'administration des douanes fournit en réalité les moyens d'en ramener le taux, si l'on veut, à la valeur considérée comme *réelle*. — C'est le cas de remarquer que la valeur *officielle* anglaise date de 1694, et qu'elle est par conséquent bien plus loin de la vérité que la nôtre. Aussi faut-il beaucoup rabattre de ces chiffres exagérés que présentent les tableaux de la statistique anglaise.

(2) *Commerce général*, c'est-à-dire, comprenant tout le mouvement, échanges propres, transit et réexportation. Le *commerce spécial*, au contraire, ne comprend que nos échanges propres, c'est-à-dire les importations allant à notre consommation intérieure, et les exportations composées de produits et de marchandises provenant de notre sol et de notre industrie.

Et nos exportations en produits tant français qu'étrangers, pour 1,065 millions.

En 1830, ces deux chiffres respectifs étaient 638 et 573 millions : l'accroissement a donc été un peu plus fort du côté de l'importation.

Divisés en commerce de terre et en commerce de mer, nos échanges généraux présentaient, en 1841, les résultats suivans :

| | | millions. | |
|---|---|---|---|
| Aux opérations de mer. | Importation. | 776 | 1,556 |
| | Exportation. | 780 | |
| A celles de terre. . . . | Importation. | 346 | 631 |
| | Exportation. | 285 | |

Ainsi notre commerce maritime est près de 2 fois et demi aussi considérable que notre commerce de terre; en d'autres termes, il est à ce dernier comme 246 est à 100. Voilà l'importance du rang qu'il occupe dans la somme de nos affaires avec l'étranger.

En 1830, notre commerce de mer ayant été de 860 millions, et celui de terre, de 351, la proportion pour les affaires maritimes à celles de terre se retrouve exactement la même. Notre commerce maritime n'a donc, quant aux valeurs, et dans son ensemble, nullement décru comme on affecte souvent de le dire : les deux commerces ont, dans ce grand mouvement des affaires du pays, suivi une marche également ascendante. Mais on verra plus loin qu'il n'en a pas été de même pour notre pavillon vis-à-vis de la navigation de concurrence. Celle-ci a gagné; notre navigation propre a, relativement, perdu.

Voici, du reste, le résumé des opérations tant de mer que de terre pour la période 1830-1841. On répète qu'il s'agit ici du *commerce général*, c'est-à-dire y compris le transit et la réexportation des marchandises étrangères.

**Développement du commerce général de la France, par mer et par terre, de 1830 à 1841.**

| ANNÉES. | PAR MER. Importations. | PAR MER. Exportations. | PAR MER. Total. | PAR TERRE. Importations. | PAR TERRE. Exportations. | PAR TERRE. Total. | TOTAL. Importations. | TOTAL. Exportations. | TOTAL. Total. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Millions de francs.* | | | | | | | | |
| 1830 | 451 | 409 | 860 | 188 | 164 | 352 | 638 | 573 | 1,211 |
| 1831 | 334 | 454 | 788 | 179 | 164 | 343 | 513 | 618 | 1,131 |
| 1832 | 472 | 489 | 961 | 181 | 208 | 389 | 653 | 696 | 1,349 |
| 1833 | 467 | 551 | 1,018 | 226 | 216 | 442 | 694 | 766 | 1,460 |
| 1834 | 494 | 498 | 992 | 226 | 217 | 443 | 720 | 715 | 1,435 |
| 1835 | 480 | 613 | 1,093 | 281 | 221 | 502 | 761 | 834 | 1,595 |
| 1836 | 578 | 717 | 1,295 | 328 | 244 | 572 | 906 | 961 | 1,867 |
| 1837 | 544 | 522 | 1,066 | 264 | 236 | 500 | 808 | 758 | 1,566 |
| 1838 | 629 | 695 | 1,324 | 308 | 261 | 569 | 937 | 956 | 1,893 |
| 1839 | 656 | 757 | 1,413 | 291 | 246 | 537 | 947 | 1,003 | 1,950 |
| 1840 | 755 | 727 | 1,481 | 298 | 284 | 582 | 1,052 | 1,011 | 2,063 |
| 1841 | 776 | 780 | 1,556 | 346 | 285 | 631 | 1,211 | 1,066 | 2,187 |

Après avoir envisagé l'ensemble du commerce du pays, ce qu'on appelle le *Commerce général*, il convient de rechercher quels ont été pour le *Commerce spécial* (¹) les résultats généraux analogues.

Sur les 2 milliards 187 millions du commerce général de 1841, nos *échanges spéciaux* entraient pour 1,536 millions, savoir : *Marchandises étrangères mises en consommation* . . . . . . . . . . . . 805
*Marchandises françaises exportées* . . . . 761.

En 1830, ces mêmes échanges spéciaux n'excédaient pas une valeur totale de 942 millions. L'accroissement en onze ans, a donc été, au commerce spécial, de 66 p. 0/0. Nous avons vu plus haut qu'au commerce général la proportion d'accroissement avait été de 81 p. 0/0. C'est donc le *transit* de la France, plus encore que

(¹) Voir, pour l'explication de ce terme, la note page 104.

ses échanges propres, qui a participé à l'accroissement, Ce fait n'a rien qui doive surprendre : la France placée entre les grands marchés du continent et les bassins méditerranéen et atlantique ne pouvait manquer, grâce au perfectionnement, trop lent encore toutefois, de ses voies de communication, de voir s'accroître ses opérations de transit. Sans doute il vaudrait mieux que ce fût notre production agricole et manufacturière qui pût fournir à l'étranger toutes les expéditions que lui fait le commerce du pays ; mais d'abord cela serait contre la nature des choses, contre la raison et l'intéret bien entendu, puisqu'il ne faudrait rien moins qu'interdire le passage de notre territoire aux produits du dehors, et nous priver par suite du droit de transit sur le sol étranger. Le transit en outre, et la réexportation, sont loin d'être sans avantage pour le pays : ils contribuent au dedans à son activité commerciale ; ils alimentent le mouvement de ses ports ; ils lient, entraînent et déterminent une foule d'opérations sur les marchandises nationales elles-mêmes. Le transit de France représentait, en 1841, une valeur de 203 millions et un transport de 333,000 quintaux métriques. En 1832 (1) ces chiffres respectifs étaient 91 millions et 142,000 quintaux métriques. Notre transit, en onze ans, à donc plus que doublé.

Après cet examen des grandes divisions du commerce français, il importe d'en présenter les développements au double point de vue

1° des marchandises échangées ;

2° des pays avec lesquels nous commerçons.

C'est l'objet des tableaux qui vont suivre, et dont nous résumerons plus loin les faits généraux. C'est, qu'on le remarque bien, du *Commerce spécial* qu'il s'agit dans ces tableaux. Le commerce spécial alimentant, à l'importation, *notre propre consommation* et se composant, à l'exportation, de nos *propres produits*, mérite en effet d'être l'objet d'un examen particulier.

(1) Ce n'est qu'à partir de 1832 que les états de douanes établissent le *transit*.

## Développement du commerce par marchandises.

### 1º IMPORTATIONS. (Commerce spécial.)

| 1º *Matières premières et denrées principales* | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Millions de francs.* | | | | | | | | | | | |
| Bestiaux. | 11 | 7 | 7 | 7 | 8 | 7 | 8 | 7 | 8 | 9 | 8 | 11 |
| Bois communs. | 16 | 15 | 19 | 24 | 28 | 32 | 31 | 31 | 32 | 34 | 35 | 38 |
| Bois de teinture et d'ébénisterie | 4 | 2 | 4 | 4 | 4 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 |
| Café. | 10 | 8 | 10 | 9 | 11 | 10 | 11 | 12 | 11 | 11 | 13 | 12 |
| Céréales. | 45 | 23 | 91 | » | » | » | 4 | 6 | 5 | 25 | 47 | 4 |
| Cendres et regrets d'orfèvre. | 4 | 2 | 4 | 6 | 10 | 7 | 10 | 9 | 9 | 9 | 10 | 14 |
| Chanvre. | 2 | 1 | 2 | 4 | 5 | 5 | 5 | 4 | 6 | 4 | 4 | 4 |
| Chevaux. | 5 | 8 | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 | 6 | 7 | 7 | 11 | 11 |
| Cochenille. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Coton. | 52 | 49 | 58 | 62 | 65 | 68 | 77 | 76 | 89 | 71 | 94 | 98 |
| Cuivre. | 11 | 6 | 10 | 12 | 18 | 14 | 12 | 12 | 15 | 14 | 18 | 20 |
| Étain brut. | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 4 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| Fer et fonte. | 4 | 2 | 3 | 3 | 5 | 6 | 6 | 6 | 6 | 5 | 6 | 7 |
| Fruits de table. | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Fruits oléagin. | 12 | 2 | 7 | 14 | 6 | 8 | 24 | 18 | 20 | 21 | 38 | 49 |
| Graisse de poiss. | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 | 4 | 5 | 4 | 5 | 6 | 6 |
| Huiles d'olive. | 30 | 27 | 26 | 37 | 33 | 25 | 27 | 26 | 30 | 29 | 29 | 24 |
| Houille. | 9 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 14 | 16 | 17 | 17 | 18 | 25 |
| Indigo. | 18 | 19 | 18 | 17 | 19 | 21 | 15 | 18 | 19 | 16 | 21 | 21 |
| Laines. | 13 | 5 | 8 | 19 | 18 | 34 | 32 | 19 | 34 | 32 | 30 | 46 |
| Peaux brutes. | 19 | 11 | 11 | 13 | 16 | 16 | 20 | 17 | 17 | 20 | 21 | 27 |
| Plomb. | 7 | 4 | 5 | 7 | 8 | 8 | 8 | 6 | 7 | 7 | 9 | 8 |
| Poils pour chapellerie et filat. | 11 | 4 | 7 | 7 | 4 | 6 | 4 | 6 | 9 | 7 | 6 | 4 |
| Poissons de mer. | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 | 4 | 4 | 6 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Riz. | 4 | 4 | 6 | 4 | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 6 | 6 | 5 |
| Soies. | 34 | 27 | 38 | 53 | 55 | 50 | 41 | 50 | 61 | 49 | 54 | 76 |
| Sucr. coloniaux. | 43 | 50 | 51 | 44 | 44 | 45 | 42 | 42 | 43 | 45 | 49 | 47 |
| Sucr. étrangers. | » | » | » | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | » | 3 | 6 |
| Suif brut. | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 4 | 3 | 2 | 3 | 6 |
| Tabac en feuill. | 11 | 1 | 5 | 10 | 7 | 6 | 7 | 14 | 13 | 24 | 29 | 30 |
| Thé. | » | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Autres articles. | 59 | 46 | 53 | 57 | 61 | 59 | 68 | 65 | 83 | 75 | 74 | 84 |
| | 450 | 346 | 472 | 446 | 58 | 470 | 500 | 502 | 578 | 570 | 670 | 709 |

*Suite des importations.*

| *2° Principaux produits fabriqués.* | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Millions de francs.* | | | | | | | | | | | |
| Chap. de paille. | 3 | 1 | 2 | 3 | 3 | 4 | 5 | 6 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Fils de lin et ch. | 7 | 4 | 5 | 10 | 9 | 10 | 12 | 14 | 21 | 26 | 27 | 40 |
| Instrum. et out. | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Mach. et mécan. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 5 | 3 | 3 |
| Mercer. et bimb. | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 |
| Tiss. de lin et ch. | 17 | 14 | 15 | 19 | 18 | 19 | 22 | 21 | 23 | 19 | 18 | 22 |
| — de laine. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| — de coton. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| — de soie. | 3 | 4 | 4 | 4 | 3 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 |
| Autres articles. | 4 | » | 2 | 2 | 7 | 8 | 12 | 13 | 18 | 16 | 15 | 15 |
| Totaux. . . | 39 | 28 | 33 | 45 | 46 | 51 | 64 | 67 | 79 | 81 | 77 | 95 |
| T. gén. des imp. | 489 | 374 | 505 | 491 | 504 | 520 | 564 | 569 | 657 | 631 | 747 | 804 |

## 2° EXPORTATIONS. (Commerce spécial.)

| *1° Principaux produits végét. et animaux.* | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Millions de francs.* | | | | | | | | | | | |
| Beurre. | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 |
| Bois communs. | 3 | 2 | 3 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 |
| Boissons. Vins. | 30 | 32 | 48 | 50 | 54 | 50 | 51 | 44 | 52 | 43 | 49 | 55 |
| Id. Eau-de-vie (alcool pur). | 15 | 12 | 21 | 19 | 14 | 15 | 16 | 15 | 17 | 12 | 16 | 17 |
| Céréales. | 2 | 5 | 4 | 4 | 5 | 6 | 7 | 7 | 11 | 18 | 5 | 17 |
| Ch., mul., best. | 5 | 6 | 6 | 9 | 8 | 8 | 11 | 10 | 11 | 11 | 13 | 12 |
| Fruits de table. | 3 | 3 | 2 | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 | 5 | 7 | 7 | 5 |
| — oléagineux. | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| — à ensemenc. | 4 | 4 | 3 | 3 | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 2 | 2 |
| Garance. | 6 | 6 | 9 | 9 | 11 | 11 | 13 | 10 | 16 | 3 | 14 | 13 |
| Huiles d'olive. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| — volatiles. | 4 | 4 | 5 | 7 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 6 | 4 |
| Lin. | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 4 | 3 | 2 |
| Mélasse. | 2 | 1 | 1 | 3 | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Œufs. | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 6 | 6 | 6 |
| Peaux tan., cor. | 4 | 5 | 6 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 8 | 8 | 8 | 9 |
| Sel de marais. | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Soies. | 6 | 6 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Viandes salées. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 2 |
| Autres articles. | 24 | 16 | 21 | 18 | 18 | 21 | 32 | 27 | 32 | 43 | 33 | 35 |
| | 120 | 118 | 147 | 135 | 147 | 152 | 172 | 153 | 186 | 189 | 184 | 189 |

*Suite des exportations.*

| 2° *Principaux produits manufacturés.* | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Millions de francs.* | | | | | | | | | | | |
| Couleurs. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Coutellerie. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Horlogerie. | 5 | 4 | 5 | 7 | 7 | 6 | 9 | 7 | 8 | 4 | 2 | 2 |
| Industrie parisienne. | 7 | 6 | 7 | 8 | 7 | 9 | 11 | 6 | 4 | 4 | 4 | 6 |
| Linge et habillements. | 8 | 6 | 8 | 12 | 6 | 6 | 8 | 8 | 9 | 10 | 12 | 13 |
| Machines et mécaniques. | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Médicam. composés. | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 |
| Modes. | 2 | 2 | 2 | 3 | 5 | 5 | 6 | 5 | 6 | 6 | 5 | 6 |
| Or battu, tiré et laminé. | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 | 5 | 3 | 2 | 2 |
| Orfèvrerie et bijouterie. | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 | 4 | 6 | 5 | 7 |
| Ouvrages en métaux. | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 5 | 6 | 8 |
| Papier et ses applications. | 10 | 8 | 9 | 11 | 12 | 13 | 14 | 13 | 16 | 16 | 19 | 21 |
| Parfumerie. | 5 | 4 | 6 | 7 | 7 | 8 | 7 | 6 | | 7 | 9 | 9 |
| Peaux ouvrées. | 13 | 14 | 15 | 18 | 15 | 19 | 21 | 14 | 19 | 20 | 15 | 20 |
| Plaqués. | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 |
| Poteries, verres et cristaux. | 10 | 8 | 11 | 12 | 15 | 17 | 21 | 14 | 15 | 15 | 16 | 17 |
| Savons. | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Sucre raffiné. | 11 | 12 | 20 | 13 | 3 | 5 | 9 | 5 | 7 | 8 | 4 | 9 |
| Tabletterie, mercerie, meubles et ouvrages en bois. | 10 | 9 | 12 | 22 | 15 | 17 | 18 | 15 | 20 | 24 | 23 | 27 |
| Tiss. de lin et ch. | 29 | 32 | 33 | 27 | 27 | 31 | 31 | 21 | 28 | 30 | 29 | 29 |
| — de laine. | 27 | 27 | 35 | 37 | 39 | 38 | 49 | 43 | 64 | 61 | 61 | 65 |
| — de coton. | 55 | 55 | 54 | 55 | 53 | 62 | 66 | 66 | 80 | 86 | 108 | 105 |
| — de soie. | 111 | 119 | 107 | 138 | 112 | 144 | 140 | 90 | 139 | 141 | 142 | 162 |
| Autres articles. | 15 | 17 | 20 | 17 | 18 | 22 | 23 | 24 | 26 | 26 | 32 | 37 |
| | 333 | 338 | 361 | 405 | 363 | 425 | 457 | 361 | 473 | 488 | 511 | 563 |
| T. gén. des exp. | 453 | 453 | 508 | 560 | 510 | 577 | 629 | 514 | 659 | 677 | 695 | 761 |

## Développement du commerce par pays.

### 1° IMPORTATIONS. (Commerce spécial.)

*Millions de francs.*

| | | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Europe du Nord. | Russie | 38 | 10 | 31 | 19 | 18 | 17 | 16 | 16 | 22 | 26 | 30 | [illegible] |
| | Suède, Norwége, Dan. | 12 | 9 | 14 | 16 | 15 | 15 | 17 | 16 | 16 | 18 | 21 | [illegible] |
| | Ass. allem., Mecklemb. | 51 | 31 | 38 | 34 | 34 | 39 | 43 | 35 | 47 | 48 | 50 | [illegible] |
| | Pays-Bas. | 59 | 3 | 6 | 4 | 7 | 5 | 7 | 10 | 13 | 17 | 15 | [illegible] |
| | Belgique. | | 37 | 45 | 54 | 55 | 60 | 76 | 72 | 77 | 72 | 76 | [illegible] |
| | Vill. Anséat. | 7 | 3 | 12 | 5 | 4 | 6 | 10 | 6 | 6 | 6 | 14 | [illegible] |
| | Angleterre. | 16 | 12 | 28 | 23 | 27 | 32 | 35 | 48 | 64 | 63 | 74 | [illegible] |
| Europe du Sud. | Portugal. | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | [illegible] |
| | Espagne. | 23 | 20 | 17 | 31 | 21 | 25 | 28 | 27 | 28 | 28 | 34 | [illegible] |
| | Autriche. | 3 | 2 | 8 | 5 | 3 | 6 | 4 | 4 | 4 | 9 | 22 | [illegible] |
| | États Sardes | 69 | 50 | 72 | 75 | 83 | 67 | 58 | 65 | 79 | 73 | 73 | [illegible] |
| | Deux-Siciles | 13 | 11 | 17 | 9 | 11 | 9 | 19 | 13 | 14 | 14 | 16 | [illegible] |
| | Toscane et États Rom. | 7 | 4 | 9 | 7 | 8 | 7 | 12 | 11 | 13 | 15 | 17 | [illegible] |
| | Suisse. | 12 | 9 | 10 | 12 | 13 | 14 | 19 | 18 | 19 | 19 | 20 | [illegible] |
| | Turq., Grèce | 11 | 9 | 16 | 11 | 11 | 16 | 13 | 14 | 18 | 26 | 20 | [illegible] |
| Afrique. | Égypte. | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 5 | 4 | 3 | 2 | 3 | [illegible] |
| | Algerie. | | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | [illegible] |
| | Ét. Barbar., | 2 | | | | | | | | | | | |
| | c. occ. d'Af. | | 1 | 5 | 8 | 7 | 7 | 8 | 4 | 6 | 5 | 6 | |
| Asie. | Indes angl., holl., espag. Maur^e, Chin. | 16 | 20 | 20 | 18 | 21 | 27 | 24 | 29 | 29 | 25 | 27 | [illegible] |
| Amérique. | États-Unis. | 60 | 47 | 65 | 74 | 77 | 71 | 81 | 87 | 101 | 86 | 118 | [illegible] |
| | Haïti. | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 | 5 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | |
| | Possess. étr. d'Amérique. | 4 | 2 | 2 | 3 | 5 | 5 | 3 | 5 | 5 | 6 | 8 | |
| | Brésil. | 9 | 7 | 5 | 5 | 6 | 5 | 6 | 6 | 5 | 6 | 6 | |
| | Mex., Guat., Vénéz., N.-Gr., Équat. | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 | 5 | 5 | 4 | 7 | |
| | Pér. Bol. Ch. | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 4 | 5 | 5 | |
| | La Pl., Urug. | 3 | 3 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 | 6 | [illegible] |
| Colonies. | 4 col. à sucr. | 49 | 56 | 57 | 49 | 47 | 49 | 47 | 46 | 48 | 51 | 55 | [illegible] |
| | Sénégal et Indes franç. | 4 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 4 | 3 | 4 | |
| | Pêcheries. | 6 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 8 | 11 | 12 | 14 | 13 | [illegible] |
| | Totaux. | 488 | 373 | 505 | 490 | 505 | 513 | 560 | 568 | 654 | 654 | 748 | [illegible] |

2° EXPORTATIONS. (Commerce spécial.)

| | | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1841 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *Millions de francs.* | | | | | | | | | | | |
| *Europe au Nord.* | Russie. | 7 | 6 | 10 | 8 | 7 | 9 | 9 | 9 | 11 | 12 | 14 | 12 |
| | Suède, Norwège, Dank. | 3 | 3 | 5 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 |
| | Ass. allem., Mecklemb. | 44 | 36 | 52 | 45 | 43 | 41 | 40 | 39 | 48 | 45 | 49 | 49 |
| | Pays-Bas. | 37 | 7 | 11 | 12 | 19 | 16 | 13 | 15 | 15 | 14 | 17 | 19 |
| | Belgique. | | 21 | 41 | 43 | 38 | 35 | 35 | 37 | 45 | 39 | 45 | 46 |
| | Vill. Anséat. | 9 | 8 | 13 | 14 | 10 | 12 | 13 | 13 | 16 | 15 | 18 | 17 |
| | Angleterre. | 64 | 67 | 67 | 68 | 62 | 60 | 66 | 62 | 87 | 110 | 106 | 108 |
| *Europe au Sud.* | Portugal. | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 6 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| | Espagne. | 34 | 36 | 28 | 44 | 33 | 40 | 52 | 46 | 53 | 57 | 80 | 79 |
| | Autriche. | 4 | 3 | 5 | 4 | 3 | 3 | 5 | 3 | 4 | 4 | 4 | 3 |
| | États Sardes | 28 | 24 | 31 | 30 | 30 | 27 | 31 | 33 | 37 | 33 | 37 | 39 |
| | Deux-Siciles | 7 | 5 | 7 | 7 | 6 | 3 | 6 | 5 | 7 | 6 | 6 | 7 |
| | Toscane et États Rom. | 7 | 8 | 9 | 9 | 9 | 6 | 10 | 9 | 13 | 12 | 13 | 13 |
| | Suisse. | 27 | 28 | 35 | 32 | 30 | 33 | 33 | 34 | 38 | 39 | 36 | 39 |
| | Turq., Grèce | 10 | 9 | 13 | 11 | 12 | 12 | 13 | 8 | 13 | 12 | 11 | 14 |
| *Afrique.* | Égypte. | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 4 | 3 | 3 | 2 | 1 | 4 |
| | Algérie. | 4 | 5 | 9 | 16 | 8 | 7 | 9 | 12 | 18 | 16 | 22 | 30 |
| | Ét. Barbar., c. occ. d'Af. | | 1 | 3 | 3 | 4 | 2 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 |
| *Asie.* | Indes angl., holl., espag. Maur°, Chin. | 6 | 3 | 6 | 6 | 7 | 8 | 10 | 10 | 10 | 8 | 10 | 13 |
| *Amérique.* | États-Unis. | 69 | 110 | 59 | 108 | 78 | 145 | 159 | 59 | 120 | 121 | 81 | 121 |
| | Haïti. | 4 | 3 | 5 | 6 | 4 | 5 | 4 | 3 | 4 | 6 | 7 | 3 |
| | Possess. étr. d'Amérique. | 8 | 7 | 11 | 10 | 13 | 11 | 15 | 13 | 14 | 16 | 18 | 14 |
| | Brésil. | 11 | 5 | 8 | 13 | 14 | 16 | 16 | 12 | 13 | 14 | 16 | 20 |
| | Mex., Guat., Vénéz., N.-Gr., Équat: | 20 | 17 | 9 | 12 | 10 | 14 | 9 | 10 | 8 | 11 | 14 | 13 |
| | Pér. Bol. Ch. | 6 | 3 | 9 | 6 | 10 | 7 | 9 | 6 | 8 | 10 | 15 | 14 |
| | La Pl., Urug. | 2 | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 | 5 | 5 | 4 | 4 | 6 | 12 |
| *Colonies.* | 4 col. à sucr. | 36 | 33 | 49 | 33 | 39 | 43 | 45 | 49 | 47 | 45 | 50 | 53 |
| | Sénégal et Indes franç. | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 7 | 5 | 6 | 5 | 5 |
| | Pêcheries. | » | » | 3 | 5 | 5 | 5 | 4 | 4 | 6 | 6 | 5 | 4 |
| | TOTAUX. . . | 453 | 456 | 508 | 561 | 510 | 578 | 628 | 514 | 656 | 674 | 693 | 760 |

3° IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS RÉUNIES.
(Commerce spécial.)

| ANNÉES. | Europe. | Afrique. | Asie. | Amérique. | Colonies franç. | Pêcheries. | TOTAUX. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Millions de francs.* | | | | |
| 1830. | 603 4 | 14 7 | 20 6 | 205 1 | 92 » | 6 3 | 942 1 |
| 1831. | 475 » | 14 8 | 21 8 | 216 9 | 94 3 | 7 » | 829 8 |
| 1832. | 650 8 | 27 2 | 23 7 | 190 5 | 110 3 | 10 » | 1,012 5 |
| 1833. | 637 9 | 34 7 | 23 9 | 254 5 | 87 1 | 12 4 | 1,030 5 |
| 1834. | 620 9 | 28 9 | 25 6 | 233 8 | 92 3 | 12 4 | 1,013 9 |
| 1835. | 629 5 | 26 6 | 33 3 | 299 2 | 97 4 | 11 7 | 1,097 7 |
| 1836. | 695 1 | 34 1 | 30 8 | 324 1 | 98 » | 11 3 | 1,193 4 |
| 1837. | 675 6 | 30 2 | 34 » | 223 3 | 104 8 | 15 6 | 1,083 5 |
| 1838. | 814 3 | 41 3 | 32 9 | 303 5 | 105 7 | 17 8 | 1,315 5 |
| 1839. | 838 » | 35 » | 30 » | 300 5 | 105.1 | 19 4 | 1,328 » |
| 1840. | 924 1 | 42 6 | 32 8 | 310 8 | 113 7 | 18 4 | 1,442 4 |
| 1841. | 974 7 | 55 6 | 34 3 | 367 1 | 115 6 | 18 » | 1,565 3 |

L'examen des cinq tableaux qui précèdent rend trop facile l'étude des variations qu'a subies le commerce français, au double point de vue des marchandises et des puissances, pour que nous ayons à entrer sur ces objets dans des détails fort étendus. Remarquons seulement que les grandes divisions des échanges qui ont le plus profité de l'accroissement général sont précisément celles qui, d'une part, alimentent de *matières premières* nos manufactures, nos usines, et, de l'autre se composent de *nos articles fabriqués*.

Ainsi en 1830, nous importions pour notre consommation une valeur de 303 millions de *matières nécessaires à l'industrie*. En 1841, le chiffre s'en trouve porté à 587 millions: accroissement 94 p. 0/0.

En 1830, nous exportions pour 330 millions *d'objets fabriqués* sortant de nos manufactures et ateliers. En 1841, le chiffre s'en est élevé à 562 millions; accroissement 70 p. 0/0.

Ce double fait paraît un suffisant indice de l'élan qu'a pris chez nous depuis dix ans la production industrielle. Si, laissant de côté l'évaluation officielle des marchandises, nous examinons les quantités des principaux articles d'échanges, nous trouvons la confirmation de ce qui vient d'être dit.

En 1830, nos importations de *houilles* n'allaient pas au-delà de 631,000 tonnes. En 1841, nous achetons tant à l'Angleterre qu'à la Belgique 1,579,000 tonnes ; accroissement qui n'a point empêché nos extractions de s'élever, en 10 ans, de 1,863,000 tonnes à 3 millions. Faisons des vœux cependant pour qu'une prompte amélioration de nos voies de transport facilite l'exploitation, encore difficile et trop coûteuse, quelquefois même tout à fait impossible (1), de nos bassins carbonifères.

En 1830, l'importation des *fontes de fer* était de 15,674 tonnes. En 1841, c'est 32,558 ; bien que notre production intérieure se soit élevée, en 10 ans, pour les fontes, de 200,000 tonnes à 348,000 ; pour les fers, de 150,000 à 225,000. Ici encore cependant, remarquons que le fer, ce premier agent de tout travail humain, est chez nous beaucoup trop cher. Il s'y vend, par suite de l'élévation de notre tarif, 40 et 35 francs, quand l'Angleterre le livre à 20 et à 15 francs. Cette disparité de moyens de travail ne saurait longtemps subsister.

En 1830, le travail du *Coton* employait chez nous 29 millions de kilogram. de ce duvet : en 1841, la consommation a atteint 57 millions ; près du double ! La *Soie* étrangère, du chiffre de 700,000 kilog. est passée à 1,595,000, malgré les progrès évidents de nos magnaneries du midi. La *Laine*, de 7 millions 1/2 de kilogr., s'est élevée à plus de 20 millions. L'accroissement est ici de près du triple, et correspond à celui de nos exportations de *Lainages*, dont la valeur a passé de 26 millions 1/2 à 65.

(1) La France compte 256 mines de combustibles minéraux exploitées et 1[illegible] non exploitées ; 2,270 mines de tourbe en exploitation, et 417 qui ne le sont pas.

La vente de nos *Tissus de soie et de coton* s'est élevée, pour les premiers, de 111 à 162 millions, et, pour les seconds de 55 à 105 ; celle de nos tissus de lin a souffert. Aussi le Gouvernement a-t-il pourvu au salut de cette industrie, spéciale à la France, en relevant le tarif, qui ne paraissait pas suffisamment la protéger dans la transition difficile qu'elle accomplit, le passage du travail à la main à la fabrication à la mécanique. La sortie des *peaux ouvrées* s'est accrue de 17 à 30 millions, celles des *industries* dites *de Paris*, de 36 à 69, celle des *vins et eaux-de-vie*, de 53 à 71.

Première richesse agricole de la France, le vin n'a pas suivi ici la progression proportionnelle que font remarquer la plupart des autres articles. Ce fait appelle l'attention du législateur. L'exercice pèse lourdement, à l'intérieur, sur les produits de notre industrie vinicole dont des conventions internationales bien entendues pourraient, en outre, au dehors, étendre les débouchés. Nous avons, d'un côté, surabondance de vin, et, de l'autre, besoin de fer, de houille, de coton, de sucres dont nous consommons à peine le tiers de ce que consomment nos voisins, achetons ceux-ci pour écouler ceux-là. Ce sera profit pour tout le monde.

L'examen des tableaux par pays fait voir quels sont ceux avec lesquels se sont le plus accrus nos échanges spéciaux.

En première ligne se place l'Angleterre, dont le commerce avec nous s'est élevé de 80 millions à 210. Les Pays-Bas et la Belgique, de 96 millions à 175. L'Europe du Midi et le Levant, de 224 millions à 355. L'Amérique du sud, de 56 à 84. Les États-Unis de 130 à 143. Le Continent Européen du nord et la Suisse de 207 à 256, etc.

Avec l'Afrique nos affaires ont considérablement augmenté, fait dû à notre établissement colonial de l'Algérie. Avec les Indes orientales il n'en est pas de même : là nous demeurons dans un état d'infériorité fort regrettable. Et pourtant c'est un Nouveau-Monde commercial qui plus que jamais va s'ouvrir aux relations d'Europe ! N'y prendrons-nous pas une place

égale au moins à celle que nous y occupions jadis?

Notre marine marchande est peu aventureuse ; notre fret maritime est encore trop élevé; nous n'avons qu'un très petit nombre de points fixes ou échelles dans ces mers lointaines; nos retours y sont difficiles à former, l'Amérique nous fournissant les sucres et cafés, que nos tarifs grèvent d'ailleurs de droits élevés; nos produits indigènes en outre sont d'un fret peu encombrant; et nos objets de luxe et de goût européen, vont difficilement aux populations orientales.... Voilà les principales causes de l'état stationnaire de nos transports dans les pays d'Asie. Cependant ces obstacles ne sont ni absolus ni insurmontables. Le monde de l'Indo-Chine s'ouvre à la civilisation européenne, qui y portera nos goûts, nos habitudes, nos coutumes. C'est au commerce à s'y créer, par des opérations habiles et loyales, une bonne clientèle.

Dans les mers d'Amérique, nos transports maritimes s'offrent sous des conditions meilleures; là c'est l'intercourse colonial qui est le principal élément de nos affaires. Sur les 3 millions 92,000 tonneaux transportés en 1841 par le commerce maritime de la France, 853,000 l'avaient été hors d'Europe, et, sur ce dernier chiffre, 335,000, c'est à dire les deux cinquièmes, appartenaient aux transports coloniaux et aux pêcheries, à ce que l'on appelle la *navigation réservée*. On voit par là de quelle importance sont nos possessions coloniales dans l'ensemble de nos affaires maritimes.

En 1830, le tonnage général du commerce de la France (cabotage non compris) était de 1,745,000 tonneaux; nous venons de dire qu'il a, en 1841, atteint 3 millions 92,000 tonneaux (¹): il s'est donc depuis lors accru de 76 p. 0/0. Le résultat est satisfaisant à coup sûr; mais ce qui ne l'est pas, c'est que l'accroissement a profité pour une proportion beaucoup plus forte que pour nous au pavillon étranger. L'étranger fait les 3 cinquièmes de nos transports de mer. Cela est bien fâcheux à dire quand on voit les Etats-Unis et l'Angleterre effectuer presque en totalité leurs échanges maritimes!

(¹) Ces chiffres sont ceux des navires chargés. En y ajoutant le

N'exagérons pourtant pas ici, comme on a trop souvent coutume de le faire, l'infériorité, plus apparente que réelle, de notre position ; n'oublions pas que notre France est nécessairement pays de transit ; et que cette condition appelle, nécessairement aussi, dans nos ports, nombre de navires étrangers. N'abusons pas non plus

**tonnage des bâtiments sur lest, on aura en total, pour 1830, 2,150,000 tonneaux, et pour 1841, 3,934,000.**

Voici, du reste, le mouvement général de la navigation pour les onze années, *navires chargés.*

| ANNÉES | ENTRÉE. | | SORTIE. | | TOTAL. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nav. | Tonneaux | Nav. | Tonneaux | Nav. | Tonneaux |
| 1830 | 8,848 | 1,060,000 | 7,268 | 685,000 | 16,116 | 1,745,000 |
| 1831 | 7,644 | 834,000 | 8,234 | 731,000 | 15,878 | 1,565,000 |
| 1832 | 10,304 | 1,164,000 | 9,046 | 858,000 | 19,350 | 2,022,000 |
| 1833 | 9,057 | 1,030,000 | 8,725 | 849,000 | 17,782 | 1,879,000 |
| 1834 | 10,514 | 1,189,000 | 9,744 | 942,000 | 20,258 | 2,131,000 |
| 1835 | 10,880 | 1,243,000 | 9,994 | 937,000 | 20,874 | 2,180,000 |
| 1836 | 12,272 | 1,440,000 | 11,389 | 1,056,000 | 23,661 | 2,496,000 |
| 1837 | 12,400 | 1,495,000 | 11,164 | 1,112,000 | 23,564 | 2,607,000 |
| 1838 | 14,087 | 1,672,000 | 11,877 | 1,181,000 | 25,964 | 2,853,000 |
| 1839 | 14,777 | 1,685,000 | 12,249 | 1,244,000 | 27,026 | 2,929,000 |
| 1840 | 15,440 | 1,742,000 | 11,741 | 1,153,000 | 27,181 | 2,895,000 |
| 1841 | 15,274 | 1,823,000 | 11,969 | 1,269,000 | 27,243 | 3,092,000 |

**Voici, enfin, quelles ont été, dans cet ensemble, les parts respectives des pavillons français et étrangers,** ***entrée et sortie réunies.***

| ANNÉES | PAVILLON FRANÇAIS. | | PAVILLON ÉTRANGER. | |
|---|---|---|---|---|
| | Navires. | Tonneaux. | Navires.. | Tonneaux. |
| 1830 | 6,808 | 705,000 | 9,308 | 1,040,000 |
| 1831 | 7,687 | 741,000 | 8,191 | 824,000 |
| 1832 | 9,063 | 846,000 | 10,287 | 1,176,000 |
| 1833 | 8,087 | 792,000 | 9,695 | 1,087,000 |
| 1834 | 9,051 | 876,000 | 11,207 | 1,255,000 |
| 1835 | 9,320 | 929,000 | 11,554 | 1,251,000 |
| 1836 | 10,362 | 1,036,000 | 13,299 | 1,460,000 |
| 1837 | 10,420 | 1,127,000 | 13,144 | 1,480,000 |
| 1838 | 11,638 | 1,227,000 | 14,326 | 1,626,000 |
| 1839 | 13,263 | 1,342,000 | 13,763 | 1,587,000 |
| 1840 | 12,348 | 1,211,000 | 14,833 | 1,684,000 |
| 1841 | 11,576 | 1,205,000 | 15,667 | 1,887,000 |

de la comparaison qu'on a si souvent faite entre la France et l'Angleterre. La vie commerciale de l'Angleterre est toute maritime, toute en dehors d'elle ; l'existence commerciale et industrielle, ou plutôt l'existence sociale tout entière de la France, se rattache plus encore peut être au continent européen qu'aux intérêts extérieurs ; son commerce, du moins, s'exerce à l'intérieur sur un marché immense, auprès duquel les transactions extérieures apparaissent sous de bien faibles proportions. Sans ses consommateurs du dehors, l'Angleterre ne saurait exister un jour ; son levier politique et commercial repose sur son étroit territoire insulaire, dans sa puissante manufacture ; mais l'action s'en exerce en dehors d'elle. *Agricole et continentale*, la France tire la sienne, avant tout, de son propre sol ; ses consommateurs sont en grande partie chez elle, et s'il survient dans le monde de ces grandes crises, de ces redoutables intermittences auxquelles l'industrie et le négoce ne sont que trop souvent soumis, notre pays, par sa constitution économique n'est pas à beaucoup près exposé à en souffrir autant que les populations de la Grande-Bretagne. Les intérêts des deux pays sont donc loin d'être identiques, et pour avoir sur les mers moins de vaisseaux marchands, moins d'activité que sa rivale, la France n'a nullement à souffrir dans son légitime orgueil national. Hâtons-nous cependant de le dire, cette force, ce besoin d'expansion qui est en elle, son intérêt politique sur le continent lui-même, non moins que les progrès de ses industries, lui commandent d'étendre son influence sur les mers, d'accroître et de multiplier ses relations trans-océaniques. Le jour approche où, grâce à la vapeur, il n'y aura plus pour nulle nation de contrées lointaines inaccessibles ; où les populations jadis réputées les plus barbares, fourniront à l'industrie, aux arts de l'Europe de nouveaux et innombrables consommateurs. Il faut que la France, ce grand atelier matériel et moral du continent, du monde, se tienne prête, et demeure, dans les travaux de la paix, digne des grandes destinées qu'elle a su accomplir dans les luttes de la politique et de la guerre. CHEMIN-DUPONTÈS.

## DES VOIES DE COMMUNICATION.

Elles sont de deux ordres : naturelles et artificielles. Les premières sont les *fleuves* et *rivières;* les secondes se composent des *routes*, *canaux* et *chemins de fer*.

Les canaux, quoi qu'en ait dit l'ingénieur Brindley, dont l'enthousiasme pour ces voies de transport allait jusqu'à prétendre que la Providence avait fait les rivières pour alimenter les canaux, devant être considérés comme les annexes, les liens des rivières entr'elles, nous aurons à nous occuper simultanément de ces deux natures de voies navigables, après toutefois avoir parlé des routes, antiques et premières voies que se soit créées la civilisation. Rendons-nous d'abord compte des avantages qui résultent pour elle des voies de transport et de communication en général.

Véhicules des idées et des choses, elles sont la base de toute *association*, c'est-à-dire la condition première et indispensable de la civilisation elle-même; celle enfin sans laquelle l'humanité fût à tout jamais demeurée à l'état sauvage.

Les voies de communication ont considérablement réduit pour l'homme le plus rude des travaux matériels, celui des transports; elles sont les premiers agents du commerce et de l'industrie; par elles s'abaissent et se nivellent les prix des matières à ouvrer et des objets de consommation; par elles s'effectuent entre des provinces, entre des pays que séparent de longues distances, des mers, des océans, la diffusion et l'échange des produits divers dont Dieu a doté les diverses régions; par elles s'exploitent nos houillères, nos mines; par elles l'usine, la manufacture, se trouvent rapprochées à la fois du lieu producteur et du centre de consommation ou du port d'embarquement; par elles enfin se décuplent, se multiplient à l'infini les forces morales et matérielles de l'homme, et, avec celles-ci, son indépendance, sa dignité, son bien-être, et ce large et précieux sentiment d'association de la famille humaine qui la fait sans cesse graviter vers l'unité politique et religieuse.

Aucun pays peut-être, eu égard à sa constitution topographique, n'a plus que la France besoin de voies de communication; peu de pays, d'un autre côté, sont plus favorablement disposés pour recevoir le complément artificiel de celles qu'il tient déjà de la nature. Son territoire est vaste, ses populations sont serrées, ses produits naturels très variés; il est coupé par de nombreux faîtes de montagnes, et toutefois divisé en grands bassins que relient entr'eux de larges et magnifiques cours d'eau. Assis sur deux mers que sépare la péninsule espagnole, il a besoin enfin, pour faciliter les transactions de ses distantes

provinces, de communications intérieures rapides, économiques, qui leur épargnent les lenteurs et les dangers de la navigation maritime.

Résumons maintenant la statistique des diverses natures de voies de communication en France. Le défaut d'espace nous oblige de n'en présenter ici qu'une simple nomenclature. Ce sera néanmoins l'occasion de faire, avec les États-Unis et l'Angleterre, ces deux pays où les canaux et chemins de fer ont reçu de si larges développements, quelques rapprochements de faits. Nous puiserons la plupart de nos informations dans les deux excellents ouvrages sur les travaux publics, dus à M. Michel Chevalier : l'*Histoire et description des voies de communication aux États-Unis*, et les *Intérêts matériels*. Publié en 1838, ce dernier ouvrage présentait le plan, pour tout le royaume, d'un ensemble de voies de viabilité qu'a en grande partie réalisé le vote de la loi des chemins de fer de 1841.

Routes. — On compte, dans tout le royaume, 630 *routes royales*, dont la longueur totale est de. 34,512 kil. ou 8,628 l.
Il existe, en outre, 1,381 *routes départementales* d'une longueur totale de 36,579 9,145

Total général. . . 71,091 17,774 l.

Enfin, en dehors de ces grandes voies, le sol est sillonné de *chemins vicinaux* de grande et de petite communication, dont le nombre s'élève à plus de 468,000, ayant d'étendue 771,459 kilom. ou 192,865 lieues. Sur ce total, près de 12,000 lieues appartiennent aux chemins de grande vicinalité.

Les départements qui possèdent la plus grande longueur des routes royales sont :

| | | |
|---|---|---|
| Seine-et Oise. . | 718 kilomètres ou | 179 1/2 lieues. |
| Pas-de-Calais . | 680 | 170 |
| Côte-d'Or. . . | 650 | 162 1/2 |
| Ille-et-Vilaine . | 634 | 158 1/2 |
| Aisne . . . . | 612 | 153 |
| 12 départements ont de | 500 à 600 kilomètr. ou | 125 à 150 l. |
| 22 | 400 à 500 | 100 à 125 |
| 32 | 300 à 400 | 75 à 100 |
| 12 | 200 à 300 | 50 à 75 |

La même recherche donne pour la répartition sur le sol de la France, *des routes départementales*, les chiffres ci-après :

| | | |
|---|---|---|
| Département d'Indre-et-Loire . . | 964 kilomètres ou | 241 l. |
| des Basses-Alpes . | 816 | 204 |
| de Saône-et-Loire . | 800 | 200 |
| de la H.-Garonne . | 788 | 197 |
| de l'Ardèche. . . | 784 | 196 |
| du Tarn . . . . | 780 | 195 |
| de la Dordogne . | 708 | 177 |

| | | |
|---|---|---|
| 19 départements ont de | 600 à 704 kil. ou | 150 à 176 lieues. |
| 10 | 500 à 600 | 125 à 150 |
| 19 | 400 à 500 | 100 à 125 |
| 16 | 300 à 400 | 75 à 100 |
| 15 | 200 à 300 | 50 à 75 |

Fleuves et rivières. — On compte en France 133 cours d'eau navigables, d'une longueur totale de 8,255 kilom. ou 2,064 lieues.

Ils se divisent en 7 principaux bassins :

1° Le bassin du *Rhin*, qui a le Rhin, la Moselle, la Meurthe, etc.

2° de la *Meuse* ; Meuse, Sambre, etc.

3° de l'*Escaut ;* Escaut, Scarpe, Somme, etc.

4° de la *Seine ;* Seine, Aube, Yonne, Marne, Oise, etc.

5° de la *Loire ;* Loire, Cher, Allier, Loiret, Vienne, Sarthe, Mayenne, etc.

6° de la *Garonne ;* Garonne, Ariège, Tarn, Aveyron, Lot, Dordogne, Isle, etc.

7° du *Rhône ;* Rhône, Saône, Ain, Doubs, Isère, etc.

Les fleuves et rivières dont le parcours est le plus considérable sont :

| | | |
|---|---|---|
| La Loire. . . . | 824 kilomètres ou | 206 lieues. |
| La Seine . . . | 558 | 139 1/2. |
| Le Rhône . . . | 503 | 126 |
| La Garonne . . | 473 | 113 |
| La Marne . . . | 347 | 87 |
| Le Lot . . . . | 306 | 76 1/2. |
| La Dordogne . . | 293 | 73 |
| La Saône . . . | 265 | 66 |
| La Meuse . . . | 261 | 65 |
| L'Allier . . . . | 252 | 63 |
| Le Rhin . . . . | 221 | 55 |
| La Charente . . | 188 | 47 |

Canaux. — La France possède 80 voies de canalisation, dont la longueur totale est évaluée à 4,400 kilomèt. ou 1,100 lieues. Les plus considérables sont :

| | | |
|---|---|---|
| Le canal de Nantes à Brest. . . . | 374 kil. ou | 93 l. 1/2. |
| du Rhône au Rhin . . . | 349 | 87 |
| du Berry ou du Cher . . | 320 | 80 |
| de la Marne au Rhin (¹) . | 298 | 74 1/2. |
| du Midi ou des Deux-Mers. | 244 | 61 |
| de Bourgogne . . . . . | 241 | 60 |
| latéral à la Garonne (¹) . . | 201 | 50 |

(¹) Non encore achevé, mais assez avancé.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le canal latéral à la Loire | . . . . | 198 kil. ou | 49 l. 1/2. |
| du Nivernais | . . . . . | 176 | 44 |
| de la Somme | . . . . . | 157 | 39 |
| du Centre | . . . . . . | 117 | 29 |
| des Ardennes | . . . . . | 103 | 26 |

Dans son ouvrage des *Intérêts matériels*, M. Michel Chevalier établit que la dépense des travaux de navigation en France, tant pour la création des canaux que pour l'amélioration des rivières, s'est élevée à 655 millions. L'Etat se trouvant, en outre, pour l'achèvement des travaux entrepris et frais divers d'établissements, engagé pour une somme de 188 millions, la dépense totale s'élevera ainsi à près de 850 millions.

L'Angleterre, par le régime de ses rivières, la disposition et le peu d'étendue de son territoire, présentait un sol très favorable à l'établissement des canaux. Ajoutons que l'esprit éminemment industriel et commercial du pays secondait admirablement ces dispositions naturelles. Aussi, bien que son sol soit beaucoup moins grand que celui de la France (1), le Royaume-Uni possède-t-il une étendue plus considérable de voies canalisées. On en évalue le nombre à 103, et le développement à 4,800 kilomètres ou 1,200 lieues, ayant côûté environ 650 millions.

Quant aux États-Unis, l'auteur des *Voies de communication* (2) portait le nombre des canaux exécutés en ce pays au 1er janvier 1843, à. . . . 6,974 kilomètres ou 1,744 l.

Et celui des canaux en cours d'exécution à. . . . . . 3,211 803

Total. . . 10,185 2,547

La dépense aurait été pour les canaux achevés de 697 millions, et pour ceux qui sont en cours d'exécution, de 383; total 1 milliard 80 millions.

En résumé, proportionnellement à leurs populations et étendues respectives, les trois pays ont en *canaux* :

| | Par myriam. carrés. | | Par million d'habitants. |
|---|---|---|---|
| La France. . . | 0 k. | 82 | 126 k. |
| L'Angleterre. . | 1 | 44 | 167 |
| Les États-Unis (3). | 0 | 41 | 597 |

Chemins de fer. — La France, dans l'exécution de ces im-

(1) La superficie territoriale de la France est de 5,277 myriamètres carrés; celle du Royaume-Uni d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande n'est que de 3,120 myriamètres.

(2) Voir l'ingénieux parallèle qui est fait dans cet ouvrage, entre les voies de communications françaises, anglaises et américaines.

(3) La superficie totale des Etats-Unis est évaluée à dix fois environ celle de la France; c'est-à-dire à plus de 52,000 myriamètres carrés.

portantes voies de communication, ne s'est que trop laissé dépasser par presque tous les pays. Le mouvement toutefois est donné, grâce à la loi votée par la dernière législature, et tout fait espérer que nous allons réparer un temps précieux perdu en vaines discussions. Voici, en fait de chemins de fer, l'état de nos richesses. Ici nous pouvons tout énumérer : le chapitre n'est pas encore long.

La France compte 21 lignes en activité, ayant un développement total de 913 kilomètres ou 228 lieues.

Plus, 8 lignes ou compléments de lignes dont l'exécution, votée par les chambres, a été l'objet d'une allocation spéciale, et est actuellement commencée. Ces dernières doivent avoir une longueur totale de 823 kilom. ou 206 lieues. Total général, 1736 kilom. ou 434 lieues. Ce sont :

*Chemins de fer exécutés.*

| | | |
|---|---|---|
| Bâle à Strasbourg. . . . . . | 140 | kilomètres. |
| Paris à Orléans. . . . . . . | 128 | |
| Paris à Rouen. . . . . . . . | 127 | |
| Alais à Beaucaire. . . . . . . | 70 | |
| Andrezieux à Roanne. . . . . | 67 | |
| Saint-Etienne à Lyon. . . . . . | 58 | |
| Montpellier à Nîmes. . . . . . | 52 | |
| Bordeaux à la Teste. . . . . . | 52 | |
| Epinac au canal de Bourgogne. . | 28 | |
| Montpellier à Cette. . . . . . | 27 | |
| Saint-Etienne à Andrezieux. . . . | 22 | |
| Mulhouse à Thann. . . . . . . | 20 | |
| Paris à Saint-Germain. . . . . | 19 | |
| Paris à Versailles (rive droite). . | 19 | |
| — (rive gauche). . | 17 | |
| Lille à la frontière. . . . . . | 14 | |
| Valenciennes à la frontière . . . | 13 | |
| Villers-Coterets à Port-aux-Perches. | 9 | |
| Saint-Waast à Denain . . . . . | 9 | |
| Abscon à Denain. . . . . . . | 6 | |
| Montbrison à Montrond. . . . . | 16 | |
| Total. . . . | 913 | kilomètr. ou 228 l. |

*Chemins de fer en cours d'exécution.*

| | | |
|---|---|---|
| Paris à Lille et à Valenciennes . . | 290 | kilomètres. |
| Avignon à Marseille. . . . . . . | 116 | |
| Orléans à Tours. . . . . . . | 114 | |
| Rouen au Hâvre. . . . . . . | 93 | |
| Orléans à Vierzon. . . . . . | 80 | |
| Dijon à Châlons. . . . . . . | 70 | |
| Strasbourg à Hommarting. . . . | 60 | |
| Total. . . . | 823 | kilomètr. ou 206 l. |

Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande possède aujourd'hui 3,600 kil. ou 900 lieues de chemins de fer, presque tous achevés. On doit citer parmi les plus considérables ceux de Londres à Birmingham, 180 kil.; Londres à Bristol ou *Great western*, 177; Birmingham à Manchester et Liverpool, 136; Londres à Southampton, 120; Carlisle à Newcastle, 97, etc.

Les chemins de fer des Etats-Unis, exécutés à la fin de 1842, couvraient une étendue de 6,814 kil. ou 1,703 lieues 1/2, et ceux qui s'achèvent en ce moment en compteront 7,796 ou 1,949 lieues. Total, 14,610 kil. ou 3,652 lieues 1/2.

Sur ce total, on compte · 1° lignes de fer allant de l'Est à l'Ouest à travers les Alleghanys, 5,991 kilom.; 2° lignes unissant les deux grands bassins du Mississipi et du Saint-Laurent, 5,298 kilom.; 3° lignes mettant en communication les États parallèlement au littoral de l'Atlantique, 2,425 kilom.; 4° lignes établies autour des mines de charbon de la Pensylvanie, 777 kilom.; 5° enfin, lignes rayonnant autour des métropoles ou isolées, 120 kilom.

Ainsi, en ne considérant que l'étendue absolue, c'est-à-dire abstraction faite de la contenance proportionnelle des territoires, l'Angleterre a deux fois plus de chemins de fer que n'en possède la France (y compris les lignes en exécution); l'Union américaine est à la veille d'en posséder quatre fois plus que l'Angleterre, et huit fois plus que la France.

Enfin, proportionnellement aux populations et étendues territoriales respectives, les trois pays ont, en *chemins de fer* :

| | Par myriam. carré. | | Par million d'habitants. |
|---|---|---|---|
| La France. . . | 0 kil. | 33 | 51 kil. |
| L'Angleterre. . . | 1 | 15 | 133 |
| Les États-Unis. . | 0 | 59 | 856 |

Clore cet aperçu des voies de communication sans mentionner les chemins de fer belges, ce serait commettre un grave oubli. On sait que nul état n'a mis plus d'ardeur que la Belgique à enrichir son territoire de ces rapides moyens de transport. Elle en possède aujourd'hui un réseau complet de 560 kil. (140 lieues), qui fait communiquer ses ports d'Anvers et d'Ostende avec la frontière prussienne, et fortifie ainsi le courant commercial à travers cette voie du transit européen. Ceci est à considérer pour nos affaires du Hâvre et de l'Est. La Belgique, en somme, compte près de 2 kilom. de chemins de fer par myriam. carré, et environ 150 par million d'habitants.

L'Allemagne n'a pas agi avec moins de vigueur. D'après le remarquable travail dû à M. le baron de Bourgoing, elle possède actuellement 1,486 kil. de chemins de fer terminés ou très près de l'être; et, de plus, elle en a commencé 1,981 kil.

Enfin elle compte 2,713 kil. de lignes dont l'établissement est définitivement projeté. L'Allemagne jouira donc, dans quelques années, d'un système complet de chemins de fer, dont l'étendue, à travers tous les Etats du grand corps germanique, ne sera pas de moins de 6,180 kil. (1,545 lieues). Ce fait est des plus remarquables et doit exciter en nous une noble émulation. Malgré le morcellement de ses Etats, malgré le manque d'une direction unitaire, l'Allemagne, en peu d'années, a su combiner et créer un ensemble admirable de travaux publics. Que ne doit donc pas attendre la France de son unité nationale et de sa puissante centralisation !

CH. D.

---

## SUR LA POPULATION.

Tous les problèmes de l'Économie politique se rattachent à la question de la population ; car la population est à la fois le but et le moyen de cette science ([1]).

Il ne nous appartient pas en ce moment de donner la démonstration des propositions dont le développement fait l'objet du célèbre ouvrage de Malthus (*Essai sur la Population*), mais les chiffres qui suivent mettent hors de doute l'assertion qui domine sa première proposition ; nous voulons parler de la tendance qu'auraient la population à dépasser le niveau des subsistances, et à doubler tous les vingt-cinq ans. Ces chiffres sont relatifs à la marche de la population des États-Unis.

Voici les relevés de six recensements :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1790 | de 3,929,827 | — 1820 | de 9,638,131 |
| 1800 | de 5,305,925 | — 1830 | de 12,866,020 |
| 1810 | de 7,239,814 | — 1840 | de 17,062,566 |

Si l'on divise le chiffre de 1840 par celui de 1790,

([1]) L'*Annuaire du bureau des longitudes* publie tous les ans, sous la direction savante de M. Mathieu, une série de tableaux sur la population, dont les éléments ne varient qu'avec les nouvelles recherches. Le bureau des longitudes attache une si grande importance à cette question, que le quart du volume est consacré aux renseignements statistiques qui s'y rapportent, et aux réflexions qu'ils inspirent à M. Mathieu. De volumineux documents ont été déposés aussi dans la *Statistique de France*, publiée sous la direction habile de M. Moreau de Jonnès. Nous avons mis également à contribution la *France statistique*, que vient de publier M. Alfred Legoypt, d'après des documents officiels qu'il a eus à sa disposition.

on trouve que la population a plus que quadruplé en 50 ans. Et encore ces chiffres indiquent-ils la population totale qui contient plus de 15 p. °/₀ d'esclaves, chez lesquels il y a nécessairement des *obstacles* à l'accroissement. Ainsi la progression malthusienne n'est plus une hypothèse ; c'est l'expression d'un fait, et d'un fait qui s'est reproduit.

Les chiffres qui suivent donneront la marche de la population en France, depuis le commencement du 18e siècle, en nombre ronds.

| | | |
|---|---|---|
| Dénombr. des intendants | 1700. . . | 19,600,000 (1). |
| dito, par feux et indiv. | 1762. . . | 21,700,000 (2). |
| D'après les naissances annuelles, par Necker. . | 1784. . . | 24,800,000 |
| Recensement officiel par départem. et arrondis. | | |
| Selon l'état civil. . . | 1800. . . | 29,300,000 |
| Id. id. . . . . | 1806. . . | 29,100,000 |
| Id. id. . . . . | 1821. . . | 30,400,000 |
| Id. id. . . . . | 1826. . . | 31,800,000 |
| Id. id. . . . . | 1831. . . | 32,500,000 |
| Id. id. . . . . | 1836. . . | 33,500,000 |
| Id. id. . . . . | 1841. . . | 34,200,000 |

La comparaison de ces recensements permet les rapprochements suivants. De 1700 à 1841, en cent-quarante et un ans, un siècle et demi, la population française s'est accrue de 14 millions environ d'habitants, ce qui indique que la population a doublé en 202 ans. En comparant 1800 et 1841, qui comprennent à peu près le demi-siècle qui s'achève, le chiffre du doublement est de 104 ans seulement. Il serait de 105 si l'on comparait 1821 et 1841, et de 118 si l'on comparait 1831 et 1841.

Des recherches ont été faites pour arriver à établir la période de doublement dans les divers États de l'Europe. Vu la nature des documents, nous ne donnerons le résultat que pour mémoire.

(1) Corse et Lorraine non encore réunies.
(2) Avec la Corse et la Lorraine.

La population a pu doubler :

| | | Selon le prof. Ricci. | Selon M. Ch. Dupin. | Et selon la Revue Brit. |
|---|---|---|---|---|
| En Irlande. . . . . | en | 29 ans | » ans | » ans. |
| Hongrie. . . . . | — | 90 | » | » |
| Espagne . . . . | — | 42 | » | » |
| Angleterre. . . | — | 42 | 42 | 52 |
| Prusse rhénane. | — | » | 26 | » |
| Allemagne. . . | — | » | » | 120 |
| Autriche. . . . | — | 54 | 69 | 44 |
| Bavière. . . . . | — | 65 | » | » |
| Pay-Bas. . . . . | — | 75 | 57 | 84 |
| Roy. de Naples. | — | 84 | 63 | » |
| Suisse. . . . . . | — | 118 | » | 70 |
| Russie d'Eur. . | — | » | 66 | 48 |
| Pologne et Dan. | — | » | » | 50 |
| Suède, Norwèg. Portugal, Grèce. Turquie d'Eur. | — | » | » | 70 |

*Recensements.*

Le système suivi dans les recensements français depuis le commencement de ce siècle, recensements quinquennaux à partir de 1821, a consisté à recenser les individus présents au moment du dénombrement. On obtient par ce procédé la population *de fait*. En 1836, on a recensé, non pas les individus présents, mais les individus ayant leur domicile légal, et on a obtenu la population *de droit;* de cette manière, Paris, par exemple, a en tout temps de ses soldats répandus dans toutes les garnisons du royaume, et des enfants en nourrice, ce qui forme le résultat d'un chiffre fictif de 11,400 pour les soldats, et de 4,400 pour les enfants, 20,000 environ en tout. Ce système altérait le rapport des naissances aux décès et multipliait les erreurs; les maires n'ayant pas l'habitude de se donner la peine nécessaire pour obtenir un renseignement exact. En 1841 on est revenu au principe du domicile de fait.

Ce mode de recensement présente une plus grande garantie pour une égale répartition des charges de l'État entre toutes les localités, et par conséquent entre

tous les citoyens. Les communes, on le sait, sont égoïstes, en tant que communes, et les maires; les conseillers municipaux altèrent, s'il le faut, la vérité, pour augmenter ou diminuer les chiffres, selon les circonstances, et presque toujours pour le diminuer, attendu que le chiffre de la population sert de base à l'impôt.

Il y a donc là un grand problème politique à résoudre, et l'économiste constate que la statistique ne peut pas être loyalement faite quant au chiffre de la population. C'est une des raisons qui nous feront arrondir les nombres et négliger les fractions.

En Angleterre on recense tous ceux qui ont dormi une nuit donnée, dans chaque maison de chaque paroisse. Les recenseurs officiels font leur travail entre le lever et le coucher du soleil. Les watchmens qui connaissent bien les quartiers sont d'un grand secours. L'impôt n'est pas basé sur la population. Le recensement est fini et dépouillé en six recensements. Il dure un an en France.

En Prusse, le recensement s'y fait tous les trois ans par les soins d'une administration spéciale et indépendante. La police locale fait les relevés qui servent de base à l'impôt. En France, il y a conflit entre le ministre du commerce et celui de l'intérieur, qui élaborent tous deux les relevés relatifs à la population, ce qui double le travail des maires, presque toujours incapables quand ils ne sont pas de mauvaise volonté.

### *Distribution de la population française.*

Un recensement général a été fait en 1841. Il a donné 34,213,929 habitants. Ce qui donne en moyenne pour chacun des 86 départements 397,836 habitants.

Avec la publication du ministre du commerce, il est maintenant facile de comparer chaque nouveau recensement avec les précédents, et voir quels sont les villes et les arrondissements qui croissent et décroissent, et mesurer le tarif de ce mouvement que l'administrateur économiste de la localité doit surveiller pour donner un avis en temps convenable et éclairer le pouvoir central. On a non-seulement à son usage la quantité des com-

munes, la population des villes, celle des arrondissements et des départements ; mais encore le chiffre de la superficie en kilomètres carrés de 100 hectares chacun. On en a déduit, pour apprécier la relation qui existe entre chaque département, la quantité d'habitants par kilomètre carré. On a trouvé que la *population spécifique* de la France était aujourd'hui de 64 habitants et 84 centièmes par kilomètre carré. En jetant les yeux sur la table dressée par M. Mathieu, on voit qu'il y a 36 départements qui ont une population spécifique supérieure à cette moyenne, et 50 par conséquent qui l'ont moindre.

Les cinq les plus peuplés sont :

| DÉPARTEMENTS. | Habitants. | Kilomètr. carrés. | Habitans par kilomètre carré. | Rapport avec la moyenne, 64,84 prise pour unité. |
|---|---|---|---|---|
| 1. SEINE. | 1,194,603 | 475,48 | 2,512,42 | 38,756 |
| St-DENIS, SCEAUX, séparément. | 239,342 | 441,24 | 588 | 9 |
| 2. NORD. | 1,085,298 | 5,678,64 | 191,12 | 2,947 |
| 3. RHONE. | 500,831 | 2,790,81 | 179,45 | 2,767 |
| 4. SEINE-INFÉR. | 737,501 | 6,029,12 | 122,32 | 1,888 |
| 5. BAS-RHIN. | 560,113 | 4,647,81 | 120,51 | 1,860 |

Les deux plus moyens sont :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 36. TARN-ET-GAR.. | 239,297 | 3,669,76 | 65,21 | 1,006 |
| 37. SAÔNE-ET-LOIRE | 551,543 | 8,564,72 | 64,40 | 0,994 |

Les trois moins peuplés sont :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 84. CORSE. | 221,463 | 8,747,45 | 25,32 | 0,391 |
| 85. HAUTES-ALPES. | 132,584 | 5,532,64 | 23,96 | 0,370 |
| 86. BASSES-ALPES. | 156,055 | 6,826,44 | 22,86 | 0,353 |

Ainsi un kilomètre carré du nord nourrit presque trois fois la population de la France moyenne, et 8 fois celle des Basses-Alpes qui est pourtant plus étendu. Ces variations sont bien plus grandes quand on descend aux arrondissements et aux cantons. Le département de la Seine est hors ligne. Sa population étendue est trois fois plus grande que la moyenne et sa superficie treize fois plus petite.

Jetons un coup-d'œil sur la population des villes.

C'est encore dans les Alpes que nous trouvons l'un des plus petits chef-lieu de France, DIGNE, avec 3,992 habitants. Ceux qui lui disputent cette médiocrité, sont : MÉZIÈRES, 3,707; PRIVAS, 4,072; FOIX, 4,714; MONT-DE-MARSAN, 4,169 (chiffres de 1841).

Les tableaux du ministère du commerce nous permettront de suivre le mouvement des grandes cités.

| VILLES. | 1789. | 1801. | 1811. | 1821. | 1831. | 1841. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PARIS. | 524,000 | 545,800 | 622,600 | 613,900 | 774,000 | 875,500 |
| MARSEILL. | 76,000 | 111,000 | 102,000 | 109,500 | 145,000 | 147,000 |
| LYON. | 138,700 | 109,500 | 105,900 | 149,000 | 133,700 | 144,000 |
| BORDEAUX | 82,600 | 90,900 | 93,700 | 89,000 | 99,000 | 99,500 |
| ROUEN. | 64,900 | 87,000 | 87,000 | 86,700 | 88,000 | 90,600 |
| TOULOUSE | 55,000 | 50,000 | 51,000 | 52,000 | 59,600 | 76,900 |
| NANTES. | 64,900 | 73,900 | 82,500 | 68,500 | 78,000 | 76,800 |
| LILLE. | 12,800 | 54,700 | 61,400 | 64,200 | 69,000 | 63,000 |
| STRASBOUR | 41,500 | 49,000 | 52,400 | 49,700 | 49,700 | 61,000 |
| AMIENS. | 43,500 | 40,200 | 40,000 | 42,000 | 45,000 | 44,400 |

Ainsi, PARIS a suivi une marche ascendante régulière, comme la France entière. MARSEILLE a doublé depuis 89; le blocus continental ne lui avait pas été favorable, mais la Restauration semble lui avoir été plus propice; de 1831 à 41, il n'y a que 2,000 habitants de plus, malgré ses rapports avec l'Algérie. Est-ce que le peu de stabilité de cette colonie aurait nui à l'accroissement de la population de Marseille? LYON se retrouve presque au même point qu'à l'aurore de la Révolution; la Terreur et ses suites firent descendre le chiffre de 139 à 109; ce chiffre est encore descendu sous l'Empire par l'effet du blocus; il remonte avec la Restauration qui rouvre les mers. Le recensement de 1836 donne 151,000 habitants environ, mais il faut se rappeler qu'il est entaché d'un vice originel. BORDEAUX n'a guères varié, bien qu'on croie généralement qu'il a beaucoup perdu; mais les chiffres montrent que ces pertes n'ont pas altéré la population. Il est vrai qu'il a perdu, en ne gagnant pas comme Marseille, qui a tant gagné. ROUEN est monté d'environ la moitié; la Révolution l'a accrue; elle est restée stationnaire sous l'Empire et la Restauration; elle a repris un mouvement ascensionnel après la Révolution de Juillet.

Toulouse décroît de 89 à 1831 ; à partir de ce moment elle voit multiplier ses habitants. Nantes se hâte lentement jusqu'en 1811 ; à ce moment elle décroît jusqu'en 1836, ou elle reprend le mouvement ascensionnel, sans avoir encore atteint le chiffre de 1811. Lille voit quintupler ses habitants dans l'intervalle des deux révolutions !! Strasbourg progresse jusqu'en 1811 ; à cette époque elle décroît et reste vingt ans stationnaire ; après Juillet elle progresse de nouveau. Amiens oscille, depuis un demi-siècle entre 40 et 44,000 habitants.

Cinquante-deux villes ont ou ont eu, après les dix que nous venons de citer, plus de 15 mille habitants ; celles qui se rapprochent le plus de la limite d'Amiens sont : Nismes, Metz, Caen, Saint-Etienne qui s'est élevé, de 1789 à 1841, de 28 mille à 41 mille, Orléans, Reims, Angers, Montpellier, Rennes, Toulon, Clermont-Ferrand, Nancy, Arras, Brest, Besançon, Limoges, Versailles. Cette dernière ville, qui ne comptait que 29,600 hab. en 1841, en avait 44,200 en 1789.

Quelques villes ont doublé depuis la fin du siècle dernier : Cherbourg, Saint-Brieuc, Guingamp, dans les Côtes-du-Nord, Evreux, Dreux et plusieurs petites localités éparses. Voici les villes qui ont subi les changements les plus curieux : Saint-Etienne, après être descendue de 28,300 habitants à 19,100 en 1821, est montée à 46,000 en 1841, c'est un accroissement d'une fois et demie. Boulogne, qui a maintenant 27,400 habitants, a *triplé* ; Saint-Lô, qui en a 8,300, et Saint-Pons, qui en a 6,900, se sont accrues de deux fois et un tiers ; Valence a passé de 1,700 habitants à 11,000, c'est *six fois plus* ; ces quatre villes ont constamment progressé malgré les événements. Fougères, jolie ville d'Ille-et-Vilaine, s'est élevée de 892 à 8,900, à *dix fois plus* ; le principal accroissement s'est fait entre 1789 et 1801, époque à laquelle elle avait déjà 7,200 habitants, ce fut, dit-on, le refuge de plusieurs familles nobles. Enfin, Agen comptait, en 1841, *douze fois* plus d'habitants qu'en 89, 14,100 au lieu de 1,150, cet accroissement s'est encore fait entre 1789 et 1801 ; en dix ans cette ville avait atteint le chiffre de 10,800.

Les ports de mer ont présenté les phases suivantes :

| PORTS. | 1789. | 1801. | 1811. | 1821. | 1831. | 1841. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dunkerque | 28,500 | 21,000 | 20,300 | 23,000 | 24,900 | 24,500 |
| Havre. | 17,500 | 16,000 | 16,800 | 21,100 | 23,816 | 26,400 |
| Cherbourg | 10,700 | 11,400 | 14,100 | 15,600 | 18,400 | 20,600 |
| Brest. | 33,800 | 27,000 | 22,000 | 27,700 | 29,800 | 32,700 |
| Lorient. | 18,400 | 19,900 | 14,900 | 17,100 | 18,300 | 18,100 |
| Rochefort | 18,100 | 15,000 | 16,800 | 16,200 | 14,000 | 15,900 |
| La Rochel. | 17,400 | 18,000 | 15,000 | 13,200 | 14,600 | 13,900 |
| Bayonne. | 20,000 | 13,200 | 13,000 | 13,200 | 14,700 | 15,500 |
| Marseille. | 76,200 | 111,000 | 102,200 | 109,400 | 145,100 | 147,100 |
| Toulon. | 30,100 | 20,500 | 28,400 | 30,800 | 28,400 | 34,700 |

Le blocus a fait baisser la population de Dunkerque, qui ne s'est pas relevée depuis la Restauration. Le Havre a moins souffert; il a plus monté depuis 1815. Cherbourg n'a cessé de progresser et a doublé en 50 ans. Brest et Lorient sont revenus à peine au point de départ. Rochefort semblait se relever en 1811 ; mais elle est en déficit d'un sixième. Larochelle a constamment baissé. Bayonne se relève depuis la Révolution de Juillet; elle est encore loin de compte. Toulon avait descendu après la Révolution ; elle était remontée vers la fin de l'Empire; elle a eu un mouvement sensible depuis Juillet.

*Naissances et décès dans Paris.* — Avec une population d'environ neuf cent mille âmes (875,495), il est né en 1841, à Paris, 29,923 enfants, dont 15,202 garçons et 14,721 filles. Il n'y est mort que 26,028 individus, dont 12,203 hommes et 12,825 femmes, sans compter 2,421 morts-nés. Il y a donc une différence en plus, pour les naissances, de 3,895 individus. Le chiffre des morts-nés présente un fait remarquable : les naissances masculines y dominent comme dans les autres, et cette année-là, elles ont été de 1,416 pour 1,005, c'est-à-dire presque dans la proportion de 3 à 2, qui s'écarte beaucoup de la proportion habituelle de 17 à 16. Parmi les naissances, il y en a eu 20,093 en mariage, sur lesquelles 714 à l'hospice, et 9,830 hors mariage, sur lesquelles 4,172 à l'hospice. Voilà le thermomètre de la prospérité et des mœurs parisiennes. La moitié des enfants sont illégitimes, et la moitié de ceux-

ci voient le jour à l'hospice. Sur ces 9,830 enfants, à peine le quart (2,189) est reconnu, les autres 7,641 deviennent la proie de l'hospice des orphelins.

Sur les 26,028 morts, il y en a trois cinquièmes seulement, 17,658, qui sont morts dans leur domicile ; les autres, à l'exception de 1,310 militaires, ont fini leur vie à l'hôpital, séjour où les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Il est mort 173 individus en prison, dont le quart seulement appartenait au sexe féminin. Sur les 307 exposés à la Morgue, il n'y avait non plus qu'un sixième de femmes.

En appliquant les rapports 17 est à 16 et 61 est à 60, aux chiffres des naissances et des décès moyens, on trouve que la nature verse dans la population française 1/16e, environ 60 mille mâles de plus, et qu'elle n'en reprend que 1/60e de plus, ou environ 10 mille. Et alors de deux choses l'une, ou parmi les vivants la proportion des hommes va en progressant, ou bien encore l'équilibre s'établit par l'émigration bien plus considérable en hommes qu'en femmes ([1]). Toujours est-il qu'il y a en France plus d'hommes que de femmes, comme l'indique la composition du chiffre total de la population depuis 1801.

| Années. | Hommes | | | | | Femmes | | | | Total général. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfants et non mariés. | Mariés. | Veufs. | Militaires. | Totaux. | Enfants et non mariées. | Mariées. | Veuves. | Totaux. | |
| *Les nombres suivants indiquent des millions.* | | | | | | | | | | |
| 1801 | 6,81 | 5,82 | | 0,68 | 13,31 | 7,66 | 6,37 | | 14,05 | 27,3 |
| 1806 | 7,85 | 5,23 | 0,66 | 0,58 | 14,32 | 8,29 | 5,23 | 1,27 | 14,79 | 29,1 |
| 1821 | 8,29 | 5,61 | 0,70 | 0,21 | 14,81 | 8,65 | 5,60 | 1,42 | 15,67 | 30,5 |
| 1831 | 8,87 | 6,05 | 0,72 | 0,30 | 15,94 | 9,06 | 6,05 | 1,50 | 16,61 | 32,5 |
| 1835 | 9,51 | 6,21 | 0,74 | » | 16,46 | 9,27 | 6,20 | 1,62 | 17,09 | 33,5 |

Quant à l'accroissement de la population, on voit que les garçons y ont, quant à présent, une plus grande part que les filles : les garçons y contribuent (1840)

([1]) M. Legoypt, p. 98, croit pouvoir estimer les émigrants français à 5,000. L'administration n'a pas de documents.

pour un 348e, et les filles seulement pour un 464e. Si l'accroissement total, qui est d'un 199e, se maintenait le même, la population augmenterait d'un sixième en 19 ans, de deux dixièmes en 36 ans, de trois dixièmes en 52 ans, de quatre dixièmes en 67 ans, de moitié en 81 ans, et il faudrait 138 ans pour qu'elle devînt double de ce qu'elle est maintenant (voy. ci-dessus).

On compte :

1 naissance sur 33,1 habitants, et pour 0,83 décès, ou 10 naissances pour 8 décès.

1 décès pour 39,8 ou près de 40 habitants, et pour 1,2 ou une naissance et un cinquième.

1 mariage pour 129 habitants, et pour 4 naissances; on compte 3,6 ou presque 4 enfants légitimes par mariage.

Puisque l'on compte une naissance pour 33,1 habitants, et un décès pour 39,8, c'est par ces nombres que l'on doit en général multiplier les naissances et les décès pour reproduire la population. En la supposant à peu près stationnaire, le rapport 33,1 exprime aussi la durée de la vie moyenne, qui serait conséquemment de 33 ans. La table de Duvillard ne donne que 28 ans 3/4 pour la durée de la vie moyenne avant la Révolution. Ce qui ferait une augmentation de quatre ans en un demi-siècle, si la table de Duvillard ne donnait pas une mortalité trop rapide, augmentation qu'on pourrait attribuer à la vaccine et à l'accroissement de l'aisance.

Les causes de mortalité appellent l'attention des économistes; mais la statistique est loin de fournir les documents nécessaires. Aussi ne jetterons-nous ici qu'un coup-d'œil rapide sur ces causes, qui sont le sexe, le climat, les saisons, l'âge, les localités, les professions, le prix des subsistances, la paix ou la guerre.

Relativement au sexe, nous ajouterons à ce que nous avons dit que l'excès de la mortalité des mâles se retrouve dans toute l'Europe. Cet excès étant en France de 101,7 sur 100, il serait en Prusse de 103, en Russie de 103,7, en Angleterre de 107. La mortalité des hommes est plus forte jusqu'à 20 ans, moins forte entre 20 et 40, et de nouveau plus forte de 40 à 60. A cet âge,

les femmes sont plus tranquilles que les hommes, dont l'ambition continue à miner l'existence. Les recherches de M. Quételet ne s'accordent pas toujours avec ces généralités.

On ne peut pas se prononcer sur la question de savoir si la mortalité est moins grande dans les climats froids que dans les climats chauds. Mais les chiffres de M. Moreau de Jonnès concluent à la moindre mortalité dans la zone tempérée, plus particulièrement du côté du Nord. D'après M. Quételet, on meurt plus en hiver et moins en été. Janvier est 50 pour cent plus mortel que juillet. Cette différence est moins sensible dans les villes. Le froid de l'hiver et les chaleurs de l'été tuent les enfants qui viennent de naître, et l'on conçoit que les enfants des malheureux surtout succombent dans ces saisons extrêmes, faute de soins et de *confortable*.—M. Quetelet a même calculé l'influence des heures; c'est entre minuit et midi qu'on meurt le plus; la seconde moitié du jour est plus favorable.

On sait que sur la marche de la mortalité, relativement à la condition, à la profession, à l'état social, grâces à l'impulsion donnée par MM. Benoiston de Châteauneuf, Villermé et Quetelet, les administrations compléteront les documents. D'après un tableau de M. Benoiston de Châteauneuf, les pauvres mourraient deux ou trois fois plus vite que les riches; la table de M. Quetelet attribue une plus grande mortalité aux villes. Les statisticiens et les poètes sont d'accord. Si l'on réfléchit à l'état des habitations dans les campagnes, on semble porté à croire que ce qui manque surtout dans les villes, c'est l'air et la tranquillité d'esprit. La nourriture ne vaut guères dans les villes; mais elle vaut encore moins sous le chaume.

La mortalité s'accroît avec la cherté, autrement dit la rareté des subsistances. C'est le théorème de Malthus. Ce qu'il y a aussi de curieux et d'effrayant à la fois, c'est que les excès qui accompagnent l'abondance seraient, au dire de M. John Barton, aussi meurtriers que la famine. La guerre tue, personne ne l'ignore; et force gens croient que c'est là un de ses avantages. Mais ce qui

est important à signaler, c'est la conclusion de M. Quetelet, savoir, que la guerre tarissant le travail, agit comme la cherté des subsistances.

Bien que la médecine se vante un peu trop de réparer les ravages de la nature, il faut avouer que l'art médical tend généralement, sauf les cas d'engouement pour les procédés excentriques, à retarder la mortalité. Il est incontestable que la découverte du vaccin a diminué la mortalité des enfants. Il y a eu 15,000 décès varioliques en Suède, en 1779, et seulement 11 en 1822; ce qui est évidemment concluant. JOSEPH GARNIER.

---

## Des Naissances

**Dans leurs rapports avec les climats, les saisons et quelques institutions ou coutumes.**

Les rapports des naissances à la population, des naissances aux décès dont elles réparent les pertes, des naissances aux mariages qui les produisent, et des naissances de garçons aux naissances de filles, ont été le sujet de recherches plus ou moins approfondies; mais il n'en est pas de même des principales circonstances qui déterminent les nombres respectifs des conceptions et des naissances dans les différents mois : si l'on excepte MM. Quetelet, Benoiston de Châteauneuf et l'auteur de cet article, personne ne s'en est, pour ainsi dire, encore occupé. C'est sans doute à cause de la difficulté d'éclairer un pareil sujet. En effet, une foule de causes, soit physiques, soit morales; les unes constantes, les autres accidentelles, passagères; celles-ci nées de l'organisation, celles-là qui lui sont extérieures, se combinent trop diversement entre elles pour qu'il soit toujours possible d'apprécier exactement le rôle de chacune. Néanmoins, il en est plusieurs dont l'influence est évidente, surtout quand l'examen d'où elles résultent comprend de grandes surfaces du globe, de longues périodes et des quantités immenses de naissances.

Mon travail ne satisfait peut-être pas bien à ces conditions. Il est fondé toutefois sur plus de 17,000,000 de

naissances, observées mois par mois dans diverses régions de l'Europe, depuis la Sicile jusqu'à la Suède et la Russie, et mes périodes sont, pour la plupart, de 8, de 10 à 20 années consécutives; j'en ai même de 70 ans, de 100 ans et plus.

§ I[er]. INFLUENCE DES SAISONS, DE LA MARCHE ET DE L'INTENSITÉ DE LA TEMPÉRATURE.

Il est reconnu, dans nos climats, que l'hiver est l'époque des naissances les plus nombreuses, et l'été la saison où il y en a le moins; ce qui fait tomber le *maximum* des conceptions au printemps, et leur *minimum* en automne. Mais il y a loin de cette observation générale à la loi des rapports de notre reproduction avec les saisons. C'est pourquoi j'ai voulu, à l'aide de recherches extrêmement nombreuses, remonter à la loi dont il s'agit. Afin de faciliter la comparaison, j'ai ramené, par le calcul, tous les mois à une égale longueur, 31 jours, et toutes les observations de chaque pays, de chaque localité, à un même nombre, 12,000.

En procédant ainsi, j'ai trouvé, pour la France entière, pendant huit années consécutives qui finissent au 1[er] janvier 1825, savoir :

| *Mois.* | *Nombre des Naissances.* | *Différence en plus ou en moins du nombre moyen mensuel.* |
|---|---|---|
| En Février . . | 1,136 | + 136 |
| — Mars . . . | 1,117 | + 117 |
| — Janvier . . | 1,093 | + 93 |
| — Avril . . . | 1,057 | + 57 |
| — Novembre | 1,000 | » » |
| — Septembre | 981 | — 19 |
| — Décembre. | 981 | — 19 |
| — Octobre . | 964 | — 36 |
| — Mai. . . . | 963 | — 37 |
| — Août . . . | 927 | — 73 |
| — Juin . . . | 896 | — 104 |
| — Juillet . . | 884 | — 116 |

Différence du *maximum* au *minimum*, 252, ou le quart du mois moyen.

Cet ordre place les mois comme il suit pour les conceptions :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mai. | Février. | | Août. |
| Juin. | Mars, | ensemble. | Novembre. |
| Avril. | Décembre, | | Septembre. |
| Juillet. | Janvier. | | Octobre. |

D'où l'on voit que c'est depuis le mois de février jusques et compris celui de juillet, que s'effectuent surtout les conceptions, c'est-à-dire durant six mois consécutifs, qui comprennent la fin de l'hiver, tout le printemps et le commencement de l'été, ou la période marquée par l'élévation du soleil, par l'allongement des jours, par le réchauffement de l'atmosphère et par le développement de la végétation. Et c'est justement, dans cette période, au temps où la plupart des plantes et des animaux offrent partout, dans nos climats, le spectacle de la reproduction, c'est-à-dire en avril, mai et juin, que chez nous a lieu le *maximum* des fécondations.

Au contraire, c'est du mois d'août au mois de janvier inclusivement, qu'elles sont le moins nombreuses. Mais durant cette autre période de six mois, pendant les 3/4 ou les 4/5 de laquelle les rayons du soleil deviennent de plus en plus obliques, les jours décroissent, l'atmosphère se refroidit, la terre se dépouille de sa verdure, les plantes et les animaux cessent presque tous de se reproduire, ce ne sont pas les mois les plus froids, décembre et janvier, qui offrent le *minimum* des conceptions : c'est le commencement de l'automne.

Dans la république de Buenos-Ayres, le seul pays de l'hémisphère austral dont j'aie pu me procurer les résultats par mois, des naissances, celles-ci se distribuent de telle manière que leurs plus grands nombres mensuels tombent en juillet, août et septembre, c'est-à-dire en hiver, et leurs moindres nombres en janvier, février et mars, c'est-à-dire en été. Le renversement du *maximum* et du *minimum* suit exactement celui des saisons.

L'influence sur notre fécondité, des diverses positions du soleil relativement à la terre, est donc bien certaine.

Ainsi, dans notre état de civilisation, nous sommes,

en partie du moins, soumis aux diverses influences périodiques qu'offrent, sous le rapport qui nous occupe, les plantes et les animaux.

§ II. INFLUENCE DES MARAIS.

Cette influence est évidemment une influence de climat, car elle ne se produit qu'à l'aide de la température atmosphérique. Elle est défavorable à la fécondité; on en a la preuve par le chiffre des conceptions, qui diminue beaucoup dans tous les lieux marécageux aux époques de l'année où leurs émanations occasionnent le plus de maladies. C'est chez nous principalement dans les mois de juillet, août, septembre et octobre.

Il faut inférer des faits que j'ai groupés que l'influence contraire à la fécondité qui se remarque presque partout, dans nos climats, à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, ne dépend pas immédiatement de la seule température, mais que le dessèchement du sol dans les lieux où il était couvert de mares, d'étangs, ou seulement imbibé d'eaux stagnantes, que les marais, en un mot, y ont une part bien réelle. Il faut en inférer aussi que les marais ne diminuent pas la population uniquement en augmentant le nombre des décès, mais encore en attaquant la fécondité.

§ III. INFLUENCE DIFFÉRENTE DE L'HABITATION DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES.

Les naissances, partant les conceptions, sont moins inégalement distribuées entre les différents mois, dans les villes que dans les campagnes. Par conséquent, l'influence des saisons est surtout marquée dans celles-ci. J'avais annoncé et même démontré la généralité de ce fait il y a 12 ou 13 ans; depuis lors, M. Quetelet, dans son précieux ouvrage, *Sur l'homme*, l'a parfaitement établi pour l'ancien royaume des Pays-Bas, la Belgique et la Hollande réunies. On conçoit que, sous les rapports de la température et des intempéries, les conditions différentes dans lesquelles vivent les habitants des villes et des campagnes, doivent être les causes principales, je ne dis pas les causes uniques, du fait dont il s'agit.

### § IV. INFLUENCE DES SAISONS SUR LE NOMBRE DES VIOLS ET ATTENTATS A LA PUDEUR.

Enfin, il est un ordre de faits qui viennent encore montrer l'influence de la marche de la température sur la fécondité, et confirmer tout ce qui précède. Je les prends dans nos documents officiels les plus exacts, les comptes de l'administration de la justice criminelle en France. En voici le résumé :

NOMBRE DES VIOLS ET ATTENTATS A LA PUDEUR COMMIS DANS CHAQUE MOIS, ET COMPARÉ AUX NOMBRES DES AUTRES CRIMES CONTRE LES PERSONNES ET DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

| *Mois.* | *Viols et attentats à la pudeur.* | | *Autres crimes contre les personnes.* | | *Crimes contre les propriétés.* |
|---|---|---|---|---|---|
| A. *Accusations, de* 1827 *à* 1835 *inclusivement* (¹). | | | | | |
| Janvier . . | 133 | — | 778 | — | 3029 |
| Février . . | 148 | — | 785 | — | 2626 |
| Mars . . . | 168 | — | 873 | — | 2649 |
| Avril . . . | 201 | — | 781 | — | 2350 |
| Mai . . . . | 249 | — | 872 | — | 2488 |
| Juin. . . . | 307 | — | 902 | — | 2467 |
| Juillet. . . | 279 | — | 825 | — | 2269 |
| Août . . . | 249 | — | 929 | — | 2482 |
| Septembre | 169 | — | 861 | — | 2493 |
| Octobre . | 153 | — | 792 | — | 2380 |
| Novembre | 134 | — | 835 | — | 2711 |
| Décembre. | 118 | — | 849 | — | 3114 |
| B. *Crimes eux-mêmes, de* 1836 *à* 1841 *inclusivement* (¹) | | | | | |
| Janvier . . | 170 | — | 623 | — | 2947 |
| Février . . | 147 | — | 648 | — | 2642 |
| Mars . . . | 217 | — | 629 | — | 2597 |
| Avril . . . | 198 | — | 605 | — | 2353 |
| Mai . . . . | 286 | — | 720 | — | 2405 |
| Juin. . . . | 341 | — | 633 | — | 2209 |
| Juillet. . . | 322 | — | 699 | — | 2299 |
| Août . . . | 283 | — | 690 | — | 2380 |
| Septembre | 241 | — | 690 | — | 2445 |
| Octobre. . | 164 | — | 597 | — | 2489 |
| Novembre | 137 | — | 693 | — | 2669 |
| Décembre. | 157 | — | 660 | — | 3212 |

(¹) Ces nombres ne comprennent que les accusations et les crimes distribués par mois dans les documents de la justice. Devenus tout-

Il résulte de ces chiffres que c'est au commencement de l'été qu'il se commet le plus d'attentats à la pudeur, et en hiver qu'il y en a le moins. Il en est de même aussi pour l'ensemble des autres crimes contre les personnes, mais avec des différences proportionnellement bien moindres entre les nombres extrêmes. Quant aux crimes contre les propriétés, leur *maximum* s'observe au contraire en hiver, et leur *minimum* en été. Enfin, d'après les chiffres, il y aurait, en juin et juillet, 2 viols ou attentats à la pudeur, au lieu d'un, 16 ou 17 autres crimes contre les personnes, au lieu de 15 ou 16, et 3 contre les propriétés, au lieu de 4, qu'il faut compter en décembre et janvier.

Les causes, quelles qu'elles soient, qui incitent au viol ou à l'attentat à la pudeur, agissent donc avec beaucoup plus d'énergie à la fin du printemps et au commencement de l'été, qu'à toute autre époque de l'année. Cela est fort remarquable et peut faire naître la pensée que les coupables y sont parfois portés d'une manière irrésistible, et sans avoir tout leur libre arbitre. En vain voudrait-on expliquer uniquement la différence entre les mois chauds et les mois froids, en disant que, durant les premiers, beaucoup de femmes sont rencontrées seules et vêtues légèrement, dans les bois ou dans d'autres lieux écartés, par des hommes que ces circonstances déterminent à en profiter. Mais la preuve qu'elles ne font pas seules multiplier les viols pendant les trois mois de mai, juin et juillet, c'est qu'une même occasion ou facilité s'observe, ou à peu près, en août et septembre, et que pourtant le nombre respectif des viols, des attentats à la pudeur diminue considérablement pendant ces deux mois.

§ V. INFLUENCE DE LA DISTRIBUTION PAR MOIS DES MARIAGES.

L'ordre dans lequel, pour la France entière, les mois

à-coup beaucoup plus forts, à partir de 1836, ils indiqueraient déjà qu'ils n'expriment pas rigoureusement les mêmes faits avant et après cette époque. Force d'ailleurs m'a été de prendre les chiffres comme ils étaient donnés. Mais cela ne change sensiblement rien aux rapports des nombres des douze mois.

se placent d'après les nombres décroissants des mariages, est celui-ci :

| | | |
|---|---|---|
| Février. | Mai. | Septembre. |
| Janvier. | Octobre. | Août. |
| Novembre. | Juillet. | Décembre. |
| Juin. | Avril. | Mars. |

Ainsi, c'est aux époques où il y a le moins de travaux, où l'abondance est le plus générale, ou bien immédiatement avant des époques consacrées à des devoirs de convention, à des travaux forcés, qu'on voit le plus de mariages, et c'est pendant le Carême, pendant l'Avent et dans la saison des récoltes qu'il y en a le moins. Communément, le mois de leur *maximum* en est trois ou quatre fois aussi chargé que celui du *minimum*, et même, dans certaines localités, la différence peut être comme 10 est à 1.

Le mois qui en compte le plus dans les pays catholiques de nos climats, est ordinairement *février*, et d'autres fois aussi *janvier*, suivant l'époque à laquelle commence le Carême. Cette variation, rapprochée des résultats des naissances, éclaire le sujet de ce paragraphe.

Sans nous arrêter aux faits, je résume ainsi les résultats de mes recherches :

1° Les époques du *maximum* et du *minimum* des mariages n'ont pas d'influence bien marquée, je dirais presque d'influence certaine, sur les époques des conceptions, conséquemment des naissances. En d'autres termes, l'époque des conceptions nombreuses n'est que *très faiblement* liée à celle de la prédominance des mariages.

2° Néanmoins, les mariages paraissent être un peu plus féconds, mais extrêmement peu, pendant les premiers mois que plus tard.

3° Enfin, il n'est pas prouvé, par mes recherches, qu'il y ait plus de chances qu'une femme deviendra enceinte dans les premiers jours ou dans les premières semaines de son mariage, quand celui-ci a lieu en avril, mai, juin ou juillet, que s'il a lieu à toute autre époque de l'année.

§ VI. INFLUENCE SIMULTANÉE DES ÉPOQUES DE REPOS, DE FÊTES ET D'ABONDANCE DES VIVRES.

Je commencerai ce paragraphe en déclarant que je n'ai pu rendre évidente l'influence des grands travaux, même pour les récoltes. S'il en existe une, elle m'a complètement échappé.

L'hiver et la fin de l'automne sont en général des saisons de repos, et, de plus, le temps où la masse du peuple a la meilleure et la plus abondante nourriture. En outre, l'hiver est encore, pour les classes aisées de la société, l'époque des réunions, des grands repas, des fêtes, des spectacles, des bals. Dans l'impossibilité où je suis d'apprécier isolément la part de chacune de ces circonstances dans les résultats, par mois des naissances, et de soumettre à une sorte d'analyse leurs influences simultanées et fort complexes, j'attribuerai en partie à leur réunion un accroissement considérable que l'on observe dans la proportion des naissances du mois de septembre, comparées à celles du mois d'août, ou bien dans la proportion des conceptions de décembre, comparées à celles du mois de novembre.

On croit reconnaître, au milieu des oscillations nombreuses que présente cet accroissement, une tendance qu'il a à devenir de plus en plus marqué vers le Nord. C'est à ce point que la Suède et la Finlande m'ont offert en septembre le *maximum* absolu de leurs naissances. C'est là, avec Saint-Pétersbourg, la seule exception que je connaisse à la loi générale, qui veut que le plus grand nombre s'effectue en hiver. Pierre Wargentin, qui connaissait bien la Suède, rapportait cette exception aux causes qui nous occupent, c'est-à-dire aux fêtes, aux plaisirs dont l'époque de Noël donne le signal, et, de plus, aux longues nuits du mois de décembre. Ne pourrait-on pas ajouter le retour des pêcheurs chez eux, en novembre et décembre, après avoir été long-temps absents, et, en outre, une autre cause toute particulière aux habitants du Nord ? Je veux parler de l'art avec lequel ils se garantissent des froids les plus rigoureux, ce qui fait qu'ils souffrent communément moins de l'hiver que les habitants des pays situés beaucoup plus au

Midi. Toutefois, on ne se rend pas raison de l'excédant, bien marqué dans le Nord, des naissances de septembre sur celles d'octobre, les mois de décembre et janvier, aux conceptions desquels les unes et les autres correspondent, paraissant semblables ou à très peu près.

### § VII. INFLUENCE DES DISETTES.

Le retour périodique annuel des époques de rareté ou de moindre abondance des vivres, ne s'aperçoit pas dans les nombres des naissances pour les années ordinaires, parce que, sans doute, pour ces mêmes années, personne, pour ainsi dire, n'éprouve de disette pendant un seul jour. Mais quand la moisson a généralement manqué dans un pays, la cherté du pain, la difficulté de se le procurer, y rend une partie de la population très misérable, plus particulièrement les pauvres, surtout pendant les mois qui précèdent la moisson suivante.

C'est justement, durant la période des huit années pour lesquelles j'ai examiné en détail le mouvement de la population de la France, ce qui est arrivé une fois par la mauvaise récolte de 1816, ou par la disette qui en a été la suite. On trouve, par les naissances, qu'il y a eu, proportion gardée, *dans les départements qui ont le plus souffert de cette disette*, bien moins d'enfants conçus, depuis novembre 1816 jusques et compris septembre 1817, que les autres années. Le résultat est frappant, surtout pour le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle, la Meurthe, la Meuse, l'Aisne, le Nord, l'Ain, etc., où l'on a éprouvé une véritable famine. C'est au point que, dans plusieurs de ces départements, les mois d'avril, mai, juin et juillet, qui comptent toujours le plus de conceptions, n'en ont eu que le *minimum* en 1817, et qu'on y a vu le nombre des naissances diminuer presque continuellement de mois en mois, à partir de février de la même année, jusqu'à février, mars ou même avril 1818.

Des faits semblables ont eu lieu aussi dans les provinces belges et hollandaises réunies, formant alors l'ancien royaume des Pays-Bas, où la disette de 1816-

1817 a été plus générale qu'en France, et ils ont été marqués surtout dans les communes rurales.

Ces résultats sont d'ailleurs d'accord avec l'observation de tous les temps et de tous les pays, qui prouve que la disette produit la stérilité, non-seulement pour les hommes, mais encore pour les animaux.

Ainsi, quand le peuple vient à n'avoir qu'une mauvaise et insuffisante nourriture, le nombre des procréations diminue, et ce nombre ne reprend son niveau ordinaire qu'après que la santé publique est rétablie.

§ VIII. INFLUENCE DU CARÊME.

Cette influence, si elle existe, doit ressortir de l'examen des naissances du mois de décembre, qui a pour neuvième antécédent le mois de mars, époque du Carême.

Disons d'abord que dans les villes d'Amsterdam, de Rotterdam, de Genève, où le calvinisme est la religion dominante, et dans celles de Francfort-sur-le-Mein, de Copenhague, dans le Wurtemberg, la Suède, etc., où la presque totalité des habitants professe le luthéranisme, les naissances du mois de décembre sont plus nombreuses que celles du mois de novembre, et établissent la transition naturelle de novembre à janvier, ou, si l'on remonte aux fécondations, de février à avril.

Voici maintenant le résumé des documents que j'ai recueillis pour la France :

1° Avant l'année 1788, les naissances du mois de décembre étaient moins nombreuses que celles du mois de novembre, surtout à Montpellier, Rochefort, Niort, Selles-sur-Cher, Montmorency, Paris. C'est au point que, dans cette dernière ville, leur *minimum* absolu tombe en décembre. Les villes de Nismes, de Strasbourg, etc., où les protestants forment une partie considérable des habitants, font seules exception. Quant à Marseille, qui était alors, comme aujourd'hui, le centre et l'entrepôt du commerce de l'Orient, il n'y a point de différence entre les naissances de novembre et celles de décembre.

2° Dans l'intervalle de 1790 à 1800, époque de notre

révolution, et même en 1802, les naissances de décembre sont au contraire en plus grand nombre que celles de novembre, du moins dans les localités pour lesquelles je possède des renseignements, de manière à établir, comme on le voit dans les pays protestants, la transition de novembre à janvier, ou, si nous remontons aux fécondations, de février à avril.

3° De 1817 à 1826 (je n'ai pas examiné de faits plus récents), époque marquée par un retour à des idées religieuses, aux anciennes habitudes que la révolution avait fait perdre, les naissances du mois de décembre deviennent moins nombreuses que pendant l'époque précédente. Elles le sont même moins pour la France entière, si nous avons égard à la différence de longueur des mois, que celles de novembre, et elles le sont moins surtout dans nos départements du Midi.

4° Enfin, une circonstance curieuse, c'est que dans la ville de Paris, durant le dernier siècle, le mois de décembre n'a jamais eu si peu de naissances, conséquemment moins de conceptions en mars, qu'avant la fin du règne de Louis XV, quand on observait avec rigueur l'abstinence du Carême; et qu'à dater de l'époque où l'on s'est relâché progressivement de cette abstinence, décembre a vu naître progressivement plus d'enfants.

On ne dira rien ici d'autres pays. Il serait d'ailleurs difficile d'élever des doutes sur l'effet du Carême.

Une question se présente : Quelle est la condition à laquelle il faut attribuer cet effet? Est-ce l'abstinence des viandes? Mais il est beaucoup de pays où les douze treizièmes de la population, pour ne pas dire davantage, sont forcément au régime maigre durant toute l'année, et néanmoins il ne s'y produit pas moins d'enfants qu'ailleurs. D'un autre côté, s'il est vrai que les habitants des bords de la mer soient plus féconds que ceux de l'intérieur des terres, ainsi qu'on le soutient communément, par cela même qu'ils se nourrissent de poissons, comment se fait-il que le temps de l'année où le poisson devient un aliment plus général, soit le plus stérile?

Enfin, cette stérilité ne paraît pas due au régime ni empêchée non plus par l'usage du poisson pou

nourriture; mais elle s'explique aisément quand, par leur nature ou leur quantité, les aliments ne nourrissent pas assez, ou quand le jeûne va jusqu'au point d'affaiblir le corps, d'altérer la santé. L'effet du jeûne est alors celui d'une disette : seulement comme cette sorte de disette est volontaire, elle ne dure pas plus de quarante-six jours. C'est de cette manière, en définitive, que doit agir, pour beaucoup de personnes, l'observance du Carême, à moins qu'il n'y ait encore pour beaucoup de personnes, pendant le même temps, une autre abstinence que celle du boire et du manger, abstinence que l'on a déjà devinée et qui contribuerait aussi à diminuer le nombre des conceptions. On répugne d'abord à admettre une pareille hypothèse, car comment croire que partout on ne suive pas l'instinct de la nature? Mais, d'un autre côté, s'il faut attribuer la stérilité du mois de mars exclusivement aux jeûnes rigoureux, comment le mois d'avril, époque où la santé ne peut être encore rétablie, compterait-il un si grand nombre de fécondations?

Que l'on résolve ou non ces questions, un fait reste certain : c'est que dans les pays catholiques, le Carême tel qu'on l'observe, et surtout tel qu'on l'observait il y a 80 ans, diminue le nombre des conceptions, du moins pendant qu'il dure.

Il résulte encore de ce long exposé, que si la question des causes qui exercent une influence sur notre fécondité est l'un des problèmes sociaux les plus curieux, elle est en même temps l'un des plus complexes.

Aussi, parmi les hommes qui s'en sont occupés, les uns voyant la proportion des naissances ou la population elle-même augmenter vers le Midi, ou bien au contraire vers le Nord, ont conclu que c'est à l'action sur notre économie, d'un soleil ardent, ou d'un certain degré de froid, qu'il faut attribuer la différence ; et les autres, frappés de ce qu'ils voyaient naître plus d'enfants dans les campagnes que dans les villes, dans celles-ci que dans celles-là, dans les pays vignobles que dans les pays arables, sur les montagnes que dans les plaines, sur les côtes que dans les continents, etc., ont

cru s'en rendre compte par une nourriture où entre abondamment le poisson, par un air particulier à tel ou tel site, etc., etc. Mais ni les uns ni les autres n'ont pas assez étendu leurs recherches. S'ils les avaient multipliées davantage, s'ils avaient rassemblé, comparé les observations recueillies dans tous les lieux et à des époques différentes, ils auraient appris que dans des pays parfaitement semblables sous un rapport quelconque, la proportion des naissances varie souvent beaucoup d'un endroit à l'autre, même d'une année à l'autre, et que l'on peut à la fois, avec les résultats de deux localités d'une catégorie donnée, soutenir ou combattre la même opinion. Plusieurs de leurs assertions surtout n'auraient jamais été émises, s'ils avaient connu la distribution par mois des naissances, et s'ils avaient pu soupçonner les changements que les mœurs d'un peuple ou même la mesure de ses opinions religieuses y apportent; en un mot, que ces opinions, ces mœurs, se trouvent écrites dans une semblable distribution, et qu'il ne faut que savoir les y lire.

Résumons tous les faits précédents, en disant que ce qui nous donne de la force, de la vigueur, augmente notre fécondité, et qu'au contraire ce qui nous affaiblit, à plus forte raison ce qui ruine notre santé, la diminue. Cependant on serait dans l'erreur, du moins à en juger par analogie, d'après ce qui se passe chez plusieurs animaux, si l'on concluait que la santé publique et la marche des saisons règlent seules les fécondations.

Sans doute, lorsqu'on examine attentivement la distribution par mois des naissances, pour remonter aux conceptions, on reconnaît tout de suite que l'influence solaire est la cause principale de cette distribution. Toutefois, les mois de juillet, août et septembre, qui sont les plus chauds, offrent, comparés aux trois mois précédents, du moins dans nos climats, une diminution notable dans le nombre des conceptions. Y aurait-il, pour l'espèce humaine, dans le retour du printemps, autre chose que la chaleur réunie à une lumière plus vive et à des jours plus longs, qui ranime la vie et la rende féconde? L'aspect du rajeunissement de la nature

n'y contribuerait-il pas aussi par une sorte d'influence morale?

On conçoit, en admettant cette hypothèse, pourquoi le nombre des conceptions diminue dans le Midi de l'Europe, quand le soleil a tout desséché, tout brûlé à la surface de la terre; pourquoi dans nos climats cela s'observe surtout en automne, lors de la chute des feuilles, ou quand la vie générale semble se retirer ou s'affaiblir autour de nous, etc.; et pourquoi enfin la faculté génératrice, le besoin de la propagation, le désir de le satisfaire, se développent par certains spectacles, par certaines réunions, quoique ces spectacles ou ces réunions aient ordinairement lieu en hiver.

VILLERMÉ.

---

## De la monnaie. — Statistique des monnaies actuelles. — Du projet de refonte.

Il a fallu des centaines de volumes pour débrouiller le rôle des monnaies et distinguer la vérité des préjugés qui embarrassaient cette question. Enfin, les gouvernements ne font plus de la fausse monnaie, et bientôt les Turcs eux-mêmes renonceront à ce triste expédient.

Mais tout n'est pas fait. La nature des choses, comme dit Jean-Baptiste Say, n'est point encore tombée dans le domaine public; témoin la fameuse théorie de la *balance du commerce*, qui se reproduit sous toutes sortes de variantes, au sein même des écrits les mieux conçus.

Peu de personnes n'affirment qu'avec hésitation que les monnaies sont des marchandises, et la peur s'empare d'elles quand elles voient grossir le chiffre des importations. Elles ne sont pas bien sûres que le numéraire n'ait pas fui, et pour peu qu'elles en eussent le pouvoir, elles surveilleraient les frontières. La solution des difficultés qu'engendre tous les jours la théorie de la balance du commerce, dépend de l'idée qu'on se fera du rôle et de la nature de la monnaie. Or, le public ne pourra s'approprier cette idée que quand l'instrument et les explications qu'on lui donne, seront en parfaite har-

monie avec les principes de la science, avec la vérité:

La vérité est que la valeur des monnaies n'a rien à voir avec les divisions des gouvernements, qui seraient impuissants à en établir le cours, tout comme ils seraient impuissant à régler le prix des autres marchandises; que cette valeur ne dépend nullement de la physionomie des souverains, des légendes ou autres ornements qui accompagnent cette physionomie; que les noms de *francs*, de *livres*, de *ducats*, de *florins*, de *pistoles*, de *couronnes*, etc., ne font qu'embrouiller l'idée qu'on doit se faire des morceaux d'or ou d'argent qui les portent; que ce qui intéresse surtout l'acheteur et le vendeur de la monnaie, c'est le poids de la matière pure, c'est-à-dire *la valeur intrinsèque*.

L'or et l'argent sont à peu près les seuls métaux qui servent à faire des monnaies, parce que ces deux produits sont les seuls qui, à des degrés différents, possèdent l'utilité, la constance dans leur valeur, la divisibilité et les autres qualités que nous allons énumérer. On ne peut avoir des monnaies en diamant, parce que le diamant n'est pas divisible; avec un diamant de 60,000 francs on ne fera pas 60 morceaux d'une valeur de 1,000 francs, sans compter que ces morceaux ne pourraient pas recevoir une empreinte capable d'indiquer leur valeurs.

Le cuivre ayant une valeur très variable, la plupart du temps une monnaie de cuivre ne vaut pas ce qu'elle indique; c'est une simple monnaie de confiance, un billet au porteur analogue au papier-monnaie.

En somme, il faut qu'une marchandise remplisse, mieux que les autres, six conditions pour pouvoir être acceptée comme monnaie.

1° Il faut qu'elle ait une certaine utilité, d'où découle une valeur propre et naturelle (1).

2° Qu'elle ait une *valeur stable*, c'est-à-dire qu'elle conserve pour tout le monde cette valeur, depuis l'instant où on la reçoit en vendant, jusqu'à celui où on la donne en achetant. Il faut donc qu'elle conserve, au-

(1) L'or et l'argent sont employés dans la bijouterie, dans l'industrie, dans les sciences.

tant que possible, la même utilité, et que la quantité existante, ainsi que les obstacles à sa production soient toujours les mêmes ([1]).

3° Qu'elle puisse être *divisée*, fractionnée, de telle sorte qu'on puisse acheter avec elle des objets de toute valeur; c'est-à-dire qu'elle doit être d'une telle uniformité et d'une telle homogénéité, que chaque partie ait les mêmes qualités, sans qu'il en résulte une altération dans la valeur.

4° Qu'elle soit *transportable* avec la moindre dépense et le moindre danger possible, c'est-à-dire qu'elle ait une grande valeur sous un petit volume.

5° Que sa valeur soit facile à constater par tout le monde, c'est-à-dire qu'on puisse en écrire l'indication sur chaque pièce.

6° De toutes ces qualités, il en résulte une sixième : c'est la confiance publique, qui fait que d'une province à l'autre, d'une nation à l'autre, cette marchandise, connue et appréciée, circule avec la plus grande facilité.

Quand certains papiers sont échangeables à vue et au porteur, sans formalités et sans peine, ils ont cours comme la monnaie; tels sont les *billets de banque*, qui ont sur les pièces métalliques l'avantage d'une plus grande facilité de transport. C'est là ce qu'on peut appeler de la *monnaie de papier*. Mais il est souvent arrivé que ces valeurs ont eu un cours *forcé*, et qu'elles n'ont pas été échangeables contre des espèces, ou bien qu'elles n'ont été échangeables que d'une certaine manière, après des formalités plus ou moins gênantes. Tels ont été les *assignats* de la Révolution, et les assignats russes et suédois, auxquels on semble avoir réservé plus particulièrement le nom de *papier-monnaie*.

Une monnaie de papier qui serait garantie sous tous les rapports, ayant par conséquent la confiance publi-

(1) C'est tout juste encore le cas de l'or et de l'argent. Les mines d'Amérique, depuis la découverte du nouveau monde, n'en produisent que ce qui est nécessaire pour remplacer ce que l'industrie consomme, ce que la circulation use, ou ce qui s'en perd accidentellement par les incendies, les naufrages, etc. Il y a sans doute augmentation; mais c'est une augmentation lente et progressive.

que, serait la plus parfaite des monnaies; mais on n'arrivera à cette perfection, conseillée par Ricardo, qu'en prenant les précautions les plus minutieuses. Jusqu'à présent, les gouvernements ne sont parvenus à faire, dans ce sens, que du papier-monnaie; et il faut dire qu'ils ont été, la plupart, dupes de leur ignorance, car ils ont souvent cru que leur volonté, fortifiée par la peine de mort au besoin, pourrait donner à un chiffon une valeur réelle.

Outre la monnaie métallique, la monnaie de papier et le papier-monnaie, l'on trouve encore dans la circulation des instruments qui rendent d'innombrables services, nous voulons parler des signes représentatifs de la monnaie, c'est-à-dire des lettres de change, des mandats, des billets à ordre et de tous les autres effets de commerce qui tirent toute leur valeur des sommes de monnaies qu'ils représentent. Et à ce point de vue la monnaie de papier est aussi un véritable signe ainsi que le papier-monnaie, qui ne vaut que ce qu'on consent à en donner, et ce pour quoi il a cours. De sorte qu'en définitive la circulation emploie pour instrument, pour *medium circulating* deux *marchandises* qui ont cours pour leur valeur intrinsèque, ou des *signes* qui ont cours pour la valeur intrinsèque des marchandises qu'ils représentent.

### *Du numéraire et des monnaies actuelles en France.*

Il faut à un pays, pour subvenir à ses échanges, une certaine masse de numéraire; cependant cette proportion, qui doit être bien déterminée par la nature des choses, n'est pas économiquement formulée, et elle est d'autant plus difficile à trouver, que la masse de numéraire nécessaire varie avec la facilité de circulation, avec le papier-monnaie et les signes représentatifs; car un million qui se renouvelle mille fois produit le même effet qu'un milliard qui ne se renouvelle qu'une fois (¹). L'on ne sait même pas quelle est au juste la quan-

(¹) Il faut bien se persuader que les millions qui restent dans les coffres ne sont pas plus utiles à un État que si c'était des pierres.
(Boisguillebert.)

tité de numéraire, utilisée ou non, que la France possède, et toutes les fois que les publicistes citent des chiffres, l'on peut dire qu'ils les inventent. En effet, les documents administratifs sur la fabrication, l'importation et l'exportation, la refonte, la perte et l'usure des pièces, ne sont pas suffisamment explicites. Nous nous bornons donc à dire, d'après M. M. de Jonnès (*Stat. de la France*), qui a évalué ces données, qu'il est probable qu'il y a en France pour 2 milliards et 860 millions de numéraire, dont un tiers en poids est en or, deux tiers en argent, et 52 millions de francs en cuivre. Le même auteur (*Statistique d'Angleterre*) porte le numéraire de la Grande-Bretagne à 2 milliards, dont 1/15e seulement serait en argent, le cuivre entrant à peine en ligne de compte. On n'a, pour les autres nations, que des chiffres fort anciens et fort vagues qui ne représentent évidemment plus la réalité. La somme de ces chiffres donnerait, pour l'Europe, 7 milliards 1/2.

Aux termes de la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de *franc*.

Le franc se divise en 10 *décimes*, ou en 20 pièces de *cinq centimes*, qui ont conservé vulgairement les noms de *deux sous* et de *un sou*.

*Titre.* Les monnaies d'or de France contiennent, ainsi que celles d'argent, un dixième d'alliage et neuf dixièmes de métal pur. En général (le titre s'exprimant en millièmes) le titre monétaire exact, ou sans la tolérance, est de 900 millièmes ou 0,900.

Cette proportion d'alliage, outre l'avantage d'être en harmonie avec notre système de numération décimale, et de simplifier par conséquent infiniment les calculs d'alliage et de titre, se rapproche beaucoup de celle qui donne au métal le plus de dureté ou le rend le plus propre à résister à l'action du frottement ou *frai*.

Le titre du billon est de 200 millièmes, ou 0,200.

La tolérance de titre, soit en-dessus, soit en-dessous, est de 2 millièmes pour l'or, de 3 millièmes pour l'argent, et de 7 millièmes pour le billon.

*Poids.* Le poids des pièces de monnaie d'argent, de cuivre et même de billon ayant été établi en nombres ronds, elles peuvent servir de poids usuels; ainsi, on fait :

2 *grammes* avec 1 pièce de billon de 10 c.

1 *décagramme* avec 1 pièce d'argent de 2 fr., ou 1 pièce de cuivre de 5 c.

1 *hectogramme* avec 4 pièces d'argent de 5 fr., ou 10 pièces d'argent de 2 fr., ou 10 pièces de cuivre de 5 c.

1 *kilogramme* avec 155 pièces d'or de 20 fr., ou 40 pièces d'argent de 5 fr., ou 500 pièces de billon de 10 c., ou 50 pièces de cuivre d'un décime.

5 *kilogrammes* avec 200 pièces de 5 fr., ou 250 décimes, ou 500 pièces de 5 c.

La proportion entre l'or et l'argent, qui est, dans notre système de monnaies décimales, de 15 1/2 à 1, n'a pas permis de donner aux pièces d'or de 40 fr. et de 20 fr. un poids en nombres ronds; mais 155 pièces de 20 fr. équivalent à 1 kilogr., comme on l'a déjà vu.

Ce qu'on vient de dire suppose que les pièces de monnaie sont du poids exact qu'elles doivent avoir, ce qui a lieu ordinairement à peu de chose près, la tolérance de poids, qui est peu considérable, étant établie tant en dessus qu'en dessous. Il suffit d'ailleurs d'en peser un certain nombre pour être sûr qu'un même poids donnera la même quantité de pièces.

*Diamètre.* Les monnaies de différentes valeurs ont plus ou moins de diamètre, suivant leur poids et la nature du métal dont elles sont composées; mais on a eu soin, en général, qu'aucun de ces diamètres ne fût le même pour des monnaies différentes, afin qu'elles ne pussent être confondues dans les piles ou les rouleaux, et qu'on pût les distinguer à la première vue ou au tact.

Le diamètre étant fixé en nombres décimaux entiers, les pièces peuvent offrir des mesures usuelles de longueur; ainsi, par exemple, on peut faire la longueur du mètre avec 52 pièces de 40 fr. et 8 pièces de 20 fr., ou 11 pièces de 40 fr. et 54 pièces de 20 fr., ou 19 pièces de 5 fr. et 11 pièces de 2 fr., ou 20 pièces de 2 fr. ou de 5 c. et 20 pièces de 1 fr., ou 7 décimes et 29 pièces de 5 c.

*Pièces de monnaie avec leur diamètre.*

| DÉNOMINATION. | | POIDS EXACT ou droit en grammes. | TOLÉRANCE en millièmes du poids. | Diamètre en millimètr. |
|---|---|---|---|---|
| PIÈCE D'OR | 40 fr. » c. | 12,90322 | 2 | 26 |
| | 20 » | 6,45161 | | 21 |
| PIÈCE D'ARGENT | 5 » | 25 | 3 | 37 |
| | 2 » | 10 | 5 | 27 |
| | 1 » | 5 | | 23 |
| | » 50 | 2,50 | 7 | 18 |
| | » 25 | 1,25 | 10 | 15 |
| PIÈCE DE BILLON. | » 10 | 2 | 7 | 19 |
| PIÈCE DE CUIVRE. | » 10 | 20 | 20 en plus seulement. | 31 |
| | » 5 | 10 | | 27 |
| | » 1 | 2 | | » |

***Proportion de la valeur des métaux dans les monnaies.*** On désigne par la proportion d'un métal à un autre, servant tous deux de monnaie, le rapport de la valeur d'un kilogramme de monnaie du premier métal à celle d'un kilog. de monnaie du second métal.

Nous avons déjà dit qu'en France la proportion de l'or à l'argent est de . . . . . . . . . 15,5 à 1

Celle de l'or au billon est de. . . . . . 62 à 1
de l'or au cuivre, de. . . . . . 620 à 1
de l'argent au billon, de. . . . 4 à 1
de l'argent au cuivre, de. . . . 40 à 1

***Observations sur le projet de refonte.***

La loi proposée avait pour but de faire disparaître de la circulation les pièces de 15 sous et de 30 sous, les pièces de 2 sous et les sous de Louis XVI, les pièces de 6 liards, les 2 liards et le liard des gouvernements antérieurs; les 10 centimes et les 5 centimes de la république; les petites pièces de 10 centimes de Napoléon; les pièces de 1/4 de franc ou 5 sous; enfin, les pièces de 1/2 franc ou 10 sous, qui feront place aux 5 décimes.

Le projet présentait deux parties bien distinctes : la première, dans laquelle on avait formulé la démonéti-

sation des pièces existantes et leur remplacement; la deuxième, dans laquelle M. le ministre appréciait les dépenses de cette opération importante et les moyens à employer pour la mener à bonne fin.

Ce projet de loi, ajourné, faute de temps, pendant la session de 1842, a été rejeté, en 1843, bien qu'il ne dût être critiqué, au moins quant à la refonte, que sur quelques détails. Nous ne ferons ici qu'une observation.

Puisqu'on pousse le remaniement jusqu'à la pièce de 50 centimes, ne faudrait-il pas profiter de cette circonstance pour tout faire, c'est-à-dire pour baser la fabrication des monnaies sur les principes les plus élémentaires de la science économique. On dévoilerait ainsi tout d'un coup à tout le monde le rôle de ces marchandises qui portent le nom de monnaie, la théorie de leurs échanges, et la cause des méprises auxquelles la non-entente de ce sujet donne encore lieu tous les jours.

Parler à un homme du ducat, du florin, du franc; quelle idée voulez-vous que ces mots si divers éveillent dans son esprit, aucune, si ce n'est pour l'érudit qui y retrouve l'idée fort insignifiante de *duc*, de *fleur*, et d'*homme libre*. Mais au lieu de franc, par exemple, on dit 4 grammes 1/2 d'argent pur, il est impossible de ne pas être compris. Ce simple changement suffirait pour réduire la balance du commerce à sa plus simple expression, ainsi que l'influence des gouvernements sur la valeur des monnaies.

Ces idées ne sont point encore assez répandues pour qu'on puisse proposer la radiation absolue des noms actuels. Mais on pourrait réunir sur la même pièce le nom, le poids et le titre. JOSEPH GARNIER.

---

« La monnaie courante des Turcs est un affreux billon souillé de vert-de-gris, et il en faut une quantité énorme pour représenter des sommes peu considérables. Un seul cheval suffisait à peine à ce transport quand nous partîmes de Belgrade, » dit M. Blanqui, dans son *Voyage en Bulgarie* (1).

---

(1) Paris, Coquebert, 1843, un vol. in-18.

## Les Postes en 1844.

BUDGET, STATISTIQUE DU SERVICE, TARIFS.

L'administration des postes est une administration privilégiée. Par une faveur unique, le public l'aime et s'occupe avec intérêt de ses moindres améliorations. D'où vient cette faveur? D'abord, la plupart de ces améliorations frappent la vue, agissent sur l'imagination. Partout, à toute heure, sur l'immensité des mers et dans la plus modeste ferme du plus pauvre village du royaume, vous rencontrez les agents des postes. Il y a là tout un cortège extérieur merveilleusement fait pour piquer et entretenir la curiosité. La prodigieuse vitesse des malles surprend chaque jour l'habitant de la campagne et le surprend plus peut-être que celle de la vapeur, car il la comprend mieux. Ensuite, non-seulement la poste ne froisse aucun intérêt, mais elle est le lien de toutes les affections et de tous les intérêts. Un simple employé, un courrier, un facteur, forment la chaîne qui rapproche les plus longues distances. Un autre motif concourt encore, depuis quelques années, à fixer l'attention publique sur ce service, c'est la réforme si témérairement radicale, mais si séduisante, il faut bien l'avouer, du tarif anglais. Pourquoi la France, qui a si souvent imité l'Angleterre, qui lui a pris, entre autres choses, sa révolution et ses trois pouvoirs, ne suivrait-elle pas un aussi bel exemple, disent à l'envi, depuis 1840, la presse et les conseils-généraux? Ainsi, de tout côté et grâce à ces divers motifs, les regards se portent sur l'administration des postes. L'examen comparatif et rétrospectif de son budget des recettes et des depenses, de ses moyens de service et de ses tarifs, ne saurait donc être fait dans un moment plus opportun.

*Budget.* — L'organisation du service des postes remonte à Louis XI. Jusqu'en 1663, le seul revenu que le roi en retirât consistait dans la vente des charges d'employés; charges fort recherchées, du reste, parce que les titulaires percevaient, à leur profit, le port des lettres qu'ils faisaient distribuer après les avoir taxées à leur gré et *approximativement*. Frappé de l'importance

de ce revenu, Louvois eût le bon esprit de le mettre en ferme. Voici, depuis cette époque, la progression qu'a suivie cettre branche du revenu public :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| En 1663, | 1er bail. | 1,200,000 f. | En 1713, | 8e bail. | 3,800,000 f. |
| En 1683, | 2e bail. | 1,800,000 | En 1764, | 18e bail. | 7,113,000 |
| En 1695, | 3e bail. | 2,820,000 | En 1788, | 24e bail. | 12,000,000 |

A partir de 1791, le service des postes cessa d'être affermé et fut exploité en régie par l'État.

*Recettes et dépenses de l'administration des postes de* 1791 *à* 1844.

| ANNÉES. | RECETTES. | DÉPENSES. | REVENU NET. |
|---|---|---|---|
| 1791 . . | 16,277,000 fr. | 4,609,000 fr. | 11,668,000 fr. |
| 1815 . . | 19,364,000 | 11,676,000 | 7,688,000 |
| 1829 . . | 30,754,000 | 16,471,000 | 14,283,000 |
| 1838 . . | 42,070,000 | 22,510,000 | 19,560,000 |
| 1844 (évaluat.) | 49,676,000 | 31,728,871 | 17,947,129 |

L'examen des chiffres qui précèdent fait naître quelques réflexions dignes d'intérêt.

1° En 1791, à l'époque où les frais d'exploitation n'étaient que de 4,600,000 fr., le revenu net de la poste s'élevait déjà à 12 millions environ. Cependant, à cette époque, la population du royaume ne dépassait pas 25 millions ; l'instruction s'arrêtait à la classe moyenne ; et le commerce, principalement le commerce *intérieur*, était presque dans l'enfance relativement à l'essor qu'il a pris depuis la suppression des douanes provinciales, et plus tard encore, depuis l'affermissement de la paix.

2° En 1844, les frais d'exploitation du service s'élèvent presque à 32 millions, c'est-à-dire à près de huit fois la somme qu'ils atteignaient en 1791, tandis que le revenu net n'a augmenté que de 50 pour 100.

Cela veut-il dire que la voie de dépenses et d'améliorations où l'administration est entrée depuis 1829 est improductive et qu'il est temps de s'y arrêter ? Non, assurément. Il résulte seulement de là que ces améliorations ne réagissent pas sur les recettes en raison directe des dépenses qu'elles occasionnent, et que le public, le commerce en profitent dans une proportion sept fois et demi plus grande que l'État.

Le chiffre des recettes et des dépenses de l'administration des postes pour l'année 1844 se subdivise comme il suit :

RECETTES.

| | |
|---|---|
| Produits de la taxe des lettres et journaux . | 43,348,000 fr. |
| Produits des places dans les malles-postes. . | 2,559,000 |
| Produits des places dans les paquebots. . . | 1,179,000 |
| Droits sur les transports des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée | 122,000 |
| Droits de transit des correspondances étrangères | 1,290,000 |
| Droits de 5 $^0/_0$ sur les envois d'argent . . . | 1,087,000 |
| Recettes accidentelles . . . . . . . . . | 91,000 |
| Total des recettes présumées . . . | 49,676,000 fr. |

DÉPENSES.

| | |
|---|---|
| Administration et perception . . . . . . . | 12,737,036 fr. |
| Transports des dépêches par les malles-postes, courriers d'entreprises et paquebots . . . | 18,991,835 |
| Total des dépenses . . . . . . . . | 31,728,871 |

Les frais d'administration et de perception, on s'en étonnera peut-être au premier abord, forment environ 25 pour 100 du produit brut des postes, tandis que les frais généraux de perception ne reviennent pas à plus de 10 pour 100 à l'État. Mais il convient de remarquer qu'ici la perception des produits n'a pas lieu chez l'agent du Trésor, et qu'elle se fait au domicile même du contribuable, par sommes très minimes. Cet étonnement cessera enfin en apprenant que sur cette somme de 12,737,036 fr., les facteurs ruraux seuls prélèveront en 1844 4,121,000 fr. Dans Paris seulement, le nombre des facteurs est de 419, et ce service donne lieu à une dépense de 566,800 fr. Ajoutons que la moyenne du traitement des employés des postes est inférieure à celle de toutes les autres administrations publiques. Pourtant, leur service est sans contredit beaucoup plus pénible. En effet, les bureaux de poste sont ouverts au public du matin au soir. Presque partout, des courriers arrivent ou partent au milieu de la nuit, et les employés n'ont pas, comme en Angleterre, un jour par semaine pour se reposer.

*Nombre des lettres soumises à la taxe.* — En 1830, il y avait 1,395 directions de poste et 580 bureaux de distribution; total, 1,975 établissements. Le nombre des directions est actuellement de 2,090, celui des bureaux de distribution de 679. L'importance que les communes, les conseils-généraux et les préfets attachent à la création de ces établissements, est une preuve des services qu'ils rendent et des facilités qu'ils donnent au public. En 1821, le nombre des lettres ayant circulé par le service des postes s'est élevé à 45 millions. Depuis, ce nombre est allé toujours s'accroissant en proportion de l'élévation des recettes. Il a été de 62 millions en 1830 ; de 79 millions en 1836; et de 94 millions en 1841 (1). Mais jusqu'à cette époque, les évaluations admises reposaient sur des données approximatives dont la justesse pouvait être contestée. Au mois de novembre 1842, l'administration a fait faire le relevé de toutes les lettres transportées par le service des postes pendant quinze jours consécutifs. D'après ce document, le nombre total des lettres circulant en France était en 1842 de 104 millions, et le prix moyen de chaque lettre de 37 c., en y comprenant les lettres de et pour les colonies, de et pour l'étranger, de la ville pour la ville, et celles circulant dans les communes rurales. Les lettres de et pour l'intérieur, c'est-à-dire d'un bureau de poste pour un autre bureau, se sont élevées à 77,387,388, représentant une somme de 33,412,308 fr., ce qui porte la moyenne de cette catégorie de lettres à 43 c. Parmi ces dernières, environ 24 millions ont été taxées 20 c.

| | | |
|---|---|---|
| 16 millions | — | 30 c. |
| 13 millions | — | 40 c. |
| 8 millions | — | 50 c. |

Les taxes de 11 à 12 décimes n'ont frappé que 450,000 lettres. Les lettres circulant dans Paris seulement se sont élevées à 7,500,000, et ont donné lieu à une recette de 1,131,770 fr., soit 15 c. par lettre. Les lettres adressées à des militaires, moyennant le droit fixe de 25 c., ont atteint le nombre de 600,000. Enfin,

(1) *Annuaire des postes* pour 1843.

16,265,936 lettres ont circulé exemptes de port, en raison de la qualité des fonctionnaires publics qui les ont contresignées, et de ceux à qui elles étaient adressées. Le montant de ces lettres eût été de 48,818,017 fr., ce qui porte le prix moyen de chaque paquet circulant pour le service public à 3 fr. 42 c. La correspondance du gouvernement représente donc, en frais de transport, une somme égale au produit brut des postes.

Le nombre des lettres tombées en rebut, c'est-à-dire refusées, adressées à des personnes inconnues ou non réclamées par les destinataires, s'est élevé à 2,118,941 en 1841. Sur ce nombre, environ 1,400,000 ont été refusées à cause de la taxe; 680,000 étaient adressées à des personnes inconnues ou décédées; 60,000 adressées *poste restante* n'ont pas été réclamées; enfin, 12,000 n'ont pu être expédiées faute d'avoir été affranchies, 3,000 ne portaient aucune adresse, et 40,000 n'avaient qu'une adresse illisible ou incomplète.

Le tableau suivant, relatif à la circulation des journaux et imprimés en France, complètera les documents qui précèdent.

| ANNÉES. | JOURNAUX ET IMPRIMÉS (¹) | | MOYENNE PAR JOUR. |
|---|---|---|---|
| | Partant de Paris. | Originaires des départements. | |
| 1821 | 23,209,000 | 4,618,000 | 76,200 |
| 1830 | 32,334,000 | 7,610,000 | 109,440 |
| 1835 | 38,778,000 | 10,523,000 | 136,960 |
| 1841 | 43,676,000 | 13,145,000 | 155,670 |

Dans ce nombre, les journaux seulement ont figuré en 1836 pour 37,536,000, dont 31,500,000 expédiés de Paris. On sait que la taxe des journaux circulant dans l'intérieur d'un département est de 2 c., et de 4 c. lorsqu'ils sont adressés hors du département où ils sont publiés.

Il n'est pas sans intérêt de comparer ce mouvement

(¹) *Annuaire des Postes* pour 1843.

à celui de 1789. Voici quel fut à cette époque le nombre des journaux ou gazettes confiés à la poste :

| | | |
|---|---|---|
| 1° | Journaux ou gazettes paraissant à Paris . . | 6,680,000 |
| 2° | *Idem*, *idem*, *idem* en province | 363,000 |
| 3° | Gazette d'Avignon. . . . . . . . . . | 545,890 |
| 4° | Gazettes étrangères introduites en France . | 2,963,090 |
| | Total . . . . . . | 10,551,988 |

Actuellement, la France reçoit de l'Angleterre 730,000 journaux par an, et elle en expédie 330,000 dans ce royaume. Il n'est pas probable que les autres États ensemble nous envoient une quantité de journaux plus considérable que l'Angleterre, d'où l'on peut conclure qu'en 1789, les adversaires du mouvement libéral qui se préparait en France avaient le plus grand nombre de leurs organes à l'étranger. Enfin, le nombre des lettres de la France pour l'étranger, et de l'étranger pour la France, a été en 1842 de 5,815,225 ; la taxe des lettres de l'étranger s'est élevée à 2,619,435 fr.

*Distribution des lettres pour les communes rurales.* « On ne comptait encore, en 1829, que 1,777 bureaux « de poste dans toute la France, et la population des « villes où ils étaient situés ne dépassait pas alors « 6 millions d'habitants. Il restait donc 27 millions « d'habitants répartis dans 36,000 communes, dont « 1,400 chefs-lieux de canton, qui se trouvaient, par le « fait, totalement privés du bienfait des communica- « tions journalières (¹). »

La loi du 3 juin 1829 remédia à cet état de choses en créant des facteurs ruraux chargés de recueillir et de distribuer, de deux jours l'un au moins, moyennant une surtaxe de 10 c., les correspondances dans toutes les communes dépourvues d'établissements de poste. Cette loi a eu, au point de vue social et politique, des résultats d'une haute importance. Non-seulement elle a resserré les liens d'affection et d'intérêts qui existent entre les villes et les campagnes, elle a aussi complété, et ce n'est pas le moindre de ses bienfaits, l'admirable

(¹) *Dictionn. du Commerce et des Marchandises*, article *Postes*.

système de centralisation administrative que le monde nous envie et qui fait la force de la France.

Comprenant toute la portée de l'institution des facteurs ruraux, l'administration des postes a donné à ce service les plus utiles développements. Chaque année, de nouvelles allocations sont demandées aux chambres, afin d'étendre à toutes les communes qui les réclament, l'avantage de la distribution journalière.

En 1838, le nombre des facteurs ruraux était de 8,500. A la même époque, 14,600 communes étaient desservies tous les jours, et 20,300 tous les deux jours.

Le nombre des facteurs employés à la distribution dans les communes rurales en 1844 sera de 9,500 environ. Chacun de ces facteurs parcourt environ 24 kil. par jour. Leur traitement moyen est de 420 fr. Enfin, le nombre des communes desservies tous les jours s'élèvera en 1844 à 20,400, et celui des communes où le facteur n'ira que tous les deux jours ne sera plus que de 14,500. L'administration, on le voit, marche rapidement vers l'époque où toutes les communes, tous les hameaux, toutes les fermes du royaume seront desservis tous les jours!

*Transport des dépêches et des voyageurs, relais.* — Une ordonnance de Louis XIII enjoignit aux courriers de faire une poste (2 lieues) à l'heure. A ce compte, la distance qui sépare Paris de Marseille aurait dû, dès cette époque, être franchie en cinq jours; mais il n'en était point ainsi pour plusieurs motifs. D'abord, l'ordonnance de Louis XIII n'était pas toujours exécutable à cause du mauvais état des chemins; ensuite, elle ne regardait que les courriers voyageant à cheval; enfin, de fréquents séjours faisaient perdre aux dépêches un temps précieux dans tous les points intermédiaires de quelque importance. Un homme de bien, aussi ennemi des vieux abus qu'il était partisan du progrès, et qui eût préservé la France d'une révolution si ses projets n'eussent pas éprouvé une aveugle résistance de la part même de ceux que cette révolution a décimés et proscrits, Turgot, fit améliorer la forme des voitures publi-

ques, qui prirent le nom de turgotines (¹). Et pourtant, il fallait encore, en 1789, environ neuf jours pour aller de Paris à Marseille!... En 1814, le nombre d'heures employé pour le parcours sur cette route était de 117, y compris un séjour à Lyon. Réduit à 91 heures en 1829, à 65 heures en 1840, par l'établissement d'une malle directe, il est maintenant, au moins dans la belle saison, de 58 heures seulement. Même accélération sur les autres routes. Déjà, sous la restauration, on avait apprécié tout l'intérêt que le gouvernement et le commerce pouvaient retirer d'une augmentation de vitesse dans la marche des courriers, et de louables efforts avaient été faits dans ce but. Le rapport présenté au roi en 1830 par M. de Chabrol, ministre des finances, signale les résultats dès lors obtenus. « Un trajet de 100 « lieues, qui ne pouvait autrefois être parcouru que « dans le délai de 60 heures, se franchit aujourd'hui « en moins de 40. Les divers intérêts de la société sont « servis avec une exactitude et une célérité qui les met« tent à l'abri de toute chance imprévue, et qui satis« font en même temps à tous les calculs de la pré« voyance... La facilité et la fréquence des communica« tions établies entre tous les points du royaume sont « un sujet d'éloges de la part des habitants et des étran« gers.... 86 heures suffisaient à peine pour courir les « 77 postes qui nous séparent de Bordeaux, 45 heures « nous y conduisent aujourd'hui. Il fallait 87 heures « pour aller à Brest, on s'y rend maintenant en 62 « heures, etc., etc. »

Telle était la situation de cette partie du service en 1830. M. Conte a continué habilement, avec persévérance, les efforts de M. de Villeneuve, son prédéces-

(¹) Les intérêts privés sont impitoyables. Comme cette création froissait le monopole, celui-ci se vengea par l'épigramme suivante, qui fait le plus grand honneur à Turgot :

Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
Toi qui, sans t'émouvoir, fais tant de misérables,
Puisse ta poste absurde aller un si grand train,
Qu'elle te mène à tous les diables.

Heureusement pour Turgot, l'épigramme est bien tournée, et elle restera.

seur, et des accélérations qu'on eût proclamé fabuleuses vingt ans auparavant ont été successivement obtenues.

Le résumé suivant de la marche des malles sur cinq des principales routes du royaume, donnera une idée fidèle de ces améliorations conquises souvent pied à pied, en dépit de l'esprit de routine et des intérêts contraires qui s'opposent presque toujours au progrès.

| DE PARIS A | DISTANCE EN KILOMÈTR. | TEMPS EMPLOYÉ EN | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 1814 | 1829 | 1843 |
| Bordeaux. . . | 563 | 86 h. | 48 h. | 35 h. |
| Brest . . . . | 597 | 87 | 62 | 42 |
| Marseille . . . | 789 | 112 | 77 | 58 |
| Lyon . . . . | 468 | 68 | 47 | 32 |
| Strasbourg . . | 456 | 70 | 46 | 32 |

La nouvelle économie de temps opérée depuis 1830, a été, comme on voit, considérable, inespérée. Qui sait même si, en renonçant à transporter des voyageurs, et en multipliant le nombre des relais, l'administration n'obtiendra pas quelque jour une vitesse de six lieues à l'heure, sur les routes où la circulation n'est pas assez active pour qu'un chemin de fer y soit jamais établi?

Le nombre de services en malle-poste est aujourd'hui de 28. La distance qu'elles parcourent est de 10,231 kilom. par jour, et de 746,863 myriam. par an. Ces malles coûtent à l'Etat 8,360,402 fr. ce qui porte le prix moyen par myriam. à 11 fr. 19 c. En 1830, on comptait 1,100 services par entreprise, en voiture, à cheval, à pied et par eau, parcourant 2,232,000 myriam. A la fin de 1842, le nombre de services par entreprise s'élevait à 1862, dont le parcours était de 3,771,898 myriam. et qui occasionnaient une dépense de 3,634,962 fr., soit, en moyenne, 96 c. par myriam En 1844, deux nouvelles malles, celles de Paris à Ferney et de Lyon à Bordeaux, seront organisées, et le service des 30 malles-postes coûtera alors 9,102,112 fr.; sur cette somme, 1,120,000 seront absorbés par le salaire des courriers, 6,400,000 fr. pour frais de chevaux et guides, 600,000 fr.

pour entretien des voitures, et environ 220,000 pour frais extraordinaires.

Le nombre de relais disséminés dans toute la France est de 1,950, et celui des postillons, de 7,000. Environ 20,000 chevaux sont affectés au service de ces relais, et représentent, le prix moyen d'un cheval de poste étant de 600 fr., une valeur de 12,000,000 fr. Parmi ces chevaux, près de 6,000 n'ont d'autre destination que de conduire les malles-postes, le reste doit toujours être à la disposition des voyageurs.

L'indemnité de 25 c. que les messageries et voitures publiques paient annuellement aux maîtres de poste, a été évaluée à 6 millions. Sur ces 6 millions, 750 maîtres de poste en prélèvent 4 et demi, l'un d'eux, celui de Paris, qui, à la vérité, est obligé d'avoir toujours dans ses écuries 130 chevaux pour le service des postes, touche plus de 120,000 fr.; enfin, 300 autres ne participent en aucune manière à l'indemnité.

*Paquebots du Levant, de la Corse, de la Manche et d'Alger.* — L'établissement des paquebots de l'Etat, chargés du transport des dépêches, des voyageurs, et des matières d'or et d'argent, entre Marseille et Constantinople, en relâchant à Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Malte, Syra, Smyrne et aux Dardanelles, et correspondant avec Alexandrie et Athènes, remonte au mois de mai 1837. Déjà cette ligne de paquebots a rendu de notables services commerciaux et politiques, et, bien que ses recettes n'aient pas complètement justifié les évaluations primitives, l'organisation de ce grand établissement n'a donné lieu à aucun regret. Loin de là, afin d'éviter le détour que faisaient les correspondances pour l'Egypte, des fonds ont été demandés pour la création d'une ligne directe de Marseille à Alexandrie, et les chambres les ont accordés avec empressement. L'inauguration de cette ligne aura lieu dans les premiers mois de 1844.

Voici, pour les voyageurs *partant de Marseille* et se rendant aux divers points de destination des paquebots du Levant, la durée du trajet pour chacune de ces destinations :

| DE MARSEILLE à | DISTANCE en ligne droite. | DURÉE DU TRAJET. |
|---|---|---|
| Livourne, | 80 lieues mar. | 43 heures. |
| Civita-Vecchia, | 105 — | 67 — |
| Naples, | 150 — | 91 — |
| Malte, | 220 — | 129 — |
| Athènes, | 350 — | 10 jours et demi. |
| Smyrne, | 400 — | 11 jours. |
| Les Dardanelles, | 420 — | 12 — |
| Constantinople, | 465 — | 13 — |
| Alexandrie, | 480 — | 7 jours par le trajet direct, à partir de 1844. La traversée de Marseille à Alexandrie est aujourd'hui de 13 jours. |

Le prix des places sur les paquebots du Levant est réglé à raison de 1 fr. par lieue marine pour les places de 1re classe, de 60 c. pour celles de 2e classe, de 40 c. pour celles de 3e classe, et de 25 c. pour celles de 4e classe. Les paquebots du Levant ne transportent pas de marchandises, mais ils se chargent des voitures, des matières d'or et d'argent, et de l'excédant des bagages dont le poids est fixé à 10 kilog. par voyageur.

L'administration des postes a aussi des services de paquebots, chargés du transport des voyageurs, entre Marseille et la Corse, entre Calais et Douvres. Elle perçoit en outre le prix des places sur ceux de Toulon à Alger, qui relèvent du ministère de la marine, et qui laissent, dit-on, beaucoup à désirer (1). Enfin, l'administration organise en ce moment un nouveau service ayant pour objet de mettre les ports du Hâvre, de Bordeaux et de Marseille en communication directe avec nos colonies des Antilles, Rio-Janeiro, New-Yorck, etc. M. Michel Chevalier pense que ce service sera très onéreux à l'Etat, sans compensation suffisante, et qu'il conviendrait d'ajourner la construction de la moitié des paquebots dont les chambres ont voté la dépense en 1840. En effet, la navigation a la vapeur est pour ainsi dire à son début. La substitution des hélices aux roues à aubes est imminente. « D'autre part, dit M. Michel Chevalier, la plupart des constructeurs anglais mon-

(1) Comparaison des budgets de 1830 et 1842, par M. Michel Chevalier, *Journal des Économistes*, août 1843.

trent un penchant à préférer le fer au bois pour la coque des navires à vapeur, ce qui rend les bâtiments beaucoup plus légers (¹). En présence de ces deux perfectionnements, dont le mérite semble au moment d'être constaté, pourquoi donc se presser, sans motif, de construire par douzaines des steamers qui, demain peut-être, ne seront plus que des vieilleries bonnes à conserver uniquement comme pièces historiques ? »

*Droit de 5 pour cent sur les envois d'argent par la poste.* — Les envois d'argent par la poste se sont faits pendant longtemps en nature. C'était un mauvais moyen pour accélérer la marche des courriers. Nous ne parlons pas des autres inconvénients non moins graves de ce système, qui a pourtant subsisté depuis le 16 octobre 1627 jusqu'en 1817, tant il est difficile de modifier les plus mauvaises mesures ! Grâce à son mécanisme, l'administration des postes pourrait, il est vrai, faire les opérations de banque de tout le royaume ; est-ce à désirer ? Pour qu'une administration fonctionne bien, il faut qu'elle reste spéciale et ne cumule pas des attributions diverses. Les détails de la poste sont déjà multipliés, délicats, et ils tendent à prendre des proportions qui deviendront considérables, si un jour la taxe des lettres est réduite à 20 c. Les chiffres qui suivent feront connaître l'importance du service des envois d'argent, à différentes époques, depuis sa réorganisation, en 1817, jusqu'en 1841 :

| | NOMBRE DES DÉPOTS. | MONTANT DES DÉPOTS. |
|---|---|---|
| 1817 | 165,300 | 6,224,646 fr. |
| 1822 | 372,540 | 9,937,359 |
| 1830 | 495,468 | 13,185,942 |
| 1835 | 726,553 | 15,795,336 |
| 1841 | 1,143,603 | 22,076,252 |

Ainsi, le droit de 5 0/0 sur les envois d'argent a rapporté à l'Etat 1,103,812 fr. en 1841. L'année suivante,

(¹) En outre, les bâtiments en fer résistent beaucoup mieux aux déchirures des écueils. Or, cet avantage est immense, car les paquebots à vapeur pouvant suivre en tous temps la ligne directe, ont une tendance irrésistible à se rapprocher des côtes, et par conséquent des dangers inséparables du voisinage des terres.

ce droit n'a été que de 1,087,000 fr., et la même somme a été portée au budget de 1844.

*Tarifs.* — Les réclamations relatives au tarif des postes ne sont pas nouvelles. En 1707, Vauban écrivait, en passant en revue les diverses parties du revenu public qui lui paraissaient susceptibles de modifications : « Le port des « lettres devrait être modéré d'un tiers, et fixé de telle « manière qu'il ne soit pas arbitraire aux commis de « les surtaxer comme ils font, notoirement presque « partout, ce qui mériterait bien *un peu de galères*. Il « serait aussi très nécessaire de faire afficher aux portes « des bureaux des postes un tarif des ports de lettres, « tant du dedans du royaume que des étrangères, pour « empêcher les surtaxes. C'est ce que les marchands de « Rouen et d'ailleurs ont demandé au commencement « du dernier bail, et qu'on leur avait promis, rien n'é- « tant plus juste, cependant on n'en a rien fait ([1]). »

Les fraudes, les surtaxes contre lesquelles Vauban s'élevait avec raison et qui, suivant son ingénieuse expression, *méritaient bien un peu de galères*, n'ont plus lieu aujourd'hui, ou, si elles se produisent exceptionnellement, la cour d'assises est là pour en faire justice. Reste la question du tarif.

Nous citerons, à ce sujet, un nouvel extrait de l'intéressant travail de M. Michel Chevalier, sur les budgets de 1830 et de 1843 :

« On sait avec quelle hardiesse le gouvernement an- « glais a tranché la question du port des lettres. Avant « 1839, le port moyen, effectivement payé, était, en « Angleterre, de 80 c. ([2]). On l'a remis uniformément à « 10 c. De là, une augmentation considérable dans le « nombre des lettres.

| | |
|---|---|
| « En 1839, il y en avait | 93 millions. |
| « En 1840, | 168 — |
| « En 1441, | 196 — |
| « En 1842, | 208 — |

([1]) *Économistes financiers du XVIIIe siècle*, Vauban, *Dîme royale*, p. 99.

([2]) La taxe moyenne des lettres en Angleterre était de 98 c. et non de 80 c.

« Ainsi, l'augmentation en trois ans serait de 124
« pour cent.

« Mais cette augmentation a été influencée par di-
« verses causes. Des paquebots transatlantiques ont été
« organisés et ont amené beaucoup de dépêches. Les
« relations avec l'Asie lointaine se sont resserrées (¹).
« Les imprimés, y compris les journaux, qui ne s'expé-
« diaient pas par la poste, parce qu'ils eussent dû payer
« comme des lettres, ont pu prendre cette voie. Cepen-
« dant, le revenu brut, qui était de 60,366,766 fr.
« (2,390,763 liv. st.), en 1839, ne fut plus, en 1840,
« que de 35,853,360 fr. (1,419,955 liv. st.) Les frais ont
« été en croissant; de 18,937,500 fr. (750,000 liv. st.)
« ils sont montés à 24,694,500 fr. (958,000 liv. st.) Le
« revenu net avait été, en 1839, de 41,064,025 fr.
« (1,626,298 liv. st.) Il ne fut plus que de 11,303,516 fr.
« (447,664 liv. sterl.) en 1840. En 1841, il a été de
« 11,488,750 fr. (455,000 liv. st.), et en 1842, de
« 15,276,250 fr. (605,000 liv. st.) Si donc l'abaissement
« du port des lettres eût été une mesure fiscale, il au-
« rait complètement échoué; mais il n'en était pas ainsi.
« De la part de l'administration et du parlement c'était
« un sacrifice aux intérêts populaires. Les hommes d'État
« de ce pays ont compris combien cet impôt était lourd
« pour le pauvre, séparé de sa famille. Le port d'une
« simple lettre, dans les seules limites de la Grande-
« Bretagne; pouvait aller à 1 fr. 67 c. C'était donc une
« interruption des liens de famille pour la plupart des
« ouvriers. On comptait cependant que le déficit serait
« moindre. Par le même motif, dont s'était inspiré le
« gouvernement britannique, plusieurs autres gouver-
« nements ont déjà effectué ou s'apprêtent à opérer des
« réductions en faveur des lettres à longs trajets.

« En France, le taux unique auquel on a proposé de
« taxer les lettres, serait de 20 cent. Celles de la ville
« pour la ville ne payeraient cependant que 10 centim.

(¹) En 1841 la malle-poste anglaise de l'Inde, touchant une fois par mois à Marseille, et qui ne porte pas toute la correspondance de l'Inde, comprenait moyennement 24 caisses du poids de 20 kil. chacune. En 1842, la moyenne du nombre des caisses a été de 44.

« La perception moyenne est estimée diversement de « 43 à 45 cent. Il faudrait que les lettres se multipliassent « dans le rapport de 4 à 9, ou fussent augmentées de « 125 pour 100 pour qu'il n'y eût pas de déficit. C'est « presque exactement la progression qui s'est manifestée « en Angleterre dans un délai de trois ans. Mais en « Angleterre la taxe a été réduite dans le rapport de 80 « à 10 (¹) ou de 8 à 1. En France elle le serait dans la « proportion de 45 à 20, ou de 2 1/4 à 1. Puis, ainsi « que le faisait remarquer M. Lacave-Laplagne, à la tri- « bune (25 mars), en France il n'y a pas, pour l'accrois- « sement du nombre des dépêches, comme en Angle- « terre, la ressource des imprimés, car chez nous la « feuille d'impression n'est taxée, à la poste, qu'à 5 c., « et on peut payer par quart de feuille, et les journaux « payent 4 c. seulement. Aussi tous les imprimés pren- « nent-ils déjà cette voie.

« En France, le nombre des lettres était, en 1836, de « 79 millions, se divisant ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Lettres de Paris pour Paris . . | 7 millions, ou | 8 8/10 p. 100. |
| Lettres ne sortant pas d'un arrondissement de direction des postes. . . . . . . . . | 5 — | ou 6 3/10 — |
| Lettres de bureau à bureau. . | 67 — | ou 84 9/10 — |
| | 79 millions. | |
| En 1837. il y en avait . . . | 85 — | |
| Maintenant il y en a environ. | 100 — (²) | |

« Incontestablement ce nombre augmenterait sous « l'influence d'une taxe modique. Actuellement, à cause « de l'élévation de la taxe, on n'écrit guère que des « lettres d'affaires, et on ne les multiplie pas. Au con- « traire, à Paris, où le port d'une lettre n'est que de « 15 c., on s'écrit, dans certaines classes, sans fin et à « tout propos. Le million d'habitants qui peuple la ca-

(¹) La taxe moyenne des lettres étant en Angleterre de 95 c. avant la réforme, le rapport de la réduction à la nouvelle taxe est donc de 95 à 10 c. (P. C.)

(²) Sans compter les lettres de et pour l'étranger qui sont au nombre de 6 millions, les lettres d'avis de naissance, mariage, décès, au nombre de 700,000.

« pitale produit présentement plus de 8 millions de « lettres. C'est sur le pied de 8 lettres par tête et par « an, sans compter tout ce que Paris expédie au dehors « ou en reçoit. La moyenne générale de tout le « royaume n'est que de 3 lettres par tête. Cependant, « d'après l'exemple de l'Angleterre, on peut douter « que, fiscalement parlant, l'abaissement de la taxe à « 20 c. fût une affaire directement profitable. C'est par « des considérations latérales, en vue de faciliter les « relations commerciales, et plus encore par des motifs « d'un autre ordre, par l'intérêt de la civilisation, par « le respect dû aux liens de famille et d'amitié, que se « recommande cette mesure. La lecture et l'écriture se « répandent de plus en plus parmi les classes peu ai- « sées, ce serait une raison pour que la poste fût mieux « à leur portée par ses prix.

Au point de vue de son utilité, la réforme postale est, on le voit, généralement souhaitée. Par malheur, il y a une question préjudicielle, et elle est capitale, c'est l'opportunité. La situation générale des finances permet-elle au trésor de risquer, ne fût-ce que pour peu d'années, un revenu annuel de 15 à 20 millions? Toute la difficulté est là, et du jour où elle aura disparu, la réforme postale sera acquise au pays. Reconnaissons, au surplus, que si l'administration des postes ne procède pas, dans ces questions de réforme, au gré de l'impatience du public, cependant, les améliorations matérielles, dont nous parlions en commençant, ne l'absorbent pas entièrement. La convention postale conclue le 3 avril 1843 dernier avec l'Angleterre en est une preuve. Déjà une convention, réduisant de 25 pour cent la taxe des lettres internationales échangées entre la France et l'Angleterre, avait été conclue le 30 mai 1836, et par suite, le nombre annuel de ces lettres s'était élevé de 700,000 à plus d'un million. La nouvelle convention a réduit encore ces taxes de 36 pour cent, et créé des points d'échanges nombreux pour les correspondances des deux pays. Dans un remarquable rapport, publié par le *Moniteur* à la suite du traité du 3 avril, M. Dubost, sous-directeur des postes, qui avait été chargé

de suivre à Londres les négociations de ce traité, a évalué approximativement les conséquences probables de la nouvelle réduction de taxe des lettres anglaises, et ces conséquences promettent d'être des plus fructueuses pour le trésor. On trouve dans un des tableaux annexés au rapport de M. Dubost, les chiffres suivants qui ont servi de base à ces évaluations ;

| | Échanges avec la France en 1841. | | Taxe moyenne des lettres. |
|---|---|---|---|
| | Marchandises. | Nombre de lettres. | |
| Belgique, | 155,000,000 fr. | 1,[illegible]00,000 | » fr. 90 c. |
| Grande-Bretagne, | 341,000,000 | 1,029,000 | 2 22 |
| Sardaigne, | 168,000,000 | 550,000 | 1 20 |
| Suisse, | 172,000,000 | 816,000 | 1 04 |

La convention postale du 3 avril devait être et a été en effet accueillie avec une satisfaction marquée dans les deux pays.

En continuant à marcher hardiment dans la voie où elle est entrée, en faisant disparaître toutes les entraves qui gênent la circulation des lettres pour l'étranger et pour nos colonies, en abaissant jusqu'aux dernières limites du possible le tarif des taxes intérieures et internationales, l'administration des postes peut contribuer, sans sortir de sa sphère, à une œuvre grande et sociale. Si la taxe des lettres de peuple à peuple devait toujours rester ce qu'elle est aujourd'hui, le bas prix du transport des journaux quotidiens deviendrait peut-être un fait plus nuisible qu'utile, car les journaux écrits sous l'impression immédiate des événements les exagèrent, même involontairement, et exaltent les passions malgré eux, tandis que les lettres réduisent les faits à leur juste valeur. L'économie politique, bien qu'elle soit opposée en principe à l'exploitation des services en régie, aux frais de l'Etat, applaudit néanmoins de grand cœur aux développements intelligents qu'a pris en France l'institution des postes, et elle reconnaît volontiers que cette branche de l'administration peut devenir, dès que les circonstances financières le permettront, un de ses auxiliaires les plus puissants. PIERRE CLÉMENT.

## Consommation de Paris.

### I. *Boissons.*

Paris a consommé, en 1841 :

| | | |
|---|---|---|
| En vins. . . . . . . . | 970,728 | hectolitres. |
| bière. . . . . . . | 122,557 | » |
| eaux-de-vie. . . . | 47,052 | » |
| cidre et poiré. . . | 21,296 | » |

Pour le vin, c'est plus de cent litres par habitant; ce qui serait presque assez, si le liquide était également réparti, et s'il était honnête. Mais on sait qu'il n'en est pas ainsi. Il serait bien curieux de savoir combien il se fait de vin à Paris avec la quantité que nous venons de rappeler ([1]).

Il revient, à ce compte, 5 litres par an d'eau-de-vie à chaque Parisien; et comme la moitié au moins de la population se compose de femmes et d'enfants qui n'en boivent pas, il reste 10 à 12 litres à chaque individu.

### II. *Viandes.*

La consommation en viande a été :

| | | |
|---|---|---|
| En bœufs, de. . . . . . . . | 69,393 | têtes. |
| vaches, de. . . . . . . . | 22,355 | » |
| veaux, de. . . . . . . . | 67,869 | » |
| moutons, de. . . . . . . | 435,040 | » |
| porcs et sangliers, de. . | 90,036 | » |
| Viande à la main. . . . . . | 2,811,637 | kilog. |
| Abats et issus. . . . . . . . | 1,586,397 | » |
| Charcuterie.. . . . . . . . . | 1,102,750 | » |

Cette énumération aurait quelque intérêt si l'on connaissait le poids des animaux et le prix moyen de chacun de ces comestibles. Il en est de même pour ceux qui suivent.

### III. *Poissons et Volailles.*

| | | |
|---|---|---|
| Volailles et gibiers. . . . . . . . . . | 9,605,209 | francs. |
| Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards. . . . . . . . . . . . | 305,176 | kilogr. |
| Poissons d'eau douce. . . . . . . . . | 592,874 | francs. |
| Huîtres. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,323,567 | » |
| Marée (prix de vente au marché). . | 5,205,254 | » |

Ces quatre derniers articles réunis donnent pour le poisson un total presque égal à celui des volailles et gibiers.

### IV. *Condiments.*

| | | |
|---|---|---|
| Beurre. . . . . . . . . . . . . . . . | 12,285,132 | francs. |
| Huile fine. . . . . . . . . . . . . . . | 92,611 | hectol. |
| Vinaigre . . . . . . . . . . . . . . . | 18,308 | » |

([1]) Le comité vinicole porte à 500 mille hectolitres, l'eau vendue pour du vin, aux habitants de la capitale. Le chiffre est-il bien exact?

Cinq fois plus d'huile que de vinaigre, et presque autant d'huile que de beurre. En comptant, *grosso modo*, l'hectolitre à 100 kilogrammes, et le kilogogramme à 1 fr. seulement, on obtient plus de 9 millions de francs. C'est un résultat assez curieux pour une ville où la cuisine est censée être faite au beurre. Si les chiffres de l'*Annuaire des Longitudes* sont exacts, celui dont nous parlons doit comprendre, sous le nom d'huile fine, toutes les huiles qu'exploite l'industrie.

### V. *Légumes, Fruits, etc.*

Ici la statistique est bien incomplète. Elle ne donne que les

| | | |
|---|---|---|
| Œufs pour | 5,705,220 | francs. |
| Raisins | 854,069 | kilogr. |
| Fromages secs. | 1,367,020 | » |

### VI. *Grains et Fourrages.*

Nous n'avons pas de chiffres pour les farineux propres à l'espèce humaine. Mais nous savons que les animaux herbivores de la capitale consomment :

| | | |
|---|---|---|
| En foin | 6,396,899 | bottes. |
| paille | 11,387,455 | » |
| avoine | 943,912 | hectolit. |

### VII. *Combustibles.*

Outre les farineux qui sont un article de première importance dans la consommation parisienne, nous aurions beaucoup d'autres lacunes à signaler, celle des combustibles surtout, qui entrent encore dans la capitale en quantité notable. Le *Dictionnaire du Commerce* (art. HOUILLES) rapproche des chiffres desquels il résulterait que la consommation de la houille, à Paris, était en 1832 de un million d'hectolitres, de moitié moins en 1820, et de un million 400 mille avec la banlieue ; ce qui n'était encore à cette époque que le quinzième de la consommation de Londres. Il y a tout lieu de penser que la consommation a pu doubler depuis dix ans. Le même *dictionnaire* (art. BOIS), portait la consommation parisienne à 1,100,000 stères pour le bois, et à 1,000,000 de voies ou double hectolitre pour le charbon de bois.

M. Louis Millot a calculé, à l'occasion du projet de loi des fortifications, le montant détaillé de ce qu'il faudrait à Paris et à sa banlieue en cas de siège. Ce nouveau point de vue de la consommation parisienne ne manque pas d'intérêts. (Voy. ce rapport publié par Paulin.) Voici ce qu'il faudrait à un million d'habitants pendant cent jours, ou à douze cent mille habitants pendant quatre-vingts jours.

| | |
|---|---|
| Grains, pain et farineux alimentaires. . | 24,333,760 |
| Boissons et liquides. . . . . . . . . . . | 42,946,500 |
| Comestibles (viandes). . . . . . . . . . | 21,631,480 |
| Combustibles. . . . . . . . . . . . . . . | 17,016,000 |
| Fourrages. . . . . . . . . . . . . . . . | 15,870,000 |
| Sel, beurre, objets divers . . . . . . . | 8,736,000 |
| Conserves, salaisons. . . . . . . . . . . | 21,078,000 |
| Total. . . . . . . . | 151,613,740 |

Ainsi 151 millions de francs seront dépensés en 80 jours par la population et la garnison; et 690 millions en un an.

Dans le chiffre des farineux, le froment entre pour les deux tiers; le riz, les fécules, les légumineux, les menus grains pour le reste. Les boissons comprennent les huiles et le vinaigre. Sous le titre de conserves et salaisons on a compris aussi la volaille, le poisson, le lait, les légumes secs, l'épicerie.

***

## PRÉVOYANCE ET CHARITÉ.

### Des Institutions favorables aux classes laborieuses.

J.-B. Say a défini la prévoyance : — « Le sacrifice de « la tentation du moment au bien-être de l'avenir. » Tel est en effet le seul principe auquel on puisse demander l'amélioration efficace et durable de la condition matérielle des classes laborieuses.

L'esprit de prévoyance doit être chez l'individu, chez l'ouvrier, avant que la société vienne à son secours. Si elle prend l'initiative, si elle prévoit la misère, — elle crée le paupérisme, — elle transforme en mendiants ceux qu'elle soulage, — elle démoralise ceux qu'elle nourrit au nom de la charité.

Ce que la société doit aux classes ouvrières, c'est l'instruction, qui développe l'intelligence et rend les bras agiles; ce sont des lois qui assurent la liberté du travail et qui en conservent les fruits; ce sont, enfin, des impôts assez légers, qui n'atteignent que le revenu, sans toucher au capital, c'est-à-dire qui ne rendent pas impossibles certaines consommations nécessaires à l'entretien et au développement des facultés physiques et intellectuelles, qui sont le *capital* du travailleur. Pour le reste, pour tirer parti du présent et préparer l'avenir, l'ouvrier doit être le principal, sinon le seul artisan

de son bien-être ; dans cette voie, la société peut bien l'aider, l'encourager dans ses efforts, lui applanir quelques difficultés, lui garantir même les avantages qui sont le but plus ou moins éloigné des sacrifices qu'il s'impose : — mais rien de plus.

Malheureusement, ces principes si vrais et si sages, rappelés par J.-B. Say, ont été le plus souvent méconnus : longtemps en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, on a fait de la *charité* à peu près exclusive, et peu au point de *prévoyance*. On a beaucoup demandé à l'aumône plus ou moins libre ; quand les dons volontaires n'étaient pas suffisants, on les a rendus obligatoires ; on a créé des impôts qui ont été souvent de lourdes charges pour les travailleurs laborieux ; puis, avec tout cela, on a offert des primes à la paresse, à l'hypocrisie, au mensonge, au vice ;—mais on n'a pas diminué les misères anciennes ; — on n'a fait qu'en créer de nouvelles.

La fermeture des couvents, qui entretenaient une armée si nombreuse d'oisifs, la plupart valides, n'a pas suffi, à beaucoup près, à faire disparaître les misères, fausses ou volontaires, que la charité inintelligente des communautés religieuses avaient fait naître. Aujourd'hui encore, dans notre pays, le budget légal et officiel du paupérisme se monte à près de SOIXANTE MILLIONS (dont près de *cinquante* sont absorbés par les *hôpitaux* et *hospices* et une dixaine par les *bureaux de bienfaisance*) ; et il s'en faut de beaucoup que dans la répartition qui en est faite, tous les deniers de cette belle liste civile des pauvres aillent à leur adresse et soulagent de véritables misères. Les *hopitaux* ne reçoivent pas à beaucoup près tous les malades qui demandent à y entrer ([1]), ou ne les gardent pas assez longtemps pour les

([1]) Malgré le texte formel de la loi et les ordres réitérés de l'administration supérieure, on refuse encore dans beaucoup d'hôpitaux de recevoir les malades venus de la campagne, c'est-à-dire les plus nombreux et ceux qui manquent le plus des secours de la science. Une très remarquable correspondance s'est établie à ce sujet entre un ancien ministre, M. Hyde de Neuville, et M. le ministre de l'intérieur ; tout en rendant pleine justice aux sentiments honorables qui l'ont dictée de part et d'autre, nous ne pouvons nous empêcher de

guérir complètement ; les ***hospices gratuits*** sont envahis par la faveur (¹) et n'ont pas une place à donner pour dix demandes qui leur sont adressées ; les ***bureaux de bienfaisance*** gaspillent l'argent qu'ils reçoivent pour les pauvres, en frais d'administration qui ne coûtent pas moins de 24,3 0/0 (2 fr. 50 de frais par secours de 10 fr. 35 en moyenne ! — (Voy. tableau 24, des ***Documents statistiques*** sur la France) ; — voilà ce que sait faire la charité ! — Voyons maintenant ce que peut la ***prévoyance.***

A Paris, 165 ***sociétés de secours mutuels*** comptant 15,280 membres (compte-rendu pour 1840), reçoivent d'eux des cotisations variables de 1 à 3 fr. par mois, et leur assurent des secours quotidiens en cas de maladie, un convoi décent en cas de mort, et la plupart, mais non pas toutes, des pensions pour la vieillesse et les infirmités. L'administration de ces sociétés est gratuite, tous les secours qu'elles distribuent vont directement à leur destination, et ne soudoient ni l'oisiveté volontaire, ni la mauvaise conduite ; loin de là, par la surveillance continuelle qu'elles exercent sur leurs membres, par les conditions qu'elles imposent aux aspirants nombreux de leurs fonctions électives, elles propagent les habitudes d'ordre, d'économie et de loyauté, qui sont les véritables éléments d'une amélioration sérieuse du sort des travailleurs (²).

Des résultats analogues sont obtenus par les ***sociétés de compagnonage***, dont les relations étendues permettent d'assurer à leurs membres des secours de route et

conclure des faits mêmes qu'elle relate, que le gouvernemeut, malgré la puissance de ses moyens d'action, malgré l'appui de la loi et celle de la raison, ne peut faire respecter partout les droits du malheur, et qu'il y a des gens dont l'esprit étroit ne permet pas à leur charité de franchir les limites de la commune, et pour lesquels la famille des pauvres est divisée en deux branches dont l'une n'est rien et l'autre tout.

(¹) « Dans l'état actuel de la société, que de *protections* ne faut-il pas, le plus souvent, pour entrer dans un hospice. » — Lettre de M. Hyde de Neuville, ancien ministre.

(²) Consulter sur ce point l'excellent ouvrage de M. Villermé sur l'*état physique et moral des ouvriers*, t. II, et la brochure de M. Chemin Dupontès intitulée : *Jean Lerond à ses amis les ouvriers.*

du travail dans les différentes villes du *tour de France.* Ici encore la *prévoyance individuelle* fait tous les frais d'une vaste organisation, et le dévouement ainsi que l'habileté des fonctionnaires élus pourvoient, à la satisfaction de tous, à l'accomplissement de mille devoirs administratifs et de police d'une grande délicatesse.

Sans doute, des abus graves se sont introduits dans ces différentes sociétés, des lacunes fâcheuses existent dans leur organisation; mais combien n'est-il pas facile de se convaincre, en recherchant les causes, que ces abus, que ces lacunes, tiennent uniquement à l'état d'isolement et d'abandon dans lequel on a laissé vivre ces sociétés, dans les statuts desquels on trouve les germes d'un excellent code du travail et des travailleurs.

L'insolvabilité d'un grand nombre de sociétés de secours vient uniquement de leur division et de la faiblesse numérique de leurs membres, ainsi que M. Villermé l'a parfaitement démontré ([1]); mais quoi de plus simple que de les réunir, de réviser leurs règlements et d'accroître leurs ressources en divisant leurs risques sur un plus grand nombre de têtes.

De même pour les sociétés de compagnonage. Les torts qu'on leur reproche proviennent de leur division et de l'insouciance de l'administration à leur égard. Ils se battent, ils s'égorgent parce qu'il y a plusieurs sociétés, plusieurs *devoirs*; mais il est possible d'opérer une réunion que les ouvriers désirent eux-mêmes, et qui serait accomplie déjà si l'on y avait un peu aidé. Même inconvénient et même remède pour l'*interdit* que les compagnons prononcent quelquefois contre des chefs d'industrie, pour des causes plus ou moins légitimes, et qu'il est facile d'éviter en combinant l'organisation des compagnons avec la précieuse institution des prud'hommes. Un illustre administrateur, un homme d'état, dont les successeurs ne sauraient trop étudier et suivre les traditions, M. le comte Chaptal, a déjà conseillé ([2]) cette fusion des prud'hommes et du compagno-

([1]) *De l'état physique et moral des ouvriers*, t. II, p. 181 et suiv.
([2]) *De l'industrie française*, t. II, p. 316.

nage, ou du moins de ses formalités essentielles : l'*embauchage*, le *levage d'acquit*, la *direction ultérieure* des ouvriers et la délivrance de *secours de route*. On ne conçoit pas ce qui peut arrêter si longtemps la réalisation de vues aussi sages et aussi pratiques.

Dans tout ceci, on le voit, c'est l'individu, c'est la *prévoyance volontaire* qui a pris l'initiative, et bien que les avantages ne soient pas tout à fait aussi complets que l'on pourrait peut-être le désirer, ils sont de beaucoup supérieurs cependant à ce que la charité la plus ingénieuse pourrait faire. L'intervention sociale peut perfectionner encore, sans contredit ; elle peut encourager, faciliter, surveiller ; mais elle ne doit pas agir directement : — les commis gâtent tout.

Après les sociétés de secours mutuels et de compagnonage, qui ne reçoivent guère dans leurs rangs que des ouvriers de métiers, des artisans et pas d'ouvriers de manufactures, on doit parler des *caisses de prévoyance* fondées par les directeurs de grands établissements industriels en faveur de leurs ouvriers. Ces caisses sont malheureusement peu nombreuses et assez pauvres. Elles se remplissent, non par des cotisations régulières, mais par des retenues accidentelles, le *sou de pièce*, par exemple, dans les fabriques de Normandie, ainsi que par le produit des amendes infligées pour contraventions aux règlements intérieurs, et par une subvention des chefs de la fabrique.

Aussi imparfaitement dotées, les caisses ne peuvent accorder que de bien faibles secours aux ouvriers, et seulement en cas de maladie ; c'est plutôt de la *charité* que de la *prévoyance*.

Il en est autrement dans certaines industries spéciales, comme les chemins de fer, dont tous les agents se soumettent d'un commun accord à des retenues proportionnelles sur leurs salaires ou appointements, et se créent ainsi par leur prévoyance des droits à des secours en cas de maladie ou d'accidents, et à une pension de retraite pour leurs vieux jours.

Une autre industrie, celle des mines, est entrée depuis plusieurs siècles dans les voies de la prévoyance.

Les accidents nombreux qui menacent à chaque instant la vie du mineur ont éveillé partout la même sollicitude et fait recourir partout aux mêmes mesures de prudence. Outre les précautions imposées comme obligatoires dans la direction et la conduite des travaux d'exploitation, on a créé près de chaque mine des *caisses de secours* remplies au moyen de subventions régulières des exploitants, et des retenues effectuées sur les salaires ; sans être obligatoires, cette dernière mesure est cependant à peu près générale.

La loi (décret du 3 janvier 1813) ayant mis à la charge des exploitants les frais de médecins et de médicaments en cas de blessure, on joint d'ordinaire à cette ressource une somme fixe, par puits exploité, plus une retenue de 1 à 2 p. °/₀ sur les salaires. Avec les fonds ainsi obtenues, on alloue aux blessés *malades* (¹) traités à domicile, des secours quotidiens pendant un temps déterminé ; quand le traitement a lieu à l'hospice et que la misère est réelle dans la famille du blessé ou du malade, on applique à la femme et aux enfants les sesecours destinés au mari. En cas de décès, une somme fixe de 50 à 100 francs est immédiatement payée à la famille pour subvenir aux premiers besoins ; les frais d'inhumation sont au compte des propriétaires ; la caisse paie en outre à la veuve une pension de 50 centimes par jour pendant toute la durée de sa viduité, plus 25 centimes par tête d'enfant jusqu'à l'âge de 12 ans. L'administration de la caisse a lieu d'ordinaire par un conseil de famille élu par les ouvriers et présidé par le directeur de la mine (²).

Ces combinaisons que l'on ne trouve pas, il faut le dire, dans toutes les mines, ont été complétées encore en Belgique, où l'industrie de la houille est dans les conditions toutes particulières. A côté de la *caisse des blessés* qui appartient à chaque mine, on a crée des

(¹) C'est plus que ne dit la loi, qui ne s'occupe que des blessures reçues dans le travail; cela devient alors de la prévoyance.

(²) V. au *Moniteur* du 10 juin 1843, de curieux détails sur l'organisation de la caisse *de secours et de prévoyance* des mines communales de Rancié (Ariége).

*caisses communes* établies dans chaque bassin houiller et comprenant toutes les exploitations du bassin. Ces caisses communes sont destinées à venir au secours des caisses spéciales, lorsque celles-ci sont trop fortement chargées ou qu'il faut continuer les secours au-delà du temps ordinaire. Tous les directeurs des mines qui ont accepté les statuts des caisses communes approuvées par arrêté royal, versent dans cette caisse une subvention égale à la retenue exercée sur les salaires des ouvriers, qui n'obtiennent d'ouvrage qu'à la condition de se soumettre à ce prélèvement : les chambres belges et les conseils provinciaux accordent en outre des subventions que grossissent encore des dons particuliers. En somme, la situation de ces caisses est excellente, et les services qu'elles rendent incontestables.

L'administration belge mérite des éloges pour avoir su faire revivre et avoir étendu de cette manière le principe du décret impérial du 26 mai 1813, fondateur de la *caisse de prévoyance* du département de l'Ourthe.

En France nous avons été plus oublieux des traditions impériales, et bien qu'il soit facile d'organiser sur le même plan des *caisses de prévoyance* pour les bassins du nord et de la Loire, on n'a rien fait depuis l'ordonnance royale du 25 juin 1817, qui fondait une caisse de secours à Rive-de-Gier, mais qui oubliait dans son organisation l'élément essentiel : la retenue volontaire sur la journée de l'ouvrier. Cette faute, le décret impérial ne l'avait pas commise ; il laissait bien aux ouvriers la liberté de ne pas se soumettre aux retenues, mais à ceux-là il n'accordait strictement, en cas de blessure, que les secours de médecins et de médicaments, et les privait de tous les autres, c'est-à-dire de la pension pour eux et pour leurs enfants. Cette faculté d'option a été confondue à tort avec l'absence des retenues : elle en diffère complètement et peut produire d'excellents effets, car elle laisse à la prévoyance le mérite d'être volontaire : condition essentielle de toute institution véritablement efficace pour améliorer tout à la fois la condition morale et matérielle des classes laborieuses.

Telles sont les *institutions de prévoyance* dues aux

travailleurs eux-mêmes ou à de grands chefs d'industrie agissant pour leurs ouvriers. Les imperfections qu'il est possible de leur reprocher ne tiennent, nous le répétons, qu'à leur isolement et à l'absence de tout encouragement.

Ces institutions, on l'aura observé sans doute, ont pour but principal, sinon unique, de venir au secours de l'ouvrier dans les besoins fortuits que la maladie lui fait éprouver. Si quelques sociétés vont au-delà, il est rare qu'elles réussissent. Les unes étendent les secours aux cas de chômage, et se trouvent parfois conduites sur ce terrain glissant à commettre de grandes erreurs, à encourager des coalitions et des interdits contraires à la loi; d'autres veulent assurer des pensions et tombent tôt ou tard dans l'insolvabilité, parce que leurs ressources sont insuffisantes et leurs calculs mal établis. Ces abus sont réels, et nous ne les dissimulons pas; mais nous croyons qu'ils peuvent être facilement prévenus : le premier, par une surveillance plus active et plus sérieuse confiée aux prud'hommes; le second, par une séparation bien nette entre les fonds de secours et ceux des pensions, et par la réunion aussi complète que possible de tous les ouvriers de même profession en une seule société.

La mutualité qui sert de base à toutes ces sociétés n'est avantageuse, on ne saurait trop le dire, qu'à la condition d'être appliquée très largement, de comprendre un grand nombre d'individus dans le même œuvre; c'est sur ce principe, compris de cette manière, que reposent les combinaisons du projet de *Caisse nationale des Pensions de retraite pour les Ouvriers des deux sexes*, dont il a été plusieurs fois question dans les journaux depuis quelque temps. Cette institution, si l'on parvient à la fonder, peut rendre les plus grands services à la classe ouvrière et à la société elle-même; elle suppléera heureusement à l'insuffisance des sociétés de secours mutuels à l'égard des pensions, et augmentera parmi les classes laborieuses les sentiments d'ordre qui assurent le repos de la société, et les habitudes de prévoyance qui préparent un avenir aux individus.

L'auteur de la présente notice n'ignore pas que ce projet de caisse de pensions a été l'objet de vives attaques formulées en même temps au nom de la morale et de la science; il ne discutera pas ici des objections qu'il ne croit pas fondées, il se réserve de les examiner plus tard et sur un terrain plus convenable; il proteste seulement contre les reproches adressés à l'œuvre à laquelle on a bien voulu l'admettre à coopérer, d'élever autel contre autel et de constituer une concurrence aux caisses d'épargne.

Quand on voit parmi les fondateurs d'une société de prévoyance des hommes d'État et des économistes comme MM. Molé, Gasparin, Passy, Michel Chevalier; quand leurs efforts sont appuyés en pleine Académie par des savants comme MM. Charles Dupin et Blanqui, on ne peut admettre que l'entreprise fondée et soutenue par de tels hommes soit contraire à la science et hostile à une institution aussi précieuse que les caisses d'épargne.

Non, la *Caisse des Pensions de retraite* n'est pas et ne peut jamais devenir une concurrence pour les *Caisses d'épargne*, car c'est tout autre chose.

Les caisses d'épargne rassemblent des économies dont la moyenne est assez élevée (142 fr. par versement) pour en former des capitaux; elles constituent des dots et servent de point de départ à une foule de petits établissements, de petites entreprises commerciales ou industrielles qui, dans la pensée de ceux qui les forment, doivent conduire beaucoup plus loin qu'à une maigre pension viagère dont le maximum est fixé à 500 francs.

La caisse des retraites a un but moins élevé et des prétentions plus modestes. Avec des cotisations qui, placées à la caisse d'épargne, seraient sans importance et que la moindre maladie suffirait à dévorer, elle assure à l'ouvrier un morceau de pain pour ses vieux jours, elle le sauve de l'hôpital et lui permet de mourir au milieu de sa famille sans être une charge trop lourde pour elle; voilà tout.

Si, pour fonder cette caisse, on demande quelque

chose à l'Etat, ce n'est que sa puissante garantie, et encore la lui paie-t-on au centuple en lui fournissant à long terme des capitaux qui peuvent servir à l'exécution de grands travaux d'utilité publique; mais avant tout, la base essentielle de l'institution, c'est la *prévoyance individuelle et volontaire* de l'ouvrier, chez lequel on soutient et l'on rehausse ainsi le sentiment de sa propre dignité ([1]).

Ceci terminera la notice que nous avons été chargé de faire sur les *établissements de prévoyance en faveur des classes laborieuses*.

En commençant, nous avons montré combien étaient incomplètes les œuvres de la *charité;* si nous ne sommes pas demeuré au-dessous des convictions qui nous animent, nous avons montré ensuite combien les combinaisons de la *prévoyance* étaient plus habiles, plus complètes, comme elles se prêtaient mieux à mille circonstances, comme elles atteignaient plus directement leur but et comme il serait facile de les multiplier et d'en assurer les effets tout en en détruisant les abus.

Suivant quelques personnes, nous aurions dû mentionner, pour être complet, les *monts-de-piété* et les sociétés de patronage; tel n'a pas été notre avis. A nos

([1]) Les *Asiles* comme les *Ménages* ou *Ste-Périne*, dans lesquels on entre en payant une pension, appartiennent au même ordre d'institution de prévoyance que la caisse des retraites, et c'est avec raison que M. de Rémusat, ancien ministre de l'Intérieur, recommandait ces établissements dans sa belle circulaire du 6 août 1840, sur *le paupérisme et la charité légale*. [Le texte en est reproduit dans l'excellent recueil de M. le baron de Watteville, intitulé : *Législation charitable.*] Nous trouvons cependant aux asiles plusieurs inconvénients; d'abord, le prix de la pension, qui est fort élevé, ce qui est un obstacle pour beaucoup d'ouvriers; ensuite l'isolement dans lequel ils placent ceux qu'ils reçoivent, et qui renoncent en y entrant à tous les liens de famille, à presque toutes leurs anciennes amitiés. En généralisant le système, on arrive à ceci, que les pères ne songent qu'à amasser la dot considérable qui doit leur ouvrir l'*asile*, et que les enfants s'en reposent sur la prévoyance de leurs auteurs du soin d'acquitter la dette que la nature et la société leur imposent. Sous ce double rapport, les pensions viagères, dont la modicité fait un besoin de la vie de famille, nous semblent préférables aux asiles, parce qu'elles entretiennent au lieu de les détruire les sentiments moraux qui unissent un père à ses enfants; ce qui nous porte à conclure que les asiles sont bons pour les vieillards sans famille, comme les *Invalides*, mais que, pour tous les autres, la pension est de beaucoup plus convenable.

yeux, les monts-de-piété prêtant à intérêt et sur nantissement, ne sont que des maisons de banque ayant le privilège de faire l'usure ; et quand ils prêtent gratis, ce sont des *établissements de charité* mais non de *prévoyance*. Il en est de même des sociétés de patronage et des colonies agricoles ; elles sont fondées et soutenues par souscriptions et deviennent, suivant leur régime intérieur, des établissements de charité ou des prisons, mais rien autre chose. Leur utilité est réelle, et l'*Annuaire* leur a consacré des études spéciales, mais elles ne rentraient pas dans notre sujet, car on n'y observe pas le principe de J.-B. Say : — On n'y demande pas à ceux qui entrent, quels sacrifices ils se sont imposés pour se créer des droits aux secours qu'ils vont recevoir. AD. BLAISE (des Vosges).

---

## LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Depuis quelque temps, et à l'occasion des études plus sévères qui ont pu être faites sur l'état de nos finances, l'attention publique a été attirée de nouveau vers les Caisses d'épargne. Des doutes hasardés sur l'excellence de l'institution en elle-même, des inquiétudes vagues et peu fondées, des prévoyances tardives, toujours vides de solutions ; puis, des apologies emphatiques et maladroites, voilà plus qu'il n'en faut, dans notre pays, pour compromettre gravement l'une des plus belles créations économiques de l'époque, si les amis sincères et dévoués de l'ouvrier ne se jettent point au travers des impressions fâcheuses pour les combattre énergiquement. Convaincu de l'utilité infinie de la Caisse d'épargne, témoin attentif et fort calme des admirations trop ardentes peut-être qui l'accueillirent en 1818, nous qui l'avons suivie pas à pas dans ses heureux développements, nous venons ici la défendre, non point avec les élans d'une philanthropie sentimentale, mais à l'aide des principes les plus incontestables de la science économique. Après avoir tracé rapidement l'histoire du bien qu'elle a produit, nous exposerons quelques vues très simples sur les moyens de la rendre plus féconde encore.

On ne sait précisément à qui faire honneur de la première pensée des Caisses d'épargne, ni quel lieu vit leurs commencements. Est-ce Hambourg ? est-ce Genève ? Les établissements de ce genre que possédaient ces deux villes, à la fin du dernier siècle, étaient encore faibles et imparfaitement organisés. L'Angleterre,

en 1798, tenta sans aucun succès de les fonder sur une grande échelle, mais le prêtre écossais *Henry Duncan* fut plus heureux vers 1810; il présenta des plans mieux conçus, et dès lors les Caisses d'épargne se multiplièrent rapidement dans toute la Grande-Bretagne. Six ans après, nous ne soupçonnions pas encore leur existence, lorsque feu Eusèbe Salverte nous la révéla dans une brochure trop peu répandue. M. Charles Malo, en 1818, exposa l'organisation des caisses anglaises (¹), et demanda avec instances qu'on en dotât notre pays; bientôt après, M. Costaz vint seconder les efforts de ces hommes honorables, et enfin, le 15 novembre de la même année, les administrateurs de la Société royale d'assurances ouvrirent solennellement à Paris la première Caisse française. Le duc de Liancourt, ce digne homme qui disait : — Il faut attacher son nom à tout ce qui se fait de bon et d'utile, — fut élu président. Vingt premiers fondateurs souscrivirent pour 1,000 fr.; la Banque de France en donna 9,000; d'autres bienfaiteurs réunirent 150,000 fr.; deux gouverneurs de la Banque prirent sur leurs honoraires, l'un, M. J.-C. Davilliers, 32,000 fr.; l'autre, M. d'Argout, 10,000, pour aider à la construction du local commode où ce bel et noble établissement est installé aujourd'hui. On rapporte de Tronchin, fils du célèbre médecin genevois, un trait magnifique de générosité en ce genre. Voulant inspirer plus de confiance dans la Caisse d'épargne, il hypothéqua toute son immense fortune au profit de l'institution languissante, et s'engagea à fournir 1,100 fr. pendant vingt ans, pour subvenir aux frais d'administration.

La presse française seconda merveilleusement les intentions excellentes des fondateurs; elle ne cessa, elle ne cesse encore de présenter avec soin, chaque semaine, les mouvements de dépôts et de retraits, et ce mode si simple mais très persévérant de recommandation, a exercé la plus heureuse influence sur les esprits. Des hommes de talent, parmi lesquels il faut citer MM. Lemontey, le duc de Liancourt, de Gérando, Charles Dupin, Francœur, Jomard, Navier, Batelle, Félix Bodin, Juvigny, ont publié de petits ouvrages qui, répandus à profusion, devaient populariser la Caisse et inspirer le goût de l'épargne. Nous n'oublierons point les services rendus par M. Benjamin Delessert président actuel, ni ceux de M. Prévost, agent général, qui la dirige avec une rare habileté, après l'avoir savamment organisée; sa comptabilité est un véritable chef-d'œuvre dans une matière où les plus minutieux détails, multipliés à l'infini, ouvraient des chances perpétuelles d'erreurs : eh bien! pas une seule réclamation, pas un seul centime qui vienne dé-

(¹) *Panorama de l'Angleterre.*

ranger les balances formidables au dernier jour de chaque exercice! Tandis qu'un très petit nombre d'ecclésiastiques redoutaient ce que l'un d'eux nomma *un nouvel encouragement à l'avarice*, les prélats français se déclarèrent pour la Caisse d'épargne; plusieurs même s'inscrivirent sur les listes de souscription. Le gouvernement papal en fonda une à Rome. Un rescrit du Souverain Pontife, publié au commencement de cette année, renferme les paroles suivantes, bien propres à rassurer quelques consciences timorées : « Il ne faut pas voir dans cette institution le seul avantage matériel, mais celui qu'en tirent la religion et les bonnes mœurs. Le jour du repos sera mieux sanctifié, parce qu'on épargnera l'argent dépensé au jeu et à l'ivrognerie. Les enfants recevront de meilleurs exemples; l'honnête artisan ne tendra plus la main, aux jours de détresse ; les délits diminueront, car *la misère et la faim conduisent au mal.* Dieu, qui est la charité même, bénira cette *sainte* institution; lui qui est la source de tout bien, en fera sortir un bien nouveau. »

Les Caisses départementales ne tardèrent pas à se multiplier. Sur quatre-vingt-six départements, trois seulement n'en possédaient pas encore en juillet de cette année. Trois cents villes françaises ont leurs Caisses, avec pareil nombre à peu près de succursales. Le Bas-Rhin compte dix Caisses; Hérault, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, huit; Aisne, Calvados, Manche, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, sept; Charente-Inférieure, Eure, Ille-et-Vilaine, Nord, Vaucluse, six; Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Finistère, Loiret, Maine-et-Loire, Meurthe, Oise, Seine-et-Marne, Vosges, Yonne, cinq. Une petite ville intelligente et laborieuse, qui, hier encore, n'était qu'une humble bourgade de la Drôme, *Dieu-le-fit*, a un solde de 25,000 fr. à la caisse des dépôts et consignations. — Paris, dans les dernières semaines de 1818, reçut des déposants 54,000 fr. En 1819, les versements s'élevèrent à 980,000 fr. De là à 1833, la moyenne, sans notables oscillations, est de 4 millions par année; mais en 1834, les versements montent tout-à-coup à 17 millions, et 1842 en compte 39. En sorte que pour Paris seulement, le total des sommes déposées en vingt-quatre ans s'élève à 350 millions, ce qui permet de supposer, en l'absence de documents précis, que jusqu'ici l'apport général, pour toute la France, a dû égaler un milliard. L'encaisse actuel pour toute l'Europe est évalué à 1,500 millions.

Les avantages moraux qui résultent de ces faits brillent d'une telle évidence, qu'il est superflu de les démontrer : laissons aux esprits malades la triste satisfaction de s'ingénier à ne rien voir, ou de s'accrocher petitement à quelque détail particulier, contre lequel ils ont heurté peut-être. Toutefois, il est bon de ne point

négliger l'erreur, si petite qu'elle soit, dès qu'elle a la prétention de s'imposer publiquement : le plus superbe navire court danger dès que la larve d'un pauvre insecte lui perce les flancs. On a donc accusé la Caisse d'épargne de..... surexciter le vol domestique; mais on oublie de citer aucune preuve à l'appui de ce grief, si ce n'est que les maîtresses de maison l'articulent. Nous portons en général grand respect à cette puissante autorité, cependant il nous semble qu'avant l'invention des Caisses d'épargne, les servantes avaient donné lieu à beaucoup de plaintes de la même nature. Ce sont pourtant des écrivains d'un grand mérite et d'un remarquable talent qui ont imprimé cela! Ils ont dit encore que la Caisse d'épargne était la caisse générale des coalitions et des émeutes, parce qu'aux temps de trouble elle rend plus qu'elle ne reçoit. Or, ce reproche est plus injuste et plus déraisonnable que l'autre, s'il se peut; il est évident, en effet, qu'alors l'ouvrier économe ne dépose point, parce que ne gagnant rien, il ne saurait économiser; et s'il ne travaille pas, il faut bien, pour vivre, qu'il emprunte à sa petite réserve. Le même phénomène se présente pendant les crises commerciales, les épidémies, et alors la Caisse, comme aux temps de troubles politiques, remplit précisément l'une des parties les plus importantes de sa bienfaisante mission.

Tout a été dit sur les avantages économiques de la Caisse d'épargne, en ce qui concerne le déposant : avoir à sa portée un placement sûr et avantageux pour les plus humbles économies; savoir qu'elles fructifient à dater du jour même de l'inscription sur le livret; les retrouver constamment disponibles en totalité ou par portions, n'est-il pas vrai que c'est là une belle solution d'un beau problème? L'accumulation stérile d'imperceptibles épargnes n'exigerait-elle pas de longues années avant de réunir une somme assez élevée pour trouver placement par les voies ordinaires, avec des termes de remboursement déterminés, et des chances de perte qu'aucun emprunteur ne saurait garantir? Ces espérances que l'on fondait sur l'établissement des Caisses d'épargne, et qui excitèrent un véritable enthousiasme, l'évènement les a-t-il donc démenties? Et si les classes pauvres, en vingt-quatre ans, lui ont confié plus d'un milliard, lui fera-t-on un crime d'avoir atteint son but? Mais les avantages économiques, accidentels et permanents qu'en a tirés la société en général, sont encore trop imparfaitement compris, sans quoi l'on se préoccuperait moins des sacrifices fort légers qu'ils entraînent, et l'on chercherait plus activement à résoudre la seule et unique difficulté sérieuse qu'on leur oppose, c'est-à-dire la demande éventuelle d'un remboursement total, instantané.

Après le développement des intelligences et de la capacité productrice, le premier, le plus grand intérêt économique des

peuples, est la formation incessante des capitaux. Ils naissent de l'accumulation de ce qui s'épargne sur les bénéfices. Ainsi, de siècle en siècle, à force de labeur patient, au travers des évènements malheureux et des fléaux destructeurs, la France est parvenue, noble et courageuse ouvrière, à créer la somme inconnue mais énorme, de richesses immobilisées ou disponibles qui composent aujourd'hui son capital total, et dont tous, plus ou moins, nous jouissons maintenant en héritiers ingrats. Quelle que soit l'évaluation conjecturale qu'on veuille donner à cette masse de capitaux, elle est encore insuffisante aux besoins du pays, tout le prouve, et c'est là le triste effet des malheurs, des erreurs et des fautes du passé comme du présent. Tout ce qui provoque, favorise, facilite l'accroissement du capital est donc excellent en soi, est donc un bienfait pour la société. Quiconque, sacrifiant à de sages pensées d'avenir la satisfaction d'une simple fantaisie actuelle, épargne un franc sur les bénéfices de son propre travail, s'enrichit d'abord et rend ensuite service à son pays. Personne n'ignore, en effet, que tout bénéfice industriel résulte de l'action heureusement combinée de trois forces productives : *l'intelligence* qui prépare, organise et dirige; *le capital* qui pourvoit aux avances; *la main-d'œuvre* qui exécute ; mais si, de ces trois agents, le capital est le plus rare, il se loue plus cher, et prélève en conséquence la plus forte portion du profit; d'où il suit que la formation de tout capital nouveau tend constamment à rétablir l'équilibre, et à améliorer la position des deux autres agents. Ce nouveau capital rendra possible une nouvelle somme de travail qui engendrera lui-même d'autres bénéfices et d'autres capitaux. Aussi, croyons-nous fermement qu'après les soins que nécessitent et leur amélioration morale, et leur dignité parmi les nations, la première pensée des peuples doit être de rechercher opiniâtrement, d'organiser sans relâche tout ce qui est de nature à accroître leur capital, comme de faire disparaître de leurs institutions ce qui lui ferait obstacle. Pour l'observateur attentif, la multiplication des Caisses d'épargne et de leurs succursales, jusqu'au fond des campagnes, rentre évidemment dans cette règle de conduite sociale dont personne n'oserait sans doute contester la justesse.

Par avantages généraux, mais accidentels, nous entendons deux faits d'importance inégale, sur lesquels l'établissement des Caisses a déjà exercé une influence aussi heureuse qu'elle est notoire. Longtemps le trésor public a été en compte courant avec la Banque de France. Le trésor puisait largement dans les caves de cette grande maison de commerce, et la bonifiait d'une somme considérable d'intérêts annuels. Alors, la Banque n'escomptait qu'à certains jours, et n'accordait ses fa-

veurs qu'à un petit nombre d'amants dont elle se plaisait à accroître l'opulence. Dès que le trésor put trouver dans les Caisses d'épargne les ressources qui sont accidentellement nécessaires aux besoins du service, il cessa d'emprunter à la Banque, et celle-ci, pour retrouver la somme d'intérêts qui lui échappait, s'humanisa tout-à-coup au profit de sa réserve et de ses dividendes; elle élargit le cercle de ses escomptes, elle escompta tous les jours. C'est ainsi que la vertu des pauvres (l'économie est surtout une vertu chez eux) a rendu au commerce de la capitale des services dont ils ont eux-mêmes ressenti les heureux effets, par suite d'un plus rapide mouvement imprimé aux affaires; et sous ce dernier rapport, la Caisse d'épargne a été encore utile même aux ouvriers qui ne peuvent ou ne veulent point y placer. Qui sait ce qu'une somme plus considérable de dépôts organisés ensuite avec cette sage hardiesse financière que le temps nous enseignera, et qui n'exclut point la prudence, amènerait de changements favorables dans l'état actuel du crédit commercial!

D'un autre côté, si la thésaurisation fut peut-être jadis, comme elle l'est encore en quelques contrées, une nécessité douloureuse, elle n'offre aujourd'hui chez nous qu'une manie très nuisible à l'intérêt général et privé. Il y a beaucoup trop de ces petits trésors auxquels, ainsi que le conseillait judicieusement Horace à son avare, on pourrait substituer une pierre, sans aucun inconvénient. Beaucoup d'objets en métaux précieux, aussi bien que le numéraire, qui se trouvent dans cette situation improductive, doivent composer une valeur énorme chez un peuple que l'on dénombre pour trente quatre millions. Quelle femme des classes moyennes, qui de nous peut-être ne met soigneusement à part d'inutiles colifichets dont ne jouit pas même la vanité, ou bien une ou deux de ces pièces d'or qui, à peine échappées du monnayage, disparaissent si brusquement de la circulation? Cet innocent enfantillage, cependant, s'il pouvait avoir un terme, ajouterait aussitôt à l'aisance de quelqu'un sans nuire à la nôtre, ou donnerait du pain à quelqu'un qui peut-être en manque. Les Caisses d'épargne, en se multipliant, peuvent seules faire disparaître la manie de la thésaurisation. Il y a à peine quatre ans, lorsqu'on démonétisa les pièces duodécimales, le gouvernement crut exagérer les prévisions, en comptant sur 25 millions de cette monnaie, dans l'Ouest : il y en avait plus de 90! et nul ne peut dire combien de pièces de cinq francs, après l'échange, après l'agiotage surtout, sont immédiatement rentrées sous terre. Nul ne sait ce qui dort, en petites pièces, au fond de l'armoire de nos ménagères de village, en attendant que s'arrondisse la petite somme destinée à l'achat opportun

d'une tête de bétail, ou à l'acquisition plus importante de quelques perchées de terre qu'ambitionne l'humble famille.

Plusieurs personnes gémissent sur cette dure nécessité où se trouve l'État de donner 4 pour cent aux dépôts des Caisses d'épargne. C'est un intérêt exorbitant; c'est un sacrifice terrible. — Mais si les dépôts n'étaient point là pour faire concurrence à d'autres capitaux, est-il bien sûr que ceux-ci ne se montrassent pas plus exigeants encore qu'ils ne le sont envers l'État? En admettant qu'une portion légère des intérêts servis aux Caisses soit un sacrifice réel imposé à la société, nous n'hésiterions pas à maintenir encore qu'il est très largement compensé par l'influence économique de l'épargne en elle-même, par une circulation plus abondante, et par l'amoindrissement, plus certain qu'on ne le croit, des dépenses publiques, comme secours de la charité officielle, surveillance et répression d'un plus grand nombre de délits, par exemple. Ne porter les regards que sur l'encaisse actuel de 330 millions, serait d'ailleurs envisager les choses d'une manière trop étroite. Il faut considérer aussi l'ensemble du milliard qui a été déposé, ou si l'on aime mieux, les sommes retirées, et qui l'ont été certainement pour recevoir un emploi utile. Le vol et l'orgie empruntent beaucoup au Mont-de-Piété, mais quand on reprend à la Caisse d'épargne, c'est en général pour acheter un mince contrat de rente, ou faire un autre bon placement; c'est encore le loyer qu'on a à payer, ou bien l'acquisition plus économique du chauffage ([1]), et de meilleurs vêtements; peut-être un mariage; peut-être, hélas! les frais de maladie. Toutes ces dépenses sont *utiles*, dans l'acception rigoureuse du mot; plusieurs sont reproductives, surtout dans les petites localités, et le bien-être général s'accroît certainement des progrès que chacun fait vers l'aisance.

Quelques financiers poussent des cris d'effroi à l'aspect de ces 330 millions immédiatement remboursables, assurent-ils.— Il est sage, sans aucun doute, il est prudent de savoir prévoir les malheurs, même de loin; mais il n'y a ni sagesse ni prudence à tout exagérer. Nous avons traversé des temps fort critiques; les douleurs les plus poignantes n'ont point été ménagées à la France, depuis qu'elle a fondé les Caisses d'épargne, et cependant les faits authentiques prouvent qu'aux époques désastreuses, la somme des retraits n'a jamais dépassé celle des dépôts, de manière à embarrasser le trésor. M. Ch. Dupin, toujours fécond en arguments statistiques, a présenté récemment à la Chambre des pairs des chiffres précis qui démontrent cette assertion ([2]), et ils n'ont point été contestés.

([1]) Le bois acheté par falourdes coûte, à Paris, souvent plus de 150 fr. la voie, prix et puissance calorifique observés.

([2]) *Moniteur*, 18 juillet, page 1867.

Mais enfin, l'accroissement des dépôts, si heureux d'ailleurs, impose des devoirs à la prévoyance, pour tel cas extraordinaire qui troublerait si fort et si longtemps la raison des ayant-droit, qu'ils persistassent à exiger intégralement leur dépôt. Il est impossible, dans cette hypothèse, de songer à arrêter, ou même à entraver l'action bienfaisante des Caisses : la sécurité serait trop chère à ce prix ; mais on peut ramener l'institution plus rigoureusement à son esprit essentiel dont, nous l'avouons avec franchise, elle a pu s'écarter sous un seul rapport.

Le principe fondamental, la pensée créatrice de cette institution, est, nous l'avons dit, d'ouvrir un placement sûr aux *petites* épargnes, et de servir un intérêt immédiat aux plus faibles versements ([1]). Or, dans l'état actuel des choses, dès que les dépôts successifs, grossis des intérêts, ont atteint 2000 fr., cette somme ne doit plus s'accroître par de nouveaux versements, les intérêts seuls peuvent la porter à 3,000 fr. Un très petit nombre de Caisses départementales ont outre-passé, à cet égard, les prescriptions légales ; mais, dans un rapport en date du 30 juillet de cette année, M. le ministre du commerce exprime formellement l'intention de faire cesser cette irrégularité, d'abord par respect pour la loi, ensuite parce qu'un excédant de charges doit être épargné au trésor. Pour ce qui est du maximum légal en lui-même, nous le croyons trop élevé, car aussitôt que la somme déposée est susceptible de se placer sérieusement, soit en rentes, soit dans tout autre mode, le rôle de la Caisse nous paraît devoir se réduire à recevoir et à capitaliser seulement les revenus qu'on obtient des nouveaux placements, si on veut les épargner encore et les lui confier, et non pas à se constituer gardienne d'un capital *formé*. Mais, à quel point précis faire descendre ce maximum ? Nous pensons qu'il n'aurait jamais dû dépasser 1,000 fr., sans admettre, toutefois, qu'aujourd'hui l'on puisse descendre à ce chiffre autrement qu'à l'aide de grandes précautions, avec des délais, par degrés peu sensibles, et en raison des progrès ultérieurs que pourra faire l'institution.

Un second moyen limitatif est indiqué par les besoins individuels des déposants, et par le genre d'utilité relative qu'ils cherchent dans la Caisse d'épargne. Les uns ont en vue surtout la disponibilité de leur petit capital ; pour eux, cette disponibilité est le principal, et le taux d'intérêt, l'accessoire. Aux yeux de ces braves gens, la Caisse d'épargne (qu'on nous passe la trop libre familiarité de ce mot tout local) est comme une grande *tire-lire*, plus puissante contre certaines faiblesses, que le trop fragile

([1]) Les fractions de franc ne portent pas intérêt.

petit vase en terre cuite auquel on confiait les économies, chaque semaine. Cette catégorie à part nous semble, par conjecture, devoir se composer du tiers environ de la totalité des déposants. Les deux autres tiers, formés surtout des employés, domestiques, mineurs, sociétés mutuelles, etc., attachent beaucoup moins d'importance à la disponibilité qu'aux taux d'intérêt et à la sécurité du placement, surtout. Si, comme nous avons tout lieu de le croire, cette distinction entre les deux catégories est exacte, il devient facile de calmer pour longtemps l'inquiétude que cause aux financiers la perspective d'un remboursement instantané; on peut donner au déposant le choix, ou de se placer dans la catégorie de disponibilité toujours immédiate, avec une fraction très minime d'intérêt en moins; ou de conserver l'intérêt actuel, à la condition d'un remboursement à termes prévus, et simplement facultatif de sa part, tant que le dépôt n'a pas atteint le maximum légal. — Mais, ce serait donc donner plus à ceux qui ont moins! — Sans doute; de telles affaires ne peuvent se régler uniquement sur les vues respectables et les sentiments de la philanthropie; la nécessité, la nature même des choses dictent d'irrésistibles lois. Or, il est dans la nature même des capitaux d'obtenir un intérêt proportionné à l'emploi profitable qu'en fera l'emprunteur, et toute la question est ici de savoir si, sans dénaturer l'institution, on parviendra à dissiper des inquiétudes réelles ou imaginaires dont les effets ne tarderaient pas à devenir essentiellement nuisibles à la Caisse d'épargne, ou plutôt à son intéressante clientelle.

Il n'est pas, sans doute, dans les destinées de la Caisse d'épargne de transformer tous les pauvres en riches, et de procurer un bonheur sans nuages à tout le genre humain; les duretés qu'on lui adresse sur son impuissance à cet égard sont donc parfaitement insignifiantes. Elle ne fait obstacle à la création d'aucun établissement qui tournerait au profit du pauvre, pas plus qu'elle n'empêche la réalisation de tel système social ou autre, que le présent et l'avenir peuvent enfanter avec ou sans elle; on a donc tort, lorsque pour fêter et rendre plus glorieux quelque saint du jour, on essaie de nier ses bienfaits, ou de la dépopulariser avec des plaisanteries à demi spirituelles. Mieux vaudrait rechercher les perfectionnements qu'elle peut subir, et étudier les institutions qui doivent tôt ou tard la compléter. Nous serons sobres de projets, à ce dernier point de vue; nous n'indiquerons même qu'un seul genre d'établissement, dont la création ne saurait offrir de grandes difficultés aujourd'hui, tandis qu'il compléterait en effet, pour grand nombre de déposants dont le capital final est peu considérable, l'œuvre que mille incidents fâcheux ne leur ont pas permis

d'achever. Le mince revenu qui ne suffit point pour assurer une retraite aux vieillards *isolés*, peut, dans des conditions de *communauté* habilement organisée, doubler, tripler sa puissance, et répandre encore quelque douceur sur les vieux jours, quand la vie a été régulière et modeste. Nous voudrions d'humbles Sainte-Périne pour le travailleur affaibli par l'âge et le travail, et demeuré seul avec de trop insuffisantes ressources; puis, des *Petits ménages* pour les pauvres époux qui se trouvent dans le même cas, après avoir vieilli ensemble. Ce n'est point tomber dans le roman que de supposer quelques bâtiments spacieux construits dans un site agréable, à distance des grands centres de population, et avec cette économie merveilleuse dont Oswald a récemment montré les heureux effets; de vastes potagers, où les valides trouveraient encore un travail agréable et productif; une vacherie; des basse-cours; une petite bibliothèque; une chapelle; le médecin du voisinage; par dessus tout, une règle indulgente mais sévèrement maintenue sous la surveillance d'une autorité éclairée! Nous avons des hospices pour la vieillesse indigente, pourquoi ne pas essayer la fondation d'asiles pour la vieillesse pauvre mais pouvant encore se suffire dans la vie de communauté? Ses avantages sont tels, qu'en cas d'enfants, le petit capital, quel qu'il soit, pourrait encore leur revenir, moins une faible fraction, destinée à amortir à la longue les frais de premier établissement. Car, nous le déclarons, le droit d'hérédité, corollaire du droit de propriété, est pour nous un dogme économique auquel nous ne consentirions à porter la plus légère atteinte que dans les cas très rares où il est impossible de le réserver. Cette austérité de principes n'est point inspirée par ce qu'on a appelé ironiquement du *moralisme*, pas plus que par une aveugle partialité en faveur de qui possède ou héritera; elle résulte de convictions profondes et invulnérables, en ce qui touche la formation des capitaux, que nous plaçons toujours au premier rang des intérêts économiques.

Il y a trois ans à peine, *la Société paternelle* posait la première pierre de Mettray, création admirable, aujourd'hui complètement achevée; Oswald vient de sortir de terre, comme par enchantement; voici que le Ménil-Saint-Firmin se débarrasse glorieusement de ses langes; dix ou douze fondations analogues à celles-ci sont créées déjà, ou sont en voie de l'être bientôt. L'esprit français, si bon, si merveilleusement actif, quand il voit clairement le bien qu'on lui propose, ne peut tarder beaucoup à exécuter ce que nous lui demandons. Il se rencontrera tôt ou tard quelque habile honnête homme pour fonder une société spéciale qui se donnera cette belle mission, et les caisses d'épargne auront alors leur complément indispensable; et les

invalides de l'industrie, après une vie honnête et prévoyante, seront sûrs de trouver un humble asile pour y couler en paix leurs vieux jours.

Louis Leclerc.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE EN ANGLETERRE EN 1839 ET 1841.

| CLASSES. | Nombre des déposants. | Montant des dépôts. | Moyenne des dépôts par individus. |
| --- | --- | --- | --- |
| | | liv. | |
| Au-dessous de 20 liv. sterl. | 406,690 | 2,708,450 | 7 |
| De 21 liv. sterl. à 50. . . | 200,202 | 6,150,537 | 31 |
| De 51 100. . . | 82,049 | 5,637,032 | 69 |
| De 101 150. . . | 27,390 | 3,292,115 | 120 |
| De 151 200. . . | 14,705 | 2,506,094 | 170 |
| Au-dessus de 200. . . . . . | 3,053 | 748,610 | 245 |
| Associations charitables. . . | 7,042 | 449,227 | 61 |
| Sociétés de secours mutuels. | 6,095 | 933,747 | 135 |
| Total en 1839. . . | 748,396 | 22,425,812 | |
| Total pour 1841. . . | 841,204 | 24,474,689 | |

ÉTAT ACTUEL DES COLONIES AGRICOLES EN FRANCE.

Depuis le magnifique mouvement que provoqua St-Vincent de Paul, il y a juste deux siècles, en faveur de l'enfance abandonnée, l'histoire n'offre rien de comparable à ce qui se passe aujourd'hui parmi nous : voici que de toute part on provoque, on encourage la création nouvelle d'asiles consacrés à la plus touchante des infortunes, au malheur des enfants pauvres ou coupables. Ainsi qu'on l'a toujours observé dans les circonstances analogues, le sentiment unanime de compassion et d'équité qu'inspirent tant de créatures faibles et souffrantes, fait surgir des dévouements admirables qui lui correspondent ; et, de compte fait, depuis quatre années, quinze colonies agricoles sont ou fondées et en pleine activité de service, ou en bonne voie de réalisation. Tout n'est donc point mauvais dans ce temps-ci ; à côté de ses misères égoïstes et de ses légèretés imprévoyantes, notre époque voit s'élever des monuments qui attesteront des nobles et généreuses tendances !

Parallèlement à ce phénomène social si digne d'attention, il s'en développe un autre de nature différente, mais qui se lie très heureusement au premier : nous voulons parler du retour fort remarquable des esprits vers l'agriculture trop long-temps oubliée en France, et sacrifiée souvent à des industries moins importantes, moins naturelles surtout dans un pays tant favorisé du ciel. C'est au point que l'idée d'établissements ouverts à ces enfants malheureux, et celle de travaux agricoles, sont désormais inséparables; elles éclosent, pour ainsi dire, à la même heure, et se fécondent l'une par l'autre; l'opinion publique comprend enfin qu'il est temps d'arracher l'enfance à la corruption meurtrière des grandes villes, et de rétablir l'équilibre entre la population qui s'entasse dans les manufactures pour y vivre misérable, et celle des champs qui se porte bien, qui ne manque jamais de travail, qui sait devenir propriétaire, et qui a la force de porter une arme pour la défense du pays.

Nous n'aimons point à discuter des questions résolues; le lecteur n'attendra donc pas que nous lui démontrions l'utilité, ou plutôt l'excellence des nouvelles colonies. Notre but est de résumer ici ce que la presse, toujours bienveillante quand il s'agit de ces beaux établissements, a publié sur chacun d'eux, et, aidé de renseignements particuliers souvent difficiles à recueillir, éclairé par des observations que nous avons personnellement faites, nous exposerons l'état actuel des choses, avec l'espérance secrète et délicieuse de semer peut-être des pensées bienfaisantes que Dieu fécondera, que les nécessités sociales qui nous pressent de leurs cruelles rigueurs, se chargeront de réaliser.

Les établissements respectables dont il est question peuvent se diviser en trois classes : 1° Colonies pour les enfants trouvés, abandonnés, orphelins, pauvres; — 2° Colonies pour les jeunes détenus; — 3° Colonies de mendiants.

I. Saint-Firmin. — Montbellet. — Saint-Antoine. — Arcachon.—Oullins.—Mansigné.—Petitbourg.

La première colonie, essentiellement agricole, fondée

en France pour les enfants trouvés, est celle du Ménil-Saint-Firmin, dans l'Oise, à quatre kilomètres de Breteuil. Voici quelle a été la pensée systématique de l'honorable M. Bazin, propriétaire de ce domaine, et agriculteur-manufacturier, qui, depuis quinze ans, se livre à de patientes études pratiques sur les moyens d'élever avec fruit et économie ces pauvres créatures, dans le double intérêt de l'enfant et de la société.

Le cruel abandon de l'enfance innocente est une plaie douloureuse qui, chaque jour, va s'élargissant. C'est pour l'État une charge énorme. L'allaitement de ces infortunés donne lieu à des faits vraiment scandaleux, et l'effroyable mortalité qui en résulte commence à préoccuper fortement l'opinion publique. Un journal (1) vient de révéler sur les bureaux de nourrices en général, et sur le placement des enfants trouvés dans les campagnes, des abus qui font frémir. M. Bazin, en 1827, conçut le projet de bien nourrir, et d'élever les enfants de la débauche ou de la misère, sans qu'il en coûte rien à personne. D'une prudence consommée, il n'a rien précipité, rien hasardé. Le premier terme du problème consiste dans l'allaitement, et M. Bazin le veut *artificiel*; la nourrice n'étant donnée, *sur les lieux* ou aux environs, que dans les cas rares. Cette idée d'allaitement artificiel nous avait d'abord mécontenté, presqu'irrité, avouons-le; c'était à nos yeux comme une témérité coupable, lorsqu'une circonstance fortuite vint changer complètement notre manière de voir. Étant en visite chez le maire d'une petite ville de Normandie, nous vîmes un enfant superbe que sa mère, jeune et belle, dans une condition aisée, nourrissait au biberon. Ceci est dangereux! ceci est contre nature! nous écriâmes-nous. — Bah! bah! vous n'y entendez rien. Regardez un peu, sommes-nous si chétifs? père, mère, enfants, nous avons tous été élevé au *petit pot*. C'est l'usage dans la contrée, et de temps immémorial; les trois quarts de notre population sont nourris de la sorte, et vous ne verrez que gens robustes, vieillards octogénaires sans infirmités, femmes fraîches et fécondes, hommes vigou-

(1) *La Démocratie pacifique*, août 1843.

reux et infatigables. Allez ! le lait de nos belles vaches, coupé avec intelligence suivant l'âge et la santé du petit nourrisson, est préférable à celui de vos.... nourrices, qui gâtent un enfant sur deux. —

Toutes nos informations vinrent corroborer cette réponse textuelle du digne magistrat municipal.

Donc, les enfants seront pris par la colonie de Saint-Firmin à l'heure même de l'abandon, et nourris artificiellement par des religieuses dévouées. Tout s'organise pour cela, des bâtiments économiques s'élèvent, les bons et paisibles animaux sont prêts, et attendent dans leurs frais herbages.

Le second degré, c'est la salle d'asile jusqu'à 5 ou 6 ans, âge auquel l'enfant, toujours sous la surveillance des sœurs, peut déjà s'occuper utilement à arracher de mauvaises herbes, à trier des semences, à donner quelques soins aux lapins, aux volailles, mille petites occupations enfin que fournit un grand établissement rural auquel sont attachées plusieurs industries importantes.

Le troisième degré peut s'atteindre à 12 ans, peut-être plus tôt. Ce sont les travaux de l'agriculture, depuis le caillou ramassé et cassé, le pétrissage de la terre argileuse, les briques et tuiles, jusqu'à la distillerie, la féculerie, l'exploitation des bois, et les métiers dits de village. Or, les 2e et 3e degrés sont en pleine activité depuis 1828 à Saint-Firmin : dix enfants d'abord, puis 15, puis 40, puis 50 aujourd'hui. Le domaine de *Merle* qui appartient à la colonie, et la terre de Saint-Firmin, pourront occuper 300 enfants ; les orphelins sont vêtus, couchés, nourris comme au village, presque dans des conditions de pauvreté ; on est ému en voyant leur directeur, le respectable abbé Caulle, se soumettre au dur régime des colons, vivant avec eux, travaillant avec eux, les instruisant, ne les quittant jamais.

Cette institution pourra-t-elle se suffire à elle-même ? — M. Bazin en est convaincu. En effet, si les deux premiers degrés sont onéreux, le troisième compensera toutes les dépenses, puisque chaque sujet y demeurera jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans. Tous les calculs basés sur dix années d'expérience dans le 2e degré, prouvent

que les bons travailleurs pourront encore sortir avec un petit pécule.

La société d'adoption des enfants abandonnés, présidée par M. le comte Molé, vient d'adopter Saint-Firmin comme colonie modèle. L'hiver prochain, le nombre des colons sera porté à 150. L'intérêt public doit s'attacher par prédilection à Saint-Firmin, car cette maison est appelée à résoudre l'une des questions les plus épineuses que les sociétés modernes aient posées.

L'ordre des dates nous conduit à MONTBELLET, colonie agricole fondée, en 1830, pour les enfants trouvés et les orphelins pauvres, par M. *Delmas*, Préfet de Saône-et-Loire, avec le concours de souscriptions particulières, de fonds votés par le Conseil général, et de subventions ministérielles. C'est un domaine de 30 hectares, situé à 16 kilomètres de Mâcon, baigné par la Saône, et traversé par la grande route de Paris. Indépendamment des terres de nature variable soumises à une culture régulière et excellente, Montbellet renferme encore des vignes, des prés, un vaste jardin, une pépinière d'arbres à fruits, une oseraie, une houblonnière et une garancière. Voilà de riches éléments pour former de jeunes agriculteurs! Des élèves sont reçus moyennant une pension de 300 francs; l'une des récompenses qui leur sont offertes, consiste dans le commandement d'une section d'orphelins réunis dans l'asile *agricole*, annexé à la ferme, et placé sous la direction immédiate d'une dame supérieure qui remplit cet emploi avec distinction. 69 enfants de 8 à 20 ans attachés à l'exploitation par un bail d'apprentissage, sont réunis à Montbellet. Les conclusions d'un rapport sur la comptabilité très bien tenue, donnent l'espoir que bientôt la dépense des enfants sera couverte par leur propre travail. Nous ne saurions donner trop d'éloges au règlement de cette belle colonie; il prouve chez ses auteurs une connaissance profonde de l'enfance, et une prévoyance pleine de sagacité. Montbellet honore l'administration de M. Delmas; la reconnaissance publique y gravera son nom et son image en souvenirs ineffaçables.

Les colonies de SAINT-ANTOINE et du BASSIN D'ARCACHON

ont été fondées l'une et l'autre en 1851, nous manquons de date plus précise. Rien de simple comme la seconde de ces créations. La Compagnie d'Arcachon a de nombreuses usines; elle possède des terres immenses d'une culture si facile, qu'elle est presque exclusivement livrée dans le pays à des femmes et à des jeunes filles. La Compagnie pouvait donc offrir et payer à des enfants un travail inépuisable, simple, en rapport avec leur faiblesse, varié et fructueux. Plus de 5,000 kilomètres carrés des landes de Gascogne, voilà ensuite un riche et vaste domaine à exploiter lorsque les enfants deviendront des hommes! La Compagnie, par l'inspiration de l'honorable M. Cazaux, son directeur, a pris pour essai vingt enfants trouvés de Lot-et-Garonne, tous sujets d'élite; elle a rencontré un ménage respectable, un père, une mère, une belle-mère, deux ou trois enfants; elle a dit à ce ménage : — Vous avez trois enfants, eh bien! vous allez supposer que vous en avez vingt-trois, là, surtout, est votre règle de conduite. —

Voilà donc une grande famille qui va aux champs, portant avec elle son déjeûner et son dîner; qui travaille comme de vrais paysans; qui se repose le dimanche, remplit les devoirs religieux, et s'instruit du mieux possible. Laissez-la faire : dans quelques années, vous en verrez sortir de braves travailleurs aisés, disciplinés, gagnant bien leur vie tout en rendant service à une contrée qu'ils améliorent, et à la France qui s'enrichit de tous ces obscurs travaux. Et alors, l'administration des hospices de Paris regrettera de n'avoir pas compris les offres qui lui ont été faites, et qui étaient cependant bien intelligibles. Mais tout n'est pas dit à cet égard, et l'évidence est quelquefois la plus forte, la raison a encore souvent raison.

La colonie de Saint-Antoine est située près de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, Charente-Inférieure. Elle aussi veut instruire les enfants pauvres et orphelins; en faire des hommes religieux et moraux, des citoyens utiles, de bons agriculteurs. Les landes sont à sa porte, elle espère y jeter une population forte et laborieuse. Elle pourra élever 300 enfants. M. l'abbé Fournier, curé

de Pons, prêtre modeste et dévoué, à fondé une humble association de *frères agriculteurs* qui, sous sa direction, gouvernent cette intéressante famille composée aujourd'hui de 60 enfants, lesquels remportent déjà des prix dans le comice agricole, aux acclamations de toute la contrée. Le Préfet, la députation et le Conseil général de la Charente-Inférieure se montrent fort zélés pour la colonie de Saint-Antoine.

L'établissement des frères de Saint-Joseph, à OULLINS, près de Lyon, est moins une colonie agricole qu'une maison de réfuge, un grand atelier pour les enfants vagabonds, délaissés, corrompus, abimés par le vice; tristes créatures qui fourmillent dans cette grande cité industrielle. Cependant, le vénérable abbé Rey, directeur d'Oullins, comprend aussi la nécessité d'entrer dans la voie agricole, et d'y porter une partie des malheureux enfants que Lyon lui confie. Il cherche un domaine convenable, il le trouvera, et nous ne tarderons pas à compter une colonie agricole de plus.

Il nous reste, pour clore cette première catégorie, à parler du curieux domaine de MANSIGNÉ, dans la Sarthe, arrondissement de la Flèche. A un kilomètre du village, on voit une maison bourgeoise entourée de vastes jardins tenus avec un soin remarquable, et de quelques bâtimens de ferme: trente orphelins dirigés, instruits, surveillés par le propriétaire, M. Vié, qui suffit seul à cette rude besogne, exploitent les terres environnantes. Il y a trois ans, M. Vié commençait une telle entreprise avec un matériel composé d'un cheval, deux vaches, et quelques instruments aratoires, *pas un centime*, mais le crédit qu'obtient encore un honnête homme, un homme de cœur plein de confiance en Dieu, capable d'engager sa belle bibliothèque pour 6,000 fr., afin de mettre à flot son entreprise. Trois agens le secondèrent d'abord, mais ils étaient une charge trop lourde pour la colonie naissante; il s'en est donc séparé, et il fait tout à lui tout seul: c'est inimaginable! Aussi, le tient-on pour une espèce de maniaque, une tête folle et exaltée; mais lui, il marche courageusement sans qu'aucun obstacle puisse le rebuter, et sous l'empire d'une discipline

douce aux bons, terrible aux mauvais, ses colons grandissent, se portent bien, s'instruisent, travaillent comme leur digne chef, et fondent réellement avec lui, pour ceux qui leur succèderont, un établissement dont la Sarthe tirera quelque jour les plus heureux fruits.

Nous ne pouvons que mentionner la colonie en voie de fondation pour les enfants pauvres de Paris : la société de patronage, présidée par M. de Portalis, a choisi Petit-Bourg pour y ouvrir ce nouveau refuge à l'une des misères parisiennes qu'il importe le plus de soulager. Les lumières et le dévouement de l'honorable M. Allier, Directeur de l'établissement, les sympathies d'une foule d'hommes éminents, les secours indispensables que la société aisée de la capitale ne manquera pas de lui fournir, tout nous fait espérer un prompt et heureux succès.

II. Mettray.— Marseille.— Le Petit-Mettray.— Quevilly. — Sainte-Foy. — Saint-Ilens. — Bordeaux.

Mettray, près de Tours, ouvre glorieusement la liste des colonies destinées aux enfants sur la tête desquels la main de la justice humaine s'est prématurément appesantie. Mettray est une grande création, l'une des plus belles de ce siècle, l'une de celles qui font le plus d'honneur à la France. Mettray n'est pas seulement un bienfait pour de pauvres êtres avilis, dégradés par la misère et le vol, Mettray est un acte de justice, une *réparation*, ce que n'ont pu comprendre encore quelques aveugles, quelques plumes spirituelles peut-être, mais assurément bien étourdies. Toutes les puissances du cœur et de la raison se révolteraient si le premier sophiste venu osait avancer, qu'un enfant de huit ans, allant sur l'injonction de sa mère prendre deux salades dans un jardin, est aussi coupable que l'escroc élégant qui vole montres et bijoux dans une soirée du grand monde. Aussi la loi veut-elle que cet enfant soit acquitté, parce qu'il a agi sans discernement ([1]); elle n'entend

([1]) Il peut avoir aussi été *contraint, forcé.* Nous avons vu un enfant de dix ans que son père a *pendu,* pendu à un arbre, pour n'avoir pas réussi dans le vol d'une volaille. La corde fut lâchée juste à temps avec les plus terribles menaces de pendaison définitive si on ne rapportait pas le gibier. L'enfant fut arrêté en flagrant délit.

lui faire subir aucune peine, et si elle l'envoie dans une maison de correction, c'est pour le soustraire à de fâcheuses influences, ou à la misère qui l'ont entraîné au mal; c'est enfin pour qu'il soit élevé ([1]). Cependant, et cela est affreux à penser, l'enfant dans cette maison, va être soumis de tout point au régime du réclusionnaire endurci. Plus, encore! un délit pour lequel l'adulte eût subi quelques mois de détention, lui, ce malheureux enfant, va l'expier en réalité par une détention de plusieurs années, de dix ans peut-être. Il vivra avec des enfants plus coupables que lui, avec des enfants qu'on a arrêtés portant la vie de Cartouche dans une poche, un pistolet chargé dans l'autre, la théorie et la pratique! Dans quel état sortira-t-il de ce lieu où la loi le dépose pour y être élevé! La colonie de Mettray qui vient au secours de cet enfant égaré, qui veut remplir envers lui les intentions du législateur, Mettray commence donc en effet à réparer une grande injustice. Ce n'est pas une de ces institutions qu'on pouvait se dispenser de créer, elle était nécessaire, elle était impérieusement exigée: le fait ne pouvait se trouver plus longtemps en contradiction flagrante avec le droit. Dès-lors, à quoi bon ces parallèles malveillants et plein d'affectation, entre l'enfant innocent pour qui on ne fait rien (ce qui précède prouve, ce nous semble, qu'on s'occupe aussi de l'enfance innocente) et l'enfant *coupable* pour qui l'on fait tout. N'est-il pas toujours d'urgence d'obéir à la loi, à une loi sage, juste, pleine de prévoyance et d'humanité? Or, ce que veut la loi, c'est que l'enfant égaré trouve place dans un asile où il sera *élevé*, répétons-le, et ramené à l'innocence, s'il est possible. Ce qui est inconcevable, c'est que la pensée créatrice de Mettray ne se soit pas plus tôt éveillée parmi nous; mais on va voir que pour être tardive, elle n'est pas moins féconde, et qu'elle grandit dans de magnifiques proportions.

Quelques esprits qui croient difficilement à la puissance du bien, et qui exagèrent volontiers celle du mal, ont nié d'abord que l'enfant égaré peut être ramené à de bons sentiments. — Mille faits, mille preu-

([1]) Art. 66 du Code pénal.

ves concluantes recueillis à la colonie, renversent ces désolantes négations. D'autres ont déclaré que personne ne voudrait recevoir chez soi de telles créatures, et qu'on en serait fort embarrassé quand sonnerait l'heure de la libération définitive. — Tous les enfants sortis de Mettray sont placés, et bien placés; ils se conduisent honorablement; les meilleurs témoignages sont donnés à leur excellente conduite. Enfin, des insinuations ont été fréquemment reproduites sur un prétendu luxe, une soi-disant magnificence déplacée qui régnerait à la colonie; des conseils enveloppés de formes singulièrement bienveillantes ont même à ce sujet trouvé place jusque dans des documents parlementaires. Mais qu'est-ce à dire? où donc est-elle cette magnificence? Dans le costume? — Des sabots que creusent eux-mêmes les enfants, un pauvre sarreau gris qu'ils cousent. Les maisons? — Bâtiments en brique couverts d'ardoise, parce qu'elle est à bon marché dans la contrée; maisons qui coûtent 7,000 fr. et qui logent quarante-trois personnes, avec des ateliers de travail au rez-de-chaussée [1]. La nourriture? — Le pain est bon, c'est vrai; mais depuis qu'on le fait bon on a réalisé une économie considérable. N'oublions pas que les malheureux enfants arrivent à la colonie avec un tempérament délabré, des maladies cutanées, des scrophules, et que le séjour à l'infirmerie est plus onéreux que le modeste ordinaire en famille. Ah! le luxe, ce serait donc la belle église d'un style noble et pur, simple et gracieux, qui fait tant d'honneur à l'habile architecte, M. Blouet? Mais en coûte-t-il plus, lorsqu'on élève un tel édifice, de suivre un plan régulier et correct, que d'entasser confusément des briques? Nous accorderons que l'aspect de la colonie est vraiment beau; le coup-d'œil est saisissant; il règne dans l'ensemble de ces constructions rurales une harmonie heureuse qui charme tout d'abord. De l'ordre, de la propreté, du goût, un peu de poésie pour les cœurs qui la compren-

(1) Plusieurs maisons ont été *données* par des bienfaiteurs. Une mère a voulu inscrire sur l'un de ces modestes édifices, le nom de sa fille chérie, prématurément enlevée à son amour.

nent où elle est, voilà donc ce qu'on a pris pour de la magnificence ! Eh bien soit ; puisse-t-elle produire sur le pauvre enfant qui aborde pour la première fois cet asile où il va se régénérer, une impression profonde et ineffaçable ! Le travail et le repentir lui seront plus faciles dans cette chère maison qu'il aime, dont il est fier, dont un jour il parlera avec orgueil, où quelque jour il reviendra s'asseoir avec délices, reconnaissant du bien qu'elle lui a fait. Si Mettray, première colonie française de ce genre, n'eût pas été une chose aussi belle dans sa forme simple et sévère, qu'elle est excellente au fond, les esprits eussent été frappés moins vivement ; les étrangers ne se fussent point écartés de leur route pour la venir voir et contribuer à sa fondation que l'un d'eux, *anglais*, déclarait européenne en notre présence ; la population des campagnes voisines n'en eût point fait sa promenade de prédilection aux jours de repos ; des établissements analogues ne se fussent élevés qu'avec lenteur ; Mettray n'eût point été populaire, Mettray n'eût pas réussi : or, il fallait qu'il réussît.

Nous ne tracerons pas ici l'histoire de Mettray, elle est connue ; elle est tout entière dans le dévouement généreux, le courage, la persévérance, la sagacité patiente, la bonté éclairée des deux créateurs, MM. de Metz et de Brétignères ; nous n'entrerons dans aucun détail sur l'organisation et la discipline, sur l'école primaire supérieure gratuite où se forment, dans un laborieux noviciat, les chefs et sous-chefs des colons : c'est sur les lieux mêmes qu'il faut étudier tout ce qu'il y a de neuf, d'ingénieux, d'habile, de touchant, de gracieux et d'austère à la fois dans cette nouvelle institution qui étonne, qui émeut jusqu'aux larmes les plus indifférents.

Deux cent-vingt colons sont réunis en ce moment à Mettray ; leur nombre sera porté à trois cents.

L'établissement de Marseille est une création colossale et fort complexe de M. l'abbé Fissiaux, homme jeune encore, qui a mis au service des enfants malheureux son esprit actif, son caractère entreprenant, et sa rare capacité que rehausse une modestie plus rare encore.

Il y a quelques mois, on menait à l'échafaud un assassin, *Valet*, dit *Délicat*. A une question de son vénérable consolateur, il répondit : « — *J'ai tout avoué... Il me semble pourtant que j'aurais pu me corriger : je n'ai pas encore vingt-trois ans* ! »

Hélas ! oui, le malheureux. Si lorsqu'il n'était encore que justiciable de l'article 67 du Code pénal, on l'eût placé sous les ailes d'un abbé Fissiaux, sans doute il se fût *corrigé*. Lisez bien le passage suivant d'un rapport fait récemment par le digne prêtre, et dites s'il n'y a pas urgence à fonder des colonies, des asiles pour les jeunes détenus de toutes les catégories !

« Le même jour, 7 mars 1839, arrivèrent au pénitencier les premiers enfants confiés à nos soins. Pauvres enfants ! nous nous souvenons encore du déchirant spectacle qui s'offrit alors à notre vue : de méchants haillons recouvraient à peine les membres amaigris de ces malheureux détenus; leurs bras si jeunes et si frêles encore portaient l'empreinte des chaînes dont ils avaient été chargés ; leurs pieds étaient ensanglantés et leur chevelure en désordre ; des insectes dégoûtants les rongeaient ; tous étaient atteints d'une affreuse maladie, triste fruit de déplorables habitudes et de communications infâmes avec des monstres qui achetaient pour un sou le droit de se vautrer dans la boue du vice avec ces tristes victimes de la plus honteuse brutalité. Aussi les visages pâles et défaits de ces pauvres enfants disaient assez qu'à une aussi profonde misère était jointe une effroyable corruption morale ; il n'y avait dans l'âme de ces êtres dégradés aucun sentiment de religion ou de probité. Habitués à la vie oisive, au vagabondage, au vol, la plupart étaient venus déjà plusieurs fois s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle ; la prison était leur demeure, d'hiver surtout ; là on était nourri et chauffé. Il est vrai qu'on se promettait d'habiter plus tard le bagne, où l'on gagne de l'argent en ne faisant rien, où l'on s'abrutit à son aise, dégagé désormais des embarras de la pudeur.

« Tels étaient nos enfants, Messieurs, décidés à résister à tous les moyens que nous voulions employer pour

les ramener au bien et leur faire prendre des habitudes d'ordre, de travail et d'honnêteté; et cependant il fallait guérir tous ces maux, refaire ces existences, ressusciter ces morts, réveiller ces consciences, parler à ces cœurs flétris, rallumer ces flambeaux éteints, sauver au moins ces âmes; il le fallait, Messieurs, pour accomplir notre devoir; et certes, quoique ce ne fût point facile, nous avions confiance en Celui qui *fait guérissables les hommes et les nations*, et notre espoir ne devait point être déçu.

» Qui comprendra néanmoins les tourments que nous avons endurés dans les commencements! Ces natures féroces et abruties ne se façonnaient pas aisément; d'ailleurs nous étions peu secondés et nous n'avions nous-même que bien peu d'expérience. Pour arriver à nos fins, la douceur et la rigueur furent employées tour à tour: rien ne paraissait réussir. Pendant plus d'un an, chaque semaine était marquée par une révolte; nos oreilles étaient constamment souillées par des propos affreux; des menaces nous étaient adressées, à tel point qu'il était vraiment dangereux de mettre des outils entre les mains des détenus, car on pouvait craindre qu'il n'en fissent usage contre leurs gardiens. En deux circonstances, des personnes de la maison ont failli être les victimes de leur dévouement, et n'ont dû qu'à un hasard providentiel de n'être point assassinées. Au reste, nos enfants nous ont avoué plus tard qu'ils n'avaient alors qu'une seule idée, celle de nous obliger à renoncer à notre entreprise, et qu'ils avaient mis leurs efforts en commun pour nous lasser et nous forcer à les renvoyer dans ces cloaques d'où nous les avions tirés, préférant la vie oisive et les coupables passe-temps des prisons départementales à une vie laborieuse et aux sages conseils que nous et nos collaborateurs ne cessions de leur prodiguer. Oh! que de fois, le cœur brisé par mille angoisses, nous fûmes tentés d'exaucer les vœux insensés de ces enfants! Mais la Providence ne l'a pas permis: elle nous a donné la patience et a ranimé notre volonté; de meilleurs jours, des consolations inattendues devaient plus tard nous dédomma-

ger de nos peines et de nos pesantes sollicitudes. »

Un tel langage dit plus que tous ce que nous pourrions écrire sur le pénitencier de Marseille. Les détenus de l'article 66, à l'état de liberté provisoire, travaillent presque tous aux champs; ils font de rapides progrès en bonne conduite aussi bien qu'en agriculture ; ils prennent des habitudes d'ordre, de travail, de soumission. La musique, là comme à Mettray, a produit les plus heureux effets : en dehors de l'étude générale du chant, les deux colonies ont un corps excellent de musique militaire. Un fait curieux à signaler, c'est qu'à Marseille on avait, pour motifs graves, composé le corps des musiciens avec les plus mauvais sujets, et l'on convient aujourd'hui que ces musiciens donnent en tout le bon exemple, et sont devenus les plus dociles.

La population actuelle du pénitencier de Marseille est, pensons-nous, de cent trente ou quarante jeunes détenus.

Mettray, Marseille, beaux arbres plantés et cultivés avec tant d'amour, de zèle et de science, couverts de fruits magnifiques déjà, donnent naissance à des rejetons pleins de sève et d'avenir. Le plus intéressant de tous, le plus vivace est l'établissement qui s'intitule avec modestie : LE PETIT-METTRAY. Il a été fondé sur une terre de 60 hectares, d'un seul tenant, à 7 kilomètres d'Amiens, sur la route d'Albert, par M. le comte de Raynneville, qui ne nous pardonnera point peut-être le seul éloge que nous osions hasarder ici, à savoir que ce vénérable bienfaiteur de l'enfance déchue, est l'un des meilleurs agronomes que nous connaissions. Le Petit-Mettray tout en avouant sa filiation avec grace, n'en est pas moins une colonie modèle, un type précieux, ayant beaucoup d'analogie, (moins l'espèce d'enfants) avec Arcachon. Fondé aussi sur une échelle réduite, limité aux proportions de vingt jeunes détenus, la portée du Petit Mettray est encore immense, car chaque département, chaque commune peut établir une maison semblable, sans aucune difficulté. Bien plus, un grand nombre de propriétaires aisés auraient un intérêt direct à en fonder près de leur habitation, au pro-

fit de l'enfance innocente : un manuel simple, clair, très court, écrit par M. de Raynneville, peut leur donner les renseignements désirables à cet effet. La discipline militaire, la religion, l'enseignement très élémentaire, l'agriculture variée et pratiquée en la raisonnant, voilà le Petit-Mettray, et la cause de ses succès. Nous ne connaissons point l'organisation proprement dite de cette colonie, mais on nous a dit que des militaires *en service détaché*, y remplissent à merveille les fonctions de contre-maîtres : c'est une heureuse idée. Les garnisons peuvent fournir ainsi des sujets précieux qui ont l'habitude d'une forte discipline, qui s'instruisent en se rendant utiles, gagnant au delà des sept francs que leur compagnie retient par mois, et qu'on peut rendre au régiment sans craindre de briser une existence. Le Mettray de la Touraine utilise ainsi les services d'un militaire dont on est très content.

A *Quevilly*, (un kilomètre de Rouen) Messieurs Lecointe et Duhamel fondent en ce moment une nouvelle colonie. Ils commencent avec dix jeunes détenus qu'ils occupent surtout aux travaux de l'horticulture.

*La société des intérêts généraux du Protestantisme français* établit aussi pour les jeunes détenus ses coreligionnaires, une colonie agricole dans un domaine dont elle a fait l'acquisition près de sainte-Foy, Dordogne, sous la direction de M. le Pasteur Martin qui a quitté son église de l'île de Rhé pour se consacrer à cette œuvre. On évalue à vingt ou trente le nombre des enfants protestants détenus dans les prisons. Avec une population aussi restreinte, la société pourra emprunter beaucoup et utilement au Petit-Mettray [1].

Enfin, un riche propriétaire du Morbihan, M. Duclésieux, prépare tout en ce moment pour fonder à ses frais à SAINT-ILENS, sur les bords de la mer, une nouvelle colonie agricole qui recevra trente jeunes détenus.

Aucun renseignement ne nous est parvenu sur la

(1) Nous oserons donner à la Société un conseil moins puéril qu'il ne le paraît au premier abord ; ce serait de changer le nom disgracieux de son domaine, *Les Bardoulets*, et de lui choisir par exemple une appellation historique.

colonie agricole de Bordeaux. Nous savons seulement que M. l'abbé Dupuch, n'étant encore que Grand-vicaire à Bordeaux, donna sa propre maison pour y recueillir les jeunes détenus et les y *élever* M. Roux, avocat à Paris, donna bientôt après au directeur, M. l'abbé Buchon, un terrain excellent pour élever aussi des orphelins et des enfants trouvés. Ces beaux traits de générosité doivent être précieusement enregistrés pour l'histoire des colonies agricoles. De tels noms se placent naturellement à côté du nom vénérable de M. le comte Léon d'Ourches, qui a contribué pour 160,000 francs à l'érection de Mettray.

III. Ostwald.

Vers 1830, le fléau de la mendicité sévissait d'une manière affreuse contre la bonne ville de Strasbourg, ville de passage, où l'on parle deux langues, où affluent les nécessiteux d'au-delà et d'en-deçà du Rhin, attirés par la vieille renommée de bienfaisance des Strasbourgeois. Le cœur de nos braves compatriotes s'émut alors plus que de coutume; ils firent de l'aumône à outrance, et ajoutèrent de nouveaux établissements charitables à ceux que leur avait légués en fort grand nombre déjà la piété des temps antérieurs. Mais l'arc fut si fort tendu qu'il se brisa, c'est-à-dire qu'après avoir énormément donné pour les pauvres, il advint qu'un jour on ne donna plus rien du tout. Le conseil municipal se trouva dans un étrange embarras, placé entre l'abandon de tant de malheureux qui allaient dans leur détresse se jeter dans la rue en mendiants affamés, et une taxe des pauvres inévitable, car, sous quelque nom qu'on la déguise, c'est toujours à cela que se réduit la charité officiellement municipale ou nationale. On allait, faute de mieux, accepter tristement l'une et l'autre alternative, lorsqu'un homme dont l'esprit éclairé par de fortes études économiques est aussi sage et prudent que son cœur est sympathique à l'infortune, conçut un plan fort simple pour tirer les Strasbourgeois de leur perplexité. Maire de la ville, il lut au Conseil municipal une philippique virulente contre la concurrence qu'il accuse d'avoir enfanté le paupérisme, ce que

nous ne saurions admettre d'une manière absolue, le paupérisme étant fort antérieur à la libre concurrence, et ses causes nous paraissant fort complexes et très multipliées. Il conclut à ce que la ville défrichât une portion de forêt voisine, propriété communale de mince rapport, et y construisît des bâtiments d'exploitation pour y installer des mendiants transformés en cultivateurs. Le plan fut accueilli avec joie ; mais que de difficultés à vaincre ! On ne sait pas, on ne saura jamais ce qu'il en coûte de patience, de démarches, de résistances, de déconvenues, d'écritures, d'insomnies, de discussions interminables pour ramener les hostiles, fixer les incertains, échauffer la froideur, secouer l'indifférence, apprivoiser les bureaux, lorsqu'il s'agit de fonder quelque chose de neuf qui dérange les idées reçues, et offense la routine ! Voilà ce qui, beaucoup plus que le succès, nous inspire une pieuse gratitude, une sorte d'admiration pour tous ces hommes dont nous racontons ici les travaux. M. Schützenberger triompha de tous les obstacles ; et aujourd'hui, si partant de Strasbourg par le railway alsacien vous courez dans la direction du sud, vous verrez passer à votre droite et fuir, comme une vision gracieuse et fantastique, un ensemble de constructions simples, légères, bien agencées : c'est la colonie d'Ostwald, c'est la première colonie de mendiants fondée en France, c'est un noble essai, une grande tentative qui vous plongera dans de sérieuses pensées pour le reste de votre course rapide, car sous ces planches de sapin, sous ces humbles châlets mûrit et se résout une difficile question.

Soixante colons, dont 54 hommes de 40 ans en moyenne, et 6 femmes de 23 à 30 ans peuplent en ce ment la colonie d'Ostwald ; pauvres gens sans ressources, qui ont mal réussi, qui ont éprouvé des malheurs de toute nature et qui trouvent là le vivre et le couvert, des jours paisibles, et une petite rétribution pour leur travail. Ils ont l'air content, et ils encourent peu de punitions ; la plus grave de toutes, le renvoi, n'a été prononcé que deux fois en deux ans. Ils se lèvent à quatre heures du matin et se couchent à huit ; ce coucher est

fort humble, mais propre et convenable. Un kilogramme d'excellent pain par jour, un litre de bouillon, des légumes, de la viande de bœuf bouillie, 20 centilitres de vin, du lait caillé, tel est leur régime alimentaire, sain et suffisant. Nous avons recueilli sur les lieux mille petits détails pleins d'intérêt, mais que les limites qui nous sont tracées ne nous permettent pas d'introduire ici; il en est deux cependant qui méritent d'être rapportés, parce qu'ils caractérisent l'esprit et la direction de la colonie. Les enfants d'un colon peuvent venir passer la journée du dimanche à Ostwald; on les reçoit bien, on leur donne à chacun une portion de colon. Après avoir goûté avec grand plaisir le bon pain et le petit vin blanc de l'ordinaire, nous demandâmes à l'honorable M. Krausse, Directeur de l'établissement, s'il y avait un tronc, s'il nous serait permis d'y déposer quelqu'obole. — Non, nous répondit-il avec une fierté digne et polie, Ostwald est un atelier agricole; des ouvriers ne reçoivent point l'aumône, ils doivent se suffire par leur travail. — Mais, Monsieur, vos colons ont été gâtés par la misère, vous devez avoir bien des vices à combattre? — Deux seulement, deux vices capitaux : la paresse et l'ivrognerie. Pour combattre celle-ci, nous ne souffrons pas l'introduction de l'eau-de-vie. Quant à la paresse, elle ne peut se dompter que par les bons exemples. Il faut que le Directeur paye de sa personne et mette la robe de chambre de côté; il faut qu'il aille au travail, qu'il fauche, et ce qu'il fait on le fait. —

Excepté le défrichement de la forêt, qui tombait à la charge des adjudicataires, tous les travaux, même les outils, sont exécutés par les colons. L'exploitation rurale a réussi merveilleusement; nous étions ravi de voir l'immense grange regorger de magnifiques gerbes : Ostwald sera certainement en bénéfice cette année. Les bestiaux sont superbes et bien tenus, la ville offre un débouché lucratif aux laitages. On pourra donc développer cette belle entreprise. La commune de Geispolzheim, près de là, possède mille hectares d'excellentes terres, parfaitement improductives, et voici que les 72 hectares d'Ostwald font vivre 70 personnes et vont donner de beaux bénéfices!

Maintenant, faut-il escompter l'avenir d'Ostwald, et voir dans cette intéressant atelier agricole le berceau de l'organisation future du travail, d'une transformation sociale complète qu'y découvrent prématurément quelques écrivains de talent, et jusqu'à des orateurs de congrès scientifique ? Nous pensons qu'on a vu trop loin, trop haut, qu'on a beaucoup trop prédit à propos de cette colonie. Habilement gouvernée comme elle l'est, et dans les excellentes conditions où elle se trouve, sa complète réussite n'est point douteuse. Dès-lors, on en créera d'autres, et, toute illusion mise de côté, Ostwald peut avoir deux conséquences admirables pour la prospérité publique : l'extinction, sinon du paupérisme, au moins de la mendicité ; puis, la mise en valeur de ces tristes biens communaux qui se comptent chez nous par millions d'hectares, et qui, au lieu de faire vivre paisiblement de braves travailleurs, deviennent une humiliation, une honte pour la France du dix-neuvième siècle. LOUIS LECLERC.

---

## OUVROIRS CAMPAGNARDS.

Plusieurs conseils généraux ont, dans la dernière session, reçu communication d'un projet relatif à des *ouvroirs campagnards*. Ce projet est dû à celui de nos écrivains politiques qui s'occupe peut-être le plus d'œuvres pratiques pour l'amélioration intellectuelle et morale des classes pauvres.

Les conseils généraux qui en ont eu connaissance l'ont tous approuvé ; quelques uns l'ont même secondé de leurs allocations spéciales.

Il existait déjà des ouvroirs tenus par des religieuses dans quelques villes, chefs-lieux d'arrondissement et de canton. Mais les communes rurales, sauf quelques ouvroirs particuliers, n'en avaient point. Aujourd'hui ces petits établissements, grâce au publiciste dont nous venons de parler, ont pris un caractère communal, et sont tout prêts à entrer dans l'instruction primaire, comme complément de l'éducation des filles.

Vingt communes en sont déjà pourvues. Avant un an, il y aura près de cent de ces établissements villageois, où quinze cents jeunes filles recevront, d'après le nouveau plan, des leçons de couture, de propreté, de ménage, appropriées à leur condition.

Toutes les autorités du village y concourent : le maire, le curé et l'instituteur.

L'œuvre se prête aux convenances du pays, à ses usages, au vœu des mères de famille, à la possibilité des populations agglomérées ou disséminées.

Tantôt c'est la femme de l'instituteur qui est la directrice de l'ouvroir : alors il se tient dans le local de l'école ; tantôt la maîtresse est une couturière, et elle vient, à des heures convenues, donner ses leçons ; tantôt la classe se tient chez elle, et les enfants s'y rendent.

Les petites filles y sont reçues gratuitement et sans distinction des riches et des pauvres. Car l'ouvroir est un établissement charitable, et il supplée très heureusement en ceci aux écoles primaires, qui n'admettent qu'une portion très minime d'indigents.

Les petites filles de 5 ans jusqu'à 12 et 13 ans apprennent, selon leur âge, à ourler, marquer, tricoter, raccommoder les effets d'habillement qu'elles apportent de chez leurs parents.

Elles se lavent en entrant les mains et le visage, brossent leurs jupes, balaient la classe et font leur prière.

Il a été bien recommandé à la maîtresse de leur répéter souvent ces simples mots : Aimez-vous, mes enfants, et entr'aidez-vous.

Les ouvroirs sont placés sous l'autorité et la surveillance des maires, des curés, de dames et de l'inspecteur des écoles primaires.

Ceux qui sont établis depuis deux ans ont déjà porté d'excellents fruits. Ordre, discipline, agilité des doigts, propreté et soins du ménage, union entre les enfants, morale, religion, tout y gagne.

Les ouvroirs ne coûtent pas, l'un dans l'autre, plus de 70 fr. par an. Il est pourvu à cette dépense par diverses cotisations : celles des conseils municipaux, des conseils généraux, du ministère et de la charité privée.

Leur fondateur cherche surtout à les introduire dans les communes, si pauvres et si petites, qu'elles n'ont jamais eu et ne pourront avoir d'écoles, et dans les hameaux populeux dépendant des grandes communes même urbaines, mais qui en sont séparés soit par des distances considérables, soit par des obstacles accidentels, tels que les montagnes couvertes de neige, des chemins défoncés, des rivières débordées, etc.

On assure qu'il étudie un projet annexe, déjà par lui tenté et réussi pour des manufactures, et qui consiste à joindre aux ouvroirs une autre œuvre tenant le milieu entre les refuges et les asiles.

Si cette dernière œuvre peut se fonder, le problème des asiles dans les campagnes sera bien près de sa solution.

Nous recommondons les ouvroirs campagnards à l'attention et au zèle charitables des gens de bien. Avec très peu d'argent mais avec beaucoup de persévérance, ils rendront un service immense à la classe si intéressante des jeunes filles de la campagne.

---

## NOTICE SUR LES CAUSES PHYSIQUES ET MORALES DE L'ALIÉNATION MENTALE EN FRANCE.

La détermination de l'origine de la folie, dans les individus qui en sont atteints, est une opération grave et parfois épineuse. Les autorités médicales et administratives qui ont dû y procéder, dans l'investigation officielle sur les aliénés, se sont tenues dans les bornes d'une extrême réserve, et n'ont indiqué que pour la moitié seulement des fous, 10,111 sur 19,728, les différentes causes de leur aliénation mentale, considérant que pour l'autre moitié, ces causes étaient ou douteuses ou inconnues. Ainsi, les chiffres que nous allons rapporter sont les résultats d'une élimination qui accroît la force de leur témoignage. Toutefois, il ne faut pas dissimuler que les causes qu'ils expriment étant nombreuses, diverses, variées, complexes, ils ne peuvent avoir la précision rigoureuse que possède la statistique appliquée à d'autres objets. Cette imperfection résulte surtout des incertitudes de la nomenclature, qui ne saurait offrir des espèces définies par des caractères spéciaux.

Néanmoins, la reproduction, pendant sept années, de nombres dont les proportions sont très rapprochées, jointe à la masse immense de faits statistiques, concourant à donner ces résultats presque sans variations, témoignent avec une certitude suffisante, qu'il y a des rapports numériques réciproques et constants, entre les différentes catégories de causes de l'aliénation mentale.

Pour éviter de multiplier les chiffres, nous donnerons uniquement la détermination de ces causes pendant une année récente, 1841, et nous indiquerons le rapport proportionnel de chacune au total des cas déterminés. Cet exemple peut être considéré comme propre aux sept années d'investigation, attendu que les différences n'altèrent pas essentiellement les résultats que nous allons exposer.

| *Causes physiques.* | *Nombre d'aliénés.* | *Nomb. sur* 1,000. |
|---|---|---|
| 1° Idiotisme. . . . . | 2,234 | 321 |
| 2° Epilepsie. . . . . | 1,137 | 163 |
| 3° Ivrognerie. . . . . | 792 | 114 |

| | | |
|---|---|---|
| 4o Excitation excessive. . | 755 | 93 |
| 5o Caducité. . . . . | 541 | 78 |
| 6o Misère. . . . . . | 329 | 47 |
| 7° Onanisme. . . . . | 293 | 42 |
| 8° Fièvre, phtisie. . . . | 245 | 35 |
| 9o Excès de travail. . . | 176 | 25 |
| 10° Coups et blessures. . | 154 | 22 |
| 11° Autres causes. . . . | 408 | 59 |
| Total. . | 6,964 | 1,000 |
| CAUSES MORALES. | | |
| 1° Chagrin. . . . . . | 1,186 | 377 |
| 2° Amour, jalousie. . . | 767 | 224 |
| 3° Religion mal entendue. | 471 | 150 |
| 4° Ambition. . . . . . | 314 | 100 |
| 5° Orgueil. . . . . . | 291 | 92 |
| 9° Politique. . . . . | 118 | 37 |
| Total. . | 3,147 | 1,000 |
| RÉCAPITULATION. | NOMBRE D'ALIÉNÉS. | SUR 1,000. |
| Causes physiques. . . . | 6,964 | 688 8 |
| — morales. . . . | 3,147 | 311 2 |
| Total. . | 10,111 | 1,000 |

**Voici les principaux résultats qui sortent de ces nombres :**

Parmi les causes physiques, celle dont la puissance est la plus étendue, est l'idiotisme, elle en forme presque le tiers, et ce terme est sans doute inférieur à la réalité, car s'il est vrai que tous les maniaques sont atteints par les recensements, on ne peut en dire autant des idiots, qui, étant le plus souvent inoffensifs et pouvant être de quelque utilité, sont assez fréquemment gardés dans les familles à titre d'imbéciles.

Les épileptiques sont moitié moins nombreux que les idiots. En leur adjo gnant les individus dont l'aliénation est produite par une excessive irritation et ceux dont la raison est trop faible pour résister aux effets de l'âge, on trouve que ces quatre classes composent les deux tiers des aliénés pour causes physiques.

Sur 100 insensés de cette catégorie, il y en a 65 qui lui appartiennent, par l'effet de leur constitution physiologique, et qui sont pour ainsi dire, dès leur naissance, condamnés à cette triste destinée. La civilisation du pays n'a aucune action sur leur état, qui eût été, au temps des Mérovingiens, le même qu'aujourd'hui.

C'est donc sur un tiers seulement des aliénés par cause phy-

sique, que la science et la société peuvent, à quelques égards, exercer une influence propice.

Au premier rang de ces causes, qui permettent une intervention secourable, est l'ivrognerie, vice vulgaire, qui, quoique moins commun qu'autrefois, enfante encore de nos jours, un 10e des cas d'aliénation de la première catégorie. Il y a 114 fous sur 1,000, qui lui doivent leur malheureux état. L'ambition, l'orgueil, la caducité même sont moins funestes à la raison humaine. Il y a trois fois plus d'insensés par l'amour du vin et de l'eau-de-vie que par les effets de l'exaltation politique. Heureusement la puissance de cette cause s'atténue de plus en plus, mais on peut juger par celle qu'elle possède encore, quel empire elle exerçait chez nos ayeux, et quel est celui qu'elle conserve dans plusieurs autres pays de l'Europe.

Les maladies qui, par leurs suites, entraînent la perte de l'esprit, ne produisent pas 80 aliénés sur 1,000 de la première catégorie. Les fièvres, la phtisie, les affections du cœur en fournissent la moitié.

Deux causes physiques seulement se lient à l'état de la société. L'une est la misère, l'autre est l'excès du travail, qui souvent a pour objet de la prévenir. La première donne un aliéné sur 20, et la seconde, 1 sur 40 de ceux victimes de quelque altération organique. On se rassurera sur l'étendue de ces effets produits par l'indigence, en remarquant qu'il n'y a pas un individu sur 107,000 qui l'éprouve à ce degré. C'est néanmoins un grave sujet de considération d'économie publique.

Un vice secret, solitaire, signalé dès le premier âge du monde, avant toute civilisation, exerce de funestes ravages et cause presque autant d'aliénés que la misère elle-même. De nouveaux efforts de la science et de la morale sont nécessaires pour le déraciner.

Au total, sur 10 aliénés, dont l'état a pour origine des causes physiques, il y en a :

Six à sept dont les facultés mentales sont oblitérées par les vices naturels ou acquis de leur constitution.

Un est devenu fou par des causes accidentelles.

Un autre par suite de maladies très diverses.

Et le dernier, par libertinage ou par ivrognerie.

Les causes morales produisent un nombre d'aliénations moindre que les causes physiques, de moitié et au-delà. Les désordres de notre organisation, qui enfantent la démence, sont extrêmement nombreux, tandis que très peu d'esprits sont trempés à ce point de porter les passions jusqu'à la folie.

Il y a deux causes, qui seules suffisent pour fournir bien plus de la moitié des aliénés de cette catégorie. Ce sont le chagrin et l'amour, qui sont vraiment les deux grands tourments de

la vie. Sur 1,000 aliénés, par causes morales, le chagrin en a, pour sa part, 377 ou fort au-delà d'un tiers. On s'en étonnera moins, en songeant qu'il se multiplie sous une multitude de formes, et ne nous quitte qu'au tombeau.

L'amour, qui s'unit inséparablement à la jalousie, fait le quart des insensés. L'exaltation religieuse n'en atteint pas le septième. Cette dernière puissance varie probablement, selon les temps et les lieux.

Deux mauvaises passions du cœur humain : l'ambition et l'orgueil, exercent une action dont les limites sont presque semblables. Cependant, il y a encore plus de fous ambitieux que de fous par trop bonne opinion d'eux-mêmes. Chacune de ces causes forme un dixième de la masse des aliénés dont la folie a pour origine une affection de l'âme ou un travers de l'esprit.

L'aliénation produite par l'exaltation politique est bien moins commune qu'on ne le suppose. Sur cent fous pour causes morales, il n'y en a pas quatre de cette espèce; et, en effet, on ne voit pas qu'il y ait eu des aliénés, parmi les personnages éminents des peuples qui vivaient dans les violentes agitations du Forum.

En résumé, sur dix aliénés dont l'état a pour origine des causes morales :

Quatre sont fous par l'effet de quelques-uns des chagrins dont la vie est semée.

Deux à trois, par un amour désappointé, jaloux ou frénétique.

Un à deux par exaltation religieuse.

Et deux par ambition ou par orgueil.

En examinant les causes physiques et morales de l'aliénation mentale, sans distinction de catégories, on reconnaît avec certitude, qu'il n'y en a aucune qui soit nouvelle ou récente, aucune qui appartienne en propre au temps et au pays où nous vivons. Toutes, au contraire, sont aussi vieilles que le monde, et peuvent être signalées, d'après les traditions bibliques, dans la première famille du genre humain. Or, comme des causes semblables produisent les mêmes effets, il est rationel d'en conclure que la folie est, comme d'autres maux et d'autres infortunes, un triste apanage de l'homme, depuis son apparition sur la terre. La civilisation ne peut donc en être accusée ; et, en effet, il ne faudrait pas des connaissances historiqnes bien étendues, pour signaler l'existence de l'aliénation mentale à toutes les époques des annales de l'antiquité et des temps modernes, et dans toutes les phases de l'état social des peuples.

Alex. Moreau de Jonnès.

## EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Les expositions des produits de l'industrie datent de la République. La première fut proposée comme un des moyens de célébrer une fête nationale, et, maintenant, elle doit être considérée comme l'une de nos plus belles et de nos plus fécondes institutions industrielles.

Les avantages des expositions publiques sont connus : tout le monde sait aujourd'hui que, dans l'industrie, pour éveiller les endormis, pour récompenser les plus capables, pour forcer tout le monde au progrès, rien n'est comparable à une exposition, à un combat, où chacun a intérêt de se montrer le plus habile, où ne pas lutter c'est s'avouer vaincu, et où la victoire donne un nom. Aussi, ce n'est pas de l'utilité et des résultats des expositions que nous allons parler, c'est de son histoire.

La campagne d'Italie venait de finir, une ère de paix, de force et de richesse semblait enfin commencer pour la France : il fut décidé qu'on célébrerait, par une fête splendide, l'anniversaire de la République. Pour remplir les intentions du Directoire exécutif, François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, réunit plusieurs hommes éclairés pour les consulter sur les mesures à prendre. On fut unanime pour ne pas se borner aux danses et aux mâts de cocagne. L'un parla d'une foire; un autre, d'une course de chars et de chevaux. Un troisième ayant proposé une exposition des ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure, François de Neufchâteau, l'homme des arts utiles, eut aussitôt l'idée d'une exposition des produits de l'industrie. Sa proposition, on ne peut plus propre à fêter l'anniversaire d'une révolution qui avait proclamé la liberté du travail et ouvert des voies nouvelles au génie de l'homme, réunit tous les suffrages et fut accueillie avec enthousiasme.

L'exposition des produits de l'industrie de 1798, qui n'avait pas été prévue à l'avance, qui arrivait après tant de souffrances intérieures, ne fut pas très brillante. Mais, alors, les hommes capables n'étaient pas dans les ateliers, ils combattaient, sur les champs de bataille, pour l'indépendance du pays.

Voici en quels termes le *Moniteur* du 1er brumaire an VII rend compte de l'ouverture de cette exposition :

« A dix heures du matin, le ministre de l'intérieur s'est rendu à la maison du Champ-de-Mars et de là au lieu de l'exposition, par le milieu du Cirque. Cette marche a été réglée ainsi qu'il suit : 1° l'école des trompettes; 2° un détachement de cavalerie; 3° les deux premiers pelotons d'appariteurs; 4° des tambours; 5° musique militaire à pied; 6° un peloton d'infanterie; 7° les hérauts; 8° le régulateur de la fête; 9° les artistes

inscrits pour l'exposition ; 10° le jury, composé des citoyens Darcet, membre de l'Institut ; Molard, membre du Conservatoire des arts et métiers ; Chaptal, membre de l'Institut national ; Vien, peintre, membre de l'Institut national ; Gillet-Laumont, membre du Conseil des mines ; Duquesnoy, membre de la Société d'agriculture du département de la Seine ; Moitte, sculpteur, membre de l'Institut national ; Ferdinand Berthoud, horloger, membre de l'Institut national ; Gallois, homme de lettres, à Auteuil, associé de l'Institut national ; 11° le bureau central ; 12° le ministre de l'intérieur ; 13° un peloton d'infanterie.

« Le ministre et le cortége ont fait le tour de l'enceinte consacrée à l'exposition, et, comme le temple de l'industrie n'était pas terminé, le ministre s'est placé sur le tertre du Champ-de-Mars, il y a prononcé le discours suivant, à la suite duquel la musique a exécuté un air patriotique :

« Citoyens, ils ne sont plus, ces temps malheureux où l'industrie enchaînée osait à peine produire le fruit de ses méditations et de ses recherches, où des règlements désastreux, des corporations privilégiées, des entraves frivoles, étouffaient les germes précieux du génie ; où les arts, devenus en même temps les instruments et les victimes du despotisme, lui aidaient à appesantir son joug sur tous les citoyens, et ne parvenaient au succès que par la flatterie, la corruption, les humiliations d'une honteuse servitude.

« Le flambeau de la liberté a lui ; la République s'est assise sur des bases inébranlables ; aussitôt l'industrie s'est élevée d'un vol rapide.... »

Après cet exorde, que nous avons raison aujourd'hui de trouver emphatique, et que l'on n'avait pas tort alors de trouver excellent, François de Neufchâteau discutait l'importance des arts industriels, relevait les arts mécaniques de l'abaissement où les tenaient d'anciens préjugés, rappelait que Bacon avait dit que leur histoire était celle de la vraie philosophie, et terminait en témoignant le regret que le court intervalle qui s'était écoulé entre l'annonce de l'exposition et son ouverture, n'ait pas permis à tous les départements et à tous les chefs de fabriques importantes d'y venir prendre part.

Le cinquième jour complémentaire, c'est-à-dire, après trois jours d'exposition, le jury fit son rapport. Chaptal était rapporteur.

Le gouvernement avait demandé que le jury lui désignât les douze exposants des produits les plus remarquables. Les choix du jury s'arrêtèrent sur MM. Bréguet, horlogerie ; Lenoir, instruments de mathématiques ; Didot et Herhan, typographie, (édition de Virgile) ; Clouet, fabrication d'acier ; Dihl et Gué-

rard, tableaux en porcelaine; Desarnod, cheminées et poêles; Conté, crayons, tous de *Paris*; Gremont et Barré, de *Bercy*, toiles peintes; Potter, de *Chantilly*, faïence blanche; Payn, fils, de *Troyes*, bonneterie; Desarme, de *Paris*, tôle vernie; Julien, à *Luat* (Seine-et-Oise), coton filé à la mécanique.

Le jury déclarait encore dignes de mention honorable; MM. Berthier, à *Bizy* (Nièvre), acier, chaînes de montre; Raoul, *Paris*, limes fines, en acier français; Bouvier, *Paris*, ouvrages en filigrane; Gerentel, *Paris*, feuilles de corne à lanterne; Kutsch, *Paris*, machine à diviser; Thiroin-Gauthier, *Pont-Audemer*, coutils; Patoulet, Audry et Lebeau, *Longjumeau* (Seine-et-Oise), couverts en acier, plaqués d'or et d'argent; Salneuve, *Paris*, machines; Perrin, *Paris*, toiles métalliques; Detrey, *Doubs*, bonneterie; Gahours, *Paris*, bonneterie; Plumer-Donnet, *Pont-Audemer*, cuirs corroyés; Lepetit-Walle, *Paris*, rasoirs.

Les mouchoirs et étoffes de *Cholet* et de *Mayenne*; les cristaux du *Creusot* et du *Gros-Caillou*; les machines de M. Roth, de *Paris*, et les cordes croisées de M. Flage, de *Toulouse*, étaient cités par le jury comme produits utiles ou d'une bonne fabrication.

Le jury témoignait son regret « que les citoyens Boyer-Fonfrède, dont les étoffes en coton rivalisent avec les plus belles d'Angleterre; Didot jeune, si avantageusement connu par ses superbes éditions et la fabrication de son papier vélin; Larochefoucault, distingué dans le genre de fabrique en cotonnades qu'il a formé; Delaitre, à qui la filature de coton doit une partie de ses progrès, n'eussent pas pu concourir. »

Ces dernières indications, ainsi que l'a fait observer fort justement M. S. Flachat, sont fort significatives : quatre fabricants seulement en France, objets de regrets du jury, après une exposition où les fabricants sont si peu nombreux, où manquent les principales villes du royaume! De Lyon, de Rouen, de Tarare, de Saint-Quentin, d'Amiens, de Sedan, d'Elbeuf, de Louviers, de toutes ces villes naguère industrieuses et riches, le jury n'en parle pas, il sait qu'elles n'ont pu réparer encore les désastres que neuf années de révolution ont fait peser sur elles.

Après l'exposition, François de Neufchâteau écrivit aux autorités départementales pour leur faire connaître que l'intention du gouvernement était que les expositions fussent annuelles. Dans sa circulaire, il traçait les règles suivies depuis, savoir : la formation d'un jury départemental, pour choisir les produits dignes d'être admis à l'exposition, et la formation d'un jury central pour les juger.

« L'exposition n'a pas été très nombreuse, disait le ministre;

mais c'est une première campagne, et cette campagne est désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique. » La prédiction ne s'est pas encore réalisée, mais est-ce à nos producteurs ou à nos institutions économiques qu'il faut s'en prendre?

Le ministre terminait en annonçant que le jury central décernerait vingt *médailles d'argent* aux vingt manufacturiers les plus habiles, et une *médaille d'or* à celui qui aurait porté le coup le plus funeste à l'industrie anglaise. Ces passions de l'époque sont faciles à expliquer : l'Angleterre nous avait fait tant de mal! La guerre des camps, en Europe, a cessé, mais elle a été remplacée par celle des douanes.

Les deux expositions de 1801 et de 1802, sous le ministère de Chaptal, sans être fort remarquables, témoignent du réveil de l'industrie en France. Toutes les branches de la production ne s'y montrèrent pas fortes et prospères, mais toutes y prouvèrent qu'elles étaient entrées avec résolution dans la voie du progrès.

Le jury de l'exposition de 1801 était composé de MM. Berthollet, Bardel, Bertrand, Bonjour, Bosc, Guyton-Morveau, Molard, Mérimée, Montgolfier, Périer, de Prony, Scipion Périer, Raymond, Vincent, et Louis Costaz, rapporteur. Sur son rapport, on décerna douze médailles d'or, vingt médailles d'argent, et trente médailles de bronze. Parmi ceux qui obtinrent la médaille d'or, on remarque les noms de MM. UTSCHNEIDNER, de *Sarreguemines*, MERLIN-HALL, de *Montereau*, pour la poterie; FAULER, REMPFF et MUNTZER, de *Choisy*, pour le maroquin; MONTGOLFIER, d'*Annonay*, pour le papier ; TERNAUX frères, manufacturiers à *Reims*, *Sedan*, *Louviers*, *Ensival*, pour draps et casimirs ; LIEVEN-BAUWENS, de *Passy*, pour les cotons filés à la Mull-Jenny, basins, piqués, etc., etc. Et pour les médailles d'argent, le jury déclarait d'abord en être dignes huit exposants déjà couronnés à l'exposition de l'an VI. Vingt autres médailles étaient données ; parmi les exposants qui les obtinrent, on remarque MM. *Schey*, de Paris, acier poli ; *Robert*, de Besançon, horlogerie commune ; les fabriques du *Creusot* et de *Mont-Cenis*, cristaux, fonte de fer ; *Decroisilles* frères, de Rouen, blanchisserie dite *berthollienne ; Pavie*, de Rouen, teinture incarnat sur coton ; *Pictet*, de Genève, châles en laine et soie ; etc., etc.

Parmi les exposants honorés de la médaille de bronze, on remarque MM. *Carcel*, de Paris, pour les lampes ; *Grandier*, d'Elbeuf, draps ; JACQUART, de *Lyon*, « inventeur d'un mécanisme qui supprime, dans la fabrication des étoffes brochées, l'ouvrier appelé *tireur de lacs*. » Lyon n'avait pas compris l'importance de l'invention de Jacquart ; le jury ne la comprit

pas non plus ; il fallut encore neuf ans avant que le métier Jacquart fut apprécié à sa juste valeur par l'industrie même dont il était appelé à changer la face !

De l'an VI à l'an IX, ainsi que nous l'avons indiqué, l'industrie n'avait pas eu le temps de beaucoup se perfectionner, mais cependant, sous l'impulsion magique de Bonaparte, elle s'était mise en marche et avançait rapidement. C'était précisément à cette époque où le premier consul, plaçant le titre de membre de l'Institut avant son titre de général, parcourait, avec ses illustres amis, Berthollet le chimiste, Monge le géomètre, et le ministre Chaptal, les ateliers et les grandes manufactures de Paris, de Rouen, de Lyon, de Bruxelles, de Liége et d'Aix-la-Chapelle, excitait partout le besoin du progrès, et, s'il rencontrait un Ternaux sur sa route, détachait sa croix d'honneur pour la poser de sa main à la boutonnière de l'industriel, en présence de ses milliers d'ouvriers.

L'exposition de 1802, quoique fort rapprochée de 1801, fut beaucoup plus remarquable ; l'Europe entière put juger, par ses observateurs les plus illustres, les Fox, les Erskine, les Hawkesbury, que, sur les marchés du globe, comme sur les champs, la France serait forte et redoutable, si elle le voulait.

MM. Alard, Berthoud, Bosc, Conté, L. Costaz, Guyton-Morveau, Mérimé, Moreau, Molard, Montgolfier, Périer, S. Périer, de Prony, Raymond et Vincent, composaient le jury chargé de décerner les récompenses. Vingt-deux médailles d'or furent décernées.

Ce que l'on remarqua surtout à cette exposition, ce furent les châles imités de cachemire, industrie venue de l'Orient et rapportée par les héros de l'expédition d'Egypte. On a dit, avec une affectation méprisante pour la France, que l'objet unique admiré par Fox, dans cette exposition, avait été un *eustache* à deux sous. Fox aurait pu réserver son suffrage pour les draps communs de Castres, dont les prix descendaient depuis 18 francs jusqu'à *un* franc le mètre, pour les sondes artificielles de MM. Anfrye et d'Arcet, pour un grand nombre d'autres produits chimiques et pour les poteries.

L'exposition de 1806 témoigne de nouveaux progrès. Monge présidait le jury. On remarquait encore parmi ses membres Berthollet, Collet Descotils, Gay-Lussac et Montgolfier. Elle dura dix jours ; le nombre des exposants fut dix fois plus considérable qu'en 1802. La laine et les draperies furent la partie la plus importante. On avait cherché à acclimater les mérinos en France, et les résultats déjà obtenus annonçaient une nouvelle source de richesse nationale. Les fabriques de draps se présentaient plus nombreuses et plus fortes. L'industrie de la soie n'était pas restée en arrière, neuf départements avaient

envoyé des produits : Lyon tenait la première place, Paris, Nismes, Avignon venaient après. Mais la fabrication du coton surtout avait fait de grands progrès : Tarare et Saint-Quentin avaient apporté des mousselines dont le jury ne contestait plus l'origine française, comme il l'avait fait en 1802 pour la seule pièce de mousseline présentée à cette exposition. Mais Mulhouse était à la tête : elle avait envoyé MM. Hoffmann et Dollfus-Mieg. Les arts métallurgiques ne suivaient que de loin : on avait apporté cependant des fers faits avec deux tiers de charbon de bois et un tiers de houille. Douglas exposait les plus belles machines, Thomire, Galle et Ravrio venaient de créer l'industrie du bronze. D'Artigues représentait la cristallerie. La chimie avait déjà fait d'heureuses et fécondes applications à l'industrie. Mais la marche du progrès est lente ; à l'exposition de 1806, il y avait trente ans que Vaucanson était mort, et cependant le jury se croyait obligé de rappeler aux tireurs et moulineurs de soie qu'une fabrique, récompensée par une médaille d'or, doit sa supériorité à l'emploi du système de Vaucanson.

En 1806, la France était déjà riche en hommes capables dans les arts industriels ; elle comptait parmi eux, Chaptal, de qui date la fabrication de l'acide sulfurique; Douglas, qui nous enseigna à faire le drap ; Conté nous a donné ses crayons et cent autres inventions ; Berthollet, l'auteur de l'art du blanchiment ; Oberskampf, le fondateur de la fabrication des toiles peintes; Édouard Adam, inventeur de procédés pour la distillation; Jacquart, Ternaux, Monge, Vauquelin, Lebon, Leblanc, Thénard, D'Arcet, Brongniard, etc., etc.

La Restauration fit trois expositions : la première en 1819, la deuxième en 1823, la troisième en 1827.

L'exposition de 1819 eut lieu sous le ministère Decazes. Ce ministre fit une ordonnance dont voici le premier article : « Il y aura une exposition publique des produits de l'industrie française, à des époques qui seront déterminées par nous, et dont les intervalles n'excéderont pas quatre années. La première exposition se fera en 1819, la seconde en 1821. »

Le jury fut ainsi composé : MM. Arago, Berthollet, Bréguet, Brongniard, Chaptal, D'Arcet, Fontaine, Gérard, Molard, Ternaux, Percier, Walter, Mérimée, Tarbé de Vauxclairs, Larochefoucauld, Héron de Villefosse, Christian d'Artigues, et Costaz, rapporteur.

« L'exposition de 1819, disait son rapporteur, est encore plus belle par ses résultats que par le magnifique spectacle qu'elle a présenté, et qui, quoique prolongé pendant plus d'un mois, n'a jamais lassé le public. Elle a prouvé qu'un mouvement général de perfectionnement continue d'animer toutes les parties de notre industrie. On doit placer au premier rang les progrès

des sciences exactes, et les nombreuses découvertes faites depuis trente années en physique, en chimie et en mécanique. » Le rapporteur signalait ensuite comme causes de ce progrès, l'Académie des sciences, l'Ecole polytechnique, la Société d'encouragement, et enfin les expositions même des produits de l'industrie.

Quant aux innovations et aux perfectionnements, on en remarque dans toutes les branches de la production, surtout dans les laines et le travail de la laine. La tondeuse de Collier et les cachemires de Ternaux attirent surtout l'attention.

L'exposition de 1823 fut satisfaisante. On y vit les laines les plus fines obtenues en France ; la soie *sina;* à côté des belles étoffes de laine, de soie et de lin, des châles en duvet de chèvre, aussi parfaits que ceux de cachemire ; le coton filé jusqu'à des degrés très élevés ; des mousselines fines, unies et brodées, égales aux plus belles mousselines anglaises ; du fer très bon, mais encore d'un prix trop élevé ; des marbres bien travaillés ; des machines ingénieuses ; des phares perfectionnés ; des objets de goût et de luxe, sous toutes les formes et très remarquables. Soixante-treize départements concoururent à cette exposition.

A l'exposition de 1827, de nouveaux progrès furent encore constatés : la production de la laine s'était améliorée ; Elbeuf et Sédan produisaient plus et mieux ; les ornements d'église étonnaient par leur goût et par leur richesse ; les toiles de Laval, les batistes de Cambrai, le linge de Saint-Quentin et de Valenciennes, les toiles de Roubaix, les basins de Troyes, les toiles peintes de Rouen et de Mulhouse, étaient admirés par leur beauté, leur qualité et leur bas prix. Les usines à fer avaient amélioré leurs produits et acquis de l'importance ; les machines à vapeur étaient devenues plus simples et plus puissantes ; les glaces étaient plus pures et plus grandes ; la filature du lin à la mécanique montrait ses premiers produits ; le tannage travaillait mieux et à plus bas prix ; Appert avait apporté ses conserves ; Engelmann étalait ses lithographies ; Werner était fier de ses beaux meubles, *etc.*, etc.

Depuis la révolution de 1830, on a fait deux expositions, l'une en 1834 et l'autre en 1839 ; la troisième aura lieu en 1844.

L'exposition de 1834 fut très remarquable. « C'est surtout dans les sept années qui viennent de s'écouler, disait M. Thénard, président du jury, dans son discours au roi, que l'industrie française s'est avancée à grands pas. Nos usines se sont multipliées, agrandies ; nos machines se sont perfectionnées ; notre fabrication, en s'améliorant, s'est faite à plus bas prix ; nos relations se sont étendues ; des arts nouveaux même ont pris naissance. Aussi l'exposition de 1834 l'emportera-t-elle de

beaucoup sur celles qui l'ont précédée, et laissera-t-elle de profondes traces, de longs et féconds souvenirs dans les esprits. »

Parmi les membres du jury, on remarquait MM. d'Arcet, Brongniart, Chenavart, Clément-Désormes, Cunin-Gridaine, Delaroche, C. Dupin, rapporteur ; Fontaine, Gay-Lussac, Savart, Séguier et Thénard.

A moins de faire un volume, il serait impossible de signaler tous les progrès, toutes les découvertes, toutes les inventions constatées dans l'exposition de 1834, nous nous contenterons de citer les noms des exposants auxquels fut décerné la décoration de la Légion-d'Honneur ; ce sont MM. Bosquillon, châles ; Cauchois, optique ; Cavé, mécanique ; Chenavard, meubles ; Derladis, fonderies ; Delatouche, papier ; Derosnes, produits chimiques ; Dufaud, forges ; Erard, pianos ; Fauquet-Lemaitre, filature de coton ; Flavigny, draps ; Granger, charrue ; Guimet, bleu d'outre-mer factice ; Hartemann, filature de coton ; Heilman, machines ; Henriot, lainages ; Japy jeune, étoffes de coton ; Kœchlin, toiles peintes ; Leutner, mousselines ; Mouchel, fil de cuivre ; Paturle, étoffes ; Pleyel, pianos ; Perrelet, horlogerie ; Reverchon, châles ; Sallandrouze, tapis ; Scrive, filature ; Thomire, bronzes ; Zuber, papiers peints.

L'exposition de 1839 fut la plus brillante de toutes. Parmi les nouveaux membres du jury, on remarquait MM. Blanqui, Chevreul, Combes, de Bonnard, Dumas, Griolet, Mathieu, Michel Chevalier, Payen. Voici en quels termes M. Thénard, président du jury, rendait compte au roi de cette exposition : « Plus de quarante ans se sont écoulés depuis la fondation de ces mémorables concours : ils ont donc subi tout à la fois et l'épreuve du temps, et l'épreuve plus difficile encore des révolutions politiques. Le consulat les reçut du directoire pour les léguer à l'empire, qui les transmit à la restauration. Le gouvernement de juillet les adopta comme une institution nationale. Les premiers ne pouvaient manquer de se ressentir des calamités que la guerre entraîne toujours avec elle ; mais la paix n'est pas plutôt rétablie et consolidée, que l'industrie, qui était comme enchaînée, prend un libre essor ; elle s'éclaire de toutes parts au flambeau de l'expérience ; elle pénètre aux lieux où elle était inconnue ; les ateliers se multiplient, la fabrication s'améliore, les relations s'étendent, de nouveaux procédés se découvrent, et les concours de 1819 à 1827 viennent révéler à l'Angleterre qu'elle aura bientôt une rivale dans les arts. De si hautes espérances sont justifiées par le concours de 1834 ; celui de 1839 les réalise. » Et ensuite M. Thénard cite la filature de la laine ; cinquante usines construisent des machines à vapeur ; les machines à papier continu ; le métier à la Jacquart perfectionné ;

le déclassement des ouvriers, l'abaissement des salaires, l'état de lutte entre les travailleurs. C'est elle qui grossit la liste des faillites, ces tables mortuaires de la solvabilité commerciale et industrielle, c'est elle qui produit ces fluctuations déplorables qui tantôt élèvent, tantôt abaissent outre mesure le prix des choses, c'est elle encore qui détruit des valeurs considérables en amenant la clôture de beaucoup d'usines, de beaucoup d'établissements. Plus de concurrence! A bas la concurrence!

UN ÉCONOMISTE *qui passe*. Touchante unanimité!

CHOEUR D'ADVERSAIRES. Le hasard nous sert! voici fort à propos un économiste, c'est-à-dire un débris du monde que nous avons renversé. Si nous entreprenions cet être anté-diluvien, si nous l'embarrassions en lui demandant son avis. L'idée n'est point mauvaise. Ohé! l'ancien!

L'ÉCONOMISTE. Que me voulez-vous, mes jeunes Messieurs?

CHOEUR D'ADVERSAIRES. Rendez-nous un petit service, l'ancien. Faites-nous le plaisir de nous dire ce que vous pensez de la concurrence, de cette infâme, de cette abominable concurrence.

L'ÉCONOMISTE. Ce que j'en pense? Et vous-même, mes jeunes Messieurs? Voyons, j'aime à m'instruire; on apprend à tout âge.

CHOEUR D'ADVERSAIRES. Nous pensons que la concurrence est le plus grand fléau qui ait paru sur la terre; que la fièvre jaune et la peste sont moins dangereuses; que les sept plaies d'Egypte ont fait moins de victimes; qu'elle est un legs des temps barbares et que nous sommes venus pour l'extirper. Voilà notre opinion.

L'ÉCONOMISTE. Elle est catégorique, mes jeunes Messieurs. Maintenant, avant de vous donner la mienne, m'est-il permis de vous faire encore une question?

CHOEUR D'ADVERSAIRES. Comment, l'ancien, mais deux plutôt: ne vous gênez pas, nous ne sommes point avares de nos paroles.

L'ÉCONOMISTE. La concurrence vous effraie, n'est-ce pas? Vous voulez la détruire, en finir avec le monstre. Soit, mais avec quoi la remplacerez-vous, s'il vous plaît, et que mettrez-vous en sa place?

CHOEUR D'ADVERSAIRES. Bien! très-bien! Voici le moment de se montrer.....

L'ÉCONOMISTE. Chacun à son tour, mes jeunes Messieurs, s'il vous plaît; autrement nous risquons de ne plus nous entendre.

*(Ici le chœur des adversaires se dissout, et comme l'on dit, la critique fait place aux idées organiques.)*

UN RÉGLEMENTAIRE. Moi, Monsieur, je commence par vous manifester tout mon mépris pour la doctrine du *laissez-faire*.

C'est l'anarchie passée à l'état de système. Je voudrais que les pouvoirs publics se mêlassent un peu plus de ce que font les particuliers, que le gouvernement mesurât les pièces de tissus pour savoir si elles ont les dimensions requises, qu'il les examinât de très près afin d'en vérifier la confection, l'apprêt, la valeur, les qualités. Je voudrais que le gouvernement surveillât avec plus de soin ce qui se fait dans les manufactures, les comptoirs, dans les magasins, sur les quais, dans les entrepôts; qu'il empêchât les manipulations, les altérations, les mélanges. Je voudrais qu'il menaçât de l'échafaud ceux qui humectent effrontément le tabac, versent de l'eau de Seine dans le vin, introduisent de la chicorée dans le moka, assaisonnent le lait de blancs d'œufs et de farine, glissent de la fécule dans la cassonnade, de l'œillette dans l'huile d'olive, enfin se livrent à une foule d'opérations malsaines que la pudeur m'empêche d'énumérer. Voilà ce que je voudrais, Monsieur, au lieu de cette concurrence sans règle, sans frein, sans limites.

LES AUTRES ADVERSAIRES (*moins celui-là*). Incomplet! insuffisant!

UN PARTISAN DES PRIX DE REVIENT. Moi, je vais plus loin: j'ajoute que pour en finir avec cette infâme concurrence, le gouvernement doit assurer aux industries un prix de revient, un prix rémunérateur. Ainsi le gouvernement dirait à l'industriel: Votre matière première vous coûte tant, vos salaires tant, vos frais généraux se montent à tant, voilà donc ce que vous ressort votre marchandise. Ajoutez-y un bénéfice raisonnable et vendez. Vous fabriquerez par an telle quantité que vous placerez à telles et telles conditions. Si vous restez en dessous, le gouvernement ajoutera le reste de ses deniers. Toutes les industries étant ainsi réglées, chacune d'elles marche à coup sûr, et on pourrait d'avance faire le bilan de l'année. Voilà, ce me semble, une mesure qui détruirait radicalement la concurrence par le procédé réglementaire et régulateur.

LES AUTRES (*moins celui-là*). Stupide! absurde!

UN ORGANISATEUR DU TRAVAIL. La proposition de notre collègue n'a qu'un défaut; elle manque de sanction. Cette sanction, je l'apporte. Comment le gouvernement se reconnaîtrait-t-il au milieu des prétentions des industriels, comment pourrait-t-il débattre les prix rénumérateurs, les quantités, les qualités? C'est une œuvre homérique, impossible; il y succomberait. Moi, je supprime les obstacles. Il n'y a plus qu'un seul industriel en France, l'Etat. L'Etat organise une usine-modèle dans chaque branche d'industrie, se sert de cette infâme concurrence pour écraser les usines particulières, et reste seul maître du terrain. Alors il fait le bonheur de tout le monde, intéresse les ouvriers à la production.....

## LES DEUX SUCRES. — SIMPLE HISTOIRE.

Les sucres ont eu l'honneur de la session. Leur concurrence, purement chimique sous l'empire, a manqué renverser un ministère, et il n'a fallu rien moins qu'une dixaine de séances de la chambre pour règlementer une denrée que Vauban, dans sa *Dîme royale*, n'indiquait que pour mémoire avec les perruques et les laquais, et comme un objet de luxe éminemment imposable.

La politique du blocus continental, la haine des produits *étrangers*, firent exalter les premiers essais par Napoléon et par Chaptal, qui devint le type du genre protecteur; il était ministre, chimiste, manufacturier et partisan de la balance du commerce.

Sous la restauration, les mers furent un instant libres, et le marché national allait s'*inondant* de sucres exotiques, lorsque la grande propriété et les hauts bonnets de l'industrie déposèrent leurs suppliques aux pieds du trône, et l'on reconstruisit cette abominable forteresse des tarifs qui nous prive d'air et complique toutes nos maladies industrielles, au point de les rendre incurables. Et remarquez bien la différence; sous l'empire, si les ports sont bloqués, l'Europe est ouverte; mais à partir de la restauration, la France s'emmaillotte dans ses frontières et n'admet de produits exotiques que ceux de ses colonies. Nos îles à sucre ne peuvent acheter qu'à la France ce dont elles ont besoin, et la France s'est engagée à leur acheter leur sucre, le sucre brut, entendons-nous bien, pour laisser aux raffineurs nationaux le monopole d'une industrie très lucrative.

C'est de ce moment que date le mal. Si des *droits-impôts* et non des *droits-protecteurs* avaient été adoptés à cette époque, c'en était fait du sucre national. Il était moissonné en herbe; le professeur de chimie seul aujourd'hui s'en préoccuperait. Si nous n'avions pas eu de colonies, ou si nous avions eu des colons mieux conseillés, le résultat eût été le même; le sucre de betterave succombait, et on n'aurait pas cherché le moyen de le tuer, trente ans après, alors qu'il avait acquis toute sa vigueur. Sans colonies, la France s'adressait au Brésil, à Cuba, à l'Inde; et à l'heure qu'il est, nous sucrerions probablement notre café avec du sucre à 50 cent. le kilogr. Mais les colonies firent monter bien haut leur importance, en cas de guerre (Dieu sait combien nous les gardons alors); elles se dirent *nationales*, et à la faveur de cet adjectif qu'elles appliquèrent à leur sucre, les chambres proscrivirent le sucre étranger, qui nous aurait fait payer un tribut humiliant. Ces malheureux colons prenaient la marine pour bouclier, tout comme les betteraviers se sont abrités derrière l'agriculture, en la plaignant et en lui répétant

les compliments des physiocrates et l'aphorisme de Sully.

Un instant humiliée par la liberté commerciale qu'avait amené l'invasion, la betterave ne tarda pas à relever la tête avec le nouveau système protecteur, et elle s'accommoda sans mot dire de la magnifique position obtenue par les colonies. L'appât des bénéfices eût bientôt fixé le génie des inventions, l'affluence des capitaux et ce courant général de l'attention publique qui est un grand élément de succès. Tout d'abord, la canne méprisa les efforts de sa rivale. Le colon est, de sa nature (toute règle a ses exceptions), ennemi du travail, et par contre il ne s'intéresse que médiocrement au perfectionnement des instruments, et il ne s'est aperçu du danger que lorsque la philanthropie victorieuse, aidée de la pratique anglaise, est venue réclamer le fruit de sa victoire, l'émancipation. Mais au moment où il a vu que son instrument de travail allait se transformer, et qu'il lui fallait s'ingénier à faire autrement, un autre ennemi a surgi, le sucre de betteraves, tenant contre lui ce superbe langage qu'il avait invoqué contre les sucres étrangers.

Les colonies étaient d'autant plus insouciantes, qu'à l'abri de droits énormes qui pesaient sur les sucres étrangers (40 à 45 francs de surtaxe), elles faisaient seules les approvisionnements de la France, fournissant 24 millions de kilogr. en 1816 et 48 millions en 1820. Au même moment, on rendait sous forme de *drawback*, à la sortie, aux raffineurs qui importaient le sucre de cannes, tous les droits qu'ils avaient payés pour l'introduction des sucres.

Jusque-là, les fabriques de betteraves n'étaient guère considérées que comme des manifestations impuissantes de l'opinion bonapartiste. On avait beau dire aux colonies, qui demandaient la surtaxe des sucres étrangers : Prenez garde, mieux vaudrait le dégrèvement sur vos produits; car voilà un ennemi qui s'avance, avec lequel vous aurez à compter. Les colons, sourds aux protestations des amis de l'humanité, aux raisonnements des économistes, restaient dans l'ignorance des nouveaux procédés de culture et de fabrication, hypothéquant leurs biens et courant sur le penchant de l'abîme.

Au moment où les colons ont compris leur position, la betterave marchait à pas de géant et avait ses députés, ses ministres, ses primes et ses journaux. Après la révolution de juillet, il n'y avait rien moins que 585 fabriques, produisant le tiers de la consommation, évaluée à 120 millions de kilogr. A cette époque, la protection était telle, par suite de la loi de 1816, que les raffineurs pouvaient aller vendre en Suisse, chez le roi de Sardaigne et dans tout l'Orient, à 60 et 50 centimes, le sucre que le peuple le plus civilisé payait 1 et 1 fr. 20 cent. C'était aussi le moment où quelques grands personnages fai-

saient faire sur la frontière une contrebande fantastique, sortant par un point des sucres raffinés pour demander le drawback qu'ils n'avaient pas payés, et les faisant rentrer afin de les réexporter de nouveau. Voyez jusqu'où peut aller le génie du mal. En 1820, la prime à la sortie était de 270 mille francs; en 1832, elle avait atteint le chiffre de 18 millions 774 mille. C'était scandaleux; on réduisit le taux des primes, et depuis leur total s'est balancé entre 2 et 5 millions.

Les colons, une fois sur le précipice, se sont émus; ils ont appelé à leur secours les ports de mer, et la navigation marchande, et la marine, et l'honneur national, et le fisc, à qui leur sucre payait une trentaine de millions. Le fisc, qui est puissant, n'a rien trouvé de mieux que d'imposer les deux sucres. C'était de sa part fort naturel. Faire contribuer est pour lui une idée fixe. Sur ce, lamentations de toute espèce: Comment, disait le sucre de betterave, vous voulez me ruiner, moi, le sucre *indigène*, que l'empereur a décoré!.... Mais je suis le sucre *national*, le triomphe de la science, l'envie de l'Europe, que des Français ne peuvent sacrifier au produit de ces vils fouetteurs de noirs ou de ces perfides étrangers.

A ces clameurs répétées par les agriculteurs et les badauds, le sucre de canne répondait par des arguments de même force: Je suis Français autant que vous; et les nègres ne sont bons qu'à l'esclavage; il n'y a qu'un philanthrope capable de nier l'évidence d'une pareille vérité. Je protége la navigation, et si mon ennemi n'est pas supprimé, j'entraîne dans ma chute les colonies, la marine, et votre influence en Europe. — Une autre fois, oubliant qu'il avait été plus prohibitif que la raison ne le permet, il invoquait cette liberté du commerce qu'il avait tant vilipendée, espérant ainsi triompher par la concurrence.

Au milieu de ce feu roulant d'articles, de chiffres, de mémoires et d'injures, les députés, les ministres et les publicistes avaient perdu pied; et de 1833 à 1840 les expédients se sont succédés. On imposa d'abord le sucre de betterave à 11 fr., puis à 16 fr. 50 les 100 kilog. Groupées, dans le Nord, sur de bonnes terres, à portée du combustible et des voies de transport, les betteraves firent bonne contenance. Nouvelles lamentations des colonies. En 1840, les chambres crurent mieux faire, en taxant les sucres de betterave à 27 fr. 50 et remontant de nouveau celui des Antilles à 49 fr. 50, celui de Bourbon à 42 fr. 50, et proscrirent celui de l'Inde avec le chiffre de 66 fr. On croyait avoir fait merveille, balancé les chances et réparti la consommation de manière que la betterave pût fournir 40 millions de kilog. et laisser entrer 80 millions venant des colonies.

C'était encore un expédient, un arrangement postiche qui

ne satisfit personne. La betterave, après avoir un peu traîné l'aile, reprenait son vol, et la contrebande aidant, elle ne cessait d'acculer la canne dans une impasse stérile.

Donc que fallait-il faire, dans la conjoncture où se trouvaient les deux sucres ?—Renoncer à l'espoir de ne léser personne? à ce point de vue, le problème était insoluble, et c'est le propre du système prohibitif de rendre douloureux tout retour vers les principes. En second lieu, appliquer ces principes incontestables de la science économique, et pousser, par des transitions ménagées, la consommation vers le sucre à bon marché, vers le sucre étranger, ces transitions étaient une surtaxe progressive sur les sucres de betterave, et un dégrèvement sur le sucre étranger. Arrivé à la limite de l'impôt raisonnable, vivait qui pouvait, c'est-à-dire le plus légitime. C'était un véritable jugement de Dieu, dont on a voulu adoucir les effets en garrottant les deux combattants.

Pour montrer que cette solution est celle à laquelle on reviendra, résumons la position des cinq principaux intéressés ; le consommateur, le fisc, la marine, les betteraviers, l'agriculture. Le consommateur, c'est-à-dire les 34 millions de Français, seraient enchantés de voir le sucre à 30 c. le 1/2 kil., et même plus bas; et ils seraient décidés à en consommer dix fois plus, en attendant mieux. Celui des trois sucres, national, colon ou étranger, qui se vendra à ce prix sera le préféré, d'autant plus qu'on le payera avec d'autres produits français. Le fisc ne tarderait pas à y trouver son affaire, vu le développement de la consommation, c'est prouvé.

Il est parfaitement indifférent à la marine, pourvu qu'on la paye, de rapporter des sucres coloniaux ou des sucres étrangers.

Quant aux colonies, de deux choses l'une : ou elles feront tôt ou tard du sucre à bon marché et elles nous le vendront; ou elles n'en feront jamais à cette condition; et alors qu'on porte pour elles une subvention au budget? On saura du moins à quoi s'en tenir.... Faites-en, si vous y tenez, des départements libres d'acheter et de vendre où bon leur semble; vous les verrez bientôt prospérer comme le Singapore des Anglais; comme notre malheureuse Pointe-à-Pître, au commencement de ce siècle; enfin, au lieu de river les chaînes des îles à sucre, occupez-vous d'extirper les chancres qui les minent : les emprunts hypothécaires, l'esclavage des nègres, l'ignorance des travailleurs.

Le sucre de betteraves, à son tour, n'aura le droit de s'appeler sucre national que lorsque nous ne serons plus forcés de lui faire l'aumône. Mon travail est national aussi, et je ne vois pas pourquoi je donnerais une demi-journée de travail pour une demi-livre de sucre qu'un Hollandais me vendrait pour le

produit d'un quart de journée ; on a eu tort de l'encourager et de le laisser profiter d'un tarif abusif, mais il faut, s'il ne peut lutter, ou qu'il succombe, ou que le budget vienne à son secours. Et dans ce cas les nécessiteux ne manqueront pas pour demander des pensions alimentaires.

Reste l'agriculture. L'agriculture ne peut gagner à la production de la betterave, que si elle est normale, et si elle ne l'est pas, ne vaut-il pas mieux que les terres cherchent un autre usage.

Que proposait le ministère.

Harcelé par tous, y compris ses collègues, qui avaient leurs promesses à tenir, promesses variant selon les localités, le ministre des finances prit une terrible décision. Il faut, dit-il, tuer la betterave, et pour que ses amis nous laissent faire, nous leur donnerons 40 millions. En arithmétique, le procédé était bon ; on sait l'axiôme : Qui de deux ôte un, etc. Et on aurait peut-être consommé le crime, sans les 40 millions, dont les ouvriers réclamaient leur part, et qui mettaient l'eau à la bouche des compagnies des diligences, des maîtres de poste et de tous ceux dont le travail est dérangé par les inventions.

Que proposait la commission, un projet aussi embrouillé, dont il n'a plus été question, après la présentation.

Que disaient les orateurs ? Ils étaient spirituels, adroits, éloquents, quand ils n'étaient pas autre chose ; mais ils défendaient, avec un parti pris, tel ou tel intérêt, et ils n'ont été qu'avocats, oubliant quelquefois qu'ils plaidaient en sens inverse de la mission qu'ils s'étaient donnée. Peu avaient une boussole sur cette mer agitée des intérêts les plus contraires, sur laquelle surnageaient inutilement tant de documents statistiques. Le fisc a fait dire à M. Lacave-Laplagne, ministre, d'excellentes choses contre les monopoles. M. Garnier-Pagès a proposé un amendement que la science ne peut qu'approuver ; il voulait arriver à l'égalité d'impôt par le dégrèvement du sucre des colonies et la surtaxe de celui de betterave. Son amendement n'a pas passé. Cela voyant, M. H. Passy s'est montré moins exigeant, et a sauvé les principes en demandant l'égalité des droits, seulement par la surtaxe du sucre de betterave.

Qu'a fait la chambre ? Elle a adopté l'amendement de M. Passy, qui est un quatrième ou cinquième expédient, provisoire, mais le moins mauvais.

Maintenant la betterave vivra-t-elle ? on peut affirmer, par le passé, que oui ; puisqu'on la laisse à l'ombre des tarifs et qu'elle aura longtemps, sinon plus de sucre, du moins plus d'esprit que la canne. Mais vivrait-elle en pleine liberté de commerce ?.... Qui sait.... elle végétait avec le blocus, le sucre était à 12 fr. le kilog. ; elle a bien prospéré quand sa rivale lui

a fait concurrence ! La chimie ne lui trouve que 10 à 12 0/0 de sucre, et l'industrie n'osait guère extraire que la moitié. Si la chimie allait en trouver davantage (cela s'est vu); et si l'industrie allait tout extraire !...

*Conclusion* : *Laissez faire, laissez passer.*

On a aussi voulu tuer la glucose, humble produit de l'acide sulfurique et de la fécule, servant surtout à masquer l'amertume des vins de Suresne, et qui a aussi grandi à l'ombre des tarifs. Si on avait écouté M. Fould, c'en était fait d'elle ; mais la chambre n'a exigé qu'un léger impôt, à moins qu'elle n'aspire à cristalliser, auquel cas elle rentrerait dans la catégorie du sucre national. Une autre fois, gare au miel, gare au lait, gare aux potirons ! Je les dénonce : ils contiennent du sucre.

J. Garnier.

---

## LA MAITRISE.

### A M. Louis Reybaud.

— Adrien, cher enfant, puisses-tu trouver loin de nous la célébrité que tu rêves et le bonheur que nous ne pouvons te donner ! — Adieu, ma bonne mère, daigne le Ciel veiller sur vous jusqu'à mon retour ! — Hélas ! te reverrai-je jamais ? — En route, cria une grosse voix. En ce moment, la douloureuse séparation s'accomplit. Le postillon fouetta ses chevaux. Un lourd carrosse s'ébranla, quitta Limoges et se mit en marche vers Paris, où il ne devait arriver que cinq jours après, car on était en 1764, et grâce au mauvais état des routes, à l'éloignement des relais, aux couchées surtout, on peut dire que Limoges était alors cinq fois plus éloigné de Paris qu'aujourd'hui.

Adrien Bellart avait vingt ans. Dès l'âge de treize ans, il avait appris l'horlogerie chez le meilleur maître de Limoges, dont il était devenu l'ouvrier le plus habile et qu'il aurait pu remplacer un jour. Mais Adrien avait maintes fois travaillé pour l'hôtel de l'intendance, et frappé de son intelligence précoce, de ses dispositions pour la mécanique, l'intendant l'avait souvent engagé à se rendre à Paris. En outre, le jeune ouvrier méditait depuis longtemps des perfectionnements, des modifications importantes dans le mécanisme des montres. Enflammé par ces conseils, tourmenté de l'esprit novateur, il voulut voir les grands ateliers de la capitale, et il partit.

Il n'était bruit à cette époque, parmi les compagnons horlogers de la province et de Paris, que des belles et fines montres qui se fabriquaient chez Claude Vigan, maître horloger en la rue des Fossés-Montmartre et chef de sa corporation. Adrien demanda à être admis dans ses ateliers. C'était une faveur difficile à obtenir, et qu'il fallait mériter en faisant une pièce

d'horlogerie sous les yeux du maître. Le résultat de cette épreuve ne trahit pas les espérances du jeune compagnon. Pendant plusieurs années, il travailla avec une ardeur qui ne se ralentit pas un seul jour. Rude et sévère pour tous, le maître avait fini par le prendre en amitié, et c'était lui qu'il proposait pour modèle à tous les apprentis et compagnons de l'atelier. Souvent même, le dimanche, quand le maître horloger, sa femme et sa fille allaient dîner dans quelque honnête guinguette du bois de Boulogne, Adrien était de la partie. Le lendemain, les commentaires allaient leur train à l'atelier : Il épousera la fille du maître. — Est-il heureux? — Pourtant, observait un jeune apprenti, Adrien n'a pas l'air de comprendre les projets qu'on a sur lui.—C'est vrai, disait un autre, plusieurs fois, depuis quelques mois, j'ai remarqué son peu d'empressement, sa préoccupation, lorsqu'il est près de la fille du maître. Il devient plus triste de jour en jour.

Ces dernières observations étaient fondées. Adrien habitait Paris depuis trois ans. Pendant quelque temps, la perspective de pouvoir un jour succéder au maître en épousant sa fille, avait doucement flatté sa vanité; mais un évènement imprévu, un de ces coups du sort que la prudence humaine la plus consommée est inhabile à prévenir, vint modifier ses idées, donner un autre but à ses rêves, bouleverser tout son avenir.

Il occupait, rue du Mail, une modeste chambre au cinquième étage. Un soir, au moment où il rentrait, des cris d'angoisse partirent d'une chambre voisine. Il s'empressa d'entrer et fut témoin d'un déchirant spectacle. Étendue sur le carreau, les yeux vitrés, les lèvres grimaçantes, une dame âgée se débattait contre une attaque des plus terribles. Penchée sur elle, une jeune fille l'entourait de ses bras en pleurant et appelant du secours. En un instant, Adrien fut au bas de l'escalier, courut chez un médecin, et l'amena bien vîte dans la chambre de la malade. Mais tous les efforts de la science ne réussirent qu'à prolonger son agonie d'une quinzaine de jours. Le matin, avant de partir pour l'atelier; le soir, en rentrant dans sa mansarde, Adrien s'informait de son état, et la vieille dame lui était reconnaissante de cet intérêt. Madame Châtenet ne connaissait personne à Paris. Elle y était venue avec Louise, sa fille unique, pour suivre un procès dont le fâcheux résultat avait déterminé sa maladie et qui complétait leur ruine. Le jour de sa mort, Adrien se chargea de toutes les formalités d'usage; et sans en prévenir Louise, il dépensa une portion de ses économies pour que madame Châtenet fût enterrée convenablement. Le lendemain, Louise prit une autre mansarde dans le quartier. Elle ne voulait pas retourner dans sa province, où la transition de l'aisance à la misère lui eût été plus pénible encore. Il lui restait

une centaine de livres, et elle espérait, avant d'avoir épuisé ses ressources, trouver un emploi dans quelque grande maison ou dans un pensionnat, car elle avait reçu une éducation brillante. Adrien avait sollicité et obtenu la permission d'aller la voir une fois par semaine, le dimanche. Peu à peu ses visites se prolongèrent et devinrent un irrésistible besoin. Il aimait Louise. Triste et effrayé de cette découverte pendant quelques mois, quelle ne fut pas sa joie lorsqu'il put espérer que son amour était compris, partagé! Que de beaux rêves ils firent alors pendant ces douces heures du dimanche, toujours les seules où Louise lui permettait de venir chez elle! Dans un an, Adrien pouvait terminer son *chef-d'œuvre*, obtenir la maîtrise, épouser Louise. En attendant, celle-ci faisait de la broderie pour une jeune et riche dame de la maison où elle demeurait. Seulement, il importait que la corporation l'ignorât complètement, car ses statuts lui donnaient le droit de faire saisir le travail des brodeuses qui vendaient leur ouvrage sans l'intermédiaire des maîtres.

Ces beaux projets étaient à peine formés quand l'amitié du maître horloger pour Adrien devint chaque jour plus manifeste. L'été était venu et les invitations se succédaient, au mortel chagrin du jeune compagnon, qui ne pouvait s'y soustraire. Devinant la cause de cette bienveillance, Louise se contentait de pleurer en secret. Cependant, Adrien travaillait à son chef-d'œuvre avec ardeur, avec amour. On sait l'épaisseur démesurée, incommode, des anciennes montres. De tout temps, il avait rêvé d'y remédier, et à force d'études et d'essais, il avait réalisé une partie du résultat qui n'a été atteint complètement que depuis peu d'années. Que de nuits il passa à changer, modifier, perfectionner les pièces du chef-d'œuvre! Quelquefois, s'interrompant au milieu de son travail : Oui, disait-il, cette montre doit me faire honneur, et les maîtres seraient bien injustes s'ils ne reconnaissaient pas que notre bel art me devra un grand progrès. Cette chère Louise, comme elle va être heureuse et fière d'apprendre que son petit Adrien est un des plus habiles horlogers de Paris!

Quand le chef-d'œuvre fut fini, il s'empressa de le soumettre à la critique du maître. Celui-ci prit la montre et la considéra longtemps avec la plus minutieuse attention. Adrien, dit-il, après un examen détaillé, vous avez dignement profité de mes leçons. Maintenant, vous passerez maître quand vous voudrez, et comme vous êtes aussi brave garçon qu'habile ouvrier, je vous donne ma fille, si elle vous plaît.

A cette brusque proposition, Adrien resta sans voix et immobile en face du maître. — Eh bien! reprit celui-ci, que pensez-vous de mon offre? Vous n'aviez jamais espéré, j'en suis sûr,

qu'on vous jeterait ainsi au visage un brin de fille qui n'est pas à dédaigner et la première horlogerie de Paris. — Certainement, répondit Adrien, les yeux baissés et en balbutiant, je vous suis bien reconnaissant... Cette faveur... un si grand honneur... Mais... — Un moment, dit Claude Vigan, lisant enfin, mais trop tard, dans le cœur du jeune homme, il y a des obstacles.... — Maître, daignez m'entendre, je vous en supplie.... — Non, non, ne parlons plus de rien. Voici votre chef-d'œuvre ; ma fille se mariera comme elle pourra, et vous passerez maître, si vous pouvez.

Aussitôt qu'il fut dans la rue, Adrien courut chez Louise. Si, d'un côté, l'hostilité de maître Vigan, dont il connaissait l'implacable rancune, était de nature à l'effrayer, de l'autre, cette explication délivrait son cœur d'un poids énorme et lui rendait toute sa liberté. Une foule nombreuse stationnait devant la maison où demeurait sa fiancée ; il s'ouvrit un passage avec peine et monta en toute hâte dans la chambre qu'elle occupait. Il trouva cette chambre envahie par une douzaine de personnes. C'étaient le chef de la corporation des brodeurs, un inspecteur des métiers de Paris et plusieurs de ses agents. Au moment où Adrien entra, l'inspecteur des métiers interrogeait la jeune fille, qu'il avait trouvée brodant une magnifique robe commencée depuis trois mois, et qu'elle devait rendre dans la journée. Derrière lui, une espèce de greffier écrivait les demandes et les réponses. — Quel est le nom du maître brodeur qui vous a commandé cette robe? — Elle est pour moi, murmura Louise, mais d'une voix si basse et si timidement qu'il était facile de voir qu'elle commettait peut-être son premier mensonge.—Elle ment! elle ment! s'écria avec feu le chef de la corporation des brodeurs, cette robe n'est pas pour elle. —Maître Germain, dit l'inspecteur, n'interrompez pas. Puis, s'adressant de nouveau à Louise, dont de grosses larmes sillonnaient déjà le pâle visage : Vous voyez bien que cette robe ne peut pas être portée par une ouvrière comme vous, elle est bien trop riche pour cela. Si vous étiez la femme du prévôt des marchands, je ne dis pas.... — Eh bien! oui, dit Louise, croyant l'attendrir par sa franchise, elle n'est pas pour moi. Je l'ai brodée pour une dame... ma bienfaitrice... qui me sachant orpheline, ruinée par un procès, a daigné me commander ce travail, afin que je puisse vivre ; car, vous ne l'ignorez pas, Monsieur, les maîtres brodeurs payent bien peu leurs ouvrières, et quand une femme est sans ressources, si sa santé ne lui permet pas de travailler dix-huit heures par jour, il faut qu'elle vive de honte ou qu'elle meure de faim. Mais vous ne serez pas sans pitié ; vous ne m'enleverez pas mon travail, mon pain de trois mois. — C'est impossible, dit l'inspecteur, le délit est flagrant,

avoué, la loi formelle. Je vous confisque votre robe. Quant à l'amende, le conseil des maîtres brodeurs vous en exemptera s'il le trouve à propos. Jusqu'à ce moment, Adrien s'était tenu sur le seuil de la porte. Lorsqu'il vit les agents mettre la main sur la robe, il se précipita sur eux pour la leur disputer. Mais ceux-ci étaient en nombre et le réduisirent facilement à la raison. Un instant après, seul avec Louise, le cœur brisé par sa douleur, comme elle, il maudissait l'injustice, la barbarie des hommes, et il pleurait.

Cependant, de nouvelles, de plus cruelles angoisses lui étaient réservées. Il avait soumis son chef-d'œuvre à la corporation des maîtres horlogers, et malgré les menaces de son ancien patron, il attendait leur arrêt avec confiance. Le jour fixé, il se rendit dans la salle des séances pour connaître son sort. Lorsqu'il en sortit, ses traits bouleversés, la fixité de son regard, ses gestes heurtés, multipliés, indiquaient assez le résultat de l'examen. Au lieu de retourner auprès de Louise qui l'attendait, il se promena pendant quelques heures dans les rues de la ville, ne sachant où il allait, coudoyant les passants, se parlant à lui-même comme un fou. » Les lâches! disait-il par intervalles, en gesticulant avec feu. Celui-ci me refuse parce que j'ai sacrifié le soin de ma fortune à un amour pur et vrai, noble vengeance! Ceux-là, parce que ma montre ferait baisser le prix de celles qu'ils possèdent. Et c'est pour cela qu'on brise mon avenir, ma vie! N'est-ce pas horrible? » Adrien ne s'apercevait pas qu'en parlant et gesticulant de la sorte il était devenu l'objet de l'attention de tous les passants. Un d'entre eux surtout, avait paru frappé à sa vue, et il le suivait depuis quelques instants en cherchant à fixer ses souvenirs. C'était un homme d'environ cinquante ans. Sa physionomie était grave, sérieuse, mais il y régnait en même temps un air de bonté et de bienveillance qui attirait. Lorsqu'il fut bien sûr de ne pas se tromper, il s'approcha du jeune ouvrier et frappa doucement sur son épaule. Adrien leva les yeux vers lui, le regarda un instant avec indécision, puis, tout à coup, le saluant avec tous les signes de la déférence la plus respectueuse, il s'inclina en disant : Monsieur l'intendant.... Monseigneur.... pardon....—Oui, je ne suis plus intendant de Limoges, je suis ministre du roi. Mais vous êtes malheureux, persécuté peut-être. Hélas! il y a tant de malheureux et d'opprimés dans le royaume! Suivez-moi à l'hôtel du contrôle général; et, chemin faisant, racontez-moi vos malheurs.

Adrien obéit, et le ministre parut l'écouter avec un vif intérêt. — Ah! dit Turgot, quand le jeune ouvrier eût fini, ils vous ont refusé la maîtrise... Eh bien! vous serez maître sans eux, maître dans trois jours. En ce moment, ils étaient arrivés dans

le cabinet même du ministre.—Lisez, dit Turgot avec un noble orgueil, en remettant au jeune homme, confus d'un tel accueil, un édit tout fraîchement imprimé ; votre bonheur, la liberté du peuple, la richesse de la France sont là ; lisez. Adrien prit l'édit et le lut d'abord à voix basse, pendant que le contrôleur général se promenait silencieusement en observant l'effet que cette lecture produisait sur lui. Cependant, peu à peu les nobles pensées qui font de l'édit sur les maîtrises un impérissable monument, exaltèrent l'imagination du jeune ouvrier ; insensiblement, sa voix s'éleva, et poussé en quelque sorte par une puissance invisible, il se mit à lire tout haut les paroles suivantes que le grand ministre avait placées dans la bouche de Louis XVI :

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail ; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche ; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté ; qui privent l'Etat et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient ; qui retardent le progrès de ces arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites ; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs priviléges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'Etat, qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres, dont l'effet est de hausser, au-dessus de leur proportion naturelle, les

denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple.... »

Emu, enthousiasmé par l'expression de ces magnifiques sentiments, Adrien s'arrêta. Des larmes de bonheur coulaient sur son visage. Il leva les yeux. Turgot était en face de lui et le regardait avec un noble contentement. Fasciné par l'irrésistible ascendant de tant de raison unie à tant de vertu, le jeune homme tomba aux genoux du ministre en s'écriant avec feu : Monseigneur, vous êtes un Dieu, et la France vous dressera des autels [1].—Non, non, mais j'écoute la voix de Dieu, et je pratique sa morale. Ainsi, vous croyez que vos camarades, ces pauvres esclaves de l'industrie, salueront cet édit avec joie?—Ils vous béniront, Monseigneur; mais....—Achevez, reprit Turgot avec bonté, vous pouvez tout dire. — Les maîtres, Monseigneur, les maîtres!—Ah! dit le ministre, en hochant la tête tristement, les maîtres, l'intérêt privé, le vil égoïsme, je sais qu'ils se déchaîneront contre moi, je m'y attends, mais je tâcherai d'en avoir raison.—Dieu vous soutiendra, Monseigneur.

Adrien sortit le cœur ivre de joie. Trois jours après, l'édit portant suppression des jurandes et maîtrises fut publié, et le jeune ouvrier put s'établir, heureux de n'avoir pas été reçu maître, car cette réception lui eût coûté plus de mille livres. A peine établi, il épousa Louise. Celle-ci ouvrit un atelier de broderie à côté de l'atelier de son mari, et tous deux, pleins de courage et pleins d'amour, ils commencèrent l'édifice de leur fortune. Les dépenses pour son établissement et pour son mariage, l'achat des outils, l'installation du local, avaient, à la vérité, épuisé toutes les ressources d'Adrien, mais qu'avaient-ils à craindre? L'avenir était à eux et il leur apparaissait si beau! Deux mois s'écoulèrent. Cependant, l'édit sur les jurandes et maîtrises avait fait naître les plus violentes réclamations. Plus la réforme d'un abus est utile, plus elle rencontre d'obstacles. Prenant en main, comme toujours, la cause du privilège, le parlement ne voulut pas enregistrer l'édit et il ne le fit que, contraint et forcé, le 12 mars 1776, en lit de justice. Mais, loin d'imposer silence aux mécontents, cette formalité ne fit qu'augmenter leur exaspération. Chaque jour, les maîtres se réunissaient pour conspirer ouvertement contre le nouvel édit. Dans une de ces réunions, il fut résolu qu'ils refuseraient de l'ouvrage à leurs ouvriers et les laisseraient sans pain, sur le pavé, en leur disant d'en demander aux nouveaux établis, qu'ils désignaient sous le nom de *Turgotins*. Le lendemain, des bandes nombreuses d'ouvriers de tous les métiers,

[1] Remarquons qu'en ce moment, ni Sully, ni Colbert, ni Turgot, n'ont une seule statue dans Paris. En revanche, nous possédons celles de Miltiade, de Phidias et de Philopœmen. Noble sujet d'émulation pour les Grecs!

ESTIMATION DU PRODUIT DES MANUFACTURES ANGLAISES.

COTONS. En 1824, M. Huskisson estimait la valeur des produits manufacturés de coton, en Angleterre, à 33,500,000 l. st., et la quantité de cotons manufacturés à 141,088,743 livres. En 1833, M. Dugald Bamatyne et M. Mac Culloch, portaient ces nombres à 293,682,976 livres de coton, et à 34 millions de livres st. Enfin, en 1834, M Macqueen donnait pour la valeur 52,513,416 liv. st., et pour la quantité de coton, 302,935,657 l.

Il est difficile de concilier des chiffres aussi disparates; on ne peut se refuser à reconnaître, cependant, qu'un accroissement considérable, dans la consommation intérieure des cotons manufacturés, s'est fait sentir; quoi qu'il en soit, les chiffres officiels divisent de la manière suivante la production et la consommation du coton pendant l'année 1841.

| | Exportation. Liv. st. | Consom. intér. Liv. st. |
|---|---|---|
| | 23,513,599 | 28,000,000 |
| LAINES. En 1836, M. Porter, dans ses *Progrès de la nation*, évalue le nombre des moutons anglais (pays de Galles compris) à 23,759,509 têtes, produisant 569,328 balles de laine, du poids de 136,617,120 liv.; la consommation intérieure de laines étrangères a été en outre, en 1841, de 53,130,446 livres; les valeurs officielles sont. . | 6,301,836 | 14,000,000 |
| LIN. . . . . . . . . . . | 4,358,071 | 8,000,000 |
| SOIE. . . . . . . . . . . | 788,894 | 6,000,000 |
| MÉTAUX fabriqués, fer, cuivre, acier, bronze, coutellerie, etc. . . . . . | 6,639,963 | 11,000,000 |
| PEAUX ET CUIRS. . . . . . . . | 432,117 | 13,000,000 |
| PAPIER, LIVRES. . . . . . . | 416,345 | 14,000,000 |
| PORCELAINES, VERRERIES, POTERIES. | 1,022,189 | 4,000,000 |
| JOAILLERIE, ORFÉVRERIE, etc. . . | 214,156 | 5,000,000 |
| OBJETS DIVERS. . . . . . . . . | 7,910,252 | 23,000,000 |
| Montant des exportations en 1841. | 51,617,422 | |
| A déduire, pour les produits des mines, de la terre et des pêcheries, qui ont été exportés. . . . . . . . . | 4,481,106 | |
| Total des exportations de produits manufacturés pour 1841. . . . . . | 47,136,316 | |
| Valeur des produits manufacturés consommés à l'intérieur. . . . . | | 126,000,000 |

Production totale des manufactures anglaises. 173,136,316 l. s.

PRODUITS DES PÊCHERIES.

GROENLAND ET DÉTROIT DE DAVIS. La pêche qui a lieu dans ces parages a été conduite pendant longtemps avec de grandes alternatives de succès et de non réussite. En 1789, elle donnait de l'emploi à 161 navires du port total de 46,599 tonnes; en 1821, elle occupait encore 142 navires du port de 44,864 tonnes, montés par 6,474 hommes; mais depuis cette époque, une longue série de mauvaises campagnes a fortement compromis les capitaux engagés dans cette pêche, qui peut être considérée maintenant comme à peu près abandonnée. Les armements de 1841 n'ont été que de 19 navires, et le produit de la campagne seulement de 24,000 liv. st.

PÊCHE DE LA BALEINE DANS LA MER DU SUD. Cette pêche a été continuée avec plus de succès que la précédente; mais les facilités offertes, par les établissements coloniaux de la Nouvelle-Galles du Sud, aux plus petits navires de pêche, et la dépense moins grande que ceux-ci sont obligés de faire, ont produit une réduction considérable dans les armements pour les colonies, et une diminution correspondante dans le nombre des navires de la Grande-Bretagne. Les voyages dans la mer du Sud durent ordinairement trois ans; le nombre des navires occupés actuellement à cette pêche est de 69, d'un tonnage moyen d'environ 350 tonnes, ayant chacun 32 hommes d'équipage. La valeur des produits de cette pêche a été évaluée, pour 1839 et années précédentes, à 691,380 liv. st.

PÊCHE DE LA MORUE ET DU VEAU MARIN, A TERRE-NEUVE, .1 1835, 728,794 liv. st.

PÊCHE DU HARENG ET DE LA MORUE, en 1840. La pêche écossaise occupe 11,893 bateaux, ayant 52,047 hommes d'équipage; 36,654 personnes sont en outre employées sur les côtes et dans les ports pour les préparations. La pêche d'Irlande occupe 12,005 bateaux et 58,044 marins; pas de renseignements pour l'Angleterre proprement dite.

PÊCHE DE LA SARDINE. Elle a principalement lieu sur les côtes de Cornouaille; elle donne de l'emploi à 1,000 bateaux, montés par 3,500 marins ou mousses; 5,000 hommes et femmes sont en outre occupés à terre. Le produit moyen annuel est d'environ 30,000 barils de la valeur de 32,000 liv. st.

PÊCHE DU SAUMON. Il n'existe pas de documents officiels, on estime seulement que la pêche sur les rivières d'Ecosse peut produire environ 150,000 liv. st. par an; celle qui a lieu sur les rives anglaises et irlandaises peut s'élever en outre à 100,000 liv. st., ce qui donne une somme totale de 250,000 l. st.

RÉSUMÉ. D'après ce qui précède, on voit qu'il est fort difficile d'avoir des notions certaines sur l'importance des pêches

anglaises. Qu'elles employent environ 220,000 hommes de mer et environ 100,000 personnes à terre, c'est ce dont on ne peut douter; mais quant à la valeur totale des produits, c'est un point sur lequel les opinions les plus contradictoires ont été émises et soutenues. L'un des rédacteurs de l'*Encyclopédie britannique* l'estime à 12 millions, mais M. Mac-Culloch déclare cette appréciation absurde, et borne la sienne à 5 millions seulement.

POPULATION ET MARINE DES COLONIES ANGLAISES.

| COLONIES. | POPULATION. | | MARINE. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Blanche. | De couleur. | Nav. | Tonn. | Marins |
| 11 en Europe. | 347,091 | » | 83 | 14,295 | 900 |
| 8 en Asie. | 60,000 | 97,303,000 | 929 | 131,644 | 7,569 |
| 5 en Australie. | 131,800 | 155,000 | 228 | 22,119 | 2,127 |
| 13 en Afrique. | 67,868 | 242,000 | 124 | 11,180 | 1,266 |
| 8 dans l'Amér. du N. | 1,410,000 | 120,000 | 3,944 | 290,206 | 18,044 |
| 5 — du Sud. | 3,958 | 99,571 | 54 | 3,111 | 275 |
| 18 dans les Indes occ. | 71,350 | 639,708 | 691 | 23,847 | 3,651 |
| Etats civilement indépendants de l'Inde, mais occupés militairem. par l'Angleterre. | » | 30,000,000 | » | » | » |
| | 2,092,667 | 128,559,279 | 6,053 | 496,399 | 33,832 |

## LE CONDUCTEUR-BANQUIER.

La France possède, dit-on, un capital en numéraire de près de trois milliards. Il y a des gens qui sont très fiers de cette richesse. Néanmoins tous ceux qu'un peu d'étude et de bon sens portent à juger sainement les questions économiques, n'y voyent qu'une perte considérable. Les espèces dont les échanges de la France ont besoin en réalité ne devraient pas peut-être dépasser la somme de cinq cents millions; tout le reste est superflu, tout le reste forme un capital énorme tout à fait improductif, et qui serait aussi bien, reposant encore au fond des mines, au sein des entrailles de la terre, que dans les coffres de nos prudents capitalistes.

Il est évident que cet immense capital en numéraire, accuse fortement et les habitudes et les institutions de crédit de la France.

C'est particulièrement par l'immense chariage d'argent qui a lieu par toutes les voitures publiques de la France, que se dénote la mauvaise entente de la circulation.

Chacun sait que par les échanges habituels une place se trouve ordinairement créancière des autres places pour une somme égale à celle dont elle est débitrice. Ses payements extérieurs devraient donc s'opérer par des compensations, c'est là l'opération du change, qui, dans tous les pays où le crédit existe, évite les déplacements coûteux du numéraire. En France, dont le commerce intérieur est le plus considérable, cette facilité est loin d'exister entre les différentes villes, même entre celles où des noms justement accrédités pourraient servir d'intermédiaire au crédit nécessaire pour opérer les transactions du change.

Il n'est pas rare de rencontrer, entre Lyon et Paris par exemple, des convois de groupes d'argent qui se croisent. Cent mille francs partant de Lyon, se heurtent souvent en route avec cent mille francs venant de Paris. Il est évident que ce déplacement réciproque eût été évité, si l'on se fût enquis dans les deux villes de qui était débiteur de l'autre et qu'on eût fait compensation.

Au défaut de banquiers se chargeant de cette opération, il arriva un jour, qu'un conducteur, entre Paris et Lyon, assez avisé, s'apercevant qu'à presque tous les voyages de chacune des villes à l'autre il emportait à peu près la même somme, s'imagina d'exécuter le transport de l'argent à son profit de la même façon qu'auraient dû le faire les banquiers.

Ainsi à Paris il se chargeait d'emporter trente mille francs à Lyon, qu'à Lyon il remettait aux destinataires avec l'argent qu'on lui confiait pour Paris, et ainsi alternativement. Il eut une grande vogue, car il prenait un prix bien inférieur à celui des messageries; et comme il était très exact, on trouvait plus d'avantages à se servir de lui que de l'administration des messageries. Il mena cette affaire longtemps sans être découvert, car par sa méthode il ne chargeait nullement la diligence, et l'on ne pouvait pas lui reprocher d'excéder le poids qui lui était alloué.

Malheureusement pour lui on finit par découvrir son innocente industrie, et suivant les grands principes de la circulation des écus, qui prévalent parmi nous, il lui fut interdit de la continuer.

Depuis lors rien n'a plus été tenté pour empêcher les sacs de la finance, du commerce et de la Banque, d'encombrer tous ces moyens accélérés de transport, le tout pour la plus grande gloire de la *circulation de l'argent*. J. F.

---

## L'OPÉRA ET LE PONT DE MONTEREAU.

Il y eut un temps où le pont de Montereau était un des

points de communication des plus importants de la France. Il se rompit un jour. A la même époque l'ancien Opéra fut abandonné à cause de la fin tragique du duc de Berry. Mais le besoin d'un autre Opéra se faisant vivement sentir, et l'ancien emplacement étant condamné, on cherchait partout une place pour en construire un nouveau. Tout était prêt pour l'achever en peu de mois. Il n'en était pas de même du pont de Montereau; le besoin était aussi vif, mais l'empressement pour le remplacer par un nouveau plus solide et plus commode était loin d'être bien prononcé au centre de l'administration. Le commerce s'en plaignait vivement.

Voulez-vous réussir, s'écria un jour Saint-Aubin, qu'on avait surnommé le fou de l'économie politique, mais dont les tournures originales ont plus d'une fois servi à faire ressortir la vérité, voulez-vous réussir, ne parlez plus de votre pont de Montereau, mais proposez de construire l'Opéra de l'autre côté de votre pont défoncé. Si vous réussissez, vous aurez votre pont avant trois mois, même sans en parler. En France on a besoin de châteaux et de théâtres, mais de ponts utiles aux rouliers seulement, qui donc y songe? à moins qu'ils ne mènent à l'*Opéra*. J. F.

---

### UN SAGE BANQUIER DE PROVINCE.

Il mourut un jour à Besançon un banquier dont la sagesse était proverbiale, il n'avait jamais fait une mauvaise affaire, pas une seule fausse confiance; jamais il n'avait figuré au passif d'une seule faillite. Il devait laisser des millions. A peine est-il en terre on se hâte, on se presse pour inventorier ses trésors. D'abord on ne trouve point de livres, tout au plus quelques notes en liasse. On cherche partout, enfin on parvient dans sa cave. Un grand tonneau presque vide était au centre. Au fond de ce tonneau se trouvaient encore quelques sacs d'écus, avec la note suivante : « Je demande pardon à mes » créanciers de leur laisser ce tonneau presque vide. Je leur » ai fidèlement servi les intérêts tant que j'ai vécu. Je n'ai » rien dissipé; j'ai vécu sobrement; mais n'ayant jamais osé » exposer leurs fonds dans aucune entreprise, le capital s'est » mangé par les intérêts que je leur payais. »

En effet, on reconnut que toute l'industrie de ce sage dépositaire consistait à mettre dans ce tonneau l'argent qu'on lui confiait, et d'y puiser, pour payer les intérêts, et opérer les remboursements qu'on lui demandait. Son exactitude et sa réputation de sagesse dans le placement de ses fonds inspiraient une telle confiance, que sans cesse de nouveaux dépôts venaient lui permettre de perpétuer ce manège qui avait ainsi duré toute sa vie. J. F.

### Ricardo et les emprunts de l'Angleterre.

Nous avons vu en France de magnifiques théories sur les emprunts publics, qui toutes tendaient à prouver que les emprunts enrichissaient les États. Nos financiers n'ont jamais dit leur mot sur ces théories, dont mieux que personne ils connaissaient le vide, ils se contentaient de s'enrichir, laissant l'Etat faire de mauvaises affaires, sans se croire obligés de l'en avertir, puisqu'ils y trouvaient leur profit. En Angleterre, dans le plus fort des emprunts, il se trouvait au Parlement un homme qui n'agissait pas de même et ne cessait de combattre cet expédient, plus ruineux encore pour les États que pour les particuliers, car aux uns il ne sert le plus souvent qu'à faciliter les profusions, aux autres il peut aider des travaux utiles.

Cet homme, adversaire déclaré dans le Parlement des emprunts publics, c'était Ricardo, l'illustre économiste, et l'un des banquiers les plus accrédités de Londres.

Un jour, dans le zèle de sa démonstration, il s'écria : « Mais croyez-én au moins mes aveux, si vous n'en croyez pas mes raisonnements. Aujourd'hui vous voterez l'emprunt que je combats ici comme membre du Parlement, mais demain, comme banquier, je le soumissionnerai, je l'aurai, et en trois jours, j'aurai réalisé un bénéfice d'au moins cent mille livres. Dites quel diable vous pousse à me faire un tel cadeau, moi qui vous combats sans cesse? J. F.

---

### Les auberges à Andrinople.

. . . . . . . Quelle incroyable barbarie au sein des populations les plus heureusement douées et sous le plus beau ciel du monde? Qui croirait, par exemple, que dans une ville comme Andrinople, la seconde de l'empire, il nous fut impossible, même avec l'assistance de l'agent consulaire de France, de trouver une auberge habitable! Après de longs et inutiles efforts, il fallut nous résigner à accepter pour asile une des loges du grand Kan, dit de Rustan-Pacha. C'était un vieux caravansérail bâti en forme de couvent, avec une vaste cour intérieure et une galerie couverte au premier étage, galerie sur laquelle s'ouvraient une suite de cellules destinées aux voyageurs. Quand nous entrâmes dans celle qui nous était assignée, nous y trouvâmes une couche de fumier de plus de 40 centimètres de hauteur, due au séjour de plusieurs centaines de corneilles qui y avaient établi leur domicile de temps immémorial. Il ne fallut pas moins de trois heures pour les premières opérations d'assainissement; après quoi, lorsque j'eus fait acheter en ville les nattes, un peu de vaisselle et les éléments primitifs du mobilier

le plus indispensable, il nous fut permis de prendre un peu de repos. Notre agent consulaire à Andrinople est un négociant du pays, d'origine italienne, homme digne et honorable, qui s'empressa de m'offrir ses services et de se mettre à ma disposition. Mais de quel droit aurais-je pu accepter les offres d'un agent à qui la France accorde *mille francs* par an pour la représenter dans une ville de cent vingt mille habitants! Je déclinai donc avec reconnaissance les propositions de M. Vernazza, et j'acceptai chez son drogman, à prix d'argent, l'hospitalité de la table que notre honorable agent avait eu la bonté de m'offrir. C'est une déplorable économie que celle qui consiste à traiter avec une telle indignité un homme chargé des intérêts français dans une ville comme Andrinople. Eh bien! cette indignité, notre budget la commet tous les jours envers la plupart des consuls ou agents consulaires de la France dans toutes les contrées du monde! Ils ne sont pas rétribués de manière à tenir le rang qui convient à la grandeur de notre pays. Il y en a qui meurent de faim au service de la France et qui ne peuvent pas obtenir, malgré leur mérite personnel, la considération dont ils auraient besoin, à cause de l'insuffisance de leur traitement, qui les condamne à vivre obscurs et ignorés. Quelle plus noble fonction un citoyen peut-il ambitionner, pourtant, si ce n'est de représenter son pays chez une nation étrangère! Mais au taux actuel des traitements consulaires, il est impossible à un homme d'une grande valeur intellectuelle d'accepter un poste d'agent sans compromettre la tranquillité de ses vieux jours, et quoique tous les consuls français que j'ai eu l'honneur de visiter dans mes nombreux voyages, fussent des hommes distingués, la vérité me force à dire qu'il y a malheureusement beaucoup d'exceptions, et qu'elles appellent au plus haut degré l'attention du gouvernement. (Blanqui, *Voyage en Bulgarie.*)

---

**Le bazar aux esclaves.**

Le vrai bazar de Constantinople, le bazar scandaleux, celui qui mérite l'attention des philosophes, c'est le bazar aux esclaves. Il n'y a pas longtemps que les Européens y sont admis, et je n'ai pas manqué de m'y rendre.

Lamentable et hideux spectacle! Dans une étroite cour garnie de plusieurs rangs de loges, et accroupies derrière les grilles comme les animaux de nos ménageries, trois ou quatre cents malheureuses, les lèvres brûlées par la soif, et les vêtements en désordre, attendaient le dernier mot des acheteurs. Plusieurs d'entre elles étaient atteintes de maladies cutanées de l'aspect le plus repoussant; quelques-unes pleuraient, d'autres étaient

plongées dans un morne silence, l'œil fixé contre terre et comme épuisé par les larmes. J'ai remarqué une négresse dont la face et le sein étaient couverts d'une éruption efflorescente verte, du plus franc vert émeraude, étrange maladie dont je ne sache pas qu'il existe une description dans les pathologies herpétiques. Les courtiers de cet odieux bazar, armés d'un fouet et d'un poignard, se promenaient en riant sous les ombrages de la place, où gisaient pêle-mêle des Abyssiniennes aux traits réguliers, des négresses de la Nubie, de jeunes filles et de vieilles femmes assises ou couchées sur des nattes. Je n'ai pu me défendre des plus pénibles émotions à l'aspect de ce lieu de désolation et d'infamie. A quelques pas de là, pourtant, de l'autre côté du port, dans le faubourg de Péra, je venais d'entendre le chant des églises chrétiennes, et j'avais vu marcher, tête haute, des femmes françaises à l'ombre de notre pavillon. Non, l'Europe ne permettra bientôt plus, je l'espère, qu'on brave ainsi face à face la sainteté de ses croyances. Ce n'est pas l'*intégrité* de ce système qu'elle entend protéger par des traités conclus au nom du Dieu des Chrétiens. . . . . .

(Blanqui, *Voyage en Bulgarie.*)

---

UN MOT SUR LA QUESTION DES VINS.

Le vin est encore plus utile qu'agréable. La nature paie le travail d'une partie de la France avec cette denrée; et puis, comme dit le proverbe provençal : Le vin est le sang de l'homme et la santé de la femme.

En ce moment, le Midi est en émoi. Un congrès vinicole, qui a compté une centaine de députés, s'est réuni à Bordeaux. Qu'y a-t-il fait ? Nous affirmons hardiment, et nous disons rien. Parce que ce congrès, malgré la valeur relative de chacun de ses membres, a manqué, comme les députés sucriers de la chambre, de principes économiques, et a été tiraillé en tous sens par une série d'utopies départementales.

La question est pourtant bien simple. Le Midi ne vend pas son vin et meurt de faim au sein de l'abondance. Comment le guérir de son mal ? Par le procédé le plus direct : la vente du vin. Mais quelles sont les causes qui empêchent cette vente ? Il n'y en a qu'une : c'est qu'il revient trop cher à ceux qui l'achètent. Or, ceux qui l'achètent sont à l'extérieur ou à l'intérieur du royaume. Ceux de l'intérieur sont dans les villes ou dans les campagnes ; dans les villes, le droit que les municipalités mettent à l'entrée du vin, sous le nom d'octroi, est tellement fort, que les trois quarts des habitants sont obligés de s'en priver. La question se réduit donc, si on veut rendre le vin

vendable, à chercher le moyen de se passer des produits de l'octroi ou à les percevoir sur autre chose; avec cette modification, toutefois, que la barrière, en s'abaissant, serait franchie par beaucoup plus de produits, qui payeraient en petits droits peut-être plus que l'octroi ne reçoit aujourd'hui. Dans les campagnes, la grande masse boit de l'eau par misère, et il n'y a d'autre procédé pour vendre du vin aux cultivateurs que de les enrichir. Fameux problème, grand Dieu! dont on serait bien heureux d'avoir la solution dans sa poche. Mais si la tâche est grande, des efforts constants pourront peut-être l'atteindre. Eh bien, il faut le dire, le perfectionnement des routes, depuis 1830, est un progrès immense dans ce sens; mais que de chemins encore à faire ou à améliorer.

Restent les *étrangers*. Mais les étrangers, qui boiraient volontiers de notre vin, que tous ceux du globe, malgré leur mérite, ne sauraient remplacer; les étrangers ne peuvent venir prendre nos vins que si nous consentons à les échanger contre leurs produits. Quand les Suédois nous en achetaient, nous leur achetions leur excellent fer; depuis que nous avons fermé notre barrière, leur fer n'entre plus; mais notre vin ne sort pas davantage. Faites le tour des frontières, et partout la même cause aura produit le même effet. Si donc les députés du Midi veulent arriver à une solution, il faut qu'ils demandent la liberté des échanges, que les principes économiques en avant, ils somment la chambre de se rendre à la lumière, qu'une explication solennelle ait lieu, qu'ils se groupent et s'organisent enfin pour lutter contre la phalange des prohibitionnistes, beaucoup mieux disciplinés, et qui a en ce moment la majorité dans le parlement, l'administration et la presse. S'ils savent s'y prendre, les consommateurs se mettront de la partie, et, Dieu aidant, la lumière se fera.

Il n'y a pas d'autre solution que le retour vers la circulation naturelle par le perfectionnement des routes, du jaugeage, de l'emballage, l'abaissement des octrois, l'établissement de l'impôt proportionnel à la valeur du vin; enfin pour l'extérieur que l'abaissement des barrières. Tout porte à croire que le tiers des Français qui ne boit pas de vin, pourra en mettre sur la table, et que les deux autres tiers en boiront de naturel. Quant aux étrangers, qui ne nous en demandent guères qu'un million d'hectolitres; qui pourrait nier qu'ils sont capables d'en boire cent fois plus?

Messieurs les délégués ont pris la question à rebours. Ils veulent *réglementer*, et ils finiront par nous donner des experts chimistes et des dégustateurs qui renouvelleront devant les tribunaux la plaisanterie des experts en écritures. Tant que l'industrie vinicole sera écrasée par les impôts, on débitera d'in-

dignes potions, des rogomes et des vins sans nom, et si vous voulez empêcher la manutention des vins, il faut que vous remontiez au procédé de Noé, que vous en mettiez la description dans la loi; *ne varietur.* Sans cela, qui pourrait dire où s'arrête la fabrication qui améliore et où commence la fabrication qui falsifie? La chimie. Elle est impuissante [1]. Le producteur doit faire le vin à ses risques et périls; et l'autorité ne doit intervenir que pour les mesures fausses, les manœuvres dolosives et les poisons. Nous ne défendrons pas les marchands de drogues qui débitent au public d'ignobles et dégoûtantes lavures; mais nous devons dire qu'on se fait sur ce point des idées inexactes. JOSEPH GARNIER.

---

## LES DEUX ILES.

FABLE.

### A M. Blanqui aîné, de l'Institut.

Voyager c'est s'instruire. Un prince du Japon,
Partagea cet avis et voulut voir le monde.
Il part, n'ayant pour compagnon,
Qu'un drogman, esprit droit, d'instruction profonde.
Le prince observait bien, interrogeait souvent.
Un jour, s'offre à leurs yeux un spectacle imposant.
— Qu'est ceci? — Singapour. — Merveille inattendue!
Une ville en ces lieux! Qui donc la fit bâtir?
Cent navires, au port, la voile détendue,
Vident leurs flancs. Près d'eux, cent autres vont partir.
Et mes tablettes
Sont muettes!
Le drogman répondit : Un peuple commerçant,
L'Angleterre, en vingt ans, a peuplé ces rivages.
— Mais ses moyens, son secret, ses usages?
— Prince, Singapour est *port franc.*
Et le prince écrivit sur son album : « Richesse,
« Veut libertés. Entraves, c'est détresse.
« Échanger est un droit sacré, venant de Dieu. »
On part. Un an après, sous un soleil de feu,
Par des chemins sans nom, que l'œil devine à peine
Et que le pâtre même escalade en grimpant;
Dans une autre île, un jour, deux hommes, vers la plaine,
Le cœur triste, marchaient silencieusement.

(1) La base du vin frelaté, c'est l'eau colorée avec la baie du sureau ou du gros vin de Cahors, édulcorée par des sucres inférieurs et rehaussée par du trois six; or, la chimie n'a pas de procédés analytiques pour séparer ces matières du vin naturel.

— Quoi ! dit enfin l'un d'eux, cette île est à la France :
— Oui, prince. —Et cette terre a vu naître un héros ?
L'ingrat ! — Il oublia le lieu de sa naissance :
Ses frères l'appelaient ; insensible à leurs maux,
Il méconnut sa tâche la plus belle.
— Quoi ? toujours des *makis*, et la fièvre et la mort ?
Mais la cause du mal, la sait-on ? Quelle est-elle ?
— Prince, dit le drogman, voyez-vous, près du port,
Le fusil sur l'épaule, arpentant le rivage....
— Un douanier ! dit le prince. Ah ! je comprends enfin,
Pauvre pays, ton malheureux destin,
Ton abandon, ta détresse sauvage....
Oui, l'exemple est frappant : Si je gouverne un jour,
Je n'oublierai jamais la Corse et Singapour.

Le fera-t-il ? Dieu sait. Voir le mal est facile,
Le corriger, c'est différent.
Rappelons-nous Turgot et sa lutte inutile.
Celui-là fut humain, ferme, persévérant ;
Et, délaissé par tous, il tomba. Cependant,
Guerre aux abus ! Pour moi, si j'étais prince,
Je voudrais qu'un ministre eût vu plus d'un pays,
L'Europe, l'Orient, la Corse et ses makis.
Dédaignant ce mérite, on en prise un plus mince,
Celui des beaux discours. De là, maint triste édit
Dont l'État tout entier pâtit.
En un mot comme en cent, ne voir que sa province,
Est le pire défaut d'un ministre. J'ai dit.

Pierre Clément.

---

On ne peut se dissimuler, quelles que soient les causes nombreuses qui paralysent les progrès de notre agriculture, que ses produits sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'Angleterre. Voici un rapprochement entre la quantité de produits que créent annuellement, en France et en Angleterre, mille familles agricoles.

***Mille familles agricoles produisent annuellement*:**

| | En Angleterre. | En France. | Différence. |
|---|---|---|---|
| Chevaux, | 275 | 65 | 4 fois moins. |
| Race bovine, | 1,250 | 203 | 6 |
| Bêtes à laine, | 11,300 | 1,043 | 10 |
| Grains, | 56,000 hect. | 40,000 | 2/7 en moins. |

On compte par kilomètre carré, en France, 33 cultivateurs ; en Angleterre, 28 seulement. Notre production agricole devrait donc être au moins égale à celle de l'Angleterre, et notre infériorité ne prouve qu'une chose : le manque d'instruction spéciale chez les cultivateurs français.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

---

Ch. Duriez, imp. à Senlis.

# ANNUAIRE

DE

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SÈVRES.—M. CERF, IMPRIMEUR, 144, RUE ROYALE.

# ANNUAIRE

DE

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Pour 1845,

PAR LES RÉDACTEURS

**DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES.**

—

**2me ANNÉE.**

Agriculture. — Industrie, — Commerce, — Statistique. — Administration.
Finances, — Instruction publique. — Institutions de prévoyance.
Voies de communication. — Postes, — Monnaies, etc.

PARIS

**GUILLAUMIN**, rue Richelieu, n° 14,

**PAGNERRE, rue de Seine, 14.**

—

1845

## Fêtes mobiles.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Septuagésime. . . . | 19 janvier. | Les Rogations. . . | 28 avril. |
| Les Cendres. . . . | 5 février. | L'ASCENSION. . | 1 mai. |
| La Passion. . . . | 9 mars. | PENTECOTE. . . | 11 mai. |
| Les Rameaux. . . | 16 mars. | LA TRINITE. . . | 18 mai. |
| PAQUES. . . . | 23 mars. | LA FETE-DIEU. . | 22 mai. |
| Quasimodo. . . . | 30 mars. | 1er dim. de l'Avent. | 38 nov. |

## Fêtes fixes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Assomption. . . . | 15 août. | Noël. . . . . . | 25 déc. |
| Toussaint. . . . . | 1 nov. | | |

### QUATRE-TEMPS.

| | |
|---|---|
| Février. . . . . . | 12, 14 et 15 |
| Mai. . . . . . . | 4, 16 et 17 |
| Septembre. . . . | 17, 19 et 20 |
| Décembre. . . . | 17, 19 et 20 |

—

L'année des Turcs 1261 commencera le 10 janvier 1845, et finira le 29 décembre 1845., suivant l'usage de Constantinople, et d'après l'art de vérifier les dates.

### COMMENCEMENT DES 4 SAISONS.

*Temps moyen de Paris.*

Printemps, le 20 mars, à 5. h. 54 m. du soir.

Eté, le 21 juin, à 2 h. 52 m. du soir.

Automne, le 23 septembre, à 5 h. 3 m. du matin.

Hiver, le 21 décembre, à 10 h. 36 m. du soir.

—

Obliquité moyenne de l'écliptique, le 1er janvier 1845. — 23o 27' 35" 40.

### ÉCLIPSES DE 1845.

Le 6 mai, éclipse partielle de soleil visible à Paris.

Commencement de l'éclipse,

| | | | |
|---|---|---|---|
| | 8 h. | 41 m. | 4 du m. T. m. |
| Milieu | 9 | 43 | 4 |
| Fin | 10 | 50 | 5 |

—

Le 21 mai, éclipse totale de lune invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse, à 2 h. 26 m. 5 du soir, T. m.

—

Les 30 et 31 octobre, éclipse annulaire de soleil invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse générale, le 30, à 9 h. 41 m. du soir, T. m.

—

Les 13 et 14 novembre, éclipse partielle de lune visible à Paris.

Commencement de l'éclipse,

Le 13, à 11 h. 19 m. 6 du s., T. m.

mil. 14, à 0 h. 58 m. 7 du m. T. m.

Fin. 14, à 2 h. 37 m. 8 du m.

## Marées.

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et pleine lune. On aura donc l'époque à laquelle elles arrivent en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies.

Cette année les marées seront peu considérables; les plus fortes seront celles du 8 février, du 19 août et du 17 septembre.

—

Nota. Les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil sont en temps moyen de Paris.

| Janvier. | | | Février. | | | Mars. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N. l. le 8 à 7 h. 22 du m.<br>P. q. le 15 à 9 h. du m.<br>P. l. le 23 à 2 h. 29 du s.<br>D. q. le 31 à 2 h 05 du m. | | | N. l. le 6 à 6 h. 45 du s.<br>P. q. le 14 à 5 h. 9 du m.<br>P. l. le 22 à 6 h. 56 du m. | | | D. q. le 1 à 10 h. 23 du m.<br>N. l. le 8 à 6 h. 40 du m.<br>P. q. le 16, à 2 h. 2 du m.<br>P. l. le 23 à 8 h 28 du s.<br>D. q. le 30, à 5 10 du s. | | |
| 1 | m. | CIRCONCISION. | 1 | s. | s. Ignace. | 1 | s. | s. Aubin. |
| 2 | j. | s. Bazile. | 2 | D. | PURIFICATION. | 2 | D | s. Simplice. |
| 3 | v. | ste Geneviève. | 3 | l. | s. Blaise. | 3 | l. | s. Camille. |
| 4 | s. | s. Rigobert. | 4 | m. | s. Philéas. | 4 | m | s. Casimir. |
| 5 | D. | s. Siméon. | 5 | m. | Les Cendres. | 5 | m | ste Rose. |
| 6 | l. | ÉPIPHANIE. | 6 | j. | s. Vast, évêque. | 6 | j. | ste Colette. |
| 7 | m. | s. Théau. | 7 | v. | s. Romuald. | 7 | v. | s. Thomas d'Aq. |
| 8 | m. | s. Lucien. | 8 | s. | s. Jean de Matha | 8 | s. | s. Théophile. |
| 9 | j. | s. Furoy. | 9 | D. | ste Appoline. | 9 | D. | ste Françoise. |
| 10 | v. | s. Paul, ermite. | 10 | l. | ste Scolastique. | 10 | l. | s. Doctrovée. |
| 11 | s. | s. Théodose. | 11 | m. | s. Séverin. | 11 | m. | 40 Martyrs. |
| 12 | D. | s. Arcade, mart. | 12 | m. | se Eulalie. | 12 | m. | s. Pol. |
| 13 | l. | Baptême de J-C | 13 | j. | s. Lezin. | 13 | j. | ste Euphrasie. |
| 14 | m. | s. Hilaire. | 14 | v. | s. Valentin. | 14 | v. | s. Euloge. |
| 15 | m. | s. Maur, abbé. | 15 | s. | s. Faustin. | 15 | s. | s. Zacharie. |
| 16 | j. | s. Guillaume. | 16 | D. | ste Lucile. | 16 | D. | LES RAMEAUX. |
| 17 | v. | s. Antoine. | 17 | l. | ste Mariane. | 17 | l. | ste Gertrude. |
| 18 | s. | s. Pierre à Rome | 18 | m. | s. Siméon. | 18 | m. | s. Cyrille. |
| 19 | D. | Septuagésime. | 19 | m. | s. Gabin. | 19 | m. | s. Joseph. |
| 20 | l. | s. Sébastien. | 20 | j. | ste Euphrosine. | 20 | j. | s. Joachim. |
| 21 | m. | ste Agnès. | 21 | v. | s. Pépin. | 21 | v. | s. Benoît. |
| 22 | m. | s. Vincent. | 22 | s. | ste Elisabeth. | 22 | s. | s. Gontrand. |
| 23 | j. | s. Ildefonse. | 23 | D. | s. Mérault. | 23 | D. | PAQUES. |
| 24 | v. | s. Babylas. | 24 | l. | s. Mathias. | 24 | l. | s. Gabriel. |
| 25 | s. | Conv. de s. Paul | 25 | m. | s. Taraise. | 25 | m. | ANNONCIATION. |
| 26 | D. | ste Paule. | 26 | m. | s. Alexandre. | 26 | m. | s. Ludger. |
| 27 | l. | s. Julien. | 27 | j. | ste Honorine. | 27 | j. | s. Hubert. |
| 28 | m. | s. Charlemagne. | 28 | v. | s. Romain. | 28 | v. | s. Eustase. |
| 29 | m. | s. François de S | | | | 29 | s. | ste Mathilde. |
| 30 | j. | ste Bathilde. | | | | 30 | D. | QUASIMODO. |
| 31 | v. | ste Marceline. | | | | 31 | l. | s. Benjamin. |
| Lever du soleil. | | | Lever du soleil. | | | Lever du soleil. | | |
| Le 1er à 7 h. 56 m.<br>Le 11 à 7 h. 54.<br>Le 21 à 7 h. 46. | | | Le 1er 1 7. h. 33 m.<br>Le 11 à 7 h. 18 m.<br>Le 21 à 7 h. | | | De 1er à 6 h. 45 m.<br>Le 11 à 6 h. 24 m.<br>Le 21 à 6 h. 3 m. | | |
| Coucher du soleil. | | | Coucher du soleil. | | | Coucher du soleil. | | |
| Le 1er à 4 h. 12 m.<br>Le 11 à 4 h. 24 m.<br>Le 21 à 4 h. 38 min. | | | Le 1er à 4. h. 56 m.<br>Le 11 à 5 h. 12 m.<br>Le 21 à 5 h. 29 m. | | | Le 1er à 5 h. 42 m.<br>Le 11 à 5 h. 57 m.<br>Le 21 à 6 h. 12 m. | | |

## Avril.

N. l. le 6 à 7 h. 50 du s.
P. q. le 14 à 9 h. 33 du s
P. L. le 22 à 7 h. 21 du m
D.q. le 28 à 11 h. 29 d.s.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | m. | s. Hugues. |
| 2 | m. | s. François. |
| 3 | j. | s. Richard. |
| 4 | v. | s. Ambroise. |
| 5 | s. | s. Vincent. |
| 6 | D. | s. Prudence. |
| 7 | l. | s. Hégésippe. |
| 8 | m. | s. Gaultier. |
| 9 | m. | ste Marie égypt. |
| 10 | j. | s. Macaire. |
| 11 | v. | s. Mamert. |
| 12 | s. | s. Jules. |
| 13 | D. | s. Marcellin. |
| 14 | l. | s. Tiburce. |
| 15 | m. | ste Anastasie. |
| 16 | m. | s. Fructueux. |
| 17 | j. | s. Anicet. |
| 18 | v. | s. Jubin. |
| 19 | s. | s. Ephège. |
| 20 | D. | s. Martian. |
| 21 | l. | s. Anselme. |
| 22 | m. | ste Opportune. |
| 23 | m. | s. Georges. |
| 24 | j. | ste Beuve. |
| 25 | v. | s. Marc. |
| 26 | s. | s. Clet. |
| 27 | D. | s. Ploycarpe. |
| 28 | l. | s. Vital. |
| 29 | m. | s. Eutrope. |
| 30 | m. | s. Robert. |

Lever du soleil.

Le 1er à 5 h. 40 m.
Le 11 à 5 h. 19 m.
Le 21 à 5 h. 0 m.

Coucher du soleil.

Le 1er à 6 h. 29 m.
Le 11 à 6 h. 44. m.
Le 21 à 6 h. 58 m.

## Mai.

N. l. le 6 à 10 h. 7 du m.
P. q. le 14 à 2 h. 18 du s.
P. l. 21 à 4 h. 8 du s.
D. q. le 28 à 6 h. 34 du m.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | j. | ASCENSION. |
| 2 | v. | s. Athanase. |
| 3 | s. | Inv. Ste Croix. |
| 4 | D. | ste Monique. |
| 5 | l. | s. Augustin. |
| 6 | m. | s. Jean P. Lat. |
| 7 | m. | s. Stanislas. |
| 8 | j. | s. Grégoire. N. |
| 9 | v. | s. Antonin. |
| 10 | s. | s. Silence. |
| 11 | D. | PENTECOTE. |
| 12 | l. | s. Servais. |
| 13 | m. | s. Erambert. |
| 14 | m. | s. Isidore. |
| 15 | j. | s. Honoré. |
| 16 | v. | ste Désirée. |
| 17 | s. | s. Félix. |
| 18 | D. | TRINITÉ. |
| 19 | l. | s. Hilaire. |
| 20 | m. | s. Hospice. |
| 21 | m. | ste Julie. |
| 22 | j. | FÊTE-DIEU. |
| 23 | v. | ste Jeanne. |
| 24 | s. | s. Urbain. |
| 25 | D. | s. Pascal. |
| 26 | l. | s. Hildever. |
| 27 | m. | s. Germain. |
| 28 | m. | s. Maximin. |
| 29 | j. | s. Hubert. |
| 30 | v. | ste Pétronille. |
| 31 | s. | ste Aline. |

Lever du soleil.

Le 1er à 4 h. 42 m.
Le 11 à 4 h. 26 m.
Le 21 à 4 h. 13 m.

Coucher du soleil.

Le 1er à 7 h. 13 m.
Le 11 à 7 h. 27 m.
Le 21 à 7 h. 40 m.

## Juin.

N. l. le 5 à 1 h. 17 du m.
P. q. le 13 à 3 h. 43 du m.
L. l. le 19 à 11 h. 27 du s.
D. q. le 26. à 3 h 36 du s.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | D. | ste Laure. |
| 2 | l. | s. Pamphile. |
| 3 | m. | ste Clotilde. |
| 4 | m. | s. Optat. |
| 5 | j. | s. Boniface. |
| 6 | v. | q. Claude. |
| 7 | s. | s. Mériadec. |
| 8 | D. | s. Médard. |
| 9 | l. | s. Félicien. |
| 10 | m. | s. Just. |
| 11 | m. | s. Barnabé. |
| 12 | j. | ste Olympe. |
| 13 | v. | s. Antoine de P. |
| 14 | s. | s. Rufin. |
| 15 | D. | s. Guy. |
| 16 | l. | s. Cyr. |
| 17 | m. | s. Féréol. |
| 18 | m. | s. Fargeau. |
| 19 | j. | ste Marine. |
| 20 | v. | ss. Gerv. Prot. |
| 21 | s. | s. Sylvère. |
| 22 | D. | s. Leufroy. |
| 23 | l. | s. Paulin. |
| 24 | m. | s. Jean-Baptiste |
| 25 | m. | s. Prosper. |
| 26 | j. | s. Jacob. |
| 27 | v. | s. Babolein. |
| 28 | s. | s. Irénée. |
| 29 | D. | ss. Pierre. Paul. |
| 30 | l. | Com. de s. Paul |

Lever du soleil.

Le 1er à 4 h. 3 m.
Le 11 à 3 h. 58 m.
Le 21 à 3 h. 58 m.

Coucher du soleil.

Le 1er à 7 h. 52 m.
Le 11 à 8 h. 0 m.
Le 21 à 8 h. 6 m.

## Juillet.

N. l. le 4 à 4 h. 39 du s.
P. q. le 12, à 2. 32 m. s.
P. l. le 19 à 6 h.12 m.m.
D. q. le 26, à 3 h.29 m.m.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | m. | s. Martial. |
| 2 | m. | VISITATION. |
| 3 | j. | s. Anatole. |
| 4 | v. | Tr. de s.Martin. |
| 5 | s. | ste Zoé. |
| 6 | D. | s. Tranquille. |
| 7 | l. | ste Aubierge. |
| 8 | m | ste Elisa. |
| 9 | m. | ste Victoire. |
| 10 | j. | ste Félicité. |
| 11 | v. | s. Héracle. |
| 12 | s. | s. Gualbert. |
| 13 | D. | s. Muriaf. |
| 14 | l. | s. Bonaventure. |
| 15 | m. | s. Henri. |
| 16 | m. | N.-D. du M.-C. |
| 17 | j. | s[t] Alexis. |
| 18 | v. | s. Clair. |
| 19 | s. | s. Vincent de P. |
| 20 | D. | ste Marguerite. |
| 21 | l. | s. Victor. |
| 22 | m. | ste Madeleine. |
| 23 | m. | ste Apollinaire. |
| 24 | j. | ste Christine. |
| 25 | v. | ss. Jacq., Chr. |
| 26 | s. | ste Anne. |
| 27 | D. | s. Georges. |
| 28 | l. | ste Marthe. |
| 29 | m. | s. Pantaléon. |
| 30 | m. | s. Abdon. |
| 31 | j. | s. Germ.-l'Aux. |

Lever du soleil.

le 1er à 4 h. 2 m.
le 11 à 4 h. 10 m.
le 21 à 4 h. 21 m.

Coucher du soleil.

le 1er à 8 h. 3 m.
le 11 à 8 h. 0 m
le 21 à 7 h. 41 m.

## Août.

N. l. le 3, à 7 h. 34 m.m.
P. q. le 10 à 10 30 m. s.
P. l. le 17, à 1 h. 26 m. s.
D. q. le 24 à 6 h. 36 m s

| | | |
|---|---|---|
| 1 | v. | s. Pierre-ès-l. |
| 2 | s. | s. Etienne. |
| 3 | D. | Inv. de s. Etien. |
| 4 | l. | s. Dominique. |
| 5 | m. | S. de la Croix. |
| 6 | m. | Transfig. de J. |
| 7 | j. | ste Albertine. |
| 8 | v. | s. Justin. |
| 9 | s. | s. Maurille. |
| 10 | D. | s. Laurent. |
| 11 | l. | Susc. s. Cour. |
| 12 | m. | ste Claire. |
| 13 | m. | s. Hypolyte. |
| 14 | j. | s. Eusèbe. |
| 15 | v. | ASSOMPTION. |
| 16 | s. | s. Roch. |
| 17 | D. | s. Mamert. |
| 18 | l. | ste Hélène. |
| 19 | m. | s. Louis, év. |
| 20 | m. | s. Bernard. |
| 21 | j. | ste Smilie. |
| 22 | v. | s. Symphorien. |
| 23 | s. | s. Sidoine. |
| 24 | D. | s. Barthélemy. |
| 25 | l. | s. Louis, roi. |
| 26 | m. | s. Zéphyrin. |
| 27 | m. | s Césaire. |
| 28 | j. | s. Augustin. |
| 29 | v. | Décap. de s. J.B |
| 30 | s. | s. Fiacre. |
| 31 | D. | s. Ovide. |

Lever du soleil.

le 1er à 4 h. 34 m.
le 12 à 4 h. 48 m.
le 21 à 5 h 2 m.

Coucher du soleil.

le 1er à 7. 37 m.
le 11 à 7 h. 21 m.
le 21 à 7 h. 3 m.

## Septembre.

N. l. le 1 à 9 44 m. s.
P. q. le 9 à 5 h. 33 m.m.
P. l. le 15 à 10 h. 23 m s.
D. Q. le 23 à 0 h. 35 m.s.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | l. | ss. Leu, Gilles. |
| 2 | m. | s. Lazare. |
| 3 | m. | s. Grégoire, p. |
| 4 | j. | ste Rosalie. |
| 5 | v. | s. Eudoxe. |
| 6 | s. | s. Onésipe. |
| 7 | D. | p. Cloud. |
| 8 | l. | Nat. Not.-Dam. |
| 9 | m. | Saint-Omer. |
| 10 | m. | s. Nicolas. |
| 11 | j. | ste Hyacinthe. |
| 12 | v. | s. Raphaël. |
| 13 | s. | s. Aimé. |
| 14 | D. | Exalt. ste Croix. |
| 15 | l. | s. Nicomède. |
| 16 | m. | ste Euphémie. |
| 17 | m. | s. Lambert. |
| 18 | j. | ste Stéphanie. |
| 19 | v. | s. Janvier. |
| 20 | s. | s. Eustache. |
| 21 | D. | s. Mathieu. |
| 22 | l. | s. Maurice. |
| 23 | m. | ste Thècle. |
| 24 | m. | s. Andoche. |
| 25 | j. | s. Firmin. |
| 26 | v. | ste Justine. |
| 27 | s. | ss Come Damien |
| 28 | D | s. Céran. |
| 29 | l. | s. Michel, arch. |
| 30 | m. | s. Jérôme. |

Lever du soleil.

le 1er à 5 h. 18 m.
le 11 à 5 h. 32 m.
le 21 à 5 h. 46 m.

Coucher du soleil.

le 1er à 6 h. 41 m.
le 11 à 6 h. 20 m.
le 21 à 5 h. 59 m.

## Octobre.

N. l. le 1 à 11 h. 8 m. du m.
P. q. le 8 à 11 h. 40 m. m
P. l. le 15 à 10 h. 6 m. m
D. q. le 23 à 8. 24 m. m.
N. l. le 30 à 11 h 54 m s.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | m. | s. Rémi. |
| 2 | j. | ss. Anges gard. |
| 3 | v. | s. Denis. |
| 4 | s. | s. François. |
| 5 | D. | ste Aurélie. |
| 6 | l. | s. Bruno. |
| 7 | m. | ste Julie. |
| 8 | m. | ste Brigitte. |
| 9 | j. | s. Denis. |
| 10 | v. | s. Géréon. |
| 11 | s. | s. Nicaise. |
| 12 | D. | s. Donatien. |
| 13 | l. | s. Edouard. |
| 14 | m. | s. Caliste. |
| 15 | m. | ste Thérèse. |
| 16 | j. | s. Gall. |
| 17 | v. | ste Estelle. |
| 18 | s. | s. Luc. |
| 19 | D. | ste Uranie. |
| 20 | l. | ste Céleste. |
| 21 | m. | ste Ursule. |
| 22 | m. | s. Melon. |
| 23 | j. | s. Hilarion. |
| 24 | v. | s. Magloire. |
| 25 | s. | s. Crépin. |
| 26 | D. | s. Evariste. |
| 27 | l. | s. Rustique. |
| 28 | m. | s. Simon. |
| 29 | m. | s. Narcisse. |
| 30 | j. | s. Lucain. |
| 31 | v. | s. Quentin. |

Lever du soleil.

le 1er à 6 h. 1 m.
le 11 à 6 h. 16 m.
le 21 à 6 h. 31 m.

Coucher du soleil.

le 1 à 5. h. 38 m.
le 11 à 5 h. 17 m.
le 21 à 4 h. 58 m.

## Novembre.

P. q. le 6 à 6 h. 24 m. s.
P. l. le 14 à 1 h. 4 m. m
D. q. le 22 à 4 m. 35 m s.
N. l. le 29 à 11 h. 51 m m

| | | |
|---|---|---|
| 1 | s. | TOUSSAINT. |
| 2 | D. | *Les Morts.* |
| 3 | l. | s. Marcel. |
| 4 | m. | s. Charles. |
| 5 | m. | ste Berthilde. |
| 6 | j. | s. Léonard. |
| 7 | v. | s. Florentin. |
| 8 | s. | Stes Reliques. |
| 9 | D. | s. Mathurin. |
| 10 | l. | s. Léon. |
| 11 | m. | s. Martin. |
| 12 | m. | s. René. |
| 13 | j. | s. Brice. |
| 14 | v. | s. Maclou. |
| 15 | s. | s. Eugène. |
| 16 | D. | s. Edme. |
| 17 | l. | s. Aignan. |
| 18 | m. | ste Aude. |
| 19 | m. | ste Elisabeth. |
| 20 | j. | s. Edmond. |
| 21 | v. | Prés de N.-Dam |
| 22 | s. | ste Cécile. |
| 23 | D. | s. Clément. |
| 24 | l. | s. Séverin. |
| 25 | m. | ste Catherine. |
| 26 | m. | ste Geneviève. |
| 27 | j. | ste Flore. |
| 28 | v. | s. Maxime. |
| 29 | s. | s. Saturnin. |
| 30 | D. | L'AVENT. |

Lever du soleil.

le 1 à 6. 49 m.
le 11 à 7 h. 5 m.
le 21 à 7 h. 20 m.

Coucher du soleil.

le 1 à 4 h. 28 m.
le 11 à 4 h. 23 m.
le 21 à 4 11 m.

## Décembre.

P. q. le 6 à 3 h. 2 m. m
P. l. le 13 à 6 h. 52 m s.
D. q. le 21 à 11 h. 37 m s.
N. l. le 28 à 1 h. 12 m s.

| | | |
|---|---|---|
| 1 | l. | s. Eloi. |
| 2 | m. | s. François X. |
| 3 | m. | s. Gaston. |
| 4 | j. | ste Barbe. |
| 5 | v. | s. Sabas. |
| 6 | s. | s. Nicolas. |
| 7 | D. | ste Amélie. |
| 8 | l. | CONCEPTION. |
| 9 | m. | ste Léocadie. |
| 10 | m. | ste Valère. |
| 11 | j. | s. Fuscien. |
| 12 | v. | ste Constance. |
| 13 | s. | ste Luce. |
| 14 | D. | s. Nicaise. |
| 15 | l. | s. Mesmin. |
| 16 | m. | ste Adélaïde. |
| 17 | m. | ste Olympe. |
| 18 | j. | ste Céline. |
| 19 | v. | s. Meurie. |
| 20 | s. | s. Florentin. |
| 21 | D. | s. Thomas. |
| 22 | l. | s. Gatien. |
| 23 | m. | ste Victoire. |
| 24 | m. | ste Delphine. |
| 25 | j. | NOEL. |
| 26 | v. | s. Etienne. |
| 27 | s. | *s. Jean Evang.* |
| 28 | D. | SS. Innocens. |
| 29 | l. | s. Thom. de C. |
| 30 | m. | s. Roger. év. |
| 31 | m. | s. Sylvestre. |

Lever du soleil.

le 1 à 7 h. 34 m.
le 11 à 7 h. 46 m.
le 21 à 7 h. 53 m.

Coucher du soleil.

le 1 à 4 h. 4 m.
le 11 à 4 h. 1 m.
le 31 à 4 h. 3 m.

# ANNUAIRE

DE

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

## ÉPHÉMÉRIDES.

1161.—Quelques écrivains citent des *lettres de change* tirées à cette époque sur Messine et sur Constantinople par des négociants de Pise.

1171. — L'oligarchie vénitienne fonde la banque de Saint-Marc (banque de dépôt), dans le but de faciliter le mouvement des valeurs au moment des guerres d'Orient. La banque et la république de Venise ont cessé d'exister depuis l'invasion des Français en 1797.

1241.—Etablissenmnt de la HanseTeutone, ou ligue Hanséatique, formée durant les troubles excités par Frédéric et son compétiteur Conrad. Cette association commerciale s'étendit sur toute l'Allemagne, et établit des comptoirs à Londres, Bruges, Bergen et Novogorod.

1302. — L'usage de la boussole perfectionnée par le napolitain Flavio Gioïa se répand en Europe.

1316. — Les Juifs sont de nouveau chassés de France et vulgarisent l'usage de la Lettre de change.

1407.—La banque de Gênes dite de Saint-Georges est établie sur le plan de celle de Venise. Elle a aussi cessé d'exister avec la république.

1435. — Ordonnance publiée à Barcelone sur les assurances maritimes. Ce code très développé était, dit-on, déjà en usage en Flandre depuis l'an 1310.

1450. — Pierre Schœffer, Jean Faust et Guttemberg inventent la fonte des caractères mobiles d'imprimerie.

1464. — 19 juin, établissement des Postes sous Louis XI. Plus de cent millions de lettres par an circulent maintenant sur le territoire français, sans compter des millions de feuilles imprimées.

1492 — Découverte de l'Amérique. La masse du numéraire versé par le Nouveau-Monde transforme l'économie des nations.

1497. — Vasco de Gama découvre le Cap de Bonne-Espérance, ouvre une route plus commode pour les Indes-Orientales et prépare de nouvelles voies au commerce. A cette époque, commence la décadence du commerce de Venise.

1600 — Invention du métier à bas par Williams Lee.

1609. — 31 janvier; création de la banque d'Amsterdam, la plus célèbre des banques de dépôt. En 1814, elle fut réorganisée sur les mêmes bases que celle d'Angleterre.

1619. — Fondation de la banque de Hambourg : elle fonctionne encore.

1641.—Mort de Sully, né en 1559. La première édition des *Économies royales* parut en 1638.

1650. — Les houillières de Newcastle font usage de rail-ways. Cent ans après, cette innovation devait agiter le monde entier.

1651.—*Acte de navigation.* Il ferme à tous les pavillons les ports des colonies Anglaises et leur défend de porter en Angleterre des produits autres que ceux de leurs pays.

1661.—Colbert entre aux affaires, et reste 22 ans ministre. Il réunit les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances et de la marine.

1664. — Tarif général des droits d'entrée et de sortie publié par Colbert. Il mit un peu d'ordre dans notre ancienne et barbare législation. Malgré de nombreuses modifications de détail, ce tarif subsista, quand au fonds et au principe, jusqu'au 2 mars 1791, époque à laquelle il fut révisé par la Constituante. La Convention, l'Empire, la Restauration et la Révolution de juillet, ont tous pris de nouvelles dispositions que l'administration des douanes a recueillies et publiées dans un tarif officiel.

1673. — Mars. *Code Marchand* ou Ordonnance de Louis XIV, pour le commerce.

1680. — Ouverture du canal du Languedoc, commencé en 1665.

1682. — Ordonnance de Louis XIV sur la Marine.

1683. — Mort de Colbert; né en 1619, ministre en 1662.

1685 — Publication du *Code Noir.*

1686.— Révocation de l'édit de Nantes. Partent de France, une foule de fabricants proscrits, qui portent en Angleterre, en Allemagne et en Suisse tous les genres d'industrie qui manquaient à ces états.

1690. — Papin, ingénieur français, invente la première machine à vapeur à piston et à cylindre, mais à deux corps de pompe. Papin doit être considéré comme le véritable inventeur des bateaux à vapeur.

1694. — Fondation de la Banque d'Angleterre, souche de toutes les banques britanniques et fonctionnant à la fois comme banque d'escompte, de circulation, et comme institution gouvernementale.

1695. — Banque d'Ecosse, son organisation est encore proposée comme modèle.

1701. — 30 août. Institution des Chambres de commerce.

1703. — Célèbre traité de commerce entre l'Angleterre et le Portugal dit *Traite de Methuen.*

1706. — Etablissement, en vertu d'une charte de la reine Anne, de la première compagnie d'Assurances sur la vie, l'*Amiable Society.*

1707. — Le maréchal Vauban publie son *Projet du dixme royale.*

1714. — Mort de Le Pesant de Boisguillebert, auteur du *Detail de la France*, etc.

1716. — Première banque établie en France par J. Law; elle est déclarée Banque royale, le 4 décembre 1718.

1720. — 21 mai. Chute du système de Law.

1759. — Mort de Vincent de Gournay, ami et collaborateur de Quesnay, maître vénéré de Turgot.

1765. — Un édit proclame la liberté du commerce des grains; nombreux pamphlets sur cette question.

1767—Ouverture du canal Bridgwater, construit par l'ingénieur Brindley, c'est le premier canal ouvert en Angleterre.

1769. — Métier à filer le coton perfectionné et exploité par Arkrwright. Cette machine reçut de nouveaux perfectionnements en 1775.

1769. — Watt fait, dans la construction de la machine à vapeur, les importantes modifications qui ont permis d'en généraliser l'application. Il invente la première machine à un seul corps de pompe.

1774. —Mort de Quesnay, chef de l'école Physiocratique, né en 1694. — Son célèbre *Tableau Economique* fut imprimé à Versailles en 1754. — Turgot remplace l'abbé Terray au Contrôle-général des finances.

1776. — Publication de l'ouvrage d'Adam Smith, intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. 2 vol. in-4°.

—La même année, Turgot, par des Édits à jamais mémorables affranchit l'industrie en abolissant les Jurandes et les Maîtrises, et en supprimant la Corvée dans toute l'étendue du royaume. Sa destitution ne se fit pas attendre, elle arriva le 12 mai; treize ans après éclatait la tempête.

1780. — Mort de J. Steuart, auteur des *Recherches sur l'Economie politique*. 2 vol. in-4°; en français 5 vol. in-8°.

1781. — Mort de Turgot, il était né le 10 mai 1727. Ses œuvres ont été recueillies, pour la première fois, de 1809 à 1811, par son ami Dupont de Nemours, en 9 vol. in 8°.

1786. — 26 septembre. Célèbre traité de commerce entre la France et l'Angleterre; les deux nations s'accordaient réciproquement les mêmes avantages. Ce traité fut rompu en 1793.

1786. — Lebon, ingénieur français, établit à Paris le premier appareil d'éclairage au gaz. Cette invention ne prospéra d'abord qu'en Angleterre.

1789. — La Constituante abolit la féodalité et tous les priviléges pécuniaires dans la nuit du 4 août.

1789. —Mort du marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des hommes*, de la *Théorie de l'impot*, etc.

1789. — Décembre, 17. Première émission des assignats. La France fut bientôt inondée de ce papier-monnaie.

1790.—Juillet, 8. Mort d'Adam Smith, il était né le 5 juin 1723 à Kirkaldy, en Ecosse.

1792. — 3 août. Mort de sir Richard Arkwright. Simple barbier, il

avait su perfectionner le métier à filer le coton et faire une fortune colossale en contribuant au développement de la richesse et à la gloire de son pays.

1793. — Mort de Mercier de la Rivière, l'un des plus illustres élèves de Quesnay. Principal ouvrage : *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques.*

1795. — Fondation de l'Institut.

1796. — 21 mars. Organisation définitive de l'ecole Polytechnique.

1797. — La banque d'Angleterre suspend ses paiements en espèces, ses billets continuent à avoir cours.

1798. — Première Exposition des Produits de l'Industrie française. Elle réunit cent dix exposants; ce ne fut qu'une manifestation patriotique en l'honneur du héros des Pyramides.

1798. — Malthus publie son *Essai sur le principe de population.*

1800. — Mort de Forbonnais, né en 1772. Son principal ouvrage : *Recherches et considerations sur les finances* de France, 2 vol. in-8°, parut en 1758.

1801. — Jacquart présente son métier à l'exposition de l'industrie de cette année, et n'obtient du jury que la médaille de bronze. !

1801. — 2 novembre. Adoption du *Système metrique* définitif et présentant quelques modifications sur le système *provisoire* ordonné par la Convention et usité depuis 1791.

1803. Publication du *Traité d'economie politique* de J. B. Say ; il a eu 6 éditions et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe.

1803. — 23 avril. Fondation de la Banque de France.

1804. — Mort de Necker, ministre de Louis XVI, et auteur de *l'Administration des finances de la France.*

1806. — 20 novembre. *Blocus continental.* Par un décret de Berlin, Napoléon déclare les îles Britanniques en état de blocus et défend toute espèce de commerce et de communication avec elles... Un bill du gouvernement anglais, venait de soumettre toute les nations à ses lois maritimes et refusait de reconnaître des neutres.

1806. — Établissement des Conseils de Prud'homme. Un décret du 28 mars institue ces conseils, d'abord pour la ville de Lyon et successivement dans la plupart des villes manufacturières.

1807. — 10 septembre. Décret qui met en vigueur le *Code de Commerce.*

1815. — 20 novembre. Traité sur les mesures à prendre pour l'abolition entière et définitive de l'esclavage entre la France, l'Angleterre et d'autres pays.

1816. — Fondation de la banque des Etats-Unis.

1817. — Les Etats-Unis entreprennent le lac Erié, et préludent à cet

admirable système de voies de communication qui se résument aujourd'hui en 10,771 kilomètres de canaux et 14,609 kilomètres de chemins de fer.

1818. — 15 novembre. Fondation de la première Caisse d'épargnes en France. C'est en 1810 que l'Angleterre a vu fonctionner, pour la première fois, cette belle institution.

1819. — 25 août. Mort de Watt.

1819. — J. B. Say est nommé professeur d'Economie politique à la chaire du Conservatoire des arts et métiers nouvellement instituée.

1823. — 16 septembre. Mort de David Ricardo, né à Londres en 1772. Ses *Principes d'Economie politique* ont été traduits en français en 1823.

1825. — Mort de Saint-Simon chef de l'école socialiste qui porte son nom.

1828. — Commencement de l'Union douanière Allemande.

1829. — Création de la chaire d'économie politique du Collége de France.

1830. — Septembre 15. Mort de Huskisson, sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, le jour de l'inauguration. Homme d'état éminent, profond économiste, Huskisson était né à Londres vers 1760.

1832. — Novembre 17. Mort à Paris, de J. B. Say, né à Lyon en 1767.

1832. — Octobre 25. M. Guizot, ministre de l'intérieur, rétablit l'Académie des sciences morales et politiques, supprimée par le premier consul en haine des *ideologues*.

1834. — Novembre. Enquête commerciale sur les tissus, les poteries et les cristaux, et les prohibitions en général. Elle fut provoquée par M. Duchatel et elle a produit un grand enseignement.

1834. — Décembre 29. Mort de Malthus à Bath; il était né le 14 février 1766 à Rookery (comté de Surrey).

1834. — Réforme en Angleterre de la législation sur les pauvres. Instituée pour détruire la mendicité, elle avait multiplié les mendiants.

1837. — Mort de Ch. Fourrier, chef de l'école socialiste qui prend le nom d'école *Phalansterienne*, ou de la *Science sociale.*

1842. — Juin 25. Mort de Simonde de Sismondi, né à Genève le 9 mai 1773. Ouvrages sur l'économie politique: *Richesse commerciale*. 2 vol. 1803. — *Nouveaux principes*, 2 vol. in-8°. 1820. — *Etudes*, 2 vol. in-8°. 1834.

1844. — 1er mai. 10e exposition des produits de l'industrie française. Elle a compté près de 4000 exposants; les neuf expositions précédentes ont eu lieu en 1798, 1801, 1802, 1806, 1819, 1823, 1827, 1834.

## REVUE DE L'ANNÉE 1844.

Nous avons pensé que ce serait une idée utile de recueillir régulièrement dans cet Annuaire, sous une forme abrégée, les résultats économiques saillants accomplis dans le cours de chaque année; nous donnerons ainsi, en quelque sorte, le bilan des véritables progrès de chaque pays dans les voies de la civilisation. Nous ne pouvions d'ailleurs ouvrir cette revue par une année plus féconde; un grand nombre de questions sociales du plus haut intérêt ayant été agitées, et quelques-unes résolues (provisoirement au moins) dans le parlement des deux grands états constitutionnels de l'Europe. En même temps, plusieurs gouvernements se sont occupés de réduire leurs dettes, et d'importantes opérations financières, projetées dans ce but, ont obtenu un succès complet. Enfin, de toutes parts, les nations éclairées, comprenant la nécessité de doter leur territoire de voies de communications rapides et à bon marché, votent ou construisent déjà, avec une sorte d'enthousiasme, de nombreux chemins de fer, destinés à faire une véritable révolution dans la situation économique du monde entier. La question des tarifs commerciaux, seule, ne reçoit aucune solution satisfaisante. Si nous voyons quelques états industriels se tendre la main et abaisser leur ligne de douanes, un plus grand nombre encore continue à accorder à la production indigène une protection exagérée et ruineuse. Les divers faits que nous allons rappeler mettront le lecteur en mesure de se former une opinion motivée sur ces sujets.

**Allemagne.** — On se rappelle les solennités du voyage du roi de Prusse en Angleterre. Wighs ou torys, tous les partis se réjouissaient de cette visite royale, que devait, dit-on, suivre de près un traité de commerce favorable aux intérêts anglais... Quelques mois après, le *Zollverein* publiait son nouveau tarif sur les fers (14 juin 1844), qui élève de 50 p. 0/0 les anciens droits et frappe ainsi les fers anglais d'une véritable prohibition. A cette mesure en succède une autre non

moins significative : le Zollverein signe un traité avec la Belgique, par lequel elle lui accorde une réduction de 50 p. 0/0 sur le tarif du 14 juin, en outre de l'abolition de la surtaxe dont elle avait exceptionnellement frappé ses fers. En échange de ces avantages, la Belgique concède au pavillon du Zollverein l'assimilation complète avec le pavillon national dans ses ports d'Anvers et d'Ostende, et le bénéfice de la convention passée avec la France, le 16 novembre 1842, relativement aux vins et aux soieries. Elle réduit, en outre, les droits d'entrée sur quelques produits allemands, et s'engage, dans le cas où elle élèverait son tarif sur les cotonnades unies ou imprimées, à faire une exception pour l'Allemagne. Ce traité, d'abord accueilli avec une vive joie par les deux pays, n'a conservé sa popularité que dans les états du Zollverein, la Belgique, mieux éclairée, ayant rabattu de ses illusions sur les avantages qu'il devait lui procurer.

Le Zollverein n'a pas été aussi heureux dans ses négociations avec les États-Unis. Le congrès, appelé à sanctionner un traité de commerce entre les deux pays, l'a rejeté à une majorité notable. Par ce projet, l'Allemagne recevait les cotons américains libres de tout droit, et réduisait son tarif sur les tabacs. Les États-Unis accordaient en échange une diminution sur les cotonnades, les soieries, les tissus de lin et de fil, les cristaux, les bronzes, les dentelles, etc.; on annonce que les négociations ont été reprises et qu'un nouveau projet est en voie d'élaboration.

Après l'Angleterre et la Belgique, l'Allemagne est, de tous les états européens, celui qui a le mieux compris l'avenir des chemins de fer. Au 1er avril 1844, près de 1847 kilomètres, formant 23 lignes, étaient en exploitation dans ce pays, et les recettes brutes s'étaient élevées, en 1843, à 11,063,353 florins (environ 25 millions).

Jaloux de ne négliger aucun des moyens d'encourager et de stimuler l'industrie dans les états du Zollverein, la Prusse vient d'ouvrir à Berlin une exposition à laquelle 2,823 fabricants et manufacturiers

ont concouru. En retranchant l'Autriche, le Hanôvre et quelques états de moindre importance qui ne font pas encore partie de l'association douanière, et en donnant 26 millions d'ames à cette association, on remarque que les exposants sont, proportionnellement, aussi nombreux à Berlin qu'à Paris.

D'après des nouvelles récentes, et que l'on croit fondées, l'Autriche serait à la veille d'opposer un Zollverein italien au Zollverein allemand. D'après ce projet, plusieurs états italiens, y compris la Toscane, formeraient, sous la protection de l'Autriche, une association douanière avec la Lombardie et l'Illyrie; dans la prévision du succès de cette combinaison, des négociations ont été ouvertes, relativement à la navigation du Pô et à d'autres relations commerciales, avec la Sardaigne, Naples et Modène.

**Angleterre.** — A aucune époque, peut-être, de l'histoire de ce pays, le parlement anglais n'avait touché à un plus grand nombre d'intérêts économiques, que dans la dernière session. Nous citerons, en effet, le bill sur les heures de travail dans les manufactures (*factory bill*), le bill de dégrèvemeut du droit sur les sucres, le bill modificatif de la loi des pauvres de 1834, le bill sur la banque, le bill sur les chemins de fer, le bill sur les sociétés par actions, le bill sur l'emprisonnement pour dettes, le bill de réduction du 3 1/2 p. 0/0, et le bill sur les caisses d'épargne. Quelques mots sur ces divers notes.

Par le *Factory-bill*, le nombre des heures de travail par jour est fixé à 6 heures 1/2 pour les enfants au-dessous de 13 ans, et à 12 heures pour les femmes. On a remarqué que ce bill était une sorte d'usurpation dangereuse sur la liberté qui doit exister dans les transactions de l'ouvrier et du maître, et qu'en vertu du principe qu'il avait posé, le parlement s'était, par voie de conséquence, arrogé le droit de fixer les salaires.

Depuis l'abolition de l'esclavage dans les Indes occidentales, la production des sucres avait cessé d'être en rapport avec les besoins de la métropole; dans le but d'assurer au marché anglais un approvi-

sionnement considérable, le nouveau bill a réduit le droit à 24 sh. par tonneau sur le sucre colonial, et à 34 sh. sur le sucre étranger provenant des îles où le *travail est libre*. Cette dernière disposition exclut les produits de Java, de Manille et du Brésil.

Le bill sur la banque part de ce principe que sa circulation en billets doit être soumise aux mêmes variations que son encaisse métallique. Sa plus importante disposition est que la banque ne pourra émettre pour plus de 14 millions sterl. de billets sur valeurs, et ces valeurs devront se composer: 1° de sa créance sur le gouvernement qui est de 11 millions; 2° de 3 autres millions en bons de l'échiquier et fonds publics. Ses émissions sur valeur en numéraire demeurent illimitées; enfin le privilége des banques provinciales d'émission ne sera pas renouvelé.

Le nouveau bill des pauvres a posé le principe du secours à domicile ; on sait que celui de 1834 exigeait rigoureusement l'entrée dans les *Work-houses* ou maisons de travail dont le régime est d'une dureté excessive. Il améliora encore, sous divers autres rapports, l'ancienne législation, notamment en facilitant à la mère d'un enfant naturel les moyens d'obtenir des secours de son séducteur.

Le bill des chemins fer donne au gouvernement le droit, ou de racheter tout railway, après 15 ans d'exploitation, et lorsqu'il donnera un bénéfice de 10 pour 100, ou de modifier son tarif.

Le bill sur les sociétés par actions astreint tout fondateur d'une société nouvelle à soumettre son projet à un bureau spécial dans les attributions du ministère du commerce, et à ne commencer aucune opération avant d'avoir justifié de la réalisation d'une portion fixée de son capital social, et de s'être muni d'une autorisation.

Le bill sur l'emprisonnement pour dettes abolit l'incarcération pour les dettes au-dessous de 20 liv. s. (500 f.)

Le bill sur les caisses d'épargne a réduit à 3 livres 5 sh. l'intérêt à payer par le trésor aux administra-

teurs des caisses d'épargne. Sur cet intérêt, ils devront déduire leurs frais de gestion. On pense que les déposants ne recevront pas plus de 2 l. 15 sh. 4 d.

Le bill qui couvertit le 3 1/2 p. 0/0 en 3 p. 0/0, n'a rencontré aucune difficulté dans son exécution. Sur 200,000,000 l. (6 milliards 250 millions de francs), l'échiquier, à la fin de la session, pensait n'avoir à rembourser que 200,000 l.

Plusieurs tentatives du gouvernement anglais pour négocier des traités de commerce avec le Brésil, la France, le Portugal et l'Espagne ont échoué. On annonce toutefois que de nouvelles démarches auprès du Brésil auraient eu un plein succès. Il est permis d'en douter, quand on songe qu'un des bills que nous venons d'analyser frappe d'un droit différentiel considérable les sucres des colonies à esclaves, principal et presque seul produit que le Brésil puisse échanger contre les marchandises anglaises.

Le traité avec la Chine n'a pas encore produit pour le commerce anglais, les avantages qu'on en attendait. Les Anglais commencent sérieusement à craindre que, par suite de balances de commerce énormes au préjudice du Céleste Empire, depuis plusieurs années, le numéraire y devienne tellement rare que toute transaction commerciale avec ce pays devienne impossible.

Les exportations anglaises ont suivi un mouvement progressif très marqué. En 1831, elles étaient de 37,164,372 liv., en 1842, de 47,380,023 liv.; en 1843, elles se sont élevées à 52,278,449 liv. En 1844 (l'exercice financier de cette année finissant le 10 octobre) les recettes de l'Echiquier se sont élevées à 50,741,622 liv; en 1843, elles n'avaient été que de 49,346,273 liv.

**Belgique.** — Trois faits économiques importants ont, cette année, attiré l'attention de l'Europe sur ce petit état; nous voulons parler: 1° d'un emprunt, par souscription volontaire, de 84,656,000 francs, destiné à rembourser une partie de la portion de l'ancienne dette des Pays-Bas, que le traité de 1839 a mis à sa charge; 2° de la réduction du 5 p. 0/0 belge en 4 1/2; 3° du traité de commerce avec le Zollverein.

L'emprunt a été émis au cours de 104 f. pour 4 1/2 de rente, non rachetable ni réductible avant 8 ans. Il a produit 183,125,000 fr., valeur nominale, qui, au taux d'émission, donnent un capital effectif de 195 m., 650,000 fr. C'est 500 fr. pour chaque 1,000 francs souscrits.

La conversion du 5 p. 0/0 a obtenu le même succès; les porteurs ayant à choisir entre le remboursement au pair et la conversion, n'ont pas hésité ; à l'expiration du délai d'option, aucune demande de remboursement n'est arrivée au trésor.

**Brésil**. — Le gouvernement brésilien a élevé de 50 p. 0/0 son tarif sur toutes les provenances d'Europe. L'aggravation est même, pour certains articles, de 60 p. 0/0, valeur dans les ports du Brésil, c'est-à-dire, frêt, assurances et autres frais compris. Une pareille mesure ne saurait avoir une longue durée, le Brésil n'ayant point de manufactures, et ses recettes devant subir une réduction considérable.

**France**. — La dernière session législative a été, à coup sûr, la plus utile, la plus féconde, pour l'amélioration des intérêts matériels du pays. L'exécution du réseau de chemin de fer, arrêté en principe par la loi du 11 juin 1842, a été votée, et il est désormais permis d'espérer qu'à moins d'un conflit extérieur que les grands états ont chaque jour un intérêt plus grand à éviter, et que la politique française travaille particulièrement à conjurer, la France, avant 10 ans, n'aura presque rien à envier à l'Angleterre et à la Belgique, pour le nombre, la rapidité et le bon marché de ses voies de communication.

Les chemins de fer votés dans cette dernière session, sont :

1° La *ligne de Paris à Bordeaux*, partant d'Orléans et traversant Blois, Amboise, Tours, Châtellerault, Poitiers, Angoulême et Libourne. Un crédit de 54 millions a été affecté à l'exécution de cette ligne qui sera construite d'après le principe de la loi du 11 juin.

2° La *ligne de Paris à Lyon*, par les vallées de la Seine, de l'Yonne, de l'Armançon et de la Saône, et

devant ainsi passer par Montereau, Châlons et Dijon. Rien n'est décidé quant aux points intermédiaires. Une somme de 71 millions est affectée à l'exécution de la partie comprise entre Paris et Dijon.

3° *Ligne du Nord* (frontière belge et mer du Nord), par Calais, Dunkerque et Boulogne. Les lignes sur Calais et Dunkerque se détacheront de la ligne de Paris à Lille, et se dirigeront : la ligne sur Calais, par Hazebrouck et Saint-Omer; la ligne sur Dunkerque, par Hazebrouck et l'ouest de Cassel. Ce chemin doit être achevé et exploité provisoirement aux frais de l'Etat.

4° *Ligne de Tours à Nantes*. Un crédit de 28 millions 800,000 fr. est affecté à l'exécution de cette ligne qui demeure soumise au régime de la loi de 1842.

5° *Ligne de Paris à Rennes*. Cette ligne sera immédiatement commencée jusqu'à Chartres. Une somme de 13 millions est affectée à l'exécution de cette portion de la ligne.

6° *Ligne du Centre*, allant par Vierzon, d'une part, sur Châteauroux et Limoges, de l'autre, sur Bourges et Clermont. 7,800,000 fr. sont affectés à l'exécution du premier prolongement ; 13 millions à l'exécution du second.

7° *Ligne de Paris à Strasbourg*, passant par ou près Epernay, Châlons, Bar-le-Duc, Toul et Nancy. Des embranchements de Metz et de Reims relieront ces deux villes à la ligne principale. Un crédit de 88 millions 700,000 fr. est affecté à la partie comprise entre Paris et Hommarting.

8° *Chemin de Montpellier à Nismes*. Ce chemin vient, aux termes de la loi du 9 juillet 1844, d'être donné à bail pour 12 ans. Le prix de l'adjudication, qui a été supérieur au *minimum* fixé par la loi, donne à l'Etat un produit de 7 p. 0/0 sur ses déboursés.

9° *Chemin de Paris à Sceaux*, passant près d'Arcueil et de Bourg-la-Reine. Ce chemin qui a été concédé sans subvention, est destiné à servir d'application au système des voitures articulées de M. l'ingénieur Arnoux.

Enfin un crédit de 1.800,000 fr. a été consacré à un essai de chemin de *fer atmosphérique*.

La loi relative à l'amélioration des ports de Marseille, de Bordeaux et du Hâvre, la loi sur les patentes et sur les brevets d'invention, complètent dignement cette série de dispositions législatives sur les intérêts matériels du pays.

De toutes les lois économiques, les plus importantes, sans contredit, sont les lois de finances. Voici les résultats généraux du budget de 1835:

| | Service ordinaire | Portion de l'emprunt applic. aux travaux extraord. | Grandes lignes de chemin de fer. | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 1,266,742,823 | 61,041,594 | » » » | 1,327,784,417 |
| Dépenses | 1,268,534,654 | 61,041,594 | 34,000,000 | 1,363,576,248 |
| Déficit . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | 35,791,831 |

à couvrir par des excédants de recettes ou des bons du trésor,

Le commerce extérieur français est sorti de la crise qui a suivi 1841. Ses *importations* qui, en 1842, étaient de 1142 millions, se sont élevées, en 1843, à 1187 millions. Ses *exportations*, de 940, en 1842, ont atteint le chiffre de 990 en 1843.

Voyez plus loin les articles *Voies de communication*, *Commerce extérieur*, etc.

**Espagne.** — Les finances de ce pays continuent à être dans le plus déplorable état. D'après les évaluations du budget de 1844, sa dette passive et active, étrangère et domestique, s'élevait à 5,369,350,000 fr. Une mesure importante vient d'être prise par le cabinet espagnol, c'est la conversion d'une grande partie de la dette publique en 3 pour 100 consolidé à 35 pour 100. La conversion, jusqu'à ce moment, comprend : 1° les créances provenant de contrats par avances de fonds au gouvernement; 2° les bons du trésor. On présume que la dette flottante ne tardera pas également à être convertie, au taux de 40 p. 100.

Deux autres mesures financières ont également fait sensation en Espagne. Par l'une, le bail de la ferme

des tabacs à la compagnie Salamanca est résilié; par la seconde, la vente des biens ecclésiastiques est suspendue.

Enfin, une commission a été constituée pour la révision des impôts, et l'élaboration d'un système nouveau. Cette commission a déjà, dit-on, présenté son rapport au gouvernement.

**Etats-Unis.** — Nous avons vu, à l'article *Allemagne*, que le congrès avait refusé de ratifier le traité conclu avec le Zollverein. Il a également repoussé la proposition de modifier le tarif de 1842. Le nouveau projet ne changeait, au surplus, que faiblement les dispositions de l'ancien.

Voici le chiffre du commerce extérieur des Etats-Unis, dans l'année 1843 (qui ne comprend qu'une période de 9 mois). *Exportations* : 422 millions de fr. *Importations*: 323 millions.

La situation économique des divers états ne s'est pas améliorée. Ohio sert régulièrement les intérêts de sa dette; mais le coupon ne peut encore atteindre le pair. Les coupons de la dette de Kentucky et de Tēnessé se maintiennent; le coupon de Pensylvanie est en baisse; Maryland s'attend à une augmentation sensible de ses revenus. Les états de l'Ouest et du Sud continuent à être insolvables. Les jeunes états, tels que l'Illinois et Indiana, ne donnent qu'un faible espoir de solvabilité.

Le chiffre total des dettes des états s'élève, en capital, à 234,006,648 dollars; en intérêt, à 13,079,792 d.

**Hollande.** — Plusieurs opérations financières ayant pour but de mettre ordre aux finances de cet état ont réussi pour la plupart. La première a consisté dans un emprunt volontaire de 125 millions de florins à 3 p. 100; il a été entièrement souscrit. Un second emprunt de 80 millions de florins, en rente belge, à 2 1/2 p, 100, représentant la seconde portion de l'emprunt mis à la charge de la Belgique, par le traité de séparation de 1839, n'a pas eu le même succès. La troisième opération était la conversion de la dette portant 5 et 4 1/2 d'intérêt en 4 p. 100. Elle a donné

un résultat satisfaisant. 60,956,000 florins, seront convertis en 4 p. 100; l'Etat n'aura à rembourser que 3,713,500 florins.

**Portugal.** — Depuis plusieurs années, ce pays ne vit que d'expédients financiers déplorables.

Une mesure de quelque importance a été prise dans le cours du mois de juin dernier; nous voulons parler d'une réduction de 5 p. 100 sur toutes les dépenses générales. Mais cette réduction ne parait devoir produire qu'une économie insuffisante. Dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements, le gouvernement a réuni, en juillet dernier, les porteurs des derniers emprunts et obtenu un renouvellement de leurs titres à 6 mois. Il vient également (septembre) de réaliser, avec des peines infinies, un emprunt de 450 contos (le contos vaut 4,750 fr.) à un très court terme.

Les journaux même officiels ne se dissimulent pas que le pays est sur le bord d'un abime, et plusieurs laissent entrevoir que la banqueroute est imminente.

A. Legoyt.

---

## DES SYSTÈMES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Les Anciens n'ont pas connu la science de l'économie politique. La raison en est simple. L'étude des lois régulières de la production et de la distribution de la richesse ne pouvait naître au sein des sociétés avant que celles-ci n'eussent, dans leur base d'organisation, substitué le droit à la force. Là où les intelligences les plus hautes considéraient l'esclavage comme un fait naturel, et la guerre comme un moyen normal d'acquérir, il est évident que la lutte pacifique de l'homme contre la matière, le travail, ses effets, la comparaison de ses divers modes d'activité, le rôle, en un mot, que joue l'industrie dans le monde, ne pouvaient attirer l'attention des philosophes. Il n'en a été autrement chez les peuples modernes que grâce à l'action salutaire du christianisme et à la nature des choses qui devait, dans la suite des siècles, combiner les événements de telle sorte qu'il devint impossible à l'individu de pourvoir à ses

besoins par la violence, et à l'Etat de satisfaire les siens par la conquête. L'économie politique, enfin, ne pouvait apparaître que du jour où l'opinion générale des peuples consacrerait le respect de la liberté humaine, et ne reconnaîtrait plus à la propriété d'autres titres que les conventions volontaires et le travail. Mais, si ce progrès moral était suffisant pour engager l'esprit humain dans une voie nouvelle, il n'était pas de nature, toutefois, à le conduire de plein saut à la découverte de la vérité; et, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, la science procéda, d'abord, par les tâtonnements et par l'erreur.

Il y a lieu de croire que, si l'avènement du christianisme n'eût pas été suivi de l'invasion des barbares et de la destruction complète de l'empire romain, l'économie sociale eût fourni beaucoup plus tôt un aliment intellectuel aux penseurs. Le système de violence qui régissait le monde, et l'horrible exploitation de l'homme par l'homme, venaient de recevoir un coup terrible des doctrines de paix, d'égalité et de charité contenues dans l'Evangile. Sous Constantin et ses successeurs, le fait de l'esclavage n'était guère moins en désaccord avec les idées du temps, que le régime colonial actuel ne l'est avec les nôtres. Le sort des masses commençait à attirer les regards du pouvoir, et le mot de *bienfaisance*, inconnu des anciens, prenait place dans la loi. La réforme de l'ordre établi conduisait donc, d'une manière nécessaire en quelque sorte, à la recherche des véritables éléments de la richesse publique; et par conséquent l'agriculture, l'industrie, le commerce, eussent attiré, dix à douze siècles plus tôt, l'attention des hommes d'état. Le progrès qu'eût fait la science économique, avec le maintien de l'administration romaine, personne ne saurait le dire; mais tout le monde comprend, qu'après l'effroyable cataclysme qui faillit entraîner le naufrage total de la civilisation en Europe, ce n'est pas dans des temps bien éloignés du nôtre qu'il faut en rechercher l'origine. Elle fut longue, en effet, la période d'ignorance, de misère et de barbarie qu'enfantèrent tour à tour le démembrement

de l'empire romain et la décomposition atomistique du territoire et de la puissance souveraine par la féodalité! Si longue que, pour arriver à ce développement de richesses et de lumières qui rend possible l'étude des intérêts matériels de la société, il faut laisser derrière soi tout ce qui est antérieur au XVI^e^ siècle! Encore, comme nous ne tarderons pas à le dire, est-ce bien plutôt l'empirisme que la science qu'on rencontre à cette époque, et celle-ci ne date véritablement que de la dernière moitié du XVIII^e^ siècle. L'on peut reconnaître, néanmoins, que ce fut à peu près au moment où Guttemberg inventait l'imprimerie et Christophe Colomb découvrait le Nouveau-Monde, que l'on commença à se préoccuper du double phénomène de la production et de la distribution de la richesse. Il en résulta, successivement, trois systèmes d'économie politique que l'on a désignés sous les noms de *système mercantile, système agricole* ou *des physiocrates,* et *système industriel.* Nous exposerons succinctement les faits qui ont donné lieu à ces divers systèmes, et les idées essentielles qui les distinguent.

Il y avait trois cents ans, quand Charlemagne monta sûr le trône, que l'invasion, partielle et successive de l'Europe, par les barbares, était devenue définitive et générale. Aux patriciens romains, propriétaires du sol, avaient succédé des guerriers farouches, les hauts dignitaires et la milice de l'église. Ces hommes représentaient seuls la société, car la masse, sous la dénomination de colons et de serfs, qui impliquait peu de différence dans la réalité, continuait d'être astreinte au régime de l'esclavage. Il n'existait déjà plus d'autre science que la théologie, plus de littérature, plus de beaux-arts, plus d'autre industrie et d'autre commerce que ceux qui se fondent sur les besoins de première nécessité. Mais, lorsque l'empire d'Occident, reconstitué par le César du moyen-âge, fut partagé de nouveau sous ses faibles successeurs, et que la féodalité vint investir des prérogatives essentielles de la puissance publique jusqu'au dernier seigneur de village, l'anarchie précipita encore la décadence de la civilisation, et

porta jusqu'à un degré presque fabuleux la misère et l'abrutissement des peuples. La perturbation de l'ordre social revêtit un tel caractère, qu'on crut généralement que l'an mille serait la fin du monde; et que les testaments et les chartes de donation affluèrent au profit de l'église qui, par mesure de prudence, ne refusait pas les biens du siècle. Cependant, au sein même de ce chaos, celle-ci conservait, en principe, des idées de droit et de liberté, inconnues du monde ancien, et qui n'attendaient, pour porter leurs fruits, que des circonstances extérieures favorables. Elles se rencontrèrent dans les croisades, entreprises aventureuses qui, en renouant les rapports de l'Europe presque sauvage avec l'Asie encore civilisée, provoquèrent la naissance de la navigation, de l'industrie, du commerce, et l'affranchissement graduel du travail. C'est sous l'influence des guerres d'Orient qu'on voit, du XII[e] au XIV[e] siècle, s'élever au nord la puissance de la ligue anséatique, au midi celle des républiques italiennes, les liens du servage se relâcher, les communes se former en France, et partout l'action pacifique de l'industrie tendre à se substituer à l'empire brutal de la force. Mais la marche même que ces faits suivirent, dans leur développement, devint une source de graves erreurs.

De tout temps, l'on avait mal apprécié, dans le monde, le rôle que jouent les métaux précieux. Assimilant ensemble deux choses qui ne sont pas d'une nature parfaitement homogène, la richesse individuelle et la richesse nationale, on croyait que l'or et l'argent avaient, par rapport à la seconde, la même importance que par rapport à la première. De là, en partie, car ce fait tenait encore à d'autres causes, les trésors qu'accumulaient les gouvernements de l'antiquité. David, d'après les Ecritures, aurait amassé, en quarante ans de règne, cent mille talens d'or et un million de talens d'argent, ou 12,481,020,562 livres. Suivant les historiens, l'empire des Perses aurait fourni à Alexandre une dépouille de trois cent cinquante mille talens d'or, ou de 4,930,700,000 livres. Exagérés ou non, ces calculs témoignent, du moins, que les métaux précieux

étaient considérés déjà comme la richesse par excellence, opinion qui passa, de l'antiquité dans le monde moderne, bien avant même qu'elle n'eût donné naissance au système mercantile, qui devait en faire son dogme fondamental. Elle se révèle en effet, dès 1303, par une ordonnance de Philippe-le-Bel, prohibitive de l'exportation de toutes les matières d'or et d'argent, mesure dont il est probable que ce prince ne fut pas le premier inventeur. Or, au préjugé sur lequel reposait cette mesure, le spectacle de la prodigieuse opulence acquise par de simples villes, telles que Lubeck, Hambourg, Bruges, Anvers et autres cités de la confédération anséatique; puis par Venise, Gênes, Florence et autres petits états républicains de l'Italie, comparé avec la misère qui régnait alors dans les pays à grand territoire, comme l'Espagne, la France et l'Angleterre, vint en ajouter un nouveau, celui que le commerce extérieur était le principal élément de la richesse publique, parce qu'il constituait le seul moyen de procurer des métaux précieux aux contrées qui ne possédaient pas de mines. En pensant de la sorte, on oubliait que l'avantage des transactions avec l'étranger consiste beaucoup moins dans l'argent qui peut en provenir, que dans le gain réel qui résulte pour chaque peuple de l'échange des produits respectifs de son sol et de son travail. On ne fit, en un mot, aucune différence entre une nation et un marchand en boutique, et l'on s'imagina que l'intérêt de l'une était, comme celui de l'autre, de convertir tous ses produits en argent. Ces idées préparaient à merveille l'avènement du *système mercantile*, qui se résume dans la prétention de vouloir qu'un peuple vende à tous les autres plus de productions et de travail qu'il ne leur en achète, à l'effet d'obtenir un solde en monnaie, une balance en argent, qui accroisse sans limite la masse de ses métaux précieux. La découverte de l'Amérique, en redoublant en Europe la soif de l'or, donna le signal de la première application de ce système; mais, ce ne fut néanmoins, que vers la fin du XVII[e] siècle, qu'on en déduisit toutes les conséquences, et qu'on le formula dogmatiquement.

La conception qui précède n'eût été qu'une absurdité fort innocente, si par malheur la politique ne se fût crue intéressée à son triomphe. Mais dès qu'il fut admis, par les hommes d'Etat, que le commerce avait pour objet principal de procurer à un peuple la plus grande part possible de la somme des métaux précieux répandus dans le monde, ceux-ci en conclurent, d'abord, que les nations étaient placées, par la nature même des choses, dans un antagonisme nécessaire et perpétuel. Par patriotisme, ils se prirent à convoiter respectivement le numéraire de tous les autres peuples, à peu près comme les marchands d'une ville convoitent la monnaie qui est dans la bourse des consommateurs; mais avec cette notable différence, qu'ayant la force à leur disposition, ils réputèrent légitimes tous les moyens de l'accaparer. Pour acquérir et conserver les trésors du Nouveau-Monde, Charles-Quint rétablit l'esclavage et fonda le système colonial moderne, premier essai de la tyrannie dans l'ordre économique. Il fut défendu aux Américains de planter le lin, le chanvre et la vigne, d'établir des manufactures, de construire des navires, de faire élever leurs enfants ailleurs qu'en Espagne. La métropole, en un mot, leur imposa tous ses produits, et ne souffrit pas qu'ils entretinssent d'autres relations commerciales qu'avec elle-même. En outre, l'esprit qui dictait ces violences en provoqua d'analoges envers l'étranger et au sein même de la mère-patrie. Au XVIe siècle, il ne suffit plus aux gouvernements que les peuples travaillent; mais il faut, surtout, que leur activité s'exerce de manière à paralyser celle d'autrui. De toute part, et sans souci aucun de la liberté humaine, on prohibe, on monopolise, on réglemente dans cet unique but, parce qu'on ignore que, les produits ne s'achetant qu'avec des produits, il est impossible de vendre beaucoup à des gens qui ne produisent pas ou produisent peu. C'est l'Espagne qui s'arme de lois sanguinaires pour retenir les flots d'or et d'argent que ses galions apportent à Cadix, qui érige à grands frais des manufactures privilégiées, et guerroie à coups de tarifs contre l'industrie

étrangère, sans distinguer même la nature de ses importations. C'est l'Angleterre qui crée des corporations et des jurandes, prohibe ou restreint la sortie des matières premières, et va jusqu'à prononcer la peine de mort contre la tentative d'exporter une brebis.

Au XVII^e siècle, le système mercantile se développa complètement. On l'avait appliqué jusqu'alors d'une manière plutôt instinctive que réfléchie : il fut raisonné à partir de cette époque, et l'Angleterre, où il avait surtout pris naissance, codifia ses principes.

Sans cesser de voir la richesse par excellence dans la possession des métaux précieux, les interprètes de cette doctrine convinrent qu'il était absurde d'employer la force pour conserver l'or et l'argent dans un pays, d'abord, parce que l'échange de ces métaux, contre des marchandises étrangères *réexportées*, pouvait donner lieu à des ventes qui amèneraient une importation d'argent beaucoup plus considérable que l'exportation primitive ; ensuite, parce qu'à raison de la haute valeur de l'or et de l'argent sous un très petit volume, les lois prohibitives de la sortie étaient nécessairement inapplicables ; enfin, parce que, permise ou défendue, la sortie de ces métaux devenait forcée, toutes les fois que, par le défaut de balance entre la valeur respective des importations et des exportations, un pays se trouvait vis-à-vis d'un autre débiteur d'un solde en argent. Il en tirèrent la conséquence que le seul moyen d'empêcher l'écoulement du numéraire était d'apporter le plus grand soin à se rendre perpétuellement la *balance du commerce* favorable.

Cette théorie formulée, ses interprètes en tracèrent, de la sorte, les moyens généraux d'application, dont ils formèrent deux classes : les *entraves à l'importation* et *les encouragements à l'exportation.*

Pour les entraves à l'importation, qui consistent toujours en droits élevés ou en prohibitions absolues, on dut distinguer deux cas :

1° Celui où il s'agirait d'un pays avec lequel la balance du commerce serait supposée favorable : on ne repousserait alors que les denrées et marchandises de

nature à être produites ou fabriquées par le travail national;

2° Celui où il s'agirait d'un pays avec lequel la balance serait réputée défavorable : on repousserait alors toutes les marchandises indistinctement, à moins que la nécessité ne commandât d'en subir l'importation.

Les encouragements à l'exportation se subdivisèrent en *restitutions de droits* ou *drawbacks, primes, traités de commerce* avantageux, et *établissements coloniaux* dans des contrées éloignées.

Les restitutions de droits, en tout ou en partie, durent avoir lieu, soit à l'exportation des ouvrages de fabrique nationale assujettis à une taxe dans l'intérieur, soit à la réexportation des marchandises étrangères, quand elles étaient passibles d'un droit d'importation.

Les primes eurent pour objet d'encourager, ou une manufacture naissante, ou une espèce d'industrie quelconque qu'on jugeait mériter une faveur particulière.

Les traités de commerce durent tendre à obtenir, aux marchands et aux marchandises du pays qui les concluait, des priviléges particuliers, et d'autres conditions que celles qui étaient faites aux marchands des autres nations étrangères.

Les établissements coloniaux devaient se proposer la même fin, et souvent même un monopole complet, en faveur des marchands et des marchandises de la mère-patrie.

L'Angleterre prospérait en pratiquant ces maximes du code mercantile. Un grand homme, qu'on peut louer au point de vue politique, mais qui ne connaissait pas plus que ses contemporains, les véritables lois de la production, Colbert, fut séduit par cette coïncidence, et s'empressa de les adopter. De ce moment, l'Europe subit en plein l'influence du système mercantile, et, plus que jamais, le sang coula, sur terre et sur mer, pour des questions de commerce et des tarifs de douane. En même temps, tout devint, en France, monopole, privilége et réglementation dans l'ordre industriel. Personne n'y jouit plus de la libre disposition de ses bras, de son

intelligence, de ses propriétés foncières et mobilières; et l'on ne devint agriculteur, manufacturier, commerçant, qu'en se soumettant aux prescriptions arbitraires de l'autorité souveraine. La technologie de la fabrication fut rédigée en Conseil-d'État, et quatre volumes in-4° d'ordonnances parurent pour enseigner à la société comment elle devait produire la plupart des choses nécessaires à ses besoins.

Le système *mercantile*, ou *de la balance du commerce,* que souvent encore l'on désigne par les épithètes de *prohibitif*, de *restrictif* ou de *réglementaire,* n'était qu'une conception illusoire de praticiens dont le coup-d'œil superficiel confond les apparences avec la réalité. Il fit place, vers le milieu du XVIIIme siècle, en théorie du moins, au système *agricole* ou *des physiocrates* qui, sans être d'une complète exactitude, constituait, cependant, une véritable élaboration scientifique.

Les philosophes français, propagateurs de cette nouvelle doctrine économique, dont la création appartient en propre au docteur Quesnay, médecin de Louis XV, cherchèrent à démontrer tout à la fois :

Que l'or et l'argent étaient, en tant que métaux, une marchandise qui n'avait pas plus le caractère de richesse, que le blé, le fer, le plomb, l'étain, ou tout autre produit; que, comme monnaie, ils servaient, non d'objet, mais d'instrument, à l'échange : implicitement, donc, que le système mercantile se proposait une fin ridicule dans l'accumulation des métaux précieux, puisque, si cette accumulation était possible dans un pays, elle n'aurait d'autre effet que d'y déprécier leur valeur;

Que la terre était l'unique source de la richesse, 1° parce que c'est elle qui fournit à tous les travailleurs leur subsistance et les matériaux ou produits bruts sur lesquels s'exerce leur industrie; 2° parce qu'elle fournit, de plus, après la rentrée de toutes les dépenses d'exploitation, un excédant, ou *produit net,* qui constitue le fonds sur lequel vivent les propriétaires, et celui d'où l'État tire le montant des dépenses publiques.

De ce point de vue, ils divisèrent la société en trois classes, celle des agriculteurs, qu'ils nommèrent *productive*, celle des propriétaires, qui n'avait pas besoin de désignation plus spéciale, et celle des non-propriétaires et des non-agriculteurs, qu'ils appelèrent classe *stérile*, parce qu'elle ne reproduit, selon eux, soit en travail de main-d'œuvre, soit en services, qu'une valeur égale à la valeur qu'elle consomme. Ils établissaient que l'intérêt général de toutes ces classes consistait dans la plus grande multiplication possible des produits agricoles, l'Etat et les propriétaires devant y trouver une augmentation de revenu, les cultivateurs une source plus abondante de profits, et les agents de l'industrie et du commerce plus de subsistances et de matières premières à travailler.

Enfin, analysant avec une sagacité profonde et irréprochable au fond, à part leur prédilection exagérée pour le travail agricole, l'action respective de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ils prouvèrent, jusqu'à la dernière évidence, que l'échafaudage de monopoles, de priviléges, de prohibitions et de règlements, sur lequel s'appuyait le système mercantile, ne tendait qu'à sacrifier l'intérêt des consommateurs, c'est-à-dire de tout le monde, à celui d'un petit nombre de producteurs, manufacturiers ou commerçants. « La concurrence seule, disaient-ils, peut régler les prix avec équité; seule, elle les contient dans une modération peu variable, seule, elle amène avec sûreté l'approvisionnement où sont les besoins, et le travail où il est nécessaire. » D'où il conclurent à la liberté générale de l'industrie et du commerce, et résumèrent dans ces quatre mots : *laissez faire, laissez passer,* l'enseignement dogmatique de leurs livres.

Ad. Smith a dit du système des physiocrates : « Avec toutes ses imperfections, néanmoins, il est peut-être, de tout ce qu'on a encore publié sur l'économie politique, ce qui se rapproche le plus de la vérité et, sous ce rapport, il mérite bien l'attention de tout homme qui désire faire un examen sérieux des principes d'une science aussi importante. Si, en

représentant le travail employé à la terre comme le seul travail productif, les idées qu'il veut donner des choses sont peut-être trop étroites et trop bornées; cependant, en représentant la richesse des nations comme ne consistant pas dans ces richesses non consommables d'or et d'argent, mais dans les biens consommables reproduits annuellement par le travail de la société, et en montrant la plus parfaite liberté comme l'unique moyen de rendre cette reproduction annuelle la plus grande possible, sa doctrine paraît être, à tous égards, aussi juste qu'elle est grande et généreuse (1). »

Après le système agricole, vint le système *industriel* qu'enfanta le génie d'Ad. Smith, pendant que les colonies anglaises préparaient leur indépendance. Il diffère du précédent, en ce qu'il place le principe de la richesse dans le travail, et non dans la terre, et qu'il établit que les manufactures et le commerce ne méritent pas moins la qualification de productifs, que l'agriculture. Toutefois, à part cette dissidence purement spéculative, et qui tient beaucoup plus aux mots qu'aux choses mêmes, il se confond entièrement avec la doctrine des physiocrates, quant aux idées sur la nature de la richesse, et sur l'importance de la liberté dans l'ordre économique. En théorie, ces deux systèmes ont détruit sans retour celui de la balance du commerce, et prononcé, contre les douanes, un arrêt de mort que le temps et les chemins de fer ont pour mission d'exécuter.

Postérieurement à Smith, la science s'est complétée par les travaux de plusieurs hommes illustres dont les noms seront un titre de gloire pour notre époque; mais l'esprit humain a respecté les bases sur lesquelles l'avaient assise les économistes français du XVIIIe siècle, et leur immortel successeur, le philosophe de Glascow. Nul esprit sérieux, en effet, ne peut voir de système scientifique dans les tentatives faites pour amener le monde au régime de la *communauté*

(1) *Richesse des Nations*, édition Guillaumin, II, p. 328.

*des biens*, fonder l'*association du capital, du travail et du talent*, ou imposer à la société le joug théocratique de la *religion saint-simonienne*.

EUG. DAIRE.

---

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

L'institution la plus arriérée, celle dont les bases reposent sur tous les préjugés, sur toutes les erreurs du moyen-âge, l'université d'Oxford, en un mot, a créé un cours d'économie politique.

Chargée de l'éducation des hommes d'état, l'université d'Oxford a compris qu'elle ne pouvait laisser hors de son action la science politique par excellence, celle qui explique les phénomènes de la production des richesses et de leur distribution.

Les conséquences de cette addition au programme de l'Université a déjà porté des fruits immenses. Quel que soit désormais le parti politique qui se dispute l'empire, les vérités de l'Economie politique ne sont plus contestées. Révérée par tous, la science domine les discussions de principes, elle ne cède que devant les faits, et les faits qui l'arrêtent dans sa marche deviennent chaque jour plus rares. Il y a cinq ans, les torys ont succédé aux whigs; quel est le moyen dont les vainqueurs se sont servis pour triompher. Sont-ils venus nier l'excellence des réformes de lord John Russell; ont-ils voulu démontrer que cet homme d'état était dans une fausse voie. Loin de là. Le Parlement s'est contenté de déclarer les whigs inhabiles à exécuter les mesures qu'ils proposaient; il a donné le pouvoir aux torys, non pour arrêter le progrès, mais pour le régulariser. Ils ont modifié les réformes, mais ils en ont commencé l'exécution. Nul homme d'état n'oserait s'inscrire contre les principes. Le lieu, le temps, le mode, voilà sur quoi ont porté les dissidences.

Cette unanimité si remarquable, si intéressante pour l'avenir du pays, ce respect pour la science, professé par tous, et qui épargnent désormais à

l'Angleterre la perte énorme de force que nous amènent encore en France nos soubresauts, c'est à l'université d'Oxford qu'elle est due. — Tous ces hommes d'état ont été assis ensemble sur les bancs de l'école, tous ont prêté une oreille attentive aux leçons des Whately, des Senior, etc.; tous ont vu leur intelligence pénétrée par la vérité, aucun d'eux ne porterait aujourd'hui l'audace jusqu'à l'apostasie; on ose changer de croyance politique, mais nul n'oserait nier que les deux angles d'un triangle rectangle soient égaux à deux droits. Chose remarquable! le plus jeune des ministres actuels, l'un des hommes les plus intolérants en matière religieuse, mais l'un des plus éclairés parmi les économistes, est M. Gladstone, élevé à l'université d'Oxford.

En France, aucune université particulière n'est la pépinière des hommes d'état. Ces hommes, chez nous, viennent de partout. Une pluie d'orage révolutionnaire les fait pousser comme des champignons; l'un vient de gauche, l'autre de droite; Pierre vient du nord, Martin du midi, Jean vient de Brie, Etienne de Picardie. Nul lien d'instruction commune ne les rattache. Ils ont appris tout ce qu'ils savent de politique *à part eux*, l'économie politique n'est guère apparue qu'à quelques-uns d'entr'eux; aux plus habiles, à ceux que la nation a trouvés occupés au journalisme; les autres n'ont jamais entendu une leçon touchant cette science; ils ont pu croire qu'acheter bon marché, vendre cher, c'était l'*alpha* et l'*oméga* de l'économie politique.

Mais s'il n'est pas d'université privée pour les hommes d'état, tous au moins sont les enfants communs d'une plus vaste institution, l'Université royale. Pourquoi cette mère ne donnerait-elle pas à ses enfants la nourriture qui doit leur convenir un jour. On dira sans doute que tous les hommes ne sont pas appelés à gouverner, que quelques-uns seuls ont besoin de connaissances dans l'art du gouvernement, et que ce serait perdre du temps que d'enseigner des millions en vue de l'avantage de quelques-uns.

Eh non! vraiment, ce ne serait pas perdre son temps.

Et d'abord tous les Français, en quelque sorte, sont appelés à des fonctions qui *exigent*, nous disons exprès *exigent*, la connaissance des phénomènes de la production. Serait-il donc sans importance qu'un maire, un avocat, un notaire, un ingénieur, un conseiller municipal ou général, se fût approprié à l'avance quelques-unes des grandes vérités qu'enseigne l'Économie politique? Puis tous ces hommes ne nomment-ils pas des députés, et ces derniers ne discutent-ils pas les lois du pays. Le grand mal que les électeurs donnassent leurs voix aux hommes qu'ils connaîtraient et apprécieraient; le grand mal que les députés fuscapables de comprendre la portée des lois présentées!

C'est donc l'Université que vous mettrez en demeure d'enseigner l'Économie politique?

Nous ne prétendons pas à l'impossible. Nous ne voulons pas dire que des enfants de 16 à 18 ans sortant des bancs du collége sauront l'Économie politique à fond. Ils la sauront comme ils savent le grec et le latin, comme ils savent le français même; nous n'avons pas d'autre exigence.

L'Université doit et peut enseigner à apprendre. C'est tout ce qu'il faut. A dix-huit ans, on ne sait rien. Mais les bons *savent apprendre*, les mauvais ne le savent pas. Les bons élèves sont, en sortant des classes, des jeunes hommes d'espérance. Le mot est consacré. Il indique un fait vrai.

Eh bien! qu'ils soient aussi des hommes d'espérance en Économie politique qu'ils aient appris les éléments; qu'ils se les soient assimilés. Ce seront des instruments d'étude future, et cette étude, les faits sociaux la leur fourniront à chaque pas.

Comparaison n'est pas raison; nous le savons. Mais la comparaison peut aider à expliquer une pensée; comparons donc:

Deux jeunes hommes parcourent la montagne. L'un se contente de jouir des beautés de la nature. Il admire la lune qui se lève sur un clocher jauni, comme un

point sur un *i*, la brise qui soulève sa chevelure et *bruit* dans la forêt, l'éclat du soleil levant.

L'autre a bien d'autres causes d'admiration et de recherche. Une lunette à la main, on le voit examiner avec soin les ondulations de la montagne; il jette au loin ses regards, interroge l'immense tableau qui se déroule autour de lui; il semble chercher pourquoi la montagne est si haute, la plaine si vaste, le torrent si impétueux.

Un air de satisfaction s'est répandu sur son visage, ses yeux étincellent d'intelligence. Il converse avec les grands phénomènes qui l'environnent. Il en sait les causes. Il se pénètre des vérités dont il aime à distinguer les preuves.

Armé d'un marteau, voyez-le qui brise çà et là quelques morceaux de pierre informe.

Il lit dans ces fragments des choses inconnues au reste des hommes. Il pénètre, par l'intelligence, dans les entrailles de la terre; il sait désormais quelles richesses la montagne enferme dans ses flancs.

Et cependant son compagnon prend à peine garde à ses mouvements, ou s'il le fait, c'est avec un air d'étonnement stupide. Que peut faire cet homme de ces misérables cailloux, qu'il regarde avec tant de soin; quel attrait peut avoir pour lui ce lit du torrent, creusé au milieu des rochers, que le fléau a mis à nu, et qui montrent leurs flancs dégradés.

A quoi bon ces courses au milieu des ravins, à travers des roches éparses, des buissons épineux?

Deux mots expliquent ces faits: le premier est un homme ordinaire, un universitaire; l'autre est un géologue. Le premier ne sait pas même le nom de la science qui occupe le second. L'univers et ses phénomènes sont sous ses pieds, sur sa tête, partout devant lui, et il fait une églogue. Il ne se doute pas même qu'ils existent. Pour lui c'est lettre close.

Il en est de même de l'Économie politique. Ses phénomènes sont partout dans la vie sociale. L'économiste sait les distinguer. L'homme social vit; l'économiste sait comment se développe cette vie. L'universitaire

écrit souvent sans savoir. Le savant sait sans écrire. L'un est un homme extérieur, l'autre a la pensée intime. Il voit par les yeux de l'esprit. Il fait marcher le monde.

Et cette instruction que vous demandez pour tous, est-elle difficile à acquérir? Pas le moins du monde. A Oxford même où le professeur parle à des hommes spéciaux, quelques leçons suffisent. Les éléments de la science sont heureusement peu nombreux, et les explications faciles. On pourrait les appeler les aphorismes de l'économie sociale. Il n'est pas d'humaniste qui ne puisse les comprendre sans peine.

Nous allons plus loin; nous prétendons que ces éléments doivent devenir un jour tellement vulgaires, que l'instruction primaire les enseignera. Il y a cinquante ans, on eût bien ri de celui qui aurait eu la prétention d'introduire dans l'instruction primaire la connaissance des principaux phénomènes des sciences physiques. — Le fait est accompli cependant, et il n'est pas d'enfant auquel on ne puisse enseigner que l'air est pesant, que le gaz acide carbonique asphyxie, que l'eau remonte à son niveau, qu'un corps qui se meut ne peut s'arrêter subitement sans choc, que les corps deviennent plus grands quand ils sont chauffés, que l'eau réduite en vapeur remplit un plus grand espace, que le son parcourt 400 mètres par seconde, que tous les corps tendent à tomber vers le centre de la terre, etc., etc.

Aujourd'hui encore, il est une génération tout entière qui ne se doute d'aucune de ces vérités. Chaque jour nous apprend que des femmes et des enfants enfermés dans une chambre à fruits, ont été trouvés morts sans qu'on sût la cause de cette mort! chaque jours des ouvriers se précipitent à l'envi les uns des autres au fond d'un puits rempli de gaz irrespirable; les journaux eux-mêmes, et c'est là la honte du pays, parlent chaque jour de mouvement perpétuel; ou bien vantent la découverte d'un homme qui fait monter l'eau, *par son seul poids*, bien au dessus de son niveau. Mais ces misères de la vie sociale s'effacent. Les petites filles se moquent déjà de cette honteuse ignorance;

la génération qui vient sera riche de toutes les richesses modernes, et si nos vœux sont accomplis, l'instituteur primaire sera partout un homme instruit et honoré, un homme capable de donner une impulsion nouvelle à l'homme social.

En attendant, et puisque l'Économie politique est encore une science qu'on croit difficile, qu'au moins elle soit professée aux deux grandes institutions publiques : à l'Ecole normale et à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées. — Le temps, nous le savons, est fort employé par les élèves de ces beaux foyers d'instruction, mais quelle que soit la besogne, il y a encore quelques heures par an pour l'étude de l'Économie politique.—Cinquante leçons par an, cent leçons d'étude en dehors de ces leçons, c'est plus qu'il n'en faut, et au moins, la France n'aura plus à rougir d'entendre ses savants en *us*, vanter le brouet noir des anciens, elle n'entendra plus ses savants par $a + b$ défendre les hauts tarifs, sur les canaux, les droits protecteurs à la frontière, le fonctionnement de l'état à la place de celui de l'association, etc.

Nous ne voulons pas nous faire des ennemis des philosophes, —mais nous dirons sans crainte, que si les cinquante leçons que nous demandons à l'Ecole normale, étaient enlevées à la philosophie, les choses n'en iraient pas plus mal.—Quant aux Ponts-et-Chaussées, nous ne voyons rien à leur ôter, ils n'en savent pas trop long, ce serait donc cinquante heures de travail de plus.

Nous voudrions que l'espace nous permît de songer au programme d'un cours destiné, par exemple, à l'École polytechnique ; il ne nous paraît pas très difficile à concevoir. Nous y penserons d'ici à l'an prochain.

HIP. DUSSARD.

---

## INFLUENCE DE LA CIVILISATION SUR LA LIBERTÉ.

Il faut s'entendre avant tout sur les termes. Qu'est-ce que la civilisation ?

Le mot de civilisation dérive visiblement de celui de

*cité*, CIVITAS. *Cité*, c'est *société*. *Civiliser* les hommes, c'est les rendre propres à la *cité*, à la *société*; et les rendre propres à la *société*, qu'est-ce faire? c'est évidemment leur donner des idées et des habitudes *civiles, sociales*. La véritable propriété de la *civilisation* est donc, comme le mot l'indique clairement, de nous rendre *sociables*, de nous inspirer des idées et des mœurs favorables à la *cité*, à la *société*. Une *civilisation* qui produirait des effets *anti-civils* ou *anti-sociaux* serait une civilisation qui n'en serait pas une; ce serait le contraire de la civilisation; et dire, comme on le fait, que *la civilisation tend à la ruine de la cité*, c'est dire une chose qui implique: cela est visible à la simple inspection des mots.

Mais, observe-t-on, le mot de civilisation est particulièrement, et même exclusivemeut employé à désigner l'industrie, les arts, les sciences, la richesse; et le propre de la richesse et de tout ce qui l'engendre, ajoute-t-on, est d'introduire la mollesse et la corruption dans les mœurs.

A cela, deux réponses bien simples:

La première, c'est que ceux qui emploient ainsi le mot de civilisation en font un mauvais usage; c'est qu'ils lui donnent un sens beaucoup trop limité; c'est qu'il signifie tout ce qui nous rend propres à la cité et non pas seulement une partie de ce qui nous rend sociables; c'est qu'il comprend les mœurs en même temps que la science, et qu'il est absurde de dire que la civilisation nous façonne à la société, sans nous donner aucune bonne habitude civile, ou même en dépravant nos habitudes, et en nous en imprimant de funestes à la cité. Aussi n'est-ce point ainsi que l'entendent les personnes qui se piquent d'en avoir des idées justes et complètes; et quand elles donnent à une nation le titre éminent de nation *civilisée*, elles ne veulent pas dire seulement de cette nation qu'elle est riche, polie, éclairée, industrieuse; elles veulent dire surtout qu'elle a de bonnes habitudes, qu'elle entend et pratique mieux la morale et la justice qu'une autre, qu'elle sait mieux à quelles conditions la vie

commune est possible et quelles sont les véritables lois de la société.

Ma seconde réponse, c'est qu'alors même que le mot de civilisation n'impliquerait pas immédiatement l'idée de morale, alors qu'on ne voudrait lui faire signifier que les arts et la richesse des peuples, il serait encore insensé de prétendre qu'elle tend à la corruption des mœurs.

Il est vrai que les arts adoucissent les mœurs; il n'est pas vrai qu'il les corrompent. On leur reproche d'amollir les courages, de détruire les vertus favorables à la guerre. Ils font mieux que cela, ils détruisent la guerre même, ils tendent à rendre inutiles les vertus farouches des peuples conquérants; ils apprennent aux hommes le secret de prospérer simultanément sans se nuire; ils les placent dans une situation où ils peuvent se conserver sans ces efforts surnaturels que des peuples guerriers s'imposaient autrefois la dure obligation de faire ; efforts qui ne sont pas longtemps possibles à l'humanité, vertu qui s'use par les obstacles particuliers qu'elle rencontre, par les revers auxquels elle expose, surtout par les succès qu'elle obtient, par les profits qu'elle rapporte, par la dépravation qui suit toujours la fortune acquise dans le pillage, et qui, lorsqu'elle vient à s'éteindre, laisse le peuple de brigands à qui elle avait donné d'abord un faux air de grandeur et de noblesse, dans un état de dégradation et d'avilissement auquel rien ne saurait se comparer.

Les arts, dis-je, nuisent à la guerre; mais ils ne nuisent pas aux vertus guerrières. Ils n'offrent rien d'incompatible avec le courage; ils changent seulement sa nature; ils lui donnent un meilleur mobile : au lieu de l'enflammer pour le brigandage, ils l'enflamment contre le brigandage; au lieu de lui montrer des biens à ravir, ils lui donnent des biens à conserver. Toute la question est de savoir si l'homme n'est pas aussi susceptible de s'exalter pour sa propre défense que pour la ruine d'autrui; s'il ne peut avoir d'ardeur que pour l'oppression, et n'en saurait éprouver contre

l'injustice. Or, cette question n'en est pas une assurément. L'histoire nous montre assez d'exemples de peuples laborieux et pacifiques, de peuples d'artisans, de laboureurs, de marchands, poussés à la guerre par le besoin impérieux de la défense, et qui ont su faire bonne contenance devant leurs oppresseurs, même alors qu'ils n'étaient pas soutenus, du moins au même degré que ceux-ci, par l'expérience des armes et l'habitude de la discipline.

Loin que les arts abâtardissent le courage, il semble qu'ils le rendent et plus ferme et plus vif. Classez les peuples d'après le degré de développement qu'a pris leur industrie et voyez si ceux qui cultivent les arts de la paix avec le plus d'ardeur ne sont pas aussi les plus propres à la guerre. Voyez si les Européens, dont la civilisation est si supérieure à celle des Asiatiques, ont pour cela moins d'intrépidité. Voyez même en Europe si les vertus militaires ne sont pas en raison directe et non en raison inverse de l'énergie qu'on applique à la culture des arts. Si les arts nuisaient au courage' les Français qui les cultivent plus activement que les Russes, que les Espagnols, que les Italiens, devraient être par cela même moins courageux : est-ce une chose qu'on puisse prétendre ? Si les arts nuisaient au courage, les Anglais devraient être le peuple le moins brave de l'Europe ; car ils sont le plus riche et le plus industrieux. Cependant l'armée anglaise qui fit la première guerre d'Espagne, l'armée qui se présenta sous les murs de Toulouse, l'armée que nous rencontrâmes à Waterloo, cette armée que l'Angleterre tenait si abondamment pourvue de toutes choses était-elle pour cela dépourvue de valeur ?

Loin que les arts abâtardissent le courage, dirai-je encore, ils ont pour effet de l'épurer et de l'ennoblir. Il s'y mêle toujours, dans les premiers âges de la société, des vices qui le déshonorent, du penchant à la forfanterie, à la férocité, etc. Peu à peu il revêt un meilleur caractère : il devient plus humain, plus généreux ; il devient surtout plus simple. Dans les temps barbares, le guerrier cherche à épouvanter son enne-

mi en se donnant un aspect formidable : de là le tatouage des sauvages ; de là tous ces accoutrements plus ou moins bizarres destinés à agir sur l'imagination, et à affaiblir son adversaire en l'effrayant ; de là ces débordements d'injures que s'adressent des guerriers barbares avant d'en venir aux mains. Tout cela tombe à mesure que l'homme se civilise, et le courage gagne en force réelle ce qu'il perd en vaine ostentation. Le caractère qu'il prend alors est celui d'une intrépidité calme, digne, réfléchie, sans éclat bruyant, sans pompe théâtrale. Pour juger des progrès que la civilisation lui fait faire, il suffit de comparer l'attitude, le langage et toute la manière d'être du guerrier sauvage à celle du guerrier civilisé. Peu de choses offrent un plus grand contraste. On en pourrait citer des exemples nombreux et frappants.

Les arts ne nuisent donc pas au courage militaire. Ils ne sont pas plus défavorables au courage civil. Si les peuples, à mesure qu'ils se civilisent, paraissent moins enclins à la résistance, ce n'est pas qu'ils soient plus disposés à supporter l'oppression, c'est que l'oppression devient moins insupportable ; c'est que, véritablement, les personnes et les fortunes sont beaucoup plus respectées. Loin que la civilisation tende à diminuer le courage civil, il est évident qu'elle doit l'accroître ; car, nous donnant plus de lumières et de dignité, elle doit nous rendre plus sensibles à l'injure, plus impatients de toute injuste domination. On n'a jamais dit : *ô tyrannie aimée des peuples civilisés*, comme les Grecs disaient : *ô tyrannie aimée des barbares!* Nos ancêtres, encore incultes, souffraient des choses que leurs descendants, plus cultivés, ne consentiraient pas à souffrir ; nous en avons supporté que nos neveux trouveront, j'espère, intolérables. Si, à des époques plus ou moins rapprochées de nous, on a pu commettre, sans nous émouvoir, bien des violences et des iniquités, dont la moindre aurait dû exciter des réclamations énergiques, universelles, ce n'est certes pas que nous fussions trop civilisés ; c'est bien, au contraire, que nous manquions de culture ; et la preuve

c'est que les mêmes excès du pouvoir ou des factions qui laissaient alors le gros du public indifférent, exciteraient aujourd'hui une sérieuse indignation, et sont devenus heureusement impossibles.

Mais, dit-on, les arts nous ont enrichis, et c'est ainsi qu'ils nous ont corrompus. Autre méprise. Il y a sûrement des arts qui nous corrompent en nous enrichissant, et l'on conçoit que les arts divers par lesquels le conquérant, le voleur, l'intrigant, le joueur, se procurent le bien d'autrui peuvent contribuer à les pervertir, alors même qu'ils les enrichissent. Mais comment oser attribuer le même effet aux arts honnêtes, aux arts vraiment producteurs? Comment confondre les gens qui travaillent avec les gens qui intriguent, et les hommes industrieux avec les chevaliers d'industrie? Si, dans l'ancienne monarchie, les courtisans, selon Montesquieu, puisaient leurs plus grands moyens de succès dans la bassesse, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de leurs engagements, le mépris des devoirs sociaux, le véritable homme d'industrie a trouvé, dans tous les temps, ses meilleures chances de fortune dans l'activité, l'économie, la probité et la pratique des vertus les plus réellement sociales. Les arts, bien loin de nous corrompre en nous enrichissant, contribuent donc à nous rendre meilleurs en même temps qu'ils nous rendent plus riches.

Il s'en faut bien, d'ailleurs, que la richesse, envisagée en elle-même et abstraction faite des moyens de l'acquérir, soit une cause de dépravation. S'il y a eu, à d'autres époques, beaucoup de corruption dans les cours, c'était moins la faute des grandes fortunes dont on y jouissait que celle de l'espèce particulière d'industrie par laquelle on y devenait riche. Le courtisan, loin d'être rendu plus pervers par ses richesses, leur devait le peu qu'il avait de bon : c'était à l'état où elles le mettaient qu'il était redevable de cette politesse, de cette urbanité, de cette bienséance qui, si elles n'étaient pas des vertus, servaient du moins de masque à ses vices. De tous les moyens de réformer les mœurs, la richesse est peut-être le plus efficace : elle nous as-

sûre le bienfait d'une meilleure éducation; elle nous inspire des goûts et nous fait contracter des habitudes d'un ordre plus élevé; elle nous place dans une situation où nous avons un plus grand intérêt à nous bien conduire; elle nous donne un état et une considération à ménager; elle nous procure du loisir enfin, et tous les moyens d'acquérir des lumières; et, loin que par là elle tende, comme on le dit, à nous corrompre, c'est par là plutôt qu'elle tendrait à nous réformer. Quelle apparence, en effet, que les lumières, qui nous mettent en état de mieux apercevoir les conséquences des mauvaises actions, soient pour nous un stimulant de plus à mal agir? Sans doute, il ne suffit pas pour faire le bien de le connaître: il faut encore que les bonnes habitudes viennent prêter leur appui à la saine instruction; mais n'est-ce pas sur la saine instruction que se peuvent fonder les bonnes habitudes, et n'est-il pas vrai que la science est le commencement de toute sagesse?

Je sais fort bien qu'il se mêle encore de nos jours à l'exercice de la plupart des arts beaucoup de prétentions injustes. Je sais aussi que nous usons à beaucoup d'égards des richesses qu'ils nous procurent d'une manière fort immodérée. Mais faut-il leur faire un crime de ces excès qu'ils condamnent, que leur intérêt désavoue, qui opposent à leur progrès de si grands obstacles? Est-ce leur faute si nous connaissons si mal encore les lois morales et sociales de leur développement? Est-ce par excès de civilisation que nous sommes toujours si injustes dans nos prétentions et si déréglés dans nos habitudes? Qui pourrait sensément le soutenir?

Ne voulût-on voir sous le mot de civilisation que des idées d'art, de science, de richesse, il serait donc impossible encore de lui faire signifier, par induction, la corruption des mœurs. Encore une fois, ce qui déprave, c'est la manière de s'enrichir, et non pas la richesse: ce sont, si l'on veut, les arts qui la font seulement changer de mains, et non pas les arts qui la produisent. Loin que ces derniers, les seuls que la civilisation avoue, nous conduisent, par la fortune, à la dépravation, il est certain qu'en accroissant la masse des richesses,

ils sont une des causes les plus actives de la diffusion des lumières et du perfectionnement des mœurs.

Mais si, de sa nature, la civilisation n'entraîne pas la ruine des mœurs et de la société, comment, dira-t-on, expliquer l'histoire? On n'y voit de nations fortes que les nations peu cultivées. Parvenus *au faîte de la civilisation, les empires tombent et s'écroulent.* Voyez *les États de l'antiquité.*

Il n'y a point dans l'histoire ce qu'on prétend y voir: on n'y saurait découvrir de nations qui aient péri par excès de culture. A proprement parler, il ne peut pas y avoir excès dans la culture d'un peuple: il serait absurde de dire qu'un peuple est cultivé avec excès; autant vaudrait dire qu'il possède trop d'instruction, trop de connaissances, trop de moyens d'action; qu'il fait preuve de trop de bons sens et de régularité dans ses mœurs; qu'il met trop de justice, d'équité et de probité dans ses relations sociales.... Mais il est encore plus insensé de prétendre qu'il y avait excès dans la civilisation des peuples antiques, et que c'est pour avoir été trop civilisés qu'ils ont péri. Jugez, en effet, de l'excès de civilisation où devaient être parvenus des peuples qui avaient fondé leur existence sur la guerre et sur l'esclavage. Il serait curieux de constater dans quel état se trouvaient au vrai les Romains, lorsqu'ils furent parvenus, comme on dit, au faîte de leur civilisation, c'est-à-dire lorsqu'il eurent achevé leurs conquêtes; lorsqu'ils eurent pillé, saccagé, détruit un nombre immense de villes; massacré ou réduit en servitude des millions d'êtres humains, et ce que tout cela avait produit lorsqu'ils devinrent, à leur tour, la proie des barbares Il y a apparence qu'au lieu d'accuser la civilisation de leur décadence, on ne verrait dans leur chute finale que la dernière conséquence de leurs brigandages et des moyens exécrables par lesquels ils s'étaient élevés. Loin que l'empire romain ait péri d'excès de civilisation, il est probable que, s'il avait été civilisé seulement au degré où le sont aujourd'hui quelques-unes de ses anciennes provinces, et par exemple la Gaule ou la Bretagne; si son sol avait été couvert d'une po-

pulation aussi compacte, aussi avancée dans tous les arts, pourvue d'autant de moyens de défense et aussi intéressée à se défendre, le torrent des barbares aurait été facilement contenu. Qu'on juge en effet de la belle figure que feraient aujourd'hui, malgré toute leur fougue et toute leur ardeur pour le pillage, les bandes à moitié nues d'un Alaric ou d'un Attila, devant les armées disciplinées de l'Europe, et en présence de leur formidable artillerie; ou bien la plus nombreuse flotte de pirates normands devant un petit nombre de vaisseaux de guerre, munis de leurs canons à la Paixhans, de leurs fusées à la Congrève, et mis en mouvement par la machine à vapeur!

D'ailleurs, les peuples de l'antiquité auraient été aussi civilisés que réellement ils le furent peu, qu'il n'y aurait pas encore le moindre sujet d'accuser la civilisation de leur ruine. On pourrait faire honneur de leur élévation à leur culture, aux arts utiles et vivifiants qu'ils auraient pratiqués; mais il est évident qu'on ne pourrait accuser de leur chute que la barbarie de leurs ennemis. On pourrait se plaindre, non de ce que certains peuples étaient trop civilisés, mais de ce que beaucoup d'autres peuples ne l'étaient pas assez. Ce ne fut pas, en effet, la civilisation des Grecs qui causa leur ruine; ce fut la barbarie des Romains. Les Romains, à leur tour, ne furent pas détruits par leur propre civilisation; mais par la brutalité des Goths, des Huns, des Vandales et de toutes ces hordes de barbares qui, durant plusieurs siècles, ne cessèrent de fondre sur eux; à l'époque où s'écroula leur empire, la barbarie sur la terre était encore infiniment plus robuste et plus vivace que la civilisation. Ils ne pouvaient donc manquer de succomber. Combien de fois, depuis sa naissance, la civilisation n'a-t-elle pas éprouvé de ces catastrophes! On l'a vue expirer successivement en Egypte, en Grèce, à Rome, à Constantinople. Mais, étouffée sur un point, elle ne tardait pas à renaître sur un autre; elle s'y développait avec plus d'énergie, elle se répandait sur de plus astes espaces. Il n'est plus guère maintenant en Eu-

rope de nation qu'elle n'ait attachée au sol, qu'elle n'ait plus ou moins éclairée et adoucie; et je cherche où seraient, parmi nous ou autour de nous, les barbares assez puissants pour la détruire (1).

CH. DUNOYER (2).

---

## DU TRAVAIL NATIONAL.

A ces mots: le *travail national* se rattache, depuis quelques années, un sens jésuitique, au moyen duquel on surprend la religion de beaucoup de bons esprits qui, élevés dans les principes de l'égalité moderne, croient avec raison que ceux-là seuls méritent le plus de leurs concitoyens, qui travaillent davantage et mieux; de tous ceux aussi qui ont gardé le consolant privilége de s'émouvoir au doux nom de Patrie. Singulière destinée pour deux mots exprimant des choses saintes: *travail*, ce qui rend l'homme indépendant, utile, ce qui l'ennoblit enfin; et *national*, comme qui dirait chevaleresque, poétique à l'endroit de tout ce qui touche aux intérêts de la grande famille. Singulière destinée pour ces deux mots, d'avoir été réunis pour exprimer une mystification: le monopole et le privilége.

L'erreur a sa source dans plusieurs préjugés qu'il faut dévoiler à la fois, car sans cela, *uno avulso non deficit alter*.

*Premier préjugé.* Il y a des gens qui se figurent qu'un peuple doit tout faire chez lui; de là à croire qu'une province peut se passer d'une autre, qu'une ville doit tout trouver chez elle, et une famille s'isoler au sein de la civilisation, il n'y a qu'un pas. Combien d'esprits forts qui raisonnent à peu près comme dans cette fable où les bras ne voulant pas se préoccuper de l'intérêt des jambes, et celles-ci de l'intérêt des bras, il en résulte dans l'économie générale pénurie de ressources, et faiblesse; tandis que chaque membre, obéissant à la loi de séparation des occupations, permettrait à tout individu

(1) Les Chinois, dans leur guerre avec l'Angleterre, nous en ont offert récemment de curieux échantillons.

(2) Extrait d'un ouvrage inédit intitulé : *Liberté du travail*, qui sera publié prochainement.

d'accomplir sa tâche. Adam Smith a mis hors de doute les avantages et l'indispensabilité de la division du travail. Il faut le lire, et puis le réfuter ou penser comme lui. Jusqu'à présent personne ne l'a refuté ; donc il nous est permis de répéter que c'est un préjugé de croire que chaque nation doit se suffire à elle-même.... Elle doit produire ce que son climat, la nature du sol, sa position et son aptitude lui permettent de faire mieux et à meilleur marché que les autres; donner ses produits aux autres nations en échange de ce que celles-ci savent faire mieux et à meilleur marché; d'où la loi du *laissez faire* e *laissez passer* sur la frontière, pour les marchandises qui entrent et qui sortent.

*Second préjugé.* On a transporté dans le domaine des faits relatifs au travail, à la richesse, dans le domaine de l'économie politique, cette idée que les *étrangers* pouvaient *envahir* un peuple par leurs produits, *inonder* ses marchés de ces mêmes produits, et définitivement se sauver en emportant tout le numéraire. Partant de là, les produits étrangers ont été pris en horreur et on s'est mis à les traquer comme la peste. C'est là une grande erreur, pour deux raisons : la première, parce que les produits ne s'achètent pas en définitive avec de l'argent, mais bien avec d'autres produits ; et si les espèces interviennent quelquefois entre nations, ce n'est que pour opérer les soldes : ou bien parce que, et ceci est la seconde raison, les espèces venant à hausser de prix dans le pays acheteur, celui-ci recherche en échange de ses produits, de préférence à d'autres produits, des espèces dont il tirera meilleur profit. Car il a été démontré, par les économistes du XVIII^e siècle et par tous leurs successeurs, que les métaux précieux ne sont que des marchandises, qu'un pays ne recherche et ne doit rechercher qu'en proportion de ses besoins, besoins qui sont, au point de vue monétaire, plus limités qu'ils ne pensent. Or, les produits ne s'achetant qu'avec des produits, comme l'a radicalement démontré J. B. Say, et l'argent, comme l'ont prouvé les physiocrates, n'étant pas la seule richesse, il s'en suit qu'il y a folie à repousser les produits que les étrangers font mieux et à meilleur marché et qu'ils veulent échanger

contre ceux de nos produits que nous faisons mieux et à meilleur marché; d'où encore découle le laissez faire — laissez passer sur la frontière pour les marchandises qui entrent ou qui sortent.

Oui, ce fameux laissez faire—laissez passer, cette liberté d'échange entre les peuples, est la loi naturelle des transactions. Avec elle, et en admettant tous les éléments de circulation nécessaires, la production a lieu là où elle est plus profitable, et la consommation trouve autant d'avantages que possible. Les capitaux et la population se dispersent naturellement, et un équilibre universel s'établit sur tous les pays qui sont en communication.

Or, depuis qu'on raisonne la richesse, ce principe que les savants s'évertuent en vain à élucider, a été méconnu par les administrations et par plusieurs producteurs. Des préjugés contraires se sont même élevés en théorie, et c'est pourquoi nous avons aujourd'hui la doctrine du travail national, c'est-à-dire la doctrine du monopole. Or, voici comment elle agit dans les diverses industries qui l'invoquent. D'abord, dès les premiers temps qu'une branche de travail se trouve protégée, soit par une *prohibition* des produits étrangers, soit par de forts droits à l'entrée, qui empêchent ces mêmes produits de venir faire concurrence aux produits indigènes, les profits de cette branche de travail sont proportionnellement plus grands que ceux des autres branches. Il en résulte que les capitaux, toujours à l'affût de l'industrie la plus productive, affluent vers la branche favorisée, et les profits ne tardent pas à prendre le niveau, à baisser même au-dessous du niveau. Cette accumulation de capitaux, sur un point, occasionne une accumulation de travailleurs, qui, par leur concours tendent constamment à faire baisser les salaires. Le privilége a donc amené sur ce point l'excès de concurrence et la baisse des salaires, et c'est lui qui sera cause tantôt du trop plein dans la production, tantôt de la chute des entreprises, et toujours des douleurs de la population : trois désastres qui portent, dans le langage politique, le nom de crise.

Quelquefois même, comme cela est arrivé dans la question des sucres, deux produits invoquent, presque à titre

égal, le travail national et renouvellent la guerre des Atrides.

Une fois arrivé à ce degré, il n'y a plus de remède au mal. On n'en sort qu'à travers les ruines.

Si au moins, on pouvait s'y prendre avant. Mais une fois le mal innoculé dans un pays, l'opération qu'il faut faire pour l'extirper est trop douloureuse. Elle froisse tous ceux qui vivent du privilége, et ceux qu'ils font vivre provisoirement par le travail ; d'autre part, messieurs les privilégiés savent si bien embrouiller leurs intérêts avec les intérêts généraux, avec ceux des pauvres travailleurs qui se sont fourvoyés dans ces impasses, que les pouvoirs mettent beaucoup de temps à voir clair dans ce dédale, et qu'ils sont ensuite incapables de vaincre les résistances, quand parfois l'envie leur en prend.

Voilà ce que c'est que le superbe *travail national*, qui a trouvé le secret de se faire glisser dans le discours du trône, qui arrête les bonnes inspirations de nos hommes d'état, et qui est parvenu à brouiller les idées de la majeure partie des publicistes, qui croient obéir à la raison, quand ils sont le jouet des sophismes du monopole.

JOSEPH GARNIER.

---

## DE L'IMPÔT (1).

On l'a dit, il y a long-temps, c'est par les finances que les états périssent ; cela était vrai, même aux temps reculés où la population faisait, plus encore que la richesse accumulée, la force des nations ; cela sera d'autant plus vrai dans l'avenir, que chaque jour la puissance tend à résider davantage dans la richesse. Impôt, crédit public, ce seront là désormais les deux pivots sur lesquels s'équilibrera la durée des états.

L'établissement du crédit public, sa consolidation appartiennent aux hommes d'état, mais il n'en est pas de même de l'impôt : cette quote-part coutributive que nous apportons tous pour former la bourse publique, c'est à nous tous qu'il appartient de bien fixer ce qu'elle doit être, de la payer exactement, de ne pas vouloir qu'elle soit onéreuse pour l'un et légère pour l'autre, et surtout de ne pas souffrir que personne se dispense de l'acquitter.

(1) Extraits d'un ouvrage inédit, qui paraîtra incessamment.

Mais l'égale répartition de l'impôt entre tous les membres de la société, en raison des facultés de chacun, n'est pas chose facile. La difficulté réside d'abord dans la disposition des esprits. Les gouvernements monarchiques précèdent toujours les gouvernements démocratiques ou représentatifs, et l'histoire nous apprend, en effet, que les gouvernements sont fondés d'abord sur la conquête, et que ce n'est qu'à la suite des temps que les institutions établies par la libre discussion, viennent se substituer à celles qui avaient été fondées par les armes. Qu'arrive-t-il, aussi ? C'est que les sujets des gouvernements monarchiques habitués à ne voir dans le paiement de l'impôt qu'une occasion pour le prince de grossir sa dépense, conservent d'âge en âge, par une longue tradition, et bien après qu'ils sont devenus citoyens, l'habitude traditionnelle de résister autant qu'ils le peuveut au paiement des contributions publiques. Le fisc est toujours à leurs yeux une espèce de monstre insatiable, et quand même le bon emploi des contributions aurait pour résultat, de produire au pays de plus grands avantages que l'impôt n'exigerait de sacrifices, beaucoup de gens se refuseraient encore a croire à l'évidence, et ne lâcheraient qu'à regret la pièce d'argent au bout de laquelle ne se trouverait pas pour eux un profit immédiat. C'est là une grosse et pourtant bien pardonnable erreur ; il y a une contradiction palpable à voter l'impôt soi-même par ses députés, et à ne le payer, pour ainsi dire, que malgré soi ; mais néanmoins, c'est une chose si nouvelle chez nous, et même encore susceptible de tant de perfectionnements, que le vote du budget et l'examen des comptes de l'Etat, qu'on doit être fort indulgent pour ceux qui veulent très volontiers des institutions libérales, mais qui aimeraient à se passer du budget.

Celui de l'année 1845 évalue les recettes à la somme de 1,276,925,231 francs (1).

Certainement c'est une somme énorme, et la première

(1) Les recettes du budget de la Grande-Bretagne se sont élevées en 1844 à près de 53 millions de liv. sterling, soit environ 1,325 millions de francs; c'est assez sensiblement la même somme qu'en France. Mais il faut remarquer que la douane et l'excise rapportent les trois cinquièmes de la somme totale.

pensée qui frappe le spectateur attentif et dégagé de préjugés, c'est celle de la grandeur et de la puissance d'une nation qui peut tirer de son sein, et rejeter tous les ans dans la circulation, sans peine, ni retard, ni poursuite, une somme à faire trembler l'Europe.

Et lorsque chaque année 300,000 conscrits viennent en chantant, plein de vigueur et de santé, tirer de l'urne la boule blanche ou noire, on doit remercier Dieu de tant de richesse et de force accumulées sur notre beau pays.

Mais après cette première émotion si naturelle, en contemplant un pareil développement de puissance, vient-on à considérer au juste ce que représente, comparativement au commencement du siècle, ces douze cents millions trois quarts, on rabat un peu, non pas de son admiration pour la nation qui trouve dans son industrie, dans son activité et dans son amour du travail tant d'éléments de prospérité, mais du mouvement de crainte que dix chiffres placés de suite inspirent toujours à l'esprit. Il s'en faut bien, en effet, que douze cents millions soient aujourd'hui la même somme qu'en 1810, ou qu'en 1820 ; voilà trente ans que les chances commerciales amenées par la paix, par le progrès des arts et par de certaines combinaisons sociales ont grossi la production des mines d'or et d'argent sur toute la surface du globe jusqu'au point de fournir 200 à 250 millions par an. Des masses métalliques aussi immenses n'ont pas pu se produire sans changer le rapport du prix des métaux à celui de toutes les autres marchandises. Il est bien vrai de dire que tandis que les métaux précieux devenaient plus abondants, et que leur prix tendait ainsi à s'avilir, la production générale de tous les objets de consommation, se perfectionnant et surtout s'obtenant à beaucoup meilleur marché par l'emploi des mécaniques, tendait à maintenir l'ancien niveau entre le prix des métaux et celui de l'ensemble des produits. Mais néanmoins, de même que la fabrique obtient aujourd'hui bien plus de produit qu'autrefois pour la même quantité de travail, de même aussi, une même quantité de métaux précieux représente bien moins de travail qu'elle n'en représentait jadis ; et c'est là ce qui fait que la nation peut aujourd'hui réunir douze cents millions trois quarts d'impôt, avec

bien moins de labeur et de peine, comme cela arrive en effet, qu'elle ne l'eût fait il y a trente ans.

C'est là certainement le plus grand avantage de l'époque actuelle, époque de travail et d'industrie ; c'est là ce qui permettra au pays de consacrer des sommes immenses à des dépenses productives ; c'est là ce qui fait, et ce qui fera, que les routes, les fleuves, les canaux, les chemins de fer, et généralement toutes les voies commerciales de la France sont, et seront les plus magnifiques de l'Europe ; c'est là de la richesse semée pour récolter de la richesse. Mais ce n'est pas à dire, toutefois, que ces douze cents millions d'impôt soient exactement payés par chacun, le plus proportionnellement possible à sa force contributive. Atteindre ce but, serait résoudre un grand problème ; et cherchons au moins à en poser les termes, en attendant que l'avenir parvienne à la solution.

Ces 1,275 millions se composent de toutes les recettes, sans exception, qui entrent dans les caisses du trésor à quelque titre que ce soit, et dont une partie ne constitue pas de véritables perceptions d'impôt : ainsi, parmi ces recettes, figurent pour environ 50 millions, des sommes provenant de remboursements faits à l'Etat par différents services publics, ou qui sont le produit de certains revenus que l'on ne peut pas considérer comme des impôts.

Dans ces recettes figurent aussi, pour leur produit brut, la vente des tabacs et des poudres et les produits de l'administration des postes, s'élevant ensemble à près de 160 millions; pour faire un calcul exact, il faudrait nécessairement déduire de ces 160 millions le prix d'achat et les frais de fabrication payés par le trésor public pour les tabacs et les poudres que le gouvernement revend au consommateur, et aussi tous les frais de manutention de l'administration des postes. L'ensemble de ces dépenses ne s'élève pas à moins de 65 millions ; la portion d'impôt que supportent les tabacs, les poudres à feu, et la taxe des lettres avec les autres contributions perçues par l'administration des postes, ne s'éleveraient donc plus guères qu'à une centaine de millions.

Les revenus des domaines de l'état qui sont de sept millions environ, les coupes de bois et les droits de pêche

qui forment ensemble trente-trois millions ne sont pas non plus de l'impôt proprement dit; ce serait donc encore quarante millions à déduire du montant des taxes ci-dessus énumérées.

Les amendes de toute nature qui s'élèvent à près de neuf millions ne peuvent pas non plus être considérées, au moins pour la plupart, autrement que comme des peines correctionnelles; de telle sorte, qu'en définitive, et en réservant en outre les observations que nous ferons tout-à-l'heure sur l'impôt foncier, le montant des taxes de toute nature versé annuellement par la nation française dans son trésor public, ne dépasse pas *onze cent dix* à *onze cent vingt millions.*

Ce n'est pas moins de cinq millions de kilogrammes d'argent fin.

C'est environ le tiers de l'argent monnoyé (sans compter l'or) qui existe en France dans la circulation.

Ce serait un travail utile sans doute et que nous voulons publier un jour, que l'examen théorique et pratique de chacune des taxes plus ou moins productives qui se perçoivent aujourd'hui au profit du trésor et même au profit des communes.

Aujourd'hui, nous bornerons bien plus étroitement l'examen que nous voulons faire; nous ne dirons que quelques mots des principaux impôts; cela suffit au temps, et à la place dans ce recueil, dont nous pouvons maintenant disposer.

Nous remarquons d'abord que sur le grand nombre de taxes de diverses sortes qui figurent au budget, la plupart sont très peu productives, car les suivantes, au nombre de vingt-une, forment plus de onze cents millions; c'est-à-dire assez près de la totalité du revenu public.

| | | |
|---|---|---|
| Contribution foncière.. . . . . . . | 273 | millions. |
| » personnelle.. . . . . . | 57 | » |
| Portes et fenêtres . . . . . . . . | 33 | » |
| Patentes. . . . . . . . . . . . | 46 | » |
| Enregistrement, vente de meubles et d'immeubles . . . . . . . . . | 105 | » |
| Donations et successions . . . . . . | 45 | » |
| Baux et marchés. . . . . . . . . | 18 | |
| Timbre.. . . . . . . . . . . | 37 | » |
| *A reporter* . . | 614 | |

| | |
|---|---|
| *Report* . . . . | 614 millions. |
| Droit sur les boissons. . . . . . . | 98 » |
| Droit sur les fils . . . . . . . . | 69 » |
| Droit sur les sucres . . . . . . . | 55 » |
| Droit sur les cafés. . . . . . . . | 14 » |
| Droit sur les cotons . . . . . . . | 14 » |
| Droit sur les huiles . . . . . . . | 9 » |
| Droit de douane sur divers marchés. . | 63 » |
| Droit sur les voitures publiques . . . | 9 » |
| Dixième du produit des octrois . . . | 9 » |
| Produit de la vente des tabacs. . . . | 104 » |
| Produit de la vente des poudres . . . | 5 » |
| Taxe des lettres . . . . . . . . | 43 » |
| | 1106 » |

Il suffira de jeter un coup d'œil sur ces taxes principales pour se faire une assez juste idée des sources de la fortune publique, d'où découle aujourd'hui le budget.

On peut diviser d'abord ces taxes en trois catégories; la première, *les contributions directes*, produisant environ quatre cents millions, et que les circonstances les plus difficiles qui pourraient se produire ne diminueraient point sensiblement; le recouvrement pourrait en devenir plus laborieux et plus difficile, mais cette portion du revenu public est dans tous les cas une ressource assurée.

Dans la seconde catégorie pourraient se ranger les droits d'enregistrement, de timbre et la taxe des lettres, s'élevant ensemble à deux cent cinquante millions; ce sont encore des produits assez à l'abri de l'influence que pourraient exercer les circonstances graves où le pays pourrait se trouver engagé.

Il n'en est pas de même des droits sur les sucres, sur les sels, sur les boissons, les cafés, les cotons et des autres taxes de consommation, du droit sur les voitures publiques, du produit des octrois, de la vente des tabacs et des poudres; toutes ces taxes pourraient être gravement affectées par toutes les causes qui influeraient sur la production et sur la richesse générale.

Néanmoins il est facile déjà de reconnaître que la France, si elle met dès à présent son application à affermir son crédit, ne peut rien redouter, au point de vue financier, de quelque lutte qui doive jamais avoir lieu.

Au reste, nous n'abandonnerons pas ce sujet sans faire

remarquer à ceux qui croient encore que le taux des contributions publiques est beaucoup trop élevé en France, qu'il suffit du prix de la vente du tabac pour en composer la dixième partie; assurément il y a dans cette observation un grand motif de sécurité; l'on peut affirmer, en se fondant sur cette observation, que les contributions publiques dans leur état actuel sont bien loin de tarir les sources productives de la richesse nationale: un pays qui consomme pour cent millions de tabac peut bien dépenser onze cents millions, sans obérer ses finances, pour son armée, sa marine, ses routes, ses canaux et son administration générale, instruction publique, culte, justice, agriculture, etc., etc.

Si nous revenons à examiner l'ensemble des contributions au point de vue de leur plus juste et plus égale répartiton entre tous les contribuables, c'est là peut-être qu'il y a lieu à de plus graves observations.

Pour aborder franchement une des questions principales, nous demanderons d'abord si la contribution foncière est bien véritablement une contribution, ou si, bien plutôt, elle n'est pas un simple revenu appartenant au pays, comme le produit d'un domaine. Il est bien certain qu'en achetant une propriété immobilière, quelle qu'elle soit, l'acquéreur calcule le revenu brut, en déduit toutes les charges annuelles, y *compris l'impôt*, établit ainsi le revenu net, et fixe ensuite le prix d'achat qu'il consent à payer, en raison du revenu net et du taux d'intérêt qu'il prétend obtenir de son argent. Evidemment, dans ces supputations, il procède, à l'égard de l'impôt foncier, absolument de la même manière qu'il le fait pour les rentes perpétuelles dont peut se trouver grevée la propriété foncière qu'il achète. Il est donc hors de doute, que pour le propriétaire d'un immeuble, l'impôt foncier n'est autre chose qu'une redevance annuelle qu'il s'est engagé à payer, et dont il a connu le montant au moment de son acquisition; il a parfaitement fait entrer cette condition dans ses comptes, et si plus tard il vient à réclamer, ce qui arrive quelquefois, contre le poids de l'impôt, c'est tout simplement un homme qui trouve sa *dette* trop pesante. Il est de la dernière évidence que les dropriétaires fonciers, en acquittant ce que l'on appelle

la contribution foncière, ne contribuent pas *personnellement* aux dépenses publiques. Ce point est important à noter dans l'étude de la question de l'égale répartition de l'impôt.

Il ne faut pas oublier que l'impôt foncier s'élève à 273 millions ; les contributions à répartir sur tous les citoyens ne seraient donc plus guères que de 850 millions ; 25 fr. par individu.

Quand on a établi l'impôt des portes et fenêtres, qui s'élève à 33 millions, on s'est proposé d'atteindre indirectement la richesse mobilière, comme on l'avait déjà fait par l'établissement de la contribution personnelle et mobilière, qui s'élève à 57 millions ; mais en réalité, ainsi que l'ont dit plusieurs fois les ministres des finances, l'impôt des portes et fenêtres n'est pas toujours allé à son adresse, et le plus souvent il est devenu une charge de la propriété bâtie ; c'est un fait d'autant plus fâcheux que le tarif de cet impôt augmente en raison de la population des communes ; déjà plus d'un publiciste en a réclamé la révision, et le budget de 1845 contient une disposition qui tend, de loin, il est vrai, vers une plus exacte répartition de cette taxe (1).

Les bornes étroites que nous sommes forcés de nous imposer ici, ne nous permettent pas de rechercher, surtout après la discussion de la loi rendue cette année sur les patentes, si le commerce, ou plus exactement, si la consommation générale des denrées et des marchandises est atteinte dans la meilleure proportion possible par la taxe des patentes. C'est au surplus une matière délicate, et d'un très-difficile examen. Peut-être pourrait-on désirer qu'on eut exonéré davantage la fabrique et la manufacture, et que l'impôt eût été rendu plus pesant sur la vente en détail ; mais ce n'est là qu'un aperçu sur lequel nous n'insisterons point.

Les ventes de meubles et d'immeubles acquittent à elles

(1) Art. 4. A partir de 1845, les Conseils municipaux dans les villes de 5,000 âmes et au dessus, pourront réduire les taxes des portes et fenêtres en faveur des quartiers qui leur paraîtront avoir droit à ce ménagement, sauf report de la réduction sur d'autres quartiers. Les délibérations prises à ce sujet, ne recevront leur exécution qu'après avoir été approuvées par ordonnances royales.

seules 105 millions de droit, c'est-à-dire plus du dixième de la totalité des contributions de toutes sortes, et autant que le montant de la vente des tabacs.

De tous les impôts, quoique celui sur le sel ait excité tant de réclamations, c'est peut-être le droit d'enregistrement sur les ventes mobilières ou immobilières contre lequel il y aurait le plus lieu de s'élever. Tout en évitant ici d'entrer trop au fond des questions, ce que ne comporte pas cet article, il est cependant nécessaire de faire remarquer que les contributions deviennent injustes et pèsent sur les uns plus que sur les autres, aussitôt qu'au lieu de porter sur les consommations, elles s'attaquent aux capitaux. C'est le reproche très grave que l'on doit faire au droit d'enregistrement sur les ventes. Soit que cette sorte d'impôt pèse sur celui qui vend ou sur celui qui achète, il n'y a certainement aucune raison légitime de soutenir que l'action de vendre ou d'acheter un immeuble puisse constituer un fait qui donne rationnellement lieu à la perception d'un droit. L'on ne saurait plus mettre en principe aujourd'hui qu'à chaque mutation la propriété doive être confirmée par le prince dans les mains de l'acheteur ; il n'est plus possible d'asseoir un impôt ou de défendre un impôt établi, que par des motifs puisés dans le principe de l'égale répartition ; or, il ne peut y avoir égale répartition qu'en proportion des consommations; asseoir l'impôt sur les capitaux supposerait la possibilité d'évaluer chaque année le capital appartenant à chacun, et l'impossibilité d'un pareil système est évidente. Il est au contraire possible de choisir parmi les objets de consommation ceux qui sont d'un usage général et de les soumettre à des taxes qui portent ainsi sur tout le monde, en raison de la quantité consommée par chacun. C'est généralement aujourd'hui le système de l'impôt en France. Mais le droit d'enregistrement sur les ventes, droit tout féodal, droit en contradiction complète avec nos institutions actuelles, et avec la science économique, a subsisté parce que le produit considérable que l'Etat en obtient, a vivement engagé le gouvernement à le maintenir, et parce que cet impôt n'attaquant les fortunes privées qu'individuellement, il ne s'est jamais élevé contre lui le même concert de clameurs que

contre les droits-réunis. Et cependant beaucoup de fortunes ont été injustement réduites au profit de l'Etat, par l'effet du droit d'enregistrement sur les ventes; beaucoup de propriétés ne reçoivent point les améliorations qui les mettraient en produit, parce que le droit sur les ventes ne permet pas qu'elles entrent dans le commerce, sans une perte de capital considérable. En réalité, le droit sur les ventes est très-onéreux à la chose publique; mais il remonte à une époque reculée, il ne suscite que des réclamations individuelles, il rapporte beaucoup, et il serait difficile d'établir de nouvelles perceptions qui produisissent les cent millions qu'il procure au trésor public. Voilà les raisons puissantes qui le feront durer encore long-temps.

Les observations qui précèdent ne laisseraient pas que d'être applicables à quelques autres droits d'enregistrement, et notamment, au droit sur les obligations et libérations, et au droit de donations en lignes directe, dont le produit est de 17 millions: peut-être au contraire des considérations d'un autre ordre pourraient-elles déterminer à augmenter, quelqu'élevés qu'ils soient déjà, les droits sur les donations et successions en lignes collatérales et entre étrangers.

Les droits de timbre (Stamps) rapportent en Angleterre une somme triple de celle que le même impôt produit en France; mais d'une part cela provient de ce qu'en Angleterre une partie des droits perçus en France sous la dénomination de droits *fixes* d'enregistrement est recouvrée, avec raison, au moyen de la vente des papiers timbrés; d'un autre côté les étiquettes de certaines marchandises, telles que les produits de la pharmacie et de la parfumerie, sont soumises à des timbres dont le prix est assez élevé. C'est un moyen d'atteindre certaines consommations, et même ce moyen mérite l'attention des hommes qui s'occupent de l'établissement de l'impôt. En 1816, le ministre des finances avait proposé d'établir des taxes sur différents objets de consommation, tels que les papiers, les draps, les chapeaux et d'autres encore; il eut été, en principe, bien préférable d'obtenir par de semblables taxes les 120 à 150 millions que l'enregistrement perçoit aujourd'hui; mais on ne saurait trop le répéter,

l'établissement des taxes nouvelles présente de si grandes difficultés; elles paraissent d'abord si odieuses aux peuples, que les taxes établies depuis longtemps doivent être ménagées avec une grande prudence et que l'action la plus téméraire que puisse tenter un homme d'état serait d'abolir les impôts qui existent, sans trop de réclamations, fussent-ils mal assis en principe, pour en établir de nouveaux, dont le produit et la durée ne seraient jamais certains.

L'impôt du timbre porte, en France, sur deux natures de consommations extrêmement diverses. D'un côté, c'est ce que l'on appelle le timbre de dimension; le droit est, en effet, fixé en raison de la dimension des feuilles de papier timbré : ces papiers s'emploient, pour la plus grande partie, dans les actes de procédure ou par les officiers ministériels; le produit est de 33 millions; le timbre proportionnel, qui n'atteint pas à 4 millions, est celui dont les billets et lettres de change, sont frappés en raison de la somme pour laquelle ils sont souscrits. Cet impôt, s'il ne touchait qu'aux engagements contractés pour le paiement des marchandises, serait assurément un des meilleurs moyens d'atteindre indirectement toutes les consommations; mais malheureusement, tel qu'il est établi en France, il frappe également sur les mouvements de fonds, c'est-à-dire sur les opérations de banque, et sur les effets souscrits pour le paiement des marchandises. En Angleterre, le tarif du timbre suit une échelle décroissante au fur et à mesure que le montant des billets va en augmentant, ainsi le droit est d'un schilling pour tout billet jusqu'à 5 livres, il n'est que d'un schilling six pences de 5 à 20 livres; de 4 schillings six pences de 100 à 200 livres, et il n'est que de 15 schillings de 2 à 3,000 livres; ce système paraît avoir de réels avantages. Au surplus, en France, où en général l'observation de la loi fiscale n'est pas rigoureuse, l'impôt du timbre proportionnel est bien loin de produire ce qu'on devrait en attendre : l'administration s'est occupée de cette question en 1840, mais les résultats auxquels on est arrivé ont été à peu près nuls et aujourd'hui, comme alors, on peut dire que plus des trois quarts des effets de commerce, qui sont mis en circulation, ne sont pas timbrés.

L'impôt sur les boissons porte sur les diverses sortes de boissons et se compose de plusieurs taxes différentes, d'où il résulte que pour entrer dans l'examen de la question, on ne saurait éviter des détails plus étendus que cet aperçu n'en comporte. Bornons-nous à dire, en quelques mots, qu'il ne nous semble pas que l'on doive réduire les droits établis sur les eaux-de-vie, sauf la portion perçue par les octrois et dont nous parlerons tout-à-l'heure. Le droit sur la vente en détail des vins qui ne produit pas moins de 45 millions était établi, avant 1830, à raison de 15 pour cent de la valeur; la loi du 12 décembre 1830 l'a réduit à 10 pour cent, certainement c'est une faute; il serait aisé de prouver que le prix du vin à la vente en détail n'a pas diminué par l'effet de la réduction de l'impôt; seulement le nombre des cabarets s'est accru et le profit du marchand de vin en détail, devenu plus considérable par l'abaissement du droit, s'est partagé entre un plus grand nombre de mains. En cédant à un préjugé malheureusement trop populaire, la loi n'a point amélioré la condition du consommateur, elle a simplement augmenté le nombre des cabarets.

Les autres taxes sur les boissons se composent: 1° d'un droit général de consommation qui, sous le titre de droit de circulation, est d'autant plus élevé que les vins sont transportés dans des lieux plus éloignés des vignobles; 2° d'un droit à l'entrée des villes qui augmente en raison de la population. Le droit de circulation ou de consommation n'est point élevé; mais dans le pays vignoble, il échappe si souvent à la perception, qu'en augmenter le chiffre ne serait peut-être pas un moyen certain d'augmenter le produit. Le droit à l'entrée des villes qui produit à peu près 9 millions paraîtrait susceptible d'être supprimé, ou au moins fortement affaibli. Il n'y a pas de raisons bien solides d'imposer les boissons qui se consomment dans les villes à un taux plus élevé que celles qui se consomment dans les campagnes; on a pu considérer que les boissons consommées dans les villes sont de qualité supérieure à celles qui sont mises en consommation dans le vignoble même; c'est un raisonnement ana-

logue qui, dans l'établissement du droit de circulation, a conduit à frapper d'un droit plus élevé les boissons transportées le plus loin du vignoble, parce qu'on les a considérées comme ayant plus de prix; mais ce motif ne parait pas aussi fondé, quand on l'applique à la consommation des villes, et surtout le droit d'entrée étant généralement de beaucoup supérieur au droit de circulation; il semble donc qu'il serait utile de réduire le droit d'entrée dans une proportion telle que la consommation pût en augmenter; et, pour atteindre ce dernier but, il serait nécessaire de réduire aussi considérablement les droits d'octroi, ce dont nous allons parler.

Le dixième des droits d'octroi perçu au profit du trésor s'élève à neuf millions, ce qui établit au chiffre de 90 millions le produit des octrois au profit des communes.

Remarquons, en passant, que la ville de Paris acquitte seule le tiers de cette somme.

Les droits d'octroi sont établis, comme on le sait, sur les boissons, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux de construction; mais on sait aussi qu'en réalité, c'est le droit sur les boissons qui, dans la plupart des villes, forme la masse importante du droit d'octroi; à Paris même, où les autres taxes sont plus productives que partout ailleurs, le droit d'octroi sur les boissons s'élève aux deux cinquièmes du produit total.

Il résulte de ce système de contribution municipale, que les boissons, et particulièrement les vins, sont imposés dans les villes à un droit d'entrée que nous avons cru devoir critiquer dans son principe, et en outre à une taxe d'octroi fixée souvent aussi haut que le droit d'entrée lui-même: ces deux taxes réunies s'élèvent par hectolitre, dans les villes ci-après dénommées, décime non compris, aux taux suivants; savoir :

| | ENTRÉE | OCTROI | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Paris. . . | 8 » | 10 50 | 18 50 |
| Lyon. . . | 4 » | 5 50 | 9 50 |
| Rouen. . . | 4 80 | 4 80 | 9 60 |
| Marseille. . | 2 40 | 2 40 | 4 80 |
| Bordeaux. . | 2 40 | 2 80 | 5 20 |
| Lille. . . | 4 80 | 7 20 | 12 » |
| Strasbourg. . | 4 » | 2 60 | 6 60 |

Si l'on joint à ces taxes le droit de circulation, qui varie de 60 cent. à 1 fr. 20 cent. (1); on voit que dans la plupart des villes le montant des droits ne va pas à moins de 25 à 30 p. °/₀ de la valeur des vins ordinaires qui s'y consomment.

Cet état des choses est fâcheux, et il a été vivement mis en lumière par les associations vinicoles; mais certainement le remède est difficile à trouver. Ce n'est pas cependant une raison de s'arrêter dans la recherche des améliorations possibles; qu'il nous soit donc permis de hasarder quelques idées à ce sujet.

On sait que le prix *moyen* du pain blanc à Paris, est depuis plus de trente ans de 70 cent., et même un peu moins, les 2 kilogr. On a évalué, d'après des calculs fort exacts, sur la consommation moyenne, que le pain donne lieu à une dépense annuelle de 59 fr. par habitant, et de 171 fr. par ménage moyen, évalué à trois personnes environ.

Ces données, qui sont puisées dans la statistique de la ville de Paris, admises, il semble que toutes les fois que le prix du pain reste au-dessous, par l'effet naturel du cours des farines, de 70 cent. les 2 kilogr., il serait possible, sans imposer à la population une surcharge ruineuse, de percevoir un droit d'*octroi* qui serait variable selon le cours, et fixé de telle sorte que le prix du pain ne descendrait jamais au-dessous de la moyenne actuelle de 70 cent.

Il est manisfeste qu'il s'écoulerait des espaces de temps plus ou moins longs pendant lesquels cet impôt ne rapporterait rien, mais la dépense du pain s'élevant, pour la ville de Paris, à cinquante millions par an, et les résultats statistiques permettant de calculer que la taxe serait de 10 cent. pendant le tiers du temps, sur une période de vingt ans, il en résulterait une perception de sept millions de francs tous les trois ans. Certainement ce produit serait modique en comparaison des sept millions que rapporte annuellement à Paris le droit d'octroi sur les vins, mais cependant ce serait le moyen d'alléger ce droit d'un tiers et sans doute même

(1) Pour Paris le droit de circulation est compris dans la taxe d'entrée fixée à 8 fr. par hectol.

que la consommation du vin dans Paris, augmentant par l'effet de la réduction du droit d'octroi, on pourrait réduire la taxe à moitié.

Il ne faut pas se faire illusion toutefois sur la difficulté d'un pareil projet; ce n'est pas que, déjà dans quelques villes, les farines ne soient taxées à un droit d'octroi; mais néanmoins la malveillance et l'erreur, plus dangereuse encore, s'élèveraient avec tant de violence contre une taxe sur le pain, qu'il sera sans doute longtemps encore impossible d'arriver à un tel résultat. Et cependant le pain n'entre dans la moyenne des consommations générales de la ville de Paris que pour 19 pour °/o, la viande y figure pour 22 p. °/o, et les boissons pour 27 p. °/o : imposer les farines, dans le cas seulement où leur bas prix permettrait que le pain, octroi compris, ne coutât *jamais plus de son prix moyen actuel,* serait-ce donc une chose si dangereuse, ou si funeste ? Et ne serait-ce pas un immense bienfait que de tarir, en grande partie au moins, la source des falsifications sur les boissons, qui mènent à l'hôpital plus du tiers des malades, qui n'en sortent jamais complétement rétablis.

Si le trésor pouvait renoncer à la moitié des droits d'entrée, ce qui ne constituerait qu'une perte de 4 millions au plus, si par un droit d'octroi sur les farines, dans le cas seulement de l'abaissement du cours au-dessous du prix moyen, on pouvait réduire à moitié le droit d'octroi sur les vins, les deux droits réunis s'abaisseraient à ce point, qu'au lieu de former comme aujourd'hui 25 à 30 p. °/o de la valeur des boissons l'impôt ne serait plus que de 12 à 15 p. °/o au plus. N'est-il pas déplorable de penser qu'aujourd'hui le prix moyens des vins est, dans Paris, de 70 fr. l'hectolitre par l'effet des taxes, et qu'il n'est que de 30 fr. hors des barrières (1).

Mais n'insistons pas davantage sur une question que les nitérêts vinicoles ont si vivement controversée, et bornons-

(1) La taxe n'étant que de 18 fr. 50 c., il ne semblerait pas que la différence du prix de vente dût être de 30 à 70 fr.; mais le bénéfice du commerce porte sur la totalité du prix de vente dans lequel figure l'impôt, et d'un autre côté, l'élévation de la taxe exclut de la consommation dans Paris les vins dont le prix est medique, parce qu'ils sont faibles.

nous ici à proclamer qu'à nos yeux, le magistrat qui osera le premier imposer sur les farines une légère taxe d'octroi décroissante à mesure que le prix se rapprochera de la moyenne générale, fera preuve de courage et aura certainement bien mérité de son pays.

On a beaucoup discuté et l'on s'est élevé avec véhémence contre la taxe du dixième du produit des octrois perçue au profit du trésor public; ces plaintes nous ont toujours paru inspirées plutôt par les difficultés que les villes éprouvent à réunir les sommes nécessaires pour l'acquittement de leurs dépenses, que par la nature même de cet impôt. En réalité, il porte sur des consommations, il se répartit dans les villes en raison des facultés de chacun, on ne saurait lui opposer en principe aucune objection fondée.

De toutes les taxes, c'est l'impôt sur le sel qui a été le plus attaqué au point de vue de l'intérêt qu'inspirent les classes pauvres. On a fait remarquer que cette taxe, fixée à 30 cent. par kilogr., portait sur les contribuables, non pas en raison de leur richesse individuelle, mais qu'elle était une véritable capitation, sans distinction de fortune, si même elle n'atteignait encore plus le pauvre que le riche; et, en effet, le droit étant perçu sur la marchandise d'après un droit fixe, et le pauvre consommant autant de sel et peut-être même plus que le riche, c'est avec raison que cette taxe a paru onéreuse aux classes les moins fortunées; mais d'un autre côté, on a fait remarquer que le sel avait été, à toutes les époques, même dans l'antiquité, frappé d'une taxe; que sous le système des gabelles, ou plutôt du monopole de la vente attribué aux fermes, le sel se vendait, selon les provinces, à des prix fort différents, mais fort élevés dans quelques-unes (1); on a dit qu'aujourd'hui que la richesse publique s'était immensément accrue, le prix du sel était, impôt compris, fort peu pesant pour les classes même les moins riches, car en effet

(1) En 1789, le sel se vendait les 100 liv., environ 50 kilog., savoir :

| | |
|---|---|
| en Bretagne. . . . . . | 1f. 10 c. |
| dans l'Anjou et le Maine. | 58 à 59 fr. |
| à Bordeaux. . . . . . | 7 f. |
| à Lyon. . . . . . . . | 40f. |
| à Marseille. . . . . . | 25 f. |
| à Paris.. . . . . . . | 61 f. |

cette dépense ne s'élève pas à plus de 75 cent. ou 1 fr. par mois dans la plupart des familles ; enfin, on a ajouté que l'accroissement lent, mais uniforme de cet impôt, semblait prouver qu'il augmentait précisément dans les mêmes proportions que la population, et on a cherché à en conclure qu'il ne présentait pas de circonstances qui pussent faire craindre qu'il eut des inconvénients graves pour le pays. On voit en effet, par le tableau suivant, que l'accroissement successif du produit de l'impôt du sel est à peu près proportionnel à l'augmentation de la population.

**Produit de l'impôt sur le sel de 1830 à 1840 inclusivement.**

| | *Perceptions opérées par* | | |
|---|---|---|---|
| | les douanes | les contrib. indir. | Total |
| 1830 | 54,164,517 | 7,490,052 | 61,654,570 |
| 1831 | 51,317,082 | 7,360,390 | 58,677,472 |
| 1832 | 55,876,699 | 7,440,805 | 63,317,504 |
| 1833 | 53,857,945 | 6,576,970 | 60,434,916 |
| 1834 | 54,975,860 | 6,991,482 | 61,967,342 |
| 1835 | 53,515,559 | 7,562,449 | 61,078,009 |
| 1836 | 54,759,422 | 7,356,689 | 62,116,111 |
| 1837 | 54,992,696 | 7,383,084 | 62,375,781 |
| 1838 | 57,155,587 | 7,960,081 | 65,115,669 |
| 1839 | 54,742,540 | 7,933,050 | 62,675,591 |
| 1840 | 56,824,405 | 8,333,992 | 65,158,398 |
| 1841 | 56,577,625 | 8,404,265 | 64,981,890 |
| 1842 | 59,447,100 | 9,583,906 | 69,031,006 |
| 1843 | 58,427,704 | 10,597,292 | 69,024,996 |

Ces motifs de maintenir l'impôt du sel paraissent assez fondés pour faire écarter la pensée que ce soit cette taxe qu'il faille abolir. On doit seulement désirer que des procédés économiques et certains de dénaturation du sel, de manière à le rendre impropre à la consommation alimentaire, soient découverts par la chimie, de manière à ce que le sel puisse enfin être livré à l'agriculture en exemption du droit ; malheureusement ou peut craindre que ce procédé ne soit jamais trouvé, puisqu'il s'agirait, en livrant le sel à l'agriculture, de le destiner principalement à l'engrais des bestiaux.

Le droit sur le sucre, autre sel qui est au premier ce que la soie est à la bure, s'élève à 55 millions, à raion de 50 cent. par kilog.: de tous les impôts, c'est peut-être, avec celui sur le tabac, le plus acceptable sous tous les rapports ; puisse

seulement, cet impôt atteindre complétement le sucre indigène, sans trop de gêne pour l'ingénieuse industrie qui le produit, sans l'étouffer surtout, et aussi sans qu'elle puisse se livrer à la fraude du droit qui, tôt ou tard, la perdrait. Qu'il soit bien compris que l'industrie du sucre indigène doit pouvoir prospérer, sans protection contre le sucre colonial, et souhaitons ardemment que dans cette situation, elle n'éteigne pas le feu de ses chaudières.

Les cafés et les cotons acquittent prés de trente millions d'impôt, ce sont des taxes de consommation bien assises, d'un recouvrement facile et peu dispendieux, nous ne nous y arrêterons pas.

Les huiles paient à l'entrée dans le royaume, neuf millions de droit, c'est une taxe de consommation qui est en même temps protectrice de la culture des plantes oléagineuses en France ; pendant plusieurs années on a perçu un droit de consommation sur les huiles indigènes (1), on y a renoncé parce que ce droit, établi seulement à l'entrée des villes, n'était pas assis sur une base équitable et entraînait d'ailleurs de graves difficultés de perception.

Le droit sur les voitures publiques produit neuf millions par an. Il se compose du dixième du prix des places occupées par les voyageurs et du dixième du prix de transport des marchandises et des bagages. On peut se demander si la dépense que font les citoyens par l'emploi des voitures publiques est une consommation qui soit de nature à supporter l'impôt plus que toute autre consommation. Cela peut ne pas paraître fondé si l'on considère que les voyages ne sont pas habituels pour la majeure partie des citoyens, et que, dès-lors, cet impôt tend par sa nature même à se répartir d'une manière inégale. D'un autre côté, au moment où le pays fait de grands sacrifices pour faciliter les voyages, en créant les chemins de fer, c'est sans doute qu'il juge que la facilité des voyages a pour résultat l'accroissement de la richesse et du bien-être publics ; il peut donc paraître étrange que d'un côté l'on rende les voyages et les communications plus faciles, et qu'en même temps

(1) Ce droit établi par la loi du 25 mars 1817, a été supprimé par la loi du 17 août 1822.

on les frappe d'un impôt qui ne peut manquer d'avoir l'effet inverse. On ne peut opposer à ces observations, à ce qu'il nous paraît, que la nécessité de maintenir un impôt qui produit sans réclamations et sans difficultés une dizaine de millions; il ne faut en effet jamais perdre de vue la considération si importante du recouvrement annuel de la somme nécessaire à l'acquittement des dépenses publiques.

Le produit de la vente des tabacs figure au budget pour cent quatre millions, mais il faut déduire de cette somme, pour connaître la portion qui constitue l'impôt, la dépense faite par l'administration pour l'achat des tabacs en feuilles, et les frais de fabrication, de manutention, transports, etc. En réalité, le profit que retire le trésor public du monopole de la fabrication et de la vente des tabacs, qui était en 1830 de 46,000,000 fr., s'est élevé à 74,000,000 fr. en 1842. On sait toutes les oppositions que le renouvellement du monopole a rencontrées, et l'on peut facilement reconnaître aujourd'hui quelle faute on eut faite, si la loi du monopole n'eut pas été renouvelée. C'est un fait remarquable qui devra rester présent à l'esprit des hommes vraiment dévoués à leur pays.

La vente des poudres de chasse, de mine et de commerce, qui s'élève annuellement à cinq millions, produit un bénéfice de près de trois millions. Cet impôt qui porte principalement sur le plaisir de la chasse, est d'un recouvrement facile et peu coûteux : on ne voit guère de limite à l'augmentation du prix de la poudre de chasse, que la diminution de la consommation que l'on amènerait bientôt ; cependant on vend aujourd'hui 26,000 kil. de poudre fine à 11 f. 50 c., et seulement 36,000 kil. de poudre ordinaire à 9 f. 50 c., ce qui prouve que la limite d'augmentation du prix n'est pas atteinte. On a parfaitement bien fait de ne pas élever au-dessus de 2 fr. le prix de la poudre de mine, dont l'usage ne pourrait devenir plus coûteux sans nuire à des intérêts qu'il faut au contraire protéger.

La taxe des lettres, imprimés et journaux produit environ 43,000,000 fr. par an. Dans cette somme, le produit du transport des correspondances figure approximativement pour 40 millions. Les lettres de Paris ou des autres villes pour cette ville même, les lettres des ou pour les co-

lonies et l'étranger, et enfin les lettres adressées aux soldats paient à peu près 6 millions de fr. de taxe; l'augmentation d'un décime qu'acquittent les lettres adressées dans les communes rurales ou en provenant, s'élève à 1,700,000 f., de sorte qu'en résultat, le produit de la taxe des lettres adressées en France, de bureau de poste à bureau de poste, donne un produit de 34 à 35 millions.

Cette perception porte sur 80 millions de lettres, au taux moyen de 43 cent. par lettre, assez approximativement.

| | |
|---|---|
| Les frais généraux de l'administration des postes afférents au transport de ces lettres sont, suivant les calculs établis par le rapport de M. Chégaray, à la Chambre des Députés, de . . . . . . . . . . . | 6,100,000 fr. |
| Les frais de locomotion, ou de transport, d'après les mêmes calculs, de . . . | 10,000,000 fr. |
| Total. . . . . | 16,400,000 fr. |

Il y aurait donc seulement, à ce compte, un bénéfice pour l'état de 18 à 19 millions ; mais l'administration publique, au moyen de la dépense ci-dessus, transporte toute sa correspondance, en outre des correspondances privées, et c'est assurément un avantage qu'il faut considérer comme équivalant à une portion d'impôt prélevée sur les correspondances.

On évalue en poids, à 700,000 kil., les lettres des particuliers soumises à la taxe ; à 840,000 k., les journaux transportés moyennant une rétribution d'environ 2 millions de francs ; et à 980,000 kil., les lettres et paquets administratifs.

Si l'on voulait faire la division de ce poids des lettres et paquets administratifs en deux portions analogues, l'une aux lettres taxées et composée de ce qui est véritablement correspondance, l'autre à ce qui est de la nature des journaux, comme l'envoi du bulletin des lois à toutes les communes, et celui des circulaires imprimées et des registres à tous les agents de l'Etat, l'on arriverait probablement à ce résultat, que la correspondance administrative ne représenterait pas en poids, plus de 40 mille kil., et que le sur-

plus du poids s'élevant à 940 mille kil., se composerait d'imprimés.

En admettant cette hypothèse, la dépense du monopole de la correspondance de l'administration publique, peut être évaluée

| | | |
|---|---|---|
| à | 2,000,000 fr. | pour la correspondance proprement dite |
| et à | 2,300,000 fr. | environ pour le transport des imprimés, etc. |
| ensemble | 4,300,000 fr. | |

En résultat, la portion d'impôt assise sur les correspondances des particuliers, et très principalement du commerce français à l'intérieur, serait donc de 22 à 23 millions de francs. C'est très approximativement les deux tiers de la taxe.

Depuis quelques années on a mis en question la convenance de cet impôt, et l'on s'est fort appuyé de l'exemple de l'Angleterre, qui, comme on sait, a réduit le prix du transport d'une lettre, dans toute l'étendue du Royaume-Uni, à 10 c. environ; une semblable réduction, si elle avait lieu en France, priverait le trésor d'un revenu de 26 millions, sauf l'augmentation des correspondances que les défenseurs du projet de réduction supposent devoir être assez considérable pour que la perte soit compensée.

Il est difficile d'admettre cette opinion, car elle suppose que le nombre des lettres deviendrait quadruple de ce qu'il est aujourd'hui: la perte d'une portion notable de l'impôt est donc une considération qui mérite qu'on s'y arrête; mais une considération plus grave encore doit être murement pesée par les esprits réfléchis, c'est qu'il n'importe pas seulement que le service des postes soit fait vite et à bon marché, il faut aussi qu'il y ait toute sécurité pour la remise des lettres à leur destination et que le public soit à l'abri, dans toutes les occasions, des soustractions et des infidélités de toute nature. Or c'est un inconvénient que l'on a rencontré en Angleterre et que l'on rencontrera certainement en France, si l'on adopte à la fois les deux mesures d'une réduction trop considérable du prix de transport des lettres, et de leur affranchissement, comme on le fait en Angleterre, au moyen d'une

étiquette timbrée, collée sur l'enveloppe par l'expéditeur de la lettre.

La commission de la Chambre des Députés saisie dans la dernière session de l'étude de cette question a ajourné le point principal de la réduction de la taxe jusqu'à l'époque prochaine, sans doute, où l'on pourra apprécier l'influence des chemins de fer sur la marche des correspondances; et en effet il y a lieu de penser qu'alors il sera plus facile d'adopter le parti qui conciliera le mieux la sûreté, la célérité et le bas prix des moyens de correspondance,

Dans cet aperçu inévitablement trop rapide des impôts actuellement établis en France, nous n'avons pu qu'indiquer, de la manière la plus sommaire, les sources du revenu public, et les modifications qu'il nous paraîtrait utile de faire peu à peu subir à l'assiette de quelques-unes des contributions. Nous rappellerons en terminant ce que nous avons souvent répété dans le cours de cet écrit, c'est qu'il ne faut toucher qu'avec une excessive prudence aux taxes établies; l'homme d'état le plus expérimenté doit toujours, en matière d'impôt, se tenir dans le doute sur le résultat des innovations, même les mieux fondées sur la raison et sur l'équité. Nous ajouterons enfin qu'une considération importante et que nous n'avons pas produite, afin d'abréger cet article, c'est la dépense des frais de recouvrement; si les impôts sur les consommations, autrement les contributions indirectes sont de beaucoup celles qui se repartissent le plus également entre tous les contribuables en raison de leur fortune, ce sont aussi celles dont le recouvrement est le plus coûteux.

Mais pour entrer dans les détails de la perception, il aurait fallu dépasser les bornes d'un aperçu; il aurait fallu examiner successivement et en détail les avantages et les inconvénients de chacune des taxes qui composent aujourd'hui le budget des recettes.

Ce serait une œuvre utile, et nous espérons l'entreprendre.

D, C.

## Des Assurances sur la vie humaine.

Le probable, dit Cicéron, est ce qui arrive le plus souvent, ou ce qui est établi dans l'opinion, ou enfin ce qui a en soi quelque similitude avec l'une ou l'autre de ces choses, que ce soit d'ailleurs vrai ou faux, n'importe. Le probable, suivant Aristote, est une proposition qui paraît vraie soit à tout le monde, soit au plus grand nombre, soit à tous les sages ou à la plupart d'entre eux ou aux plus célèbres. Enfin, les jésuites affirmaient que l'approbation donnée, par un docteur grave, à une proposition quelconque, suffisait pour la rendre probable. Ces définitions ne sont pas plus vraies les unes que les autres. Pascal et Fermat sont venus les premiers nous fixer sur la valeur des probabilités (1). Jacques, Nicolas et Daniel Bernouilli ont agrandi leurs découvertes; Euler, Moivre, Condorcet, Laplace, Fourier, Ampère et Poisson ont perfectionné et quelquefois appliqué le calcul des probabilités. Cependant, la plupart du temps, les travaux de ces illustres savants se sont bornés aux théories mathématiques, et ils n'ont que rarement examiné les diverses questions pratiques auxquelles on aurait pu appliquer ce calcul. Condorcet avait fait quelques essais ; la Théorie analytique des probabilités contient également des indications. Les recherches de Fourier ont laissé des traces, et, en dernier lieu, M. Poisson a fait un travail sur la probabilité des jugements en matière criminelle et en matière civile, qui a eu un grand retentissement, et stimulera sans aucun doute les savants qui s'occupent des problèmes de cet ordre.

Si le calcul des probabilités est d'invention moderne, il n'en est pas moins vrai que, dans l'antiquité même, on comprenait que certaines questions sociales ne pouvaient être résolues que par l'*ars conjectandi,* pour nous servir de l'expression de Jacques Bernouilli (2). Ainsi le *Digeste,*

(1) C'est une question de jeu que le chevalier de Méré proposa à Pascal qui tourna les méditations de celui-ci vers le calcul des probabilités. Il s'agissait de trouver le nombre de jets de deux dés dans lequel il y a autant de probabilité d'amener deux six que de ne pas les faire. L'événement proposé est moins probable que le contraire, quand on n'embrasse que vingt-quatre jets, et plus probable quand on en prend vingt-cinq.

(2) Nicolas Bernouilli fut l'éditeur du travail de son oncle Jacques.

liv. XXXV, tit. II, § 68, *ad legem falcidiam*, nous offre un commentaire dans lequel, pour évaluer le prix de la jouissance des pensions qu'un testateur assigne à des légataires pendant la durée de leur vie, Ulpien indique une série de nombres où il assigne à chaque âge la vie probable.

La fixation du temps après lequel on doit présumer légalement la mort d'un absent qui a cessé de donner de ses nouvelles, a été l'objet d'une thèse de Nicolas Bernouilli. Les recherches sur les emprunts ont été l'occasion de plusieurs applications du calcul des probabilités; mais ce sont surtout les questions de population, de mortalité, de naissances, ou les probabilités de la vie humaine, sur lesquelles on fonde les rentes viagères et les assurances, qui réclament les théories mathématiques pour recevoir une bonne et rationnelle solution. Euler, Moivre, Kerseboom, Departieux, Duvillard, Süssmilch, Wargentin, s'occupèrent particulièrement de ce problème dans le siècle passé, et Van Hudden fut le premier qui traita des assurances sur la vie, dans un moment où ce genre d'établissement était inconnu, même en Angleterre. Le célèbre Jean de Witt, publia aussi, en 1671, son ouvrage intitulé *De Vardye van de Lifrenten;* et enfin les auteurs cités plus haut augmentèrent, pendant la deuxième moitié du dernier siècle, les travaux qui se rapportent à cette matière.

On calcula plusieurs tables de mortalité: Halley forma la sienne d'après les observations faites sur les naissances et les décès de la ville de Breslau en Silésie, pendant une série de cinq ans, de 1687 à 1692. Kerseboom, en dépouillant les registres de certaines annuités viagères constituées en Hollande, embrassa cent vingt-cinq ans. Le docteur Price fit usage, pour la construction de sa table, d'un registre tenu à Northampton pendant quarante-six ans (1755 à 1781). Departieux se servit des listes mortuaires des tontines de 1689 à 1696, existant encore quand il écrivait. Les tables pour la Suède ont été calculées, pour la population entière, par Wargentin. Muret se servit des registres tenus dans quarante-trois paroisses du canton de Vaud, en Suisse, pendant dix ans, de 1756 à 1766. Duvillard, dont la table, ainsi que celle de Departieux et de Price, est insérée dans l'*Annuaire du bureau*

*des longitudes*, n'a fait connaître ni les éléments, ni la méthode qu'il a employés pour la former. Il résulte d'une note consignée dans son ouvrage sur la petite vérole, qu'il s'est servi de 101,542 décès d'une population de 2,920,672 individus, dont le mouvement avait, dit-il, toute l'uniformité qu'on peut attendre du concours de tant de causes physiques et morales. D'autres travaux sur la mortalité, et plus récents que ceux que nous venons de citer, sont ceux de MM. Baily, Morgan, Finlaison, Villermé, d'Ivernois, Quételet et Smits, d'Angeville, et enfin ceux de M. Jules Bien-Aymé, inspecteur-général des finances. Ce dernier, dans un mémoire intitulé *De la durée de la vie en France*, depuis le commencement du XIX[e] siècle, présenté à l'Institut, démontre par des faits nombreux et d'une authenticité incontestable, la nécessité d'abandonner la table de mortalité de Duvillard. Déjà M. Mathieu, en la reproduisant dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, a fait observer, en 1826, que Duvillard n'a pas prétendu donner des lois de la vie hors du siècle passé. Cette table donne aujourd'hui une mortalité trop rapide pour la population générale de la France, et ne peut plus suffire aux combinaisons qui reposent sur les probabilités de la durée de la vie humaine.

Il y a entre les différentes tables que nous venons de citer des dissemblances frappantes et des contradictions telles, qu'il est permis de croire que le sujet n'a pas été traité avec toute l'exactitude dont il est susceptible. Ces tables, d'ailleurs, sont, tantôt trop générales, tantôt trop spéciales pour pouvoir servir avec quelque certitude à la solution des problèmes du ressort de l'arithmétique sociale. Les unes ont été dressées sur des têtes choisies, des tontines, par exemple ; d'autres, sur une population prise en bloc, comme celles de Duvillard et Wargentin ; d'autres, sur des habitants des villes, comme celles de Northampton et de Breslau. Les circonstances diverses doivent nécessairement affecter les résultats et produire de notables variations.

En formant les tables de mortalité d'après le dépouillement des registres mortuaires, les résultats ne peuvent être exacts qu'autant que la population est stationnaire et que

le nombre des naissances égale celui des décès. Si les émigrations sont plus fortes que les immigrations, la vie probable et la vie moyenne paraîtront plus courtes qu'elles ne sont réellement ; au cas contraire, la probabilité de vie indiquée sera trop longue. On peut aussi dresser les tables d'après le rapport du nombre des décès à tous les âges, au nombre des vivants à ces mêmes âges, rapport qu'on détermine au moyen de recensements des habitants.

Très peu de tables de mortalité font la distinction entre les deux sexes et entre les habitants de la campagne et ceux des villes ; ces distinctions sont cependant essentielles, tant pour ce qui regarde les sexes que pour ce qui tient à la différence des localités. On avait depuis longtemps remarqué que la vitalité était plus grande chez les femmes que chez les hommes. D'après la table de mortalité dressée récemment pour l'Angleterre, la vie probable, au moment de la naissance, est de vingt-trois ans pour les garçons et de vingt-huit ans pour les filles (1). M. Finlaison, secrétaire du bureau de la dette nationale, trouve que si l'existence de dix enfants mâles est représentée en Hollande par 100,000, celle des filles le sera par 109,079, d'après les tables de Kerseboom ; par 111,831 à Chester, d'après le docteur Price; par 107,031 à Montpellier ; par 105,279 en Suède ; par 112,050 à Amsterdam, et par 103,764 à Bruxelles. D'après tous ces faits, on est forcé de reconnaître que la durée de la vie est plus longue chez la femme que chez l'homme : il est donc important de distinguer les sexes dans les tables de mortalité. M. Quételet a fait ce travail pour la Belgique ; sa table a été calculée sur 387,168 décès. La plus grande vitalité des femmes se manifeste à presque tous les âges ; elle est toutefois moins sensible chez les femmes de la campagne que chez les

(1) *An act for taking an account of the population of Great-Britain and of the increase or diminution theoreof.* 1831. La table de mortalité par sexe et pour chaque année de la vie, formée en additionnant toutes les tables des comtés de l'Angleterre et du pays de Galles, comprend 3,938,496 décès effectifs observés pendant dix-huit années (1813 à 1830). Cette table de mortalité, la première qui ait été dressée sur une échelle aussi large, n'offre pas toute la certitude qu'on devait en attendre, parce que dans les listes il se trouve de nombreuses omissions pour les baptêmes et les enterrements.

femmes de la ville. La distinction faite entre les habitants de la ville et ceux de la campagne, est justifiée par d'assez grandes différences : on conçoit qu'en général la vitalité dans les villes est beaucoup moins forte, surtout pour les hommes.

Ainsi les tables de Departieux et de Duvillard, dont nous nous servons en France, sont tout-à-fait incomplètes sous ces deux rapports ; mais ce n'est pas là leur seul inconvénient ; il est encore démontré que celle de Duvillard indique une mortalité beaucoup trop rapide, et qu'appliquée à des combinaisons économiques, elle peut conduire aux plus graves erreurs. Quant à la table de Departieux, ainsi que le fait remarquer M. Bien-Aymé (1), elle se rapproche des données recueillies pour l'époque actuelle, du moins dans certains termes. Il serait néanmoins téméraire, dit encore ce savant, de l'adopter ; car on n'y a pu employer, pour les âges inférieurs à quarante ans, que des nombres moindres que 8,000 ; et les calculs sont arrêtés à l'âge de trois ans, pour lequel on ne possédait que 357 individus : il n'y a donc point de proportions fixes entre l'âge de la naissance et trois ans.

M. Bien-Aymé offre dans son mémoire un élément propre à établir la mortalité à l'âge de 20 ans ; il est puisé dans les comptes du recrutement de l'armée, publiés depuis 1816, et dont la principale donnée n'est autre chose qu'un recensement, aussi exact que possible, de tous les jeunes gens de la classe appelée au tirage. Après avoir discuté la valeur de ces chiffres et apprécié les sources d'erreurs, l'auteur pense que le recensement contient des nombres d'individus inférieurs au nombre réel de jeunes gens parvenus à l'âge de 20 ans ; dès lors, le chiffre des survivants qu'il en déduit, ne saurait être exagéré. Eh bien ! on trouve pour l'âge de 20 ans 60 survivants environ. Les tables de Duvillard en donnent un peu plus de 50 ; celle de Northampton, calculée par Price, 51, 32 ; celle de Carlisle, dressée par Milne, 60, 90 ; celle de Departieux, 55, 6 ; pour la

(1) *De la durée de la vie moyenne en France*, depuis le commencement du dix-neuvième siècle. — *Annales d'hygiène publique*, premier numéro de 1837.

Suède on a eu 61, 6 survivants à l'âge de vingt ans.

En rapprochant maintenant le chiffre de Duvillard de celui de M. Bien-Aymé, on trouve une différence de 10. D'après le premier, la *vie probable* (1) serait de 50 ans. Le seul fait de l'arrivée de dix individus de plus à l'époque de vingt ans, porte la vie probable, d'après la table de Northampton, la plus rapide de toutes, à 31 ans. D'après la table de Duvillard, sur 60 personnes des deux sexes, il en resterait 50 jusqu'à un âge fort près de 33 ans; l'ordre de mortalité de Departieux conduirait à 43 ans; et les calculs de Milne, par Carlisle, pousseraient les survivants jusqu'à 40 ans.

On voit que, si les survivants sont à l'âge de 20 ans de 60 pour cent, et les calculs de M. Bien-Aymé ne laissent aucun doute à cet égard, l'application de la table de Devillard à ce chiffre prolonge la vie probable de treize années : elle sera de 33 au lieu de 20 ans. D'après Departieux, elle sera même de 43 ans. Ces différences énormes donnent la mesure d'une erreur de 10, à l'époque de 20 ans ; celle-ci augmente la vie probable de deux tiers environ, en se servant des tables françaises, où la mortalité est la plus rapide.

C'est en grande partie à cette circonstance qu'il faut attribuer la mauvaise organisation des établissements d'assurance et de secours, qui sont fondés sur la probabilité de la vie. Ainsi, presque toutes les compagnies de Londres se servent des observations de Northampton, où la mortalité est beaucoup trop rapide. Or, comme la mortalité, dit Baily (2), qui règne parmi les personnes assurées n'est nullement celle des tables de Northampton, on peut se former une idée des immenses bénéfices qu'ont rapportés ces opérations. Pour les assuran-

(1) On entend par durée probable de la vie le nombre d'années après lequel la probabilité d'exister et celle de ne pas exister sont les mêmes, et par conséquent égal à un demi. Il est évident que cela a lieu lorsque le nombre des personnes de l'âge dont on part, est réduit à la moitié de ce qu'il était. On entend par vie moyenne la durée qui résulte de la division des années d'une collection d'individus, renfermés dans une table de mortalité, par le nombre de ces individus.

(2) *The doctrine of life annuities and assurances*, t. II, p. 135 de la traduction française de M. de Courcy.

ces sur la vie, les profits se fondent sur la longévité ; pour les rentes viagères, au contraire, ils se fondent sur la mortalité ; dès lors les compagnies choisissent pour ce dernier genre de contrat, les tables de Carlisle, où la mortalité est beaucoup plus lente et peut-être plus en rapport avec les décès réels des rentiers. Elles se trouvent donc, par l'emploi de tables différentes, parfaitement garanties de tous côtés : aussi leurs bénéfices sont-ils énormes. « Une personne de vingt ans veut s'assurer pour une somme de 50,000 fr. ; la prime unique que lui demanderont toutes les compagnies est de 21, 401 fr. : or, la valeur actuelle de cette somme, d'après les observations faites en Suède, n'est que de 14,225 fr., en supposant l'intérêt à 4 °/o, et de 11,285 fr., à l'intérêt de 5 °/o. D'après les observations de Departieux, elle ne serait que de 13,581, à l'intérêt de 4 °/o, et de 10,788 f., à l'intérêt de 5 °/o. Ainsi, une personne de 20 ans qui s'assure pour cette somme, sacrifie gratuitement de 7 à 10 mille fr. (1). » Les sociétés constituées d'après le principe de la mutualité, malheureusement trop peu nombreuses, n'ont pas cet inconvénient ; car la prime payée entre dans la caisse générale, et l'on sait que les bénéfices de l'établissement, après déduction des frais d'administration, sont répartis en totalité à tous les assurés.

Ces déceptions, toutes fâcheuses qu'elles sont, ne peuvent cependant pas se comparer à celles dont une portion du public allemand a été victime. Dans ce pays, les caisses de pensions remplacent en général les assurances sur la vie. Contrairement à ce qui se pratique en Angleterre, on y a admis, pour la plupart du temps, des tables où la mortalité est beaucoup trop lente pour les survivants, et les mises trop faibles : aussi la plupart d'entre elles ont failli à leurs engagements et plongé des gens économes dans la ruine et le désespoir,

La *Caisse de pensions pour les veuves des militaires danois*, fondée en 1737, semble être la plus ancienne de toutes. Placée sous la garantie royale, elle s'étendit, en 1740, à toute la population. Les cotisations annuelles

(1) *The doctrine of life annuities and assurances*; by J. Baily.

étaient en moyenne 30 % de la pension ; elle devint insolvable dès 1771, et l'Etat perdit environ 12 millions de francs. *L'Institution des veuves de Cassel*, fondée en 1750, qui ne demandait annuellement que 10 % du montant de la pension promise, sans distinction de l'âge des souscripteurs et des veuves, périt 16 ans plus tard. La *Société de Calenberg*, établie en 1767, réduisit les pensions en 1782 à 40 %. Les caisses de Gotha et de Dresde, fondées sur les mêmes bases, eurent un sort pareil. Trois cents membres laissèrent successivement 98 veuves, et le nombre des payants tomba à 150, de sorte que chacun d'eux avait les deux tiers d'un pension à payer. La *Caisse royale pour les veuves*, en Prusse, est arrivée, après un grand nombre de vicissitudes, jusqu'à nos jours ; mais comme elle ne publie pas de compte, sa situation reste totalement inconnue. La *Caisse générale danoise* semble être assise, après de fâcheuses expériences, sur des bases solides. Les divers établissements de pensions fondés en Autriche sont entâchés de vices nombreux. M. Littrow a fait ressortir avec beaucoup de clarté les défectuosités de ces caisses, en indiquant par quels moyens on pourrait leur donner une constitution stable.

Mais ce ne sont pas seulement les anciens établissements qui ont montré une si grande incurie ; il vient de se former une caisse de *veuves et d'orphelins*, qui promet à un homme de 40 ans, moyennant une cotisation annuelle de 38 fr., une pension de 200 fr. pour sa veuve, et à ses enfants une autre, qui peut, selon leur nombre, s'élever jusqu'à 200 fr. Enfin, dans le cas où des infirmités graves le mettraient hors d'état de travailler, il toucherait lui-même une rente viagère de 240 fr. En tenant compte des éléments qui règlent l'organisation de ces caisses, et en consultant tant soit peu l'arithmétique, on ne peut tenir de semblables engagements que moyennant une mise annuelle de 150 fr. (1).

(1) Ces détails sont tirés d'un ouvrage intitulé : *Ueber Wittwen- und Waisen-Pensions-Anstalten*, im allgemeinen und eine in Bayern zu begründende insbesondere, nebst Bemerkungen über Lebensversicherungs-Anstalten ; von G.-A. Gebhard. Munich, 1832. Publié en 1836.

La banque d'assurance sur la vie, de Gotha, a adopté la table de Northampton modifiée, on y a considéré 90 ans comme le maximum de la durée de la vie. On a par conséquent encore accéléré la mortalité. Aussi cette compagnie, qui étend ses opérations sur l'Allemagne, sur la Prusse et sur la Suisse, accumule-t-elle des capitaux considérables. Comme elle est constituée d'après le principe de la mutualité, l'inconvénient d'une table de mortalité trop rapide est moins sensible (1).

Plusieurs savants allemands, tels que Kritter, Oeders, Littrow, Gebhard, ont essayé de jeter du jour sur les questions d'assurances et de pensions. Ce dernier, dans le livre sur les assurances et les caisses de pensions, a calculé une nouvelle table de mortalité pour la Bavière; comme elle doit être peu connue en France, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de la reproduire ici :

| | | |
|---|---|---|
| Jusqu'à un an | 3,464 décès. | Reste 6,536 survivants. |
| De 1 à 5 ans | 1,049 | 5,487 |
| 5 à 10 | 359 | 4,790 |
| 10 à 20 | 338 | 5,536 |
| 20 à 30 | 424 | 4,366 |
| 30 à 40 | 423 | 3,943 |
| 40 à 50 | 580 | 2,553 |
| 50 à 60 | 810 | 1,374 |
| 60 à 70 | 1,012 | 362 |
| 70 à 80 | 1,012 | 00 |
| 80 à 100 | 362 | 00 |

La table a été calculée sur 10 mille décès mâles qui ont eu lieu depuis 1818 à 1824 ; on y a d'abord considéré la population stationnaire. Mais comme, dans la période citée, il y a eu en Bavière 391,663 naissances mâles , et 135,848 décès, par conséquent, 3,464 décès pour 10 mille naissances il restait à la fin de la première année 6,356 garçons vivants. Ce chiffre, dans la table non rectifiée, qui avait d'abord été dressée dans l'hypothèse d'une population stationnaire, n'était que de 5,544. Nous n'avons point donné la première table qui a servi de base à celle qu'on trouve ci-dessus ; mais nous avons cru utile de donner ce renseignement sur le procédé de M. Gebhard. Les *annonces scientifiques* des membres

(1) Voyez *Jahrbücher der Geschichte und Staatskunst*. Juin, 1830, p. 348.

de l'Académie des sciences de Bavière, en contiennent la critique, qui ne porte, au surplus, que sur des points de détails, et qui admet les chiffres principaux (1).

Les tables de mortalité pour le sexe féminin ont été dressées d'aprés la même méthode, en supposant d'abord les naissances égales aux décés. Puis on a cherché le rapport exact entre les naissances et les décés, et l'on a rectifié, avec ce nouveau terme, la table primitive, au moyen d'additions et d'interpolations. La mortalité y est encore plus rapide que dans celle de Northampton. Il faudrait, pour en apprécier l'exactitude, des données qui nous manquent; il est toutefois probable que M. Gebhard aura pris toutes les précautions que réclame un travail de cette nature.

Ce n'est pas seulement en Angleterre et en Allemagne que des tables vicieuses sur la mortalité, et l'absence de notions sur le calcul des probabilités, ont faussé les résultats des établissements qui ont pour objet l'épargne, l'accumulation et la création de ressources futures. La caisse Lafarge, qui d'abord avait fait des promesses exagérées, a fait éprouver plus tard des pertes immenses à tous ceux qui y étaient intéressés. L'ordre de mortalité y était contraire à tout ce qu'on avait observé jusqu'alors, et il n'avait jamais existé dans les proportions admises par les entrepreneurs de cette caisse.

Nous n'entendons, au reste, nullement assimiler les tontines avec les assurances sur la vie; nous croyons ces dernières seules, bonnes et morales. Fourier, dans un rapport présenté à l'Académie des sciences (2), fait ressortir toute la différence qui existe entre ces deux ordres d'établissements. Les premières ont pour base l'exhérédation; elles se composent de phalanges d'égoïstes qui aliènent une somme certaine pour un avenir problématique, et qui pour la plupart du temps ne jouissent pas de cet avenir; ce sont, à proprement parler, des paris sur la vie des hommes, des jeux de hasard dont l'issue est éloignée. Les tontines, dit Fourier dans son rapport, ex-

(1) *Gelehrte Anzeigen*, herausgegeben von Mitgliedern der k. Bayer. Academie der Wissenschaften. Marz, 1837, no 54.

(2) *Moniteur* du 4 octobre 1824.

citent deux penchants funestes : l'un est la disposition d'attendre du hasard ce qui devrait être le fruit du travail et de l'industrie; l'autre est le désir d'augmenter ses jouissances personnelles en s'isolant du reste de la société. Les assurances sur la vie, au contraire, ont un but honorable et précieux; elles encouragent l'ordre et l'économie, font connaître tout le prix d'un travail constant, et multiplient les dons de la reconnaissance et de l'affection. En effet, un père de famille qui dispose tous les ans d'une petite somme, fruit de son labeur, pour assurer, en cas de mort, un capital ou une pension aux survivants, fait un acte de prudence et de haute moralité. Il répare jusqu'à un certain point la perte qu'éprouve sa famille, et il acquiert une sécurité et une liberté d'esprit qui sont d'un prix inappréciable pour un homme dont le temps est absorbé par le travail et par les soins qu'il donne aux siens. Le contrat d'assurance se prête à une infinité de modifications; toutes les classes de la société peuvent se l'adapter, soit pour une période de leur vie, soit pour la vie entière. Dans le premier cas, elles retirent personnellement les avantages de l'assurance, et dans le second, ce sont les survivants qui en bénéficient. Par de légers sacrifices on prépare l'avenir d'un enfant, aussi bien que l'on met la vieillesse à l'abri des privations; on peut suppléer à la fortune par le travail et par l'épargne, créer un patrimoine à ses enfants et se préserver soi-même des pertes fortuites ou des coups du sort. Considérées dans leurs rapports avec l'économie sociale, les assurances sur la vie créent de nouvelles valeurs; elles placent l'homme laborieux sur une base plus solide; elles lui permettent d'envisager les évènements futurs avec calme et sécurité; ses efforts, enfin, sont dirigés par des affections de famille qu'un avenir incertain ne trouble que trop souvent. Les assurés deviennent propriétaires de capitaux, et dès-lors la prudence interviendra plus fréquemment dans leurs transactions, leur position plus stable offrira plus de garanties à l'ordre et au développement des diverses facultés qui contribuent à l'accroissement de la richesse publique.

Il n'y a dans les assurances sur la vie rien d'éventuel

comme dans les tontines; l'avantage est fixe et déterminé, tandis que dans celles-ci on donne une valeur certaine contre une somme éventuelle. Sous le rapport moral et économique, il devient évident que la société ne peut être intéressée à ce qu'une multitude de familles perdent une partie de ce qu'elles doivent posséder un jour, et qu'elles contribuent involontairement à enrichir un très petit nombre d'hommes pendant les dernières, années de leur vie; encore, pour jouir de cette faveur, faut-il arriver à une vieillesse très avancée. Des joueurs qui se réuniraient à vingt ans, avec une mise de 100 fr. de rente, n'arriveraient à 150 fr. que 35 ansplus tard (1).

On confond assez fréquemment les tontines avec les assurances sur la vie, et cette confusion n'est pas sans influence sur l'opinion, d'ailleurs peu favorable, qu'on a de ces dernières en France. D'un autre côté, la fin du siècle passé et le commencement de celui-ci n'ont pas été propices pour la formation de ces sortes d'établissements. Les vicissitudes politiques, les époques de guerre, de conquête et d'invasion, n'ont point permis d'y songer. La prévoyance et la prudence ne naissent pas au milieu des révolutions, et les rapides changements dans la fortune publique, n'invitaient pas à confier des gages certains à un avenir incertain. Aujourd'hui, que tout est calme et bien assis, que l'Angleterre nous offre une expérience séculaire pour les assurances sur la vie, que les avantages qu'elles présentent sont hors de contestation, et que tous les bons esprits sont convaincus de leur bienfaisante influence, il est permis de les recommander, de les encourager. Déjà trois sociétés se sont établies en France : la première, avec le titre d'*Assurances générales,* a été fondée en 1819 ; les deux autres, l'*Union* et la *Compagnie royale*, sont d'une date plus récente. Mais que sont ces établissements en face d'une population aussi nombreuse que la nôtre ? L'Angleterre possède plus de cinquante compagnies d'assurances sur la vie, et la plupart d'entre elles font d'immenses affaires. La sécurité est entière, et personne dans ce pays ne doute un instant de l'accomplissement des engagements. Toutes ces com-

(1) Rapport de Fourier, *Moniteur* du 4 octobre 1821.

pagnies sont autorisées par des chartes du parlement. La presque totalité, comme nous l'avons dit plus haut, opère d'après des bases peu favorables au public ; mais le contrat, quoique onéreux pour l'assuré, ne saurait être violé. De bonnes tables de mortalité remédieraient à tous les inconvénients.

Pour donner en France à ces sortes d'établissements le crédit qu'ils méritent, il faudrait arriver, par les soins du gouvernement, à la rédaction d'une table de mortalité aussi exacte que possible. Nos documents sur la population sont assez nombreux, et, confiés à des mains habiles, le problème obtiendrait certainement une solution satisfaisante. Le travail de M. Bien-Aymé est déjà une excellente indication : il montre jusqu'à l'évidence l'imperfection de la table de Duvillard, et donne un premier terme de la question. Les tables de l'Annuaire de Bruxelle sont également un précédent utile, ainsi que celles que M. Gebhard a dressées pour la Bavière. Dans ces deux tables, on a fait une distinction entre les sexes; distinction indispensable, puisqu'il est prouvé qu'il y a chez les femmes une plus grande vitalité que chez les hommes. Les résultats obtenus par M. Quételet prouvent également la nécessité de séparer les décès des villes de ceux des campagnes. M. Gebhard a construit sa table de mortalité pour qu'elle servît de base à une caisse de pensions pour les veuves d'employés bavarois. Un quart de ces employés habite Munich, un quart les autres villes du royaume, et la moitié les campagnes ; il a par conséquent calculé une table de mortalité d'après les registres de décès de ces diverses localités et dans les proportions indiquées. On comprend que, pour donner toute l'extension désirable aux assurances sur la vie, une table unique ne suffirait pas ; il faudrait en faire plusieurs et les varier selon les différentes conditions dans lesquelles les hommes se trouvent placés, car la mortalité d'une classes d'hommes à une autre peut varier du simple au double ; ces différences doivent donc être soigneusement constatées, et il faut en tenir compte dans le calcul des tables d'assurances. Quelques compagnies anglaises, sur les observations de M. Finlaison, ont établi une distinction pour les deux sexes.

M. Benoiston de Châteauneuf, dans un mémoire sur la *Durée de la vie chez le riche et chez le pauvre*, a fait voir quelles différences profondes il y avait entre la mortalité des uns et des autres (1). Il a pris un certain nombre de souverains et de dignitaires de l'Eglise ; il y a ajouté les pairs de France, ceux d'Angleterre, des vice-amiraux, des lieutenants-généraux, des présidents de cours supérieures de Paris, ainsi que les ministres et conseillers d'état existants tous au 1er janvier 1820. Il réunit ainsi 1,600 noms sur une liste. Parmi ces noms figurent 157 souverains ou princes, composant les dix familles couronnées de l'Europe, et huit autres qui, sans porter le nom de roi, règnent cependant sous les différents titres de ducs, grands-ducs, électeurs, landgraves, etc. D'un autre côté, il a cherché pour terme de comparaison, la population qui appartient au douzième arrondissement de Paris, et il a pris des ouvriers de toute espèce, des chiffonniers, des balayeurs, des terrassiers, des journaliers, classe qui vit dans le besoin et meurt à l'hôpital. Il a relevé sur les registres de l'état civil les décès de 2,000 individus, dont les trois quarts sont décédés dans les hôpitaux.

Le dépouillement des registres et le classement de ces différents éléments ont conduit ce statisticien aux résultats consignés dans le tableau suivant : il y a ajouté l'ordre de mortalité de Duvillard (trop précipité, comme on sait) pour terme de comparaison.

| | MORTALITÉ d'après Duvillard | MORTALITÉ des riches | MORTALITÉ des pauvres |
|---|---|---|---|
| De 25 à 30 ans. | 1. 41 | 0. 00 | 2. 22 |
| 30 à 35 | 1. 56 | 0. 85 | 1. 43 |
| 35 à 40 | 1. 71 | 1. 20 | 1. 85 |
| 40 à 45 | 1. 91 | 1. 95 | 1. 87 |
| 45 à 50 | 2. 21 | 1. 59 | 2. 39 |
| 50 à 55 | 2. 68 | 1. 81 | 2. 58 |
| 55 à 60 | 3. 39 | 1. 68 | 4. 60 |
| 60 à 65 | 4. 41 | 3. 06 | 5. 76 |
| 65 à 70 | 5. 85 | 4. 31 | 9. 25 |
| 70 à 75 | 7. 80 | 6. 80 | 14. 14 |
| 75 à 80 | 10. 32 | 8. 09 | 14 59 |
| 80 à 85 | 13. 15 | 11. 58 | » » |
| 85 à 90 | 13. 55 | 16. 29 | » » |
| 90 à 95 | 14. 05 | » » | » » |

(1) Ce mémoire a été communiqué en 1829 à l'Académie des sciences.

Quoique M. Benoiston ait pris des limites extrêmes, la différence des rapports prouve néanmoins celle qui peut exister entre des conditions plus rapprochées. Un travail de M. Villermé sur le même sujet, et où les populations sont choisies dans les départements riches et dans les départements pauvres, sans autre distinction, donne des résultats analogues. Il faut donc, pour résoudre les problèmes sociaux qui reposent sur la vie probable des hommes, construire des tables de mortalité déduites des différentes classes auxquelles on veut appliquer les établissements de prévoyance.

Cette donnée fondamentale une fois trouvée, l'analyse mathématique fera le reste; quand les faits élémentaires sont exactement établis et connus, on arrive facilement à la probabilité mathématique, qu'on obtient, comme on sait, en diminuant le nombre des chances favorables à l'événement par le nombre total des chances (1). Nous n'avons pas le dessein d'entrer ici dans des détails scientifiques ; notre but principal est de faire comprendre l'importance de bonnes tables de mortalité et les avantages que les compagnies d'assurances sur la vie pourraient procurer à toutes les classes de la population.

Il y a plus d'un siècle que ces sortes d'établissements prospèrent et s'étendent en Angleterre. Ce n'est pas seulement le nombre des compagnies qui frappe, mais encore les capitaux énormes dont elles disposent en général. La nation anglaise y a une telle confiance que, malgré les vices organiques dont elles sont pour la plupart entachées, l'assurance sur la vie a pénétré dans toutes les classes de la société. On verra, par le tableau ci-contre, qui indique le taux des primes aux âges de vingt, trente, quarante et soixante ans, qu'aucune règle uniforme n'est encore adoptée en Angleterre pour le prix des assurances ; et que, pour arriver à des bases exactes, il y aurait de grandes réformes à faire. Il est, au reste, assez difficile d'expliquer ces anomalies dans des entreprises où la concurrence doit jouer un rôle très actif. Certaines compagnies feraient-elles payer la réputation et le crédit dont elles jouissent, ou d'anciennes

(1) Lacroix, *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, p. 10.

habitudes prévaudraient-elles contre des innovations même favorables au public ? Il faudrait, pour résoudre cette question, connaître la situation respective des différentes sociétés. C'est l'*Equitable*, qui paraît faire le plus d'affaires ; et c'est d'après la table donnée par son directeur, que M. Babbage a trouvé que quarante-sept ans étaient l'âge moyen où l'on se faisait assurer en Angleterre.

TARIF COMPARÉ DE QUELQUES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE DE LONDRES.

| NOMS. | DATE de la fondat. | CAPITAL social nominal. | Prime ann. pour l'assur. d'une somme de 100 liv. st. au décès d. l'assuré. | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | à 20 ans | | | à 30 ans | | | à 40 ans | | | à 50 ans | | |
| | | liv. sterl. | l. | sh. | d. | l. | sh. | d. | l. | sh. | d. | l. | sh. | d. |
| Hope | 1807 | 1 million | 2 | 5 | 7 | 2 | 13 | 5 | 3 | 7 | 11 | 6 | 0 | 3 |
| Protector | 1835 | 1 million | 1 | 16 | 8 | 2 | 6 | 1 | 2 | 19 | 11 | 6 | 7 | 4 |
| Rock | » | 2 millions | 2 | 5 | 7 | 2 | 13 | 5 | 3 | 7 | 11 | 6 | 7 | 4 |
| the Economic | 1823 | 200,000 | 1 | 14 | 7 | 2 | 4 | 3 | 2 | 19 | 9 | 7 | 0 | 7 |
| Hand in hand | 1696 | » | 1 | 14 | 5 | 2 | 5 | 6 | 3 | 0 | 9 | 6 | 7 | 4 |
| Lond. Assur. | 1720 | » | 2 | 4 | 3 | 2 | 11 | 11 | 3 | 7 | 0 | 7 | 3 | 8 |
| North british. life insc. | 1809 | 1 million | 1 | 17 | 6 | 2 | 6 | 6 | 3 | 0 | 9 | 6 | 0 | 9 |
| London life Association | 1806 | » | 2 | 3 | 7 | 2 | 13 | 5 | 3 | 7 | 11 | 7 | 8 | 0 |
| Atlas | 1808 | 1,200,000 | 2 | 3 | 7 | 2 | 13 | 5 | 3 | 7 | 11 | 6 | 7 | 4 |
| British coml. insc. | 1820 | 1 million | 1 | 15 | 5 | 2 | 6 | 2 | 3 | 0 | 11 | | 7 | 4 |
| Pelican | 1797 | » | 1 | 16 | 1 | 2 | 6 | 4 | 3 | 2 | 8 | 6 | 11 | 7 |
| Europ. Comp. | 1819 | 1 million | 1 | 19 | 0 | 2 | 9 | 3 | 3 | 2 | 6 | 7 | 11 | 1 |
| Roy. Exchang | 1720 | 745,000 | 2 | 3 | 6 | 2 | 13 | 3 | 3 | 8 | 0 | 6 | 7 | 3 |
| West of Engl. | » | 600,000 | 1 | 19 | 3 | 2 | 8 | 0 | 3 | 1 | 3 | 6 | 5 | 0 |
| Promoter | 1826 | 240,000 | 1 | 11 | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 | 17 | 0 | 6 | 12 | 10 |
| Albion | 1805 | 1 million | 1 | 15 | 9 | 2 | 6 | 0 | 3 | 2 | 3 | 6 | 7 | 3 |
| Norw. Union | » | 550,000 | 2 | 0 | 6 | 2 | 10 | 0 | 3 | 3 | 6 | 6 | 7 | 3 |
| Crown | » | 1,500,000 | 1 | 19 | 11 | 2 | 10 | 4 | 3 | 4 | 7 | 6 | 7 | 2 |
| Law-life Ass. | 1823 | 1 million | 2 | 3 | 7 | 2 | 13 | 5 | 3 | 7 | 10 | 6 | 7 | 4 |
| Eagle | 1807 | 1 mi lion | 2 | 2 | 6 | 2 | 9 | 11 | 3 | 4 | 4 | 6 | 18 | 2 |
| York and North of Eng. | 1834 | 500,000 | 1 | 13 | 9 | 2 | 3 | 0 | 2 | 17 | 3 | 6 | 3 | 11 |

La prime la plus élevée et la plus basse de ces diverses compagnies, présente, à l'âge de vingt ans, une différence de 11 schellings 9 deniers ; à 30 ans, 7 schellings 3 deniers ; à quarante ans, 9 schellings ; et à soixante ans, 18 schellings 4 deniers. Ces différences sont énormes ; elles représentent, pour l'âge de vingt ans, plus de 25 p. %.

Elles s'expliquent d'autant moins que les assurances de Londres ont en général adopté la même table, celle de Northampton, et que l'intérêt est calculé au taux de 3 p. °/₀. On pourra cependant remarquer que les compagnies plus récemment constituées exigent une prime moins élevée que les anciennes.

La dernière du tableau qui précède, demande pour un homme de trente ans, une somme moins forte que le *Hope assurance,* à l'âge de vingt ans. Il est permis de croire qu'on a employé pour l'organisation des compagnies plus récentes des tables de mortalité rectifiées, ou que l'intérêt de l'argent a été porté au-delà du taux de 3 p. °/₀. Quoi qu'il en soit, il ressort de ce tableau que les faits élémentaires sur lesquels s'appuient les sociétés d'assurance en Angleterre, sont loin d'être appréciés exactement. La part de presque toutes les compagnies est trop large, et formée au détriment de celle du public.

Lorsque la mutualité est admise, cet inconvénient est atténué et les assurés entrent en partage des bénéfices dans une proportion plus ou moins forte ; mais lorsque les compagnies sont exclusivement à primes, il en résulte, d'après l'organisation actuelle, un préjudice considérable pour les assurés (1).

Si une compagnie d'assurance sur la vie était organisée sur des bases rationnelles, il ne faudrait, à la rigueur, nul autre capital que celui nécessaire aux frais de premier établissement. Aussi les capitaux immenses que quelques compagnies ont fait verser à leurs actionnaires, sont-ils plutôt une charge qu'un avantage pour l'établissement et pour les assurés: n'y aurait-il que l'inconvénient du service des intérêts. Les actionnaires des compagnies qui figurent dans le tableau, ont, en général, payé le dixième du ca-

(1) Le *West of England,* le *Pelican,* le *London assurance,* l'*Exchange,* l'*Eagle,* le *British commercial,* sont exclusivement à primes. *L'Atlas,* le *Crown,* l'*Economic,* l'*European,* le *Hope,* le *Lawlife,* le *London life association,* le *Norwich-Union* et le *Rock,* sont des compagnies mixtes dans lesquelles les assurés touchent une part dans les bénéfices qui se répartissent de cinq en cinq ans, de sept en sept ans, et pour quelques-uns de dix en dix ans. Dans l'*Amicable,* qui ne figure pas dans notre tableau, les assurés reçoivent sept huitièmes des bénéfices. Dans le *London life association,* un cinquième seulement.

pital nominal. D'autres sociétés, le *Globe* entre autres, ont fait verser le capital intégral. Le fonds de ce dernier se monte à la somme de 25 millions de francs ; le capital versé de l'*Alliance* est de 12 millions et demi de francs. La plupart des sociétés ont un capital effectif de 2 à 5 millions, sans compter les accumulations que quelques-unes d'entre elles ont faites depuis leur origine.

Et cependant, nous l'avons déjà dit, ces capitaux sont inutiles en tout état de cause, et particulièrement préjudiciables lorsque les assurés participent aux bénéfices. Supposons, en effet, comme le fait M. Babbage (1), deux compagnies qui prennent l'engagement de rendre la moitié des profits aux assurés, et qu'une d'elles ait un capital de 200,000 francs ; si l'on paie l'intérêt du capital aux assureurs, comme cela se fait toujours, le résultat sera bien différent, quand même les projets seraient nominalement égaux.

| | |
|---|---|
| Supposons que les bénéfices soient au bout de sept ans, époque ordinaire du partage des compagnies mixtes, de. . . . | 100,000 fr. |
| Les intérêts de 200,000 fr., à 5 p. 0/0, payés aux assureurs, se monteront à . . | 70,000 fr. |
| Le bénéfice net, sera de . . . . . | 30,000 fr. |
| Dont moitié pour les assurés, c'est-à-dire . . . . . . . . . . . . | 15,000 fr. |

Si, par l'absence d'un capital social, il n'y a point d'intérêt à payer, les bénéfices se partageront par portions égales, et les assurés recevront pour la période de sept ans, 50,000 fr.

Les capitaux des compagnies françaises ne sont pas aussi considérables que ceux des compagnies anglaises. Jusqu'à présent nous n'avons qu'un petit nombre d'entreprises spéciales pour les assurances sur la vie. La *Compagnie royale*, la *Compagnie générale*, l'*Union* et le *Phénix*, s'occupent en même temps d'assurances contre l'incendie, et la plus grande partie de leurs capitaux est affectée à ce service.

(1) *A comparative view of the various institutions of the assurance of lives*. Londres, 1826.

Leurs tarifs pour les assurances sur la vie entière sont égaux entre eux et se rapprochent sensiblement des tarifs les plus élevés de quelques sociétés anglaises, telles que l'*Eagle*, la *Norwich-Union*, le *Rock*, etc. On donne pour une assurance de 100 fr., payable après le décès de l'assuré, une cotisation annuelle de 1 fr. 96 cent. à vingts ans ; à trente ans, 2 fr. 49 cent. ; à quarante ans, 3 fr. 28 cent. ; et à soixante ans, 7 fr. 13 cent. ; pour les âges intermédiaires, les trois tarifs sont également uniformes.

Quant aux rentes viagères sur une tête, la *Société royale* paie, pour une somme de 100 fr., versée à l'âge de quarante ans, une rente de 6 fr. 46 cent. ; à cinquante ans, 7 fr. 75 cent. ; et à soixante ans, 9 fr. 89 cent. La *Société générale* et l'*Union* ne paient que 6 fr. 9 cent., à quarante ans ; 7 fr. 39 cent., à cinquante ans, et 9 fr. 37 cent., à soixante ans. Ces sociétés se prêtent encore à de nombreuses combinaisons qui ont pour objet des annuités et des rentes à termes : il résulte de leurs tarifs qu'elles n'ont pas adopté la même table de mortalité, ou, ce qui est encore possible, un taux d'intérêt différent, selon qu'il s'agissait d'assurances sur la vie ou de rentes viagères. Pour les premières opérations, les bénéfices des compagnies ressortent de la longévité des assurés ; pour les secondes, c'est la mortalité des rentiers qui les détermine. En effet, plus un assuré vit, et plus les cotisations annuelles s'augmentent, sans que, pour cela, le chiffre de la somme à payer à son décès s'accroisse. D'un autre côté, moins un rentier occupe son poste, et moins il a d'annuités à toucher, et les sociétés entrent d'autant plus vite dans la possession absolue du capital qui leur avait été cédé moyennant un intérêt annuel.

Les compagnies spéciales d'assurances sur la vie qui se sont formées depuis quelques années à Paris, ont en général adopté des combinaisons tontinières peu favorables aux souscripteurs et aux familles des souscripteurs. Leurs principales opérations se font ensuite en rentes viagères, pour lesquelles elles ont adopté des tables de mortalité trop rapides, et qui ne sont plus en harmonie avec l'état présent des choses. C'est de là que viennent leurs principaux bénéfices. Des compagnies qui acceptent l'as-

surance d'un capital exigible au décès de l'assuré, ont adopté les tarifs, soit de l'*Union*, soit de la *Société générale*, qui varient très peu entre eux, ainsi que nous l'avons fait voir plus haut. La *France*, par exemple, exige pour une assurance de 100 fr. payable après le décès de l'assuré, une cotisation de 1 fr. 96 c., à vingt ans; à trente ans, 2 fr. 49 c.; à quarante ans, 3fr. 28 cent. Ce tarif est le même que celui de tous les autres établissements du même genre.

Il y a une très-grande différence entre la moralité de ces deux opérations : dans les assurances, tous les vœux des sociétés commerciales sont pour la conservation de la vie des assurés; dans la constitution des rentes, les spéculateurs doivent inévitablement désirer le décès des rentiers pour être plus vite débarrassés du service de la rente. Mais, ce qui est plus caractéristique, c'est que, dans les assurances sur la vie, la famille de l'assuré trouve, après la mort de celui-ci, un capital, tandis que le rentier viager frustre ses héritiers d'un bien qui leur était légitimement acquis au terme de sa vie. Aussi, n'entendons-nous nullement, par les considérations qui précèdent, recommander le système des rentes viagères, mais uniquement celui des assurances sur la vie, soit pour un terme, soit pour l'existence entière : elles seules remplissent toutes les conditions de moralité, de prévoyance et d'une sage économie. L'aliénation d'un capital pour une rente viagère, ne peut se justifier que dans des cas très-rares, en l'absence de toute espèce de liens de famille, ou par d'impérieuses nécessités qui, après tout, ne sont que des exceptions. Dès que l'on renonce à ce genre de contrat, on n'a plus besoin de différentes tables de mortalité pour une même classe d'individus, et les questions d'assurance se trouvent bien simplifiées. Cette simplicité même sera un excellent moyen de les accréditer dans le public, et de propager des établissements utiles qui, malheureusement, n'ont pas joui jusqu'à présent d'une grande faveur en France.

THÉODORE FIX.

## LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES
### ET LES MARQUES DE FABRIQUE.

Lorsque la révolution de 1789 recueillit le glorieux héritage de Turgot, en proclamant le principe de la liberté du travail, elle n'eut jamais la pensée d'abandonner ce principe à un développement capricieux, sans limite ni contrôle. Mais il fallait commencer par détruire le gothique édifice des maîtrises et jurandes, il fallait inscrire au frontispice de nos lois industrielles la parole d'émancipation, avant que de procéder à l'œuvre longue et difficile de la régularisation du travail libre.

Au nombre des anneaux les plus précieux de notre organisation industrielle se rencontrent les conseils des prud'hommes, ces tribunaux de paix de l'industrie, dont l'influence a déjà été si favorable dans les localités où ils sont établis, et dont l'importance est appelée à grandir encore, à mesure que leurs attributions seront mieux définies, que leur composition se trouvera plus en harmonie avec les intérêts sur lesquels ils sont appelés à veiller, que leurs pouvoirs s'étendront davantage sur la grande famille des travailleurs, au lieu de se borner à quelques fractions isolées des classes laborieuses.

Le tribunal des prud'hommes fonctionne déjà dans soixante-cinq cités industrielles; comment se fait-il qu'il n'ait point été établi à Paris, aujourd'hui ville de fabrique de premier ordre? Comment se fait-il que plus de dix années se soient écoulées en vains efforts pour acclimater dans la capitale une institution dont la pratique aurait révélé ailleurs les nombreux avantages?

Deux motifs ont conspiré à ce triste résultat : d'un côté, il s'est rencontré des hommes qui ont reculé devant la pensée de mettre en mouvement un corps électoral nombreux, dont les éléments n'étaient pas suffisamment étudiés; ils ont regardé comme une question fort grave cet exercice du droit électoral confié à des milliers d'artisans; d'autre part se sont fait jour des préventions diamétralement contraires. On s'est plaint des restrictions auxquelles la loi assujetissait les ouvriers appelés à choisir leurs représentants dans le tribunal de paix de l'industrie; on a prétendu

que se plier aux lois, décrets et ordonnances qui régissent aujourd'hui cette matière, ce serait rétrograder au-delà de ce que l'ancien régime offrait de garantie aux ouvriers.

Il y a eu beaucoup d'exagération, de part et d'autre, dans ce conflit qui a reculé l'installation du conseil des prud'hommes à Paris. Nous ne saurions en aucune manière partager la réserve méticuleuse de ceux qui ont hésité devant une nouvelle application du droit d'élection, mais nous n'approuvons pas non plus les craintes manifestées à l'égard de la composition du conseil des prud'hommes. L'ordre public n'a rien à redouter de la représentation régulière des intérêts des travailleurs, et la loi actuelle, tout en laissant baucoup à désirer, tout en appelant une interprétation libérale et une révision utile, donne cependant aux ouvriers plus de garanties, de sécurité et de droits que l'ancienne organisation des maîtrises et jurandes.

Les misères du présent nous font oublier les misères autrement fatales du passé; nous en sommes venus, dans notre ingratitude, au point d'accuser nos pères d'avoir conquis le plus précieux de tous les biens, l'émancipation du travail ! C'est elle qui a produit l'immense progrès accompli depuis un demi-siècle; grâce à elle, une véritable révolution industrielle est venue mettre le sceau à la révolution politique.

Le travail libre, la concurrence ont produit des crises douloureuses, nous sommes loin de le nier, nous sommes loin de nous renfermer dans un optimisme commode et de considérer la condition présente des classes laborieuses comme le dernier mot de la science économique, mais nous croyons au progrès des lumières comme au progrès de l'aisance générale; nous nous gardons bien surtout, suivant l'expression si énergique et si vraie de M. Blanqui, de regarder comme des lésions organiques de l'industrie libre les maladies inséparables de la croissance.

Nous sommes dans une époque de transition; il y a cinquante ans à peine que l'émancipation complète du travail a été inscrite dans notre constitution; faut-il donc tant s'étonner si le jeu mal éprouvé de rouages nouveaux produit un frottement pénible, des tiraillements funestes. Faut-il s'en étonner surtout alors qu'on songe aux imper-

fections, aux lacunes nombreuses des lois qui règlent et protégent la liberté de l'industrie.

Quand on parle de notre ancienne organisation industrielle, on ne devrait pas oublier que tous les bénéfices de ce régime étaient réservés aux maîtres, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans les pays où les corporations se sont conservées, cristallisées pour ainsi dire dans leur forme antique.

Si les maîtres profitaient de tous les abus du monopole, les ouvriers pliaient sous une oppression constante : le sort de ces derniers était, sous tous les rapports, bien autrement déplorable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Deux points ont soulevé à cet égard de vives réclamations en ce qui concerne les conseils de prud'hommes : le corps électoral ne se compose, aux termes du décret de 1809, que d'ouvriers *patentés* ; en outre dans l'intérieur du conseil, le nombre des prud'hommes-fabricants est toujours supérieur à celui des prud'hommes ouvriers.

S'il est vrai que les classes ouvrières ne participent pas d'une manière assez large à l'élection des prud'hommes, n'oublions pas qu'elles étaient complétement exclues de la nomination des officiers de la *jurande*. Les fabricants possèdent une voix de majorité dans le tribunal de paix de l'industrie, mais sous le régime des corporations, aucun ouvrier n'avait accès dans la *jurande*.

Sans considérer ce qui est, comme la dernière limite du progrès, gardons-nous donc de méconnaître le progrès accompli.

La condition de la *patente* a été choisie comme mode d'obtenir une certaine garantie de la part des ouvriers électeurs ; cette condition nous semble vicieuse ; ce n'est pas à une question fiscale que l'on devrait s'attacher ici, et la défiance dans laquelle on semble se mettre vis-à-vis des classes ouvrières, produit ce triste résultat, qu'à leur tour elles se défient de la justice.

Au lieu d'une condition de cens, nous voudrions voir fixer une condition de capacité présumée. La patente ne prouve ni la capacité, ni la moralité de celui qui la paie, puisqu'elle se délivre, ou pour parler avec plus de vérité,

puisqu'elle s'impose sans stage préalable et sans examen.

Notre honorable confrère M. Mollot, qui s'est employé avec une persévérance si louable à provoquer la fondation du conseil des prud'hommes de la capitale, ne pense pas que la loi ait entendu subordonner cette création à la condition *sine quà non*, de trouver une liste de patentés assez nombreuse pour composer un corps électoral d'ouvriers. Il est d'avis qu'elle admet virtuellement des conditions équivalentes, et le gouvernement l'a pensé lui-même. A Lyon, l'emploi de quatre métiers a remplacé l'obligation d'être inscrit au rôle des patentes; à Marseille, la représentation de la patente n'est pas non plus exigée.

Pourquoi donc l'administration craindrait-elle de procéder de même à Paris ? Pourquoi ne remplacerait-elle pas la patente par une autre condition plus libérale et plus rassurante à la fois ?

M. Mollot pense qu'il suffirait d'exiger que les ouvriers électeurs eussent l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et justifiassent, par leur livret, d'un travail de six ans au moins dans le même genre d'industrie, sans compter le temps d'apprentissage ; il faudrait aussi qu'ils fussent domiciliés. Le conseil des prud'hommes de Rouen, à l'avis duquel une longue expérience donne de l'autorité, a partagé ce sentiment.

Ce qui fait toute la force du conseil des prud'hommes, c'est le rapprochement qui s'opère dans leur sein entre les fabricants et les ouvriers; bien des préventions s'effacent ainsi, bien des causes d'irritation sont calmées. Le savant docteur Villermé, auteur d'un ouvrage si consciencieux sur l'état physique et moral des ouvriers, insiste sur l'avantage qu'il y a d'appeler dans les conseils des ouvriers avec les fabricants; il y voit une cause de moralité et en même temps une garantie pour la tranquillité publique, par l'action salutaire que des ouvriers, élevés aux fonctions d'arbitres et de juges, en contact habituel avec les chefs d'industrie, exercent sur leurs camarades.

Nous dirons du corps électoral ce que M. Villermé dit du tribunal ; il faut que les ouvriers y aient leur entrée d'une manière large et sérieuse ; la puissance des conseils des prud'hommes ne peut se consolider qu'à ce prix. De

tout temps, nous avons pensé que les précautions méticuleuses de la loi, que le mélange funeste d'une question fiscale à une question d'organisation industrielle, que la nécessité de présenter patente ne pouvaient être approuvés. Une modification large nous paraissait nécessaire ; aujourd'hui elle est devenue indispensable.

Les termes de la nouvelle loi sur les patentes dispensent de la patente les ouvriers *à façon,* lorsqu'ils travaillent sans compagnons, apprentis, enseigne ni boutique. La femme travaillant avec le mari, les enfants non mariés travaillant avec leur père et mère, et le simple manœuvre, dont le concours est indispensable à l'exercice de la profession, ne sont pas considérés comme compagnons ou apprentis (Loi du 25 avril 1844, art. 13, § 6).

Cette disposition nécessite une révision du décret de 1809, ou, si l'on voulait s'en tenir rigoureusement à ses termes, les ouvriers perdraient jusqu'au droit insuffisant qu'ils ont possédé jusqu'ici.

Il faut en revenir à l'idée première de l'institution, qui était de mettre en présence deux intérêts, qui ne sont divergents qu'en apparence, celui des entrepreneurs d'industrie et celui des ouvriers, et d'établir ainsi le véritable tribunal de paix de l'industrie. Tel est le principe de la *loi* de 1806, la seule *loi* en cette matière en dehors laquelle il n'existe que des décrets et des ordonnances.

La condition de la patente a été un obstacle à la réalisation complète de la pensée de l'empereur; on n'a pas appelé d'une manière assez large une des deux parties qu'il s'agissait de mettre en présence : les ouvriers n'ont pas été suffisamment représentés dans ce tribunal paternel.

Nous sommes loin de prétendre que toute condition pour l'attribution du droit électoral soit nuisible ou superflue. Il faut demander des signes de capacité et de moralité, il faut donner d'autres bases plus rationnelles à l'exercice du droit électoral, et la loi nouvelle des patentes fait une nécessité de ce qui n'était, il y a quelques mois encore, que de simple convenance.

Nous avons indiqué plus haut, d'accord avec M. Mollot et le conseil des prud'hommes de Rouen, un mode d'admission qui serait aussi libéral, aussi large que possible.

Néanmoins, si l'autorité reculait devant une expérience radicale, on pourrait ajouter aux conditions générales que nous avons énoncées, des conditions plus précises, plus étroites si l'on veut, pourvu que le principe de la participation des ouvriers à l'élection des prud'hommes soit sincèrement maintenu. Alors les classes ouvrières pourront reporter avec confiance leur pensée sur le tribunal de paix de l'industrie, en se voyant admises dans une certaine mesure, à le choisir.

Il nous reste, avant que d'aborder la question des attributions des conseils des prud'hommes, une autre difficulté de forme à vider, c'est celle qui concerne la proportion dans laquelle les fabricants et les ouvriers sont représentés dans le conseil. On y a attaché une importance exagérée, parce que l'on a oublié que la mission principale de l'institution était la conciliation, et non le jugement des différends ; sur le nombre énorme des contestations qui divisent l'intérieur de l'atelier, la très faible minorité aboutit à une décision judiciaire. C'est comme conciliateurs que les prud'hommes agissent de la manière la plus efficace, et dans le bureau de conciliation, l'égalité la plus parfaite est maintenue ; on y voit siéger toujours un fabricant et un ouvrier.

Quant au conseil lui-même, peut-être que la prépondérance apparente des fabricants s'effacera devant une simple considération. Les électeurs ouvriers seront de beaucoup plus nombreux que les électeurs fabricants, ils influeront donc davantage sur le choix des juges, et la faible différence d'un siége de plus accordé aux prud'hommes-fabricants, ne rétablira même pas entièrement l'équilibre entre les droits des deux grandes sections de la famille industrielle, des maîtres et des ouvriers, de ces deux grandes sections dont les intérêts, sainement entendus, sont identiques et non pas hostiles les uns aux autres.

Ici encore, nous ne verrions aucun inconvénient à condescendre aux vœux des ouvriers, et à rétablir une égalité plus complète. Le prud'homme, qu'il soit fabricant ou ouvrier, est juge avant tout ; une fois revêtu de ce caractère élevé, il prend la loi et sa conscience pour guides, en faisant abstraction de sa position personnelle.

Ce ne sont pas des avocats, chargés de défendre avec acharnement les prétentions de leurs commettants, que l'on choisit pour siéger au tribunal de paix de l'industrie, et l'on aurait tort de supposer que, dans les questions délicates, ce tribunal doive se partager en deux camps : prud'hommes-fabricants d'un côté, prud'hommes-ouvriers de l'autre. S'il en était ainsi, on n'aurait fait que rétrécir le champ du combat, on aurait méconnu les premiers besoins de la conciliation.

Il ne s'agit donc pas, et il faut bien se garder de laisser pénétrer cette pensée dans la loi, il ne s'agit pas de donner la prépondérance soit aux fabricants, soit aux ouvriers; on doit s'attacher à former un tribunal dégagé de toute préoccupation mesquine et irritante.

La compétence des conseils des prud'hommes, n'est pas uniforme dans toutes les localités où cette institution existe ; partout, le but de cet établissement qui fait tant d'honneur à la pensée créatrice de Napoléon, a été de terminer par voie de conciliation les petits différends qui s'élèvent journellement, soit entre des fabricants et des ouvriers, soit entre des chefs d'ateliers, des compagnons et des apprentis. En outre, les conseils doivent juger sans forme ni frais de procédure, et sans appel, jusqu'à la limite de cent francs, et à charge d'appel devant les tribunaux de commerce, pour les contestations plus importantes, les différends à l'égard desquels la voie de conciliation aura été sans effet.

Mais, dans certains cas, les décrets d'institution se sont bornés à soumettre aux conseils des prud'hommes les ouvriers des fabriques ; dans d'autres cas ils ont rangé sous leur compétence tous les travailleurs, et toutes les professions.

La première pensée et la première application de l'institution a surgi à Lyon. Dans cette ville, comme à Nismes et à Avignon, le fabricant n'a pas d'ateliers à lui, de local où il rassemble des ouvriers et les fasse travailler sous ses yeux, ou sous la direction de ses contre-maîtres ; le tisserand opère dans son propre domicile, les métiers lui appartiennent, il y fait travailler sa famille, ou des compagnons, des apprentis; il est en ce sens chef d'atelier et

entrepreneur d'ouvrage à façon envers le fabricant. Celui-ci lui confie la soie toute préparée pour le tissage ; de même le teinturier, l'ourdisseur, la dévideuse, chacun travaille chez soi, la matière première leur est confiée ; ce sont autant de comptes à rendre aux fabricants, autant d'occasions de contestations. Ce simple exposé des faits suffit pour faire comprendre comment l'idée d'une autorité arbitrale, conciliatrice et immédiate, a dû se présenter pour terminer, sans frais, des contestations de cette nature.

Cette autorité, pour avoir une grande influence morale, doit réunir dans l'œuvre de la conciliation commune, celui qui travaille et celui qui fait travailler.

Le tribunal de paix de l'industrie fut donc fondé pour une branche spéciale de la fabrication, pour la soierie. L'utilité de son intervention amena, par voie d'analogie, à faire profiter des mêmes avantages les fabriques qui filent, préparent ou tissent la laine, le lin ou le chanvre, le coton, etc., sous quelque mode qu'elles soient organisées. De proche en proche, l'assimilation a gagné d'autres espèces de manufactures dont les procédés n'ont rien de commun avec le tissage. Dans la plupart des villes, il se rencontre un certain nombre d'industries qu'on trouva juste de faire participer à l'institution.

De cette manière, on arrivait à créer un tribunal pour l'ensemble des travailleurs, au lieu de concentrer son action sur une partie de la grande famille industrielle.

Dans la composition de quelques conseils, on a confondu avec les ouvriers des manufactures les artisans de toute espèce. Le décret du 17 mai 1813 fait figurer dans l'institution des prud'hommes de Strasbourg des professions par centaine ; il atteint, par exemple, les paveurs, les tailleurs, les coiffeurs et les cordonniers. Une ordonnance du 26 octobre 1814 a également composé le conseil des prud'hommes d'Amiens d'architectes, de maçons, tonneliers, menuisiers, bourreliers, à côté des fileurs de coton et des fabricants de tissus.

Nous savons à merveille que depuis on a marché dans une autre direction, en rendant hommage à des scrupules de légalité fort respectables sans doute, mais qui nous sem-

blent porter à faux. Les articles 53 et 54 de la charte, qui défendent de créer des tribunaux extraordinaires, de distraire les citoyens de leurs juges naturels, ne s'opposent, en aucune façon, à l'application de la juridiction des prud'hommes, à l'atelier comme à la fabrique, aux artisans comme aux autres ouvriers. Les mêmes nécessités appellent, partout le même remède.

On a particulièrement insisté sur le peu d'aptitude des prud'hommes d'une industrie pour décider sur les affaires de celles qui n'y ont rien d'analogue; mais le simple bon sens suffit pour la décision de la plupart de ces litiges, et surtout, il ne faut pas perdre de vue que l'office principal des conseils des prud'hommes est d'entretenir la bonne harmonie entre les entrepreneurs d'industrie et ceux qu'ils emploient; pour cela, il faut plus d'autorité morale que de compétence pratique.

Enfin, et cela seul devait écarter tout débat sérieux, ce qu'on redoute pour les conseils des prud'hommes ne se pratique-t-il point pour les tribunaux de commerce, ce ne sont pas toujours les hommes du même état, *les gens à ce connaissant*, qui prononcent comme magistrats consulaires sur les contestations qui leur sont déférées, et cependant l'administration de la justice n'en souffre point.

Il y a mieux; des préventions obstinées s'attachent à mille objections pour démontrer que les conseils des prud'hommes, ainsi généralisés dans leur compétence, ne pourraient fonctionner sans embarras et sans péril; il est cependant quelque chose de plus puissant et de plus obstiné que le raisonnement, c'est le fait en lui-même; or, les conseils des prud'hommes, organisés sur le modèle qui nous paraît seul répondre aux exigences de notre situation industrielle, fonctionnent de la manière la plus satisfaisante; il nous suffira de citer comme exemple le conseil des prud'hommes de Strasbourg. Comme ce philosophe, devant qui l'on niait le mouvement, l'institution que nous défendons, produit en sa faveur le plus irrésistible argument, elle marche.

Tout récemment, plusieurs conseils des prud'hommes ont été créés, et les idées restrictives ont eu le dessus dans cette fondation. Les artisans se sont trouvés exclus du bé-

néfice de la juridiction nouvelle; aussi des plaintes très vives et très fondées se sont fait entendre.

On commettrait la même faute pour Paris si l'on s'en tenait au projet élaboré par la commission réunie en 1839; celle-ci a borné, en effet, aux industries qui tiennent à la fabrique, le droit d'être représentées dans le conseil; les autres industries ne sont pas moins importantes dans la capitale, elles ne réclament pas moins une intervention conciliante.

En étendant la juridiction des prud'hommes aux artisans, comme on l'a déjà fait pour plusieurs conseils, on demeurera fidèle à l'esprit véritable qui a dicté les décrets d'organisation; il s'agit de faire régner l'union, de vider les petits différends entre les entrepreneurs d'industrie et les ouvriers. Le besoin d'un tribunal de paix est le même pour les artisans que pour les ouvriers des fabriques; les uns et les autres rentrent donc également dans les prévisions du législateur.

Les classifications sont une chose mauvaise, quand elles aboutissent à laisser en dehors de la protection de la loi une partie de la famille industrielle, pour une création qui répond à un besoin universel. On est déjà tombé dans cette erreur quand on a voté la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Les petits ateliers ne demandent pas moins que les grands ateliers la surveillance active de l'autorité dans le but d'empêcher une odieuse exploitation de l'enfance, d'empêcher que ces frêles arbrisseaux ne soient flétris par une exigence cupide, qui leur demande des fruits dans la saison des fleurs. La parole évangélique du noble archevêque de Rouen, aurait dû être mieux présente à la pensée du législateur; elle lui aurait fait éviter une distraction qui accuse et sa justice et sa prévoyance.

Les conseils des prud'hommes nous ont toujours paru être un des éléments les plus importants pour la régularisation du travail libre; il ne faut donc pas fractionner leur action, l'on doit au contraire les faire participer à ce caractère d'unité et de généralité qui forme le cachet distinctif des institutions modernes.

Pour nous résumer sur ce point essentiel, nous vou-

drions que la juridiction des prud'hommes embrassât toutes les catégories des travailleurs, toute la grande famille industrielle, qu'elle pénétrât dans l'atelier comme dans la fabrique, et que les artisans, dont le sort mérite tant de sollicitude, ne fussent pas privés d'une autorité tutélaire.

Le grand problème de l'époque, c'est d'assurer la régularité et la loyauté des transactions librement consenties. L'influence des conseils des prud'hommes s'exerce déjà dans cette direction et peut s'étendre encore davantage. Les pouvoirs qui leur sont confiés sont nombreux et variés, ils méritent une étude attentive.

Outre leur action comme juges sur les contestations qui divisent les travailleurs, les prud'hommes sont chargés de surveiller la délivrance des livrets, d'intervenir comme gardes et experts en matière de dessins de fabrique, de surveiller et de garantir la propriété des marques, de maintenir les réglements de fabrication, de dresser la statistique industrielle, de maintenir les contrats d'apprentissage.

On voit, par ce dénombrement d'attributions, combien l'intervention d'une pareille autorité peut avoir d'influence sur la marche et le développement de l'industrie, assise sur le principe inébranlable de la liberté du travail.

La principale fonction des prud'hommes, c'est la conciliation, et les vues du législateur se trouvent bien plus fidèlement remplies ici qu'elles ne l'ont été lorsqu'il a créé, dans un but analogue, l'institution des justices-de-paix. La cause de ce succès tient à la composition du bureau particulier, du bureau de conciliation qui siége tous les jours, et dans lequel se trouvent en présence les intérêts qu'il s'agit d'accorder : l'intérêt du maître et l'intérêt de l'ouvrier ayant chacun un représentant sincère. Les statistiques officielles publiées par le ministère de la justice, signalent d'une manière éclatante le succès obtenu par la conciliation industrielle. Tandis que l'intervention du juge-de-paix prévient à peine le tiers des contestations civiles portées devant les tribunaux, l'autorité paternelle des prud'hommes parvient à concilier plus de quatre-vingt-dix litiges sur cent ; il y eut des années où le chiffre des conciliations ainsi opérées s'est élevé jusqu'à quatre-vingt-dix-

sept sur cent. De pareils chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Parmi le peu d'affaires portées en définitif devant le bureau général, où tous les membres du conseil des prud'hommes sont appelés à siéger, on cite comme une exception celles qui ne s'arrêtent pas à ce premier degré de juridiction et dont la décision se trouve frappée d'appel.

Ainsi tout se réunit pour déposer en faveur de la juridiction des prud'hommes, envisagés soit comme conciliateurs, soit comme juges. Ils président à la distribution d'une justice paternelle, prompte et économique, trois avantages précieux, surtout quand il s'agit des affaires industrielles, qui sont très peu susceptibles de formalités : ce sont des affaires de chaque jour que d'autres de même nature doivent suivre chaque jour; il faut donc qu'elles puissent être décidées instantanément.

Le ministère des avocats, avoués, des agréés, des huissiers, des hommes de loi, en un mot, en employant ce terme dans toute sa généralité, n'est point admis devant le conseil des prud'hommes; les parties doivent y comparaître en personne et exposer leurs prétentions respectives. Elles ne peuvent se faire remplacer qu'en cas d'absence ou de maladie, et seulement par un parent négociant ou marchand exclusivement. Dans ces causes, toujours simples de leur nature, la demande et la défense se produisent sans embarras et sans appareils inutiles; l'exclusion des hommes de loi bannit du débat les arguties et la tactique de la chicane; la marche des affaires est loin d'en souffrir, et, chose du plus grand poids, alors qu'il s'agit d'intérêts minimes et d'hommes hors d'état de supporter des sacrifices pécuniaires, les frais de chaque procédure sont à peine sensibles; ils se réduisent à une quotité tout à fait insignifiante.

Quand on sait combien est lourd l'impôt que prélève, sous des formes diverses, l'administration de la justice en France, impôt que les évaluations modérées élèvent au delà de trois cents millions par an, on apprécie d'autant mieux le service rendu par une magistrature gratuite, devant laquelle la décision des litiges est presque gratuite aussi. Le travail du pays économise des sommes énormes,

qui seraient sans cela dissipées en frais de procès, perte de temps, d'argent et d'industrie.

La compétence des prud'hommes s'étend sur les contestations nées entre marchands-fabricants, ouvriers et apprentis, et seulement pour leur branche d'industrie et les engagements qui en dérivent. Quant aux difficultés qui surgissent entre les fabricants eux-mêmes, ils n'en connaissent que comme arbitres.

La loi de l'institution érige les prud'hommes en surveillants de la loyauté et de la régularité de la fabrication. L'esprit réglementaire commençait à prendre le dessus sous l'Empire; la pensée de soumettre l'industrie à des règles fixes, à un contrôle sévère, compta de nombreux partisans. Le code pénal prévoyait qu'il serait fait des réglements pour la production des objets expédiés à l'étranger, de ceux qui forment la base de notre commerce d'exportation. Les prud'hommes furent chargés de dresser les procès-verbaux de contravention et de les adresser aux tribunaux compétents avec les marchandises saisies, dont la confiscation devait être prononcée, outre une amende de trois mille francs.

Si nous rappelons cette disposition qui n'a jamais eu d'effet, c'est pour bien fixer le rôle auquel la grande pensée de Napoléon destinait les conseils des prud'hommes, c'était comme la transformation de l'ancienne et vénérable institution des *jurés-gardes*, mise en harmonie avec l'affranchissement du travail.

Le caractère des prud'hommes, envisagé comme un véritable ministère public de l'industrie, apparaît surtout dans les attributions qui leur sont conférées à l'égard des marques de fabrique.

Le décret de 1809 les charge de veiller à la conservation de la propriété des *marques* de fabrique. Ils sont arbitres de leur suffisance ou de leur insuffisance; de la différence entre les marques dont les fabricants sont en possession, et celles que d'autres voudraient adopter; en cas de contestation, c'est le tribunal de commerce qui prononce, sur l'avis du conseil des prud'hommes.

Cependant il est un cas dans lequel le pouvoir de ce dernier s'étend plus loin. Aux termes du décret du 5 sep-

tembre 1810, spécial sur les *marques* que les fabricants de coutellerie et de quincaillerie avaient été autorisés, dès le 23 nivôse an IX, à apposer sur leurs ouvrages ; le conseil des prud'hommes est établi juge du délit de contrefaçon de ces marques, et, à son défaut seulement, le juge-de-paix. La peine consiste, outre la confiscation des objets contrefaits, en une amende de 300 fr. pour la première fois, et une amende double, avec un emprisonnement de six mois, en cas de récidive. Dans ce cas unique, et pour une seule espèce de fabrication, les prud'hommes se trouvent érigés en juges criminels, car le pouvoir qu'ils ont de frapper d'un emprisonnement de trois jours les délits tendant à troubler l'ordre de l'atelier et les manquements des apprentis envers leurs maîtres rentre dans le principe d'une action disciplinaire.

L'institution des marques de fabrique nous semble appelée à grandir en importance et à s'étendre en utilité dans un avenir rapproché. Nous ne saurions trop insister sur cette pensée fondamentale : la liberté de l'industrie, base solide et inébranlable de notre organisation industrielle, appelle, comme corollaire indispensable, des institutions complémentaires qui concilient une grande régularité de mouvements avec une grande liberté d'action. On se plaint de tous côtés des luttes de la concurrence, et cependant la concurrence est un principe sacré, une conquête immense, qui guide l'humanité dans la voie du progrès. Ce qui est vrai, c'est que la fraude et le monopole empruntent souvent le masque de la concurrence pour s'exercer au détriment de la prospérité publique et pour tarir les sources productives de la richesse. Le principe est bon ; son action est salutaire tant qu'elle se maintient dans les limites du juste et du vrai. Quand elle les dépasse, l'usage dégénère en abus, et cet abus, il faut que la loi le surveille et le réprime. La liberté n'est pas la licence ; la concurrence ne doit pas dégénérer en lutte aveugle, également funeste pour le vainqueur et pour le vaincu, ni en tromperie sur la nature et la qualité des objets livrés à la consommation. Nous pensons que les *marques*, pourraient introduire un grand élément de sécurité dans les transactions commerciales. Elles se bornent aujourd'hui à garantir la propriété

du fabricant, à indiquer l'origine des produits; elles peuvent faire plus; elles peuvent parler aux yeux pour certifier la qualité et la composition des objets qui en sont revêtus. De cette manière seulement, les marques s'élèveront au rang d'une institution organique; elles protégeront les droits du consommateur, les droits du public.

Pour arriver à ce résultat, que faut-il? Déclarer que tout fabricant pourra déposer au conseil des prud'hommes une ou plusieurs *marques significatives* pour indiquer la composition et la qualité des objets qui en seront frappés, et qui devront être conformes, quant à leur composition et à leur nature, à la description jointe au dépôt de la marque. Une peine sévère réprimerait toute contravention, tout emploi frauduleux de la marque. Les prud'hommes sont chargés aujourd'hui de veiller sur la propriété des marques, ils conserveraient cette attribution et, en outre, ils veilleraient sur l'emploi des marques, sur la sincérité de leur apposition. Il n'y aurait rien de forcé dans une pareille institution. Le fabricant pourrait, à volonté, frapper ou non ses produits d'une *marque significative*; mais une fois qu'il aurait eu recours à cette espèce de passeport industriel pour ses marques, il serait rigoureusement tenu de l'accomplissement de l'obligation contractée envers les consommateurs. Ceux-ci sauraient à merveille distinguer les produits munis de la marque de ceux qui en seraient dépourvus, et nous ne mettons pas en doute que les objets armés, pour ainsi dire, d'une attestation de sincérité, n'acquissent sous peu la prééminence sur le marché, ce qui amènerait forcément les fabricants à adopter certaines règles, et à s'y conformer, en ayant recours à des marques distinctives. L'ordre, la sincérité et la loyauté des transactions s'établiraient ainsi d'eux-mêmes.

Ou nous nous trompons fort, ou une création pareille restituerait à la concurrence honnête et productive son légitime empire, et mettrait un terme à des réclamations, fondées quand elles s'attaquent à l'abus, injustes quand elles s'attaquent au principe.

Les prud'hommes seuls, seraient aptes à veiller à la conservation et à l'exacte application des *marques*, ils de-

viendraient ainsi le plus puissant levier d'assurance pour la loyauté des transactions commerciales.

La loi de 1816 donne aux prud'hommes une attribution administrative, utile pour la rédaction des statistiques industrielles. Ils sont autorisés à faire dans les manufactures et ateliers, une ou deux inspections par an, pour recueillir des notions statistiques sur le nombre des métiers et des ouvriers; car il est dit (art. 29), qu'ils sont astreints à en tenir un registre, et à fournir ces renseignements à la chambre de commerce à tout réquisition. Mais le décret de 1809 explique nettement que cette inspection a pour objet unique la recherche du nombre des travailleurs et des métiers. Elle ne peut avoir lieu qu'après avoir été annoncée, deux jours d'avance, au propriétaire de l'atelier qu'on se propose de visiter. En aucun cas, les prud'hommes ne peuvent, sous ce prétexte, demander aucune communication des livres, ou prendre connaissance des procédés de fabrication; la loi n'entend pas en faire des inquisiteurs, elle ne veut pas favoriser les jalousies de métiers, ni l'usurpation des travaux d'autrui et des secrets de fabrication.

On a paru croire que les prud'hommes pouvaient et devaient intervenir dans la fixation des salaires; on les a regardés comme les arbitres de ce grand débat entre les entrepreneurs d'industrie et les ouvriers. C'est pour ce motif surtout que des écrivains distingués ont concentré leur attention sur la composition intérieure et le mode d'élection du conseil. Les conventions, librement arrêtées entre les parties, sont l'unique règle des salaires; ici, comme partout, le prix résulte du rapport entre l'offre et la demande, et de la qualité du travail. Les prud'hommes ne font que veiller à l'exacte exécution des contrats.

L'influence morale des conseils des prud'hommes, peut cependant prévenir des collisions funestes. Ils n'imposeront pas de tarif, mais en cas de désaccord entre les maîtres et les ouvriers, il sera fait naturellement appel à l'expérience, à l'impartialité et à l'équité des prud'hommes; la paix et le bon accord se rétabliront plus facilement.

L'institution des conseils des prud'hommes, dont nous avons essayé d'exposer rapidement la nature et les attribu-

tions, nous parait être un auxiliaire essentiel du principe de la liberté du travail. Nous sommes loin de prétendre que cette institution renferme la solution complète du conflit élevé entre la liberté du travailleur et la sécurité, la loyauté, la sincérité du travail. Sans doute pour obtenir un tel résultat, il faut plus que des conseils des prud'hommes; il en est d'eux comme des autres institutions provoquées par l'organisation nouvelle de l'industrie : insuffisantes à elles seules, si on considère chacune d'elles isolément; elles acquièrent une grande valeur, si on les réunit les unes aux autres et si on les considère comme les premiers fondements de l'édifice qu'il s'agit d'élever pour formuler le code du travail libre. Les conseils des prud'hommes sont du nombre des créations les plus utiles pour mettre sur la voie de la solution du plus grand problème de l'économie politique et de la politique actuelle, qui est l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle du sort des travailleurs.

L. Wolowski.

---

## DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

En traçant la situation du commerce de 1841, nous avons, dans le précédent volume de *l'Annuaire* (1), fait reprise des onze années antérieures, de manière à établir les progrès qu'a, depuis 1830, réalisés le commerce extérieur de la France, et à fournir ainsi pour l'avenir un point de départ et une base de rapprochement.

Ce tracé rétrospectif nous dispensera cette fois de revenir sur les faits du passé. En se reportant à l'article dont il vient d'être parlé, le lecteur pourra comparer les résultats de 1842, auxquels va être consacré le présent chapitre, avec ceux de chacune des années de la période duodécennale.

Nous voudrions pouvoir traiter ici, en même temps que le commerce de 1842, celui de 1843; mais l'administration des douanes n'ayant pas encore fait paraître le *Tableau du commerce* de cette dernière année, les renseignements officiels nous font défaut. Nous sommes en

(1) Voy. page 103 de l'*Annuaire de* 1844.

mesure, toutefois, de faire connaître les résultats les plus généraux de cet exercice. Ils seront consignés à la fin de cet article.

La valeur officielle (1) du commerce général de la France, en 1842, s'est élevée à 2 milliards 82 millions. C'est 105 millions de moins qu'en 1841, diminution qui est due à diverses causes combinées : la crise financière de l'Union américaine, d'abord, a eu sur nos exportations à ce pays une fâcheuse influence et les a réduites d'environ 100 millions ; les troubles politiques de l'Espagne, et encore l'exagération des tarifs mexicains, ont également affecté nos échanges avec ces contrées. Nous ne nous arrêterons du reste pas à comparer 1842 et 1841. Tout rapprochement entre deux années seulement, entre deux années consécutives, est presque toujours illusoire en ce qu'il peut conduire à des déductions fort inexactes : la deuxième année n'est bien souvent que la réaction en hausse ou en baisse des mouvements de la première, et ce n'est pas sur un aussi court intervalle de temps qu'on peut juger avec quelque exactitude des fluctuations commerciales. Pour en citer un exemple remarquable, l'année 1842, offre elle-même une de ces réactions qui se produisent souvent après une série d'années d'une grande prospérité commerciale, circonstance qu'avaient présentée les 3 ou 4 exercices précédens. Nous préférons donc mettre en regard des faits de 1842 ceux de la moyenne formée des 5 années antérieures.

La réduction qu'a éprouvée le mouvement commercial de 1842 a principalement affecté nos exportations, dont la valeur totale ayant été de 940 millions, se trouve inférieure de 19 millions ou 2 pour 0/0 à celle de la moyenne 1837—41.

L'importation, au contraire, dont le mouvement général a représenté une valeur de 1 milliard 142 millions, a conservé la marche ascendante qu'elle avait constamment suivie depuis 1837. Elle est dans son ensemble supérieure de 169 millions à celle de la moyenne quinquennale. Mais elle s'est affaiblie quant aux importations par mer.

(1) Voir pour l'appréciation de ce qu'on entend par *valeur officielle*, la note de la page 104 de l'*Annuaire de* 1844.

Divisés en commerce de terre et en commerce de mer, nos échanges généraux ont présenté, en 1842, les résultats ci après :

| | | Millions. | |
|---|---|---|---|
| Commerce de mer. | Importations. . . . | 848 | 1525 |
| | Exportations . . . | 677 | |
| Commerce de terre. | Importations. . . . | 294 | 557 |
| | Exportations. . . . | 263 | |
| | Total général. . . | | 2,082 |

Pour la moyenne quinquennale, ce total général a été de 1 milliard 932 millions ; accroissement 150 millions. — Le commerce de mer a été de 1368 millions, et celui de terre de 564 ; sur le premier, accroissement de 157 millions ; sur le second, diminution de 7 millions.

Ainsi nos opérations maritimes s'élèvent presque au triple de celles qui appartiennent aux échanges par nos frontières de terre. Ceci donne une idée exacte de l'importance de notre commerce de mer, et assigne aux 5 ou 6 grands ports par lesquels il se trouve presque en totalité effectué, la part considérable qui doit leur être accordée dans la réglementation des intérêts commerciaux du pays. Cette considération ne fera pas perdre de vue, néanmoins, que notre commerce de mer, si important qu'il soit, est peu de chose comparativement à notre immense mouvement commercial intérieur, premier aliment de notre activité nationale, source première de notre prospérité.

Récapitulons les faits généraux pour les deux époques comparées :

| | | Moyenne. 1837—41 | Année. 1842 |
|---|---|---|---|
| Importation. | Par mer. . . . | 672 millions. | 848 millions. |
| | Par terre. . . | 301 | 294 |
| | Total. . . . | 973 | 1,142 |
| Exportation. | Par mer. . . . | 696 | 677 |
| | Par terre. . . | 263 | 263 |
| | Total. . . . | 959 | 940 |
| Importation et Exportat. réunies. | Par mer. . . . | 1368 | 1525 |
| | Par terre. . . | 564 | 557 |
| | Total. . . . | 1,932 | 2,082 |

Après avoir envisagé le mouvement commercial dans son ensemble, c'est à dire sans distinction de ce qui appartient tant à nos échanges propres (*commerce spécial*), qu'au transit et à la réexportation des produits étrangers, il convient d'examiner ces diverses branches des échanges.

Sur les 2 milliards 82 millions du commerce général de 1842, le *commerce spécial*, c'est à dire les opérations afférant à notre consommation et à notre production propres (1), entrait pour un milliard 491 millions, savoir :

| | |
|---|---|
| 1. *Marchandises étrangères importées en France pour la consommation.* | 847 millions. |
| 2. *Marchandises provenant du sol et de l'industrie de France, exportées.* | 644 |
| Total. . . . . | 1,491 |
| Le total a été pour la moyenne 1837—41, de | 1,347 |
| Différence en plus à l'avantage de 1842. | 144 ou 11 p. 0/0 |

Ce qui frappe ici au premier abord c'est la faiblesse de notre exportation comparativement à notre importation. Il semble en effet que la valeur des ventes devrait, pour amener une juste balance dans les échanges, concorder avec celle des achats ; la première cependant est de beaucoup inférieure à la dernière, et la plupart des statisticiens sont partis de là pour déplorer l'affaiblissement de nos exportations vis à vis de la masse croissante de nos importations. C'est tout simplement une erreur qu'il importe de constater ici.

La *valeur officielle* (2) attribuée aux marchandises par nos états de douanes étant la valeur moyenne prise sur notre marché, il suit de là que si elle se trouve à peu près exacte pour la marchandise exportée de France, elle se tient fort au-dessus de la vérité pour le prix réel d'achat de la marchandise étrangère. Nous donnons, par exemple, dans nos Tableaux du commerce, une valeur officielle de 180 fr. à chaque 100 kilog. de coton importés, qui n'auront peut-être coûté au commerce qu'une contrevaleur, en marchandises, de 120 à 140 fr.; et le fait analogue se passe à l'étranger pour nos produits et surtout pour nos produits fabriqués. Il résulte de ceci que la valeur des exportations doit nécessairement, dans nos états de douanes, se tenir au dessous de celle de l'importation, différence qui, comme nous venons de le dire, se produit également pour les pays étrangers dans leurs échanges avec nous, de telle

(1) Voir la note 2, page 104 de l'*Annuaire de 1844*.
(2) Voir pour l'explication de la *valeur officielle*, tant en France qu'en Angleterre, la note 1 de la page 104 de l'*Annuaire de 1844*.

sorte que, de part et d'autre, on voit souvent s'élever les mêmes plaintes, des plaintes qui peuvent être également mal fondées, contre la faiblesse comparative des exportations nationales.

Il est, du reste, superflu d'ajouter que toute comparaison de cette nature, basée sur les valeurs officielles, est excessivement difficile et presque toujours illusoire. La valeur officielle est de sa nature immuable, et rien, comme on sait, n'est plus mobile, plus variable, selon les temps et les lieux, que le prix vénal des marchandises. Il est sans doute bon de conserver dans nos états de douanes la valeur officielle, qui permet de comparer entre eux les résultats d'une série d'années, mais il serait grandement à désirer que la valeur *réelle* ou déclarée, pût, comme dans les *statistical tables* de l'Angleterre, y figurer également.

Nous avons dit que le chiffre total du commerce spécial de 1842, avait été de 1491 millions. Déduit du commerce général, ce chiffre laisse pour les arrivages et sorties propres au transit et à la réexportation, une valeur de 591 millions, c'est à dire un peu plus du quart de nos opérations générales. Sur cette somme le seul transit d'entrée figurait pour 186 millions représentant un poids en marchandises de 333,206 qx métr.. Les résultats de la moyenne quinquennale diffèrent peu de ceux de 1842.

Après cet examen des grandes divisions du commerce, il convient d'en présenter les développements au double point de vue des marchandises et des pays. On se bornera à le faire pour le commerce spécial, celui qui intéresse le plus nos échanges propres. Voici, quant aux marchandises, comment elles se sont divisées par nature de produits :

| | | Moyenne. 1837—41. | Année. 1842. |
|---|---|---|---|
| Importation. | Matières premières. | 485 | 603 |
| | Produits naturels . . | 147 | 185 |
| | Objets fabriqués. . . | 54 | 59 |
| | | 686 | 847 |
| Exportation. | Produits naturels. . | 182 | 287 |
| | Objets fabriqués. . . | 479 | 458 |
| | | 661 | 844 |

(1) Voir pour les progrès de notre transit de 1830 à 1841, *l'Annuaire de* 1844, page 106.

Il ressort de cet exposé : 1° que les deux branches les plus considérables de nos échanges sont, d'une part, l'importation des *matières premières*, et, de l'autre, l'exportation des *produits fabriqués*. A elles seules ces deux divisions du commerce forment plus des deux tiers de tout notre commerce spécial; 2° que l'accroissement des importations a porté presque exclusivement sur les *matières premières*, c'est à dire sur les produits que notre industrie met en œuvre. Ces deux résultats sont également favorables. Il est regrettable toutefois d'avoir à constater un certain ralentissement dans le débouché de nos *produits fabriqués*. C'est du reste un fait tout accidentel et exceptionnel, car, depuis 1830, cette branche de notre commerce avait toujours été en se développant (l'accroissement a été de 70 pour °/o (1)), et l'on verra, à la fin du présent article, que 1843 a offert sous ce rapport une reprise très marquée.

Voici maintenant, d'après leur ordre d'importance en valeurs, les principales marchandises ayant fait l'objet de notre *commerce spécial* (2).

## 1° Importations.

| | | Moyenne. | 1842. |
|---|---|---|---|
| MATIÈRES PREMIÈRES OU NÉCESSAIRES À L'INDUSTRIE. | Coton . . . . . . . | 186 millions. | 102 millions. |
| | Soies. . . . . . . . | 29 | 58 |
| | Fil de lin ou de chanv. | 26 | 46 |
| | Bois commun . . . . | 34 | 45 |
| | Laines . . . . . . . | 32 | 41 |
| | Peaux brutes . . . . | 20 | 35 |
| | Tabac en feuilles. . . | 22 | 31 |
| | Indigo . . . . . . . | 19 | 26 |
| | Huile d'olive. . . . . | 27 | 26 |
| | Houille . . . . . . . | 18 | 25 |
| | Cuivre . . . . . . . | 16 | 21 |
| | Cendres et reg. d'orfèvre | 10 | 18 |
| | Suif et sain-doux. . . | 4 | 9 |
| | Plomb . . . . . . . | 8 | 8 |
| | Chevaux. . . . . . . | 9 | 8 |
| | Bois de teint. et d'ébène | 5 | 6 |
| | Chanvre. . . . . . . | 5 | 6 |
| | Fonte brute. . . . . | 3 | 5 |
| | Fer . . . . . . . . | 3 | 4 |

(1) Voir *Annuaire de* 1844, page 113.
(2) Voir *Annuaire de* 1844, pages 108 à 110, les quatre tableaux qui font reprise de ces mouvements de marchandises depuis 1830.

| | | | |
|---|---|---|---|
| PRODUITS NATURELS. | Graines oléagineuses . | 29 millions. | 38 millions. |
| | Sucre colonial. . . . | 45 | 49 |
| | Café. . . . . . . | 12 | 14 |
| | Céréales. . . . . . | 17 | 13 |
| | Bestiaux. . . . . . | 9 | 10 |
| | Poissons de mer . . . | 7 | 7 |
| | Fruits de table. . . . | 6 | 7 |
| | Riz . . . . . . . . | 5 | 5 |
| | Sucre étranger. . . . | 3 | 4 |
| | Fromages . . . . . . | 3 | 4 |
| | Poivre, coton, thé, girofle | 6 | 5 |
| OBJETS FABRIQUÉS. | Tissus de lin ou de chanv. | 21 millions. | 24 millions. |
| | *id.* de soie. . . . | 5 | 7 |
| | Horlogerie . . . . . | 4 | 6 |
| | Chap. de paille ou d'écorce | 6 | 4 |
| | Mercerie et bimbelot. . | 3 | 3 |
| | Machines et mécaniques. | 3 | 2 |
| | Instr. aratoires et outils. | 2 | 2 |

## 2° Exportations.

| | | | |
|---|---|---|---|
| PRODUITS NATURELS. | Vins . . . . . . . . | 49 millions. | 48 millions. |
| | Céréales. . . . . . | 11 | 19 |
| | Garance. . . . . . | 13 | 14 |
| | Eaux-de-vie de vin . . | 15 | 13 |
| | Chevaux et bestiaux. . | 11 | 10 |
| | Peaux tannées, corroyées | 8 | 8 |
| | Soies. . . . . . . . | 4 | 6 |
| | Œufs. . . . . . . . | 5 | 5 |
| | Bois communs . . . . | 4 | 5 |
| | Fruits à ensemencer. . | 4 | 5 |
| | Fruits de table. . . . | 5 | 3 |
| | Huiles volatiles. . . . | 5 | 3 |
| | Beurre . . . . . . . | 2 | 3 |
| | Fruits oléagineux. . . | 2 | 3 |
| OBJETS FABRIQUÉS. | Tissus de soie. . . . | 135 millions. | 112 millions. |
| | de coton . . . | 89 | 74 |
| | de laine. . . . | 59 | 64 |
| | de lin ou de chanv. | 28 | 20 |
| | Tabletterie, mercerie, etc. | 22 | 24 |
| | Papier . . . . . . . | 17 | 19 |
| | Peaux ouvrées . . . | 18 | 18 |
| | Poteries, verreries . . | 16 | 17 |
| | Linge et habillements . | 10 | 14 |
| | Orfèvrerie et bijouterie . | 5 | 8 |
| | Parfumerie . . . . . | 8 | 8 |
| | Ouvrages en métaux . . | 7 | 8 |
| | Sucre raffiné . . . . | 7 | 7 |
| | Modes . . . . . . . | 6 | 6 |

| | | |
|---|---|---|
| Industrie parisienne . . | 5 | 6 |
| Machines et mécaniques. | 4 | 5 |
| Couleurs. . . . . . . | 3 | 3 |
| Tissus de poil . . . . | 1 | 3 |
| Sel . . . . . . . . | 3 | 3 |
| Plaqués . . . . . . | 4 | 3 |
| Savons . . . . . . . | 2 | 3 |
| Horlogerie . . . . . | 5 | 2 |

Le chiffre total de notre commerce spécial, s'est ainsi réparti entre les principaux pays.

**Pays de provenance.**

| | | |
|---|---|---|
| Etats-Unis. . . . . . . . . | 103 millions. . | 135 mill. |
| Angleterre. . . . . . . . . | 70 | 112 |
| Belgique. . . . . . . . . | 77 | 88 |
| Etats sardes. . . . . . . . | 74 | 60 |
| Association allemande. . . . | 45 | 60 |
| Russie. . . . . . . . . . | 26 | 43 |
| Turquie. . . . . . . . . | 21 | 31 |
| Espagne. . . . . . . . . | 29 | 31 |
| Indes anglaises. . . . . . . | 21 | 28 |
| Suisse. . . . . . . . . . | 20 | 25 |
| Suède. Norwège et Danemarck | 18 | 22 |
| Rio de Plata et Uruguay. . . | 7 | 17 |
| Deux-Siciles. . . . . . . . | 14 | 17 |
| Toscane. . . . . . . . . | 13 | 15 |
| Pays-Bas. . . . . . . . . | 15 | 14 |
| Egypte. . . . . . . . . | 4 | 11 |
| Brésil. . . . . . . . . . | 6 | 9 |
| Cuba et Porto Ricco . . . . . | 6 | 8 |
| Etats barbaresques. . . . . . | 5 | 7 |
| Villes anséatiques. . . . . . | 7 | 6 |
| Colonies françaises et pêcheries. | 67 | 71 |

**Pays de destination.**

| | | |
|---|---|---|
| Angleterre . . . . . . . . | 94 | 92 |
| Espagne . . . . . . . . . | 63 | 58 |
| Association allemande . . . . | 46 | 50 |
| Etats-Unis. . . . . . . . . | 100 | 48 |
| Belgique . . . . . . . . . | 43 | 44 |
| Suisse . . . . . . . . . | 38 | 40 |
| Algérie . . . . . . . . . | 20 | 34 |
| Pays-Bas . . . . . . . . | 16 | 18 |
| Villes anséatiques . . . . . | 16 | 17 |
| Brésil . . . . . . . . . | 15 | 15 |
| Russie . . . . . . . . . | 12 | 15 |
| Rio-Plata et Uruguay . . . . | 6 | 15 |
| Turquie. . . . . . . . . | 10 | 11 |
| Toscane. . . . . . . . . | 10 | 11 |
| Chili. . . . . . . . . . | 9 | 10 |
| Mexique. . . . . . . . . | 9 | 9 |
| Deux-Siciles. . . . . . . . | 6 | 8 |
| Cuba et Porto-Ricco. . . . . | 11 | 5 |
| Indes anglaises. . . . . . . | 4 | 5 |
| Ile Maurice et Cap . . . . . | 5 | 5 |

| | | |
|---|---|---|
| États barbaresques. . . . . . | 3 | 3 |
| Autriche. . . . . . . . . | 4 | 3 |
| Colonies françaises et pêcheries. | 59 | 60 |

En résumé, notre commerce, envisagé au point de vue des grandes divisions géographiques, s'est ainsi réparti en 1842.

| Importations | Commerce génér. | Commerce spéc. |
|---|---|---|
| d'Europe. . . . . . . . | 730 millions. | 536 millions. |
| d'Amérique (1) . . . . . | 306 | 229 |
| d'Asie (2) . . . . . . . | 68 | 56 |
| d'Afrique (3). . . . . . | 29 | 36 |
| Total. . . | 1142 millions. | 847 millions |

| Exportations | Commerce génér. | Commerce spéc. |
|---|---|---|
| à l'Europe. . . . . . . | 631 millions. | 413 millions. |
| à l'Amérique . . . . . | 215 | 156 |
| à l'Asie. . . . . . . | 26 | 25 |
| à l'Afrique . . . . . | 68 | 50 |
| Total. . . | 910 millions. | 644 millions |

Importations et exportations réunies :

| | Commerce général. | Commerce spécial. |
|---|---|---|
| Commerce avec l'Europe | 1,370 | 949 |
| — l'Amérique. | 521 | 385 |
| — l'Asie. | 94 | 81 |
| — l'Afrique. | 97 | 76 |
| | 2,082 | 1,491 |

De ces diverses divisions commerciales, l'Amérique est la contrée avec laquelle se sont le plus développées nos transactions. Bornons-nous, en renvoyant pour cet objet le lecteur aux faits et considérations exposés dans le précédent *Annuaire*, à rappeler qu'il y a 10 ans le chiffre de ces transactions ne dépassait guère 220 millions au commerce spécial.

Navigation. — Le mouvement maritime du commerce de 1842 a été ( bâtiments chargés ) de 27,624 navires et de 3 millions 139,000 tonneaux, dont 1,964,000 à l'entrée et 1,175,000 à la sortie.

Cette faiblesse comparative de la *sortie* indique assez le grand nombre de bâtiments qui, après avoir déposé

(1) Y compris nos Antilles; (2) y compris Bourbon; (3) y compris l'Algérie.

leurs chargements dans nos ports, repartent *sur lest*, circonstance qui tient à la difficulté de former chez nous, où ils trouvent peu de marchandises encombrantes, leurs cargaisons de retour. Cette considération et d'autres encore, propres à faire ressortir la situation de notre marine marchande, vis à vis de celle de l'étranger, ayant été développées dans l'*Annuaire* de 1844, on s'abstiendra de revenir sur ce sujet.

Comparé avec le tonnage de la moyenne quinquennale 1837 - 41, celui de 1842 présente un accroissement de 264,000 tonneaux, accroissement dans lequel le pavillon étranger a pris la plus forte part, ce qui, malheureusement, est un fait trop habituel dans l'histoire de notre marine marchande. Voici comment se sont répartis nos transports généraux :

| | | |
|---|---|---|
| Relations avec | l'Angleterre. . . . . . | 973,000 tonneaux. |
| — | les Etats-Unis. . . . . | 262,000 |
| — | l'Amérique du Sud. . . | 171,000 |
| — | Les pays de la Baltique. . | 490,000 |
| — | les pays de la Méditerranée. | 640,000 |
| — | Nouvelles colonies. . . . | 327,000 |
| — | Autres pays. . . . . . | 276,000 |
| | | 3,139,000 |

Sur ce chiffre général, notre pavillon a couvert 1,137,000 tonneaux; celui de l'étranger 2,200,000, proportion qui ressort pour ce dernier à 60 p. 0/0 (1).

Les deux tiers des transports, ou 2,166,000 tonneaux ont été effectués dans les *mers* d'*Europe*, et 973,000 dans les mers *hors* d'*Europe*. Cette énorme supériorité de la navigation d'Europe n'a rien qui doive surprendre; outre qu'elle est due en partie aux transports très considérables des houilles anglaises en France ainsi qu'à nos opérations avec l'Algérie, elle résulte encore des conditions mêmes d'existence politique et commerciale de notre pays. Première nation maritime du continent, la France a dû voir se développer ses transports d'Europe dans la mesure

(1) Cette infériorité de notre pavillon vis-à-vis de celui de l'étranger, s'affaiblit notablement, si l'on porte la comparaison sur les *valeurs*. Sur 1500 millions de francs environ représentant notre commerce de mer, le pavillon français couvre, en moyenne annuelle 700 millions, et le pavillon étranger 800. Nos produits étant de leur nature peu encombrants, donnent peu de frêt et représentent presque tous une valeur proportionnellement plus élevée que ne l'est leur tonnage.

du rapide accroissement qu'ont pris, depuis dix ans surtout, sa production industrielle, sa consommation intérieure et ses transactions internationales avec ses voisins. Il n'en faudrait du reste pas conclure que notre long cours soit demeuré stationnaire; ce qui le fait paraître tel, c'est l'affaiblissement de nos affaires coloniales engagées dans un vicieux régime d'exploitation; mais, si on les distrait de nos relations trans-océaniques, on trouve que ces dernières se sont élevées, depuis dix ans, de 411,000 à 646,000 tonneaux, et se sont ainsi accrues d'un peu plus de moitié. L'amélioration du régime de nos grands ports; leur association, si désirable dans nos affaires d'outre-mer, dans l'exploitation surtout de nos colonies et du commerce avec les Indes et la Chine; un système d'exportation largement conçu, efficacement contrôlé dans quelques-uns de nos plus importants produits nationaux; une sage et légitime application, telle que l'a si bien commencée M. le ministre du commerce par son dernier projet de loi de douanes, de certains droits différentiels au profit de notre pavillon; toutes ces causes contribueront puissamment à améliorer l'état de notre marine marchande; et, riche déjà de son vaste marché intérieur, bien plus important à vrai dire, bien autrement considérable que tous ses débouchés étrangers réunis, notre pays ne peut manquer de voir se développer chez lui, avec l'esprit d'entreprise et d'association, avec l'intelligence des affaires industrielles et commerciales, ses opérations maritimes et son commerce d'exportation.

En terminant cet article, nous sommes heureux de pouvoir ajouter, d'aprés de premiers aperçus généraux sur le commerce de 1843, que les opérations de cette dernière année ont réparé la perte que nous avions fait remarquer plus haut dans celle de 1842. Notre commerce général s'est élevé à 2 milliards 179 millions; accroissement : 97 millions, sur lequel l'exportation de nos *produits nationaux* a figuré pour 45.

Jusqu'ici, en outre, la navigation sous pavillon étranger avait, dans nos transports de concurrence, réalisé des progrès plus rapides que la navigation nationale. Il n'en a pas été ainsi en 1843 : notre pavillon a compté

un surplus de 67,000 tonneaux, tandis que les bâtiments étrangers n'en ont transporté en plus que 40,000. Au total, les transports maritimes du commerce extérieur de la France ont été, en 1843, de 3,247,000 tonneaux. Ils n'avaient été en 1842, comme on l'a vu, que de 3,139,000. Nous aurons occasion de revenir sur ces faits et sur les développements qu'ils comportent, lorsque l'administration des douanes aura publié, pour 1843, l'important et précieux son Tableau du commerce qu'elle fait paraître annuellement. C'est une tâche dont nous nous acquitterons avec intérêt dans l'*Annuaire* de l'année prochaine.

CHEMIN-DUPONTÈS.

---

## L'ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE,
## OU LE ZOLLVEREIN.

Quelle est cette association à la fois politique et commerciale connue sous le nom d'*Association douanière allemande* (Deutscher Zollverein)? Quels ont été les effets produits en Allemagne par la législation nouvelle qu'elle a inaugurée, et qui a été pour elle le principe d'un état de choses tout nouveau, d'une véritable révolution industrielle? Expliquer ces résultats, répondre à ces questions, dire comment la plupart des États qui formaient l'ancien Empire d'Allemagne, qui constituent aujourd'hui la Confédération-Germanique, autrefois séparés à chaque pas par des frontières, ou d'innombrables lignes de douanes, sont parvenus à former un seul corps, un seul pays, vivant de la même vie, obéissant aux mêmes intérêts, un seul marché de 27 millions de consommateurs, c'est dire quelles sont les résistances qu'il a fallu vaincre, les adhésions qui sont venues peu à peu constituer cette grande unité, en un mot, c'est faire l'histoire de l'association douanière.

S'il fallait tenir compte de tous les faits qui se pressent en foule, et forment l'histoire du Zollverein, il faudrait excéder les bornes que nous pouvons donner à ce travail. Nous essaierons d'être complet sans être prolixe.

A l'issue des guerres impériales, l'Allemagne se trou-

vait dans une position qu'on pouvait appeler misérable ; son industrie, qui avait, il est vrai, commencé à prendre quelqu'essor sous la protection factice et éphémère du système continental, n'était pas assez avancée pour se soutenir elle-même, et, partant, se trouvait impuissante à réparer les désastres de ses longues et terribles guerres. L'expédition de Russie avait enlevé notamment à la Prusse, 70,000 chevaux, pour remonter la cavalerie française ; les deux coalitions avaient coûté à cette puissance et à l'Allemagne d'énormes sacrifices, et en même temps, l'agriculture qui aurait pu réparer une partie des malheurs causés par les guerres, n'était pas dans une position plus favorable que le commerce ou l'industrie. Aussi l'Allemagne fut-elle provisoirement écrasée par la concurrence de l'industrie anglaise. On jugera la situation par un seul fait : En 1814, sur 10 millions 834,000 liv. sterl. (270,775,000 fr.) de coton manufacturé, que l'Angleterre exporta en Europe, l'Allemagne en reçut, pour sa part, pour 3,248,000 l. sterl. (77,000,000 fr.), soit, le tiers. En même temps, les disettes vinrent enlever aux Allemands par la cherté des objets de consommation, la seule compensation qu'ils pouvaient trouver dans le taux minime des salaires. La Grande-Bretagne, qui inondait l'Allemagne de ses marchandises, repoussait par les dispositions du bill des céréales, la principale production du sol germanique ; tous les autres pays de l'Europe suivaient avec une persistance inouie le système restrictif ; voilà pour les rapports extérieurs.

Au-dedans, elle n'était pas moins gênée pour le débouché de ses produits. Tous les Etats, quelquefois les provinces d'un même Etat, étaient étrangères les unes aux autres, séparées qu'elles étaient par des lignes de douanes intéreures. Nous ne citerons qu'un seul exemple, que nous lisons dans M. D'Amsberg (1). « Des marchandises » arrivant par mer, en destination pour le centre de l'Al- » lemagne, n'avaient pas à traverser moins de seize lignes » de douanes différentes. » Telle était alors la situation :

(1) Ueber die Einigung der Handelsinteressen Deutschlands, von A. von Amsberg ; p. 42. Braunschweig 1831. Vieweg.

le mal était patent, avoué, signalé de toutes parts, mais le remède n'était pas trouvé.

Avant toutefois d'arriver à la solution complète de la question, par quelles mesures préparatoires crut-on d'abord devoir procéder? C'est ce que nous allons expliquer.

Le gouvernement prussien rendit d'abord la loi du 11 juin 1816, qui abolit dans toutes les anciennes provinces de la monarchie, les douanes intérieures, sous quelque dénomination qu'elles pussent exister. C'était déjà une mesure de la plus haute importance, et qui devait avoir un double résultat: celui de satisfaire les besoins généraux du pays, de faciliter les relations commerciales en débarrassant les transactions des entraves et des frais auxquels elles étaient auparavant soumises, et ensuite de fondre ensemble les provinces nouvellement conquises avec les anciennes provinces de la monarchie, en un mot, de constituer, sous le point de vue commercial une unité prussienne, qui permît de se protéger contre les États voisins, et de se créer vis-à-vis d'eux une politique indépendante.

Mais ce n'était pas tout; après avoir fait de la Prusse une unité commerciale, il fallait savoir quel régime aurait la préférence; si l'on adopterait celui de la liberté, ou si on suivrait les principes restrictifs en vigueur dans presque toute l'Europe. Les fabricants s'émurent, obsédèrent le gouvernement pour obtenir le régime protecteur, les adresses pleuvaient de tous les côtés. A toutes ces demandes le gouvernement répondit par la législation du 26 mai 1818. Elle peut se résumer dans les articles 1 et 2 qui disposaient que *tous les produits étrangers, naturels et manufacturés, pouvaient être importés, consommés, expédiés en transit dans toute l'étendue du royaume; que tous les produits indigènes, naturels et manufacturés, pouvaient également être exportés.* Il n'y eut en tout, que deux prohibitions, les cartes à jouer et le sel qui resta un monopole de l'État.

C'étaient ces principes qui devaient servir de base aux négociations à entamer avec les autres États.

Ajoutons que tout en admettant quelquefois comme unité pour la perception des droits la mesure ou la pièce,

le tarif prussien, faisant généralement abstraction de la valeur, considère principalement *le poids*.

Enfin, ce tarif était fort modéré, sauf quelques exceptions nécessaires, la moyenne des droits était dans le principe de un écu et demi (1f 87c 1/2) par quintal prussien (110 livres.)

Si quelques tarifications étaient nuisibles, le système portait son remède avec lui. Le tarif devait être revisé tous les trois ans. C'est du reste ce qui a eu lieu plus tard aux époques déterminées, et dans la réunion de tous les commissaires des Etats formant la fédération douanière. Le tarif actuel, est exécutoire à partir du 1er janvier 1843, pour 1843, 1844 et 1845. Entres autres modifications, il a ajouté notamment aux objets affranchis de tous droits d'entrée les objets d'art destinés aux expositions, ou aux bibliothèques, ou collections des établissements publics, et les cocons. D'un autre côté, on les a élevés sur plusieurs objets fabriqués, spécialement sur les produits de la France et ceux de l'industrie parisienne.

La promulgation du tarif prussien, tel surtout qu'il fut adopté dans le principe, était un grand événement: on faisait, en effet, entrer la politique commerciale dans des voies toutes différentes de celles suivies en Europe depuis Colbert. C'était déclarer hautement qu'on était convaincu que les restrictions commerciales; et encore plus les prohibitions, non seulement étaient nuisibles aux intérêts financiers de l'Etat, mais encore paralysaient l'essor de l'industrie en privant les fabricants de toute concurrence, et en favorisant chez les producteurs le penchant à l'ignorance et à la paresse. En effet, tuer l'émulation, n'est-ce pas en même temps tuer le progrès; et toutes les industries protégées par la prohibition, ne sont-elles pas remarquables à la fois par la mauvaise qualité et le prix élevé de leurs produits?

La législation nouvelle, toutefois, n'était pas encore complète; elle ne parlait que d'une seule source de revenus, du produit des douanes, c'est à dire des droits d'importation, d'exportation et de transit. Il en restait un autre, le droit de consommation, autrement dit *d'accise*, auquel étaient soumis surtout les boissons, l'eau-de-vie,

le vin, la bière et le tabac. Il n'est pas besoin de parler de ce qui était importé, on payait le droit à la frontière. A l'égard des produits de la fabrication indigène, on procéda d'une autre manière. La loi du 8 février 1819, imposa la drèche, le moût de vin et les feuilles de tabac. Pour l'eau-de-vie, on perçut l'impôt après la trempe. Ainsi on ne leva pas l'impôt comme en France, lors du débit ou de la consommation, mais lors de la fabrication. Quoi qu'il en soit de ce mode de perception, il paraît, par ses résultats, avoir été avantageux à l'industrie prussienne et avoir contribué même à lui donner de rapides développements : car les documents officiels nous apprennent que quelques années après, les distilleries de la Prusse produisaient 150 millions de *quarts* (le quart=1 litre 14 centilitres), et en 1831 on exporta près de 100,000 quintaux d'eau-de-vie. Rien ne prouve mieux que ces faits que l'agriculture s'était relevée et avait réparé sa détresse, car la plus grande partie de ces eaux-de-vie étaient des eaux-de-vie de grains, surtout de pommes de terre, qui, depuis lors, ne cessèrent d'être cultivées en abondance sur toute l'étendue de la monarchie, mais surtout dans les provinces orientales.

Seuls, les droits de mouture et d'abattage furent ceux auxquels il ne fut rien changé; dans les campagnes ils furent remplacés par une espèce de capitation.

Le tarif prussien, qui devint plus tard celui de l'association entière, est fort simple : au lieu de présenter, comme la plupart des autres tarifs, une série indéfinie d'articles rangés par ordre alphabétique, il adopte de grandes divisions dans lesquelles entrent les produits d'origine analogue, ce qui n'empêche pas, sous chaque article principal, d'admettre un certain nombre de subdivisions. Ces divisions sont au nombre de cinq, nous allons les énumérer, ainsi que les produits que comprend chacune d'elles.

I. La première embrasse *les produits exotiques qui n'ont que peu ou point de similaires dans l'association*, tels que le sucre, le sirop, le café, le cacao, le riz, les épices et épiceries, le thé, les fruits du midi, les objets confits, les huîtres et autres coquillages.

II. La deuxième classe comprend *les objets de consommation qui ont leurs similaires dans l'Union, et établissent une concurrence avec les produits indigènes*, tels que le vin, le tabac, les bestiaux, l'eau-de-vie, le beurre, les harengs, le suif, les blés et les semences de tout genre, les fromages, le houblon, la bière, le vinaigre en cercles et en bouteilles, la viande, les poissons salés, l'huile en baril et en bouteilles, les fruits secs, la chicorée, les chandelles, la chaux et le plâtre, les pierres à bâtir et les briques, le zinc et l'étain, les plumes, le duvet et la cire.

III. Dans la troisième classe sont comprises *les matières nécessaires à l'Industrie*, la laine et les fils de laine, le coton et les fils de coton, le fer et l'acier, la droguerie, les matières tinctoriales, l'huile d'olive et l'huile de baleine, le cuivre et le laiton, le lin, le chanvre, les peaux, les poils, les cuirs et les marchandises en cuir, le savon, le bois, les résines et les bitumes, le plomb et la litharge, l'indigo, les débris de tout genre, les minerais, les cardes, les chiffons, l'argile et la houille.

IV. *Les produits manufacturés* forment la quatrième classe. Ce sont les tissus de coton, de laine et de soie, les toiles et fils de lin, la poterie, la faïence, la porcelaine, le verre et la verroterie, la quincaillerie, le papier de toute espèce, les marchandises en paille, les instruments de musique et d'optique, les pelleteries, la brosserie, les vêtements, la poudre à canon, la toile cirée, la corderie, les livres et les gravures.

V. La cinquième, enfin, comprend un petit nombre d'objets sans importance.

Ces marchandises diverses répondent à 43 articles du tarif dont la plupart ont encore de nombreuses sous-divisions, destinées aux différentes variétés de chaque espèce de produits.

Il est permis de croire, et tout prouve du reste, que cette législation était non une tentative éphémère, un essai hasardé dans l'espérance de trouver un remède aux souffrances du commerce et de l'industrie de la Prusse, mais bien la suite d'un plan arrêté de longue main, d'un système parfaitement logique et raisonné. Il suffit, pour s'en

7.

convaincre, de citer, outre la loi du 26 mai 1818, qui fut la base du système nouveau, une foule d'autres lois qui toutes convergent au même but, et furent rendues, soit antérieurement, soit postérieurement à cette époque. Nous citerons notamment l'édit du 2 septembre 1810, complété plus tard par la loi du 7 septembre 1811, qui proclama la liberté de l'industrie; l'édit du 20 mars 1818 qui ouvrit les ports prussiens aux navires et aux marchandises de toutes les nations amies; l'ordre de cabinet du 16 mai qui affranchit le commerce de transit des entraves que lui avait imposées le système continental; la loi du 17 janvier 1816 qui abolit, comme *contraire aux rapports actuels du commerce*, la défense d'exporter de l'or et de l'argent monnayés, défense qui existait depuis 1779; celle du 14 mai, qui introduisit dans la monarchie un système uniforme de poids et mesures, celle du 11 juin de la même année, dont nous avons déjà parlé, qui supprima dans toute l'étendue du royaume les douanes fluviales, provinciales, et toutes les autres douanes intermédiaires, et enfin, la loi du 3 novembre 1817, relative au crédit et aux banques.

Le but final était bien d'étendre plus tard cette législation à toute l'Allemagne, ou du moins à la majeure partie; mais auparavant, il fallait pouvoir l'appliquer à la Prusse tout entière. Or, on ne pouvait y arriver sans aplanir les obstacles que présentait sa configuration topographique, sans, par conséquent, réunir à la Prusse les parties étrangères enclavées dans son territoire. Comment, en effet, eût-il été possible d'avoir, à partir de l'extrême frontière, une ligne de douanes non interrompue, quand, entre les deux parties d'une même monarchie, auraient existé des pays indépendants, régis commercialement par leurs lois particulières, et où cette diversité dans la législation aurait offert à la fraude toute espèce de facilité? On devait donc, avant tout, songer à réunir ces enclaves; mais ce n'était pas chose facile. Il fallait ne pas effrayer les susceptibilités politiques de ces petits souverains, fixer le partage des sommes qui devraient entrer dans ces petites caisses princières, pour leurs parcelles de territoire réuni, et respecter leurs droits incontestables de souveraineté.

Bien que le territoire à réunir ne fût pas fort étendu, les Etats avec lesquels il fallait traiter ne laissaient pas cependant que d'être assez nombreux. C'étaient les principautés de Schwarzbourg-Sondershausen et de Schwarzbourg-Rudolstadt, le grand-duché de Saxe-Weimar, les principautés d'Anhalt-Bernbourg, d'Anhalt-Dessau et d'Anhalt-Kœthen, la principauté de Lippe-Detmold, et le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin.

Pour le partage des revenus, qui était un des points les plus importants à régler, on prit pour base la population des pays enclavés et celle des provinces prussiennes orientales ou occidentales qui se rattachaient à l'une ou à l'autre de ces deux grandes divisions. Tous les trois ans, la somme à percevoir par chaque Etat, devait être déterminée dans des délibérations communes, et d'après les relevés de leur population respective.

Un autre point restait encore à fixer : du moment que l'on opérait la fusion complète des territoires avec la Prusse, il fallait donner aux douaniers prussiens la facilité de poursuivre la fraude sur les parties enclavées. Ainsi la Prusse, non-seulement concentrait tous les revenus dans une caisse commune, mais encore elle prenait déjà la place de directrice de la fédération douanière, sous laquelle elle espérait dès ce moment réunir la plus grande partie de l'Allemagne.

Il faut croire du reste que si le gouvernement prussien acquerait par ces mesures une influence politique qui ne pouvait que s'augmenter avec le temps, les traités conclus ne furent pas désavantageux aux parties contractantes, car peu de temps après, Anhalt-Bernbourg se réunit à la Prusse et au système prussien pour les parties de la principauté qui n'étaient point comprises dans le traité primitif. Cette adhésion fut le sujet de nouvelles combinaisons. La principauté obtint une part proportionnelle dans les droits de transit, qui furent aussi calculés d'après la population. Par une exception qui fut particulière à ce traité, la Prusse nomma les douaniers, Anhalt-Bernbourg les percepteurs.

Si les choses restèrent ainsi quelque temps dans le *statu quo*, les années qui suivirent n'en furent pas moins mises

à profit ; car, pendant ce temps, l'Allemagne accomplissait un travail intérieur. Elle ressentait, en effet, plus que jamais le besoin de mettre fin à ce morcellement sans bornes, qui éternisait à ses frontières la petite guerre de la contrebande, et de secouer les entraves qui paralysaient depuis longtemps son commerce. Un événement important vint alors commencer la fusion du nord et du midi, et donner à la Prusse la légitime espérance de compter prochainement sur l'adhésion des autres Etats de l'Allemagne. Ce fut l'accession du grand-duché de Hesse, qui fut signée le 14 février 1828, et mise à exécution à partir du 1er juillet de la même année.

On doit faire remarquer que ce n'était pas un traité de commerce, mais bien un traité de douanes. La législation prussienne sur les droits d'entrée, de sortie, de transit, et l'impôt de consommation, devait être entièrement applicable au grand-duché de Hesse ; tous les produits d'un Etat pouvaient entrer librement dans l'autre. Les deux pays devaient n'avoir qu'une seule et même ceinture de douanes. A l'égard des droits de consommation, il fut stipulé que tous les objets qui y étaient soumis, savoir : le vin, l'eau-de-vie, la bière, le tabac, et pour la Hesse, le vinaigre, devraient acquitter un impôt déterminé en passant d'un territoire dans un autre. On convint seulement de ne pas augmenter, sans le consentement commun, le nombre des articles désignés, et la Prusse, de son côté, s'engagea pour les traités à passer avec les autres Etats, à ne pas favoriser leurs vins plus que ceux de la Hesse.

Les deux états furent mis sur le pied de la plus parfaite égalité, le tarif fut des deux côtés identiquement semblable. Les frais d'administration, excepté toutefois ceux de construction des bâtiments, durent se prélever en commun sur ces revenus, et l'excédant se partager entre Hesse-Darmstadt et les provinces occidentales de la Prusse d'après l'évaluation officielle de la population.

Telles furent les principales dispositions du traité; il nous reste actuellement à en connaître les résultats.

Nous ne relaterons pas ici toutes les craintes, toutes les résistances qui se firent jour après la mise en vigueur du

traité. C'est le cortége indispensable de toutes les mesures nouvelles, même les meilleures, et mieux que personne nous devons savoir en France, par expérience, que rien n'est criard comme les intérêts qui se prétendent lésés. Toutefois, quelque temps après, on fut bien obligé de se rendre à l'évidence ; car les exportations hessoises montèrent à un chiffre énorme. Le prix du tabac monta de 4 à 11 florins, celui du vin de 30 à 40 0/0 ; les céréales, les semences, l'huile, l'eau-de-vie, les plantes légumineuses de 10 à 15 0/0, les autres produits, dans une proportion analogue. Les fabriques de cuirs, de draps, de grosses toiles reçurent une impulsion nouvelle, et leurs bénéfices ne furent nullement amoindris par les bénéfices plus grands encore des fabriques prussiennes.

Enfin, pour tout résumer, les résultats financiers furent en faveur de l'Union. Le mois d'octobre 1827 avait donné 50,000 florins, le même mois de 1828 en rendit 65,000, et le compte officiel présenté aux chambres le 4 novembre 1829 prouva que le chiffre du revenu était dans une progression constante. Dans les seize premiers mois, les caisses grand-ducales perçurent 400,000 florins de plus que dans les seize mois qui avaient précédé l'exécution du traité. D'après ces documents, on avait exporté de Hesse en Prusse, du 1er juillet 1828 au 1er juillet 1829, pour une valeur de 3,198,431 florins de produits indigènes qui, avant le traité, auraient dû acquitter à la Prusse un droit d'entrée de 871,429 florins. Non seulement les vendeurs avaient bénéficié de cette somme, mais une grande partie de cette exportation n'eut pu se faire sous l'ancien ordre de choses.

On avait en outre constaté un autre résultat : il était désormais prouvé que les fabriques de la Hesse, à cause de la moindre cherté des vivres et du taux moins élevé des salaires, pourraient non seulement soutenir la concurrence des fabriques prussiennes, mais même trouver, pour un assez grand nombre de leurs articles, des débouchés avantageux. Aussi le nombre des ouvriers s'augmenta rapidement, et en même temps leur aisance devint plus grande et plus générale.

Un autre avantage dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici,

ce fut la diminution des frontières à couvrir. Plus tard, nous verrons combien de milles auraient formé les pays isolés, et combien cette étendue s'est diminuée par suite de la fusion des territoires. Nous examinerons en même temps quelle économie en est résultée pour les frais de surveillance et d'administration générale.

Pour le moment, nous continuerons à expliquer comment cette fédération douanière est parvenue à englober la majeure partie de l'Allemagne.

La Prusse a déjà réunie à elle les enclaves, la principauté d'Anhalt-Bernbourg, le grand duché de Hesse ; peu à peu, nous voyons Saxe-Cobourg-Gotha se réunir pour un baillage, le grand-duché d'Oldenbourg pour le Birkenfeld, le landgraviat de Hesse-Hombourg pour Hombourg, Waldeck pour la principauté, moins la capitale, Pyrmont.

Mais ces petites accessions, tout en agrandissant le territoire de l'Union, n'étaient rien en comparaison d'une autre adhésion bien autrement importante, qui, en reculant ses frontières vers le midi, vint lui donner une consistance telle qu'on pût dès-lors espérer de réunir sous le même système la majeure partie de l'Allemagne.

La Bavière, le Würtemberg et les deux principautés de Hohenzollern avaient, en 1827, conclu ensemble une association douanière, et stipulé avec l'Union prusso-hessoise une réciprocité d'avantages commerciaux. Le 22 mars 1833, les deux unions se fondirent, c'est-à-dire que la Bavière, le Würtemberg et les deux principaux de Hohenzollern accédèrent à toutes les stipulations du traité précédemment conclu entre la Prusse et le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Le royaume de Saxe adhéra par le traité du 30 mars 1833, et le 11 mai suivant les principautés de Schwarzbourg et de Reuss suivirent son exemple. Enfin, après de longs débats, le grand-duché de Bade et le duché de Nassau se réunirent par suite des traités des 12 mai et 10 décembre 1835, et Francfort-sur-le-Mein par celui du 2 janvier 1836. En 1837, la principauté brunswickoise de Blankenbourg et le baillage de Walkenried, en 1840, le comté de Schaumbourg, les baillages de Rinteln et de Nenndorf, à la Hesse électorale ; en 1842, la principauté de Lippe-Detmold, Pyrmont, une partie du duché de Bruns-

wick, et le grand-duché de Luxembourg. Enfin, le 1er janvier 1843, le reste du duché de Brunswick, et quelques autres petites parcelles, vinrent encore augmenter le territoire de l'Union.

Le tableau suivant indique la population respective de chacun des Etats associés.

| NOMS DES PARTIES composant l'association douanière. | POPULATION EN 1841. | MILLES carrés. |
|---|---|---|
| Prusse . . . . . . . . . . . | 15,159,031 . . | 5,157 21 |
| Bavière . . . . . . . . . . . | 4,375,586 . . | 1,447 26 |
| Saxe . . . . . . . . . . . | 1,706,276 . . | 271 68 |
| Würtemberg . . . . . . . . . . | 1,703,258 . . | 385 15 |
| Bade . . . . . . . . . . . | 1,294,131 . . | 279 54 |
| Hesse électorale . . . . . . . | 666,280 . . | 182 10 |
| Grand-duché de Hesse . . . . | 820,907 . . | 179 25 |
| Thuringe (états réunis de) . . | 952,421 . . | 233 49 |
| Duché de Nassau . . . . . . | 398,095 . . | 82 70 |
| Ville libre de Francfort . . . . | 66,338 . . | 4 33 |
| Total . . | 27,142,323 . . | |
| A ces chiffres il faut ajouter | | |
| Duché de Brunswick . . . . . | 259,000 . . | 70 |
| Lippe-Detmold . . . . . . . | 100,134 . . | 20 |
| Gd-duché de Luxembourg . . . | 154,000 . . | 50 |
| qui donnent une population de 513,134 habitants, et pour total général du chiffre de l'association douanière . . . . . . | 27,655,457 . . | 8,392 71 |

La confédération douanière allemande comprend aujourd'hui au moins **8,392** milles carrés, et plus de **27** millions d'habitants, (en **1841**, **27,142,323**) en tenant compte des augmentations survenues dans la population depuis les derniers recensements officiels.

Elle est actuellement bornée à l'est par la Russie et la Pologne, au s. par l'Autriche et la Suisse, à l'o. par la France, au n.-o. par la Belgique, et au n. enfin, par le Hanovre et les autres Etats du nord de l'Allemagne qui ne font point encore partie de l'association.

Les revenus des douanes se composent des droits d'entrée, de sortie et de transit, et se partagent entre tous les Etats eu égard à leur population respective d'après le dernier recensement triennal, et déduction faite des frais. Cette règle de partage ne reçoit d'exception qu'en faveur de Francfort-sur-le-Mein, qui reçoit une somme déterminée à titre de compensation. Chaque Etat fait percevoir

les droits de douane à ses frontières, par des préposés qu'il nomme. Sur ses recettes, il prélève d'abord quelques dépenses communes, telles que la restitution des droits indûment perçus, et les primes d'exportation établies par les traités. Les frais du personnel de l'administration des douanes et du matériel des bureaux, sont aussi prélevés. Toutefois, le nombre des bureaux et la force du personnel destiné à la garde des frontières sont fixés d'un commun accord, et les traitements déterminés d'une manière uniforme. En 1832, ces dépenses communes se sont élevées à 14 p. °/₀ du produit brut. Les frais des bureaux et entrepôts de l'intérieur, ceux de la direction générale des douanes sont supportés par chaque Etat. Chacun d'eux paie aussi les primes spéciales qu'il croit devoir accorder en dehors des dispositions générales qui régissent l'association.

Quant aux recettes, nous ne dirons qu'une chose, c'est qu'elles ont toujours été en augmentant. Ainsi, en 1834, la recette brute des droits d'entrée, de sortie et de transit a été de 14,515,722 thalers; en 1843, elle s'est élevée à 25,665,770 thalers, savoir : 24,680,000 thalers de droits d'entrée, et 985,000 th. de droits de sortie et de transit, c'est-à-dire de 75 0/0 ou de 40 0/0 si on ne veut pas compter les années 1834 et 1835, qui étaient des années d'essai et de formation. Les recettes de 1843 ont excédé de 2,767,000 écus celles de 1842, qui elles-mêmes avaient été supérieures à celles de l'année précédente. 1841 avait donné 21,915,921 écus de Prusse; 1840, 21,293,232 écus : différence en faveur de 1841, 622,689 écus : les frais de perception et ceux de la garde des frontières se sont élevés en 1843 à 2,447,000 écus, soit un peu moins de 10 0/0. En 1832, ce chiffre, ainsi que nous l'avons vu, était de 14 0/0. On peut attribuer en grande partie cette diminution à la réduction de la ligne frontière. La recette brute ci-dessus donne par tête d'habitant, savoir :

| | fr. c. | | fr. c. |
|---|---|---|---|
| 1834 . . . . . | 1 94 | 1839 . . . . . | 2 63 5 |
| 1835 . . . . . | 2 27 | 1840 . . . . . | 2 73 5 |
| 1836 . . . . . | 2 36 | 1841 . . . . . | 2 71 » |
| 1837 . . . . . | 2 30 | 1842 . . . . . | 2 85 » |
| 1838 . . . . . | 2 57 | 1843 . . . . . | 3 11 » |

Quant à la distribution du revenu entre les différents

états associés, elle a eu lieu de la manière suivante pour l'année 1841. Le tableau qu'on va lire ne contient toutefois que le chiffre de la perception des droits *à l'entrée.* Ce sont, du reste, les plus importants.

| NOMS DES ÉTATS ASSOCIÉS. | Population | RECETTE brute. | PART DE CHAQUE ÉTAT dans le revenu. |
|---|---|---|---|
| Prusse . . . . . | 15,159,031 | 14,701,855 | 10,925,229 écus. |
| Bavière . . . . . | 4,375,588 | 1,681,171 | 3,158,621 |
| Saxe . . . . . . | 1,706,276 | 1,878,176 | 1,229,727 |
| Würtemberg . . | 1,703,258 | 474,448 | 1,291,234 |
| Bade . . . . . . | 1,294,131 | 846,364 | 936,847 |
| Hesse électorale . | 666,280 | 408,673 | 480,193 |
| Gd-duché de Hesse | 820,907 | 515,444 | 637,415 |
| Etats de Thuringe | 952,421 | 348,212 | 686,418 |
| Duché de Nassau . | 398,095 | 35,141 | 288,682 |
| Francfort . . . | 66,338 | 1,026,460 | 1,026,498 |
| Totaux . . | 27,142,323 | 21,915,944 | 20,660,864 |

En 1843, la population dont le chiffre servait de base à la répartition était de 27,623,818, la recette brute des droits d'entrée fut de 25,365,770 écus, soit 95,121,000 francs,

D'après la comparaison des chiffres ci-dessus, les frais de perception se sont élevés à 1,255,000 écus (1).

Nous avons fait voir, en parlant du traité conclu entre la Prusse et le grand-duché de Hesse que les deux pays avaient retiré des avantages réciproques du nouvel ordre de choses. Il en a été de même pour les autres états. Entre autres exemples, nous citerons le suivant : dans la session des Etats de Saxe-Altenbourg, ouverte le 7 décembre 1836, c'est à dire *deux ans* après la mise en vigueur de l'association, on proposa d'affecter à l'amélioration intérieure l'excédant des revenus produits par l'adhésion du duché à l'association douanière allemande, notamment, à l'établissement d'un séminaire pour les instituteurs, à l'entretien des routes.

En 6 ans, de 1824 à 1830, les recettes du duché d'Anhalt se bonifièrent de 993,000 écus (3,723,750 fr.)

En Saxe, pays manufacturier, presque toutes les industries ont gagné, celles surtout auxquelles l'Angleterre faisait jusque là concurrence sur les marchés mêmes de

(1) Voy. *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce*, No 11, p. 11.

l'Allemagne. Pour la filature de la laine, l'année 1838 offrait, comparativement à 1831, les résultats suivants :

FILS DE LAINE CARDÉE.

| | | |
|---|---|---|
| 1831 — | 48 filatures | 37,676 broches |
| 1838 — | 102 *id.* | 58,394 *id.* |
| *Augmentation* . . | 54 . . . | 20,718 |

FILS DE LAINE PEIGNÉE.

| | | |
|---|---|---|
| 1831 — | 10 filatures | 7,210 broches |
| 1838 — | 14 *id.* | 19,620 *id.* |
| | 4 | 12,410 |

D'autres industries, celle des cuirs, la papeterie ont également pris de nouveaux développements ; celle du lin y a gagné la suppression de l'accise à la frontière, qui était de 12 gros (1 fr. 87 1/2) par quintal, et celle de 4 gros (0 fr. 61 1/2) à la sortie de la Lusace, suppression qui a facilité les exportations vers la Bohême.

Un autre résultat fut encore obtenu ; ce fut la diminution des frontières. Nous nous contenterons de le présenter en résumé.

Chaque pays avait dans l'origine à garder, savoir :

| | |
|---|---|
| Prusse . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,073 17 |
| Bavière, y compris le Cercle du Rhin . . . . . . . | 371 64 |
| Würtemberg . . . . . . . . . . . . . . . . | 170 5 |
| Hesse électorale . . . . . . . . . . . . . . | 153 76 |
| Grand-duché de Hesse . . . . . . . . . . . . | 160 99 |
| Frontières saxonnes du côté de la Bohême . . . . . | 58 » |
| Total . . | 1,987 61 |

Les diverses unions successives ont diminué son étendue de. . . . . . . . . . . . . . . 781ᵐˡ 47

Dans cet état elle comprenait une superficie de 7,883,67 milles carrés, et une population de 23,086,543 individus, ce qui présentait par mille carré une population de 2,928 habitants.

Il y avait donc déjà, avant les accessions que nous avons signalées, une économie nette pour l'Union de 781 1/2 milles de frontière. Qu'on évalue seulement les frais de surveillance et de garde à 2,000 écus par mille, il en résultera une économie de 1,563,000 écus ou 5,861,250 fr., et cette somme, autrefois tout à fait improductive, viendra augmenter, sans parler ici des bénéfices faits sur la contrebande, le produit net des douanes de l'Union.

On s'est demandé comment, après la suppression de toutes ces douanes intérieures, après les progrès de l'industrie qui avait remplacé plusieurs produits étrangers par des produits indigènes, il restait encore des revenus suffisants, et comment ils avaient pu augmenter d'une manière croissante. C'est qu'on n'avait pas réfléchi que la majeure partie du revenu des douanes était fourni par des objets étrangers à l'Allemagne. En effet, le sucre et le café entrent déjà dans le produit total pour 42,95 0/0. La consommation moyenne du sucre est, d'après les relevés de 1843, de 3 kil. 53 en Prusse, et de 2 kil. 10 dans l'ensemble des états de l'Union.

Le vin et le tabac entrent pour 17, 17 0/0 dans la proportion totale.

Pour le vin, l'importation moyenne, pour les quatre années, 1836, 1837, 1838 et 1839, a été de 89,874 hectolitres. Il n'y a pas eu de grandes différences pour les années suivantes. Quant à la consommation, elle peut être évaluée à 2,980,000 hectolitres, ce qui, pour la population de l'Union, fait environ 11 litres par tête; mais la répartition n'est pas égale (1).

Après le sucre, le café, le vin et le tabac, les autres objets de consommation, y compris les suifs, figurent

| | |
|---|---|
| Dans la proportion totale pour . . . | 12 61 0/0 |
| Le total est donc . . . . . . . . | 72 71 |
| ou près des 3/4 de la recette totale : Les cotons et les soieries pour . . . . . . | 11 27 |
| Total général . . . | 83 98 |

Encore devons-nous ajouter qu'on n'a fait entrer dans ces calculs que les objets qui donnent au moins 1 0/0 de revenu. Si donc nous y comprenons, seulement pour 1,02 une foule de petits articles, qui, eu égard à l'étendue territoriale de l'Union, ne peuvent exercer sur les recettes qu'une légère influence, tels que le thé, la poix, les charbons de terre, les huitres, nous atteindrons facilement le chiffre de 85 0/0, qui représentera les 17/20e de la totalité des recettes.

On connaît maintenant l'histoire de l'association alle-

(1) Voy. *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.* Assoc. allem. Faits commerciaux.

mande; il nous reste à dire quelques mots des rapports commerciaux de la France avec l'Union. Le tableau suivant indique les exportations et les importations réciproques pendant les cinq dernières années jusqu'à la date des dernières publications officielles.

IMPORTATIONS DE L'ASSOCIATION ALLEMANDE EN FRANCE.

| *Années.* | *Commerce général.* | *Commerce spécial.* |
|---|---|---|
| 1838 | 75,473,000 | 47,320,000 |
| 1839 | 68,728,000 | 43,490,000 |
| 1840 | 73,392,000 | 47,981,008 |
| 1841 | 82,562,000 | 52,154,000 |
| 1842 | 81,844,000 | 59,380,000 |
| EXPORTATIONS DE FRANCE DANS L'ASSOCIATION ALLEMANDE. | | |
| 1838 | 53,890,000 | 47,222,000 |
| 1839 | 49,831,000 | 45,004,000 |
| 1840 | 53,708,000 | 48,662,000 |
| 1841 | 51,525,000 | 47,997,000 |
| 1842 | 54,194,000 | 49,321,000 (1) |

En résumé, on peut, sans exagération, porter pour l'Union commerciale allemande, le chiffre de son commerce général actuel, avec l'étranger, à 1,400 millions de fr., somme qui représentera environ les 2/3 du commerce général annuel de la France.

Enfin, pour terminer, disons quelques mots de l'association douaniére, considérée du point de vue politique. Quelque remarquables qu'aient pu être les avantages résultant du nouvel ordre de choses sur tous les pays associés, nous croyons savoir que, dans cette diplomatie persévérante, la Prusse a été conduite par d'autres considérations que par des motifs résultant des avantages commerciaux à recueillir. Des motifs politiques l'ont également guidée. En effet, si la Prusse devait à son organisation de posséder l'influence militaire, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire de Berlin le foyer scientifique du Nord, pour acquérir, en un mot, l'influence littéraire : il lui manquait l'influence commerciale qu'elle vient de conquérir par la fédération douanière. Or, ces trois influences constituent au plus haut degré l'influence politique.

La Prusse a habilement profité de la position exceptionnelle de l'Autriche. Elle lui a laissé la présidence no-

(1) Voy. *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.* Faits commerciaux, Assoc. allem.

minale de Diète germanique ; mais, quant à elle, elle est devenue la tête de l'Allemagne. Elle a surtout profité de cette association douanière pour faire pénétrer partout ses usages, ses lois, les formes mêmes de son administration. Aussi, partout nous la voyons agir au nom des autres Etats, qui, en toute occasion, reconnaissent sa suprématie. Ainsi, au mois d'avril 1839, les Etats de Saxe-Weimar adoptent comme loi, la loi prussienne sur la propriété littéraire et artistique ; le 2 avril de la même année, c'est à Berlin qu'a lieu l'échange des ratifications du traité de commerce, conclu entre les Pays-Bas et tous les Etats faisant partie de l'association douanière. Le *Bulletin des lois* de Prusse (die K. Preussische Gesetz-Sammlung), est l'organe officiel des Etats associés. Quand la Prusse et les Etats composant l'Union douanière firent un traité de commerce avec la Porte, c'est par l'intermédiaire du ministre prussien à Constantinople que furent échangées les ratifications. Enfin, le 26 juillet 1842, c'est encore à Berlin qu'on a arrêté entre tous les Etats associés, des dispositions générales relatives aux brevets d'invention. Peu à peu, d'un autre côté, la législation prussienne tend à devenir la législation générale de l'Allemagne, et la Prusse, en se faisant la tutrice de tous les intérêts allemands, marche ainsi à grands pas vers son but, l'absorption du midi par le nord. Chaque jour la rapproche davantage de ce but si désiré. L'Union s'agrandit sans cesse, et le jour n'est pas éloigné où les parties septentrionales de l'Allemagne, celles qui sont assises sur la mer du nord et sur la Baltique, se verront forcées d'entrer dans la grande confédération douanière. On peut dire que, dès ce jour, la Prusse tiendra l'Allemagne dans ses mains, et sera une puissance aussi formidable dans la paix que dans la guerre.

P.-A. DE LA NOURAIS

---

## EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

L'exposition de l'industrie est l'un des faits économiques les plus importants de l'année. A défaut d'enquêtes

officielles que l'administration n'ose pas ordonner, dans la crainte d'irriter contre elle les puissantes individualités manufacturières qui vivent de la protection et s'opposent à toute réforme des tarifs, l'exposition montrait la force réelle de l'industrie, les progrès réalisés, ceux qui restent à faire, mesurait ainsi la distance qui nous sépare encore d'une organisation commerciale plus libre et plus favorable aux intérêts généraux du pays. Elle confirmait surtout par les faits cette proposition de la science, que la liberté est la mère du progrès, en montrant les découvertes les plus remarquables, les améliorations les plus importantes et la prospérité la plus réelle dans les industries les plus exposéés à l'action de la concurrence, et au contraire, l'état le plus stationnaire, la position la plus embarrassée et la plus difficile dans les branches de la production les plus fortement protégées par les lois de douanes.

La MÉTALLURGIE, par exemple, doit les perfectionnements nouveaux que l'on remarquait à l'exposition, à la concurrence que les fers étrangers de Belgique et d'Angleterre font aux nôtres, dont les prix de revient s'élèvent constamment sous l'influence des droits protecteurs qui ne profitent qu'aux propriétaires de bois. C'est en effet pour échapper à cette concurrence, ainsi qu'aux exigences croissantes des détenteurs du combustible végétal, que les expériences pour l'utilisation des gaz perdus des hauts-fourneaux à l'affinage des fontes ont été entreprises. D'ici à quelques années, sans doute, ce système perfectionné par l'usage se propagera, et nous devrons à la concurrence des fers étrangers de payer ce grand agent de tous les travaux de l'homme 50 p. °/₀ de moins qu'aujourd'hui. C'est à MM. d'Andelarre, et de Liza de Tréveray (Meuse), aidés de MM. Thomas et Laurens, ingénieurs civils, que l'on doit ces tentatives et le commencement de succès industriel qui les a couronnées ; M. Ebelmen, du corps royal des mines, y a également contribué par de belles expériences et de curieux mémoires sur la partie théorique de la question.

Les métaux autres que le fer, ne subissant en France que de simples façons, n'offraient rien de particulier. Les aciers sont stationnaires, la plupart des produits de 1839

reparaissaient encore cette année : cette industrie aurait besoin d'être plus vivement stimulée.

Dans les MACHINES, la diminution graduelle de la protection par suite des facilités offertes en Angleterre à la sorties des machines, a stimulé nos principaux établissements de construction : Paris, Rouen et l'Alsace, c'est-à-dire les points où la lumière industrielle trouve à se réfléchir sur des surfaces mieux préparés que partout ailleurs, sur des esprits plus intelligents et plus cultivés, ont donné le signal des progrès en montant leurs ateliers des grands outils perfectionnés auxquels les constructeurs anglais doivent la belle apparence de leurs produits, et l'économie de leur fabrication. Depuis cinq ans surtout ce progrès est marqué, et aujourd'hui en outre des machines-outils dont nos grands ateliers sont montés, ils en fabriquent pour les maisons moins importantes qui n'auraient pu les aller chercher en Angleterre, et dont le bon travail ainsi que la prospérité, intéressent cependant l'ensemble de la production nationale. MM. Calla, Pihet et Decoster, tous trois de Paris, se sont particulièrement distingués sous ce rapport à l'exposition. Les grandes machines à raboter, à aléser, à tourner, à percer, etc., des deux premières maisons, et celles plus petites mais non moins bien combinées de la troisième, étaient remarquables par le fini et l'exactitude de leur exécution ; elles sont appelées à rendre de grands services à notre industrie. Le marteau à vapeur et la machine à river, l'un et l'autre construits au Creuzot, attestent encore cette tendance de nos grands établissements à généraliser l'emploi des agents mécaniques, toujours plus réguliers et plus économiques que la main de l'homme.

Enfin les outils de sondage de M. Degousée et de M. Mulot, fermaient la catégorie des outils-machines, et rappelaient les services rendus à l'agriculture et à l'industrie par ces deux habiles foreurs, par le premier, notamment, dont la collection présente des pièces nouvelles et infiniment curieuses ; les tiges en bois et en fer creux, exposées par M. Mulot et pour lesquelles il annonce avoir pris un brevet, ont été employées et décrites antérieurement par M. Degousée.

La nécessité de soutenir la concurrence avec les machines et les produits anglais et belges, a dicté tous les perfectionnements introduits dans la construction des MACHINES A VAPEUR, soit fixes, soit locomotives. L'application de la détente variable, ayant pour objet de proportionner la dépense du combustible à la force employée, a servi de but aux travaux et aux recherches de plusieurs mécaniciens distingués. Celles de MM. J.-J. Mayer, de Mulhouse, paraissent résoudre de la manière la plus satisfaisante la partie du problème relative à la consommation du combustible, mais son mécanisme a besoin d'être simplifié pour ne pas faire perdre en dépenses de réparation une forte partie de ce que l'on aurait économisé en charbon ; la machine locomotive à essieux droits et à cylindres extérieurs, de MM. Allcard Buddicom et C^e^, peut à cet égard leur servir d'exemple. En général, la construction des machines à vapeur est en progres cette année sur ses produits d'il y a cinq ans, sous le rapport de la meilleure disposition des organes, d'une meilleure répartition des forces et des résistances ; on y remarque, en un mot, la volonté de mieux faire en se rapprochant davantage des données de la science, ce qui est toujours un progrés. L'exécution, proprement dite, est aussi plus soignée; c'est une observation qui s'applique à toutes les catégories de machines et la conséquence de l'emploi des machines-outils.

Les MOTEURS HYDRAULIQUES étaient en petit nombre à l'exposition. La roue Poncelet, dont on se trouve si bien dans la pratique, brillait par son absence ; les turbines, au nombre de quatre, étaient peu intelligibles et dénotent seulement chez nos constructeurs le louable désir d'utiliser aussi complétement que possible toutes les forces que la nature a mises à la disposition de l'homme ; il faut encore quelques années avant de savoir s'ils ont atteint le but. La même épreuve nous apprendra ce qu'il faut espérer du galvanisme, de l'air comprimé, du vide et de l'air dilaté comme force motrice ; toutes ces questions sont à l'étude ; des expériences se font et se multiplient chaque jour : à cinq ans, pour en réunir et en constater les résultats.

La construction des MACHINES POUR FILATURE ET TISSAGE se perfectionne, ainsi que le prouve l'exposition spéciale de MM. A. Kœchlin, N. Schlumberger, Pihet, Decoster, etc. Ces machines se recommandent surtout par leur belle exécution et par l'emploi des formes coniques et héliçoïdes qui procurent des ressources merveilleuses pour les transmissions de mouvements très rapides et irréguliers. — La collection de machines élémentaires de M. Saladin, habile ingénieur civil, résume tous ces progrès, représente toutes ces formes, et constate, par son accroissement rapide, toutes les victoires remportées par nos industriels sur la matière et sur l'inconnu. — Les machines à lin et à laine offrent les dispositions les plus nouvelles; celles pour le coton restent stationnaires. — Plusieurs métiers circulaires pour la fabrication du tricot attestent que la pensée de Ternaux n'est point abandonnée; M. Lepoitevin et M. Broconnier pourraient bien avoir résolu le problème avant la prochaine exposition. — Rien de nouveau ou du moins d'important en fait de modifications au métier Jacquard; quelques tentatives pour simplifier l'opération du *lisage* et remplacer les cartons, mais rien encore de consacré par une pratique sérieuse. — Le problème de la fabrication du châle double abordé par Ternaux, le novateur universel, semble résolu par MM. Barbé Proyart et Bosquet, et par MM. Boas frères; les premiers seuls ont exposé leur machine à découper, qui était l'*x* du problème. M. Deneirouse fabrique des châles sans envers au moyen d'un mécanisme inventé par lui, mais qu'il n'expose pas.

L'impression des étoffes doit ses principaux progrès dans ces dernières années à la machine à rouleau, que M. Huguenin Ducommun présente au concours avec de notables perfectionnements, et surtout, la machine à planches plates de M. Perrot; cette dernière machine connue sous le nom de *perrotine*, a causé une véritable révolution dans l'industrie, mais une révolution avantageuse qui n'a eu que des résultats heureux et n'a fait de mal à personne. L'industrie de Rouen et d'Alsace doit à cette machine d'avoir pu soutenir la concurrence de l'Angleterre jusque sur les marchés extérieurs; M. Perrot est véritablement le Jacquard de la toile peinte.

Les pompes, fort nombreuses, portent le cachet des améliorations générales apportées dans la construction des machines, mais elles sont toujours critiquables comme principe ; leurs organes métalliques, d'une précision rigoureuse, s'altèrent rapidement sous la triple influence de l'inaction, du travail forcé et de l'oxidation ; un seul appareil échappe à ce reproche, c'est la pompe à clapets et à pistons en cuir de M. Letestu ; cette pompe doit, à la simplicité de sa construction et à la malléabilité de ses principaux organes, une solidité, une sûreté d'action et un accroissement de produit si considérable, que la marine royale n'a pas hésité à en commander un grand nombre à l'inventeur et à acheter de lui le droit d'appliquer son principe à toutes les pompes existant dans les arsenaux et à bord des bâtiments de l'État. Cet exemple ne peut manquer d'être promptement suivi par les ports de commerce et par toutes les communes qui ont eu la prudence d'organiser des secours contre l'incendie.

Les MACHINES AGRICOLES témoignent par leur nombre, par leurs dispositions nouvelles ou perfectionnées, et par le public spécial qui ne leur a jamais manqué les jours de repos, que l'agriculture cherche enfin à sortir de l'ornière où elle se trouve depuis tant de siècles. Les directeurs de quelques-unes de nos fermes-modèles de l'est et du midi, ont pris une belle part à ce concours, où l'on a regretté de ne pas voir l'habile restaurateur de Grand-Jouan, M. Rieffel. — La charrue de M. Andréjean, la charrue araire de M. Lebachellé, et la charrue dos-à-dos de M. de Valcourt, sont destinées aux grandes cultures ; leur prix est malheureusement trop élevé pour les autres. — La charrue vigneronne de M. Lacaze, est au contraire accessible à toutes les bourses, elle ne coûte que 40 fr. — Les herses sont nombreuses, celle connue sous le nom de l'inventeur, M. Bataille, est toujours au premier rang. — Le semoir-Hugues, pour la culture des céréales en ligne, est de plus plus appréciée par les agriculteurs dignes de ce nom ; si l'administration voulait employer au profit de la propagation de cette machine un peu de l'influence qu'elle exerce sur le pays, elle enrichirait la France d'une centaine de millions par an, de plus peut-être, en accroissement de la

production et en économie sur les semailles. — La machine à battre de M. Mothes continue à occuper la première place dans les comices agricoles et dans les grandes exploitations rurales, mais elle est trop chère pour les petites; si les maires des communes où le travail de la terre est morcelé, voulaient rendre un véritable service à leurs administrés, ils les détermineraient à se cotiser pour l'achat d'une machine à battre qui fonctionnerait pour tout le monde à la manière du pressoir banal qui existe dans beaucoup de localités. — Les constructeurs de moulins, bien qu'en progrès, n'ont pas pris part à l'exposition, mais la meunerie y était représentée par MM. Train et Geuvain Bouchard, dont les meules aérifères permettent d'accélérer le mouvement et d'augmenter le produit tout en prévenant le graissage et l'échauffement du grain. — Enfin, pour ne rien oublier d'important dans ce paragraphe des applications de la mécanique aux arts alimentaires, citons le pressoir troyen de feu M. Benoît, le pétrin mécanique de M. A. Moret, qui est parvenu à vaincre toutes les difficultés qui avaient rendu nuls les efforts de ses prédécesseurs, et le four aérotherme de MM. Mouchot frères, dans lequel le pain est cuit à l'air chaud et sans aucun contact avec le combustible minéral, qui est converti en coke au moyen d'une dispositiou particulière des grilles et est revendu en cet état aussi cher qu'il avait coûté, après avoir effectué gratis la cuisson du pain, le chauffage et l'éclairage de la maison.

Du pain qui nourrit le corps et des machines qui le fabriquent, au pain qui nourrit l'esprit, aux livres et aux machines qui les produisent, il n'y a de distance qu'en imagination, et à l'Exposition, cette distance n'existait pas; les machines à composer, à distribuer et à laver des caractères de M. N. Chaix étaient placées dans la même galerie que les fours de M. Mouchot et le pétrin de M. A. Moret. Ces machines à imprimer ne sont pas encore, peut-être, la solution complète du problème, mais ce sont elles qui en approchent le plus pratiquement; il y a là le germe d'économies de main-d'œuvre, qui amèneront la diminution du prix des livres, comme le semoir-Hugues pourrait déterminer la réduction du prix du pain,

si l'on voulait faire quelque chose pour sa propagation. — La lithographie, cette nouvelle venue dans l'art de l'impression. marche si vite dans la voie du progrès, que déjà elle dispute à la typographie la place que celle-ci occupe depuis le jour où Guttemberg lui donna l'existence ; c'est à l'inventeur de la perrotine, que la lithographie doit les procédés d'encrage mécanique qui lui permettront avant peu de lutter d'économie avec l'impression en lettres. Il y a encore là une révolution dont les éléments se préparent, et que l'on verra peut-être éclater avant la prochaine exposition.

La France doit à la douceur de son climat d'être le pays où l'on entend le plus mal l'art du chauffage; les pays chauds exceptés bien entendu. Quelques tentatives sont faites cette année, mais elles ne portent guère encore que sur les grands appareils calorifiques pour les prisons, les colléges et les établissements public. MM. Gandillot, Léon Duvoir-Leblanc, Chaussenot, Gervais, se livrent à cette spécialité ; le second, surtout réussit bien. — M. Lecoq et M. Laury s'occupent du chauffage domestique, mais leurs appareils, quoique supérieurs, laissent encore à désirer ; ils sont surtout trop chers et ne satisfont pas au désir qu'éprouvent beaucoup de personnes de voir la flamme du feu qui les chauffe. — Sous ce rapport, la grille tournante de M. Letestu, l'inventeur des pompes, a une supériorité marquée, mais elle n'économise peut-être pas pas autant le combustible. M. Grouvelle, M. Jouvenel et M. Hoyos construisent, sur différents systèmes, des fourneaux de cuisine pour prisons, pensions, restaurateurs, etc. ; leurs succès sont partagés. — Le grand appareil culinaire et distilatoire de MM. Peyre et Rocher, de Nantes, se recommande particulièrement par la solution, aujourd'hui certaine, du problème de la distillation de l'eau de mer ; il y a bien longtemps que la marine attendait cette découverte, dont elle doit tirer de si grands avantages. — Les *cordons-bleus* de M. Sorel, l'inventeur de la galvanisation du fer, sont de petits fourneaux économiques dans lesquels on fait cuire un dîner de quatre plats, pour huit personnes, avec quelques centimes de charbon, et presque sans aucune surveil-

lance; ce petit appareil est destiné à rendre des services économiques très réels à une foule de ménages modestes d'ouvriers, de commis et de petits marchands.

La fabrication de sucre de cannes, aux colonies, par laquelle nous terminerons cette revue des machines envoyées à l'exposition, attend une vie nouvelle des appareils perfectionnés de MM. Derosne et Cail; leur grand évaporateur, sur les cylindres duquel ils versent des jus faibles, qui se concentrent en condensant les vapeurs chaudes qui circulent à l'intérieur au sortir de la chaudière à cuire dans le vide, est d'une disposition fort ingénieuse; les économies d'eau et de combustible qu'il procure, sont d'une haute importance, surtout aux colonies, où ces deux agents essentiels de toute fabrication sont fort rares. L'ensemble des appareils de MM. Derosne et Cail, constitue un assortiment complet, d'un prix assez élevé et d'un usage assez délicat; mais qui doit amener forcément le division du travail dans l'industrie sucrière, en séparant la production de la canne, laissée à l'agriculture, aux planteurs et à leurs noirs, de la fabrication du sucre concentrée dès lors dans de grandes usines, où toutes les ressources de la mécanique et toute l'intelligence des ouvriers et des chefs européens se trouveront réunies. MM. Derosne et Cail avaient commencé à travailler pour la sucrerie de betteraves, c'est la concurrence qui a déterminé le progrès dans les deux industries.

Rien de marquant, au premier abord, dans la manufacture des étoffes. Des économies de façon qui ne sont pas appréciables à l'œil du visiteur indifférent, des merveilles de dessin auxquelles les succès antérieurs et la supériorité du goût français nous ont habitués, des progrès dans la solidité des couleurs qui échappent à un examen superficiel, voilà ce qui a pu faire dire que cette industrie était stationnaire, tandis qu'en réalité elle conserve son rang sur les marchés extérieurs, si même elle n'y a fait quelque progrès; ce qui prouverait bien, si l'on voulait y voir clair, que le monopole du marché national n'est pas nécessaire à son existence. — Rouen et l'Alsace continuent à imprimer sur calicot, mais cet article est en baisse,

et déjà l'Alsace, qui l'a créé, sacrifie aux nouveaux dieux et se livre avec ardeur à l'impression sur laine et sur tissus mélangés de soie et de coton, — Paris excelle toujours dans ces derniers articles, et dicte ses lois à la mode.

La filature de la laine et le tissage des plus beaux cachemires, ont pour maître un ancien ouvrier, parvenu au premier rang à force d'intelligence et de travail, à M. Biétry, décoré il y a cinq ans, et qui a continué depuis lors à mériter cette haute distinction. L'industrie Rémoise a aussi pour chef de file un ouvrier devenu maître, M. Croutelle neveu, qui vient encore de rendre un nouveau service à la fabrication des étoffes de laine, en trouvant un encollage particulier qui rend possible l'emploi des métiers à tisser mécanique, leur fait produire vingt mètres de tissus par jour, au lieu de cinq que l'on faisait à grand'peine dans l'ancien système. — La fabrication du drap, protégée au-dedans par la prohibition et au-dehors par le drauwback, n'a réalisé aucun progrès; elle faisait aussi bien il y a cinq ans, et depuis lors elle n'a pas diminué ses prix. — Le tort, du reste, ne vient pas d'elle seule ; la production de la laine, abusivement protégée, n'a fait aucun progrès ; loin d'avancer, elle recule, et a recours aux pratiques les plus déloyales pour retenir, par la fraude, les profits que son ignorance ou son mauvais vouloir laisse échapper. — La laine de peigne, fortement demandée par nos fabriques d'étoffes légère, n'est pas produite chez nous en quantités suffisantes, ce qui n'empêche pas de la protéger en frappant d'une amende de 22 0/0 les emprunts inévitables qu'il faut absolument faire à l'Allemagne. M. Dezeimeris, de la Gironde, un des rares industriels qui se sont occupés de cette production particulière, avait des laines de peigne fort remarquables par leur beauté, mais surtout par les procédés mécaniques au moyen desquels il les avait obtenues; ces procédés permettant, d'après l'inventeur, de réduire de 5 à 10 0/0 les déchets de peignage, qui atteignent ordinairement 25 à 30 0/0 et même plus. — La laine-soie, type nouveau créé par un agriculteur intelligent, M. Graux, est appelée à un bel avenir ; cette

qualité de laine, entermédiaire entre le cachemire et la belle laine de Saxe, donne des produits fort remarquables: filée par M. Bietry, et tissée en châle par M. Fortier elle a obtenu tous les suffrages.

Les étoffes légères et à bon marché pour robes, gilets et pantalons, se fabriquent avec succès à Roubaix, à Turcoing, à Templeuve, depuis surtout que l'apprêt est devenu aussi flatteur qu'il était désagréable autrefois ; un ancien ouvrier, du nom de Descat, est le principal auteur de ce progrès.

La filature et le tissage du lin, traversent une période fâcheuse. Les procédés mécaniques ont tué, ou à peu près, le travail à la main ; mais embarrassés dans les entraves de la protection, ils ont fait fausse route et abandonné le système français de la filature à froid, pour le système anglais, dit : à la décomposition, qui, en soumettant le lin à une immersion dans l'eau bouillante, en altère la qualité et ne donne des produits d'une vente plus facile et plus avantageuse ; qu'en détruisant la solidité, et faisant descendre les services de la toile ainsi fabriquée au-dessous de ceux que rend le modeste calicot. Bien peu de maisons, parmi les cinquante ou soixante qui figuraient à l'exposition, échappent à ce reproche ; Dieu veuille qu'elles n'aient pas à s'en repentir amèrement avant le prochain concours de l'industrie.

La production de la soie a fait des progrès réels ; mais nous craignons qu'elle ne se jette à son tour dans la mauvaise voie, en courant après des bénéfices trop considérables. — Les essais d'éducation à la feuille mouillée pourraient bien avoir ce tort, car s'ils donnent un poids plus considérable aux cocons pour une même quantité de feuilles, la soie qui en provient perd davantage à la condition, de telle sorte, que si l'éleveur augmente son bénéfice, c'est le fileur qui perd, et en somme, il n'y a véritablement pas progrès. La plus belle soie filée, la plus régulière, la plus forte et la plus blanche, était présentée par M. André Jean et le major Brouski, réfugié polonais, qui paie ainsi noblement l'hospitalité que la France accorde à tous les malheurs, et surtout ceux qui ont pour cause

un dévouement, même extrême, à la cause de la liberté.

La chimie manufacturière, qui prit naissance au milieu des grandes convulsions qui ébranlèrent toute la société vers la fin du dernier siècle, n'a cessé depuis lors d'être en voie de progrès. C'est aux découvertes importantes et chaque jour renouvelées de nos chimistes, que l'industrie française, longtemps inférieure à l'Angleterre sous le rapport mécanique, et maintenant encore sous celui des capitaux, doit d'avoir pu lutter, sinon avec succès, du moins avec des chances partagées contre sa puissante rivale. Les extraits de bois et de plantes, les couleurs minérales d'une application économique et facile, les mordants et les détersifs, occupent surtout les maisons d'Alsace et de Normandie; d'autres préparent la céruse, d'autre la colle, d'autres des bougies de suif épuré, invention française qui l'est toujours demeurée; d'autres, enfin, préparent des denrées alimentaires, et comme M. Magnen, de Clermont, dotent notre pays de la fabrication des pâtes, vermicelles, macaronis, etc., qui ouvre un nouveau débouché à nos céréales, et répand parmi nos populations agricoles les objets d'échange que nous portions auparavant en Italie, pour garnir nos offices de la matière première de nos potages et de nos entremets.

L'optique, autrefois fort arriérée en France, est maintenant arrivée à ce point de perfection qui lui permet de répondre aux besoins des plus illustres savants, à ceux mêmes des contrées voisines; il n'y a pas un demi siècle que tous les instruments de nos observatoires venaient de l'étranger: ce fait donne la mesure du progrès accompli. La production des masses de crown et de flint-glass pour lentilles des grandes lunettes, se fait en France par les soins de M. Guinand et de M. Bontemps, avec toute la perfection désirable.

La physique marche également à de nouvelles découvertes, dont la moins importante n'est pas l'application de la force galvanique à la dorure et à l'argenture des métaux. Outre les économies que ce procédé permet d'obtenir, il rend inutile l'emploi du mercure pour la dissolution de l'or, c'est-à-dire qu'il sauve la vie à de nombreux ouvriers; ce fait seul ne suffirait-il pas pour

recommander la belle découverte de M. de Ruolz, appliquée industriellement par M. Christofle.

L'industrie de l'éclairage est en travail. M. Deleuil a pensé à la lumière électrique et a fait de belles expériences, qui ont encore besoin d'être complétées; M. Robert, l'inventeur d'un fusil à silex se chargeant par la culasse, a trouvé le moyen de dénaturer les alcools sans rectification possible et a construit un bec pour brûler ce liquide, qui serait beaucoup plus agréable que l'huile si l'exigence du fisc n'en élevait pas le prix d'une manière abusive. Il dépend ainsi tout-à-fait de l'administration, d'encourager cette industrie naissante et de donner une preuve utile de sa sollicitude pour les intérêts de nos agriculteurs du nord et de nos viniculteurs du midi.

Les beaux-arts ont été de tout temps cultivés en France avec une supériorité incontestable; l'exposition de cette année prouve que loin de perdre en ce genre, nous gagnons au contraire d'une manière surprenante. Le bouclier de chasse de M. Froment Meurice, son calice, ses ostensoirs, sa coupe d'agathe et tous ses merveilleux bijoux, montés, ciselés et ornés avec tant d'art, ne craignent la comparaison avec aucun des chefs-d'œuvre de la renaissance. — M. Morel, M. Rudolfi, sont aussi de rudes lutteurs en ce genre. — Dans les bronzes d'ornement et d'ameublement, M. Denière est toujours roi; sa garniture de cheminée en fer et bronze est d'un grand et beau style, bien supérieur aux mignardises ébauchées pour le grand surtout royal. — MM. Eck et Durand, excellent dans les bronzes d'art; leur pot à bière avec enroulement d'une tige de houblon, et l'histoire de l'ivresse en bas-relief, est merveilleux d'exécution. — Les cristaux blancs de Saint-Louis, de Baccarat et de Lyon, les cristaux décorés de MM. Launay et Hautin, sont d'une grande pureté et fort riches, mais encore trop chers. — La porcelaine ordinaire, la demi-porcelaine, dite opaque, se sont presque mises de niveau avec les articles anglais, qui nous cèdent la palme pour les grands services décorés. — Quelques fabricants, M. Discry, M. Talmours, font maintenant les couleurs de grand feu aussi bien que Sèvres; quand songera-t-on à imiter de la Chine autre chose que

ses formes et ses dessins baroques, ses nuances criardes et lui empruntera-t-on la solidité et la transparence de ses porcelaines, si minces qu'on ne les sent pas dans la bouche.

Reste encore à parler des meubles, des armes, des instruments de musique, des tapis, et de mille autres choses qu'il faut passer sous silence; contentons-nous de mentionner comme susceptibles de prendre de l'importance dans l'avenir, la fabrication des draps feutres et la coloration des bois par le système Boucherie; deux industries qui ne sont encore que dans l'enfance.

En résumé, l'exposition de 1844, sans se recommander par de grandes innovations, marquera cependant comme un jalon important dans l'histoire de l'industrie française. Le principal progrès, nous l'avons dit, a été accompli par les constructeurs de machines, or, c'est d'eux, on le sait, que dépendent en partie les progrès du reste de l'industrie; d'ici à cinq années, donc, on peut espérer que nos manufactures auront su mettre à profit les nouveaux instruments de travail que le génie de la mécanique met à leur disposition et que, les chemins de fer aidant, ils montreront enfin que le vieux régime protecteur, qui ne convient qu'à une industrie dans l'enfance, n'est plus bon pour elles, et que capables de lutter sur les marchés extérieurs avec les manufactures étrangères, elles peuvent, à plus forte raison, accepter une concurrence raisonnable sur leur propre terrain, auprès des consommateurs indigènes, dont ils sont plus rapprochés et dont ils connaissent mieux les besoins.

Outre le profit qu'ils trouveront dans cette nouvelle voie, ils sont assurés que les honneurs et les distinctions ne leur manqueront pas, car déjà aujourd'hui, sur leurs simples promesses, ils en obtiennent au point d'en être accablés?

Sur 3,919 exposants (1) envoyés par 84 départements,

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| (1) Seine. | 2166 | 3 | Départements de | 40 a 50 |
| Seine-Inférieure. | 135 | 13 | — | 10 à 19 |
| Nord. | 121 | 11 | — | 20 à 29 |
| Rhône. | 95 | 21 | — | 10 a 16 |
| Gard. | 89 | 30 | — | 1 à 9 |
| Haut-Rhin | 55 | | La Corse et le Lot: Rien | |

Pondichéry, 2. Algério, 1; Guadeloupe, 1. Ile Bourbon, 1.
L'Algérie seule n'a pas eu de récompense.

Voir pour les expositions précédentes, l'annuaire de 1844.

a Seine en tête pour 2166, et par quatre colonies, il y en a eu 3,183 de distingués par le jury!..... savoir : 81 croix; — 147 rappels de médailles d'or et 126 médailles nouvelles; — 189 rappels de médaille d'argent, et 429 médailles nouvelles; — 161 rappels de médailles de bronze et 703 nouvelles médailles; — 894 mentions honorables dont 47 rappels; enfin 505 citations favorables dont 5 rappels.

C'est presqu'autant de prix que de candidats; 19 départements ont même eu tous leurs exposants récompensés. — Nous ne trouvons pas que ce soit trop, nous regrettons seulement que l'on n'ait pas choisi le moment même de ce beau triomphe pour constater, par une enquête solennelle, la véritable situation économique des industries françaises, et partir de là pour prendre date des réformes et des réductions de tarifs devenues inévitables. Ce ne sont pas certainement nos 3,183 lauréats, l'élite de nos producteurs, qui y auraient fait opposition; leur front ceint de la couronne d'honneur ne peut plus vouloir d'un bourrelet protecteur, leurs mains pleines de lauriers ne peuvent plus être soutenues par des lisières.

AD. BLAISE (des Vosges).

---

## EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE à Berlin.

La plupart des nations européennes, excepté l'Angleterre, nous ont emprunté l'institution des expositions des produits de l'industrie. C'était, cette année, le tour de la Confédération Germanique. Berlin avait déjà eu deux expositions, l'une en 1821 et l'autre en 1827 ; mais c'étaient des expositions uniquement prussiennes. En 1844, les produits de tous les états allemands, ont été appelés à comparaître dans cette ville, que la politique des successeurs du grand Frédéric voudrait habituer les esprits à regarder comme la capitale, non pas seulement de la Prusse, mais de toute l'Allemagne.

L'établissement d'une exposition de l'industrie allemande, à Berlin, se rattache en effet à la grande pensée que la Prusse poursuit avec persévérance, celle de cons-

tituer une unité Germanique sous sa haute direction. L'association des douanes n'a pas été seulement pour elle un moyen de faire disparaître les enclaves génantes qui la séparaient de ses belles provinces rhénanes, d'arrondir son territoire si étiré, si disjoint, de lui donner l'homogénéité qui lui manquait. Il est permis de croire que la Prusse espérait s'attribuer ainsi une sorte de protectorat, de souveraineté tacite sur toute la Confédération, et accoutumer les autres états à considérer le gouvernement de Berlin comme leur chef naturel. Ce plan est en voie de réussir. Après avoir pris l'initiative de l'union des douanes, des chemins de fer, de la plupart des mesures qui ont aidé au développement manufacturier de l'Allemagne, la Prusse a voulu constater les progrès industriels réalisés sous cette nouvelle ère dont elle a droit de réclamer l'honneur. L'exposition de Berlin, est en quelque sorte une solennité à la gloire d'une organisation regardée comme son œuvre. Aussi a-t-elle mis beaucoup de soin à en faire ressortir l'importance, à en relever l'éclat.

L'exposition a été installée dans le bâtiment de l'arsenal, au milieu du plus beau quartier de Berlin, en face du palais du feu roi, sur la promenade qui a reçu le nom de *Sous les Tilleuls*, et qui rappelle l'aspect de nos boulevarts. Ce monument, construit comme tous les monuments de Berlin, en brique recouverte d'un enduit de ciment, est d'un aspect sévère et imposant. Il forme un carré parfait, dont chaque côté a 280 pieds de longueur, et ne présente à chaque étage qu'une vaste salle qui se développe autour d'une cour intérieure. La moitié du rez-de-chaussée et toute la travée du premier étage, éclairée par les fenêtres extérieures, étaient occupées par les produits. Ainsi, par une sorte d'hommage rendu aux changements opérés dans les idées et dans les mœurs, les œuvres de l'industrie ont pris la place des insignes de la guerre, les machines se sont élevées ou se dressaient les canons, et les étoffes ont été suspendues aux murs où se croisaient des faisceaux de fusils et des trophées d'armes, dont quelques-uns se montraient derrière les tentures, comme pour rendre le contraste plus piquant. Bien que le bâtiment de l'arsenal présente une distribution intérieure favorable à des expositions, on peut

cependant lui reprocher d'être un peu sombre ; les produits de l'industrie, comme ceux des beaux-arts, ont besoin de beaucoup de jour ; il faut que la lumière puisse se jouer au milieu de ces objets divers dont la forme constitue souvent la principale beauté.

Le nombre des exposants s'est élevé à 3,071 ; mais ce nombre n'a été atteint que peu à peu, et le catalogue que j'ai sous les yeux ne renferme que 2,823 noms. Les vingt-deux états y sont représentés. La Prusse a elle seule compte 1,865 exposants ou près des deux tiers du nombre total. Vient ensuite la Bavière pour 193, la Saxe, ce petit état si industrieux, qui ne compte pas deux millions d'habitants, pour 136, le Wurtemberg pour 110, les principautés Saxonnes pour 102, la Hesse-électorale pour 79, le Hanovre pour 43, etc. L'Autriche ne figure que pour un nombre de 64 ; pourquoi n'a-t-elle pas pris une plus grande part à l'exposition ? Est-ce seulement à cause de l'éloignement de ses provinces ? Ou bien est-ce jalousie et mauvais vouloir ?

Il ne faut pas comparer l'exposition de Berlin à celle de Paris. Ce ne serait pas juste. Les conclusions qu'on pourrait tirer de ce rapprochement manqueraient de vérité. Nos expositions ont un caractère distinctif. La France occupe, de l'aveu de tous les peuples, le premier rang dans les industries qui demandent du goût dans la conception, de l'élégance dans les formes, de la délicatesse dans le travail. Nos tissus façonnés, nos châles, nos tapis, nos impressions, nos produits céramiques, nos bronzes, notre orfèvrerie, nos meubles, présentaient un spectacle qu'on chercherait vainement ailleurs, et que l'Angleterre elle-même ne pourrait reproduire malgré l'état avancé de son industrie. L'aspect de l'exposition de Berlin est donc d'un aspect moins magnifique, moins éblouissant ; mais elle n'en offre pas moins d'intérêt pour l'économiste et pour l'industriel ; elle nous montre surtout des produits de consommation courante, ceux qui constituent la grande production, et, qui représentent la partie la plus essentielle du travail national. C'est une première campagne, et cette première campagne est assez heureuse pour que les autres peuples, et l'Angleterre surtout, se préoccupent de ses résultats.

Il est impossible de donner en quelques lignes un tableau exact de la masse de produits qui se pressent dans le bâtiment de l'arsenal. Il faut se contenter d'un aperçu rapide. Faisons donc une revue en courant.

Voici d'abord les produits de l'industrie minérale qui sert de base à toutes les autres industries. Ces produits ne sont pas assez nombreux relativement à l'importance qu'elle occupe en Allemagne. Qui n'a pas entendu parler des districts métallifères, qui s'étendent dans le Hartz, dans la Saxe, dans la Bohême, et jusqu'en Hongrie et en Transylvanie, de ces mines célèbres dont la découverte remonte au VIIIe siècle, et qui sont encore aujourd'hui la terre classique de la science de l'exploitation ? Le fer est le métal le mieux représenté ; il y a des échantillons de la Prusse, de la Saxe, de la Thuringe, etc. ; c'est cependant une industrie qui est en souffrance et à l'aide de laquelle on est venu récemment par une augmentation des droits d'importation. La Silésie est la seule contrée où la fabrication de la fonte à la houille ait pris du développement. On cite également des usines construites récemment en Saxe où la fusion s'opère avec le combustible minéral. Le traitement du fer à la houille commence à se répandre ; on compte un certain nombre de forges à l'anglaise dans les provinces rhénanes ; l'amélioration des transports, jointe au renchérissement considérable des bois, doit propager l'emploi de cette méthode qui, jusqu'ici, ne s'est développée que bien lentement. La fonte moulée se montre à Berlin dans toute sa perfection. On remarque également le bon marché des aciers, des outils, de la quincaillerie qui sont exposés. L'Allemagne possède deux grands centres de production d'acier naturel ; l'un, situé dans la Styrie, dont les produits s'exportent principalement sous forme de faulx, dans toutes les parties du continent européen ; l'autre sur les bords du Rhin, dans le pays de Siegen, qui s'adonne surtout à la fabrication des aciers corroyés. L'exposition étale en grande quantité la coutellerie et les armes de Solingen, les outils et les limes de Reimsched, les objets si variés de la fabrique de quincaillerie d'Iserlohn. Un autre métal dont on tire un grand parti en Prusse, est le zinc ; la Silésie en offre un gisement très-riche ; on le moule à

Berlin aussi bien que la fonte ; on en fait des ornements, des rosaces, des chapiteaux de colonne qui réunissent le double avantage du bas prix et de la solidité.

La fabrication des machines vient à peine de naître en Allemagne, mais elle grandit rapidement. Il ne faut pas chercher dans cette partie de l'exposition quelque chose de neuf. Les Allemands n'ont pas le génie de l'invention. En France, nous avons la rage d'inventer : quand nous n'innovons pas dans le fonds, c'est dans la forme ; aussi nos expositions présentent toujours, sinon des inventions heureuses, au moins des tentatives de perfectionnement. La race des chercheurs n'existe pas en Allemagne ; il n'y a rien dans son exposition qui fasse penser. Le constructeur allemand copie ; mais il faut lui rendre cette justice qu'il avoue l'imitation ; si l'exposition de Berlin présentait trois ou quatre machines à imprimer les étoffes faites d'après celles de M. Perrot, au moins leur avait-on conservé le nom de Perrotine. La construction des locomotives est ce qui occupe surtout les Allemands, et l'atelier de M. Borsig, à Berlin, est un atelier modèle où l'on en voit actuellement une dizaine qui se construisent en même temps.

L'exhibition des tissus est la plus nombreuse à Berlin comme à Paris. Les tissus de lainé et surtout les draps se développent dans les cases ou gisent par monceaux sur des tables. Il y avait 135 exposants de draps à Paris ; il y en a 150 à Berlin. C'est qu'en effet c'est une des belles industries de l'Allemagne. Les draps fins sont les plus rares ; ils sont moins bien faits et au moins aussi chers que les nôtres ; mais les draps de qualité moyenne sont aussi beaux et coûtent un quart de moins ; les draps communs sont à la fois meilleurs et meilleur marché. Ce qui constitue l'avantage de la fabrication allemande, c'est le bas prix de la main-d'œuvre, c'est surtout l'abondance et le bas prix des laines ; la fabrication allemande se trouve au centre de la production et à proximité des marchés les mieux pourvus. Les mérinos de Saxe soutiennent leur réputation ; mais l'Allemagne est loin de savoir tirer de la laine peignée tout le parti qu'on en tire en France et en Angleterre pour la fabrication de cette multitude de tissus légers qui remplacent le coton dans les vêtements des femmes. J'en dirai

autant de l'industrie des châles. Les châles de Vienne, les seuls qui aient paru en quantité notable à l'exposition, sont bien inférieurs aux châles de Paris. La fabrication des tapis est également une fabrication arriérée en Allemagne.

L'industrie de la soie, importée par les Français réfugiés lors de la révocation de l'édit de Nantes, est en prospérité. Berlin cherche à rivaliser dans les étoffes de luxe et de goût avec Lyon, dont il reproduit les dessins. Mais c'est surtout la Prusse Rhénane qui nous fait concurrence avec les étoffes légères et les velours de Crefelt, de Viersen, d'Elberfeld, de Barmen. Ce qui distingue les manufacturiers de cette province, c'est qu'ils ne sont pas seulement industriels, mais encore commerçants; ils ont l'esprit d'entreprise, ils sont toujours prêts à varier leur fabrication suivant les exigences des consommateurs lointains qu'ils approvisionnent.

La fabrication du coton est placée en Allemagne dans des conditions particulières. Les droits sur les tissus sont beaucoup plus élevés que les droits sur les fils. Il en résulte que le Zollverein tire de l'étranger, et principalement de l'Angleterre, les deux tiers des fils qui lui sont nécessaires, tandis qu'il fabrique lui-même presque tous ses tissus. Aussi, par un contraste singulier, les fils en Allemagne sont à plus bas prix qu'en France, tandis qu'au contraire les calicots y sont un peu plus chers. L'impression sur coton est très répandue en Allemagne; il existe plusieurs établissements considérables à Berlin; mais on n'y fait en général que les impressions courantes, et les belles indiennes de Mulhouse sont toujours recherchées, malgré l'élévation des droits qui les frappent à l'importation.

L'industrie linière est en proie à une crise plus douloureuse encore en Allemagne qu'elle n'est en France. C'est le résultat de la découverte de la filature mécanique. L'Allemagne, qui exporte une grande quantité de toiles, s'est vu disputer le marché extérieur par l'Angleterre qui peut livrer ses toiles mécaniques à des prix beaucoup plus bas. Le seul moyen pour l'industrie allemande de conserver ses débouchés, c'est de s'emparer à son tour des procédés anglais. Cependant la filature mécanique se développe

lentement de l'autre côté du Rhin. On cherche surtout à soutenir la filature à la main. Il existe encore beaucoup de préjugés en Allemagne sur ce point. L'exposition, du reste, nous montrait de fort belles toiles de Wesphalie. Le linge damassé de Saxe, qui se fabrique encore à la tire, brillait, sinon par le goût, au moins par la richesse des dessins. Il y avait aussi quelques dentelles remarquables seulement par le bon marché.

L'industrie, qui prépare les peaux, avait envoyé des produits remarquables et qui témoignent d'une fabrication très avancée. Les cuirs vernis de Mayence étaient aussi beaux que ceux que nous avons vus à l'exposition de Paris.

Les porcelaines et les cristaux ne répondaient pas à l'idée qu'on aurait pu s'en faire. L'art céramique est poussé beaucoup plus loin en France. La manufucture royale de Meissen (Saxe) cherche à ressaisir le genre rococo dans lequel elle excellait jadis. Berlin fait de bonnes pâtes. Il n'y avait que la Silésie et, je crois, la Bavière qui eussent envoyé des cristaux. La Bohême avait manqué à l'appel; c'est à la foire de Leipzig que j'ai vu ses produits; elle réussit admirablement dans certaines couleurs; mais ce qui étonne le plus, c'est le bas prix de tous ces cristaux, si recherchés chez nous.

Je ne parle pas de ces mille et une industries de luxe, qui sont pratiquées avec tant de succès en France, mais qui n'ont pas d'importance en Allemagne. Les bronzes sont très faibles, et l'on voit que la grande augmentation de droits portée sur cet article n'a pas profité à l'industrie en Allemagne. L'orfèvrerie, à peu d'exceptions près, est massive et sans grace. Il en faut dire autant des meubles et des voitures qui sont très nombreuses au palais de l'Arsenal. En général, tout ce qui tient à la forme est froid et lourd; cela sent le ciel de la Germanie; il faut, dans les industries artistiques, une imagination vive qui ne se trouve guère dans les pays du nord. J'allais oublier de parler des pianos, qui figuraient cependant au nombre d'une cinquantaine, et qui, s'ils ne brillent pas comme meubles, se distinguent par leur bas prix. Reste à connaître leur qualité.

En résumé, si l'exposition de Berlin est moins brillante que la nôtre, elle n'en démontre pas moins que la plupart des grandes industries ont fait en Allemagne d'immenses progrès. Ce n'est plus maintenant cette Allemagne rêveuse et méditative qui se perdait dans les nuages de la métaphysique et qui s'endormait sur un livre; elle s'est mise à l'œuvre, et elle marche à grands pas dans cette carrière industrielle où d'autres peuples l'avaient précédée. Elle ne cherche pas, comme nous, à faire de l'art; elle va plus terre à terre; elle se contente de livrer des produits satisfaisants ou plutôt suffisants à bon marché. Il faut la féliciter d'une réserve prudente et sage. Ne forçons point notre talent, comme dit le Fabuliste, nous ne ferions rien avec grace. Du reste, on a pu comprendre par tout ce qui précède, que les progrès de l'Allemagne doivent beaucoup plus inquiéter l'Angleterre que la France; car, tandis que l'industrie française cherche plus encore le beau que le bon marché, l'industrie anglaise voit l'industrie allemande chercher, comme elle, plutôt le bon marché que le beau.

J. BURAT.

---

## DES VOIES DE COMMUNICATION.

Nous avons, dans l'Annuaire de 1844, fait connaître le nombre et l'étendue des diverses voies de communication que possède la France. Notre tâche, désormais, devra se borner à tenir au courant ce premier compte-rendu. Il convient d'abord de rappeler en quelques mots les données générales précédemment exposées :

Etendue des :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Routes | royales. . . . . . | 34,512 kilomètres ou | 8,628 lieues. |
| | départementales . . | 36,579 | 9,145 |
| Canaux. . . . . . . . . . | | 4,400 | 1,100 |
| Chemins de fer. . . . . . | | 913 | 228 |
| | Totaux. . | 76,404 kilomètres ou | 19,101 lieues. |

A ces voies de communications artificielles, on sait qu'il faut ajouter environ 772,000 kilom. ou 193,000 lieues de *chemins vicinaux* de grande et petite communication. Quant aux voies naturelles de viabilité, les fleuves et

rivières, nous rappelons aussi que le nombre s'en élève à 133, divisé en 7 principaux bassins et comptant 8,255 kil. ou 3,064 lieues d'étendue. C'est donc, en tout, près de 85,000 kil. ou un peu plus de 21,000 lieues que couvrent les grandes voies de viabilité du royaume (1).

Voici l'aperçu des travaux qu'a exécutés en 1842 l'administration des ponts-et-chaussées : ils portent non sur l'ouverture de nouvelles routes ou de nouveaux canaux, mais sur l'achèvement ou l'amélioration des voies entreprises ou existantes.

L'administration ne précise pas dans ses comptes-rendus annuels l'étendue des parties de routes ou voies de canalisation, complétées ou achevées dans le cours de l'exercice ; ce qu'on s'explique facilement si l'on considère que les travaux embrassent souvent simultanément plusieurs points des voies entreprises, et n'en amènent pas toujours la mise en circulation immédiate. Elle se borne à faire connaître la nature et l'état de ces travaux ainsi que les dépenses qu'ils ont entraînées. Nous analysons ces indications.

*Routes :* Les ateliers ouverts en 1842, pour l'achèvement des *lacunes*, se sont étendus sur 72 routes, et ont embrassé un développement de 1,035,140 mètres, sur cette longueur, on a terminé environ 268,769 mètres courants de terrassement et 436,310 mètres courants de chaussées pavées ou d'empierrement.

Les routes sur lesquelles on s'est occupé de corriger des

(1) En Angleterre, approximativement, 52,100 kilomètres ou 12,500 lieues; savoir :

| | |
|---|---|
| Routes, environ. . . . . | 40,000 kilomètres. |
| Fleuves et rivières. . . . | 3,300 |
| Canaux. . . . . . . . | 4,800 |
| Chemins de fer. . . . . | 4,000 |
| Total. . . | 52,100 kilomètres. |

Comme la superficie territoriale du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne n'est que de 3,120 myriam., tandis que celle de la France est de 5,277, on voit que, proportion gardée, l'étendue des voies, dans l'un et l'autre pays, est à peu près la même; ce qui laisse toujours subsister un notable avantage pour le territoire, relativement, resserré de l'Angleterre. Elle compte moins de routes et de voies fluviales que nous, mais elle nous dépasse de beaucoup en canaux et lignes de fer.

rampes rapides sont au nombre de 29 ; les ateliers ont embrassé un développement de 214,098 mètres. Sur cette longueur on a terminé 31,800 mètres courants de terrassement et 93,034 mètres courants de chaussées.

108 routes ont pris part aux fonds destinés aux réparations extraordinaires ; des améliorations fort utiles y ont été produites, et en rendent la circulation plus commode et plus rapide.

Les travaux de la campagne de 1842, auront eu ainsi pour résultat de livrer à la circulation environ 500 kilomètres de route neuve, et de substituer plus de 100 kilomètres de nouvelles portions de route, d'un parcours facile, à d'anciennes voies dont l'inclinaison opposait de graves obstacles au roulage. D'un autre côté, les réparations extraordinaires exécutées, en améliorant sensiblement l'état d'un grand nombre de routes, occasionnent une diminution considérable dans les frais de transport des marchandises.

*Fleuves et rivières :* Les sacrifices que le Trésor s'est imposés pour l'achèvement des canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et de 1822, et de celles qui les ont suivies, auraient été loin de procurer tous les avantages qu'on a droit d'en attendre, si les rivières dans lesquelles ces canaux viennent déboucher eussent continué d'opposer à la marche des bateaux les obstacles et les entraves de tout genre qu'elles présentent sur une grande partie de leur développement. Voici l'exposé des mesures législatives prises pour leur perfectionnement :

La loi du 30 juin 1835 a fourni, la première, à l'administration les moyens d'entreprendre dans ce but un système de travaux importants. Un des articles de cette loi autorisait l'imputation annuelle, sur le budget ordinaire, de crédits spéciaux destinés à l'amélioration de cinq rivières : De la Loire, de la Saône, du Rhône, de la Garonne et du Lot.

Indépendamment de ces allocations, le budget ordinaire comprend, depuis 1839, des crédits spéciaux applicables aux quatre rivières du Rhin, de l'Allier, de la Sèvre-Niortaise et de ses affluents, et, à partir de 1841, un crédit spécial pour l'Isère.

Outre les fonds annuels alloués au perfectionnement de la Loire, de la Saône, du Rhône, de la Garonne et du Lot, la loi du 30 juin 1835, à ouvert des allocations générales pour le perfectionnement de la navigation des rivières ci-après dénommées :

L'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à la frontière;
La Moselle, depuis Frouard jusqu'à la frontière;
L'Ill, depuis l'extrémité du canal du Rhône au Rhin jusqu'à l'entrée dans ce dernier fleuve.
La Baïse, depuis Condom jusqu'à son embouchure dans la Garonne.
La Midouze et l'Adour, depuis Mont-de-Marsan jusqu'à Bayonne.

Une loi du 19 juillet 1837 a, de plus, ouvert des crédits pour le perfectionnement de la navigation de la Saône et de l'Aisne, et pour la construction du quai Saint-Bernard, sur la Seine, à Paris.

La même loi a ouvert des crédits extraordinaires, applicables au perfectionnement de la navigation des rivières ci-après dénommées :

L'Aa et les canaux de Calais, de la Colme et de Bourbourg;
La Meuse, depuis Sédan jusqu'à la frontière;
La Marne, entre Vitry-le-François et Dizy, et entre Meaux et Chalifer;
La Seine, entre Marcilly et Rouen;
L'Yonne, depuis Auxerre jusqu'à Montereau;
La Vilaine, entre Rennes et Redon;
La Charente, depuis Montignac, jusqu'à la mer;
La Dordogne, entre l'embouchure de la Vézère et le moulin de la Thuillière;
Le Tarn, depuis Gaillac jusqu'à la Garonne;
Le Lot, depuis Lévignac jusqu'à la Garonne.

Cet ensemble de travaux poursuivis en 1842 a nécessité des allocations successives qui se sont élevées à une somme totale de près de 79 millions.

*Canaux.* On sait que l'établissement comme le mode d'exploitation de nos canaux, a été l'objet de diverses décisions législatives. En première ligne, on doit citer comme ayant donné un puissant élan à la prospérité intérieure, les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822, qui ont autorisé l'ouverture ou l'achèvement de quinze lignes navigables, c'est-à-dire un réseau d'environ 600 lieues, pour lequel fut votée une allocation de 180 millions, savoir :

Le canal du Rhône au Rhin,
— de la Somme,

Le canal des Ardennes,
La rivière d'Isle,
Le canal d'Aire à la Bassée,
— de Bourgogne,
— de Nantes à Brest,
— d'Ille et Rance,
— du Blavet,
Le canal d'Arles à Bouc,
— du Nivernais,
— du Berry,
— Latéral à la Loire,
La rivière du Tarn,
Et la rivière d'Oise.

Plus tard, la loi du 27 juin 1933, créa un fonds spécial de 44 millions applicable aux canaux entrepris en 1821 et 1822; les lois des 12 juillet 1857, 9 août 1839, et 11 juin 1841, ont ouvert, pour le même objet, de nouveaux crédits de 6,600,000 francs, 8 milions et 2 millions, imputables sur le budget extraordinaire; enfin, la loi du 25 juin 1841 a ouvert un dernier crédit de 4 millions, spécialement applicable à l'achèvement des canaux du Nivernais et du Berry.

La loi du 3 juillet 1838, en outre, avait autorisé l'exécution, aux frais de l'Etat, de deux canaux qui doivent jouer un grand rôle dans le système de notre navigation intérieure : 1° d'un canal de la Marne au Rhin, partant de Vitry et aboutissant à Strasbourg, en passant par Bar-le-Duc et Nancy; 2° d'un canal latéral à la Garonne, entre Toulouse et Castets, avec embranchement sur Montauban.

Les crédits alloués jusqu'au 31 décembre 1842, pour ces deux derniers canaux, s'élèvent à 45,900,000 fr.; savoir :

| | |
|---|---|
| Pour le canal de la Marne au Rhin, antérieurement à l'exercice de 1842. . . . . . . . . . . . . . . . | 14,348,136 fr. |
| En 1842. . . . . . . . . . . . . . . . . | 7,000,000 |
| Total. . . . . | 21,348,136 fr. |
| Pour le canal latéral à la Garonne, antérieurement à l'exercice de 1842. . . . . . . . . . | 17,551,864 |
| En 1842. . . 8 . . . . . . . . . . | 7,000,000 |
| Total. . . . . | 24,551,864 fr. |

Enfin la loi du 8 juillet a autorisé la continuation des

travaux entrepris sur l'Yonne, la Saône et la Vilaine, et l'exécution aux frais de l'Etat, du canal de l'Aisne à la Marne et du canal de la Haute-Seine.

Tel est l'ensemble des grandes entreprises, restant à achever pour la canalisation du royaume et sur lesquelles ont porté les travaux de l'exercice 1842. 125 millions de crédits extraordinaires ont été votés dans ce but, et si l'on y ajoute 79 millions alloués pour l'amélioration de nos fleuves et rivières, on trouve un total de 204 millions de crédits extraordinaires, somme sur laquelle l'Etat a dépensé 128 millions et se trouve encore engagé pour 81 (1).

(1) Si l'on récapitule les dépenses faites au 31 décembre 1840, sur les fonds alloués pour les travaux publics extraordinaires, on trouve les résultats suivants :

| | Dépense faites. | Allocation. |
|---|---|---|
| Achèvement des lacunes et réparation des routes royales . . . . . . . . . | 84,000 000 | 65,315,748 |
| Routes royales, classées depuis le 1er janvier 1387 . . . . . . . . . . . . . . | 2,143,000 | 1,616,465 |
| Reconstruction de ponts . . . . . . . . | 3,430,000 | 2,934,500 |
| Routes stratégiques . . . . . . . . . | 2,000,000 | 1 964,675 |
| Canaux de 1821 et 1822 . . . . . . . . | 20 600,000 | 16,042,490 |
| Canal de la Marne au Rhin et canal latéral à la Garonne . . . . . . . . . . . | 85,000,000 | 45,437,052 |
| Canal de l'Aisne à la Marne et canal de la Haute-Seine . . . . . . . . . . | 10.500,000 | 4,107,454 |
| Amélioration des fleuves et rivières . . . | 78,790,000 | 57,560,268 |
| Amélioration de ports (*) . . . . . . . | 69,630,000 | 45,811,296 |
| Chemins de fer . . . . . . . . . . . . | 130,000,000 | 12,682,583 |
| Routes et ports de la Corse . . . . . . | 12,600,000 | 6,141,385 |
| Etudes de navigation . . . . . . . . . | 400 000 | 400,000 |
| Totaux . . . . . | 525,143,000 | 260,013,961 |

(*) Voici l'historique financier des mesures prises pour le perfectionnement de nos ports :

Un crédit de 22,440,000 fr. a été alloué sur les fonds extraordinaires des travaux publics, par trois lois, datées du 19 juillet 1837, pour l'amélioration de vingt-deux ports maritimes de commerce.

La loi du 21 juin 1838 a ouvert, en outre, un crédit de 2,860,000 f. pour l'amélioration de seix autres ports.

Plus tard, une loi du 9 août 1830 a affecté un crédit de 40,660,000 f. aux travaux d'amélioration de dix-sept ports parmi lesquels il en est trois qui figuraient déjà dans les lois du 19 juillet 1837.

Une loi du 6 juillet 1840 a ouvert un crédit supplémentaire de 240,000 fr. pour le port de Cannes, et de 150,000 fr. pour celui du Tréport.

Une autre loi du 11 juin 1811 a ouvert un crédit supplémentaire de 2 millions pour le port de Saint-Malo, et de 570,000 fr. pour celui de Lorient.

Ces lignes achevées, la France se trouvera en possession d'un système complet de voies canalisées qui lui aura coûté bien près de un milliard et qui néanmoins atteint à peine celui de la Grande-Bretagne. C'est assez dire qu'il demeurerait insuffisant pour son vaste territoire, pour l'exploitation de ses mines, pour ses transports agricoles et industriels, si les nouveaux agents de locomotion dus à la puissance de la vapeur ne devaient pas prochainement ajouter dans une proportion considérable à nos ressources de cette nature.

*Chemins de fer.* — En 1843, la France comptait 21 lignes en activité, ayant un développement total de 913 k. ou 228 lieues (1); plus, 8 lignes ou compléments de lignes en cours d'exécution et devant avoir une longueur totale

Enfin, la loi du 23 mai 1842 a alloué deux nouveaux crédits supplémentaires : le premier, de 300,000 fr. pour le port de Dunkerque et le second de 340,000 fr. pour l'achèvement des travaux entrepris au part de Dieppe, en vertu de la loi du 19 juillet 1837 (*).

Ainsi, en résumé, une somme totale de 69,680,000 fr. est affectée à l'amélioration de quarante-deux ports, répartis sur toute l'étendue de nos côtes, et rangés, ainsi qu'il suit, dans l'ordre géographique. Nous nous bornons à citer les principaux :

Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valéry-sur-Somme, Dieppe, Fécamp, le Havre, Rouen, Honfleur, Caen, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Brest, Lorient, Nantes, La Rochelle, Bayonne, Port-Vendres, Cette, La Ciotat, Marseille, Toulon, Cannes, Ajaccio (Corse), Ile-Rousse (Corse).

(*) Nous devons mentionner, en outre, la loi des ports de la dernière session qui a consacré des allocations considérables à l'amélioration et à l'agrandissement des ports de Marseille, le Hâvre, etc.

(1)

| | | |
|---|---|---|
| L'Angleterre, environ. | 4,000 kilomètres, | ou 1,000 lieues. |
| Les Etats-Unis. . . | 6,900 | 1,725 |
| La Belgique. . . . | 560 | 140 |

L'Allemagne, qui poursuit avec une activité non interrompue l'achèvement de son réseau, possède actuellement 24 lignes ou embranchements parcourant une étendue d'environ 2,068 kil. ou 517 lieues, savoir :

1o de Linz à Bade; 2o de Linz à Gmünden; 3o chemin du Nord, l'empereur Ferdinand; 4o de Vienne à Glognitz; 5o de Munich à Augsbourg; 6o de Nuremberg à Furth; 7o ligne du Taunus; 8o chemin Badois; 9o de Hambourg à Bergadorff; 10o de Berlin à Anhalt; 11o de Berlin à Francfort-sur-l'Oder; 12o de Berlin à Postdam; 13o de Berlin à Stettin; 14o ligne de la Haute-Silésie; 15o de Breslau à Freybourg; 16o ligne Saxo-Bavaroise; 17o de Leipsick à Dresde; 18o de Madgebourg à Leipsick; 19o de Magdebourg à Halberstadt; 20o ligne de Brunswick; 21o ligne de Hanôvre; 22o de Dusseldorff à Eberfeld; 23o ligne rhénane; 24o de Bonn à Cologne.

de 823 kil. ou 206 lieues. Total général, en 1843, des lignes tant achevées qu'en exécution, 1,736 kilom. ou 434 lieues savoir :

1° *Lignes en activité.*

| | |
|---|---|
| Bâle à Strasbourg | 140 kil. |
| Paris à Orléans | 128 |
| Paris à Rouen | 127 |
| Alais à Beaucaire | 70 |
| Andrezieux à Roanne | 67 |
| Saint-Etienne à Lyon | 58 |
| Montpellier à Nîmes | 52 |
| Bordeaux à la Teste | 52 |
| Epinac au canal de Bourgogne | 28 |
| Montpellier à Cette | 27 |
| Saint-Etienne à Andrezieux | 22 |
| Mulhouse à Thann | 20 |
| Paris à Saint-Germain | 19 |
| Paris à Versailles (rive droite) | 19 |
| Paris à Versailles (rive gauche) | 17 |
| Lille à la frontière | 14 |
| Valenciennes à la frontière | 13 |
| Villers-Cotterets à Port-aux-Perches. | 9 |
| Saint-Waast à Denain | 9 |
| Abscon à Denain | 6 |
| Montbrison à Montrond | 16 |
| Total | 913 k(1) |
| ou | 228 l. |

2° *Lignes en cours d'exécution.*

| | |
|---|---|
| Paris à Lille et Valenciennes | 305 kil. |
| Avignon à Marseille | 120 |
| Orléans à Tours | 114 |
| Rouen au Hâvre | 93 |
| Orléans à Vierzon | 80 |
| Dijon à Châlons | 70 |
| Strasbourg à Hommarting | 60 |
| Total | 842 kil. |
| ou | 210 l. |

(1) Ayant coûté 280 millions, ou près de 320,000 fr. par kilom., soit 1,280,000 fr. par lieue.

Dans le cours de l'avant-dernière session, une loi importante est intervenue, qui, après 10 années de tergiversations, de débats législatifs, où tour-à-tour se sont produits tous les systèmes, a résolu la question du réseau de chemins de fer à exécuter sur notre territoire. Nous n'avons pas à discuter l'économie de la loi du 11 juin 1842, et nous nous bornerons à constater qu'elle a combiné, heureusement, on peut l'espérer, le concours de l'état et les forces de l'industrie privée. Nous avons ici à récapituler les votes de la session 1843-44 et à indiquer ce qu'on a déterminé d'effectuer, en même temps que ce qui restera à entreprendre pour que les principes de la loi de 1842, et de celles qui l'ont suivie, reçoivent une complète réalisation.

Le vote de 1844 ajoute aux 1,736 kilom. dont il a été question plus haut :

| | |
|---|---|
| 1o Ligne de Lille à Calais et à Dunkerque. | 147 kilom. |
| 2o d'Amiens à Boulogne. . . . | 124 |
| 3o de Paris à Hommarting, avec embranchement sur Metz et Reims. | 586 |
| 4o de Paris à Dijon et de Châlons à Lyon. . . . . . . . | 450 |
| 5o Embranchement de Montereau à Troyes. | 102 |
| 6o de Tours à Bordeaux. | 368 |
| 7o de Tours à Nantes. . | 192 |
| 8o de Vierzon à Châteauroux et à l'Allier. . | 147 |
| 9o de Versailles à Chartres. | 74 |
| | 2188 |

Si l'on ajoute à ce total les 842 kilom. déjà en cours d'exécution, on trouve un total général de lignes votées, tant à ouvrir qu'à achever, de 3022 kilom. Telle est la proportion dans laquelle il est ou va être procédé à l'application de la loi de 1842. Il est permis d'espérer que l'année prochaine on y joindra les 200 kilom. de la ligne de la Méditerranée au Rhin ou de Dijon à Mulhouse, et les 249 de Lyon à Avignon; puis successivement on passera sans doute à l'accomplissement du reste des lignes comprises dans la loi de 1842 et dans celles qui l'ont suivie, savoir de Nevers à Clermont, de Châteauroux à Limoges, de Chartres à Rennes, de Bordeaux à

Toulouse et à Bayonne; ensemble 1,620 kilom. C'est donc un total de 4,642 kilom. de chemins de fer à exécuter, lequel, joint aux 913 kilom. de lignes actuellement en activité, donnera pour le réseau général de nos lignes de fer un peu plus de 5,500 kilom. ou environ 1,375 lieues, pour l'accomplissement duquel l'état se trouve engagé, en vertu des dispositions de la loi de 1842, pour près de un milliard.

Répartie sur un intervalle de 7 ou 8 ans, de 10 ans peut-être, une pareille dépense, si considérable qu'elle soit, n'est point au-dessus des ressources de la France, qui sut bien, à une autre époque, sans compromettre sa situation financière, dépenser pareille somme pour indemniser l'émigration. Il s'agit maintenant de travaux fructueux, féconds pour le pays, il s'agit de la création d'une grande richesse nationale, et le sacrifice qu'il nous faut faire pour l'acquérir perd bien de ses proportions gigantesques quand on songe aux précieux avantages qu'en recueillera l'avenir.

CH. D.

---

## LONDRES ET PARIS.

Nous n'avons pas l'intention de comparer l'une à l'autre, sous leur rapport physique et moral, les deux métropoles de l'Angleterre et de la France; elles offrent d'ailleurs tant de dissemblances, sous tous les rapports, que les rapprochements seraient difficiles à faire, et nécessiteraient de longs développements. L'une est un composé de paroisses ou communes différentes réunies en une sorte de fédération, véritable province couverte de maisons, ayant un port de mer, des *docks* ou bassins, et d'immenses entrepôts, capitale du commerce maritime, où siége, il est vrai, le gouvernement, sans que le pouvoir y soit cependant concentré, et qui agit d'une manière plus directement puissante sur l'empire des Indes que sur le royaume-uni lui-même. L'autre ville, au contraire, moins étendue, mais formant une commune homogène, dirigée par une administration unique, ville de commerce intérieur et de fabrique, siége d'un

gouvernement qui y centralise toute son action; véritable capitale de la société européenne; ville de plaisir en même temps que d'étude, de science et d'enseignement; centre des arts, où tous ceux qui les cultivent avec quelque talent, viennent solliciter ce baptême d'applaudissements qui, seul, peut fonder leur réputation. Nous voulons seulement présenter quelques données sommaires sur la population et la forme d'administration locale de ces deux capitales.

Le nom de Londres appartenait d'abord exclusivement à la Cité, ville bâtie sur la rive gauche de la Tamise, prés de son embouchure, et à l'endroit extrême où la rivière est navigable pour les grands navires; son droit d'action et ses priviléges s'étendaient sur une étroite banlieue qui entouraient ses murs, et sur le faubourg de South-Wark, d'abord peu important, et devenu depuis, grace surtout à la franchise dont y jouissaient les industries, une grande ville par lui-même, sur la rive opposée du fleuve. Une autre ville, portant le nom de Westminster, s'élevait prés de la Tamise, du même côté et au-dessus de la cité, et étendait sa juriricion jusque sur la paroisse de St-Martin-des-Champs, qui était sur la route de l'une à l'autre cité. Petit à petit, des habitations se sont élevées sur cette route et le long de la rivière, les deux villes se sont ainsi réunies; les constructions, gagnant du côté du nord, ont fini par réunir un grand nombre de villages des environs dans une seule agglomération, et l'ensemble de toutes ces paroisses, réunies ainsi par le seul fait de constructions non interrompues des maisons, a formé la métropole anglaise. Le mouvement d'accroissement continue d'année en année, et comme il n'y a point de murailles qui déterminent l'enceinte, on est dans l'incertitude sur l'endroit où cesse la ville pour commencer la campagne. La statistique de Rickman avait adopté une délimitation qui a été fort augmentée par le bureau du registre général de la mortalité; et, enfin, M. Joseph Fletcher, secrétaire de la *société de statistique*, en a proposé une autre plus étendue encore, en publiant les résultats du dernier recensement; il a pris pour guide l'étendue de la juridiction de la police métropolitaine.

Voici, d'aprés lui, la marche de la population de Lon-

dres, pendant deux périodes de vingt années chacune.

| Villes, Districts, Paroisses. | 1801 | 1821 | 1841 |
|---|---|---|---|
| Londres dans les murs. . . . . . | 75,171 | 56,174 | 54,626 |
| Londres hors les murs. . . . . . | 81,688 | 69,260 | 70,382 |
| Total pour la Cité de Londres. . . . | 156,859 | 125,434 | 125,008 |
| Bourg de South-Wark . . . . . . . | 67,448 | 85,905 | 98,098 |
| Paroisses de la banlieue de Londres et de South-Wark. . . . . . . . | 364,526 | 616,628 | 907,828 |
| Cité de Westminster. . . . . . | 158,210 | 182,085 | 222,053 |
| Paroisses adjacentes suivant l'ancien registre de mortalité. . . . . . | 117,802 | 215,642 | 360,113 |
| Total pour la métropole dans les limites de Rickman. . . . . . . | 864,845 | 1,225,694 | 1,713,100 |
| Paroisses ajoutées pour le registre ou Tables de la mortalité. . . . . | 64,047 | 100.138 | 158.067 |
| Total dans les limites du registre de la mortalité. . . . . . . . . | 928,892 | 1,325,832 | 1,871,167 |
| Paroisses environnantes qui ont été réunies pour l'administrat. de la police. | 37.971 | 60,742 | 90 643 |
| Population de la métropole dans les limites de la juridiction de police. . | 966,863 | 1,386,863 | 1,961 810 |

La ville de Londres a donc plus que doublé en quarante ans.

Quoique sur une moins grande échelle, Paris a vu s'accroître aussi sa population, pendant le même espace de temps, et la paix a produit des effets analogues des deux côtés de la Manche.

| Les recencements de | | 1800 | 1817 | 1841 |
|---|---|---|---|---|
| Ont donné | Pour Paris (sans y comprendre la population mobile) . . . . | 547,756 | 713,966 | 912,033 |
| | Paris, la garnison et la population mobile comprise. . . . . | | | 935,361 |
| | Pour le département de la Seine. | | | 1,194 603 |

De tous temps on a constaté qu'environ les 2/7mes des habitans de Londres n'y étaient pas nés, mais étaient venus s'y établir du dehors; la proportion des habitants originairement étrangers à la ville de Paris, est plus forte encore. Un examen des relevés statistiques, publiés par la préfecture, porte à conclure que sur 100 décédés dans cette ville, on compterait communément,

| | |
|---|---|
| 50 | Parisiens, |
| 2 | Français nés dans le département de la Seine, |
| 41 | Français nés dans les autres départements, |
| 4 | Etrangers, |
| et 3 | personnes pour lesquelles les renseignements ont manqué. |
| 100 | |

D'où il suit que la moitié des personnes qui habitent Paris n'y a point pris naissance.

Si l'on entre dans les détails de recensement opérés à Londres, on peut être surpris de voir que, alors que la progression de la population a été si grande pour la métropole en général, le nombre des habitants de la Cité a cependant diminué; ainsi il était de 156,859 en 1801, et il s'est trouvé réduit, quarante ans plus tard, à 125,000 ames. Et cependant chacun sait que les affaires y sont devenues de plus en plus actives, que la circulation dans les rues est devenue tellement grande, que, la plupart du temps, les voitures ne peuvent avancer qu'au pas et en formant queue. Ce fait doit donc trouver son explication dans l'accroissement même des transactions commerciales; le terrain est devenu en effet si précieux, que toutes les parties des maisons qui servaient autrefois à l'habitation des familles de commerçants, sont devenues elles-mêmes des comptoirs ou des magasins, la cité toute entière est devenue comme un vaste marché, où tout le monde vient faire ses affaires dans la journée, et que chacun quitte le soir pour aller chercher ailleurs de l'air respirable et du repos. Un flot de personnes de tout âge, de toute profession, arrive le matin vers la Bourse, les magasins et les comptoirs, pour s'écouler de nouveau, le soir comme le flux et le reflux de l'Océan.

Ce genre de vie convient aux habitudes du pays, chacun y habite une maison séparée, quelles que soient sa fortune et sa position. L'ouvrier n'a qu'une seule croisée, outre la porte, et un seul étage à la sienne; le bourgeois a deux ou trois fenêtres et deux étages, suivant ce qu'il peut mettre à son loyer, et les gens riches peuvent avoir encore quelques croisées en sus, sans que, pour cela, l'ordonnance générale de la maison soit différente. Cette régularité d'habitude fait que de longues rues sont bâties à la fois et sur un plan uniforme; à cet effet, on commence par former une chaussée, à droite et à gauche de laquelle on construit des voûtes pour soutenir le trottoir; ces voûtes deviennent les caves qui servent au combustible du ménage; une bonde en fer, sur le milieu du trottoir, permet d'y introduire la houille directement. Les maisons sont ensuite construites

en retraite, à une certaine distance du trottoir, que l'on borde d'une grille, laissant ainsi une espèce de saut de loup entre la façade et la chaussée, et cette cour basse donne du jour à l'étage inférieur, où s'établissent les cuisines. Ce mode de construction permet de donner plus de largeur aux rues, et de faire en rase campagne des quartiers tracés avec régularité. Il faut seulement convenir que des maisons aussi uniformes, construites en briques et incessamment exposées à la fumée du charbon de terre, prennent un aspect monotone et triste.

Ainsi que nous l'avons dit, cette vaste métropole ne forme pas, à proprement parler, une même commune, mais bien une agglomération de communes, de quartiers, de paroisses, qui ont, en grande partie, conservé les formes d'administration qui les régissaient avant leur jonction. Sous ce rapport, la Cité de Londres est encore une ville du moyen âge, et tous les jours on signale, dans son gouvernement local, des abus fort graves, que l'intérêt de quelques corporations perpétue, et dont la réforme paraît devoir se faire attendre pendant long-temps encore.

La Cité ne forme qu'environ la quinzième partie de Londres et elle ne renferme pas moins de 123 paroisses ou enceintes privilégiées, c'est-à-dire comprises dans les limites de ce qu'on appelait ses *libertés*. Elle est divisée en 26 *wards*, ou quartiers qui nomment chacun un alderman à vie; l'élection est faite par les *freemeen*, ayant droit de bourgeoisie et tenant maisons. Les *aldermen* ont des attributions multiples, ils sont à la fois juges, administrateurs et membres du conseil supérieur, ils élisent, chaque année, le lord-maire de manière à occuper chacun à tour de rôle, cette haute position. Les aldermen exercent en outre une grande influence parce qu'ils gèrent les finances, nomment à beaucoup de fonctions, délivrent les licences ou patentes aux débitants de boissons et à quelques autres professions, délèguent deux d'entre eux pour siéger dans le corps administratif de South-Wark, enfin, ils ont double vote dans les affaires de la cité, en siégeant de droit dans le *common council*. Ce dernier conseil est composé de 206 membres, les conseillers ordinaires sont élus annuellement, mais la base électorale est aussi étroite, et la re-

présentation aussi inégalement répartie que pour le conseil des aldermen.

Il y a de plus un corps très puissant dans la cité, c'est celui des *Livery-men*, qui sont les possesseurs des maîtrises dans les 89 corporations d'arts et métiers ; ce sont eux qui élisent le *chamberlain* ou trésorier de la ville et les deux shériffs ou premiers officiers du pouvoir exécutif et judiciaire après le lord-maire. Ces corporations sont en possession de revenus considérables dont aucun compte n'est rendu public et elles continuent à percevoir des droits ou amendes sur ceux qui viennent exercer leur industrie dans la cité. La permission de travailler coûte encore 300 f.; antérieurement le prix était mille francs, et c'est faute d'avoir pu payer cette somme que le célèbre James Watt a été obligé de porter ailleurs son industrie et son génie. Parmi ces compagnies, il en est qui ont gardé le privilége de recevoir un droit en s'affranchissant de tout service, c'est ainsi que les *compteurs d'huîtres* prélèvent annuellement sur le public 250,000 francs sans jamais compter d'autres huîtres que celles qu'il leur plaît de faire ouvrir pour leur consommation.

Il y a ainsi deux corps puissants dans la cité, celui des *freemen* et celui des *livery-men*, et l'on pourrait en ajouter un troisième, celui des administrateurs des hôpitaux royaux ; ces gouverneurs sont au nombre de 406, parmi lesquels les aldermen siégent de droit : la plupart des autres achètent leur entrée. Ce corps dispose de beaucoup de fonds et nomme même à des bénéfices ecclésiastiques.

La corporation de la Cité perçoit des droits qui pèsent non-seulement sur les habitants de sa circonscription, mais encore elle en reçoit sur des articles destinés à la consommation de toutes les autres parties de la ville. Il y a un véritable droit d'octroi sur la houille, soit qu'elle arrive par mer, par canaux ou par terre. Ce droit de 1 franc 30 centimes par 1,000 kilogrammes se décompose en 40 cent. pour la ville, 80 cent. pour les approches du port de Londres, c'est-à-dire entretien de la rivière, et 10 cent. pour entretien du marché au charbon dans la cité. Le produit annuel est d'environ 4 millions de francs.

Pour toutes les autres parties de la métropole, l'admi-

nistration est beaucoup plus simple et moins dispendieuse, bien qu'il n'y ait, à cet égard, aucune règle uniforme. Le pouvoir se partage entre les *vestries* ou fabriques des paroisses et des commissions spéciales instituées pour ce qui concerne le pavage, l'éclairage, le balayage ou les égoûts. Ces commissions n'ont généralement aucun lien entre elles, et il en résulte un défaut d'unité très fâcheux quant aux résultats. Beaucoup de fabriques en commissions se recrutent par elles-mêmes; il y a seulement cinq paroisses où la base électorale soit réellement populaire, ce sont celles de Saint-John et de Saint-James dans Westminster, de Marylebone, de Saint-Pancrass et de Saint-Georges.

Si l'on veut mettre en parallèle de cette administration si compliquée de la métropole anglaise une esquisse de l'administration de la ville de Paris, elle paraîtra d'une extrême simplicité, bien que celle-ci soit elle-même exceptionnelle en France et beaucoup plus compliquée que l'administration de toutes les autres villes du pays.

Paris est une seule commune entourée de murs, et par conséquent, il n'y a aucune incertitude quantà ses limites, son gouvernement local est centralisé à l'Hôtel-de-Ville; si elle est partagée en 12 sections, fort improprement nommées des arrondissements, cette séparation n'a pour but que de rapprocher davantage des citoyens les bureaux de l'état civil et ceux de la garde nationale, mais n'entraîne pour cela aucune division de la gestion financière. Dans toutes les villes de France, il y a un maire et un conseil municipal; le maire est choisi par le roi sur une liste formée par élection; des raisons politiques ont fait, au contraire, donner les fonctions de maire de Paris au préfet du département de la Seine; seulement quelques-unes des attributions ordinaires des maires lui ont été enlevées et transportées soit à son collégue, le préfet de police, soit à des magistrats appelés maires sans en avoir toutes les fonctions, et nommés pour chaque arrondissement de la ville. Ainsi le préfet de Police est chargé de toute la police municipale, de la surveillance des marchés, du nettoyage et de l'éclairage; et les maires d'arrondissements sont chargés de la tenue des registres de l'état civil, de la présidence des élections de la garde nationale, de celle

d'un comité local de surveillance de l'instruction primaire, etc. Ces maires ont chacun deux adjoints pour les aider dans leurs fonctions et les suppléer au besoin. Le vote de toutes les recettes et dépenses et l'examen des comptes financiers appartient au conseil municipal auquel ils sont présentés par le préfet de la Seine. Ce conseil municipal est composé de 36 membres dont 3 élus par chacun des 12 arrondissements municipaux.

Les membres du conseil municipal sont en même temps membres du conseil général du département de la Seine, et ce corps est complété par huit membres élus par les arrondissements ruraux. Les deux préfets se partagent ensuite les fonctions préfectorales qui, dans les autres départements, appartiennent à un seul. Du reste, aucun de ces fonctionnaires n'ont, comme les maires et les *aldermen* de Londres, de fonctions judiciaires. Le préfet de police et ses agents sont bien magistrats instructeurs dans tous les cas de flagrant délit, mais les attributions judiciaires sont tout-à-fait distinctes chez nous du pouvoir administratif; il y a un juge de paix pour chaque arrondissement, qui préside à tour de rôle le tribunal de police municipale, pour juger les simples contraventions; et, quant aux délits et aux crimes, ils sont déférés aux tribunaux ordinaires. Les contestations purement administratives sont jugées par un conseil de préfecture, des décisions desquelles l'appel est porté devant le conseil d'état.

Les hôpitaux et hospices civils de Paris, ayant des biens et des revenus spéciaux, ont aussi une administration spéciale soumise toutefois au contrôle de la mairie centrale. Cette administration se compose, comme toutes les autres administrations en France, d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir délibérant. Le pouvoir exécutif est, dans ce cas particulier, exercé sous forme collective par une commission administrative composée de six membres; on a pensé qu'il ne fallait pas, dans une administration charitable, que le bien ou les fautes mêmes pussent être regardées comme l'œuvre d'un seul. Le pouvoir délibérant appartient à un conseil-général composé de 17 membres dont le préfet de la Seine est président-né, et où siége de droit le préfet de police. Le budget et les comptes sont en

outre soumis au contrôle du conseil municipal. Ce budget annuel s'élève à environ quinze millions, dont le tiers, à peu près est fourni par la ville sur les produits de l'octroi, et le surplus provient des revenus propres des hôpitaux et hospices.

Londres envoie 12 membres à la chambre des communes ; 4 le sont par la Cité, 2 par le bourg de Southe-Wark, 2 par la cité de Westminster, et deux par chacun des deux nouveaux bourgs métropolitains établis par le dernier acte de réforme. Paris envoie 12 membres également à la chambre des Députés, dont un par chaque arrondissement communal.

Ce qui rend d'autant plus difficile de comparer les dépenses publiques dans les deux villes, outre la complication que présente l'administration multiple de Londres, c'est que les dépenses communales ne sont pas les mêmes dans les deux pays ; ainsi, l'instruction primaire et la distribution des eaux ne sont point au nombre des dépenses publiques en Angleterre, et, d'un autre côté, on y est soumis à une taxe des pauvres, qui, malgré les perfectionnements apportés dans cette branche d'administration, est encore fort lourde, et pourra bien le devenir davantage, par des raisons qu'il serait trop long de développer ici, mais dont la principale cependant est que l'on fait des *workhouses* de véritables hospices pour la vieillesse, en même temps que de véritables écoles où les enfants des classes pauvres sont bien logés, bien vêtus, bien nourris, en même temps qu'on leur donne des leçons et qu'on leur enseigne un état.

Ce qui pourrait le mieux prêter à une comparaison entre les deux villes, c'est l'administration de la police dont l'action est uniforme et centralisée à Londres comme à Paris. Toutefois la Cité de Londres a réussi encore à se tenir séparée du reste de la métropole, à cet égard, et il en résulte de graves inconvénients; c'est ainsi que les voleurs qui exerçent leur coupable industrie dans la Cité, ont soin de résider à Westminster, tandis que ceux de ce dernier quartier vont, au contraire, se cacher dans la Cité, et échappent, par là, plus facilement à la surveillance de la police.

| | | |
|---|---|---|
| La police de la métropole (la cité excepté) occupe un personnel de | 19 | superintendants |
| | 109 | inspecteurs. |
| | 459 | sergents. |
| | 3807 | constables. |
| | 4394 | |
| A quoi il convient d'ajouter p. la Cité. Inspecteurs. 13, sergents. 50, constables. 479 | 542 | |
| Total du personnel. . . . | 4936 | hommes. |

La dépense en est supportée pour deux tiers sur les ressources locales, et pour l'autre tiers, par le gouvernement, ce qui est une disposition toute nouvelle pour l'Angleterre.

A Paris, le service de la police emploie un personnel proportionnellement plus considérable.

| | | |
|---|---|---|
| Il se compose pour les 52 commissaires de police, leurs secrétaires, inspecteurs et porte-sonnettes de . | 214 | hommes. |
| Pour la police municipale proprement dite, les 293 sergents de ville, les 180 inspecteurs, les chefs, sous-chefs, officiers de paix et brigadiers de . . . . | 551 | |
| Pour la garde municipale, tant infanterie que cavalerie de . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3452 | |
| Total du personnel. . . . | 4219 | hommes |

Le corps militaire a été doublé depuis 1839, mais l'état a pris à sa charge la moitié de la dépense, tant pour le personnel que pour le matériel, sans y comprendre le casernement, et verse annuellement pour cet objet une subvention de prés de 2 millions dans la caisse municipale.

La police trouve, en outre, à Paris un appui véritable dans le corps militairement organisé des sapeurs-pompiers, dont l'effectif est de 829 hommes. Il n'y a rien d'analogue à ce dernier service dans la métropole anglaise, et les secours contre l'incendie sont payés au moyen de cotisations levées par les compagnies d'assurances. Les incendies qui sont rares à Paris, sont très nombreux à Londres; on en a compté en 10 ans, de 1833 à 1842, 5,774.

| | | |
|---|---|---|
| Qui se sont partagés de la manière suivante : | Destruction complète. | 269 |
| | Dommage considérable. | 1611 |
| | Léger dommage. | 3894 |

Le service pour lequel le défaut d'action centralisée se fait le plus regretter, est celui des égoûts. Il est encore régi par les réglements faits pour le dessèchement des marais

sur l'emplacement desquels la ville est maintenant bâtie. Le territoire, dans un rayon de 10 milles du bureau central de la poste aux lettres, est partagé en six sections, ou *truts*, administrées par des commissions différentes, agissant sans accord entr'elles. La Cité est pour cela, comme pour tout le reste, encore distincte et séparée; le conseil des égoûts y est composé de 88 commissaires qui règlent une dépense annuelle d'environ 100 mille francs, sur laquelle on voit figurer en ligne de compte, *pour réunions à la taverne, thé* et *café :* 12,500 francs. Les inconvénients du défaut d'unité dans la direction des travaux, se sont souvent manifestés. Ainsi, la ville s'agrandissant toujours dans le nord, on y a fait de nouveaux égoûts sans avoir élargi préalablement ceux dans lesquels ils se déversent pour se rendre à la Tamise, et les quartiers anciens se sont vus fréquemment inondés par la fange que leur envoyaient leurs voisins. Quelques rues importantes, comme Cheapside, manquent d'égoût; et dans d'autres parties, il existe encore des égoûts découverts, qui répandent les exhalaisons les plus malsaines. Il faut toute la propreté du peuple anglais pour que ces inconvénients ne soient pas plus apparents encore.

A Paris, les égoûts, depuis l'heureuse impulsion donnée à ce service par M. l'ingénieur Emmery, sont faits sur un plan d'ensemble. La ville souterraine a été partagée d'abord en 14 vallées, dont les égoûts principaux ont été mis en communication les uns avec les autres, afin de se servir mutuellement de déversoirs dans les moments de crues extraordinaires. Des égouts secondaires et ensuite de simples branchements à petites sections, ont été disposés de manière à recevoir les eaux sur tous les points. L'écoulement des ruisseaux extérieurs est réglé, non par rue, mais par ilots de maisons, au moyen d'une bouche d'égout, au point bas de chaque ilot, pour éviter que les chaussées soient jamais coupées par des ruisseaux. L'assainissement est complété par un lavage qui s'opère au moyen d'une borne-fontaine placée au contraire au point le plus élevé de chaque ilot. Le puisage gratuit de l'eau est permis à ces bornes fontaines, et c'est là un bienfait

qui contribue à entretenir la santé et la propreté dans les ménages indigents.

A Londres, le lavage ne saurait avoir lieu sur cette large échelle, parce que les eaux ne sont point distribuées comme service public ; les habitants ont l'avantage de recevoir une distribution dans chaque maison, il est vrai, mais ils subissent pour cela les effets du monopole exercé, suivant le quartier, par onze compagnies indépendantes, et la paroisse ne disposant d'aucune quantité de cette eau, il n'y a point de lavage régulier des ruisseaux, ni de la chaussée, et la ville n'a aucune de ces fontaines monumentales qui font un des ornements de Paris.

C'est ainsi que chacune de ces deux capitales présente, dans son administration locale, des avantages et des inconvénients qui pourront se corriger successivement avec le temps et qu'une étude comparative contribuera à faire disparaître.

HORACE SAY.

---

## CONSOMMATIONS DE PARIS EN 1843 (1).

### *I, Boissons et autres liquides.*

| | | |
|---|---|---|
| Vins en cercles. . . . . . . | 1,012,111 | hectolitres. |
| Vins en bouteilles. . . . . . | 9,016 | » |
| Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eaux de senteur, vernis à l'alcool . . . . | 49,279 | » |
| Cidres, poirées et hydromels, fruits frais ou secs à cidre et à poiré. . | 14,332 | » |
| Vinaigres de toutes espèces, verjus, sureau, hièble en fruit ou en jus, vins gâtés et lies liquides ou épaisses, tant en cercles qu'en bout. | 18,059 | » |
| Bière à l'entrée . . . . . . . | 16,038 | » |
| Bière fabriquée dans Paris . . . | 103,641 | » |
| Huile d'olive. . . . . . . . . | 5,641 | » |
| Huile de toute autre espèce (2) . . | 91,931 | » |

(1) Le tableau que nous publions cette année, ne paraîtra que plus tard dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et avec des suppressions qui lui ôtent une partie de son intérêt. On remarquera dans le relevé que nous donnons, les chiffres peu connus sur la consommation de Paris en *combustibles*, en *matériaux* et en *bois de construction*.

(2) Il serait assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

### II. *Viandes et autres comestibles.*

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs . . . . . . . . . . . | 74,143 | Têtes. |
| Vaches. . . . . . . . . . . | 17,553 | » |
| Veaux. . . . . . . . . . . | 72,187 | » |
| Moutons . . . . . . . . . . | 447,853 | » |
| Porcs et sangliers. . . . . . | 86,950 | » |
| Viande de boucherie à la main. . | 3,019,716 | kilogr. |
| Saucissons, jambons, porcs frais à la main, porcs salés et toute charcut. | 1,169,820 | » |
| Abats et issues. . . . . . . | 1,701,866 | » |
| Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses, homards, langoustes, poissons marinés ou à l'huile, et truffes. . . . . . . . . . | 333,672 | » |
| Fromages secs . . . . . . . . | 1,419,398 | » |
| Sels gris ou blancs. . . . . . | 4,795,792 | » |
| Raisins (1). . . . . . . . . . | » | |

### III. *Combustibles.*

| | | |
|---|---|---|
| Bois dur à brûler, neuf où flotté. . | 727,858 | stères. |
| Bois blanc . . . . . . . . . | 169,127 | » |
| Menuise de bois dur ou de bois blanc, liée ou non liée et fagots. . . | 181,641 | » |
| Charbon de bois. . . . . . . . | 2,783,011 | hectol. |
| Poussier . . . . . . . . . . | 98,453 | » |
| Charbon de terre. . . . . . . . | 2,161,310 | » |

### IV. *Matériaux.*

| | | |
|---|---|---|
| Chaux. . . . . . . . . . . | 159,014 | hectol. |
| Plâtre. . . . . . . . . . . | 3,033,489 | » |
| Moëllons bruts ou piqués. . . . | 159,022 | mètres c. |
| Pierres de taille de toute espèce . . | 66,732 | » |
| Marbre et granit. . . . . . . . | 3,068 | » |
| Ardoises grandes. . . . . . . . | 6,217,446 | milliers. |
| *id.* petites. . . . . . . . | 77,660 | » |
| Briques . . . . . . . . . . | 9,711,837 | » |
| Tuiles. . . . . . . . . . . | 2,698,953 | » |
| Carreaux de terre cuite . . . . | 3,071,481 | » |
| Argile et sable gras. . . . . . . | 15,873 | mèt. cub. |

(1) Attendu la mauvaise récolte et le prix élevé du raisin, il n'a pas été établi de perception sur cet article, en 1843. Il a été introduit dans Paris, en 1842, 1,130,097 kil.

| | | |
|---|---|---|
| Mottes de terre glaise. . . . . | 1,192,792 | pièces. |

*V. Bois de construction, bateaux et bois de déchirage.*

| | | |
|---|---|---|
| Chêne et autres bois durs, charpente. | 49,801 | stères. |
| *id.* *id.* sciage. | 4,162,750 | met. cour. |
| Sapin et autres bois blancs, charpente. | 8,768 | stères. |
| *id.* *id.* sciage. | 8,792,927 | met. cour. |
| Lattes . . . . . . . . . . . . | 214,705 | bottes. |
| Bateaux en chêne. . . . . . | 167 | bateaux. |
| *id.* en sapin . . . . . . . | 1,818 | » |
| Bois de déchirage en chêne. . . | 11,512 | mèt. car. |
| *id.* en sapin. . . | 54,017 | » |

*VI. Fourrages.*

| | | |
|---|---|---|
| Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrages secs . . . . . . . | 7,245,564 | bottes. |
| Paille . . . . . . . . . . . . | 11,471,931 | » |
| Avoine . . . . . . . . . . . . | 951,828 | hectolit. |

*VII. Objets divers.*

| | | |
|---|---|---|
| Cire blanche, bougie de toute espèce, cierge et spermacéti raffiné . . | 93,645 | kilog. |
| Cire jaune et spermacéti brut. . . | 68,431 | » |
| Orge . . . . . . . . . . . | 39,643 | hect. |
| Houblon . . . . . . . . . . | 77,206 | kilogr. |
| Suifs en pain et chandelles (1). . | 1,488,548 | » |
| Bougie stéarique . . . . . . . | 434,676 | » |
| Essence de térébenthine. . . . . . | 766,675 | » |

---

## HISTOIRE ET SITUATION ACTUELLE DES BANQUES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

### *Banque d'Angleterre.*

Les origines de cette banque sont curieuses. L'acte législatif qui l'institua est ainsi conçu : « Acte ayant pour but de concéder à leurs majestés : le produit de divers droits sur le tonnage des bâtiments et vaisseaux, sur la bière, l'ale et autres liqueurs, ainsi que d'assurer certains avantages et récompenses aux personnes qui feront l'avance à l'Etat d'une somme de 1,200,000 L.St. pour continuer la guerre contre la France. » Après avoir ainsi autorisé un em-

(1) Indépendamment de cette quantité, il est sorti des abattoirs, pour Paris, 5,235,488 kilogr.

prunt, par souscription volontaire, de 1,200,000 l. st. l'acte dispose que les souscripteurs seront formés en corporation, sous le titre de *Gouverneur et Compagnie de la banque d'Angleterre.*

Les débuts de la nouvelle institution financière ne furent pas heureux : nous voyons, en effet, qu'en 1697, trois ans après son incorporation, ses notes de 20 L.S. les premiers billets qu'elle ait émis, perdaient de 15 à 20 pour 0|0, et qu'elle les remboursa d'abord par dixième, tous les quinze jours, puis, par 3 pour 0|0, de trois en trois mois. Cette dépréciation tenait à ce qu'à la même époque, l'Echiquier ayant mis en circulation une grande quantité de billets, qu'il recevait en paiement de l'impôt, la multiplicité des signes représentatifs avait donné aux métaux précieux une hausse extraordinaire. C'était donc une assez grande maladresse de la part de la banque de choisir ce moment pour émettre des billets que les porteurs avaient intéret à convertir sur le champ en numéraire. La perte fut d'ailleurs plus considérable sur les bons de l'Echiquier, puisqu'ils s'escomptaient à 30, 40 et 50 pour 0|0 ; il vint même un moment où l'Echiquier, ne pouvant les rembourser, recourut à la mesure extrême de les consolider. Ce fut le commencement de la dette nationale en Angleterre. Peu de temps après la banque fut autorisée à porter son capital social à 2,201,171 L.S. sous la condition de prendre pour 1,001,171 L.S. des bons ainsi consolidés.

La Charte de la banque fut renouvelée pour la première fois, dans l'année 1697, jusqu'au 1er août 1711, avec la clause que le gouvernement pourrait, en avertissant douze mois d'avance, la soumettre dès 1708 à une seconde révision législative. En 1708, elle fut prorogée jusqu'en 1732. A cette époque, les opérations de la banque avaient pris une grande extension, et elle avait eu déjà l'occasion de rendre des services importants au gouvernement. En récompense de ces services, l'acte de renouvellement disposa : « que pendant toute la durée de la dite corporation de la banque d'Angleterre, il ne serait permis à aucun corps politique, à aucune association créée ou à créer, *réunissant plus de six associés*, d'emprunter, de devoir, de prendre de l'argent en dépôt et d'émettre des billets ayant moins de six mois d'échéance. » Le but était évident : on voulait constituer un monopole au profit de la

10.

banque, en empêchant la formation d'aucune compagnie financière assez forte pour lui faire concurrence. Le gouvernement sacrifiait ainsi, par un égoïsme impardonnable les intérêts de la communauté toute entière ; c'est ce que l'avenir ne devait tarder à prouver. La banque n'ayant pas établi de succursales dans les provinces, il se forma une multitude de petites banques d'émission qui inondèrent le pays de mauvais papiers. Incapables de lutter contre les moindres crises industrielles, ces banques firent dès leur début et ont continué de faire un mal incalculable ; elles ont même compromis quelquefois jusqu'à l'existence de la banque d'Angleterre elle-même. En 1797, la banque qui, par suite d'avances nombreuses au gouvernement, s'était vue dans l'impossibilité de rembourser ses billets, obtint un ordre du conseil qui l'autorisa à suspendre ses paiements en espèces. Avec un autre peuple que le peuple Anglais, une pareille mesure devait entrainer une perturbation commerciale immense; il n'en fut point ainsi et c'est à peine si, sur la place de Londres, la livre sterling en billet perdit de sa valeur. Il faut dire aussi que l'Angleterre qui était littéralement, à cette époque, la pourvoyeuse industrielle du monde entier, souffrait peu de la rareté des espèces, les balances de commerce se soldant toujours à son profit. Un autre danger était à craindre, c'est que la banque ne cédât à la tentation de faire des émissions exagérées qui n'étant pas susceptibles de remboursement devaient donner un bénéfice considérable. C'est ce qui eut lieu en effet, et l'effet fâcheux de cette circulation excessive se fit bientôt sentir. On vit le change devenir défavorable à l'Angleterre dans des proportions telles que l'attention du gouvernement en fut vivement attirée. Une commission reçut, en 1812, la mission de faire une enquête snr les opérations de la banque et de rechercher les causes du discrédit dont étaient frappés ses billets sur les places étrangères. Les premiers travaux de cette commission lui révélèrent les causes du mal; elles étaient au nombre de deux : l'inconvertibilité du billet et une surémission. La banque avertie que, dans son rapport, la commission concluait à ce que le paiement en espèces fut repris, s'empressa de resserrer sa circulation et en peu de temps le cours du change s'améliora. Si elle eût continué dans cette voie, le régime du billet inconvertible eut pu durer longtemps en Angleterre; mais incapable de résister à l'appas d'un énor-

me dividende, elle fit de nouveau des émissions exagérées, et dès ce moment le gouvernement jugea indispensable d'intervenir. En 1819, un bill provoqué par sir Robert Peel aujourd'hui premier ministre, obligea la banque à reprendre ses paiements en espèce et a rembourser en or, au prix de ce métal à la Monnaie. Les directeurs de la banque firent les plus grands efforts pour empêcher l'adoption du bill. Ils représentèrent qu'une pareille mesure les obligerait à restreindre considérablement leurs opérations et qu'une crise industrielle allait s'en suivre, un grand nombre de maisons devant perdre ou voir diminuer le crédit qui jusqu'à ce jour leur avait été fait. Ils prétendirent également que l'obligation de rembourser en or à un prix fixé, était très onéreuse pour la banque, les variations dans le prix de ce métal sur le marché pouvant amener subitemeut des demandes considérables de remboursement et produire dans sa réserve métallique des vides imprévus et dangereux. Enfin attaquant une corde plus sensible pour le gouvernement, ils demandèrent, si le bill était adopté, que l'Etat remboursât les billets de l'échiquier dont elle avait une quantité énorme, « ce remboursement disaient les directeurs, pouvant seul rendre possible pour la banque la reprise des paiements en espèces. » Le ministère de cette époque tint bon et le bill fut voté. Dès ce moment, le cours du change se releva et le billet retrouva toute sa valeur.

En 1800, la charte de la banque fut prorogée jusqu'en 1833. En 1826, les désastres provoqués par les nombreuses faillites des banques provinciales d'émission, et les plaintes nombreuses adressées au parlement sur les conséquences fâcheuses du monopole accordé à la banque d'Angleterre, obligèrent le gouvernement à présenter un bill destiné à restreindre ce monopole. La plus importante disposition de ce bill est ainsi conçue : « Tout corps politique, et toute société quelconque *ayant plus de six partenaires*, pourra faire des opérations de banque, dans *Londres ou dans un rayon de* 65 *milles autour de cette capitale*, à la condition de ne point émettre de billets ayant moins de six mois d'échéance. » Pour cette disposition, la formation d'établissements financiers ayant plus de six associés était permise au-delà du rayon ci-dessus. Le pays ne tarda pas à se ressentir heureusement de cette importante

réduction des privilèges de la banque : des sociétés puissantes, disposant d'un capital social considérable, et comptant dans leur sein les plus hautes positions du pays se formèrent dans toutes les grandes localités, et en peu de temps, on vit disparaître un grand nombre de petites banques (*private bank*). La circulation provinciale s'améliora ainsi notablement.

En 1833, la charte de la banque fut prorogée jusqu'en 1855, avec la faculté, pour le gouvernement, de la faire réviser législativement à l'expiration d'une période de dix années, à partir du 1er août 1844, et après un avis donné un an d'avance. Au mois de mai dernier, le gouvernement, usant de cette faculté, a présenté au parlement et fait adopter un bill dont voici les plus importantes dispositions :

1o La banque d'Angleterre sera séparée en deux établissements distincts, l'un chargé exclusivement d'émettre les billets destinés à la circulation, l'autre spécialement limité aux opérations de banque ordinaire.

2o La banque aura la faculté d'émettre pour 14,000,000 L. St. de billets, garantis par 14 millions sterl. de valeurs en portefeuille. Ces valeurs se composeront du capital de sa créance sur le gouvernement qui est de 11,000,000 L. St. à 3 p. 0/0, et de 3,000,000 L. S. en bons de l'échiquier, coupons de rente, et autres effets publics.

Les émissions de billets faites en échange d'une somme égale en numéraire, continueront à demeurer illimitées.

3o La banque pourra être autorisée, en certains cas, par une décision du conseil privé, à dépasser la limite des 14 millions sterl. de circulation garantis comme il vient d'être dit ci-dessus ; mais le profit de cette émission supplémentaire appartiendra au gouvernement. Cette autorisation ne pourra lui être accordée que sur la proposition de trois ministres.

4o La banque publiera chaque semaine, dans la *Gazette*, un compte-rendu de ses opérations et un état indiquant le chiffre de son portefeuille, de ses dépôts et de sa réserve métallique.

5o Les banques provinciales ayant la faculté d'émettre leur papier garderont ce privilége pendant la durée de leur existence. Aucune nouvelle banque d'émission ne pourra être établie désormais dans toute l'étendue du royaume.

La circulation des banques actuellement existantes ne pourra pas dépasser la moyenne des deux dernières années.

La banque est autorisée à rembourser ses billets en argent à la demande des parties.

Voici maintenant la forme de l'état hebdomadaire publié par la banque, conformément aux prescriptions de l'art. 4. Cet état de situation est un des derniers publiés.

### Département de l'émission des billets.

| | L. St. | | L. St. |
|---|---|---|---|
| Billets émis. . . . | 28,351,295 | Créance sur l'État. . | 11,015,100 |
| | | Autres valeurs . . . | 2,984,900 |
| | | Or en lingots et en numéraire. . . . . | 12,657,208 |
| | | Argent en lingot et en numéraire. . . . | 1,694,087 |
| L. St. | 28,351,295 | L.St. | 28,351,295 |

### Département des opérations de banque.

| | L.St. | | L. St. |
|---|---|---|---|
| Capital social. . . . | 14,553,000 | Valeurs publiques, coupons de rente, bons de l'échiquier, actions, annuités, etc., etc. . | 14,554,834 |
| Réserve. . . . . . | 3,564,729 | Autres valeurs. . . | 7,835,616 |
| Dépôts publics (comprenant les fonds du trésor, des caisses d'épargne, des commissaires de la dette nationale, et ceux destinés au service de la rente). . . . . , . | 3,630,809 | Billets. . . . . . | 8,175,025 |
| Autres dépôts (comprenant les valeurs déposées par les banquiers de Londres, par la compagnie des Indes, par les banques royales d'Irlande et d'Écosse, par les particuliers et les fonds déposés dans les comptoirs de la banque). . | 8,644,348 | Numéraires en or et argent. . . . . . | 857,765 |
| Billets à 7 jours et plus. | 1,030,354 | | |
| L. St. | 31,423,240 | L. St. | 31,423,240 |

*Tableau résumant les opérations de la banque d'Angleterre de 1833 à 1843 :*

| | PASSIF. | | | ACTIF. | | | EXCÉDANT de L'ACTIF. | Dividendes annuels. | TAUX de l'escompte. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BILLETS. | DÉPOTS. | TOTAL. | ENCAISSE métallique. | Portefeuille. | TOTAL. | | | |
| | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. | L. St. |
| 1833 | 478,825,000 | 318,625,000 | 797,450,000 | 259,962,500 | 593,418,750 | 853,381,250 | 55,831,250 | 8 p. 0/0 | » |
| 1834 | 469,562,500 | 353,162,500 | 822,725,000 | 203,301,250 | 679,012,500 | 882,313,750 | 59,588,750 | 8 » | 2 3/4 |
| 1835 | 452,540,000 | 316,512,125 | 769,052,125 | 161,781,250 | 698,425,000 | 860,306,250 | 91,154,125 | 8 » | 3 3/4 |
| 1836 | 447,069,000 | 356,456,250 | 802,525,250 | 157,306,250 | 717,818,750 | 875,125,000 | 72,599,750 | 8 » | 3 1/4 |
| 1837 | 458,425,000 | 272,631,250 | 730,056,250 | 150,619,000 | 656,162,500 | 806,781,500 | 76,725,250 | 8 » | 5 |
| 1838 | 474,376,250 | 262,768,750 | 737,145,000 | 242,493,750 | 560,735,000 | 803,228,050 | 69,083,050 | 8 » | 2 3/4 |
| 1839 | 442,487,500 | 196,762,500 | 639,250,000 | 110,543,750 | 598,562,500 | 709,206,250 | 69,856,250 | 7 » | 6 |
| 1840 | 411,125,000 | 418,550,000 | 829,675,000 | 52,650,000 | 722,850,000 | 775,500,000 | 54,075,000 | » | 4 3/4 |
| 1843 | 469,775,000 | » | » | 374,550,000 | » | » | En moins. | » | 2 1/4 |

Au mois de mai 1844, l'encaisse métallique avait atteint le chiffre le plus élevé que l'on connaisse dans l'histoire de la banque : il s'était élevé à 22 et 23 millions sterl., et dépassait le montant des billets en circulation. Il n'est pas inutile de rappeler en terminant que le capital de la banque, qui est employé en rentes 3 p. 0/0, est de 14 553 000 liv. sterl. soit 353,825,000 fr. Rappelons également, pour achever de caractériser les relations de la banque et du gouvernement, que la banque devrait verser annuellement une somme de 120,000 fr. dans la caisse de l'Echiquier, pour prix de son privilége, si l'Etat, à son tour, ne lui était redevable de celle de 248,000 fr. pour indemnité des frais qu'entraîne le service de trésorerie dont la banque est chargée. C'est donc une différence de 128,000 fr. que la banque reçoit de l'Etat.

### *Banque de France.*

La banque de France a succédé à trois établissements financiers considérables, dont deux eurent une destinée malheureuse : la Banque royale, fondée par le régent, en 1716, d'après les plans de Law; la Caisse d'escompte, fondée en 1776, sous l'administration de M. Necker, et supprimée par la Convention, le 24 août 1793, et la caisse des Comptes-Courants, fondée par une société en commandite, le 29 juin 1796. Un arrêté des consuls du 28 nivôse an VIII (15 janvier 1800) lui donna le titre de *Banque de France;* mais elle ne fut constituée définitivement que par la loi du 24 germinal an XI, qui lui attribua exclusivement la faculté d'émettre des billets au porteur et à vue, privilège qui lui fut assuré pour quinze ans. De 1803 à 1806, la banque fut soumise à de rudes épreuves et courut même les plus graves dangers. Au lieu de se consacrer exclusivement à l'escompte du papier de commerce, elle engagea la majeure partie de ses capitaux dans des avances à l'État. Le trésor ayant manqué à ses engagements, la banque se vit forcée d'interrompre l'échange, à bureau ouvert, de ses billets contre des espèces, et d'en limiter le remboursement à 500,000 fr. par jour. Cette mesure sema l'effroi parmi les porteurs, et pendant quelques jours les portes de l'établissement furent assiégées par une foule inquiète et menaçante qui faillit renouveler les désordres de la rue Quincampoix; la victoire d'Austerlitz, en améliorant la situation financière du pays, releva le crédit de la banque.

La loi du 22 avril 1806, destinée à prévenir le retour d'une pareille crise, modifia ses statuts et y introduisit de nouveaux éléments de garantie. Elle prorogea en outre son privilége de 25 ans, à dater du 22 septembre 1803. Quelques décrets postérieurs complétèrent son organisation. Elle reçut, notamment, l'autorisation d'établir des comptoirs d'escompte dans les villes où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité, avec le monopole des billets à vue dans ces mêmes villes.

Les désastres de 1813 et 1814 ayant de nouveau ébranlé la confiance, les demandes de remboursement se présentèrent en foule. Menacé de voir épuiser rapidement la réserve de la banque, le conseil général décida, comme en 1805, que l'échange des billets contre espèce n'aurait lieu que jusqu'à concurrence d'une somme de 500, 000 f. par jour. Cette mesure prise le 20 janvier 1814, ne cessa d'avoir son effet que le 14 avril suivant. De 1815 à 1830, le crédit de la banque prit un essor rapide qui lui permit d'étendre ses opérations sur une échelle considérable. Ces opérations ont été toutefois conduites avec une telle prudence qu'elle a pu traverser sans être ébranlée les mauvais jours de la révolution de Juillet. Ainsi le montant des billets non payés qui, de 1830 à 1831, s'était élevé à la somme considérable de 6,344, 498 f. a été successivement recouvré; et en 1836, on ne comptait plus sur ce passif qu'un seul billet de 200 f. en souffrance. Malgré l'extension nouvelle donnée depuis à ses affaires, le banque a su se garantir contre les effets de la crise américaine de 1839 qui pesa si cruellement sur la place de Londres, bien que dans cette circonstance elle ait assisté une maison puissante d'un crédit considérable. En 1840, elle fut appelée à garantir un prêt de 50 millions fait à la banque d'Angleterre par la place de Paris. Déjà, à cette époque, elle avait été autorisée à créer les comptoirs de Reims, St-Etienne, (1836) Montpellier et St-Quentin. (1837). Elle avait également introduit dans son service des améliorations d'une grande utilité pour le commerce, comme la quoditienneté de l'escompte, la disponibilité des crédits accordés le jour même de l'escompte, l'admission à l'escompte de tous les habitans du département de la Seine et l'abaissement au minimum de 500 f. du montant des prêts sur dépôt de rentes. En 1840, elle fonda les comptoirs de Grenoble et d'Angoulême. Sortie victorieuse des attaques

auxquelles elle fut en butte dans les chambres et la presse, à l'occasion du projet de loi relatif au renouvellement de son privilége, elle justifia le vote parlementaire qui venait de proroger sa charte de 25 ans, (Loi du 30 Juin 1840) en prêtant au commerce un appui plus étendu que par le passé, appui d'autant plus désintéressé dans le second semestre de 1840, que les armements militaires provoqués par le traité du 15 juillet avaient été le signal d'une panique générale. En 1841, elle fonda les comptoirs de Clermont, Chateauroux, Caen et Besançon. En 1842, elle autorisa l'escompte du papier de comptoir sur comptoir, mesure excellente dont le commerce de la province apprécie chaque jour l'utilité. En 1843, elle ajouta à ses succursales celle de Mulhouse.

Voici le résumé de ses opérations de 1835 à 1843 :

| VALEURS escomptées | NOMBRE des billets escomptés et valeur moyenne des billets. | | Prêts sur valeurs à échéances détermin. et indéter., et sur lingots. | RÉSERVE métallique. | CIRCULATION. | COMPTES courants. | DIVIDENDES. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Billets | Val. | | | | | |
| fr. | | fr. | fr. | fr. | fr. | fr. | fr. |
| 306,727,519 | — | 2,100 | 133,500,000 | 160,000,000 | 207 | 45 | 80 |
| 445,349,698 | — | — | 76,419,116 | 151,000,000 | 224 | 48 | 98 |
| 760,874,290 | 406,687,000 | 1,860 | 73,252,000 | 109,075,800 | 212 | 46 | 232 |
| 756,521 000 | — | 1,720 | 87,600,000 | 246,000,000 | 205 millions | 45 millions | 126 |
| 801,507,000 | — | 1,709 | 93,486,380 | 238,000,000 | 205 | 47 | 152 |
| 1047,054,700 | 638,622,000 | 1,639 | 150,975,000 | 227,000,000 | 220 | 45 | 144 |
| 928,534,417 | 610,617,000 | 1,517 | 304,538,480 | 227,000,000 | 225 | 90 | 139 |
| 885,790,707 | 622 556,000 | 1,422 | 119,700,980 | 205,000,000 | 229 | 47 | — |
| 943 985,775 | 670,709,000 | 1,407 | 79,596,400 | 206 000'000 | 231 | 43 | — |
| 771,534,465 | 668,619,000 | 1,154 | 62 627,000 | 219,000,000 | 229 | 44 | 134 |

La moyenne annuelle des encaissements pour le commerce a été, de 1833 à 1844, de 859 millions.

Le compte courant avec le trésor s'était soldé, en 1835 et 1846, au profit de la banque, par une différence de plus de 20 millions. Depuis cette époque, le trésor est resté constamment créditeur pour des sommes considérables. En 1845, il avait en dépôt à la banque une somme de 117 millions.

La moyenne du portefeuille, dans le cours de la dernière année décennale, a été de 130 millions.

Les renseignements suivants complèteront ce tableau :

En 1842, la masse des affaires des dix comptoirs s'est élevée à 229,993,000 fr. (escompte) dont le produit net a donné 993,200 fr. La valeur moyenne des effets a été de 1,984 fr.; la circulation ne s'est élevée qu'à 5,513,000 seulement, preuve de l'extrême difficulté avec laquelle le billet de banque est accepté dans les transactions commerciales de la province

En 1843, l'escompte des dix comptoirs a porté sur une valeur totale de 240,112,000 fr. qui a rapporté net 1,160,000 fr. Le chiffre moyen du billet est descendu à 1,637. La moyenne de la circulation ne s'est accrue que de 400,000 fr.

Le capital social de la banque est de 60,148,709 fr. 95 c. placés en fonds publics et valeurs dont le détail suit :

| RENTES. | REVENU. |
|---|---|
| 5 p. 0/0. . . . | 2,601,135 |
| 4 1/2. . . . . | 11,000 |
| 4. . . . . . . | 4,700 |
| 3. . . . . . . | 231,000 |

Les autres valeurs sont : 838 actions des quatre canaux, 100 actions du canal d'Arles à Bouc, 1,149 actions du canal de Bourgogne.

Depuis l'origine de la banque, les billets en souffrance, capital et intérêts compris, se sont élevés à 9,236,200 f. 55 c. Dans ce chiffre figurent pour 6,270,000 ceux du 2e semestre de 1830 et du 1er de 1831. Les rentrées opérées au 26 décembre s'élevaient à 7,436,777 fr. 82 cent.; restait dû 1,799,422 fr. 74 c.

Les opérations de la banque, depuis son établissement, se résument ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Avances au trésor. . . . | 4,910,967,000 | Francs. |
| Escompte. . . . . . . . | 24,587,324,878 | |
| Dividendes distribués. . . | 280,772,674 | |
| Total des opérations. . . . | 271,700,221,805 | |

Ses actions émises à 1,000 et 1,200 fr., sont, en 1844, à 3,300 fr.; en 1840, elles s'étaient élevées à 3,800 fr.

En 1820 et 1830 la réserve a été partagée entre les actionnaires.

A. Legoyt.

## Statistique des caisses d'épargne en France et en Angleterre.

### 1° *Caisses d'épargne en France.*

Dans le cours de la dernière période décennale qu'embrassent les documents officiels publiés jusqu'à ce jour (de 1837 à 1841), le nombre des caisses d'épargne en France, non compris celle de Paris, s'est élevé de 254 à 301; les livrets de 56,168 ont atteint le chiffre de 291,101. Les versements annuels qui avaient été de 40,709,642 en 1837, ont plus que doublé en 1841; les remboursements ont suivi une progression plus forte : de 16,056,285 fr., en 1837, ils se sont élevés, en 1841, à 47,998,844 fr. Au 31 décembre 1841, le solde dû aux déposants était, pour les caisses des départements, de 210,587,798 fr.

Les 3 tableaux qui suivent complètent ces documents.

**1er** *Tableau.* — **Profession des déposants et variations du rapport des livrets et des crédits pour chaque classe.**

| | 1836. | | 1839. | | 1841. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | livrets. | crédits. | livrets. | crédits. | livrets. | crédits. |
| Ouvriers | 27 p 0/0 | 26 p 0/0 | 25 p 0/0 | 24 p 0/0 | 24 p 0/0 | 23 |
| Domestiques | 25 | 22 | 23 | 21 | 21 | 19 |
| Employés | 5 | 7 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| Militaires et marins | 4 | 5 | 5 | 8 | 7 | 11 |
| Profess. div. | 22 | 28 | 22 | 30 | 22 | 30 |
| Mineurs | 16 | 9 | 19 | 10 | 19 | 10 |
| Sociétés de secours mut. | 0.1 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.6 |

**2e** *Tableau.* — **Variations du rapport des crédits et des livrets de chaque classe de quotité.**

| | 1836. | | 1839. | | 1841. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | livrets. | crédits. | livrets. | crédits. | livrets. | crédits. |
| de 1 à 500 f. | 68 p 0/0 | 25 p 0/0 | 66 0/0 | 2 p 0/0 | 63 p 0/0 | 19 p 0/0 |
| 501 à 1000 | 18 | 26 | 18 | 24 | 18 | 22 |
| 1001 à 2000 | 19 | 28 | 11 | 29 | 12 | 31 |
| 2001 à 3000 | 2 | 13 | 3 | 16 | 4 | 18 |
| 3001 et au dessus | 0,7 | 5 | 1 | 6 | 1 | 7 |

3e *Tableau.* —Opérations de la caisse d'épargnes de Paris.

| | Versements | Rembourse-ments. | Solde du le 31 déc. | Livrets au 31 déc. |
|---|---|---|---|---|
| 1834 | 17,239,215 f. | 6,497,341 f | 24,039,258 f. | 49,526 |
| 1837 | 24,363,536 | 25,713,565 | 50,686,611 | 84,878 |
| 1840 | 31,437,439 | 32,812,478 | 70,355,337 | 118,990 |
| 1841 | 36,355,817 | 26,141,894 | 83.485,428 | 134,843 |
| 1842 | 39,321,913 | 30,973,122 | 95,370,234 | 149,059 |
| 1843 | 40,437,223 | 34,828,043 | 144,786,243 | 161,843 |

On sait que les caisses d'épargne en France sont régies: 1° par la loi organique du 5 juin 1835, qui limite la somme des dépôts à 300 f. par jour, et 3,000 f. par an, et fait une exception pour les sociétés de secours mutuels qui sont autorisées à porter la somme de leurs dépôts à 6,000 fr.; 2° par la loi du 31 mars 1837, qui a prescrit le versement à la caisse des dépôts et consignations de l'actif des caisses d'épargne.

Tous les bons esprits se sont préoccupés du danger que feraient courir à l'Etat, en cas de guerre, des demandes de remboursement subites et en masse. Parmi les projets financiers destinés à conjurer ce danger, on a surtout remarqué celui qui a été récemment présenté au gouvernement par une commission que présidait M. le comte Molé, et qui consisterait à servir aux déposants une annuité, après un certain chiffre de dépôts. Cette mesure actuellement en vigueur en Angleterre, y a été introduite par un bill voté en 1835.

2° *Caisses d'épargne en Angleterre.*

| | NOMBRE DES DÉPOSANTS | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1840 | 1841 | 1842 | 1843 |
| L. St. | | | | |
| N'excédant pas 20 | 440,740 | 470,402 | 481,760 | 523,980 |
| 50 | 209,463 | 215.855 | 227,821 | 237,98[illegible] |
| 100 | 85,118 | 88,887 | 90,909 | 98,14[illegible] |
| 150 | 28,449 | 29,785 | 32,127 | 33,48[illegible] |
| 200 | 15,538 | 16,221 | 17,403 | 18,37[illegible] |
| au dessus | 3,066 | 3,012 | 3,319 | 3,501 |
| Total | 782,374 | 824,862 | 853,337 | 915,976 |
| Dépôts des institutions charitab. | 7,988 | 8,775 | 9,977 | 10,655 |
| Sociétés de secours mutuels | 7,693 | 8,264 | 11,772 | 8,719 |
| Total général | 798,055 | 841,204 | 875,086 | 935,350 |

Les documents où nous puisons le tableau ci-dessus, ne contiennent rien relativement aux remboursements annuels. On y trouve seulement le résumé suivant :

Le montant des sommes reçues par les commissaires de la dette nationale, des administrateurs des caisses d'épargne du Royaume-Uni depuis le 6 août 1817 jusqu'au 20 novembre 1843, s'est élevé, y compris les intérêts échus à cette époque, à la somme de 45,947,089 liv. sterl. Sur cette somme, il a été payé (remboursement et paiement des intérêts compris), 17,093,533 liv. sterl. Le solde dû aux déposants est donc de 28,853,555 liv. sterl. Cette somme, placée toute entière en rentes sur l'Etat, se compose de : 1° 12,874,516 liv. sterl en 3 pour 0/0; 2° 15,385,510 liv. sterl. en 3 $\frac{1}{2}$ (récemment réduit en 3 pour 0/0); 3° 432,400 fr. en bons de l'Echiquier. Le total des annuités accordées par un certain nombre de caisses d'épargne et de sociétés paroissiales, conformément à l'acte 3 du règne de Guillaume IV, s'élevait, au 5 avril 1343, à 40,593, sur lesquels il avait été payé, en dépôts successifs, un capital de 430,889 fr.

Par un acte voté dans la dernière session du parlement, l'intérêt à payer par le gouvernement aux administrateurs des caisses d'épargne, a été réduit de 3 liv. 16 schl. 1 $\frac{1}{2}$ d. à 3 liv. 5 schl. pour 0/0. D'après cette réduction, on ne pense pas que les déposants puissent recevoir des administrateurs plus de 2 liv. 18 schl. 4 d.; la différence étant employée en frais de gestion. Le nouveau bill n'a porté d'ailleurs aucune modification essentielle au statut 9 (Georges IV, ch. 92), en ce qui concerne le chiffre-limite des dépôts par an et leur chiffre total. Ces chiffres continuent à être : le premier, de 30 liv. sterl., le second, de 150 liv. sterl. En vertu du même statut, quand le montant du dépôt et de l'intérêt réunis s'élève à 200 liv. sterl. l'intérêt cesse d'être servi.

LE MARCHÉ AUX ENFANTS.

« Sur la route de Bethnal-Green (1), il se tient, tous les lundis et tous les mardis, entre six et sept heures du matin, un marché aux enfants. C'est un espace ouvert, où les enfants des deux sexes, de l'âge de sept ans et au-dessus, se présentent, pour être loués à la semaine ou au mois, par toute personne qui peut avoir besoin de leurs services. Lorsque le commerce ne va pas, on rencontre dans ce marché jusqu'à trois cents enfants qui cherchent de l'emploi; quand le commerce est prospère, on n'en voit pas plus de cinquante ou de cent à la fois. Les gens qui prennent ces enfants à leur service sont principalement des tisserands, qui emploient les garçons comme dévideurs ou comme suppléants de leurs apprentis, et les filles en qualité de petites domestiques ou de servantes pour tout faire. La plupart des filles, qui sont ainsi placées, n'ont pas plus de sept à neuf ans, et reçoivent pour salaire 1 schelling 8 deniers (un peu plus de 2 fr.) à 2 schellings (2 fr. 50 c.) par semaine. Dans une famille de tisserand, la femme travaillant au métier, il faut une servante pour élever l'enfant, pour faire les lits, et pour faire cuire les aliments; et comme une fille déjà forte, de l'âge de 15 ans, coûterait trop cher, on emploie à sa place un enfant de l'âge de sept, neuf, dix ou onze ans. L'enfant qui va ainsi en service, se met au travail après avoir déjeûné, avant huit heures du matin, rentre chez lui pour dîner, et quitte encore la maison paternelle pour n'y revenir qu'à l'heure du sommeil; le samedi soir, il reçoit le salaire qu'il a gagné et le donne à ses parents.

» Je saisis l'occasion de visiter ce marché aux enfants, afin d'examiner plus en détail les faits dont j'avais entendu parler. Je trouvai environ soixante-dix enfants réunis, la plupart accompagnés de leurs parents. A peine arrivé, je me vis assiégé de sollicitations. — « Voulez-vous un garçon, Monsieur? — Une petite fille, Monsieur, pour le service de la maison, etc. » — Parmi les enfants qui se trouvaient là, il n'y en avait pas une demi-douzaine qui

(1) Bethnal-Green est un faubourg de Londres situé au nord-est de la ville et qui confine à la Cité. Il est mal bâti, misérable et presque entièrement habité par des familles de tisserands.

eussent reçu la plus légère instruction; car, lorsque je donnai à entendre qu'il était inutile de s'adresser à moi, à moins de savoir lire et écrire, on me laissa presque seul. Parmi les parents, on en voit plusieurs qui ne semblent pas être dans la misère; la mère d'un de ces enfants qui, bien qu'âgé de onze ans, n'avait jamais été envoyé à l'école, se trouvait être la femme d'un boutiquier qui jouissait d'une certaine aisance. Un autre enfant, dans le même cas, appartenait à une famille de tisserands en velours, qui étaient occupés et qui gagnaient de forts salaires. Sans doute l'extrême pauvreté est souvent la cause qui fait que les parents envoient leurs enfants travailler dehors, dès leur bas âge, au lieu de les mettre à l'école; mais dans une partie de la ville où chaque rue compte un cabaret, il est impossible de croire que les parents ne sacrifieraient pas bien souvent quelques mois du salaire qu'un enfant peut obtenir, pour lui donner un peu d'éducation, s'il y avait de leur côté la moindre disposition à le faire. »

J'emprunte ce récit au lumineux rapport de M. Hickson sur la condition des tisserands en Angleterre (1). On ne peut se défendre, en le lisant, d'un sentiment pénible qui va jusqu'à l'indignation et jusqu'au dégoût. Quoi de plus monstrueux, en effet, que toutes ces circonstances? Un père, une mère mène son enfant au marché, ils le crient, comme une marchandise, l'étalent aux yeux et le laissent palper comme une bête de somme; ils le livrent enfin, pour être exploité, dans l'âge où les forces naissent à peine, au premier venu, pourvu qu'il soit le plus offrant, au maître dissolu comme au maître rangé dans ses habitudes, et sans la moindre garantie d'un bon exemple ni d'un bon traitement. On y regarderait certainement de plus près, avant de donner à loyer un âne ou un cheval.

L'accord une fois conclu, l'acquéreur fait de l'enfant ce qu'il veut, un ouvrier, un commissionnaire ou un domestique; l'enfant lui appartient exclusivement douze ou quinze heures par jour, car les parents n'ont pas exigé, pour ce malheureux, une autre éducation que celle de la servitude.

(1) *Hand-Loom weaver's commission, report by M. Hickson August, 1840.*

Tout va bien à leur gré, si au bout de la semaine, leur fils ou leur fille leur rapporte un ou deux schellings.

Dans les sociétés modernes, on le sait, l'enfant du pauvre, aussitôt qu'il peut se tenir sur ses jambes et faire mouvoir ses bras, devient une machine à salaire. C'est la conséquence naturelle pour les classes laborieuses, tantôt de l'imprévoyance ou de la débauche, tantôt d'un malheur qu'elles n'ont pas mérité. Mais dans le plus grand nombre de cas, l'emploi des enfants se présente sous une forme moins odieuse que celle que nous venons de décrire. Les travaux des champs ont cet avantage qu'ils n'occupent les plus jeunes membres de la famille ni jusqu'à les excéder ni jusqu'à les exiler du toit paternel; les travaux des manufactures ont des limites pour l'âge et pour la durée que le législateur lui-même s'est étudié à fixer. Les abus les plus révoltants se commettent dans l'ordre des travaux que j'appellerai domestiques, dans cette industrie parcellaire qui échappe au contrôle de la loi, sans être tempérée par la douceur des affections, et lorsque l'ouvrier s'attache à une famille qui n'est pas la sienne, par le lien seul de l'intérêt. Les petits fabricants sont ceux qui traitent le plus durement leurs apprentis. En Angleterre comme en France, les tribunaux ont eu plus d'une fois à sévir contre ces maîtres dénaturés.

Mais quelle que soit la dureté ou l'ignorance du maître, l'apprentissage implique certaines garanties. Un père, qui place son enfant dans un atelier, sait à quel métier il le consacre, et à quelle volonté, capricieuse ou juste, il le soumet. Par cela même, il fait acte de discernement et de liberté. Souvent même à la garantie que donne un choix libre, s'ajoutent des obligations positives stipulées en faveur de l'apprenti. En retour de ses services, le maître lui doit la nourriture, les soins de la famille et l'enseignement professionnel. Ici au contraire, le discernement et la préférence ne peuvent pas s'exercer. Ce n'est pas le père de l'enfant, c'est le maître qui choisit. Le maître ne donne pas de garanties, il en demande; et comme le contrat est à court terme, l'enfant se trouve à la merci de celui qui a acheté le droit de l'employer.

La forme de ces arrangements a quelque chose de bar-

bare et qui dégrade l'ordre social. Je ne connais que Londres en Europe, où de pareilles choses soient possibles. On voit à Paris les ouvriers maçons se rassembler le lundi matin sur la place de Grève, attendant qu'un entrepreneur vienne les engager pour la semaine. Dans le pays de Caux, les servantes et les garçons de ferme vont aussi chercher de l'emploi sur le marché. Mais des marchés où l'on prenne les enfants à loyer, cela ne s'était pas encore vu dans un pays civilisé. On ne peut comparer une pareille pratique qu'aux marchés d'esclaves ; encore les esclaves ne sont-ils pas mis en vente par leurs propres parents.

Je sais bien que le travail est une marchandise qui s'offre et qui se demande, qui a des vendeurs et des acheteurs. Mais tout contrat de vente, pour être licite et valable, suppose le libre consentement de ceux qui contractent. Il n'y a pas de transaction moralement possible entre la force et la faiblesse, entre un homme fort et un enfant. Dès que la violence ou l'abus du pouvoir y préside, les marchés cessent d'avoir le caractère d'un pacte commercial. Dans les pays à esclaves, la loi règle les conditions auxquelles un maître peut donner son esclave à loyer; pourquoi le père exercerait-il sur son enfant, dans les contrées civilisées, un droit sans limites ? Quand l'affection ne suffit pas pour tempérer l'usage de la puissance paternelle, il y a lieu à l'intervention de la loi.

L'esclavage des enfants, voilà le caractère des sociétés qui reposent sur l'industrie ; ce fait caractéristique est surtout frappant dans la Grande-Bretagne, en raison directe des développements que l'industrie y a reçus. Les enfants des classes laborieuses en Angleterre représentent fidèlement ce peuple de Gabaon que l'on voit, dans la Bible, se dévouer tout entier à la domesticité pour échapper à la persécution et à la conquête. C'est sur eux que pèsent les plus pénibles fonctions : ils servent de suppléments et d'auxiliaires aux machines, préparent les matières premières de la fabrication, essuient les exhalaisons malsaines, portent les fardeaux, et sont attelés aux œuvres les plus dégoûtantes. On ne leur épargne pas même les insignes de la servitude, comme l'atteste surabondamment le marché de Bethnal-Green.

N'est-ce pas un déplorable spectacle que celui que donne la civilisation à ses deux extrémités? Elle débute et elle finit également par l'oppression des faibles. Parmi les tribus encore à demi-sauvages, c'est la femme que l'on opprime et que l'on dégrade; dans les sociétés les plus avancées, c'est l'enfant. Il y a là de quoi humilier profondément l'esprit humain, et de quoi faire douter du progrès.

La corruption est dans tous les temps la conséquence de l'esclavage. Il ne faut donc pas s'étonner si les enfants du peuple tombent dans une dépravation précoce, et si le vice leur livre souvent d'effroyables secrets qui semblaient réservés pour les désordres de l'âge mûr. A Londres, dans la même ville où les parents amènent leurs enfants au marché pour les donner à loyer, on voit des petites filles de neuf à dix ans qui prennent rang parmi les prostituées, et de jeunes garçons du même âge qui s'associent aux bandes de voleurs; les enfants dès leur bas-âge, au lieu de peupler les écoles, vont pourrir dans les hôpitaux ou remplir les prisons. Par une réaction inévitable, l'abus que les parents font de leur pouvoir, provoque les enfants à l'indiscipline et à l'insurrection. L'autorité paternelle et l'obéissance filiale, sont des traditions qui se perdent, des choses qui ne'xistent plus dans les familles que de nom. La famille elle-même s'en va, et, si l'on n'y prend garde, elle deviendra bientôt une institution de luxe à l'usage exclusif des classes patriciennes de la société.

Heureusement, le mal n'est pas sans remède. Dans l'état de la science économique, avec les dispositions bienveillantes qui animent généralement le pouvoir, et sous le feu incessant d'une presse qui a pour devoir et pour intérêt de marcher à la découverte des abus, de pareils désordres ne sauraient durer. Il y a deux moyens d'améliorer la condition des enfants pauvres. Le premier consiste dans une intervention directe et positive de la loi en leur faveur; le second, dans l'influence indirecte que le pouvoir social exerce sur la situation même des parents.

Il n'est pas douteux que les institutions qui contribuent au bien-être et à la moralité des classes ouvrières, ne tendent à favoriser et à répandre la bonne éducation. Les caisses d'épargnes, les associations de secours mutuels, les

sociétés de tempérance, en rendant l'existence de l'ouvrier plus sûre et plus facile, ont dû diminuer la nécessité à laquelle il se trouvait trop souvent réduit, d'exploiter ses propres enfants. Les écoles, en se multipliant, ont placé l'attrait de l'instruction à côté des tentations de la débauche. Les ateliers de charité, les colonies agricoles et l'émigration peuvent servir à réparer ou à soulager tout au moins les crises de l'industrie. Si l'impulsion de ces idées généreuses se propage, les travailleurs n'auront bientôt plus d'excuse pour mettre leurs enfants à la chaîne ni pour leur enlever le bienfait de l'enseignement.

En ôtant tout prétexte à l'abus, la société acquiert le droit de le proscrire. Plus elle offrira de facilités aux parents pour remplir les devoirs de la famille, et plus elle se trouvera en mesure d'insister sur l'accomplissement rigoureux de ces devoirs. Les législateurs de Sparte avaient confisqué en quelque sorte au profit de la société la puissance paternelle ; il ne s'agit pas de suivre aujourd'hui cet exemple, qui procédait d'une vue incomplète du cœur humain. Ne supprimons pas l'autorité du père, car nous n'aurions rien à mettre à la place ; mais limitons la, selon les nécessités qui se révèlent dans l'ordre social. Le moment est venu de faire cesser l'anarchie de la famille ; et l'empire que les religions avaient jadis sur les consciences, c'est à la providence publique, c'est à la loi de l'exercer.

LÉON FAUCHER.

---

## LES JARDINS.

### *Étude statistique.*

De toutes les cultures, celle des jardins est sans doute la plus ancienne, car avant que les hommes primitifs eussent trouvé les céréales, ils se nourrissaient des fruits spontanés de la terre; et ce dût être l'un de leurs soins les plus empressés que d'en rassembler les espèces éparses, et de les multiplier autour de leurs demeures. Cette conjecture est justifiée par l'une des plus vieilles traditions du monde, celle qui donne pour habitation aux premiers nés du genre humain, le jardin délicieux de l'Eden.

Il fallait que la riante image d'un tel lieu se fût conser-

vée dans la mémoire des peuples de l'Asie orientale, avec un grand prestige, puisque les monarques Assyriens, lorsqu'ils décorèrent Babylone des plus magnifiques monuments, voulurent qu'au milieu de cette splendide métropole, des jardins fussent l'une de ses merveilles.

Les Grecs avaient peuplé les leurs des plus gracieuses divinités, et l'importance qu'ils y attachaient dès les temps les plus reculés, se découvre dans un tableau qu'Homère nous a donné, de ceux du roi des Phéaciens, Alcinoüs. On apprend, par le poète immortel, qu'il s'y trouvait déjà réunis à l'époque de la guerre de Troie, il y a 3,000 ans, des vignes, des poiriers, des figuiers, des orangers, des oliviers; et il semble que les vergers recevaient l'eau par des irrigations (1).

A Rome, lors de l'établissement de la république, les terres distribuées aux citoyens, et dont l'étendue ne pouvait être légalement dépassée, ayant une surface seulement de sept jugères, qui faisaient moins de deux hectares, chaque propriété devait être un jardin, car il fallait qu'elle fournît à une famille entière, tous les produits végétaux dont elle avait besoin. Cette nécessité ne laisse point douter que la culture ne se fit à la bèche, et que le sol cultivé ne fut réparti simultanément entre l'orge, la vigne, l'olivier, le lin et les légumes. Plus tard, quand les Gracques entreprirent sans succès et au prix de leur vie, de réduire à 200 jugères ou 55 hectares, les propriétés patriciennes, qui outrepassaient ce terme, les biens ruraux avaient pris par l'accroissement de la richesse des classes supérieures, une extension déjà si grande, que tout ce jardinage de la petite propriété des anciens temps, avait dû disparaître presqu'entièrement. On peut croire que les cultures étaient séparées et localisées longtemps avant la loi *stolo* qui, réglant que les terres les plus vastes ne pouvaient dépasser 500 jugères ou 137 hectares, supposait qu'il y en avait beaucoup dans le cas qu'elle prévoyait. Les propriétés s'agglomérant par degrés, la diversité des cultures cesse tout à fait. Il y eut des provinces entières qui devinrent des pâturages et d'autres, comme la Campanie, l'Egypte, l'Afri-

(1) Hom. *Odyss.*, c. 7

que, qui n'offrirent plus qu'une plaine immense couverte de céréales, et partagée comme les comtés de l'Angleterre entre un nombre de propriétaires extraordinairement restreint. La moitié de la province d'Afrique qui comprenait l'Algérie, Tunis et une partie du Maroc, appartenait à six personnages consulaires que Néron fit mourir afin de confisquer leurs biens (1).

Dans cet état de choses, les productions des jardins étaient rares et hors de prix. On voit par l'édit de Dioclétien (2), qu'au commencement du IVe siècle de notre ère, un seul chou valait, prix moyen, 1 franc 80 centimes; et que cinq laitues, cinq choufleurs, cinq betteraves coutaient le même prix quand ils étaient choisis. Ils en valaient encore la moitié lorsqu'ils étaient de qualité inférieure. Ainsi chacun de ces produits s'élevait à 36 centimes ou plus de sept sous, et pouvait être vendu légalement 60 centimes ou 12 sous.

Il faut reconnaître cependant que les Romains, en poussant leurs conquêtes jusqu'aux limites du monde connu, contribuèrent efficacement à enrichir les jardins de l'Europe méridionale d'une multitude de végétaux utiles. Ils rapportèrent l'abricot de l'Arménie, la prune de la Syrie, la cerise du Pont, la noix de la Perse, le citron de la Médie, le grenadier de Carthage, le coignassier de Sydon dans l'île de Crète, l'artichaut de la Sicile, le cardon, le concombre et la citrouille de l'Espagne, et, ce qui valait mieux, l'olivier, le figuier, le pommier et le poirier des différentes contrées de la Grèce. On croit, d'après Pline, qu'ils tirèrent de la Gaule l'oignon, le panais, la nèfle et la pêche. Encore ces végétaux provenaient, au moins le premier et le dernier, des importations de Phocéens, dans leurs établissements aux environs des embouchures du Rhône.

Quand les barbares du Nord eurent envahi l'empire romain, ils témoignèrent pour la conservation des végétaux utiles, un intérêt qui manifestait combien ils appréciaient ces dons de la nature et du travail, qui pour la

(1) Varr. l. I, cap. 10. — Colum. l. V. c. 10. Plin. l. XVII, c. 3.

(2) V. l'*Aperçu sur la vie civile et domestique des Romains*, par M. Moreau de Jonnès; *Journ. des Economistes*, no 10, mois de sept. 1842.

plupart, étaient nouveaux pour eux. La loi salique prononce une forte amende comme compensation de la destruction d'un arbre à fruit renfermé par une clôture quelconque. L'un de ses articles, confirmé par Charlemagne, condamne à payer un Werguilt, toute personne qui entre pour voler dans un champ de pois, de fèves ou de lentilles.

Les premiers rois Franks avaient des jardins près de leurs palais, et l'on sait que celui de la reine Ultrogothe, femme de Childebert était planté d'arbres fruitiers, de rosiers et de vignes. Il fallait toutefois que ce fut un luxe royal, car l'évêque Fortunat qui vivait à la cour, à cette époque, écrit à sa famille pour lui annoncer un envoi de châtaignes et de prunes sauvages, qu'il avait cueillies dans la forêt.

Un capitulaire de Charlemagne nous apprend que la culture des jardins avait fait de grands progrès. L'empereur descend, dans son édit, aux moindres détails économiques des métairies, qu'il possédait, et qui, avec les châteaux, montaient au nombre de 163 ; il veut que l'on y cultive ou que l'on continue à y cultiver :

Dans les potagers : des oignons, des ciboules, des échalottes, de l'ail, du persil, du cresson, de la poirée, des betteraves, des carottes, des choux, des poireaux, des panais, des radis, des cardons, des haricots, de grosses fèves et des pois chiches.

Dans les vergers : des sorbiers, des coignassiers, des néfliers, des figuiers, des aveliniers, des amandiers, des noyers, des chataigniers, des pruniers, des poiriers, des pommiers, des pêchers et des mûriers,

Et dans les parterres : des rosiers, des lys, des pavots, des iris et des héliotropes.

Cette nomenclature est fort curieuse, car tout ce qui y manque a été acquis postérieurement au commencement du IXe siècle.

Deux grands évènements : l'invasion des Maures en Europe et les Croisades contribuèrent à accroître le nombre des plantes utiles. Le sarrasin fut porté d'Afrique en Espagne par les armées arabes qui conquirent presque toute la Péninsule et une partie de la France. Une autre plante destinée à obtenir une culture bien plus vaste, est

la canne à sucre[1], qui fut importée par les Croisés dans le royaume de Valence, puis naturalisée à Madère, où Christophe Colomb la prit pour en enrichir la colonie nouvelle d'Hispaniola ou Saint-Domingue ; c'est de là qu'elle se répandit dans tout l'archipel des Antilles et dans les deux Amériques.

En France, le goût des jardins continua à se propager même aux plus tristes époques de notre histoire. On sait par plusieurs chartes qu'en 1160, le roi Louis-le-Jeune avait autour du Louvre, sur les bords de la Seine, un grand jardin et des vignobles. Charles V en avait un près du palais Saint-Paul, et y fit planter en une seule fois 100 poiriers, 115 pommiers, 1125 cerisiers, 150 pruniers, etc., etc.

L'Angleterre était encore bien moins avancée que la France. Au commencement du règne d'Henri VIII, en 1509, il n'y croissait encore ni choux, ni carottes, ni navets, ni aucun autre comestible de ce genre ; et il a été remarqué que la reine Catherine ne pouvait se procurer une salade pour son diner, avant que le roi n'eut fait venir un jardinier des Pays-Bas (1). Cette contrée et l'Italie étaient alors les seules parties de l'Europe qui eussent de beaux potagers, et ce furent elles qui fournirent à l'Angleterre un nombre considérable d'espèces nouvelles de végétaux agréables ou utiles.

L'Artois lui donna le houblon en 1520.

Les choux, la salade, les groseilles furent apportées de la Flandre en 1518.

Les pommes de reinette furent introduites dans le Sussex en 1525.

Les abricots d'Italie furent naturalisés par le jardinier d'Henri VIII.

Diverses espèces de prunes et la rose mousseuse sont dues à lord Cromwell qui les rapporta du même pays.

Les raisins de l'île de Zante furent importés en 1555, sous la reine Élisabeth.

L'œillet, le lys furent plantés à Norwich en 1567 sous le même règne.

(1) Kames 'sSketches; Hume, etc.

Les tulipes furent envoyées de Vienne en Autriche, en 1578.

Enfin un végétal alimentaire, dont l'acquisition ne peut être comparée à celle d'aucun autre, la pomme de terre fut apportée d'Amérique en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth. Mais sa valeur fut totalement méconnue ; ce ne fut qu'en 1739, qu'elle fut admise au nombre des plantes cultivées. Ce qu'il y a de très remarquable, c'est que ce fut en Ecosse, dans les parties encore barbares de ce pays, désignées sous le nom d'Highlands. En 1788, elle était encore rejetée des potagers de l'Angleterre.

Les trèfles et les navets qui sont maintenant les objets de tant de soins, n'obtinrent pas en Angleterre un meilleur accueil quand ils y furent introduits au milieu du XVII[e] siècle. Les navets apportés en Ecosse, en 1745, ne s'y multiplièrent qu'après quinze ans de lutte contre les préjugés qui les repoussaient.

Il n'est plus possible, en se rapprochant de notre temps, de nommer les plantes étrangères, naturalisées dans les Iles Britanniques; leur nombre est devenu trop grand, mais en voici la récapitulation numérique :

| | espèces exotiques. |
|---|---|
| Pendant le règne d'Henri VIII ou avant. . . | 47 |
| Sous Elisabeth de 1558 à 1603. . . . . . . | 533 |
| Sous les deux Charles et Cromwel de 1603 à 1685. | 578 |
| — Jacques II de 1685 à 1688. . . . . . . | 44 |
| — Guillaume et Marie de 1688 a 1714. . . | 278 |
| — La reine Anne de 1702 a 1714. . . . . | 230 |
| — Georges I[e] de 1714 à 1727 . . . . . . | 182 |
| — Georges II de 1727 à 1760. . . . . . | 1,770 |
| — Georges III de 1760 à 1815. . . . . . | 6,756 |
| Nombre d'espèces végétales acquises en 300 ans. | 10,418 |

En France, l'étendue et l'importance des jardins se sont accrues, lors de la révolution, par la division des propriétés. Chaque chaumière ayant son potager, cette culture a centuplé de surface. Son produit est devenu, de jour en jour, plus grand, en raison des progrès de l'agriculture et de la propagation des végétaux utiles; mais il faut, pour développer cette prospérité, le plus haut degré d'activité et d'intelligence dans les cultivateurs; et le concours de la science et des pouvoirs publics lui sont absolument néces-

saires. L'horticulture peut devenir, au moyen de ces conditions, l'une des richesses du pays, et l'un des biens les plus précieux de la population. En effet, elle quadruple la valeur de la terre; elle supplée avantageusement aux céréales, et elle apporte, dans la nourriture des hommes, une variété d'aliments qui n'est pas sans influence sur leur santé.

1° *Étendue.* Les jardins potagers occupent en France une surface de 360,696 hectares, ou 154 lieues carrées moyennes. Les départements qui possèdent la plus grande étendue de ce genre de culture sont ceux ci-après :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pas-de-Calais. . . . | 12,009hct. | Sarthe . . . . . . . | 9,020hect. |
| Somme. . . . . | 11,334 | Manche. . . . . . | 9,448 |
| Aisne. . . . . . | 10,607 | Ille et Vilaine. . . . | 8,372 |
| Moselle. . . . . . | 10,461 | Loire-inférieure. . . | 8,372 |
| Nord. . . . . . . | 10,409 | Deux-Sèvres. . . . | 8.529 |
| | | Total. . . | 99,116 |

2° *Production.* Estimée par approximation, elle s'élève à 157,093,888 fr., ce qui donne, pour le produit brut de l'hectare, 435 fr. 55 c. Mais la valeur du travail est considérable. Les départements qui offrent la plus grande et la moindre valeur de production sont ceux ci-après :

| MAXIMUM. | | MINIMUM. | |
|---|---|---|---|
| Seine-el-Oise. . . | 10,546,461 | Basses-Alpes. . . . | 376,787 |
| Nord. . . . . . | 7,031,125 | Ain. . . . . . . | 359,057 |
| Moselle. . . . . | 5,103,393 | Nièvre. . . . . . | 354,730 |
| Seine-Inférieure. . | 5,812,803 | Tarn-et-Garonne. . | 308,250 |
| Côte d'Or. . . . . | 5,233,251 | Creuse. . . . . . | 300 002 |
| Pas-de-Calais. . . | 4,834,593 | Côtes du nord. . . . | 298,173 |
| Saône-et-Loire. . . | 4,072,160 | Lozère. . . . . . | 156,311 |
| Seine. . . . . . | 4,692,231 | Loire . . | 128,311 |
| Eure-et-Loire. . . | 4,037,126 | Hautes-Alpes. . . | 77,322 |
| Oise. . . . . . | 4,064,905 | Hautes-Pyrénées | 87,075 |
| Total. | 55,428,943 | | 2.446,463 |

La même culture vaut, dans dix départements, vingt-trois fois autant que dans dix autres. Sans doute, le climat, le sol ne sont pas aussi favorables dans ces derniers ; mais néanmoins il n'y a pas assurément une différence aussi grande entre les parties du territoire les mieux situées, et celles qui sont privées de cet avantage. C'est à l'industrie agricole qu'il faut attribuer presque toute la supériorité qui se manifeste dans la comparaison de ces termes numériques.

La valeur du produit brut de l'hectare fera ressortir complétement ce fait essentiel :

| | fr | | fr. |
|---|---|---|---|
| Seine-et-Oise. . . | 1,448 | Hérault. . . . . | 686 |
| Saône-et-Loire. . | 1,247 | Nord. . . . . . | 675 |
| Seine Inférieure. . | 1,102 | Ardennes. . . . | 642 |
| Seine. . . . . . | 958 | Eure. . . . . . | 633 |
| Eure et Loir . . | 716 | Dordogne. . . . . | 613 |

La valeur des produits consommés monte à 154,242,602f. Elle suppose qu'il y a pour environ trois millions de fruits, légumes, plants, oignons et autres objets qui sont exportés ou tenus en réserve pour la reproduction de l'année suivante.

L'horticulture est un signe manifeste d'aisance domestique, de science agricole, de prospérité publique. Heureuses sont les contrées où chaque famille a son jardin et le cultive avec intelligence, sécurité, avec le bonheur qu'apporte dans la vie des champs, le travail récompensé !

ALEX. MOREAU DE JONNÈS.

---

## L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LA JURISPRUDENCE.

Coup-d'œil sur quelques décisions judiciaires.

Un savant professeur, auquel les études juridiques ne sont pas moins redevables que celles des sciences économiques, dans un mémoire, lu il y a quelques années à l'Académie des sciences morales et politiques, et qui eut alors un grand retentissement, a parfaitement démontré que notre code civil est quelquefois en désaccord avec l'état économique de la société. Deux causes principales ont amené ce résultat : les progrès de la société qui, dans sa marche rapide, s'est bientôt trouvée jetée hors des voies tracées par les législateurs de 1804; et, il faut bien le dire aussi, l'imprévoyance de ces législateurs qui, sans tenir aucun compte des principes économiques nouvellement découverts, non plus que du mouvement qui depuis près d'un siècle poussait les esprits à leur recherche, et la société vers une transformation dont la révolution de 1789 avait été l'accomplissement partiel, se sont maintenus sur une ligne qui, en certains points, passe à côté des intérêts et des tendances de l'époque.

Les auteurs du code civil se sont trouvés à la hauteur de leur mission quand il s'est agi de poser les grand principes, nouvellement conquis, de l'équité dans la famille et de l'égalité dans l'état; de placer sous l'empire de la bonne foi, les conventions dont certains systèmes formalistes avaient trop souvent étouffé l'esprit sous les mots; mais ils ont failli lorsqu'ils se sont trouvés aux prises avec les sciences économiques. Il semble qu'ils soient restés étrangers au mouvement qui se faisait autour d'eux; et cependant ce mouvement, moins vif, sans doute, alors et moins prononcé que celui qui, quelques années plus tard, a entrainé la société dans des routes jusqu'alors inconnues, et déplacé tant d'intérêts, avait déjà fait ressentir sa puissance et produit des phénomènes dont la législation eut dû tenir compte.

Le mémoire que je viens de citer a parfaitement prouvé que, tandis que la richesse immobilière avait attiré vers elle tous les soins et toutes les attentions du législateur, la richesse mobilière, appelée à de si hautes destinées, avait été presque complétement mise en oubli. Toutes les précautions, toutes les garanties sont pour la première; et il faut lutter avec peine, et quelquefois en vain pour faire entrer la seconde en partage des droits et des priviléges si libéralement distribués à son aînée.

Voici, entre plusieurs, un exemple de cette vérité, offert par la jurisprudence des tribunaux.

On sait que les articles 1792 et 1799 du code civil imposent aux architectes et entrepreneurs une responsabilité qui dure dix ans à l'égard des édifices construits par eux, qui viennent à périr en tout ou en partie par un vice de la construction ou par un vice du sol. On a cherché à étendre ces dispositions, de la construction des édifices, à laquelle elles s'appliquent textuellement, à la construction des grandes machines qui dépassent souvent en valeur et en importance certaines constructions immobilières, et pour la garantie desquelles, cependant, le code ne renferme aucune régle particulière. Cette prétention a été rejetée avec raison par un arrêt de la cour royale de Metz du 17 octobre 1843 (1).

(1) Devilleneuve, tome 44 IIe partie, page 173.

Les articles 1792 et 1799 ne s'appliquent qu'aux bâtiments, et ce serait faire violence à leurs termes en même temps qu'à leur esprit que d'y voir une garantie contre les constructeurs de machines. Lors donc que les quatre murs renfermant une machine puissante et compliquée qui donne seule une grande valeur à l'édifice où elle est mise en jeu, sont protégés pendant dix ans contre les mal-façons de l'entrepreneur, aucune garantie particulière n'est accordée aux propriétaires du moteur mécanique. Sans doute la responsabilité de l'ingénieur ou du mécanicien ne peut être la même que celle de l'architecte, surtout quant à la durée, parce qu'il n'y a aucune assimilation possible entre une construction immobilière qui n'est pas exposée à des causes de détérioration immédiate, et une machine qui, destinée à un mouvement continuel, ne se trouve pas dans les mêmes conditions d'existence et de conservation. Mais l'arrêt que je viens de citer prouve qu'il y a sur ce point une lacune dans la loi, et que, préoccupée avant tout de la conservation des intérêts immobiliers, elle a complétement négligé de garantir les intérêts mobiliers dont elle n'avait pas compris l'importance.

Il est une matière sur laquelle les principes de l'économie politique se trouvent en opposition directe avec les règles établies par la loi : c'est l'intérêt de l'argent. La loi reconnaît bien aujourd'hui la légitimité du prêt à intérêt; mais au lieu de voir dans l'intérêt de l'argent le prix du louage d'un instrument de travail et de production, abandonné à la liberté des conventions, comme le prix de toutes choses, elle en détermine le taux, et flétrit toute stipulation d'intérêt excédant le taux légal. Un coup d'œil jeté sur les décisions récentes des tribunaux, montre avec quelle sévérité cette loi est appliquée, et avec quel soin les juges vont rechercher les stipulations illégales d'intérêts derrière les formes qui peuvent les déguiser, et sous les prétextes d'escompte ou de droits de commission dont il est d'usage de les couvrir (1). Il n'y a rien à dire à ces déci-

(1) Cassation, 27 novembre 1843; Rennes, 6 janvier 1844; Aix, 15 janvier 1844 (*Ibid.* 44, Ire partie, page 87, et IIe partie, page 378).

sions, qui, en définitive, ne font qu'appliquer la loi; mais ce dont il peut être permis de s'étonner, c'est de voir un des plus savants magistrats de la cour de cassation, rapporteur dans une affaire où l'existence d'un prêt à intérêt était mis en question, émettre, sur la légitimité de ce prêt, en soi, et abstraction faite de la loi qui l'autorise, des doutes philosophiques et religieux, que les démonstrations dues à Turgot, à Bentham et et à J.-B. Say devraient avoir fait disparaître depuis longtemps (1).

Sur d'autres points, les tendances des tribunaux sont d'accord avec les principes de l'économie politique, notamment en ce qui touche la liberté de l'industrie. Ainsi, il a été récemment jugé par la cour de cassation le 17 juillet 1844, au rapport de M. le conseiller Renouard, que celui qui a vendu une usine peut former dans le voisinage un établissement semblable, alors qu'il ne s'en est pas interdit la faculté par l'acte de vente (2). C'est là l'exercice d'une industrie licite et d'un droit de propriété, auquel on ne peut être présumé avoir tacitement renoncé. Il est bien vrai qu'il est de règle admise par les tribunaux que celui qui vend un fonds de commerce ne peut pas former, dans le voisinage, un établissement semblable. Mais il y a cette différence entre la vente d'une usine et celle d'un fonds de commerce, que la première n'est, en général, réputée comprendre que le matériel mobilie, et immobilier nécessaire à l'exploitation d'une industrie, tandis que celle d'un fonds de commerce comprend principalement l'achalandage ou la clientèle, d'où il résulte que celui qui a vendu une usine ne s'interdit pas d'en élever dans le voisinage une autre semblable, parce que, en agissant ainsi, il n'ôte rien à l'acquéreur de ce qu'il lui a vendu; au lieu que celui qui, après avoir vendu un fonds de commerce, en élève un nouveau dans le voisinage, retire, autant qu'il est en lui, à son acheteur, la clientèle même qu'il lui a vendue, parce que cette clientèle n'est pas matériellement attachée à l'établissement, et est toujours disposée à suivre la personne. Il y a donc, dans ce

(1) *Ibid.* Ire partie, page 189.
(2) *Ibid.* Ire partie, page 678.

dernier cas, défaut d'exécution des conventions et de la loi qui obligent le vendeur à livrer la chose vendue, et qui lui interdisent conséquemment de la reprendre après l'avoir vendue.

Une décision récente protége la propriété des enseignes, et des raisons de commerce, en jugeant que, lorsqu'un commerçant est en possession d'un nom qui lui sert d'enseigne et de raison de commerce, ceux qui portent le même nom et qui font le même commerce, ne peuvent faire usage de ce nom dans leurs annonces ou enseignes et dans leur raison de commerce, que d'une manière qui ne permette pas de confondre les deux établissements (1).

Du reste, la propriété du nom et des enseignes, considérée comme élément commercial, attend l'intervention législative aussi bien que celle des marques; et, en cette matière comme dans beaucoup d'autres, les décisions des tribunaux précédent l'action de la loi.

L'industrie agricole attend, comme l'industrie commerciale, les lois qui doivent la protéger et favoriser res développements. Une loi sur les irrigations est depuis longtemps promise. Sur ce point, l'action des tribunaux supplée encore au silence du législateur. On sait que, dans le midi de la France où le besoin des irrigations se fait plus particulièrement sentir, les propriétaires fonciers s'associent pour se distribuer la jouissance des eaux dont ils peuvent disposer, et en rendre l'usage plus profitable en le rendant plus régulier. Il importe de reconnaître et de protéger ces associations formées dans un intérêt public. Cependant, un arrêt de la cour de cassation du 26 mai 1841, tout en reconnaissant l'existence d'une association de ce genre, et malgré la sanction qu'elle avait reçue de l'autorité supérieure, n'y avait vu qu'une simple société civile et particulière, et lui avait refusé, en conséquence, le droit d'agir collectivement et par le ministère de ses agens ou syndics (2). Mais un arrêt récent, du 30 février 1844 (3), envisageant les choses sous un autre point de vue, et s'élevant à des considérations d'un ordre

(1) Cassation, 2 janvier 1844 (*Ibid.* 344, Ire partie, page 363).
(2) *Ibid.* 41, Ire partie, page 483.
(3) *Ibid.* 44, Ire partie, page 302.

plus élevé, a jugé qu'une association pour l'arrosage, constituée administrativement, reconnue par l'administration et procédant avec son autorisation, devait être considérée comme un établissement public, et pouvait, par suite, agir collectivement en justice par le ministère de ses syndics.

Il est bien de favoriser cette tendance à l'association, parceque l'association entre des propriétaires arrosants peut seule suppléer à l'absence d'une loi que l'agriculture réclame depuis si longtemps, et qu'elle n'a pas encore obtenue.

On le voit, si le législateur a beaucoup à faire pour se maintenir à la hauteur des besoins d'une époque, et répondre à tous les intérêts qui appellent sa protection et veulent être consacrés par lui, les tribunaux, obligés de suppléer à son silence, dans le cas qu'il n'a pas su ou n'a pas pu prévoir, de suivre la société dans sa marche, pour favoriser ce qui est bien, corriger ce qui est mal, sont chargés d'une grande responsabilité. Il est souvent difficile d'interpréter la loi ; mais il est plus difficile encore de parler quand elle se tait ; et pour se rendre compte des besoins et des intérêts sociaux, les comprendre, les guider et les empêcher de s'égarer au milieu des entraînements et des passions, il faut être plus que légiste : il faut avoir les connaissances générales que l'économie politique peut seule révéler. G. MASSÉ.

---

## APERÇU STATISTIQUE DES JOURNAUX EN EUROPE.

La presse périodique a, sous le rapport purement industriel ou commercial, une importance immense. Elle élabore spontanément les questions qui éclatent chaque jour et qu'il ne serait plus temps de traiter le lendemain. Elle résume en quelques lignes la correspondance de tous les négociants du globe et permet ainsi d'en conclure la marche des affaires ; elle révèle la situation des marchés, enregistre les découvertes nouvelles, constate les perfectionnements des diverses industries. Pour ceux qui, relégués loin du centre des affaires, manqueraient des docu-

ments nécessaires pour leurs opérations, elle remplace le correspondant le plus zélé.

Certes, cette propagande et cette éducation sont encore loin d'être irréprochables sous le double rapport de l'intelligence et de la sincérité. — Ainsi, il arrivera que tel journal éminemment progressif dans les questions politiques, sera déplorablement arriéré dans les questions industrielles; et traitera de l'organisation, c'est-à-dire de l'incarcération des travailleurs en même temps que de la liberté politique. Il arrivera aussi que telle feuille, pure et élevée dans sa polémique, verra souiller sa page d'annonces et ses feuilletons marchands par de honteux mensonges; mais ces lacunes de la probité ou du savoir, ne sauraient détruire les éminents bienfaits de la publicité.

Quelques mots maintenant sur l'origine et le développement des publications périodiques.

On sait aujourd'hui que la publicité n'a pas manqué aux Grecs et aux Romains; qu'ils ont voulu, comme nous, savoir, chaque jour, le bilan de leur politique et de leur administration, et qu'ils ont eu, comme nous, sinon des feuilles, du moins des tablettes quotidiennes.—Cela a été prouvé physiquement pour les Romains(1), et cela demeure prouvé moralement et logiquement pour les Grecs. — La différence qui sépare cette publicité étroite, difficile, presque secrète même, de la propagande moderne, est énorme. A côté des faits administratifs les actes diurnaux de Rome inscrivaient les prodiges de toute nature, les pluies de sang, de blé, et apprenaient au monde étonné, comme quoi un rat fut vendu 200 deniers au siége de Casilinum; mais il n'en reste pas moins acquis à l'histoire, que depuis longtemps les hommes se sont exercés au métier de journaliste, et qu'il n'a pas fallu moins de 2 ou 300 ans pour parvenir à rédiger convenablement un premier-Paris.

D'ailleurs, il n'y a pas loin de ces actes diurnaux aux chroniques rédigées pour l'édification des moines et de la postérité dans les abbayes du moyen-âge. Tant que la pensée n'a eu pour interprète que la main lente des esclaves et des scribes, elle a été timide, réservée, presque

(1) Voyez le savant ouvrage de M. Leclerc.

maladive; il lui fallait les ailes de l'imprimerie, pour franchir le monde et le gouverner. Aussi, pendant longtemps, vit-on circuler en Europe une foule de relations, véritables *nouvelles à la main*, qui apprenaient à tous, les bruits de guerre ou de fête, les tournois ou les découvertes, et mettaient en contact les intelligences, comme les lettres de change des Lombards et des Juifs mettaient en contact les intérêts.

D'après certains auteurs, entr'autres le savant Chalmers, c'est à Venise que parut, en 1536, le premier journal publié dans l'Europe moderne. Mais l'aristocratie des Dix, ombrageuse comme toutes les aristocraties, força les rédacteurs à le faire circuler manuscrit sous le nom de *Gazetta*. Dès ce moment, l'impulsion fut donnée, et nous allons la voir se propager rapidement. En 1588, le gouvernement anglais inaugura le journalisme par une publication destinée à rassurer les esprits, que l'approche de la fameuse Armada avait jetés dans la terreur. — A ce journal, tout patriotique, succédèrent une foule d'autres. Durant les guerres civiles du XVII^e^ siècle, chaque parti eut son journal qui combattait à défaut du canon ou de l'épée. Cromwell lui-même se fit éditeur, et en 1652, un journal parut en Ecosse sous ses redoutables auspices.

C'était là répondre dignement aux 18,000 éditions que la fin du XV^e^ siècle avait jetées en Europe, et l'on s'étonnera peu de voir qu'au moment où le *Mercurius Caledonius* naissait à Edimbourg, et le *Daily Courant* à Londres, le *Mercure de France* commençait cette longue série d'anecdotes, de révélations, d'historiettes qui l'a rendu si célèbre.

Les registres du stamp-office (timbre), nous apprennent que le nombre des journaux vendus en Angleterre était déjà de 9,464,790 en 1760, et qu'il s'éleva à 14,035,639 en 1790, et à 15,005,760 en 1792. — Ces dernières dates nous amènent aux chiffres qu'il nous reste à donner sur la statistique actuelle des journaux. — Nous y verrons qu'après avoir servi d'écho au commerce, ils sont devenus eux-mêmes l'objet d'un commerce important.

Et d'abord, qu'il nous soit permis de jeter un coup-d'œil sur leur mode de publication.

En Angleterre et en France toutes les feuilles quotidiennes sont assujeties à un droit de timbre repoussé par l'Amérique et contre lequel on n'a cessé de protester. Il ne nous appartient pas de discuter ici la légitimité ou l'iniquité de ce droit ; nous dirons seulement qu'il est de bonne économie politique de diminuer les taxes, *quand même*, et que Dieu récompense par de grosses recettes les gouvernements qui sacrifient au bon sens. — Cet adage consolateur, vrai pour les impôts sur les boissons, sur le sucre, vrai pour le tarif des postes, est aussi vrai pour le timbre, car les recettes du stamp-office après quelques oscillations fâcheuses, tendent à s'accroître régulièrement, depuis l'abaissement des droits. Cela dit, revenons aux faits.

Avant 1836, le droit de timbre sur les journaux était, en Angleterre, de 3 1/4 d. par numéro, mais sur des sollicitations pressantes et nombreuses, le parlement le réduisit à 1 d. (10 centimes) par acte 6 et 7 de Will., chap. 76. En France, ce droit ne s'élève pas au-delà de 5 centimes par feuille, mais il nous force encore à regretter le système américain qui ne s'est pas avisé d'imposer à la pensée une sorte de maximum que l'on pourrait appeler, dans certains cas, une censure véritable. Le timbre a pour triste corollaire, en Angleterre, un droit auquel nous avons échappé et qu'on intitule *Duty on advertisements* (droit sur les annonces). Ce droit, qui avait été de 3 sh. 6 d. sur chaque annonce, a été réduit depuis 1833, et est maintenant de 1 sh. 6 d. : il a suffi, en 1841, pour verser dans les coffres de l'Echiquier, la somme énorme de 117,056 liv. st. Sur cette somme, le *Times* payait à lui seul 15,223 liv. st. (380,575 fr.).

Le montant du droit de timbre pour tous les journaux de la Grande-Bretagne et le nombre de feuilles publiées, peut être évalué comme suit, d'après les registres du Stamp-office.

| | Nombre de feuilles. | Droits de timbre. |
|---|---|---|
| Pour 1815 | 21,797,063 | 383,725 L. sterl. |
| Pour 1830 | 34,075,263 | 509,566 — |
| Pour 1841 | 54,770,000 | 252,008 — |

Comme je l'ai dit plus haut, le revenu perçu par l'Échiquier sous le régime de la loi actuelle, aprés être tombé de 509,566 liv. sterl. à 252,003 liv, sterl., a repris un mouvement de hausse bien prononcé, et en 1843, il était déjà arrivé à 291,159 liv. sterl. — La France peut donc faire en toute sécurité l'expérience tentée par l'Angleterre, et elle le peut avec d'autant plus de hardiesse qu'elle agirait sur un impôt dont le montant vraiment dérisoire ne s'élève pas au-delà de 3 millions de francs.

De la presse considérée comme matière taillable et corvéable, passons à la presse considérée comme élément de production et de commerce. — Il est inutile de dire combien il faut de prudence quand on veut manier cette question. De toutes les branches de la statistique, celle-ci est peut-être la plus variable, la plus perfide, et il se peut que le jour où l'on énumère les innombrables souscripteurs d'un journal, ce journal ne soit plus qu'un mythe enfoui sous d'innombrables créanciers. Cette précaution prise contre nous-même, voici les faits principaux que présente la presse européenne.

La liste générale qu'a donnée Mac Culloch de tous les journaux de la Grande-Bretagne, liste que nous avons soigneusement vérifiée, les porte à environ 732, qui se répartissent ainsi :

Pour Londres 118 ; pour les provinces 404 ; pour le pays de Galles 18 ; pour l'Ecosse 90 ; pour l'Irlande 112.

La plupart de ces journaux se publient en deux éditions, dont les prix diffèrent et que j'ai comptées séparément dans ce relevé général. Le prix moyen d'un numéro est d'environ 5 déc. (0,50 cent. ) sur lesquels le timbre prélève vingt pour °/o. On sait d'ailleurs, que les abonnements qui forment chez nous la ressource presque unique des feuilles quotidiennes, sont presque inconnus en Angleterre. Les numéros du journal sont confiés à des spéculateurs qui eux-mêmes les confient à des *porteurs* dont la besogne consiste à les vendre directement au public comme le font les vendeurs de l'*Entr'acte*, du *Messager*, de la *Patrie*, etc. Je dirais que cette coutume rend les documents anglais plus incorrects que les nôtres,

si le soin jaloux avec lequel nos journaux cachent le nombre de leurs abonnés ne compensait, et au-délà, ce qu'a d'aléatoire le mode de publication anglais.

Nulle part, l'inégalité des choses d'ici-bas n'est plus frappante que dans l'importance relative des journaux de l'Angleterre, et si l'hysope n'existait pas comme contraste vis-à-vis du Cèdre, je proposerais le contraste du *Times* avec le *Wigan-gazette*, par exemple, et telle autre petite feuille. Aussi, tandis que le *Times* étale orgueilleusement 7,095,000 feuilles et 15,223 Livres sterling de droits d'annonces, tandis que le *Weekly-Dispatch* publie 3,275,000 numéros, le *Morning-Chronicle* 2,075,500, le *Morning-Herald* et le *Sun* 1,000,000 deux journaux microscopiques, le *Wigan-Gazette* et le *Looker-on*, nous offrent piteusement 2500 ou 4500 numéros et 1 livre sterling d'annonces.

Ces tirages gigantesques n'ont rien, cependant, qui doive nous surprendre en France. Ainsi le *Siècle*, avec ses 32,000 abonnés, suppose un tirage annuel de 11 millions 680,000 numéros ; le *Constitutionnel* et la *Presse* doivent publier annuellement près de 6 millions de numéros, les *Débats* près de 4 millions et le *National*, la *Gazette de France*, le *Courrier Français*, avec un chiffre d'abonnés qui peut aller en moyenne de 5,000 à 3,000, s'écartent peu du tirage du *Sun* et du *Morning-Herald*. Là où éclate surtout la supériorité du revenu des feuilles anglaises, c'est dans les annonces. Pour nos journaux les plus répandus elles ne vont pas au-delà de 400,000 francs par an, et le *Times*, qui paie à l'état 380,575 francs pour ses *advertisements*, en retire près de 1,600,000 francs, c'est-à-dire, le budget d'un prince allemand.

Des documents publiés par l'Administration des Postes et corroborés par des auteurs compétents, font monter le nombre des écrits périodiques que possède la France, à près de 750. — On peut en attribuer environ 320 à Paris, laissant le reste à la Presse départementale. — Sur ce nombre de 320 publications, on en compte à peu près 24 qui traitent de religion et de morale; 38 de législation et de jurisprudence, 44 de littérature; 12 d'histoire et 23 de

commerce et d'industrie. — De telles proportions indiquent un progrès évident vers les questions économiques et administratives, et prouvent que la Presse périodique a mieux compris son époque que la Presse des éditeurs. En effet, tandis qu'on publie annuellement en France, 11,498 livres de théologie et de prière; 9,218 romans et 9,482 livres d'histoire et de géographie, il ne paraît que 2,455 livres consacrés au commerce et à l'industrie! Une telle infériorité s'expliquerait pour l'Italie et l'Espagne, mais pour la France, elle a lieu de surprendre.

Il va sans dire que je n'accepte nullement la responsabilité perpétuelle de ces chiffres. — Ce qui est vrai ou à peu près vrai des journaux et des livres aujourd'hui, sera faux demain et ridicule après demain. — Ainsi, au momant où j'écris, M. Bruat fonde à Taïti un nouveau journal intitulé: l'*Océanie-Française;* et probablement cinq ou six feuilles cesseront de paraître pendant l'impression de cet article, tant est mouvant ce terrain du journalisme, Il faut donc se contenter ici des résultats généraux et négliger les décimales.

Le nombre total des feuilles que publie l'Amérique, peut être porté approximativement à 67 ou 70 millions, divisés entre une immense quantité de journaux. Ces journaux mettent une promptitude inouïe à se créer, encouragés qu'ils sont par une législation qui ne prélève sur la Presse qu'un assez faible droit de poste. — Leur nombre tend d'ailleurs à s'accroître avec la population; et l'on pourra se faire une idée de cet accroissement, si l'on réfléchit que New-York qui contenait 6,000 habitants en 1699, en avait déjà 213,000 en 1830, et 312,170 en 1840. O Malthus!

Si maintenant nous voulons apprécier le mouvement intellectuel de ces trois grandes métropoles de l'intelligence et de la richesse, qu'on appelle l'Angleterre, la France et l'Amérique; si, nous voulons l'apprécier relativement aux Etats Européens, nous verrons:

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Qu'à | Rome, suiv. M. Schoen(1) il a été pub. | | 1 journal | sur | 51000 | habit. | |
| | Madrid, | — | — | 1 | — | 50000 | — |
| | Vienne, | — | — | 1 | — | 11400 | —(2) |
| | Londres, | — | — | 1 | — | 10600 | — |
| | Paris, | — | — | 1 | — | 3700 | — |
| | Stockholm, | — | — | 1 | — | 2600 | — |

Pour la masse des habitants de l'Europe la proportion serait :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| En Espagne de 1 Journal sur | | 864000 | hab. | | | |
| Russie, | — | 674000 | — | | | |
| Autriche, | — | 376000 | — | | | |
| Suisse, | — | 66000 | — | | | |
| France, | — | 52000 | — | suiv. d'autres, de 1 | à | 44000 |
| Angleterre, | — | 46000 | — | — 1 | | 24560 |
| Prusse, | — | 43000 | — | — 1 | | 41800 |

Enfin, quant au nombre proportionnel des lecteurs, M. Quetelet donne,

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En France, | 1 | lecteur | sur | 437 | habit. | suiv. d'autres | 1 | sur 502 |
| En Angleterre, | 1 | — | | 184 | — | — | 1 | 208 |
| Dans les Pays-Bas. | 1 | — | | 110 | — | — | 1 | 160 |

De tels résultats sont loin de satisfaire pleinement les vues du philosophe et du législateur. Elles sont encore plus loin de satisfaire celles de l'économiste. Car il est tels pays où sur cent publications, on en pourrait citer à peine une qui rentre dans la sphère des idées industrielles et commerciales. — Mais s'il faut plaindre ces populations engourdies, il est permis de féliciter celles qui ont su introduire dans le programme de leur polémique des idées nouvelles et répudier les vieux docteurs de Sorbonne et les vieux conquérants pour couronner les hommes de paix et d'industrie.

En général, la presse française a compris la part qu'il fallait faire de nos jours aux intérêts matériels, qui sont en même temps des intérêts moraux, et, Dieu aidant, il se pourra que la génération qui grandit, sache qu'Adam Smith était un homme de génie, et qu'il faut se méfier des prohibitionnistes.

(1) *Statistique européenne.*

(2) Suivant d'autres à { Vienne, — 1 sur 10800 habitants. Londres, — 1 — 16200 — Paris, — 1 — 3030 —

A. FONTEYRAUD.

**Notice historique sur la production du Fer en France.**

L'usage du fer s'étend avec une étonnante rapidité; et provoque la production avec une énergie qui pallie jusqu'à un certain point, les tristes effets du système protecteur inauguré en 1816 et fortifié en 1822. — De 1814 à 1842, la quantité de fonte annuellement produite, a plus que triplé. Que va-t-elle devenir en présence des nouvelles voies de communications? Quel excellent revenu pour les propriétaires de bois. Depuis 20 ans le prix des bois augmentent!

En 1819, époque où l'administration des mines entreprit, pour la première fois, de recueillir des renseignements statistiques, la quantité totale de fonte produite par les hauts-fourneaux, fut évaluée, approximativement, à 1,125,000 quint. métriq. Cette quantité totale était en 1842, de 3,994,557 quint. métriq. Elle a plus que triplé.

La production du fer évaluée, en 1819, à 742,000 quint. métriq., est aujourd'hui de 2,848,238 quint. métriq., presque le quadruple.

Le traitement du minerai de fer à la houille, remonte à 1782; les essais se firent en Franche-Comté. En 1819, cette méthode n'avait guère été introduite que dans le département de l'Isère et sur le littoral du Rhône. L'industrie fit de nouvelles tentatives en 1822, mais ce n'est que depuis 1828 que le nouveau procédé a acquis de l'importance. Les chiffres suivants feront mieux apprécier ce que nous avançons.

| | Au charbon de bois. | Au coke. |
|---|---|---|
| En 1819 nos forges produisaient en fonte | 1,105,000 q. m. | 20,000 |
| 1827 . . . . . . . . . . . . . | 2,090,538 . . . | 73,674 |
| 1828 . . . . . . . . . . . . . | 1,993,477 . . . | 215,700 |
| 1842 . . . . . . . . . . . . . | 2,971,741 . . . | 1,022,816 |

Le *prix croissant* du combustible végétal, conduisit plusieurs maîtres de forge à remplacer, dans les hauts-fourneaux, le charbon de bois, par le bois vert desséché ou torréfié. On espérait ainsi employer utilement dans les hauts-fourneaux une partie des matières combustibles qui sont gazéifiées en pure perte dans la carbonisation, telle qu'elle s'opère dans les forêts. Quatre hauts fourneaux ont com-

mencé le travail par ce procédé en 1835 ; il y en avait 53 en 1839 ; depuis cette époque, le nombre a décru : il était en 1842 de 34. C'est que, s'il y a économie sur le combustible, il y a aussi plus de frais de transport, sans compter que la marche du fourneau est plus irrégulière.

On a projeté de l'air chaud dans les hauts-fourneaux vers 1833, et cette méthode, qui dans plusieurs cas a donné une grande économie de combustible, ne s'est guère propagée que dans les hauts-fourneaux alimentés au moyen du bois en nature, ou du combustible minéral.

En 1842, sur 469 hauts-fourneaux, 332 étaient à l'air froid et 117 à l'air chaud.

Sur 3,000 machines, développant une force totale de 25,000 chevaux, il y avait 2,857 machines hydrauliques et 143 machines à vapeur ; 92 de celles-ci étaient chaufféés au moyen du gaz des foyers métallurgiques, et 51 au moyen de la houille.

Depuis 1819, des changements quotidiens sont survenus dans les diverses méthodes de fabrication de fer au charbon de bois et dites : *méthode comtoise, wallone, catalane, corse, nivernaise, bergamasque.*

Les deux premières, pratiquées, soit concurremment soit séparément, produisaient les trois quarts ($1^{m},71^{c}$) du fer livré au commerce; mais aujourd'hui on est presque partout revenu à la méthode *comtoise.*

En résumé, depuis 25 ans, la préparation du fer par le charbon de bois ou par l'emploi exclusif ou partiel de la houille, a varié comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| 1819 | Fer au Charbon de bois. | 732,000 q. métriques. |
| | — à la houille. | 10,900 |
| | En tout. | 742.000 |
| 1842 | Fer au Charbon de bois. | 1,097,953 |
| | — à la houille. | 1,750,285 |
| | En tout. | 2,848,238 |

Quand la fabrication du fer au charbon a augmenté d'un tiers, la fabrication du fer à la houille, a dépassé de plus du double cette fabrication et a quadruplé la production du fer.

La fabrication de l'acier n'a pas reçu une impulsion comparable à celle de la fabrication de la fonte et du

fer. Nos qualités ne valent pas les *naturels* des forges des Alpes centrales et du Rhin, ni les *cémentés* du Yorkshire, qui sont faits avec les fers de Suède et de Russie. De 1826 à 1842, la production s'est maintenue entre 32 et 31 mille quint. métriq.

Maintenant, si l'on évalue en France la valeur totale créée par toutes les branches de l'industrie du fer, on trouve en 1840, 1841, 1842, une valeur totale de 103 millions, 111 millions, 118 millions de francs, pour la fonte et le fer, et 148 millions en 1842, pour la fonte, le fer et l'acier. Sur cette somme, le prix du combustible entre pour les deux cinquièmes (0, 409).

Quant au prix, celui des fers de Saint-Dizier, (qui, par l'abondance de leur production et l'étendue de leurs débouchés, ont contribué plus que toutes les autres sortes françaises, à déterminer le prix courant du fer sur les divers marchés), était, en 1816, de 47 fr., et en 1842, de 32 fr. En 1823, il a atteint le chiffre de 49 fr. 50 cent. En général, il résulte des documents recueillis par l'administration des Mines, que le prix des sortes communes a baissé depuis 20 ans, d'environ 40 p. °/o.

Une baisse graduée des tarifs sur les houilles, les fontes, les fers et les aciers, neutraliserait le monopole des gros propriétaires, marchands de bois, exciterait l'émulation des maîtres de forge, soulagerait le consommateur, ne rendrait pas trop onéreuse la fabrication des rails en France. On reviendrait au cours naturel des choses.

---

**Résumé de la production de l'industrie minérale en France, en 1842.**

| | | |
|---|---|---|
| Houille. | 33,497,779 fr. | 38,823,963 fr. |
| Tourbe | 5,326,184 | |
| Fer, fonte, acier et minerai de fer. | | 148,074,900 |
| Cuivre et minerai. | 257,560 | 18,171,045 |
| Plomb, litharge, alquifoux, argent fin. | 844,583 | |
| Antimoine et préparations. | 100,645 | |
| Manganèse. | 116,150 | |
| Bitumes. | 459,413 | |
| Alun et sulfate de fer. | 1,413,243 | |
| Sel marin. | 14,889,451 | |

| | |
|---|---|
| Carrières de matériaux de construction, de pierres à chaux, d'argiles communes. . . . . . . . . . . | 41,047,519 |
| Industries d'origines minérales, telles que verreries, poteries, porcelaines, briques, produits chimiques, etc. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 151,690,008 |
| Produits divers en cuivre, zinc, plomb, etc. . . . . | 6,689,269 |
| Total général. . . . . . | 404,496,704 fr |

Le nombre des ouvriers occupés par ses diverses industries, est d'environ 300,000, dont près de 29,000 employés à l'extraction de la houille ; 49,000 aux diverses préparations du fer ; 13,000 à l'exploitation des autres minéraux, bitumes et sels, et 75,000 aux carrières, etc.

---

### Des mines de houilles et tourbes, en 1842.

Les mines de combustibles minéraux maintenant concédées, sont au nombre de 397 ; 258 d'entre elles ont été exploitées en 1842. La surface totale concédée, s'élève à 439,876 hectares. L'extraction du combustible se fait à l'aide de 454 machines à molettes, et de 427 machines à vapeur ; ces dernières développent une force totale de 10,288 chevaux. Pendant l'année 1842, les mines exploitées ont employé un nombre total de 28,788 ouvriers.

La production des combustibles minéraux, comparée à celle de l'année 1841, a encore augmenté de 1,818,847 quint. métriq., et s'est élevée à un total de 35,920,843 réparti ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Anthracite . . . . . . . . . . . . . . . | 6,012,317 | quintaux métriques. |
| Houille dure à courte flamme. . . . | 1,480,820 | id. |
| Houille grasse maréchale. . . . . . | 3,194,961 | id. |
| Houille grasse à longue flamme. . . | 19,688,616 | id. |
| Houille maigre à longue flamme. . | 3,551,700 | id. |
| Lignite, stipite, etc. . . . . . . . . . | 1,992,429 | id. |
| Total. . . . | 35,920,843 | id. |

Si, à cette quantité de houilles indigènes, nous ajoutons 16,691,837 quint. métriq. de houilles étrangères, nous avons un total de plus de 52 millions de quint. métriq., représentant la consommation française. — Ainsi, nos voisins nous fournissent environ le tiers de nos combustibles minéraux ; sur ce tiers, la Belgique entre pour plus

de moitié, la grande Bretagne pour plus du quart, et les provinces rhénanes pour environ un huitième.

Dans la production indigène, le bassin de la Loire occupe le premier rang pour un tiers environ ; viennent ensuite les bassins de Valenciennes pour un quart environ, d'Alais pour un douzième, du Creuzot et de Blanzy pour un seizième, d'Aubin pour un trentième, et 67 autres bassins pour un cinquième.

L'exploitation des tourbières commence aussi à offrir de de l'intérêt. Sur 2,527 tourbières classées, il y en a 1,698 de communales et 374 de particulières, en pleine exploitation, employant dans la belle saison 38,948 ouvriers.

---

**Nombre des machines à vapeur en France dans les usines.**

On comptait en 1842, 5,911 chaudières à vapeur, dont 5,272 étaient d'origine française. Sur ce nombre, 1,619 fournissaient de la vapeur pour différents usages. Les 4,292 autres alimentaient 3,053 machines à vapeur, dont 537 à basse pression, et 2,516 à haute pression. Les 3,053 machines à vapeur, prises ensemble, avaient une force de 39,009 chevaux-vapeur, équivalant à 117,027 chevaux de trait, plus de *huit cent mille hommes*.

L'accroissement sur l'année précédente a été de 1,705 chevaux-vapeur, ou de 5,115 chevaux de trait, ou de 35,705 hommes.

79 départements possédaient des appareils à vapeur. Les sept départements suivants en avaient à eux seuls plus du tiers, savoir : la Seine, 540 ; le Nord, 506 ; la Seine-Inférieure, 341 ; le Gard, 314 ; le Rhône, 237 ; la Loire, 145 ; la Somme, 96.

Les 5,911 chaudières étaient réparties dans 3,633 établissements de 148 genres différents, savoir :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 748 | étab. de | 86 | genres différents, | n'ayant que des machines ; |
| 2,852 | id. | 51 | id. | pourvus de machines et de chaudières ; |
| 33 | id. | 11 | id. | n'ayant que des chaudières. |
| 3,633 | id. | 148 | genres différens. | |

Les deux espèces d'appareils à vapeur, chaudières, calorifères et machines, ont pénétré dans 54 départements.

Il n'y a que des machines dans 20 autres, et que des chaudières calorifères dans 5.

---

### Nombre des bateaux à vapeur en France, en 1842.

En 1842, la navigation à vapeur s'est effectuée avec 229 bateaux, c'est-à-dire 2 de plus que l'année précédente. Ces bateaux se répartissaient entre vingt départements.

Les appareils moteurs consistaient en 337 machines, qui, prises ensemble, avaient une force de 11,794 chevaux, représentant plus de 35,000 chevaux de trait. Sur ces 337 machines accusant une force moyenne de 35 chevaux, 241 dont la force moyenne est de 354 chevaux, fonctionnaient à basse pression; l'on en comptait 96 à haute pression, dont la force moyenne était d'environ 34 chevaux. Quant à la force motrice des 229, elle était moyennement de 54 chevaux par bateaux.

La consommation moyenne de la houille, par heure et par cheval, est de 5 kilogr. et 142 gr. pour les machines à basse pression, de 5 kilogr. 661 gr. pour celles à haute pression, et de 5 kilogr. 287 gr. pour les machines sans égard à la pression à laquelle elle fonctionnent.

Les 229 bateaux ont été affectés aux services suivants :

| | |
|---|---|
| Au transport des passagers et des marchandises . . . . . . . | 117 |
| Au transport des passagers seulement. . . . . . . . . . . . . | 68 |
| A la remorque de transport d'hommes et de marchandises. | 44 |
| Total. . . . . | 229 |

En ajoutant au poids des marchandises transportées, qui a été de 996,826 tonnes, celui des passagers, évalué 176,098 tonnes, à raison de 70 kilogr. par passager avec son bagage, on trouve que le poids total transporté, s'est élevé à 1,172,924 tonnes.

Il est à remarquer qu'avec 62 chevaux-vapeur de moins qu'en 1841, le nombre des passagers s'est cependant accru de 89,054, et le poids des marchandises transportées, de 1,378,402 quint. métriq.

L'Administration faisant ses relevés depuis 1833, on a pu dresser le tableau suivant :

| Bateaux à vapeurs. | Machines. Nombre. | Chevaux. | Passagers. | Tonneaux de marchandises. |
|---|---|---|---|---|
| 1833 75 | 90 | 2,635 | 1,038,916 | 38,140 |
| 1834 82 | 92 | 2,274 | 924,063 | 22,909 |
| 1835 100 | 118 | 3,863 | 1,588,500 | 121,553 |
| 1836 105 | 122 | 4,148 | 1,248,552 | 161,500 |
| 1837 124 | 150 | 5,408 | 2,190,621 | 99,353 |
| 1838 160 | 207 | 7,493 | 1,418,189 | 274,808 |
| 1839 225 | 300 | 11,297 | 1,969,905 | 213,836 |
| 1840 211 | 263 | 11,422 | 2,548,116 | 485,539 |
| 1841 227 | 291 | 11,856 | 2,426,637 | 858,986 |
| 1842 229 | 337 | 11,794 | 2,515,691 | 996,826 |

Ne sont point compris dans ce tableau, les 29 machines placées sur les 27 bateaux fixes destinés à draguer, à la remorque, aux passages des écluses, et à élever l'eau pour différents usages. La force totale de ces 29 machines, dont 7 sont à basse pression, était, en 1842, de 374 chevaux.

## Production en France du cuivre, de l'argent, du plomb, etc., en 1842.

La France a produit en 1842 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En cuivre | 885 | quint. m., val. | 205,000 fr |
| En argent | 2374 | idem. | 844,000 |
| En plomb, (litharge et alquifoux), | 6521 | idem. | |
| En antimoine | | | 190,000 |
| En manganèse | 15361 | idem. | 116,000 |
| | | Total | 1,355,000 fr. |

En tout 1 million et 1/3, en même temps que 117 millions de fonte et de fer, ou 148 millions de fonte, de fer, et d'acier.

## BIBLIOGRAPHIE. 1843-1844.

### TRAITÉS GÉNÉRAUX.

1. — *Cours d'économie politique*, par M. *Rossi*, membre de l'Institut. 2e édition, 2 vol. in-8o. Paris 1844. Joubert et Thorel.

OEuvre capitale qui doit contribuer à illustrer notre époque, si M. Rossi traite un jour la *Distribution des richesses* avec autant de savoir et d'indépendance.

2. — *Cours d'économie politique fait au collége de France*, par M. *Michel Chevalier*. Deuxième année 1843—44. Paris 1844. Capelle, 1 vol. in-8o.

La liberté du travail a trouvé un savant interprète au College de France.

3. — *Esprit de l'économie politique*, par M. *Ivan Golovine*, auteur russe. Paris, Firmin Didot. 1843, 1 vol. in-8o.

Voy. *Journ. des Économistes*, t. 9, page 83 (août 1844).

4. — *De la création de l'ordre dans l'humanité*, ou *principes d'organisation politique*, par M. *F. Proudhon*. 1 vol. in-12. Paris, Prévost, 1843.

L'auteur, qui s'est produit ailleurs avec éclat dans son pamphlet : *Qu'est-ce que la propriété?* traite ici de l'influence future de la religion, de la philosophie, de l'économie politique et de l'histoire. Les doctrines fondamentales de Smith y sont appréciées de main de maître.

5. *Études d'économie politique sur la propriété territoriale*, par *Gustave Dupuynode*. Paris, Joubert. 1843. — Broch. in-8o.

Travail consciencieux, précis et net.

6. — *Etudes sur l'économie sociale*, par M. *J.-B.-F. Marbeau*, 1 vol. in-8o. 1844. Paris, Comptoir des Imprimeurs-Unis.

7. — *Les principes de l'économie sociale*, exposés selon l'ordre logique des idées. Par Ant. *Scialoja* (de Naples), traduit en français par M. *H. Devillers*. Paris, Guillaumin 1844. 1 vol. in-8o.

Exposé orthodoxe, rapide et complet des principes de la science.

8. — *De la propriété et de son principe*, par M. *Jules Lebastier*. Paris, Comptoir des Imprimeurs-Unis. 1844. 1 vol. in-8o.

Ce livre est bien écrit, mais singulièrement abstrait.

9. — *OEuvres de Turgot*, nouv. édition, classée par ordre de matières, avec les notes de *Dupont de Nemours*, augmentée de *Lettres inédites*, des *Questions sur le commerce*, d'*Observations* et de *notes nouvelles*, par MM. *Eugène Daire* et *H. Dussard*, et précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de Turgot, par M. *Eugène Daire*. Paris, Guillaumin, 1844. 2 vol. grand in-8o. — (Cet ouvrage forme les tomes 3 et 4 de la *Collection des principaux économistes*).

Monument digne du grand philosophe dont l'économie politique s'honore. La notice de M. Eugène Daire est à la fois plus complète et plus substantielle que celles de Dupont de Nemours et de Condorcet.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

10. — *Économie rurale considérée dans ses rapports avec la chimie, la physique et la météorologie*, par *J.B. Boussingault*, 2 vol. in-8°. Paris, 1843.

C'est le résumé d'un cours que cet académicien devait faire à l'Ecole centrale des arts et manufactures.

11. — *Agriculture française*, par MM. *les Inspecteurs de l'Agriculture*. Départ. de la Haute-Garonne, de l'Isère, etc., etc.

MM. les inspecteurs de l'agriculture auraient bien besoin de lire davantage Adam Smith et J.-B. Say.

12. — *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture. 1843. in-8°.

13. — *OEuvres diverses*. Économie politique, instruction publique, haras et remontes, par *C.-J.-A. Mathieu de Dombasle*. in-8°. Paris, 1843. Veuve Huzard.

Honnête homme, savant agriculteur, pitoyable économiste, il a donné dans le travers du *travail national*. Ce que c'est que la puissance d'un mot!

14. — *L'agriculture de l'Ouest de la France*, étudiée plus spécialement dans le dép. de Maine-et-Loire, par M. *O. Leclerc Thouin*. 1 vol. in-8°. Paris, Huzard, 1843.

Livre plein de faits intéressants.

15. — *Des canaux d'arrosage de l'Italie septentrionale, dans leur rapport avec ceux du midi de la France*. Traité théorique et pratique des irrigations, envisagées sous les divers points de vue de la production agricole, de la science hydraulique et de la législation; par M. *Nadault de Buffon*, ing. des ponts-et-chaussées. Paris, Carilian-Gœury. 1843-1844. 3 vol. in-8° et atlas.

L'auteur avait reçu une mission officielle pour étudier la question des *irrigations* au-delà des Alpes.

16. — *Des avantages de l'irrigation*, de l'étendue qu'on peut lui donner en France, et des mesures légales nécessaires pour la faciliter; par M. *A. Puvis*, ancien député. in-8°. 1843.

Consulter sur ce sujet un travail remarquable de M. le comte d'Esterno, *Journal des Economistes*, t. 9, page 265 (février 1844).

17. — *Congrès central d'agriculture*. Première session, du 26 février au 4 mars 1844. Compte-rendu des procès-verbaux des séances. Paris, 1844. 1 vol. in-8°.

C'est le congrès des laines et surtout des laines fines. Ce volume est une collection d'homélies en faveur du *travail national*. Les intérêts de l'agriculture et des ouvriers agricoles y ont confondus le plus innocemment du monde avec ceux du propriétaire.

STATISTIQUE.

18. — *Tableau général du commerce de la France* avec ses Colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1843. Paris, imp. royale. in-4o

La science doit à l'hérésie de la balance du commerce l'une de ses meilleures statistiques.

19. — *Statistique de la France*, publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce.—Paris, imp. royale, 1837-1844. Cette statistique de la France aura seize divisions : I. Territoire. II. Population (Ces deux divisions ne formant qu'un volume, ont paru en 1837). III. Agriculture (cetté division a paru en 4 tomes fermant deux volumes). IV. Mines. V. Industrie. VI. Commerce extérieur (cette division forme un volume qui a été publié.) VIII. Navigation. IX. Colonies. X. Administration publique. Le tome Ier contient la statistiquedes établissements de bienfaisance, en 5 sections Enfants trouvés. Hôpitaux et Hospices, Aliénés, Bureaux de bienfaisance, Mont-de-Piété. XI. Finances. XII. Forces militaires. XII. Marine. XIV. Justice. XV. Culte. XVI. Instruction publique.

Grand et bel ouvrage qui fait honneur au ministre qui l'a approuvé, au savant qui l'a dirigé et aux collaborateurs qui l'ont fait sous ses ordres. Cependant on lui reproche quelques erreurs. Pourquoi un supplément ne serait-il pas consacré à en corriger les faits, à combler les lacunes.

20. — *La France statistique*, par M. *A. Legoyt*. Paris, Curmer, 1843. 1 vol. grand in-8o.

Documents intéressants recueillis par une personne qui a les sources à sa disposition.

21. — *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*. Recueil des tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. de Rambuteau, préfet du département. Imp. royale, 1844; tome 5, in-4o.

22. — *Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines* pendant l'année 1843. Paris, imp. royale, 1844. in-4o.

Ce document, publié en exécution de la loi du 23 avril 1843, est un résumé succinct de ce que font les ingénieurs des mines dans leurs différents services. Il présente un inventaire exact de la richesse créée annuellement par toutes les branches de l'industrie minérale.

ADMINISTRATION. — BIENFAISANCE. — SYSTÈMES PÉNITENTIAIRES. — CAISSES D'ÉPARGNE.

23. — *Constitution, histoire et avenir des caisses d'épargne de France*, par M. le baron *Ch. Dupin*, pair de France; in-18. Paris, Firmin Didot, 1843.

Collection de discours de l'auteur, qui est depuis l'origine un des plus zélés partisans de cette utile institution.

24. — *Des Monts-de-piété* et des banques de prêts sur nantissement en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Allemagne, par *A. Blaize*; in-8o. Paris, Pagnerre, 1843.

Utile et savante monographie d'un sujet peu connu.

25. — *Etudes historiques et critiques sur les Monts-de-Piété en Belgique*, par M. *P. de Decker*, membre de la chambre des Représentants. Bruxelles, 1844, 1 vol. in-8o.

On regrette que ce travail, dont la lecture est attrayante et qui est plein de curieux détails, ait été fait sans une connaissance plus intime des principes de l'économie politique.

26. — *Les femmes en prison*, causes de leurs chûtes, moyens de les relever, par Mlle *Joséphine Mallet*; in-8o. Desrosiers, à Moulins, 1844.

Monographie complète, agréablement écrite, sagement pensée.

27. — *Collection officielle des ordonnances de police*, depuis 1800 jusqu'à 1844, imprimée par ordre de M. *Gabriel Delessert*, préfet de police; tomes 1 et 2; in-8o. Paris, P. Dupont, 1844.

Heureuse idée, recueil précieux pour les maires de notre pays et les polices de toute l'Europe. La collection aura 4 volumes.

28. — *De la réforme des abus du compagnonnage*, et de l'amélioration du sort des travailleurs, par *P. Moreau*; in-18.

L'ouvrage ne répond pas à la seconde partie du titre.

29. — *Législation charitable*, ou recueil des lois, arrêtés, décrets, ordonnances royales, etc., qui régissent les établissements de bienfaisance, mis en ordre et annoté, avec une préface, par M *Watteville*. Paris, 1843, 1 vol. gr. in-8o.

30. — I. *Les caisses d'épargne transformées en institution de crédit*. II. *Création d'ateliers de travail*, au moyen d'avances fournies par les caisses d'épargne. Brochure in-8o, par M. *F. Vidal*. Paris, à la librairie sociétaire. 1844.

L'auteur montre l'importance du problème; mais la solution qu'il en donne nécessiterait un bien grand bagage administratif.

POPULATION.

31. — *Essai sur le principe de population*, par Malthus; traduit de l'anglais par MM. Prévost de Genève, avec une *Notice* de *Ch. Comte*, une *Introduction* par M. *Rossi*, et de nouvelles Notes, par M. *J. Garnier*; 1 vol. grand in-8o. Paris, 1843. Guillaumin. — (Forme le tome 7 de la *Collection des principaux économistes*).

Cette édition se recommande surtout par l'appréciation remarquable que M. Rossi fait des doctrines de l'auteur.

FINANCES. — TARIFS.

32. — *Tarif général des douanes de France*, dressé et publié par les soins de l'administration, et approuvé par le ministre secrétaire-d'état des finances; in-4o. Paris, 1844. Imp. royale.

Ce livre est plein de détails pénibles, mais il a l'avantage de tout dire. A force d'y voir clair on finira peut-être par bien voir.

ASSURANCES.

33. — *Traité général des assurances*, assurances maritimes, terrestres, mutuelles et sur la vie, par *Isidore Alauzet*,. Paris, Cosse et Delamotte; 1844, 3 vol. in-8o.

L'auteur, comme bien d'autres, n'avait pas compris le sens dans lequel l'Académie entendait le mot *Contrat d'assurance*. Il n'a pas eu le prix, mais il a fait un bon livre.

QUESTIONS SPÉCIALES.

34. — *Livre de l'ouvrier*, ses devoirs envers la société, la famille et lui-même, par *A. Egron*, ancien imprimeur à Paris; in-12. Paris, Mellier. 1844.

35. — *Comité central pour la défense du travail national*. De l'union douanière entre la France et la Belgique. Réponse au Mémoire de la chambre du commerce de Bordeaux; in-8o.

Le titre indique suffisamment l'esprit de ce Mémoire. *Travail national* sera traduit par droits protecteurs et monopoles.

36. — *Compte-rendu par le comité des intérêts métallurgiques à ses commettants* (septembre 1843); in-8o. Mathias.

Autre manifeste des doctrines du travail national, ni meilleur ni pire.

37. — *Documents relatifs au régime hypothécaire* et aux réformes qui ont été proposées, publiés par ordre de M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux, etc.; 3 vol. in-8o. 1844. Imp. royale.

38. — *La France et l'Angleterre*, ou recherches sur les causes de prospérité et les chances de décadence des deux nations et pro-

positions de réformes; par M. *J. ( "dier*, député du Jura; in-8o. Paris, Pagnerre, 1843.

Titre pompeux, travail médiocre.

39. *De la production des métaux précieux au Mexique*, considéré e dans ses rapports avec la géologie, la métallurgie et l'économie politique, par *Saint-Clair Duport*; in-8o. Paris, 1843. F. Didot.

40. — *La France et l'Angleterre comparées*, par *Catinau La Roche*, ancien élève de Roville. Paris, veuve Huzard, 1843.

L'élève de Dombasle est aussi prohibitif que lui; nonobstant ce travers, il compare bien les ressources présentes et futures des deux pays.

41. — *Mémoire de la chambre de commerce de Bordeaux*, sur la possibilité de conclure un traité de commerce entre la France et la Belgique. Bordeaux, 1844; brochure in-4o.

Vigoureuse réponse aux superbes théories du comité présidé par M. Mimerel.

42. — *De l'amélioration du régime hypothécaire en France. — Du régime hypothécaire* considéré comme institution politique et sociale, par *Pougeard*, avocat à la cour royale de Bordeaux; 1844; brochure in-8o.

Modification utile à introduire dans le régime hypothécaire.

3. — *Recherches sur l'or et l'argent*, considérés comme étalon de la valeur. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales, par M. *Léon Faucher*, Paris, Paulin, 1843. in-8o.

Après avoir lu le dernier discours de sir Robert Peel sur l'étalon de la valeur, on dirait que les idées de l'honorable écrivain ont passé le détroit.

## SYSTÈMES DIVERS.

44. — *Des tendances pacifiques de la société européenne, et du rôle des armées dans l'avenir*, par le capitaine *Ferdinand Durand*; 2e édition in-8o. Paris, Dumaine, 1844.

45. — *Union ouvrière*, par Mme *Flora Tristan*; 3e édition, contenant un chant, la *Marseillaise de l'Atelier*, mis en musique par A. Thys; in-18; 1844.

Cette dame compte sur une souscription de 14 millions pour réaliser une utopie, fille du phalanstère et de l'association d'Irlande.

46. — *Nouvelle économie sociale*, ou *Monautopole* industriel, artistique, commercial et littéraire, fondé sur la pérennité des brevets d'invention, dessins, modèles et marques de fabrique, par M. *Jobard*; Bruxelles, 1844; 1 vol. in-8o.

L'auteur cherche à constituer la propriété intellectuelle, et à combattre la concurrence. Original et vrai sur beaucoup de points inconséquent sur beaucoup d'autres.

47. — *Théorie et pratique de la science sociale*, par M. *Joseph-Auguste Rey*, avocat; Paris, 1843; 3 vol. in-8o.

Autre combinaison de fourriérisme, de saint-simonisme et de communisme.

RECUEILS PÉRIODIQUES.

*Journal des économistes, revue mensuelle des questions agricoles manufacturières et commerciales.* Paris, *Guillaumin*, 1841 à 1844 9 vol. grand in-8o.

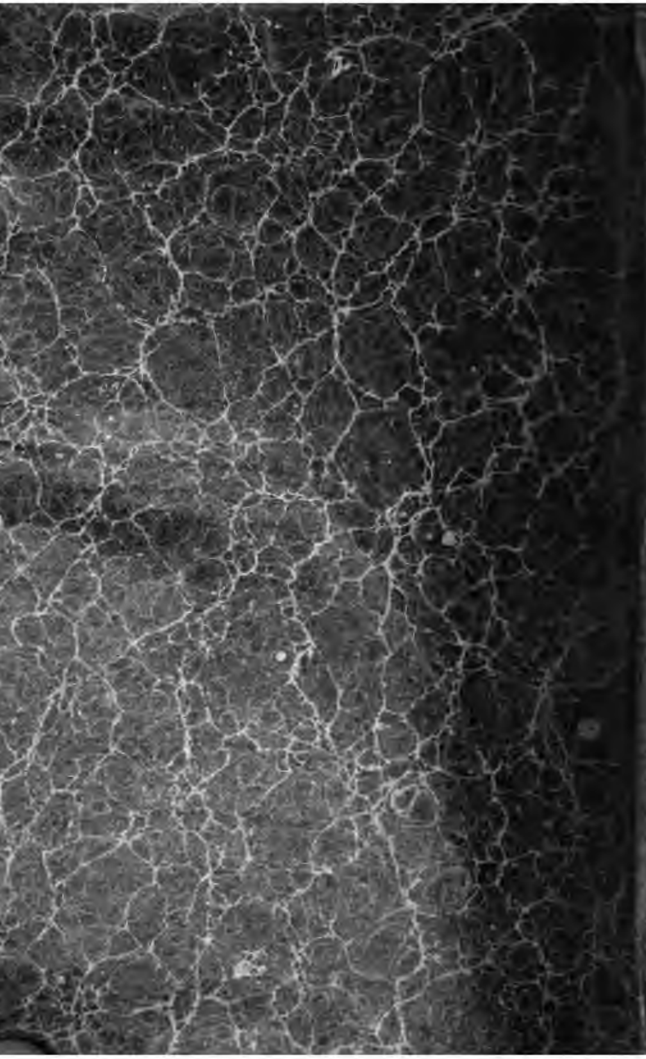
Cette revue paraît chaque mois, depuis le 13 décembre 1841. Chaque année forme 3 volumes. Le 9e volume est terminé par une table analytique et alphabétique des matières contenues dans les trois années publiées.

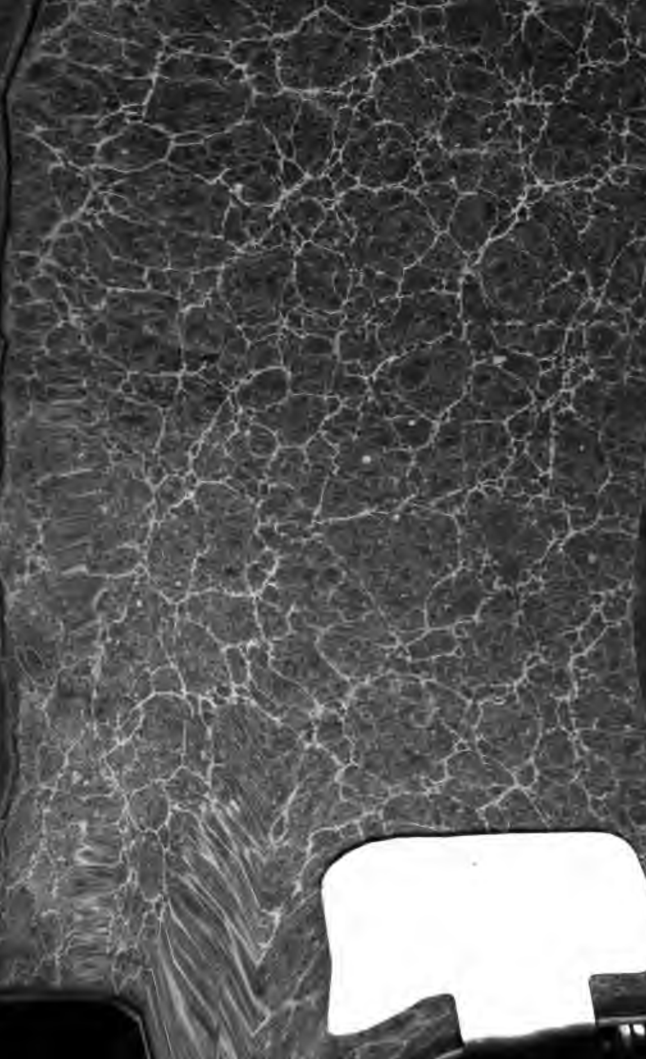
Les auteurs qui ont eu part à la rédaction de ces neufs volumes sont *MM. comte J. Arrivabene; Fréd. Bastiat; Ad. Blaise* (des Vosges); *Blanqui*, membre de l'institut; *Jules Burat; Michel Chevalier*, conseiller d'état, professeur au collége de France; *Pierre Clément: De Colmont*, inspecteur général des finances; *Eug. Daire; comte d'Esterno; Dunoyer*, conseiller d'état, membre de l'institut; *Dupérier*, membre du conseil municipal de la Seine; *Hyp. Dussard; Théodore Fix; Joseph Garnier; F. de la Farelle*, député; *De la Nourais; L. Leclerc; De Lesseps*, consul de France à Barcelone; *Loiseau; Massé*, avocat; *Maurice Monjean; Moreau de Jonnès*, memb. corr. de l'institut; *Pance; H. Passy*, pair de France, membre de l'institut; *Ramon de la Sagra*, memb. corr. de l'institut; *Raoul-Duval*, conseiller à la cour royale d'Amiens; *Renouard*, conseiller à la cour de cassation; *L. Reybaud; H. Richelot; Rossi*, pair de France, membre de l'institut; *Horace Say*, membre du conseil général de la Seine; *Vergé; Alb. de Villeneuve-Bargemont*, député, membre corr. de l'institut; *Villermé*, membre de l'institut; *Émile Vincens*, conseiller d'état; *Vivien*, député; *Wolowski*, prof. au conservatoire des arts et métiers, etc.

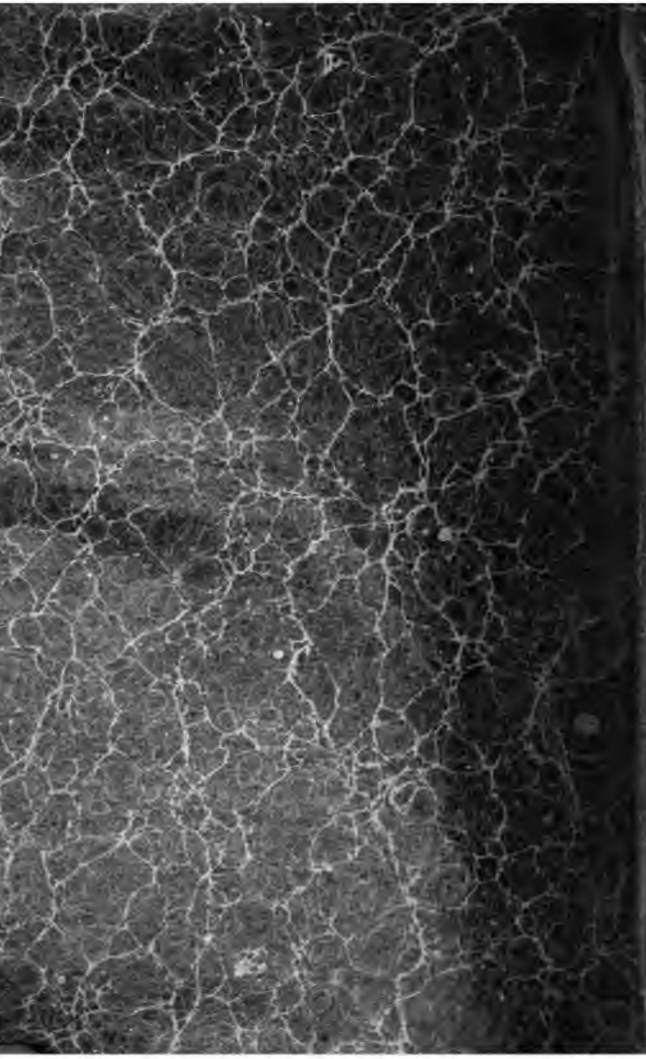
FIN.

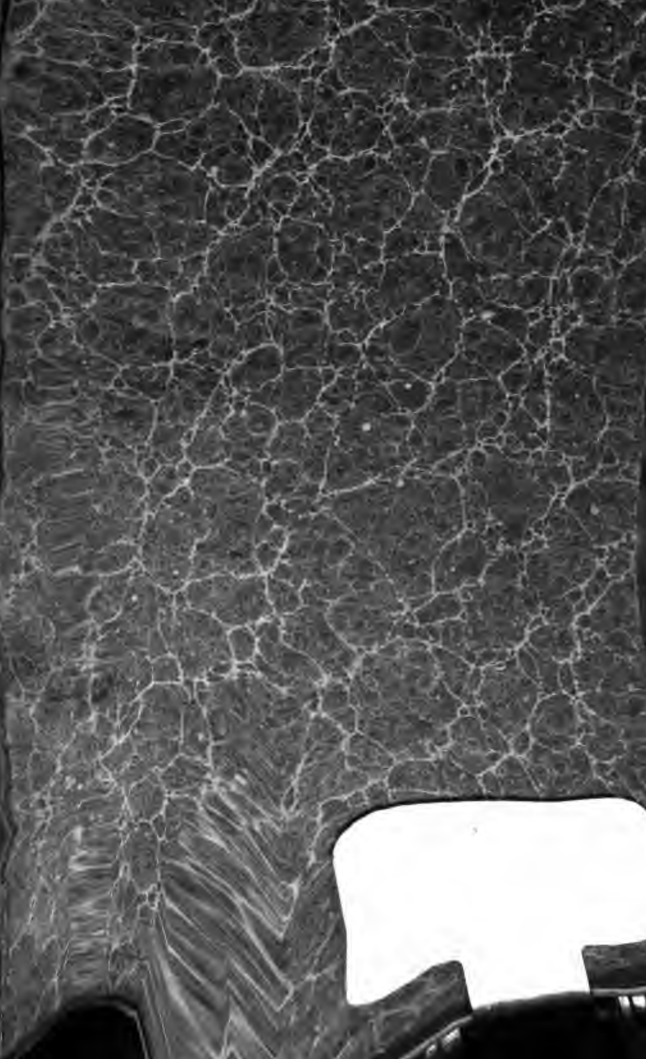
## TABLE DES MATIÈRES.

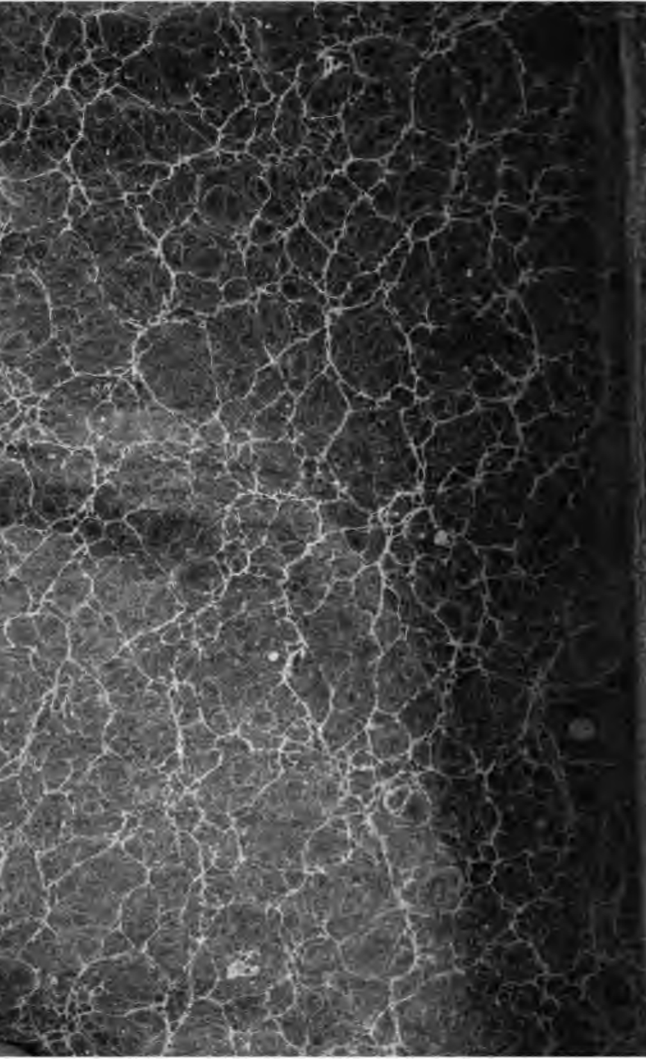
FIN DE LA TABLE.



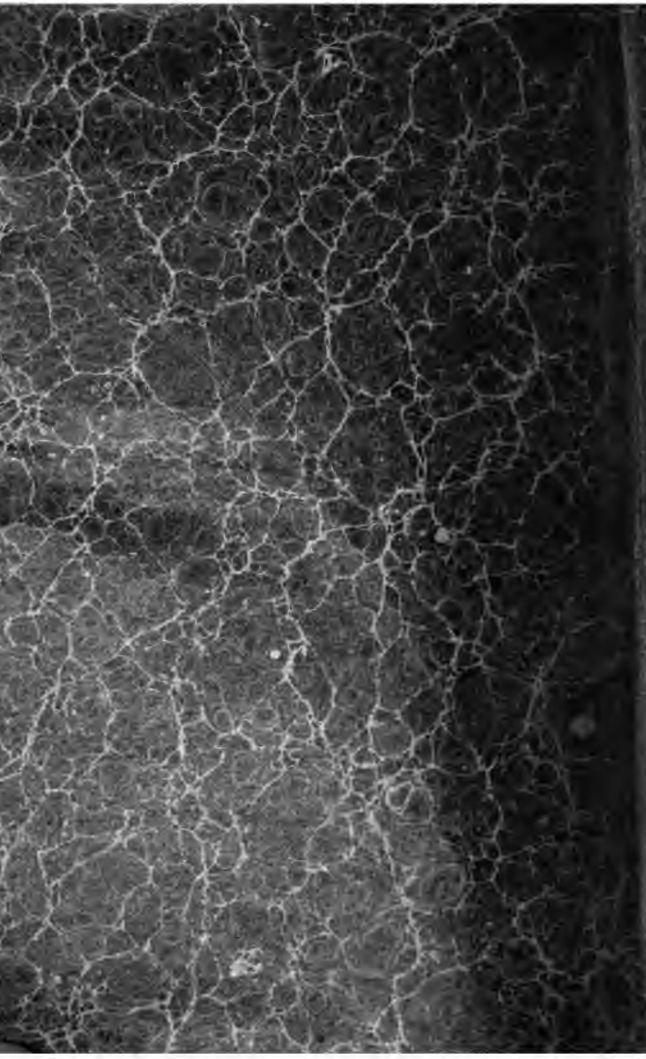















3 2044 105 224 471